

FESTINA LENTE SED FESTINA

TOVAR

LETTRES, MEMOIRES ET NEGOCIATIONS

DE MONSIEUR LE

COMTE D'ESTRADES,

Ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrêtienne auprès de Leurs Hautes Puissances Messeigneurs les Etats Generaux des Provinces Unies des Païs-Bas,

Pendant les années 1663. *jusques* 1668. *inclus.*

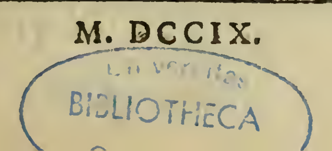
TOME TROISIE'ME.

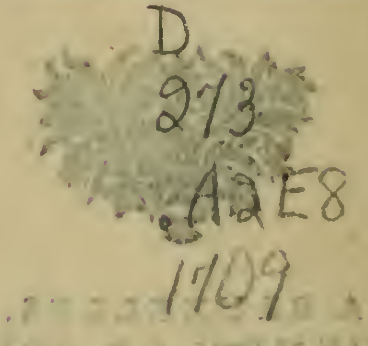
Contenant l'année 1666.



A BRUXELLES,
Chez HENRY LE JEUNE.

M. DCCIX.




D
273
A2E8
1709
v.3

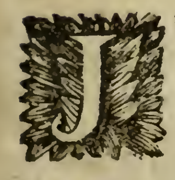


LETTRES, MEMOIRES ET NEGOCIATIONS DU COMTE D'ESTRADES,

Ambaſſadeur de Sa Majeſté Très-Chrêtienne, auprès de Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies du Païs-Bas.

LETTRE
Du Roi au Comte d'Eſtrades.

Le 1. *Janvier* 1666.



J'Ai vû la dépêche que vous avez faite à Lionne le 24. de l'autre mois, dont le principal point regarde l'affaire de Dannemarc, & à dire vrai c'eſt la plus importante qui ſoit aujourd'hui ſur le Tapis, & en laquelle je crains bien

que les Etats ne faſſent une faute irréparable, dont ils ayent ſujet de ſe repentir long-tems; car il ne s'agit pas ſeulement de gagner ledit Roi, & d'avoir ſes forces dans nôtre parti, ce qui ſeroit toûjours un avantage ineſtimable, mais il eſt queſtion auſſi d'empêcher qu'il ne les joigne à celles d'Angleterre, ce qui ſeroit d'un préjudice infini,& pour la choſe en ſoi & pour les ſuites, ſi la Mer Baltique nous étoit fermée. Je ne dis cela qu'avec trop de fondement, puis que depuis deux jours ſeulement, lors que je penſois cette affaire ſi bien acheminée qu'elle ne pouvoit plus manquer à ſe conclurre, & que je croyois même l'Electeur de Brandebourg & ſes Miniſtres fort ſatisfaits de mes ſoins, des vôtres, & des effets qu'ils avoient commencez de produire par les grandes offres qu'on leur faiſoit à la Haye, le Reſident dudit Roi m'eſt venu déclarer deux choſes, l'une que l'on n'alloit point au but,que ce n'étoient qu'amuſemens, que l'on ne prenoit pas le vrai chemin de contenter ſon Maître, qu'il n'y avoit rien d'effectif que l'argent comptant qu'on lui offroit qui étoit quatre cent & quatre-vingt mille écus, qu'ils ne ſuffiſoient pas a beaucoup près, pour armer & entretenir les trente Vaiſſeaux qu'on deſiroit, & que le reſte dont on faiſoit tant d'exageration n'étoit qu'une méchante ſubtilité, parce que ſi on lui offroit d'un côté la quitance d'une ſomme de quinze cent mille livres, qu'on devoit en y comprenant même les intérêts, le Roi ſon Maître avoit d'autre part des prétenſions très-juſtes contre les Etats des ſommes ou égales, ou qui ſurpaſſoient celle-là;que cela étoit ſi vrai, qu'il ne demandoit pas qu'on lui donnât rien, mais ſeulement une liquidation & une compenſation des dê-

dêtes reciproques, & que pour faire voir combien ses prétensions étoient bien fondées, claires & liquides, il vouloit bien les soumettre à ma connoissance & à mon jugement, sans se soucier de se prévaloir de l'offre des Etats, de lui donner cette quitance d'un million cinq cent mille livres; qu'il falloit donc commencer par annuller les Traitez, ou au moins les expliquer & avouër, en sorte que son Maître ne demeurât pas toûjours ruïné par les fraudes que les sujets des Etats commettent tous les jours, au préjudice & à l'anéantissement de ses fermes; que ce pas étant fait on fit une liquidation des prétensions des dêtes reciproques, sur lesquelles si on ne pouvoit s'ajuster, je prononcerois souverainement en connoissance de cause sur les raisons qui me seroient représentées de part & d'autre, & qu'après cela on lui fournit en argent comptant ce qu'on sçait bien qui est nécessaire pour l'armement & l'entretien de trente Vaisseaux, & qu'autrement quand son Maître promettroit de les équiper, on sçait assez qu'il ne seroit pas en son pouvoir de l'exécuter.

La seconde chose que ce Resident m'a declarée, est qu'en ma considération le Roi son Maître seroit infiniment plus aise que les Etats lui donnassent satisfaction, afin de pouvoir entrer dans le parti où il me voyoit, qui étoit celui de son inclination; mais que si avec toute l'intention que j'ai de procurer ses avantages, je n'avois pas le credit sur les Etats de les porter à faire ce qu'il demande avec tant de justice, il me prioit de ne trouver pas mauvais que ne pouvant absolument pas demeurer neutre dans cette guerre sans se perdre, il accepte les Propositions que les Anglois lui font avec tant d'in-

ſtance, qu'elle paſſe mêmes juſques aux menaces ; deux deſquelles ſont que quoi qu'il ſigne & promette, il ne ſera tenu à rien ſi la Suede ne fait la même choſe que lui, dont les Anglois ſe font forts ; & l'autre que le Roi d'Angleterre s'obligera de ne conclurre jamais de paix, ſans lui faire obtenir des Etats la même ſatisfaction, qu'ils lui ont juſques ici refuſée.

Voilà le vrai état de l'affaire, & je vous laiſſe à juger ſi tout ce que le Sieur de Wit vous a dit là-deſſus eſt fort de ſaiſon, & ſi jamais un million à quoi il me ſemble, que la choſe ſe reduit, peut être plus utilement employé qu'à cette affaire, qui peut épargner aux Etats cent millions, ſi faute d'avoir engagé le Dannemarc dans nôtre parti, & l'avoir imprudemment laiſſé joindre aux Anglois, la guerre doit continuër deux ans, puis que vous me dites vous même que les dépenſes que l'Etat fera cette année monteront à quarante millions, au lieu qu'ayant le Dannemarc pour nous, & fermant le Zondt aux Anglois, d'où ils doivent néceſſairement tirer la plûpart des choſes qu'il leur faut pour l'armement de leurs Vaiſſeaux, il ſeroit comme impoſſible qu'ils puſſent ſoûtenir une guerre maritime, au de-là de la Campagne prochaine.

Le Sieur van Beuningen a encore voulu reparler ici, pour tâcher de m'obliger à contribuër quelque choſe pour cette dépenſe ; mais ſans lui rien dire du pouvoir ſecret, que je vous ai donné juſques à cent mille écus dans la derniére extrêmité, ſi l'affaire, faute de cette ſomme, devoit manquer, on lui a dit de ſi fortes raiſons qu'il n'a pas eu un mot à repliquer, confeſſant ingenuëment, qu'ils ne pouvoient rien pré-

prétendre avec juſtice, mais ſeulement de ma pure grace, autant que ma liberalité voudroit s'étendre, dans un intérêt qui n'étoit aujourd'hui devenu commun, que par la bonté que j'avois de proteger leur Etat dans une cauſe juſte, conformement au Traité que nous avons fait enſemble.

Il importe donc que vous ne vous rendiez pas ſi aiſément de-là aux raiſonnemens du Sieur de Wit, qui croit pouvoir par ſon éloquence faſciner les yeux des autres, & les empêcher de voir les choſes comme elles ſont. Vous lui pouvez donc dire, quand il vous repréſente avec tant d'exageration leurs beſoins, & les efforts qu'ils ſont, qu'il ſçait que l'on connoît fort bien ici qu'il n'y a préſentement Prince ni Etat dans le monde, je ne dis pas ſeulement l'Angleterre, mais je n'en excepte pas même la France, qui ait autant de moyens & de facilité qu'en ont Meſſieurs les Etats de faire de grands efforts en matiére d'argent, ſans preſque s'incommoder. Pour faire ces ſortes d'efforts, deux choſes ſont abſolument requiſes, l'une que l'argent ſoit effectivement dans le païs, & l'autre que l'état où le Prince ait la facilité de le tirer & de s'en ſervir; & il eſt conſtant qu'il n'y a païs au monde, où il y ait effectivement tant de richeſſes que dans les Provinces Unies; & dans le tems même, que tous les autres Etats ou ſont en pauvreté faute d'un Commerce ordinaire, ou perdent le principal fruit du leur depuis cette guerre, qui l'a entiérement interrompu, comme la France, on voit arriver au Teſſel des Flottes riches de vingt millions, & on ne peut pas dire que ce ne ſoient des Marchandiſes d'or, elles ſont auſſi-tôt converties en argent au deſavantage des autres Etats

qui ne s'en peuvent paſſer, & qui ſont forcez de s'épuiſer d'argent pour ne manquer pas deſdites Marchandiſes. Il ne faut que voir la quantité innombrable de Chariots chargez qui entrent tous les jours & à tous momens dans mon Royaume, par la Picardie, ayant paſſé par la Flandre, & dont il faut payer le pris en argent comptant, ſans qu'on ait le debit des vins de France, & des autres denrées pour compenſer ce préjudice, ce qui aporte de ſi notables diminutions à mes fermes d'entrées & de ſorties que je n'en recois preſque plus rien.

Pour l'autre Chef de la facilité de tirer cet argent des lieux où il eſt, quel autre Etat en a une plus grande que les Provinces Unies, où chacun ſans exception de perſonne contribuë non ſeulement ſans repugnance & ſans peine, mais avec chaleur aux charges de l'Etat. Vous ſçavez par quel motifs les Princes d'Orange dans des tems mêmes, où la choſe leur a été fort aiſée, n'ont jamais voulu ſonger à ſe faire Souverains dans leſdites Provinces. Ils ont bien vû que n'étant que les Chefs des armes, ils tireroient des peuples ſous l'image de la liberté publique, juſqu'au dernier ſol de l'Etat pour tous les beſoins; & qu'au contraire ſe faiſant Souverains, de legéres contributions paſſeroient auſſi-tôt dans l'eſprit de la populace pour des exactions intolerables, & comme extorquées par le ſeul intérêt, & le ſeul avantage du Prince. Enfin la matiére eſt chez eux, & la faciletė de l'employer plus qu'en autre lieu du monde; & ce qui eſt à remarquer, l'Etat par les dépenſes extraordinaires, peut bien devenir plus chargé de dêtes, mais les particuliers n'en ſont pas plus mal; & comme toutes choſes ſe conſument

dans

dans le pais ce n'est qu'une espéce de circulation qui se fait d'une main à l'autre, à quoi l'Etat n'a aucun intérêt.

Vous direz au Sieur de Wit que j'ai eu fort agréable la communication qu'il vous a donnée, de l'ouverture que le Sieur Blanspil lui avoit fait de la part de Monsieur l'Electeur de Brandebourg, de la proposition que Vennes Envoyé du Roi d'Angleterre a faite audit Electeur, d'un accommodement dont ce Prince fut le Médiateur, comme aussi de la réponse que ledit de Wit & le Bourgemaître d'Amsterdam ont faite audit Blanspil, que les Etats ne pouvoient entendre à aucun accommodement sans ma participation, & sans m'en donner connoissance; & vous pouvez asseurer ledit de Wit, que j'en userai toûjours avec la même sincérité sur toutes les propositions qui pourroient m'être faites, & qu'elles lui seront aussi-tôt communiquées, & par ce moyen l'on éludera facilement tous les artifices dont les Anglois voudroient se servir pour jetter de la division ou des ombrages entre moi & les Etats.

Le voyage d'Annibal de Sexter en Angleterre, est un autre nouveau moyen qui doit presser les Etats de finir promptement l'affaire de Dannemarc, puis qu'il ne faut pas douter que cet homme là, qui est entiérement & de longue main devoüé au Roi d'Angleterre, ne se prévaille de ce qui se passe à la Haye, pour engager son Maître dans les intérêts dudit Roi, & faire là-dessus quelque coup qui ne pourra plus être reparé; car on void assez combien est frivole le prétexte qu'il prend pour aller en Angleterre, & particuliérement

 depuis

depuis que mes Ambaſſadeurs, auxquels j'avois requis le Roi de Dannemarc, de joindre un de ſes Miniſtres, n'y ſont plus eux-mêmes.

EXTRAIT

D'une Lettre de Monſieur de Lionne au Comte d'Eſtrades, exhibé le 1. Janvier 1666.

Depuis toutes les dépêches ci-jointes écrites, le Roi m'a envoyé querir, pour m'ordonner d'y ajouter, qu'ayant jugé que rien ne pouvoit plûtôt porter Monſieur l'Evêque de Munſter à rechercher & à conclurre l'accommodement aux conditions que l'on peut deſirer, que de lui continuer la guerre pendant l'hyver, ſon ſentiment ſeroit qu'au lieu de mettre les Troupes en quartier d'hyver, on leur donnât lieu d'entrer dans le Pays dudit Evêque le plus avant qu'elles le pourroient, & d'y aſſieger quelque place, à quoi Sa Majeſté croit qu'on auroit bien plus de facilité de réüſſir preſentement que la terre eſt ferme, qu'on n'en a dans le tems de pluye, où l'on n'a pas laiſſé de prendre Lockum. Que ſi néanmoins Meſſieurs les Etats n'approuvoient pas cette penſée de faire un ſiege, pour des raiſons qu'on ne peut prevoir de ſi loin, on pourroit au moins rendre à l'Evêque ce qu'il leur a prêté; c'eſt-à-dire en lui faiſant les mêmes depredations & ravageant ſon Pays le plus qu'on pourroit. Sa Majeſté deſire donc que vous propoſiez

la

la chose à Messieurs les Etats & en pressiez la resolution, à quoi vous ajouterez qu'elle mande à Monsieur de Pradel, que quand les Etats ne prendroient pas la resolution dont je viens de parler, & de laquelle Monsieur le Tellier lui fait aussi part, elle desire qu'il occupe son corps de Troupes à battre la Campagne, brûler des Villages, & faire toutes les hostilitez qu'il pourra dans l'Evêché de Munster.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 7. Janvier 1666.

JE puis asseurer Vôtre Majesté que je n'ai perdu aucune occasion de faire valoir à Monsieur de Wit, dans nos Conférences, les raisons qu'elle m'a alléguées par ses dépêches pour mettre fin à l'affaire de Dannemarc ; & quand je lui ai rendu compte de ce qu'il m'a répondu, ç'a été pour m'aquiter de mon devoir, & non pas qu'il m'ait persuadé.

J'ai estimé aussi qu'il étoit de son service de lui représenter les grandes dépenses de l'Etat, & comme la Province de Hollande ne pouvoit pas seule fournir à tout, toutes les autres étant ruïnées, & ne contribuant rien de leur côté, afin que Vôtre Majesté étant informée de ce détail puisse mieux prendre ses mesures pour ses desseins, & comme je penêtre autant qu'il m'est possible non seulement le bût, mais ce qui peut arriver à l'avenir ; je dois avertir Vôtre Majesté qu'il est impossible que la Hollande puisse continuer un an la dépense de 40 millions, sans qu'il arrive une révolution qui change le Gou-

vernement. Je le juge par les choses que j'ai encore mieux remarquez depuis 4 jours, c'est que ce qui a fait l'abondance d'argent commence à cesser, c'est-à-dire le zéle de la Ville d'Amsterdam, pour fournir aux dépenses les plus pressées, chacun serre son argent, & tous ces millions qui sont arrivez par le Commerce ne roulent plus comme ils faisoient. Quoi que ceux qui gouvernent cachent adroitement ce changement, ils ne laissent pas d'en être bien en peine aussibien que du mauvais ordre qui est dans leur milice, sur laquelle on ne peut plus prendre aucune mesure, n'y ayant point de Chef autorisé. Les Etats sont si jaloux de leur autorité & de ce titre de Souverain, qu'ils aiment mieux recevoir des dommages très préjudiciables, & faire eux-mêmes le Mêtier de Général, que de laisser agir ceux qui en sont capables. Je remarque aussi le désordre par la distribution des quartiers d'hyver, tant aux Troupes de Vôtre Majesté qu'à celles des Etats. On les a placées dans les lieux où les Fourages manquent, où les vivres sont fort chers, & où toutes également courent risque de périr avant la Campagne.

Je leur ai représenté fortement tous ces inconveniens. Ils avouent qu'il y faut remédier, mais l'effet ne s'en ensuit pas. Je leur ai présenté encore un Mémoire ce matin, & je leur ai envoyé le Commissaire Deslandes, que Messieurs de Pradel & de Carlier m'ont dépêché exprès, qui leur a dit de bouche tout ce que je leur ai fait savoir par écrit, & je continuerai à les presser là-dessus; mais ce que je trouve de fâcheux est que quelque taux que les Etats mettent aux vivres & aux Fourages, les Magistrats des Villes ne l'ap-

l'approuveront pas, & diront comme ils ont déja fait, qu'ils sont Maîtres dans leurs Villes, que les Bourgeois achetent la viande & le pain à certain prix, & que les Etats n'ont rien à leur ordonner là-dessus. Je marque cela à Vôtre Majesté, à cause de ce que j'ai vû arriver depuis 8 jours à Arnhem & à Zutphen, & aussi qu'après la délibération des Etats chaque Province la changé selon son interêt.

Monsieur Clingenberg, Envoyé du Roi de Dannemark, vient de sortir de chez moi, pour me faire rapport de la Conférence qu'il a euë avec les Commissaires. Ils en sont demeurez dans les mêmes termes, les Etats n'offrant que douze cens mille livres, & lui en voulant quinze cent mille. Il m'a remercié des efforts que je fais tous les jours près Monsieur de Wit & des Députez de la Province de Hollande, pour les porter à passer jusques aux quinze cens mille, & il sçait bien qu'il ne tient pas à moi ni à mes soins qu'il n'ait la satisfaction qu'il demande. Je souhaiterois que Vôtre Majesté pût être bien informée de la peine qu'il y a de faire convenir dix neuf Villes, qui ont trois cens Députez dans une Assemblée, à donner des sommes très-considérables en divers endroits. Quand je leur représente le bien que cette dépense leur apportera & que c'est gagner au centuple, ils me répondent que l'argent comptant sort de leurs bourses, & que l'espérance du bien à venir ne les touche pas comme le present : Ce que je rapporte à Vôtre Majesté pour lui faire voir le raisonnement de ces gens-là, & c'est pourtant avec eux qu'il faut que Monsieur de Wit convienne pour conclure l'affaire. Je continuerai à les presser incessamment là-dessus, & ne m'ou-

vrirai pas du pouvoir que Vôtre Majesté m'a donné, que je n'aye reçû une confirmation sur ses ordres. Monsieur le Prince Maurice vient d'arriver. Je l'ai prié de bien représenter aux Etats, comme j'ai fait par mon Mémoire, le désordre qu'il y a dans les Villes par le manque de vivres & de Fourages, & la malice des Magistrats. Il m'a promis qu'il le feroit. J'ai dit aux Commissaires que mon avis étoit qu'on mît partie des Troupes de Vôtre Majesté dans les Villes de Hollande, afin que celles qui resteront aux Frontiéres puissent mieux subsister, c'est à quoi on travaille présentement.

Vôtre Majesté verra, par la Copie de la Lettre du Sieur Vennes, l'état de ses affaires. Il me paroît que l'Electeur ne s'empresse pas trop de s'accommoder avec les Etats. Le Baron de Goes qui est auprès de lui de la part de l'Empereur, est fort bien dans son Esprit & auprès du Baron de Suerin.

Un Député du Duc de Brunswick de Wolfenbuttel, est arrivé de la part de son Maître près des Etats pour offrir la Médiation pour l'accommodement de l'Evêque de Munster. Il dit que les Electeurs de Cologne & de Mayence, & le Duc de Neubourg se joindront pour cela, & qu'ils espérent que Vôtre Majesté l'approuvera. Ledit Député m'est venu voir & m'en a parlé de la sorte. Je lui ai dit que je n'avois eu nul ordre de Vôtre Majesté sur cette Négociation, qu'elle seroit toûjours bien aise de la Paix, pourvû qu'elle se fit avec sa participation, & qu'elle fut honorable pour ses Alliez.



LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 8. *Janvier* 1666.

J'Ai reçû vos dépêches du dernier jour de l'autre mois, & j'ai été fort aise d'apprendre que les ordres que je vous avois adressez le 25. fussent arrivez de de-là fort à propos, pour vous donner lieu de détromper pleinement les peuples des fausses impressions que les Cabales contraires tâchoient de leur donner, comme si je ne desirois pas de voir finir la guerre de Munster, mais de la faire durer pour donner des affaires aux Etats. Avant que d'achever cette dépêche, & après avoir répondu à tous les points des vôtres, je vous fournirai encore une nouvelle preuve bien essentielle de la sincerité de mes intentions, en ce qui regarde ladite guerre de Munster.

Je ne vois pas quelle plainte, tant soit peu raisonnable, on peut faire de de-là contre le Sieur Pradel, sur ce qu'on n'a pas attaqué Boucholt, à moins de vouloir qu'un Officier par complaisance trahisse son propre sentiment, & opine dans un Conseil, non pas selon la raison, ainsi qu'il croit la connoitre, mais suivant aveuglément le desir de ceux qu'il sert. Ledit Pradel a dit en homme d'honneur les considerations pour lesquelles il n'approuvoit pas l'entreprise, en une saison aussi rigoureuse, & a néanmoins toujours declaré, que si le Prince Maurice lui ordonnoit d'attaquer la Place, il le feroit aussitôt avec mes Troupes. Le Prince Maurice ne

lui ordonne rien, les Deputez de l'Etat ont toute autorité ſur ledit Prince, & peuvent lui commander ce qu'ils eſtiment être du ſervice dudit Etat: où eſt la raiſon de ſe plaindre dudit Pradel, ou de faire un mauvais jugement de mes intentions? Il a dit ſon avis & a proteſté de ſuivre & d'executer le contraire, ſi on lui en donnoit l'ordre.

Si lors que vous recevrez cette Lettre, la negociation pour engager le Roi de Dannemarc dans nôtre parti ſe trouvoit encore dans le même état que vous me mandez par vôtre derniere, ne perdez pas un moment de tems à vous ſervir du pouvoir que je vous ai donné, de promettre de ma part cent mille écus pour cette affaire, en conformité de ce que je vous ai mandé à vôtre derniere par ma dépêche du 25., & prenez ſi bien vos meſures, que vous ſoyez comme aſſuré, que l'offre que vous en ferez termine toutes les difficultez & faſſe conclurre le Traité: plus on perdra de tems à negocier, & plus de prejudice nous en recevrons, en ce que les Vaiſſeaux de Dannemarc ſeront armez plus tard qu'il ne conviendroit.

Le Sieur van Beuningen a fait ici de nouvelles inſtances très-preſſantes, pour me convier à contribuer à la dépenſe de cet armement; mais on s'eſt toujours défendu ſans s'expliquer du pouvoir que vous avez là-deſſus.

Il a dit qu'on avoit reduit cette negociation à trois chefs principaux, le premier touchant les dettes du Roi de Dannemarc, le ſecond ſur les prejudices qu'il pretend recevoir dans ſes Péages par les fraudes que commettent les Sujets des Etats, & le troiſiéme celui des ſubſides. Que pour le premier, les Etats avoient paſſé juſqu'à

qu'à offrir de donner une quittance audit Roi de dix-huit cens mille francs monnoye de Hollande, & outre cela que pour les deux pretensions les plus fortes & les plus claires que pourroit encore avoir ledit Roi, ils s'en soumettroient à mon arbitrage, & lui donneroient encore une nouvelle quittance de ses autres dettes, conformement à ce que j'aurois decidé, si j'avois trouvé ses pretensions plus justes que leurs exceptions.

Que pour le second, ils en étoient assez d'accord avec le Ministre de Dannemark.

Et sur le troisiéme, des subsides, il a dit qu'il étoit au même état que vous me le mandez.

Quant à la nécessité dont le Sieur de Wit vous a parlé, que j'eusse en ces conjonctures ci une personne de ma part auprès de Monsieur l'Electeur de Brandebourg, vous aurez vû par l'arrivée du Sieur du Moulin à la Haye, que je l'avois connuë comme lui, & y avois pourvû par l'envoy dudit du Moulin, que vous trouverez, je m'assure, fort intelligent & fort sage. Je veux croire que la dépêche qu'il vous aura portée vous donnera bien-tôt lieu de terminer aussi cette affaire, laquelle eû égard à celle de l'Empire, & au bien ou au mal qui peut venir de ce côté-là, n'est de guerre moindre considération que celle de Dannemarc. Le plus fort motif dont l'Envoyé d'Angleterre, qui est auprès dudit Electeur, peut se servir pour empêcher ce Prince de traiter avec les Etats, est sans doute celui des Armes de la Suede, dont l'Electeur a toûjours une très grande crainte, lui donnant pour constant & indubitable, que ladite Couronne est entiérement liée à l'Angleterre, & qu'elle favorisera même l'Evêque de Munster. L'un & l'autre sont faux, & la Régence de Suede me fait

fait tous les jours aſſurer par le Chevalier de Terlon, qu'elle n'embraſſera jamais de parti qui ſoit oppoſé au mien; qu'elle n'eſt engagée à rien avec les Anglois pour ce qui regarde la préſente guerre, & qu'elle a voulu ſe maintenir maîtreſſe de ſes conſeils & de ſes réſolutions pour n'agir jamais contre mes intérêts. Il faut donc que vous vous étudiez ſans affectation, à ôter de l'eſprit dudit Electeur, ces vaines craintes que lui donnent les Anglois du chef de la Suede, ſous prétexte de leur liaiſon & vous pouvez l'aſſurer que ſi elle ne ſe joint point à nous, comme j'en ai toute bonne eſpérance, après qu'on aura oüi à Stokholm le Sieur de Pomponne qui eſt déja bien près de Hambourg, je ne doute aucunement qu'elle demeurera neutre dans la guerre Maritime & dans celle de Munſter, quelque choſe que le grand Chancelier de Suede ait dit depuis peu au Sieur d'Isbrand, dont ceux qui auront connoiſſance de la maniére avantageuſe de négocier des Suedois ne ſeront nullement ſurpris.

J'attens avec quelque impatience de ſçavoir ce qui a été reſolu dans l'Aſſemblée des Etats, qui deliberoient à l'heure que vous m'écriviez, ſur le point de remettre les Troupes en Campagne ſuivant mes avis, ou de détacher un Corps pour aller joindre les douze mille hommes des Ducs de Brunſwic, & entrer conjointement dans les païs de l'Evêque.

Le Sieur van Beuningen diſcourant il y a deux jours avec le Sieur de Lionne, ſur les affaires préſentes lui dit, qu'il ſeroit d'avis (témoignant pourtant en même tems que ce n'étoit que ſa penſée particuliére) que pour faire plûtôt, & avantageuſement finir la guerre de Munſter, & forcer

forcer l'Evêque à un prompt desarmement, auquel ses propres amis le pousseroient par leur propre intérêt, je déclarasse hautement dans le monde, par un concert secret avec les Etats, que ne pouvant plus long-tems souffrir le peril où est l'Empire, de voir troubler son repos par les mouvemens que ce Prince a suscitez sans en avoir un juste sujet, j'ai resolu moi-même d'entreprendre fortement cette guerre, & d'envoyer dès à présent un Corps d'Armée, si considérable qu'il puisse tout seul mettre ledit Evêque à la raison, & que comme la prudence ne permettroit pas, que je fisse marcher une Armée entiére, sans que mes Troupes eussent au moins une place à leur disposition, pour leur servir en tout événement d'une retraite asseurée, on pourroit aussi nommer Wesel, comme si Messieurs les Etats me l'accordoienr, ledit van Beuningen considéra ensuite la grande commotion que cette déclaration que je ferois, produiroit dans le monde, tant dans l'esprit des Princes de l'Empire, qui craindroient d'y voir entrer des armes étrangéres, qu'à l'égard des Espagnols qui vrai-semblablement sont les plus confidens Conseillers de l'Evêque, & qui apprehenderoient indubitablement que l'orage ne tombât plûtôt sur eux que sur lui, d'où il arriveroit qu'il se verroit violemment pressé, non moins par les persuasions des propres amis que par les armes de ceux qui lui sont contraires, d'embrasser tout parti d'accommodement, quelques conditions qu'on lui en voulut prescrire, & à plus forte raison lui en proposant, comme on le pourroit faire, de fort raisonnables.

Lionne m'ayant rendu compte de tout cet entretien, j'ai trouvé & jugé que non seulement cette

cette ouverture étoit bonne dans les apparences, mais qu'elle feroit encore meilleure & plus utile dans l'effet même, si les seules apparences ne suffisent pas pour parvenir au but que nous devons tous avoir, de faire cesser cette diversion le plus promptement qu'il se pourra, mais comme j'ai assez d'amitié pour les Etats, & de passion de leur procurer tout le bien & l'avantage qui sera en mon pouvoir, pour n'être pas seulement disposé à faire une feinte, comme van Beuningen en a fait l'ouverture, mais à faire la chose réellement, s'il est nécessaire d'en venir là pour reduire l'Evêque, j'ai voulu vous informer & du discours de van Beuningen, & de ma veritable disposition & intention sur ce qu'il m'a dit, laquelle vous ménagerez de delà avec vôtre prudence accoutumée, n'ayant pas jugé à propos d'en faire une offre formelle, quoi que d'une chose infiniement avantageuse aux Etats, si eux-mêmes ne sont les premiers à me témoigner de la desirer; car vous sçavez mieux que personne, que dans un Etat populaire on peut souvent présenter des remedes qui sont pris par le malade pour du poison; & vous avez vû que quand les Etats m'ont demandé un secours de Troupes, ils l'ont eux-mêmes restraint à moins que je n'étois obligé par le Traité, & n'ont pas songé depuis à me convier de l'augmenter. Ainsi il vaut bien mieux s'accommoder à la portée & à la capacité des esprits, qui ne sont pas tous si clair voyans qu'est celui du Sieur de Wit.



ME-

MEMOIRE

Pour Monsieur le Comte d'Estrades.

LE Roi a reçû avis par un Courrier Exprès, de l'arrivée de Monsieur le Duc de Beaufort avec le reste des Vaisseaux de Sa Majesté à Toulon, & après avoir fait diverses reflexions sur l'ordre qu'il avoit ci-devant envoyé audit Sieur Duc de repasser en Ponant avec le plus grand nombre de Vaisseaux, qu'il seroit possible, remettant les plus grands radouts dont ils peuvent avoir besoin lors qu'ils seroient arrivez à la Rochelle, & ayant consideré que pour prendre seulement les vituailles, & faire le travail nécessaire aux Vaisseaux pour pouvoir passer sans aucun radoub considérable, il consomméroit au moins jusqu'au 20. de ce mois, que le passage en Ponant, ne se pouvant faire en moins de six semaines ou deux mois, qu'il faloit autant de tems pour les radouber, en sorte qu'il y auroit à craindre que la Campagne ne fut trop avancée pour pouvoir passer dans la Manche, ce qui nécessiteroit peut-être de passer par le Nort de l'Ecosse, pour pouvoir joindre la Flotte des Etats, & ainsi le tems de l'action des Armées Navales se consommeroit presque en voyages.

Joint à cela, que Sa Majesté ne pouvant faire passer que seize ou dix huit Vaisseaux radoubez, ils pourroient rencontrer les vint ou trente Fregates Angloises, qui doivent être parties pour la Mer Méditerrannée, contre lesquelles ledit Sieur Duc seroit obligé de combattre avec des forces très inégales.

Toutes ces raisons ont été discutées avec le Sieur van Beuningen, qui a fort approuvé la résolution que le Roi a prise de faire faire les radoubs de ses Vais-

Vaisseaux en Levant & les mettre en état de pouvoir tenir la Mer, six ou sept ou huit mois entiers, pour pouvoir faire la guerre pendant tout ce tems aux Vaisseaux Anglois, en cas qu'ils demeurent dans la Méditerrannée, ou en cas qu'ils n'ayent été détachez que pour ravituailler Tanger, & s'en retourner ensuite en Angleterre, passer le Détroit & ensuite, sans entrer dans les ports de France, passer dans la Manche ou par le Nort d'Ecosse, ainsi qu'il sera estimé plus à propos, & en ce faisant il est facile de connoître, que les radoubs de tous les Vaisseaux de sa Majesté se pouvant faire en deux mois de tems, ses forces maritimes pourront joindre celles de Messieurs les Etats, un ou deux mois plûtôt qu'en les faisant passer.

Sa Majesté est bien aise, que ledit Sieur d'Estrades donne communication des raisons ci-dessus au Sieur de Wit, pour lui faire toûjours connoître de plus en plus la sincérité avec laquelle sadite Majesté veut agir avec Messieurs les Etats, afin que si ledit sieur de Wit approuve cette résolution, elle la puisse faire exécuter avec toute la diligence possible, sinon, & qu'il ait des raisons plus fortes pour obliger de prendre l'autre parti, en donner part à sadite Majesté, qui y fera les refléxions convenables pour le bien & l'avantage desdits Seigneurs Etats.

Sa Majesté désire, que lesdits Seigneurs Etats envoyent les ordres précis au Commandant de leurs Vaisseaux qui sont dans la Mer Méditerrannée, de se rendre à Toulon, & suivre en tout les ordres qui leur seront donnez par ledit Sieur Duc de Beaufort. Ledit Sieur d'Estrades se chargera desdits ordres pour les envoyer à Sa Majesté.

Elle désire de plus que conformement au projet qui a été ci-devant envoyé, lesdits Etats destinent à présent les 12 Vaisseaux qui doivent servir dans la Médi-

Méditerranée, afin que de ſa part elle en puiſſe faire préparer le même nombre pour pouvoir être Maître de ladite Mer, & y interdire tout commerce aux Anglois.

Et comme il ſera peut-être difficile que leſdits Vaiſſeaux paſſent dans la Manche, en cas qu'ils les mettent en Mer le plus promtement qu'il ſe pourra, afin qu'ils puiſſent paſſer dans le Nort d'Ecoſſe, & arriver au mois de Mars dans ladite Mer Méditerranée, & en même tems Sa Majeſté envoyera les Rendez-vous pour pouvoir trouver ſes Vaiſſeaux & les joindre.

Sa Majeſté nommera un des Lieutenans Généraux de ſes Armées Navales, pour commander les deux Flottes, & ſera bien aiſe de ſavoir le nom du Commandant qui ſera nommé par leſdits Sieurs Etats.

Comme il eſt néceſſaire de ſe préparer à toute ſorte d'évenement, ſoit pour ſe fortifier toûjours de plus en plus, ſoit pour réparer les pertes qui peuvent arriver entre les Vaiſſeaux que Sa Majeſté fait bâtir dans ſon Royaume, qui ſont en petit nombre par le défaut des bois, & autres Marchandiſes néceſſaires auſdits bâtimens, elle déſire que ledit Sieur d'Eſtrades faſſe inſtance auſdits Sieurs Etats, après toutes fois en avoir communiqué audit Sieur de Wit, de donner ordre à leurs Amirautez de faire bâtir douze bons Vaiſſeaux pour Sa Majeſté, de pareil port, que ceux qu'ils font bâtir pour eux-mêmes & à frais communs, & chacune Amirauté à proportion du nombre de Vaiſſeaux qu'elle doit fournir pour l'Etat général, par exemple ſi l'Amirauté de Hollande doit fournir la moitié de tous les Vaiſſeaux de l'Etat, & que pour fournir cette moitié elle faſſe bâtir dix huit Vaiſſeaux neufs, elle en fera bâtir ſix pour le Roi, & ainſi des autres, Sa Majeſté entrera en part de toutes les dépenſes qui ſe feront, c'eſt-

c'est-à-dire du quart en cas que le total soit de vingt quatre Vaisseaux, & ce suivant les livres qui sont tenus dans lesdites Amirautez, à condition que lorsque tous lesdits Vaisseaux seront bâtis Sa Majesté aura le choix sur tous, & qu'elle pourra nommer un Officier de Marine, tel qu'il lui plaira pour être toûjours présent ausdits constructions.

De plus que lesdits Sieurs Etats feront donner par leurs Amirautez chacune dans sa proportion, ainsi qu'il est dit ci-dessus, les munitions & Marchandises, dont Sa Majesté aura besoin pour ses Armées Navales & au prix qu'elles leur reviennent suivant leurs livres.

Encore que Sa Majesté n'estime pas qu'il y puisse avoir difficulté en l'exécution de cette proposition, elle ne laisse pas de recommander bien particuliérement audit Sieur d'Estrades, d'employer tous ses offices, & tous les moyens qu'il pourra pratiquer, pour la faire réüssir avec la participation entiére dudit Sieur de Wit, qui connoîtra mieux que personne, combien il est important que Sa Majesté soit en Etat de maintenir toûjours un bon nombre de Vaisseaux de guerre en Mer.

Dès lors que cette proposition sera acceptée, ledit Sieur d'Estrades fera au nom de Sa Majesté les Conventions particuliéres avec les Amirautez pour le bâtiment desdits douze Vaisseaux, & Sa Majesté lui fera remettre aussi tous les payemens dont il sera convenu, & en même tems demandera cent milliers de poudre pour être envoyez à Dunkerque.



LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 11. *Janvier* 1666.

JE n'ai pû approuver l'expedient qu'a proposé le Sieur de Wit, & auquel vôtre zéle vous avoit fait donner les mains, de vous depoüiller de vôtre caractere pour n'aller à Cleves qu'en qualité d'Envoyé extraordinaire; ces fonctions ne se peuvent pratiquer sans quelque bassesse dont je suis entierement incapable. La chose tireroit d'ailleurs à trop de consequence; car tout le College Electoral se seroit aussi-tôt mis dans la même pretension si j'avois admis ce temperamment, & ç'auroit été avec plus de raison que n'en a aujourd'hui Monsieur l'Electeur de Brandebourg d'en user comme il fait. Il faut cependant étouffer entierement la chose, vous conduisant en sorte de de-là qu'il ne paroisse pas audit de Wit ni à personne que j'y aye seulement pris garde ni fait la moindre reflexion. Vous lui pourrez dire, qu'ayant mieux consideré combien il seroit dangereux que vous abandonnassiez un seul moment vôtre poste où il peut survenir des affaires importantes & pressées à tous les instans, & même que Madame la Princesse d'Orange, qui ne vous aime pas, prendroit encore plus à tâche de traverser vos Negociations qu'elle ne fera celle d'un autre, j'ai jetté les yeux sur le Sieur Colbert Maître des Requêtes, en qui j'ai vû toutes les qualitez necessaires pour s'acquitter parfaitement bien de cette commission, & de toute autre encore plus difficile,

ficile, & qu'il pourra s'ouvrir à lui avec la même confiance qu'à vous des dernieres intentions des Etats & de tous leurs intérêts, que je l'asseure qu'il ménagera avec le même zéle & la même application que vous auriez fait. Ledit Sieur Colbert vous communiquera le Memoire que je lui ai dressé pour lui servir d'instruction; mais il devra recevoir la principale de ce que vous & le Sieur de Wit lui direz, tant sur les conditions du Traité que sur sa conduite, & sur les meilleurs moyens de faire réüssir cette Negociation.

J'ai été fort aise d'apprendre que le Sieur de Wit vous ait témoigné tant de satisfaction, & aux Etats dans leur Assemblée tant de ressentiment, de la reforme que j'avois faite aux deux premiers articles du Memoire de l'Electeur: pour le huitiéme & le neuviéme si on en veut de-là se tenir aux Traitez precedens, je ne puis vous en rien dire, ne sçachant pas ce que portent lesdits Traitez.

Quant à la condition principale qui regarde le subside pour l'entretien de l'Armée de Monsieur l'Electeur de Brandebourg, il me semble qu'il ne trouvera aucun Prince qui lui fasse un parti si avantageux, que de lui donner deux mille Chevaux & deux mille Fantassins sans que leur levée lui ait rien couté, & après cela de lui entretenir huit mille hommes du corps de douze mille qu'il se propose d'avoir. J'ai toute bonne esperance du succès de cette affaire, & je dirois toute certitude, si je n'étois informé de la foiblesse & de la legereté du Maitre, qui se laisse gagner par le dernier qui lui parle, & de la corruption de ses Ministres.

Pour l'autre difficulté qui se rencontre en ce que

que Monsieur l'Electeur de Brandebourg veut qu'il soit touché dans le Traité, que Messieurs les Etats commenceront d'entrer en conference après la paix faite pour la restitution de ses Places. A quoi les Etats répondent qu'ils lui donnent le choix, ou de laisser l'article comme il est dans les Traitez precedens, ou bien qu'on mette qu'on s'assemblera après la paix, pour dire les raisons de part & d'autre sur les pretensions dudit Electeur touchant ses places, & qu'ainsi le droit des deux parties sera conservé; au lieu que si on use du terme (Ils conviendront) cela feroit voir un consentement, que les Etats craignent qu'on ne prît pour une espece de cession, à laquelle ils ne peuvent consentir. Je vous dirai là-dessus que je tiens cette consideration & cette precaution du Sieur de Wit dignes de sa prudence, si on peut obliger Mr. l'Electeur de Brandebourg à se departir du mot (Ils conviendront) mais que je ne regarde pas cette difficulté comme étant d'une nature à devoir rompre un Traité, & qu'au contraire si tous les autres articles, à celui-là près, étoient ajustez, & que celui-ci ne le peut être qu'en passant le mot, on commettroit, ce me semble, une grande faute de ne le pas faire, d'autant qu'il demeurera toujours sujet à explication, laquelle même dependra des Etats qui se trouvent en possession des Places, & qu'enfin il ne sera pas dit qu'ils conviendront de rendre les places, ce qui à dire vrai ne se pourroit passer, mais ils conviendront d'entrer en conference pour la restitution des places, ce qui est bien different & n'est presque rien dire, à le bien prendre, puis qu'on voit chaque jour tenir des conferences où il ne se conclut rien.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 14. *Janvier* 1666.

J'Ai eu deux Conférences avec Monſieur de Wit ſur le ſujet de la dépêche de Vôtre Majeſté. Il convient de tout, à la reſerve des 8 & 9 articles où il s'en tient aux Traitez précédens, & il ne croit pas que l'Electeur y apporte de la difficulté, la choſe étant également avantageuſe pour l'un & l'autre Etat.

Il a été fort ſatisfait de la réforme que Vôtre Majeſté à faite au prémier & ſecond Article, je ſçai qu'il a fort loüé le procédé de Vôtre Majeſté en pleine Aſſemblée, & fait remarquer qu'elle faiſoit valoir leur Souveraineté juſques dans les moindres choſes, dont eux-mêmes ne ſe ſeroient pas apperçûs, cela a fait un fort bon effet.

Ledit Sieur de Wit m'a témoigné qu'il eût bien ſouhaité qu'on eut pû lever cette difficulté de Cérémonie, & m'a propoſé d'y aller Envoyé Extraordinaire : je lui ai répondu que ſi Vôtre Majeſté l'approuvoit je partirois auſſi-tôt que j'en aurois reçû l'ordre.

Il me dit que les Etats me donneroient les pouvoirs néceſſaires pour conclure, & qu'ils me remettroient leurs intérêts & leurs affaires en toute confiance.

Nous entrâmes enſuite en matiére ſur la principale difficulté du ſubſide, & il eſt convenu avec moi qu'il portera les Etats à entretenir 8000 hommes à l'Electeur de 12 qu'il doit avoir, &

& comme il lui reste à lever 2000 Chevaux & 2000 hommes de pié, pour avoir ce nombre complet, que les Etats s'obligeront de lui donner ce nombre levé à leurs dépens, ainsi il ne sera chargé que de la dépense de 4000 hommes.

Il y a encore une difficulté, c'est que l'Electeur veut qu'il soit conclu dans le Traité, qu'après la Paix faite les Etats conviendront d'entrer en Conférence pour la restitution de ses places.

A quoi ledit Sieur de Wit répond qu'on ne peut passer cet Article de la sorte, mais qu'ils donnent le choix à l'Electeur ou de laisser l'Article comme il est couché dans les Traitez précedens, ou bien qu'on mette après la Paix faite, on s'assemblera pour dire les raisons de part & d'autre sur les prétensions de l'Electeur touchant ses places, cela étant ainsi le droit de l'un & de l'autre est conservé, au lieu que si ce mot (ils conviendront) étoit mis, cela feroit voir un consentement qui est une espéce de cession à quoi les Etats ne peuvent consentir.

Le reste des points sera aisé à ajuster, pourvû que l'Electeur agisse de bonne foi, mais ce qui est facheux, c'est qu'on croit que ses Ministres sont gagnez par le Roi d'Angleterre: la derniere Lettre de Vennes que j'ai communiquée à Monsieur de Wit nous confirme dans cette opinion, elle porte qu'il y a eu un Envoyé de France qui n'y a pas fait long séjour, & qu'il n'a pas trouvé l'Electeur dans les mêmes sentimens, où il l'avoit laissé ni ses Ministres, aussi dont il s'est bien assuré, & qu'il espére que ses affaires iront bien & à la grande satisfaction du Roi son Maître.

J'ai fort pressé Monsieur de Wit de faire consentir la Province de Hollande aux quinze cens

mille livres à quoi s'eſt fixé l'Envoyé de Dannemark, & dont il ne ſe relâchera pas, & lui ai allégué toutes les raiſons portées dans les dépêches de Vôtre Majeſté, pour ne ſe tenir pas à ſi peu de choſes pour conclure une ſi grande affaire qui vaudra le centuple aux Etats, il m'a dit avoir fait tout ce qui dépendoit de lui & même au de-la de ce qu'il croyoit ayant porté ſes Maîtres d'aller juſques à douze cens mille livres, & que ſi le Roi de Dannemark rompoit là-deſſus, c'étoit une marque qu'il n'avoit pas grande envie de s'engager avec eux. Je ne parlerai point du pouvoir que Vôtre Majeſté m'a donné là-deſſus, juſqu'à ce que j'aye eu ſa réponſe ſur ma derniére dépêche, & je ferai toûjours mes efforts pour obliger Monſieur de Wit de faire encore une nouvelle recharge à l'Aſſemblée de Hollande.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 14. *Janvier* 1666.

DEpuis mes derniéres dépêches, Meſſieurs les Députez ayant fait leur rapport aux Etats Généraux, ſur ce qui s'eſt paſſé à la Campagne, n'ont fait nulle plainte contre Monſieur le Prince Maurice, ni contre Monſieur de Pradel, & ſont tout-à-fait revenus des impreſſions qu'ils avoient eu qu'on eut pû faire d'avantage, du moins cela paroît dans leur écrit : avec un peu de patience on remet ces Eſprits dans le bon chemin.

On n'a rien réſolu ſur les propoſitions que Mon-

Monsieur de Pradel a envoyé aux Etats par Monsieur de Baas, on trouve tant de difficultez à faire subsister l'Armée dans les places ou les vivres & les Fourages manquent, qu'il y auroit eu de l'impossibilité de maintenir l'Armée en Campagne. Ils ne laissent pas de chercher des expédiens de faire sortir un Corps pour se joindre à l'Armée des Ducs de Brunswick, mais qu'on en viendra à l'exécution, on trouvera les mêmes inconveniens que je représente ci-dessus.

On prend de bonnes résolutions pour le taux des vivres & des Fourages, mais l'exécution ne s'ensuit pas, les plaintes que je fais sur ce sujet ne produisent rien. Par exemple, après avoir mis les Taux au foin & à l'avêne, en sorte que les Chevaux ne reviennent qu'à 8 sols par jour, la Ville d'Arnhem ne l'a pas voulu tenir, & le Magistrat de son autorité l'a augmenté de cinq sols, & ainsi les Cavaliers de la Compagnie de mon fils & ceux de Masbac qui y sont en Garnison payent par jour 13 sols pour leurs Chevaux; leur solde n'étant que de quinze, il est impossible qu'ils puissent subsister, & je crains que la désertion ne se mette dans les Troupes de Vôtre Majesté. Je ne perds pas de tems à représenter ces inconveniens aux Etats, mais le mal est que chaque Ville est Maîtresse sans avoir égard aux ordres qui viennent des Etats.

Dès que j'eus reçû la dépêche de Vôtre Majesté du huitiême du Courant, je fus trouver Monsieur de Wit pour tâcher de le porter à finir cette affaire. Il me semble qu'il avoit fait les offres de douze cens mille livres, à quoi ses Maîtres s'étoient fixez, & que l'Envoyé ne vouloit pas relâcher des quinze cens mille livres,

je lui dis que Vôtre Majeſté connoiſſant l'importance de la concluſion de ce Traité pour l'intérêt de leur Etat, vouloit bien pour continuer à leur donner une marque de ſon affection contribuer une ſomme de 300000 liv. à la concluſion d'un ſi grand ouvrage, aux conditions que le Roi de Dannemark joindra ſa Flotte avec celle de Vôtre Majeſté & des Etats, & qu'on fermera le paſſage du Zunt & de la Mer Baltique aux Anglois, & que les Etats donnéront quittance à Vôtre Majeſté de ce qu'ils peuvent prétendre d'elle pour raiſon des ſubſides promis par le Traité d'Alliance.

Il me dit qu'il ne pouvoit accepter ces conditions & renoncer à ce qui eſt dû aux Etats par le Traité; qu'il feroit bien donner quittance par les Etats de 300000 liv., & en tenir compte ſur la ſomme qui leur eſt duë en vertu du Traité de 1662.

Je lui dis qu'en attendant une réponſe là-deſſus, il ne falloit pas perdre de tems, qu'il étoit trop avantageux d'engager tout-à-fait le Roi de Dannemark pour ne négliger rien, & que j'étois d'avis qu'il entrât en matiére dès ce jour même avec ledit Envoyé, ce qui fut fait, & on eſt convenu ſur cet Article, que les Etats donneroient douze cens mille livres pour ſubſide, qu'ils cedéroient outre cela 300000 liv. de la prétenſion qu'ils ont des ſubſides que Vôtre Majeſté leur doit par le Traité, & au cas qu'ils n'en fuſſent pas payez, qu'ils s'obligent de garantir ladite ſomme; que pour faciliter l'armement de quarante Vaiſſeaux, ils en équiperont huit en Hollande ſuivant le prix convenu par les autres Traitez, à quoi cette ſomme de 300000 liv. ſera employée, c'eſt le projet qui a été fait,

par

par ce moyen le Roi de Dannemark aura quarante Vaisseaux.

Ledit Sieur de Wit me dit que ledit Roi ne vouloit pas s'engager à joindre ses Vaisseaux avec les nôtres, pour faire la guerre dans la Manche, mais bien sur ses côtes, & à fermer la Mer Baltique & le Zont.

Le Sieur Clingenberg Envoyé de Dannemark n'étant venu trouver ensuite de ce projet, pour m'avertir qu'il avoit ordre du Roi son Maître de ne signer pas le Traité des Etats qu'il ne fut assuré de la garantie de Vôtre Majesté & de sa déclaration contre l'Angleterre, je lui dis que j'en écrirois à Vôtre Majesté, & que cependant je le priois de n'en point parler au Sieur de Wit, parce que cela lui avoit donné de la défiance, ce qu'il m'a promis de faire. Vôtre Majesté me fera l'honneur de me mander s'il lui plait ce qu'elle veut que je lui réponde.

J'ai parlé au Sieur de Wit de la conversation que le Sieur van Beuningen avoit euë avec Monsieur de Lionne. Il m'a témoigné en son particulier connoître qu'elle seroit avantageuse, mais que dans l'ombrage où ces Provinces sont, de voir les Troupes de Vôtre Majesté dans leurs places les plus fortes, cela feroit un mauvais effet, & donneroit créance aux faux bruits qu'on fait encore courir, qu'il est d'accord avec Vôtre Majesté pour lui livrer le païs.

Je lui répondis que j'avois ordre de Vôtre Majesté de me conduire là-dessus, ainsi qu'il jugeroit à propos pour l'avantage des Etats & pour son intérêt particulier. Il a été bien aise d'apprendre que Monsieur de Pompone soit si proche de Stokholm : il espére que les Suedois changeront de discours, quand ils sçauront que

Vôtre Majesté est sur le point de se déclarer. Monsieur van Beuningen en a assuré les Etats par ce dernier ordinaire, & que cela sera dès que le Sieur van Goch sera arrivé d'Angleterre. Il est à la Haye depuis 4 jours. Son rapport a été fort succinct, & il est ici aussi peu estimé qu'il a été en Angleterre. J'envoye à Vôtre Majesté la Copie de la Lettre qu'il a apporté à Messieurs les Etats de la part du Roi d'Angleterre. En parlant de la Hollande, il marque à Monsieur de Wit, on tâche à présent de soûlever le peuple contre lui par des Livres qu'on imprime. J'en envoye un à Monsieur de Lionne: on en a supprimé quelques-uns fort séditieux. Les Auteurs ni les Imprimeurs ne se trouvent pas, ainsi cela demeure impuni.

Les Etats ont résolu une députation vers Monsieur l'Electeur de Brandebourg, dont est le Sieur de Beverning. On lui offre l'entretenement de 8000 hommes, & les conditions que Vôtre Majesté a vû accordées par le Memoire que Monsieur du Moulin a apporté.

Mais les Etats donneront ordre à leurs Députez de se retirer & rompre la Négociation, en cas que ledit Electeur refuse de garantir Rhimberg & les places où ils ont garnison; surquoi ils ne peuvent être assurez de lui. Quand aux autres points, il y a lieu de croire qu'ils conviendront, si celui-là étoit accordé.

J'attens la Réponse de Vôtre Majesté sur la dépêche que Monsieur du Moulin lui a apporté.

L'Electeur de Brandebourg m'a fait faire civilité par son Resident, & m'a assuré de sa part qu'il eut été bien aise de me voir, mais qu'il ne peut relâcher de la résolution qu'il a prise avec tous les autres Electeurs, de ne donner pas la main aux Ambassadeurs des Rois. LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 15. Janvier 1666.

L'Attention que vous avez à regarder dans l'avenir, est digne de vôtre prudence & de vôtre zéle, & il est sans doute important à mon service, que je voye toûjours le bien & le mal pour mieux prendre mes mesures. Cependant j'apprens avec beaucoup de déplaisir, ce que vous me mandez, que la Province de Hollande ne soit pas en état de soûtenir, pour une année seulement la même dépense qu'elle a fait jusqu'ici, sans qu'il en arrive une revolution qui change le Gouvernement. Cela est bien différend d'une de vos dépêches précédentes, où vous témoignez de croire qu'elle auroit toûjours dequoi fournir avec abondance aux fraix de la guerre, & même avec un plus grand nombre de Vaisseaux, & cette impossibilité dont vous parlez à présent, & qui doit être mieux connuë par le Sieur de Wit, que par tout autre, n'est pas bien conforme à la fermeté & à la hauteur avec laquelle Messieurs les Etats ont soûtenu la Négociation de paix en Angleterre, jusques à témoigner une invincible resistance à se laisser porter à quelques petits relâchemens de peu de conséquence, comme étoit par exemple le dédommagement de deux Vaisseaux & la session d'un seul Fort en des païs au de-là de la Ligue, ainsi je veux espérer que cette impossibilité qui me devroit faire tant de peine n'est pas si réelle, qu'elle ne soit plûtôt un effet de l'adresse du-

dit de Wit, aussi-bien que le prétendu relâchement du zéle & du concours de la Ville d'Amsterdam, pour jetter sur moi le plus qu'ils pourront des dépenses.

Le mauvais ordre de leur Milice me cause encore plus d'inquietude, & sur tout la circonstance que vous me marquez que les Etats sont si jaloux de leur autorité & du tître de Souverains, qu'ils aiment mieux souffrir des dommages très-préjudiciables en faisant eux-mêmes le métier de Général, que de laisser agir ceux qui en sont capables. Le point merite toute vôtre application, pour voir continuellement avec le Sieur de Wit, si on ne peut point trouver aucun remede à un si grand mal, & capable dans le cours d'une guerre de causer à la fin la destruction entiére de la Republique. Pour ce qui regarde le desordre des quartiers, & le taux des vivres dont vous me parlez aussi, je me remets en ce qui vous sera mandé de ma part par la voye de Monsieur le Tellier.

J'ai été fort surpris de ce qu'il semble que vous ayez trouvé quelque difficulté à faire donner des ordres au Commandant des Vaisseaux, qui doivent passer dans la Mediterranée d'obéir à mon Lieutenant Général. Le Sieur van Beuningen n'a rien dit ici sur ce sujet-là, comme le Sieur de Wit vous avoit asseuré qu'on lui ordonneroit. Il est assez hors de propos d'alléguer le Traité en cette occasion, puis qu'on n'avoit garde de s'aviser de stipuler une chose si claire, & qui parle de soi-même. Il ne faut alléguer que la convenance & la raison, & si Messieurs les Etats sont si jaloux de leur Souveraineté, à laquelle je n'ai point d'intention de toucher ni de faire aucun préjudice, cette Couronne ayant au-

autant qu'eux-mêmes contribué à l'établir & à l'affermir, ils doivent me rendre la juſtice de croire que je ne ſerai pas moins jaloux de mon honneur. Vous avez fort bien fait de leur faire remarquer que je ne ſuis pas encore declaré, & à dire vrai, ils n'auroient pas dû même mettre en avant une pointille ſi deſobligeante quand je me trouverois l'attaqué, & que j'aurois beſoin de leur ſecours; à plus forte raiſon, ne le doivent-ils pas quand ils veulent m'entrainer dans une guerre pour leur ſeul intérêt & contre tous les miens. Si nous avons à faire une guerre commune, & s'il eſt de néceſſité indiſpenſable qu'en toute guerre quelqu'un la dirige & ait le commandement ſuperieur, il me ſemble que les Etats ne ſe feront pas grand tort dans le point de leur Souveraineté, quand ils me cederont ce dont je ne me relâcherois pour quelque autre Puiſſance qui ſoit au monde. Vous ſçavez que ſur le ſujet de la Mediation de l'accommodement de l'affaire de Munſter je n'ai exclus que la ſeule Maiſon d'Autriche, ainſi je trouverai fort bon que les Etats acceptent celle qui leur eſt offerte par le Duc de Brunſwick Wolfembuttel, & que les Electeurs de Mayence & de Cologne & le Duc de Neubourg s'y puiſſent joindre.

Pour l'affaire de Dannemarc, puis qu'elle eſt en état d'être achevée, & qu'il ne tient plus qu'à cent mille écus monnoye de Hollande, qui eſt vingt mille écus au de-là du pouvoir que je vous avois donné, je ne veux pas qu'étant auſſi importante qu'elle eſt, elle puiſſe manquer par une ſomme ſi modique, & je trouve bon que vous puiſſiez promettre leſdits ſix-vingts mille écus, ſi pour faire conclurre promptement le Traité vous êtes obligé de vous ſervir du pouvoir que je vous ai donné.

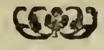
 Je

Je vous dirai auſſi ſur le même ſujet qu'encore que de Lionne vous ait mandé, il y a huit jours, par mon ordre, qu'en fourniſſant ladite ſomme il faudroit que vous retiraſſiez en même tems des Etats une quittance generale de tout ce qu'ils peuvent pretendre de moi, pour raiſon des Subſides ſtipulez par nôtre Traité; je trouve bon, ſi vous ne pouvez faire mieux, que ſans vouloir vous attacher à tirer cette quittance de la ſomme effective, vous diſiez que je payerai à compte ſur leſdits ſubſides.

L'Agent de Monſieur l'Electeur de Brandebourg, me préſenta hier un Memoire de la part de ſon Maître, par lequel il ſe plaint de ce qu'on a logé mes Troupes dans ſes places. Il faut que les bons amis que j'ai dans ſa Cour lui ayent perſuadé qu'en effet il y a grand ſujet de ſe plaindre de ce logement, afin de l'éloigner de plus en plus de moi, & jetter de nouveaux embaras au Traité qui ſe négocie; tout ce qui l'approche voudroit bien que les Troupes ne fuſſent pas en des poſtes avancez, d'où elles puſſent facilement incommoder les païs de l'Evêque de Munſter, & ils auront crû qu'en obligeant ce Prince de s'adreſſer à moi & de m'en faire ſes plaintes, ils obtiendront de deux choſes l'une, ou que par mon autorité ils prouveront à l'Evêque l'avantage de faire rentrer leſdites Troupes en des lieux où elles ne puſſent lui faire aucun mal, ou que ſi on ne le fait pas, ils auront lieu de faire entendre à l'Electeur que je n'ai aucune conſidération pour lui. Vous communiquerez cet Article au Sieur Colbert auſſi-tôt qu'il ſera arrivé, & vous verrez enſemble avec le ſieur de Wit, ce qu'il pourra dire de mieux audit Electeur de Brandebourg,

pour

pour empêcher que les Cabales contraires ne viennent à bout du deſſein qu'ils ont d'aigrir ſon eſprit, & d'empêcher la concluſion de ſon Traité. Si les Etats avoient mis leur Armée entiére dans ſes places, il n'en auroit peut-être pas ouvert la bouche, mais parce qu'ils y ont mis des François ce qui a dû dépendre d'eux, ſans que je m'en doive mêler, on l'incite à ſe plaindre à moi pour le dégouter. Si vous avez fait retirer mes Troupes dans les Villes d'Hollande, comme je vois par vôtre derniere dépêche que vous en aviez la penſée, pour d'autres conſidérations de les faire ſubſiſter plus facilement, & de leur donner plus de commoditez, cette doléance affectée ſeroit finie, au moins à mon égard; cependant je crois que le principal objet qu'on ſe doit toûjours propoſer c'eſt la mortification de l'Evêque, & les plus grandes incommoditez qu'on pourra lui cauſer & à ſon païs pour faire crier & élever ſes ſujets contre lui: c'eſt pourquoi rien ne me paroît plus important que la jonction des Troupes des Ducs de Brunswick avec celles de deça, & on écrit ici qu'elle ſe pourroit faire, ſi les nôtres s'avançoient quatre jours à leur rencontre dans le païs même de l'Evêque, vis-à-vis de Munſter entre la Ville & la Lippe, laiſſant la Riviere à la main droite, prenant bien ſes précautions pour faire que l'Evêque ne put pas tomber ſur l'un des deux Corps avant leur jonction, avec un plus grand nombre de Cavalerie que l'un & l'autre n'en auroit. J'écris en cette conformité au Sieur Pradel.



LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 15. Janvier 1666.

DEpuis la Lettre du Roi écrite, Monsieur van Beuningen m'étant venu voir, je l'ai mis sur le discours des difficultez qu'il semble qu'on ait voulu vous faire de de-là sur le Commandement des Flottes, & je lui ai fait connoître qu'il y a de certains ordres qui regardent l'honneur, qu'il ne falloit jamais toucher avec un Roi fait comme le nôtre, parce qu'on le cabreroit infailliblement, & qu'il pourroit entiérement changer de mesures, quelque chose qui en peut arriver. Je l'ai trouvé fort doux, mais sans pouvoir rien concerter. Je ne doute pas qu'il n'écrive là-dessus à Monsieur de Wit en des termes qui lui feront changer de langage quand vous retomberez sur la même matiére, qu'il seroit bon d'ajuster sans perte de tems, parce que je doute que cette difficulté n'étant pas levée le Roi veüille passer outre, avant qu'elle ait été terminée selon la raison.

Sa Majesté a augmenté la paye de ses troupes, afin qu'elles soient moins à charge au païs, ainsi que vous l'apprendrez plus particuliérement par les dépêches de Monsieur le Tellier.

J'ai aussi parlé à Monsieur van Beuningen du Memoire que m'a remis l'Agent de l'Electeur de Brandebourg. Il me semble que Monsieur Colbert, si on lui en parle comme je ne doute point, pourroit y répondre en substance, que Sa Majesté est persuadée par tout ce que Son Altesse

teſſe Electorale lui a elle-même communiqué de ſes intentions ſur la Guerre de Munſter, qu'il ne déſire pas ſeulement de la voir finie, mais d'y contribuer encore tout ce qu'il pourra par ſes offices & même de ſes forces, les joignant à celles des Etats ſous certaines conditions, ſur leſquelles Sa Majeſté eſpére qu'on pourra facilement tomber d'accord, que ſur ce principe Sa Majeſté conſidére le ſecours qu'elle a envoyé aux Etats comme une choſe qui eſt entiérement conforme aux ſentimens, aux viſées & aux véritables intérêts de ſadite Alteſſe, Sa Majeſté pouvant l'aſſurer qu'elle n'a d'autre objet que de protéger des amis communs, & de bannir la guerre du voiſinage des terres de ſadite Alteſſe; qu'on ne peut mieux parvenir à cela, qu'en logeant les Troupes, pendant qu'elles ne peuvent tenir la Campagne, dans les places les plus avancées ſur les Frontieres, pour faire ſouhaiter la Paix à l'Evêque; que les Etats diſent qu'en toutes occaſions depuis qu'ils ont des garniſons dans ces places là, ils y ont mis de tems en tems tel nombre de troupes des gens du païs ou étrangers, qu'ils l'ont jugé néceſſaire pour leur ſervice, & ſans aucune contradiction; que Sa Majeſté aura grand déplaiſir, s'il eſt vrai que les ſiennes n'y ayent pas vécu avec l'ordre & la diſcipline, qu'elle leur avoit tant recommandée; qu'elle en a renouvellé les ordres encore plus preſſamment, & qu'afin que Son Alteſſe Electorale n'ait plus occaſion de faire de nouvelles plaintes, elle a augmenté leur paye d'un ſixiême, en ſorte que les habitans des lieux trouveront plûtôt à l'avenir de l'avantage à les loger qu'ils n'en ſouffriront aucun préjudice.

MEMOIRE

De Monsieur *Hollis*, presenté au Roi Très-Chrêtien, le 20. Janvier 1666.

JE viens dire à Vôtre Majesté que le Roi mon Maître m'a donné ordre de me rendre auprès de lui, voyant que Votre Majesté a voulu rappeller les Ambassadeurs qu'elle lui avoit envoyez; il n'a pas tenu a lui que la médiation, qu'elle a employée pour l'accommodement des differens, entre lui & la Hollande, n'ait réüssi; il est de soi assez amateur de la paix pour recevoir avec joye toutes les propositions, qui y tendent, mais assurément SIRE*, celles qui lui ont été présentées par Messieurs vos Ambassadeurs n'étoient pas telles, qu'il les peut accepter. Il croit bien que Vôtre Majesté n'en a pu obtenir de meilleures des Hollandois, comme il sçait, qu'ils sont portés à toutes sortes d'injustices & de violences contre lui & contre ses sujets, & bien loin de se ranger à la raison, & a ce qu'ils doivent à l'amitié & à la bonne volonté, que le Roi mon Maître leur a toûjours témoignée, & aux bienfaits qu'ils ont reçû tant des Rois & des Reines ses Prédécesseurs que de la Nation Angloise; au contraire ils en ont voulu effacer la memoire par une continuation d'offenses & d'hostilitez; il ne s'étonne donc nullement s'ils n'ont voulu écouter aucune chose raisonnable, pour mettre fin à leurs mauvais procedez & pour établir une Paix sur des conditions, qui fussent telles qu'ils n'eussent plus lieu de continuer leur injuste dessein de se rendre Maîtres de la Navigation & du Commerce, & d'empieter sur les droits de tous les Rois, Princes & Etats leurs voisins, & principalement sur ceux du Roi mon Maître.*

Au commencement ils espéroient profiter de quelques desordres qu'ils se figuroient devoir arriver en Angleterre, ou que le Roi ne pourroit point trouver d'argent pour continuer la guerre, ce qui leur donna le courage de nous offenser & nous braver, & de faire leurs preparatifs pour la guerre, & de nous la faire actuellement en la Guinée; mais, graces à Dieu, ils se sont trompez en leur calcul; le peuple d'Angleterre n'a jamais été mieux uni qu'il est à présent, & pour ce qui est de l'argent, le Roi n'en manquera jamais pour la continuation de cette Guerre ici; j'en puis, peut-être, parler avec autant de certitude comme un autre, pour avoir pratiqué les assemblées du Parlement depuis quarante ans, dès le tems du Roi Jaques, d'heureuse Memoire, Grand Pere du Roi mon Maître; & je dirai bien que les deux Chambres, ont tant de Zele pour la gloire de leur Prince, & pour l'interêt public de la Nation, qu'elles ne souffriront pas, qu'il y ait aucun manquement de ce qui sera nécessaire pour pousser cette guerre à bout; Si ce qu'elles ont déja donné ne suffit pas, elles lui donneront jusqu'à la moitié du revenu du Royaume, & si cela ne suffit pas encore, elles lui en donneront les trois quarts, & ne se reserveront que ce qui sera absolument nécessaire pour la sustentation de leurs vies. Voilà; SIRE, ce que je m'assure que le Roi mon Maître trouvera dans les affections de ses peuples pour le maintenir dans ses droits, contre les insultes & les violences de ses ennemis.

Il y a maintenant deux ans & demi qu'il m'envoya ici pour donner à vôtre Majesté toutes les assurances imaginables de son affection, pour faire avec elle une liaison encore plus étroite, que celle, qui avoit été faite par les Traitez Précédens, & pour ajouter à ces Traitez là tout ce qui seroit nécessai-

cessaire pour rendre éternelle la bonne intelligence & des Rois & des Royaumes, ces Traitez là demeurans en leur vigueur, car ils avoient été continuez selon l'art. 3. de celui de l'an 1610, par lequel il est déclaré que cette Ligue & Alliance devoit être perpetuelle entre les Rois d'alors & leurs Successeurs, pourvû que dans un an après le decès de l'un de ses Princes son Successeur signifiât au survivant qu'il acceptoit les mêmes conditions & la même Alliance; ce qui fut fait par le Comte de St. Alban, au nom du Roi mon Maître le 23. de Juin de l'année 1661 qui est la même en laquelle il fut établi dans ses Royaumes, & ce qui avoit été observé auparavant par le feu Roi, & renouvellé depuis en l'année 1644 par le Milord Goring, son Ambassadeur en cette Cour.

Quand je vins ici, je donnai le projet d'un autre Traité pour regler le Commerce entre les deux Nations; sur tous les points duquel, exceptez deux ou trois, sa Majesté étoit demeurée d'accord: mais depuis le 20. de Decembre de l'année passée, je n'en ai plus oüi parler, le tout étant resté entre les mains de Monsieur de Lionne. Je me souviens que vôtre Majesté insista beaucoup pour ajoûter au 3. artic. (qui contenoit une défense d'assister les ennemis) une clause portant que ce fut sans préjudice des Traitez précédens, pour par là être en liberté d'assister les Hollandois; à quoi le Roi mon Maître répondit, qu'il consentoit, que l'art. entier fut omis pour laisser à vôtre Majesté une pleine liberté d'y agir selon qu'elle le jugeroit à propos: bien qu'il fut un peu surpris de voir qu'elle vouloit préférer un Traité qu'elle avoit fait avec les Hollandois en 1662 à des anciens Traitez faits entre ces deux Couronnes, qui avoient continué durant une si longue suite d'années, qui avoient été renouvellez & confirmez depuis peu

selon

selon les formes, & qui étoient si nécessaires pour le bien commun des deux Royaumes, & tant à la bienseance des deux Rois liez, & unis par de si fortes considerations.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 21. Janvier 1666.

QUand j'ai écrit au Roi la peine où j'étois de voir les Finances des Etats si courtes, & que vous trouvez de la difference entre la puissance que je marque dans mes precedentes dépêches, & l'impuissance dans mes dernieres, je vous supplie de n'attribuer pas cela à la persuasion de Monsieur de Wit, mais agréez que je vous explique, que quand je vous ai mandé qu'ils avoient fait fonds pour une année, ç'a été dans un tems où toutes les Villes ont consenti & qu'Amsterdam en fait les avances; mais quand les cabales contraires traversent, & qu'Amsterdam même se retire, & que la faction de Monsieur de Wit se retire ou diminuë, & qu'après avoir bien examiné les dépenses, je vois clairement que le fonds manquant il faut que le Gouvernement present tombe : Je crois être obligé de ne rien cacher au Roi & lui exposer ma crainte. Ce n'est pas que cela me fasse rien negliger de tout ce qui peut fortifier le parti du Roi, & celui de l'Union, ne perdant nulle occasion de voir les Deputez des Villes dont cette Assemblée presente est plus remplie, y en ayant 400., je leur ai donné à dîner les uns après les autres: Mr. de Wit en use de même, & nous agissons de con-

cert pour faire revenir ceux que nous trouvons ébranlez, mais il faut être dans une action continuelle. Vous jugez bien, Monsieur, que si dans de telles conjonctures une ou deux Villes se declaroient ne vouloir plus contribuer, cela apporteroit une revolution entiere, parce qu'elles seroient soutenuës des Membres même de l'Etat qui sont ennemis de Monsieur de Wit, mais aussi j'ai à vous dire que la protection du Roi donne un grand poids au parti de Monsieur de Wit, & que ce Traité de Dannemarc & l'envoi de Monsieur Colbert vers Monsieur l'Electeur de Brandebourg pour l'intérêt des Etats, me font voir assez clairement qu'on détruira toutes les factions contraires, du moins rendra-t-on leurs efforts inutils pour se rendre maîtres du Gouvernement. Voilà au vrai l'état où nous sommes à present, Monsieur de Wit a cet àvantage d'avoir fait nommer des Deputez dans cette Assemblee qui commença hier qui sont de ses amis, & bien intentionnez pour le Roi.

Quant à ce qui regarde la conduite de l'Armée, cela est pitoyable de voir l'aveuglement de ces gens-ci. Il est tel qu'ils aiment mieux que les Deputez sous la representation du Souverain fassent mille fautes que de réüssir par les conseils d'un bon General. Ainsi je vois qu'ils sont exposez à ne pouvoir réüssir dans leurs entreprises de guerre, ce qui me feroit desirer qu'il se trouvât quelque conjoncture de pouvoir faire la paix honorable avec l'Evêque de Munster.

Ce que le Roi m'allegue dans sa depêche, qu'il s'étonne de ce que les Etats se sentant dans des divisions au dedans, ont resisté de consentir à donner satisfàction au Roi d'Angleterre sur deux Vaisseaux, & à relâcher quelques Forts en Guinée,

ıée, est très-bien & prudemment remarqué, & 'ai eu diverses conferences avec Monsieur de Wit sur ce sujet, & même j'en suis venu jusques ıux reproches, de ce qu'il engageoit trop legerement le Roi & l'Etat dans une guerre. Il m'a repliqué que ce n'étoit ni les Vaisseaux ni les Forts qu'il consideroit, mais bien la suite qui les rendoit tributaires du Roi d'Angleterre, & que si le Traité se fut fait à ces conditions, ses ennemis en auroient eu le merite, & auroient occupé les premieres places de l'Etat par l'appuy & la protection d'Angleterre, qui se seroit si bien établie dans l'esprit des peuples qu'il n'y a pas de Puissance dans l'Europe qui l'eût pû détruire, & qu'ils sont encore mieux avec la guerre & l'appuy du Roi qu'avec la paix aux conditions proposées. C'est pour vous faire voir, Monsieur, que dans cette Republique & dans la maniere d'agir de ces peuples, on ne peut pas compter juste comme dans un Royaume, puis qu'on est sujet à tant d'évenemens qui dependant du caprice des peuples, où il faut une application continuelle pour les ménager & les faire tomber bien souvent à ce qu'on veut sans qu'ils s'en aperçoivent.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 22. Janvier 1666.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 14., & me remettant pour ce qui regarde mes Troupes & leur subsistance à ce qui vous sera mandé par la voye du Sieur le Tellier, je vous dirai que j'ai

été fort aise d'aprendre que le Traité avec le Roi de Dannemarc fut sur le point de sa conclusion, le point des subsides qui étoit le plus difficile ayant été ajusté par le moyen des trois cens mille francs que j'avois offert de fournir audit Roi, en deduction de celui que Messieurs les Etats pretendent de moi.

Quant à ce que le Sieur de Wit vous a dit qu'il ne pouvoit accepter la condition que j'avois mise à cette offre, que les Etats me donneroient quittance de tout le subside, vous aurez trouvé dans ma dépêche de la semaine passée, qu'ayant bien prevû que vous rencontriez de delà quelque difficulté à cela, je vous ai mandé par avance que vous pourriez vous relâcher sur ladite condition, & vous contenter de la quittance des Etats de la même somme que je fournirai; cependant je vois que vous avez agi fort prudemment en ne vous arrêtant pas à cet incident, & pressant le Sieur de Wit d'entrer en matiere, le tems d'engager le Roi de Dannemarc étant trop pernicicieux pour en faire un seul instant. Il est vrai que jusques ici j'avois crû que ce qui se traitoit avec ledit Roi, tendoit non seulement à lui faire fermer le Zondt aux Anglois, mais à l'obliger de joindre aussi ses Vaisseaux à nos Flottes quand on les requerroit: je tiens la chose de telle importance que dès qu'il aura fait le premier pas, je crois qu'il faudra travailler à lui faire faire encore le second. On en a déja entretenu ici le Resident dudit Roi, lequel est fort bien intentionné, & il a témoigné d'être fort persuadé de ce qu'on lui disoit, que ces partis qu'on appelle du milieu ne sont jamais bons pour ceux qui les embrassent, & que nommément en cette occasion-ci, si le Roi son Maitre ne vouloit

s'en-

s'engager qu'à tenir dans ses Ports des Vaisseaux qu'on lui auroit fourni les moyens d'armer de nôtre argent, il en arriveroit que sans m'avoir beaucoup obligé, ni Messieurs les Etats, il n'auroit pas laissé de desobliger autant l'Angleterre que s'il lui avoit declaré la guerre, & qu'il eut fait joindre lesdits Vaisseaux à nos Flottes dans tous les Combats qui se donneront, ayant même le desavantage en cela, que ce qu'il auroit fait de moins ne seroit imputé qu'à une pure crainte par une Nation aussi fiere qu'est l'Angloise, qui ne lui en sçauroit aucun gré; mais je vois bien par le discours dudit Resident de Dannemarc, que pour faire le second pas, son Maitre entr'autres choses qu'il pourra desirer voudra sortir une fois pour toutes, & clairement de toutes les pretensions qu'on a en Hollande sur les dettes qu'il a contractées, & voir aussi un bon reglement pour l'avenir sur le fait de ses péages, & pour empêcher les fraudes que les Sujets des Etats commettent tous les jours, qui lui font perdre plus de la moitié de leur revenu.

Quant aux deux points ou conditions préalables, dont le Sieur Clingenberg Envoyé de Dannemarc vous a parlé; l'un, ma garantie envers le Roi son Maitre, & l'autre ma declaration contre l'Angleterre, vous pouvez lui donner satisfaction sur l'un & sur l'autre; car pour le premier, quoi que je me sois déja engagé par le Traité avec ledit Roi de Dannemarc de le défendre contre toute sorte d'aggression de quelque Prince ou Potentat qu'elles viennent, & que nous ayons même stipulé le nombre d'hommes, ou les sommes d'argent que je serai obligé de lui fournir en des cas pareils, & qu'ainsi toute au-

tre

tre garantie nouvelle paroiſſe aſſez ſuperfluë, néanmoins je demeure d'accord de la renouveller audit Roi, telle qu'il la deſirera pour ſa plus grande ſeureté & ſatisfaction, dans ce cas-ci du reſſentiment que les Anglois pourroient avoir de ce qu'il fera en faveur des Etats.

Et touchant ma declaration contre l'Angleterre, le Roi ſon Maitre & lui verront dans peu de jours par l'effet même, qu'il n'étoit pas neceſſaire qu'il mît pour condition une choſe que je ſuis reſolu de faire pour mon honneur & pour mon intérêt, ſans aucune relation à ce que le Roi de Dannemarc fera ou ne fera pas. Je ne puis pourtant nier que ledit Roi & ſes Miniſtres n'ayent eu grande raiſon, avant que de faire aucun pas contre l'Angleterre, d'être éclaircis & bien aſſeurez que je leur en donnerai l'exemple, & qu'ils auront mon appuy & le concours de ma puiſſance.

Puis que le Sieur de Wit n'a pas trouvé à propos pour les raiſons qu'il vous a dites, qu'on s'explique de de-là du nouvel effet de ma bonne volonté, que j'étois diſpoſé de donner aux Etats, par l'envoy d'un autre Corps d'Armée conſiderable contre l'Evêque de Munſter s'ils en avoient beſoin & qu'ils m'en requiſſent : il n'en faudra pas parler, mais vous pourrez dire au Sieur de Wit confidemment, que pour rendre l'Empereur plus retenu à ne ſe mêler point des affaires dudit Evêque, autrement que par des offices qui eſt un point qui me paroit fort important, j'ai mandé au Chevalier de Gremonville qu'il étoit bon qu'il laiſſât aller certains diſcours aux Miniſtres, par leſquels ils compriſſent, que ſi l'Empereur faiſoit marcher quelques Troupes de deçà pour appuyer l'Evê-

l'Evêque, j'envoyerois aussi-tôt un Corps de vingt mille hommes.

Si toutes les difficultez du Traité de Brandebourg se reduisent aujourd'hui à ce que vous me mandez, que l'Electeur garantisse Rhimberg aux Etats & les places où ils ont garnison, il me semble qu'il sera aisé de les surmonter & de conclurre, puis que l'Electeur de Brandebourg ne peut faire difficulté de promettre en ce Traité d'entretenir les Traitez faits avec les Etats, en ce qui regarde les Places qui lui appartiennent où il a consenti qu'ils eussent des Garnisons, & pour celle de Rhimberg on pourroit en cette occasion pratiquer le même expedient qui fut pris dans mon dernier Traité, où je garantis Rhimberg aux Etats, si ce n'est qu'il fut attaqué par l'Electeur de Cologne avec ses forces seules, sans l'assistance d'aucun autre Prince. Si le Sieur de Wit convenoit de cet article, vous en devrez donner part à Cleves au Sieur Colbert.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 28. Janvier 1666.

MOnsieur Colbert est parti le 25. pour Cleves, après avoir eu trois conferences avec Monsieur de Wit sur tous les points des pretensions de Monsieur l'Electeur de Brandebourg. Il a été satisfait de son procedé qui a été plein de confiance, & a condescendu à tous les expediens que nous lui avons proposé. Celui de la garantie pour Rhimberg, ainsi qu'il est porté par le

Traité de 1662., a été agréé, & nous ferons bien aises tous deux d'avoir prevenu l'ordre que Vôtre Majesté nous donne par sa dépêche du 22. Si Monsieur l'Electeur de Brandebourg a tant soit peu d'inclination à prendre le parti des Etats, je ne doute pas que Monsieur Colbert, éclairé comme il est, & Monsieur de Beverning étant joint avec lui, ne portent ledit Electeur à s'accommoder.

Madame la Princesse d'Orange a été très-satisfaite de la visite que Monsieur Colbert lui a renduë. La Princesse d'Anhalt sa fille n'en a pas moins témoigné de joye, & je sçai qu'elles ont écrit favorablement à Cleves sur son sujet.

Il ne se peut pas mieux entrer dans l'esprit de ces gens-ci, ni plus adroitement dans celui de Monsieur de Wit que Monsieur Colbert a fait, aussi s'est-il ouvert sur tout & sur la maniere du Gouvernement jusques à lui en dire les défauts sans aucune façon ni reserve, ce qui ne lui est gueres ordinaire.

Ce que Monsieur van Beuningen a écrit aux Etats, que Vôtre Majesté faisoit travailler à sa declaration, & qu'il l'envoyeroit bien-tôt par un Courier exprès, leur a donné bien de la joye, & particulierement à Monsieur de Wit comme le plus interessé à cette guerre. J'ai aussi dit confidemment au Sieur de Wit ce que Vôtre Majesté mande à Monsieur de Gremonville, dont il a eté très-satisfait & ne doute pas que cela ne fasse un bon effet.

Messieurs les Etats ont témoigné beaucoup de douleur en recevant la Lettre de Vôtre Majesté sur la grande perte qu'elle a fait de la Reine Mere.

J'ai parlé à Monsieur de Wit & à plusieurs Depu-

Deputez des Etats, conformement à ce que Vôtre Majesté m'ordonne par la dépêche du 11. du courant, sur le changement du voyage de Cleves.

Ledit Sieur de Wit m'a prié d'aller demain à Amsterdam, Haerlem & Leyde avec lui pour l'élection du Magistrat, il s'y trouvera aussi. Comme le choix des personnes attachées à son parti lui sont de la derniere importance, je m'appliquerai de tout mon pouvoir pour y faire mettre nos amis.

Je ne doute pas qu'après la declaration de Vôtre Majesté, son parti ne prevale à toutes les cabales contraires, quoi qu'elles ayent bien des ressources pour diviser les Provinces & donner des ombrages de l'attachement que Vôtre Majesté a pour leurs intérêts, qu'ils comptent être pour la Province de Hollande, & chaque Province mal-intentionnée s'en separe; mais ce que je trouve de meilleur est qu'elles ne se peuvent passer de la Hollande pour faire les avances d'argent de leur côté, & qu'ainsi Monsieur de Wit les fera revenir à leur devoir étant appuyé de Vôtre Majesté, comme il l'a été jusqu'à cette heure. Avec cette bonne disposition il ne faut pas laisser d'être dans une continuelle application que les affaires ne changent de face, la liberté étant si grande en ce pays d'agir dans les Villes selon le sentiment d'un chacun, qu'il n'y a nul châtiment pour ceux qui donnent de mauvaises impressions contre le Gouvernement present, & on est obligé bien souvent de dissimuler les offenses pour avoir le tems de gagner ceux qui les ont faites. Depuis six mois

j'ai vû tourner des Villes pour nous par les mêmes personnes qui nous les avoient rendu contraires; ainsi c'est une continuelle negociation avec ces gens-ci, & on ne peut prendre aucunes mesures certaines sur leur fermeté ; mais bien esperer beaucoup de la conduite de Monsieur de Wit, qui n'a d'appuy asseuré que ce lui de Vôtre Majesté, sur lequel il se fonde & agit avec vigueur.

Ce qui me donne le plus de peine à present, c'est le Commandement de leu. Armée, & qu'il est impossible qu'un grand dessein puisse réüssir dans la division où sont les Provinces. Il y en a cinq qui veulent que le Prince Maurice soit continué, la Hollande & la Zeelande voudroient le déposseder & mettre le Prince de Tarente ou le Comte de Waldeck en sa place, comme personnes qu'ils croyent être devouées à leurs intérêts; mais ce dessein n'a pû réüssir, & la Hollande a éte obligée de consentir à la continuation du Prince Maurice, qui doit aller à Wesel pour faire agir les Troupes pendant l'hyver, mais il doit être accompagné de deux Deputez des Etats, avec ordre de suivre leur avis. Comme ils sont ignorans dans la guerrre susceptibles d'une infinité d'avis visionnaires que de petites gens leur donneront, Vôtre Majesté peut juger s'il y a lieu d'esperer un bon succès; cependant quelques avis que j'aye donné à Monsieur de Wit & à mes amis là-dessus, je m'aperçois bien qu'ils trouvent encore bien plus d'inconvenient à lui laisser l'autorité absolue sur l'Armée, que de hazarder à ne réüssir pas en la retranchant : ce qui me fait prendre la liberté de dire à Vôtre Majesté que, vû l'état des choses, j'estime que si l'oc-

l'occaſion s'offre de s'accommoder honorablement avec l'Evêque par l'entremiſe des Princes de la Ligue du Rhin, ſans que la Maiſon d'Autriche s'en mêle, ce ſera le meilleur, & je crois qu'on y trouvera de la facilité du côté de l'Evêque, ſi le Traité de l'Electeur de Brandebourg ſe conclut, comme je l'eſpere, à quoi je ſuis d'autant plus confirmé que les avis qu'on eut hier de Coesfeld portent, que quatre mille hommes des Troupes dudit Evêque s'étoient revoltées faute de payement, & qu'il a envoyé promtement l'argent qu'il avoit pour les appaiſer.

Je conſidere de plus que de la maniere dont Vôtre Majeſté agit, elle lui ôte toute eſperance d'avoir les ſecours à quoi il s'attendoit de la Ligue des Princes du Rhin, & qu'il ne peut éviter ſa ruïne dans la Campagne prochaine, quand bien nos Armées ne feroient rien que détruire ſon Pays, & que l'Angleterre étant ſeule à ſoutenir une guerre contre Vôtre Majeſté & tous ſes Alliez, dont les forces ſont très-conſiderables, relâchera bien-tôt de ſa fierté, & ſe mettra à la raiſon pour entendre à un accommodement, & que ce ſera une gloire éternelle à Vôtre Majeſté d'avoir abbattu cet orgueil des Anglois par ſa declaration, & l'avoir reduit à conſentir à un accommodement honnête & procurer par là la paix à toute la Chrêtienté.

Tous les points du Traité de Dannemarc ſont ajuſtez : le Sieur de Clingenberg, Envoyé dudit Roi, eſt très-ſatisfait, il m'a donné l'article qu'il a couché de la garantie qu'il deſire que je ſigne, ce que je n'ai pû faire ſans nouvel ordre. Je leur ai donné les aſſeurances que Vôtre Majeſté m'ordonne par ſa dépêche du 22. dont il eſt content, pourvû que j'aye pouvoir de Vôtre

Majesté de signer ladite garantie : cela n'aporte point de retardement à l'affaire ; car avant que tous les articles du Traité soient dressez, & que l'Assemblée de Hollande soit de retour, j'aurai la réponse de cette dépêche.

Il y a ici bien des gens qui ont été surpris d'aprendre que le Roi de Dannemarc se declare contre l'Angleterre aussi vigoureusement qu'il fait, & ils remarquent fort bien que c'est un effet de la protection de Vôtre Majesté, & des soins qu'elle a pris tant auprès de ce Roi qu'auprès des Etats de les unir.

On croit que Vôtre Majesté ne réüssira pas moins près de la Couronne de Suede, dont les Lettres de Messieurs de Terlon & d'Isbrand du 10. de ce mois donnent des esperances d'un accommodement avec cet Etat, dès que Monsieur de Pompone y sera arrivé. Je ne puis m'empêcher de témoigner ma joye à Vôtre Majesté de voir tant de grandes affaires réüssir par sa seule protection, & qu'à present on la considere dans le monde comme celui qui fera pancher la balance du côté qu'il tournera.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 29. *Janvier* 1666.

J'Ai reçû une dépêche du 21., je vous adresse une copie du Placart que j'ai fait publier pour la declaration de la guerre contre les Anglois, voilà un grand pas fait pour le seul interêt des Etats, & presqu'en toutes choses contraire aux miens ; Dieu veüille qu'ils y corres-

pon-

pondent aux occasions avec la gratitude qu'ils doivent; cependant vous les asseurerez, comme j'ai fait dire ici au Sieur van Beuningen, que non seulement je ne ferai jamais aucun accommodement avec l'Angleterre que conjointement avec eux; mais que je n'en entendrai aucune ouverture, pour secrete qu'elle soit, que je ne la leur communique à l'instant même, & qu'ils en peuvent avoir l'esprit dans un entier repos, me promettant de leur bonne foi qu'ils en useront toujours de même à mon égard, & qu'ils ne souffriront pas que nos Ennemis puissent par aucun artifice jetter, je ne dis pas de la division, mais même le moindre ombrage entre nous.

Je vous dirai après cela que j'ai été non moins scandalisé que surpris de la belle distinction que le Sieur de Wit vous a faite touchant la maniere d'agir des Vaisseaux des Etats avec les miens, & de la difference qu'il a voulu mettre en un secours qu'il appelle obligatoire, ou une jonction par concert, comme si en l'un de ces deux cas plus qu'en l'autre j'étois obligé de fermer les yeux ou de me relâcher en quelque point qui regarde mon honneur. J'en ai fait témoigner mes sentimens assez vivement au Sieur van Beuningen, qui m'a fait presenter une copie de ce que lui écrit ledit de Wit sur cette matiere, laquelle je vous adresse, afin que l'ayant vûë, vous puissiez tirer de lui l'éclaircissement de ce qu'il entend dire par ce mot de *Traitez precedens*, pendant que l'on verifiera ici s'il y a quelque chose de semblable; car si la chose a déja été reglée, toutes les difficultez de convenir cesseront bientôt, vous devrez seulement lui faire remarquer qu'en ce qu'il dit; que quand la jonction des Vaisseaux sera faite dans la Mer Mediterranée,

ils ne se priveront pas de la liberté d'en détâcher des leurs pour les besoins de leur Commerce de Smirne, c'est justement le vrai chemin de faire battre les uns & les autres separément, en cas que les Anglois ayent une Flotte de consideration dans ladite Mer.

Ma pensée est pour ce qui regarde l'action, que l'on convienne dès à present d'une instruction commune, par laquelle il soit ordonné, & par moi & par les Etats aux Commandans desdits Vaisseaux qu'ils ayent à chercher conjointement la Flotte Angloise par tout où elle sera pour la combattre, & que si dans ce tems-là on reçoit quelque avis que des Vaisseaux de mes Sujets ou de ceux des Etats qui font le Commerce de Smirne, soient en quelque danger, alors on ne detache pas, comme dit le Sieur de Wit, les uns ou les autres pour les aller escorter ou secourir, mais que sans se separer que tous aillent ensemble à ce secours & à cette escorte, comme à un intérêt commun & indivisible, par ce moyen on pourvoira plus fortement à la seureté des Marchands sans tomber dans les inconveniens & les dangers que causeroient un détachement. Que si les Anglois n'ont alors aucune Flotte dans cette Mer-là, chacun pourra de son côté chercher les Vaisseaux Marchands de leur Nation pour les prendre & rompre tout le Commerce.

Il peut aussi arriver un cas, où l'on pourroit pratiquer de concert des détachemens, qui seroit, si on aprenoit que les Anglois eussent détâché quelques Vaisseaux de leur Flotte de ladite Mer, pour aller poursuivre des Navires Marchands François ou Hollandois; car alors on pourroit resoudre dans le Conseil, d'en détâcher

de

de nôtre Flotte de la même Nation pour aller à leur ſecours. Enfin ma penſée eſt que l'on faſſe une guerre commune & indiviſible de bonne foi, ayant le même égard au bien de l'Allié qu'au ſien propre.

Pour ce qui eſt du point qui regarde l'honneur, il faudra auſſi que les ordres en ſoient donnez dans la même inſtruction; mais avant que de m'y determiner, je deſire ſçavoir ce qu'il y en a dans les Traitez precedens ſelon le deſir dudit Sieur de Wit.

J'ai chargé Lionne de vous mander mes ſentimens ſur l'avance que vous avez faite, à ce qu'il me paroit ſans neceſſité, touchant les trois cens mille francs monnoye de Hollande qui doivent être fournis au Roi de Dannemarc pour l'armer.

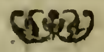
Il y a plus à s'étonner que les Etats étant en guerre avec les Anglois, permettent qu'un Secretaire d'Etat du Roi d'Angleterre vienne prendre une femme chez eux, & que tout le monde même lui faſſe des careſſes & lui rende de grands honneurs, qu'il n'y a à vous donner aucun ordre touchant ce que vous mandez du credit que vous avez ſur la Demoiſelle, & des moyens que vous auriez d'en tirer des avantages pour mon ſervice. Je louë & vous ſçais bon gré de vôtre zéle, mais je n'ai rien à deſirer ni à attendre du Milord Arlington, & tout ce que vous devez faire en cela, c'eſt d'inſinuer ſans affectation à la mariée quand elle partira, qu'ayant eté fort avant honoré des bonnes graces du Roi de la Grande Bretagne durant le cours de vôtre Ambaſſade, vous le compatiſſiez de ne voir aujourd'hui que des Côtes ennemies depuis le fond de la Norvegue juſqu'à Bayonne, & que

vous croyez que le plutôt qu'il pourra sortir de cet Etat-là sera le mieux pour son avantage & pour son service.

COPIE

D'une Lettre de Monsieur *de Wit* à Monsieur *van Beuningen*, du 21. Janvier 1666.

A Ce que j'ai pû comprendre des discours de Monsieur d'Estrades, l'intention de la France seroit que la Flotte que nous envoyons à la Mer Mediterranée seroit abandonnée entierement à la disposition du Roi & de son Amiral, quand l'une & l'autre Flotte seroient jointes. J'ai dit que je m'informerois des sentimens de Messieurs les Etats de Hollande, & que pour mon avis l'on ne pouvoit pas dès à present conclurre que la jonction seroit necessaire, mais qu'on doit regler le tout sur les mesures que prendront les Ennemis. J'ai fait considerer aussi que le besoin de nôtre Commerce de Smirne pourroit obliger nôtre Amiral de detacher des Navires de son Corps, & que l'on ne se priveroit point de cette liberté, mais que durant la conjonction, le maniment de la Flotte doit être donné à l'Amiral de France, & qu'il doit presider au Conseil de guerre, & que la cession & le rang de son avis doit être reglé de la sorte que nôtre Amiral tenant le second lieu, le troisiéme soit un Vice-Amiral François, & ainsi alternativement selon les mêmes pretendans.



ME-

MEMOIRE

Du Roi au Sieur Comte d'Eſtrades, envoyé par Monſieur de Lionne.

LE Reſident de Dannemarc vient de communiquer à Sa Majeſté les ordres qu'il a reçû cette ſemaine du Roi ſon Maitre, dont voici la ſubſtance, ſelon qu'on l'a tirée de ce qu'il en a dit ou fait voir dans ſes depêches.

Qu'il inſiſte auprès de Sa Majeſté pour tirer d'elle une reſolution finale ſur divers points dont il a abſolument beſoin d'être éclairci, avant que de mettre la derniere main à l'ajuſtement qui ſe negocie de ſa part avec les Hollandois.

Qu'il remercie le Roi des bons ordres qu'il a donnez audit Sieur d'Eſtrades pour y procurer les ſatisfactions, qui ont eu tant d'efficace, que les Etats ſe ſont enfin rendus à la raiſon ſur quelques points aſſez conſiderables, mais qu'il eſt vrai auſſi qu'ils en diſputent encore pluſieurs dont la juſtice eſt très-évidente, & particulierement dans la liquidation & annullation generale des pretenſions de part & d'autre, voulant excepter deux groſſes ſommes qui font preſque la moitié de tout ce qu'ils pretendent de lui, ſous pretexte qu'elles ſont dûës à des particuliers, comme ſi telles pretenſions valoient mieux ou etoient plus privilegiées que les ſiennes, qui vont beaucoup plus au de-là de celles que les Etats Generaux & leurs Sujets tous enſemble ont contre lui.

Que le Sieur d'Amerongen lui avoit donné aſſeurance que ſes Maitres hauſſeroient la Tolle des bois en Norvegue conſiderablement, & lui payeroient juſques à 3. ou 4. Rixdaelders par Laſt, s'il étoit beſoin au

lieu d'une qu'ils ont donnée jusques à present, & que néanmoins il aprend maintenant qu'au lieu de cela on fait difficulté de lui en payer deux, bien que leur propre Resident ait declaré à Coppenhague que cela se pouvoit faire sans aucune incommodité de leur Commerce, puis qu'à peine cela monteroit à une couple de liards par planche.

Qu'il se promet que le Roi portera les Etats à lui quitter les deux sommes qu'ils pretendent de se reserver avec les autres, & à condescendre à l'augmentation de la Tolle pour les bois en Norvegue, comme aussi à s'accommoder à ce qui est juste au regard des autres points qu'ils disputent encore, puis que de son côté il s'est relâché touchant l'annullation des Traitez en general qu'il a avec eux, sur laquelle il pouvoit insister avec justice.

Que pour ce qui est de l'armement de la Flotte & de son emploi à l'avantage des Hollandois, presupposant que la France declarera la guerre a l'Angleterre, il pourra resoudre audit armement, moyennant que les Hollandois lui fournissent des subsides suffisans, tant pour l'entreprendre que pour le continuer, & entretenir, à condition néanmoins qu'il ne sera point obligé de faire agir sa Flotte ailleurs que dans les Rades & Détroits, & que le Roi se rendra garant non seulement de tous les fâcheux évenemens qui lui en pourroient arriver, mais aussi de tout ce qu'il ajustera & conclurra presentement avec les Etats, & ce à peu près en la maniere & forme d'un Projet qu'il en a dressé, que ledit Resident de Dannemarc a communiqué ici à Sadite Majesté.

Que comme cet armement par Mer ne suffira pas pour mettre ses Etats à couvert, particulierement si la Suede n'entre pas conjointement avec lui dans les mêmes intérêts, ce qu'il y a grande apparence qu'elle ne sera pas, & au contraire se joindra à l'Angleterre,

terre, il a un absolu besoin pour ne recevoir pas quelque affront & insulte, de tenir ses places & frontieres bien munies, & pour cela de faire quelques levées pour couvrir ses Etats, & aussi bien du côté de Terre que de la Mer.

Qu'il s'étoit promis que les Hollandois lui en auroient pareillement fourni les moyens; mais qu'ils s'en sont excusez sur les grandes dépenses qu'ils sont obligez de soutenir d'ailleurs, offrant néanmoins la moitié de ce qu'ils pretendent leur être dû par la France pour le tems que le secours ne leur a pas été fourni; mais que cela ne suffisant pas pour faire cette levée, il espere que le Roi y voudra ajouter les moyens pour l'entretenir pendant que la guerre durera, & lui fournir à cet effet une somme de 3. à 400. mille écus, pour former un Corps de 7. à 8. mille hommes.

Quant au projet de l'Acte de garantie qu'il demande au Roi, on en envoye une Copie audit Sieur d'Estrades.

Le Roi répondra en substance sur ce que dessus audit Resident, que toute cette affaire ne peut être traitée ici, mais seulement à la Haye, & que Sa Majesté envoye presentement ordre au Sieur d'Estrades son Ambassadeur, de s'employer de nouveau très-efficacement auprès des Etats, pour lui procurer toutes les satisfactions possibles sur les points qu'il a designez, en cas que l'on n'en soit pas déja convenu.

Que pour la declaration du Roi de la guerre contre l'Angleterre, qu'il presuppose comme le fondement de la sienne, elle est déja faite & publiée.

Et quant à l'Acte de la garantie qu'il demande directement au Roi, que Sa Majesté a jugé plus à propos de faire la chose selon l'usage ordinaire, qui est qu'elle envoye au Sieur d'Estrades un pouvoir d'intervenir en son nom dans le Traité qui se negocie à la Haye entre ledit Roi & les Etats, & d'y promettre

ladite garantie, ce qui sera après ratifié par Sa Majesté à l'accoutumée.

Que pour l'argent que ledit Roi de Dannemarc demande encore pour l'employer à des levées qui lui donnent moyen de garnir ses places, & de se mettre hors d'état de craindre une insulte par terre de ses voisins, cela se doit aussi negocier à la Haye, & que Sa Majesté est assez disposée de sa part de lui accorder une nouvelle somme, non pas telle néanmoins qu'il la demande : bien entendu néanmoins que moyennant cela il se declarera & s'engagera de joindre sa Flotte à celle du Roi & des Etats, toutes fois & quantes qu'il en sera requis.

On n'en dira pas davantage au Resident de Dannemarc qui est ici. Cependant pour informer le Sieur d'Estrades des intentions de Sa Majesté sur chaque point, il sçaura en premier lieu que pourvû qu'on puisse porter ledit Roi de Dannemarc à se declarer ouvertement contre l'Angleterre & promettre d'envoyer sa Flotte de deçà quand il en sera requis, Sa Majesté considere ce point pour être de telle consideration & d'un si grand avantage au parti, qu'elle croit que les Etats qui verront la même chose ne feront pas de difficulté pour l'acheter d'y sacrifier ce qu'ils peuvent encore pretendre dudit Roi des vieilles dettes, & de lui donner satisfaction sur l'augmentation des Tolles, d'autant plus que le Sieur d'Amerongen lui a fait esperer & témoigné même qu'elle ne seroit d'aucun prejudice à leur Commerce.

Elle croit aussi que si on ne peut faire mieux, une nouvelle somme d'argent ne sçauroit être plus utilement employée qu'à gagner ce même point, & est disposée d'y contribuer de sa part jusqu'à cent mille écus, bien entendu qu'ils seront comme les autres cent mille precomptez & deduits sur les sommes que lesdits Etats pretendent pour le secours non fourni. Il y aura

aura ſeulement une precaution à prendre, tant pour le Roi que pour les Etats, en cas qu'on convienne de donner audit Roi une nouvelle ſomme d'argent, qui eſt qu'il ne ſoit pas nommément ſpecifié dans le Traité qu'on la donne pour armer par terre, ce qui deſobligeroit ſenſiblement la Suede, & acheveroit peut-être de la porter à ſe joindre entierement aux Anglois; mais pourvû que le Roi de Dannemarc touche ce qu'on ſera convenu de lui donner, & qu'il ait la liberté de l'employer à ce qu'il voudra, il lui ſera fort indifferent que la cauſe en ſoit exprimée ou non dans le Traité.

Quant à la garantie, il n'y a nulle difficulté que le Sieur d'Eſtrades promette au nom du Roi que Sa Majeſté garantira audit Roi de Dannemarc ledit Traité qui ſe negocie preſentement à la Haye, quand il ſera conclu même avec toutes les expreſſions contenuës dans ſon Projet, & qu'il le garantira auſſi de tous les fâcheux inconveniens que ſa declaration contre l'Angleterre pourroit lui attirer; mais il ne doit pas paſſer ces mots qui ſont dans ledit Projet (ou ſous quelque autre pretexte) ce qui veut dire, qu'après même cette guerre finie, ſi le Roi ſeroit encore lié aux mêmes choſes, en cas que la Suede alors vint à l'attaquer.

Mais la difficulté qu'il fera de paſſer leſdits mots ne doit paroitre être fondée que ſur ce que la choſe ne paroit nullement neceſſaire, par ce qu'après cette paix ici faite, ſi la Suede attaque le Dannemarc, il a été déja ſuffiſamment pourvû à ce cas-là par le Traité qui fut fait ici avec le Sieur Hannibal Sexter, qui oblige Sa Majeſté de fournir audit Roi de Dannemarc de grands ſecours d'hommes ou d'argent.

Le point le plus embarraſſant dans cette garantie, & qui ne ſe peut abſolument paſſer comme il eſt dans le Projet, c'eſt celui, où ledit Roi de Dannemarc deman-

de

de implicitement que la France rompe contre la Suede, en cas que pendant la presente guerre elle attaquât le Dannemarc ; Surquoi ledit Sieur d'Estrades doit premierement faire connoitre au Sieur Clingenberg toutes les raisons, pour lesquelles il n'y a aucune apparence que la chose puisse arriver & se servir en ce cas de la raison déja dite, qu'il a été suffisamment pourvû à la seureté du Dannemarc par le Traité dudit Sexter en toutes les guerres qu'il auroit à soutenir contre quelque aggresseur que ce puisse être.

DECLARATION

De Guerre du Roi Très-Chrêtien contre l'Angleterre le 26. Janvier 1666.

DE PAR LE ROI.

SA Majesté ayant eu avis qu'il se formoit quelques mesintelligences entre l'Angleterre & la Hollande, auroit donné ordre à ses Ambassadeurs ordinaires de passer tous les offices necessaires en son nom, pour essayer d'étouffer cette division en sa naissance: & ayant appris avec déplaisir que les choses s'étoient aigries jusques au point que d'en venir à des actes d'hostilité, Sa Majesté auroit envoyé vers le Roi de la Grande Bretagne des Ambassadeurs Extraordinaires, pour tenter par de nouveaux offices d'en arrêter le cours, & composer ces differens par quelque accommodement. Mais sa Mediation n'ayant pas eu l'effet qu'elle s'en étoit promis, les Sieurs les Etats Generaux des Provinces Unies des Pays-Bas, ont continué avec empressement leurs instances auprès de Sa Majesté d'executer le Traité de Ligue défensive qu'elle a conclu avec eux le 27. Avril 1662. Et Sa Ma-

Majeſté ſe trouvant obligée de ſatisfaire à ſa Parole Royale, & aux engagemens dans leſquels elle eſt entrée par un Traité ſolemnel, dans un tems que l'Angleterre & la Hollande étoient en bonne correſpondance, ſans aucune apparence de rupture; Sa Majeſté a declaré & declare par la preſente ſignée de ſa main, avoir arrêté & reſolu de ſecourir leſdits Sieurs les Etats Generaux des Provinces Unies des Pays-Bas, en conſequence dudit Traité de Ligue défenſive; & de joindre toutes ſes forces à celles deſdits Sieurs les Etats Generaux pour agir contre les Anglois tant par Mer que par Terre. Enjoint pour cet effet très-expreſſément Sa Majeſté à tous ſes Sujets, Vaſſaux & Serviteurs, de courre ſus auxdits Anglois, & leur defend d'avoir ci-après avec eux aucune communication, commerce ni intelligence, à peine de la vie. Et à cette fin Sa Majeſté a dès à preſent revoqué & revoque toutes Permiſſions, Paſſeports, Sauvegardes, ou Saufconduits qui pourroient avoir été accordez par elle, ou par ſes Lieutenans Generaux & autres ſes Officiers, contraire à la preſente, & les a declarez nuls & de nulle valeur, défendant à qui que ce ſoit d'y avoir égard. Mande & ordonne Sa Majeſté à Monſieur le Duc de Beaufort, Pair de France, Grand Maitre, Chef & Sur-Intendant General de la Navigation & Commerce de ce Royaume, aux Maréchaux de France, Goiverneurs & Lieutenans Generaux pour Sa Majeſtê en ſes Provinces & Armées, Maréchaux de Camp, Colonels, Meſtres de Camp, Capitaines, Chefs & Conducteurs de ſes Gens de guerre, tant de cheval que de pied, François & Etrangers, & tous autres ſes Officiers qu'il appartiendra, que le contenu en la preſente ils faſſent executer, chacun à ſon égard, dans l'étenduë de leurs Pouvoirs & Juriſdictions; Car telle eſt la volonté de Sa Majeſté, laquelle entend que la preſente ſoit publiée & affichée en

en toutes ses Villes, tant Maritimes qu'autres, & en tous ses Ports, Havres, & autres lieux de son Royaume que besoin sera, à ce qu'aucun n'en pretende cause d'ignorance, & qu'aux copies d'icelle dûëment collationnées, foi soit ajoutée comme à l'Original. Fait à S. Germain en Laye le 26. Janvier 1666. Signé, LOUIS. Et plus bas, Le Tellier.

Le Duc de Beaufort, Grand Maitre, Chef & Sur-Intendant Général de la Navigation & Commerce de France.

V*U par Nous l'Ordonnance du Roi en datte du 26. jour du present mois & an, signé,* Loüis, *& plus bas,* le Tellier; *par laquelle & pour les causes y contenuës, Sa Majesté declare avoir arrêté & resolu de secourir les Sieurs les Etats Generaux des Provinces Unies des Pays-Bas, en consequence du Traité de Ligue défensive qu'elle a conclu avec eux le 27. Avril 1662., & de joindre toutes ses forces à celles desdits Sieurs les Etats Generaux pour agir contre les Anglois, tant par Mer que par Terre: Enjoint pour cet effet très-expressément Sa Majesté à tous ses Sujets, Vassaux & Serviteurs de courre sus auxdits Anglois, & leur défend d'avoir ci-après avec eux aucune communication, commerce ni intelligence, à peine de la vie: Revoquant à cette fin Sa Majesté toutes Permissions, Passeports, Sauvegardes ou Saufconduits, qui pourroient avoir été accordez par elle, ou par ses Lieutenans Generaux & autres ses Officiers, contraires à ladite Ordonnance, lesquels elle declare nuls & de nulle valeur, défendant à qui que ce soit d'y avoir aucun égard: nous mandant Sa Majesté de faire executer le contenu en ladite Ordonnance dans l'étenduë de nos Pouvoirs & Jurisdictions, NOUS, conformément à icelle,* man-

mandons & ordonnons au Sieur Vice-Amiral de France, Lieutenans Generaux des Armées Navales du Roi, Chefs d'Escadre, Capitaines commandans les Vaisseaux de Sa Majesté & autres Officiers de la Marine qu'il appartiendra, de garder & observer exactement le contenu en ladite Ordonnance: & aux Lieutenans Generaux & particuliers, & autres Officiers des Sieges de l'Amirauté de ce Royaume, de la faire enregîtrer, publier & afficher, chacun en l'étenduë de leur Jurisdiction, & par tout où besoin sera, à ce que nul n'en pretende cause d'ignorance, & au surplus de tenir soigneusement la main à l'entiere execution d'icelle, à peine d'en répondre: & sera foi ajoutée aux copies collationnées de ladite Ordonnance & de la presente, par le Secretaire General de la Marine, comme à l'Original. Fait à Toulon le 30. jour de Janvier 1666. Signé, François de Vendosme, Duc de Beaufort. *Et plus bas: Par Monseigneur,* Matharel.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 29. Janvier 1666.

JE ne dois pas vous celer que le Roi a été surpris quand j'ai lû à Sa Majesté l'article de vôtre dépêche, où vous mandiez que vous aviez dit à Monsieur de Wit ce que Sa Majesté vous avoit à la verité donné pouvoir de lui dire touchant les 300000. livres à fournir au Roi de Dannemarc en monnoye de Hollande, mais qu'elle vous avoit chargé de ne lui dire que dans le cas d'une derniere necessité pour faire conclurre ce Traité-là. Or par vôtre dépêche precedente

dente du 14., & avant que vous euffiez ce dernier pouvoir, vous aviez mandé à Sa Majefté que l'affaire étoit entierement concluë à l'égard des fubfides, moyennant les 300000. livres monnoye de France dont Sa Majefté s'eft auffi-tôt fouvenuë. Vous aurez fans doute apris il y a long-tems & l'arrivée du Marquis de Sande en cette Cour incognito, & le motif de fon voyage, qui eft d'achever le mariage de fon Roi avec Mademoifelle d'Aumale. Il étoit chargé de fon Maitre de paffer auffi-tôt après en Angleterre, mais le Roi a jugé être de fon fervice pour plufieurs raifons de l'en faire diffuader, ne croyant pas bonne dans cette conjoncture-ci cette communication des Anglois & des Portugais. Sa Majefté en eft venuë à bout, pourvû qu'il ne reçoive point de nouveaux ordres plus exprès; mais ce Miniftre pour n'y aller pas a defiré qu'on lui accordât un Paffeport pour trois Vaiffeaux Anglois, par lefquels il feroit tranfporter dans un fa vaiffelle d'argent, & dans les deux autres toutes fes autres hardes de fon Ambaffade qu'il a encore en Angleterre, & qu'il a envoyé querir par un de fes Domeftiques; cela même embaraffoit auffi Sa Majefté à caufe du mal contagieux, mais elle lui a accordé lefdits Paffeports. A prefent il faut une nouvelle inftance au Roi, pour obtenir par fon moyen auprès des Etats la même chofe, c'eft-à-dire que les trois Vaiffeaux puiffent paffer en toute feureté, à l'égard des Hollandois, & fans danger pour ladite Vaiffelle & pour tout ce qui lui appartient. Le Roi lui a promis de s'employer pour lui procurer auffi la même feureté de la part des Etats, & Sa Majefté defire que vous en parliez fecretement & confidemment à Monfieur de Wit, fe

pro-

promettant de son affection que non seulement il sera la chose, mais que ce sera d'une maniere que le nom de Sa Majesté n'y soit point nommé pour les raisons que vous pouvez assez juger; le Roi a donné ses Passeports en blanc, comme on ne peut sçavoir les noms des Vaisseaux, & il en faudra user de de-là de même, si la chose s'accorde, & me les adresser.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, presenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 3. Février 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, represente à Vos Seigneuries, que le Roi son Maitre, dans la conjoncture presente de sa declaration de rupture contre l'Angleterre, ayant besoin de redoubler ses forces de Mer & les rendre considerables pour en assister plus puissamment Vos Seigneuries, lui a donné ordre de leur faire instances à ce qu'il leur plaise l'accommoder de six Vaisseaux de guerre de ceux que l'Amirauté d'Amsterdam fait bâtir, pour le même prix qu'ils coutent à Vos Seigneuries, afin de pouvoir être en état la Campagne prochaine de les joindre à sa Flotte pour l'intérêt de la Cause commune, & même d'en faire bâtir encore six autres au même prix que font les Amirautez, & par leurs Charpentiers, comme aussi de permettre la sortie de cent milliers de poudre que Sa Majesté a fait acheter à Haimbourg & venir à Amsterdam par ses Marchands, ensemble la poudre à canon, Mousquets, Mêches, Mats de Navires,

&

& autres Marchandiſes, que le Sieur Pelicot la Murinais a achetez par ordre de Sa Majeſté, pour équiper les Vaiſſeaux qu'elle fait paſſer dans le Ponant pour l'intérêt & le ſoutien de la Cauſe commune. Surquoi Vos Seigneuries jugeront bien qu'il importe d'uſer de diligence pour ne perdre pas un moment de tems, à ſe mettre dans le bon etat qui eſt neceſſaire. Donné à la Haye le troiſiéme Février 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 4. Février 1666.

JE prendrai la liberté de l'éclaircir ſeulement du ſujet qui m'a obligé de dire à Monſieur de Wit que Vôtre Majeſté donneroit les cent mille écus argent de Hollande: quoi que le Sieur de Wit eût arrêté le ſubſide, moyennant les cent mille écus, & qu'il ne doutoit pas que les cinq Villes de Nort-Hollande qui n'y vouloient pas conſentir ne ſuiviſſent les autres. Je me donnai l'honneur d'écrire à Vôtre Majeſté le 14. du paſſé que la choſe étoit accordée; cependant leſdites Villes ne voulurent pas donner leur conſentement, parce que cette derniere ſomme ne ſuffiſoit pas pour ſatisfaire au Traité, & qu'il falloit impoſer vingt mille écus de plus pour faire les trois cens mille livres argent de Hollande. L'Aſſemblée de Hollande ſe ſeparoit deux jours aprés la reception de l'ordre que Vôtre Majeſté m'envoya de leur offrir cette ſomme d'argent de Hollande. Elle devoit être

ètre absente quinze jours. Je considerai que si avec cette offre on faisoit consentir les cinq Villes, ce seroit abreger une negociation qui retardoit de beaucoup la declaration & l'armement du Roi de Dannemarc, que Vôtre Majesté me marquoit être très-important de presser, outre que je remarquois tous les jours de nouvelles cabales pour empêcher la conclusion dudit Traité; au lieu que quand on voit une affaire arrêtee on ne s'attache plus à chercher des expediens de la rompre ainsi que cela est arrivé; car depuis que cette offre a été faite de la part de Vôtre Majesté, toutes les Villes ont été contentes & on a travaillé à dresser les articles; c'est ce qui m'obligea d'en user de la sorte, en croyant bien faire & suivre les intentions de Vôtre Majesté.

Si j'en eusse usé autrement nous serions peut-être encore un mois à debattre ce point, qui eut donné lieu aux mal intentionnez de faire naître des incidens qui eussent pû rompre l'affaire, nonobstant toutes les diligences qu'on a aporté à les prevenir.

Le Traité n'est pas encore signé, Monsieur de Clingenberg veut la garantie à sa mode, & designe si fort la Suede qu'elle ne se peut donner ainsi, sans les desobliger. Je lui ai toujours parlé conformement à ce que Vôtre Majesté m'ordonne, ayant bien jugé que son intention n'étoit pas qu'on s'etendit si fort, je me tiendrai à l'ordre dernier de sa depêche du 29. & ne passerai pas outre.

Comme je remets à rendre compte à Vôtre

 Majesté

Majesté de tout le contenu en ses dépêches l'ordinaire prochain, je lui parlerai seulement du voyage que j'ai fait à Amsterdam, où j'ai trouvé les esprits disposez d'élire dans le Magistrat des personnes affectionnées à son service & amis de Monsieur de Wit, ce qui a été fait avec la satisfaction de tous.

En passant à Leyde, Haerlem & Amsterdam, mes amis m'ont apporté des Copies de Lettres que Dom Esteven de Gamarre y avoit envoyées, qui portoient que Vôtre Majesté s'étoit accommodée avec le Roi d'Angleterre, & avoit fait une liaison étroite & fort secrete avec lui.

Dans le même tems le Sieur Vennes demanda à voir Monsieur Colbert à Cleves, & lui fit faire des complimens, comme si Vôtre Majesté étoit en bonne intelligence avec son Maitre. Monsieur Colbert en usa fort prudemment, & connoissant le piege, lui fit dire que n'ayant qu'à favoriser de la part de Vôtre Majesté le Traité de Messieurs les Etats près de Monsieur l'Electeur, il le remercioit de ses civilitez, & qu'il n'étoit pas necessaire qu'ils se vissent.

Castel Rodrigo de son côté envoya chercher l'Agent de Messieurs les Etats, & s'offrit de faire l'accommodement du Roi d'Angleterre à leur satisfaction, & le chargea de l'écrire de sa part aux Etats, s'offrant d'en être le Mediateur. Vôtre Majesté remarquera, s'il lui plait, que tout cela a été fait en trois endroits en même tems, & de concert, pour tâcher de donner des ombrages, & faire faire un mauvais pas aux Etats avant la decla-

eclaration, Monsieur de Wit & Mr. de Ghent
President de semaine sont venus tout aussi-tôt de
a part des Etats, me communiquer ladite Lettre
& la réponse qui porte qu'ils ne veulent enten-
dre à aucun accommodement, que par la partici-
pation de Vôtre Majesté & ses Conseils. Mon-
sieur van Beuningen a ordre de communiquer
ladite Lettre de Castel Rodrigo à Vôtre Maje-
sté. Ils m'ont donné de nouvelles asseurances
qu'il ne se passera pas la moindre chose du mon-
de que Vôtre Majesté n'en soit informée.

J'ai offert au Sieur de Clingenberg de signer la
garantie conformement au Projet ci-joint, ce
qu'il n'a pas voulu accepter, voulant toujours
les termes qui offenseroient les Suedois, & mê-
me il s'attache à ce que la garantie serve après
la paix faite, sans qu'on lui puisse faire com-
prendre que le Traité de Monsieur Annibal Sex-
ter, & même celui qui est fait à Coppenhague,
garantit le Roi de Dannemarc sans aucune ne-
cessité. Messieurs de Wit & d'Amerongen le
doivent voir demain sur ce sujet, pour le per-
suader : ils approuvent ledit Projet, & disent que
le Roi de Dannemarc s'en doit contenter.

Il n'y a pas d'article dans le Traité qui parle
du Commerce ; mais ledit Clingenberg dit que
l'on peut convenir de specifier les Marchandises
de contrebande par des Ordonnances chacun
dans ses Etats, & que son consentement seroit
pour incommoder les Anglois & Suedois, outre
les armes & ustensiles de Marine d'y ajouter
les Soyes, Draps & Manufactures dont les An-
glois cherchent à se défaire par les Navires des
Suedois.

Les dernieres Lettres que j'ai reçû de Mon-
sieur Colbert du premier de ce mois, portent que

la Negociation ne tenoit plus qu'à trois points. Le premier, à cent soixante mille écus pour la levée que l'Electeur demande dès le jour de la signature du Traité. Le second, que le General de l'Electeur ne prête pas serment aux Etats, mais bien qu'il fasse serment d'observer le Traité. Le troisiéme est pour le peage de Guenep.

J'ai eu deux Conferences avec Monsieur de Wit & les Commissaires sur ces trois poinrs; & les ai pressez par plusieurs fortes raisons de donner contentement à l'Electeur.

Ils n'ont pas manqué de repliquer à ce que je leur ai dit, & enfin ils sont convenus de donner une promesse à l'Electeur du jour de la signature du Traité, de payer les cent soixante mille écus de la levée, quand bien la paix se feroit avec l'Evêque de Munster avant que la Ratification fut délivrée; & il est à croire que cette pretension de l'Electeur, contre l'usage & avant l'échange des Ratifications, n'étoit que par l'apparence qu'il voyoit d'une paix après la signature de son Traité, qui lui auroit fait perdre cet argent qu'il demande.

Pour le second, les Etats s'accommodent à ce qu'il desire.

Quant au troisiéme, qui est le peage de Guenep, qui n'est que de six mille livres, il est plus difficile, en ce que la Ville de Dort s'y oppose, comme celle qui trafique le plus sur la Meuse. Les Etats conviennent si c'est un peage du Domaine de l'Electeur, & établi avant que les Espagnols eussent fortifié la place, de le lui rendre, & pour cela ils demandent à voir les titres; mais si les Espagnols ont imposé ce Tol sur leurs Bâteaux comme étant Ennemis, pour l'entretenement des Fortifications, & que depuis qu'ils

qu'ils l'ont pris sur eux, ils l'ont continué sur leurs Sujets, ils ne peuvent se soumettre à être mis à contribution à la volonté de l'Electeur sans aucun titre ni droit, ce qui tire à de grandes consequences, vû qu'il pourra par cet exemple établir des droits sur le Rhin, & même demander les arrerages, comme il fait de Guenep. Je leur ai repliqué que tout ce qu'ils m'alleguent ne vaut pas ce qu'ils gagnent en faisant le Traité; mais que pour éviter les inconveniens qu'ils m'avancent, il faut ceder le péage de Guenep, & convenir d'un Reglement pour éviter les inconveniens qu'ils me marquent. Je crois que cette affaire passera, mais il faut du tems à faire revenir la Ville de Dort, car il ne se fait rien sans negociation, & Monsieur de Wit veut ménager les Villes & prend leurs intérêts, c'est ce qui fait languir les affaires. Je continuerai à les presser là-dessus. J'ai donné avis à Monsieur Colbert de ce qui se passe ici; il m'a écrit en sorte qu'il croit que Messieurs les Etats ne se doivent pas tenir à si peu, pourvû qu'après ce point arrêté l'Electeur n'en demande pas de nouveaux. Je ne doute pas que l'affaire ne reüssisse, mais cela est bien douteux, sa maniere d'agir n'étant pas fixe.

Les Etats ont témoigné ici une grande joye de la Declaration de Vôtre Majesté, & esperent un bon succès de leurs affaires.



LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 4. Février 1666.

LE Sieur de Clingenberg étoit venu chez moi avant Monsieur de Wit, pour me presser de lui donner une garantie plus forte que celle du Projet que j'envoyai hier au Roi. Je lui ai declaré que je ne le pouvois, puis que dans celle que je lui offre les seuretez de son Maitre y sont toutes entieres, aussi bien que dans le Traité de 1662. fait par Monsieur Annibal Sexter. Je voulus penetrer ensuite quelles étoient ses pensées sur l'Armée de terre, & lui demandai à dessein de le faire expliquer, si le Roi son Maitre pouvoit mettre beaucoup d'Infanterie sur pied, la forme du pays pour leur entretien, si c'étoit Milice ou Troupes reglées. Il ne me répondit rien à tout cela, qui me fit connoître qu'il demandât assistance de Sa Majesté ni de Messieurs les Etats pour cette Armée. Ainsi j'ai jugé à propos de ne rien témoigner de l'ordre que Sa Majesté me donne là-dessus touchant l'assistance de 390000. livres, à deduire sur les pretensions que les Etats ont du subside dû pendant que le secours n'a pas été fourni.



LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.

Le 5. Fevrier 1666.

C'Eſt un grand malheur, que la conſtitution des Provinces Unies ne puiſſe laiſſer aux bien-intentionnez la liberté & le pouvoir de faire ce qu'ils connoiſſent être de plus grand bien de l'Etat, dans le choix du General de leur Armée, qui eſt un point toujours ſi important que ſans une bonne election les affaires ne peuvent jamais bien aller; mais puis que vous voyez une impoſſibilité abſoluë à redreſſer la choſe, ſervez-vous au moins des inconveniens que vous leur pouvez ſi facilement faire remarquer être comme inévitables, pour les diſpoſer à ſe tirer le plutôt qu'ils pourront de l'embarras que leur donne l'Evêque de Munſter, en ne perdant point de conjoncture de conclurre avec lui un accommodement, ſans s'arrêter à trop d'autres conditions que celles de ſon deſarmement réel.

Pour ce qui regarde Borckelo, qui ſera ſans doute la pierre d'achopement, mon avis ſeroit que pourvû que l'Evêque de Munſter conſente à en retirer auſſi preſentement ſes Troupes comme de leurs autres places qu'il a occupées, les Etats ne doivent pas faire difficulté à conſentir que le fonds du differend fut remis à un arbitrage de perſonnes dont les

parties conviendroient, d'autant plus que l'Evêque se trouve aujourd'hui en possession du poste, qu'il ne leur est peut-être pas facile d'en chasser, ayant une autre pesante guerre sur les bras, & que quiconque dans un démêlé qui a causé une guerre, veut bien se soumettre à un jugement d'arbitres desinteressez, est toujours censé avoir raison, & celui qui le refuse avoir tort. On a dit ici quelque chose de semblable au Sieur van Beuningen pour sonder ses intentions. Il a reparti en Ministre, lors qu'il n'est pas instruit; mais vous rendrez à mon sens un bon service aux Etats & à la Cause commune, si vous pouviez disposer le Sieur de Wit à ce que je viens de dire, en cas que la difficulté de l'accommodement se reduise audit Borckelo.

MEMOIRE.

Du Roi au Comte d'Estrades.

LEs Vaisseaux du Roi qui sont radoubez en Provence, seront en état d'être mis à la Mer au premier jour de Mars, & ceux qui sont en Ponant, seront beaucoup plûtôt reparez, en sorte qu'il faut dès à present voir & examiner avec Messieurs les Etats en quel tems leur Flotte sera prête d'être mise en mer, de combien de Vaisseaux elle sera composée, & ce qui est à faire pour joindre ensemble les deux Flottes; celle de Sa Majesté sera composée au moins de trente-six Vaisseaux & quinze Brulots qui sont en Levant, & douze Vaisseaux & cinq Brulots qui sont en Ponant, & deux grands Vaisseaux qui sont en Dan-

Dannemarc, & sera fournie de toutes les Munitions de guerre & de bouche pour tenir la Mer huit mois entiers, à compter du jour de leur partance de Toulon.

Il est donc necessaire que le Sieur d'Estrades examine avec le Sieur de Wit par quelle route l'on pourra faire la jonction de ses forces avec celles des Etats.

Comme il est certain que la route de la Manche est infiniment preferable à celle du Nort, l'on peut faire état que les Vaisseaux de Levant auront joint ceux de Ponant au rendez-vous qui leur sera donné pour tout le mois d'Avril: & comme ce rendez-vous ne pourra être donné ailleurs qu'à Belle Ile, ou aux Rades de St. Martin de Ré, il est necessaire de sçavoir si Messieurs les Etats auront en ce tems un nombre de 30. ou 40. Vaisseaux disposez pour venir à la pointe de Bretagne, pour passer ensemble de concert, & être en état de combattre les Anglois, au cas qu'ils se presentent pour empêcher le passage.

S'il étoit necessaire que la jonction de toutes ces forces se fit par le Nort, il faudroit que Messieurs les Etats donnassent six de leurs meilleurs Pilottes, pour les envoyer à Toulon sans aucun delai, & que cet envoy fut tenu dans le dernier secret.

Comme l'Amiral de France commandera toutes les Flottes, il sera bien à propos de voir si Messieurs les Etats ne voudroient point proposer de mettre un de leurs meilleurs Officiers, soit Amiral ou Vice-Amiral, sur ledit Vaisseau Amiral, afin d'étre present à tous les Conseils, & même de donner son avis à l'Amiral de France en toutes occasions, ce qui serviroit non seulement à la satisfaction de Messieurs les Etats, mais même à l'avantage du service de Sa Majesté, en ce que le défaut d'experience que le Sieur Duc de Beaufort peut avoir pour n'avoir pas encore com-

mandé d'Armée Navale dans l'Ocean, ſeroit ſuffiſamment remplacé par la grande experience de l'Officier que Meſſieurs les Etats nommeroient.

Comme il eſt certain que ce ſeroit un grand avantage pour la Cauſe commune de tenir les Anglois enfermez dans leurs Ports, ſans en pouvoir ſortir que pour combattre deſavantageuſement, il eſt neceſſaire de bien examiner ſi les Etats ſeroient diſpoſèz d'envoyer trente bons Vaiſſeaux dans la Manche, auxquels ou toute la Flotte du Roi, ou tout au moins les douze qui ſont en Ponant ſe pourroient joindre pour fermer les Ports de Portſmouth, Pleymouth & autres, & en même tems Meſſieurs les Etats pourroient avec leurs plus grandes forces fermer la Tamiſe & les Dunes, ſurquoi il faut bien conſiderer la difficulté de la Mer de la Manche au tems que cette aſſociation ſe pourroit faire, qui ſeroit environ depuis le 15. juſques au dernier Avril.

En cas que les Anglois tiennent une Flotte de 20. ou 30. Vaiſſeaux dans la Mer Méditerranée, il eſt certain que rien ne ſe peut faire de plus avantageux pour la Cauſe commune que de la debattre, s'il eſt poſſible, & pour cet effet il faut que Monſieur de Beaufort y demeure avec tous les Vaiſſeaux du Roi; & pour rendre cette action plus ſeure, il eſt neceſſaire que ledit Sieur d'Eſtrades preſſe extraordinairement Meſſieurs les Etats, d'envoyer avec toute la diligence poſſible les douze Vaiſſeaux qu'ils ont promis, avec ordre de ſe joindre audit Sieur Duc & de lui obéïr.

Et quant au Commandement de cette Flotte, tant pour le combat que pour le Convoy des Vaiſſeaux Marchands, tant François que des Sujets de Meſſieurs les Etats, Sa Majeſté eſtime que toute la Flotte ne doit faire qu'un ſeul & même Corps.

Qu'il doit demeurer enſemble tant que la Flotte An-

Angloise demeurera aussi jointe pour la chercher par tout & la combattre.

Et au cas qu'elle se divise, soit pour escorter les Vaisseaux Marchands de sa Nation, soit pour attaquer les François ou Hollandois, l'Amiral de France dans le Conseil où assisteront les principaux Officiers Hollandois, detachera le nombre de Vaisseaux qu'il sera jugé necessaire, soit pour attaquer, soit pour escorter; surquoi Sa Majesté donnera ses ordres tels que les Sujets de Messieurs les Etats seront autant & plus considerez que les siens propres, joint que la presence de leurs principaux Officiers dans les Conseils leur donne une entiere seureté, & vû l'avantage considerable qui peut arriver à la Cause commune en executant ce dessein, il faut que ledit Sieur d'Estrades renouvelle ses instances pressantes pour faire partir les douze bons Vaisseaux que lesdits Etats ont promis.

Il est bon que ledit Sieur d'Estrades fasse observer audit Sieur de Wit, que le Roi n'a pas trop de sujet d'être satisfait sur ce qui regarde les Vaisseaux des Etats qui étoient à Cadiz, en ce que d'abord le Sieur van Beuningen a dit ici qu'il y en avoit douze qui se joindroient aux Vaisseaux de Sa Majesté à Toulon, ensuite il a dit qu'il n'y en avoit que cinq, & que le surplus avoit escorté par le Nort une Flotte venant de Smirne, & qu'il avoit envoyé l'ordre à ces cinq Vaisseaux de joindre & obéïr à Monsieur de Beaufort, & qu'à cet effet ils devoient se rendre à Ligoarne pour y vendre vingt & trois Prises qu'ils avoient faites sur les Anglois, ce nombre a encore diminué de 5. à 3.; puis ledit van Beuningen a dit qu'ils avoient vendu une partie de leurs Prises en Espagne, & qu'ils seroient partis pour venir aux Rades de la Rochelle avant que d'avoir reçû les ordres de passer en Levant, & enfin ils n'ont paru ni en Levant ni en Ponant.

Ledit Sieur d'Estrades fera seulement connoitre audit Sieur de Wit que cette conduite n'est pas trop sincere.

A present que la declaration du Roi contre l'Angleterre est faite, Sa Majesté ne doute pas que Messieurs les Etats n'accordent la liberté d'acheter des Vaisseaux, Marchandises & Munitions de toutes sortes, & même qu'ils ne donnent leurs ordres, afin que Sa Majesté les puisse avoir au même prix que leurs Amirautez; surquoi Sa Majesté se remet aux precedens Memoires qui ont été envoyez audit Sieur d'Estrades.

Fait à Saint Germain en Laye le 5. Février 1666. Signé, &c.

SECOND MEMOIRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

SA Majesté ayant reçû avis certain que l'Escadre de 20. Vaisseaux Anglois doit demeurer dans la Mer Mediterranée, elle estime qu'il n'y a rien de plus important pour la Cause commune que de battre cette Escadre, & ensuite joindre, s'il se peut, toutes les forces ensemble. Pour cet effet le Sieur d'Estrades communiquera au Sieur de Wit la pensée de Sa Majesté, & en cas que ses Maitres l'approuvent, comme il y a beaucoup d'apparence, il le pressera de faire partir les douze Vaisseaux de guerre qu'ils doivent envoyer dans ladite Mer, pour joindre l'Armée Navale de Sa Majesté, avec les ordres necessaires pour obéir à Monsieur de Beaufort, auquel elle donnera ses ordres de chercher par tout la Flotte Angloise & de la combattre, & passer ensuite en Ponant, au cas que Dieu benisse ses armes par le gain d'un Combat, & que

en-

ces Vaisseaux soient encore en état de pouvoir passer.

Fait à Saint Germain en Laye le 5. Février 1666. Signé LOUIS, & plus bas DE LIONNE.

MEMOIRE

Du Comte d'*Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 10. Février 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise accorder la permission de laisser sortir d'Amsterdam deux milliers de poudre, que Sa Majesté y a fait acheter, comme aussi de renouveller celles qu'il leur a déja faites par son Memoire du 3. de ce mois, pour la sortie d'Amsterdam, de la poudre à canon, Mousquets, Mêches, Mats de Navires & autres Marchandises, que le Sieur Pelicot la Murinais a achetées par ordre de Sa Majesté, pour équiper les Vaisseaux qu'elle fait passer en Ponant pour l'intérêt & le soutien de la Cause commune. A quoi ledit Ambassadeur Extraordinaire espere que Vos Seigneuries apporteront la diligence qu'elles jugeront bien être necessaire. Donné à la Haye le dixiéme Février 1666.

D'ESTRADES.



LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 11. *Février* 1666.

QUant à la proposition que Vôtre Majesté fait avec grande raison sur les inconveniens de la guerre de Terre, & son avis étant qu'on s'accommode, si on peut, avec l'Evêque de Munster, aux conditions portées par la dépêche, il convient que ce soit le meilleur; mais qu'il ne voit pas que cela puisse réüssir par la constitution de leur Etat, qui requiert une unanimité de voix pour faire passer une telle affaire, & il est asseuré que Frise, Groningue & Overyssel, Gueldres & Utrecht, qui sont les Provinces qui ont le plus souffert de l'irruption de l'Evêque, n'y consentiront jamais. Ainsi il faut de necessité que pour ne rompre pas l'Union, la Hollande se conforme à leurs sentimens quand elle ne pourra pas leur en faire prendre de meilleurs, à quoi elle travaillera incessamment suivant les bons avis que Vôtre Majesté leur donne.

Je ne manque pas en toutes occasions de representer audit de Wit & à nos amis les inconveniens qui arriveront infailliblement du mauvais ordre qui est dans leur Milice, faute d'un Chef; le Sieur de Wit a même desiré que je lui donnasse un Memoire là-dessus où je leur fais voir leurs manquemens, la necessité d'y pourvoir pour réussir la Campagne prochaine, combien il leur est important d'avoir un Chef capable qui ait l'autorité sur les Troupes, & qui pourtant re-

con-

connoisse les Deputez comme Souverains, & agisse de concert avec eux. Ce Memoire a été lu & agréé par la Hollande: les autres Provinces ont dit que ce seroit le moyen de livrer le Pays à un General & se soumettre, à quoi ils ne consentiront jamais. Ainsi ils aiment mieux perir dans le desordre que de se sauver par l'ordre.

Monsieur de Wit avoit pensé de pouvoir disposer les Provinces, par le moyen de la Hollande, à consentir qu'on demandât Monsieur de Turenne à Vôtre Majesté pour une ou deux Campagnes, pour commander leur Armée, & même il étoit disposé à cela, c'est-à-dire de faire donner la Charge de General de la Cavalerie au Prince d'Orange pour apprendre son métier sous lui, & avoir pretexte de lui donner le Generalat après quelques Campagnes, à condition pourtant qu'il renonçât à toute sorte de liaison & de commerce avec le Roi d'Angleterre; mais Monsieur de Wit n'a pû faire passer ce projet aux autres Provinces, lesquelles veulent avoir le Prince, sans considerer qu'il n'est pas capable du Commandement general, & ainsi je vois que les choses prennent un train d'aller comme l'année passée, c'est-â-dire que si elles réüssissent ce sera un grand hazard.

L'Evêque fait de continuelles entreprises sur les places des Etats. Il avoit assemblé sept cens hommes sous le Commandement d'un Colonel pour prendre Dalem à deux lieuës de Mastricht; le Commandant donna ordre à Monsieur de Bligny de sortir avec les deux Compagnies Françoises & deux autres des Etats, & trois cens hommes de pied; ledit Bligny commandoit le tout; il a été assez heureux pour les rencontrer dans leur marche, & il les a chargez en sorte

qu'il les a entierement défaits. Ils prirent la fuite d'abord & jetterent les armes, à la reserve de deux cens cinquante qui gagnerent un Cimetiere retranché & une Eglise ; ledit Bligny les fit attaquer & les força, il a eu environ cent prisonniers, & le reste a été tué.

Il y en a eu encore un autre à Willemstat. Les Etats furent avertis que sous le pretexte de levées dans le Brabant, il y avoit près de deux mille hommes aux environs de Breda, qui se disoient à l'Evêque. Ils fortifierent les Garnisons, & envoyerent ma Compagnie Colonelle, qui est de 150. hommes, dans ledit Willemstat, ce qui les a empêché de rien entreprendre. Les Etats ont envoyé aujourd'hui des Deputez à Monsieur l'Ambassadeur d'Espagne pour en faire plainte, mais les Espagnols ont de bons amis dans les Provinces qui adoucissent les choses, & font en sorte qu'on n'en vienne pas à des ressentimens, à quoi le Sieur de Wit & sa cabale seroient assez portez. Je ne perdrai pas le tems de les échauffer là-dessus.

Toutes choses sont arrêtées pour le Traîté de Dannemarc jusques aux moindres difficultez, si on ne le signe ce soir, il le sera demain; l'Acte de la garantie le sera aussi, suivant le dernier Projet dont le Sieur de Clingenberg est à la fin convenu. J'ai suivi les termes que Vôtre Majesté m'ordonne par sa dépêche du 29.

Le Sieur de Beverning s'en est retourné le 9. de ce mois à Cleves. Il a ordre de conclurre le Traité & d'accorder les points qui en avoient retardé la conclusion ; ainsi on peut compter cette affaire faite, s'il n'arrive quelque pretension nouvelle du côté de l'Electeur. Monsieur Colbert s'y est conduit avec tant de prudence que les

lès Etats & le Sieur de Wit en sont três-satisfaits, & ont ordonné au Sieur de Beverning de ne rien avancer ni conclurre sans sa participation & avis. Vôtre Majesté sçaura par ses dépêches tout ce qui s'est passé, ce qui fait que je ne l'en importunerai point par des redites.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 11. *Février* 1666.

MOnsieur de Wit m'a communiqué confidemment l'embarras où il se trouve pour le Generalat, cinq Provinces voulant Monsieur le Prince d'Orange, & quelques Villes de Hollande étant même gagnées pour cela. Il avoit pensé que si Vôtre Majesté eût agréé que Monsieur de Turenne fut venu commander leur Armée pendant cette guerre contre l'Evêque de Munster, on auroit donné la Charge de General de la Cavalerie au Prince d'Orange pour apprendre son métier sous lui, & qu'après il auroit pû être reçû General avec l'approbation de toutes les Provinces, en cas qu'il se fut conduit selon les intérêts des Etats, à condition pourtant qu'avant d'entrer en aucun emploi il eut renoncé à toute sorte d'affection & de liaison avec l'Angleterre ; mais ayant persecuté les Provinces, & même cette partie de la Hollande qui est inclinée pour le Prince, il n'a pas trouvé de disposition à mettre sa pensée à execution, ainsi la chose en est demeurée là. Il lui reste donc à present à voir quelles mesures il prendra avec le Prince, parce qu'il prevoit bien les

les inconveniens d'être continuellement appliqué à s'opposer à diverses cabales qui sont pour ledit Prince, ce qu'il peut faire étant en paix & à la Haye; mais si la guerre continuë, ou qu'il soit obligé de s'obstiner contre l'Armée & les peuples, une affaire de cette natute pourroit lui tourner mal, tellement qu'il m'a témoigné être assez porté à favoriser le Prince s'il renonçoit à toute sorte de liaison avec l'Angleterre, & qu'il seroit même necessaire que Vôtre Majesté s'employât pour lui vers la Hollande, afin que ce fut un engagement audit Prince, de ne manquer pas de reconnoissance pour les bons offices qu'elle lui rendroit, à quoi il prendroit d'autant plus garde qu'il apprehenderoit d'ètre par Vôtre Majesté & par la Hollande depossedé, en cas qu'il vint à manquer aux conditions ci-dessus. Je l'ai remercié de la communication qu'il me faisoit d'une affaire si delicate, que je croyois qu'avant que de rien resoudre, il seroit à propos d'entendre les sentimens de Vôtre Majesté sur ce sujet, qui nous donneroit peut-être des lumiéres sur cette matiére, que nous n'avions pas. Je pris ensuite mon tems de lui dire qu'il devoit examiner le procedé des Espagnols, par les entreprises qui se font sur leurs Places, & par les levées qui se font à Bruxelles & ailleurs sous le nom de l'Evêque de Munster, que s'il arrivoit qu'ils perdissent une place comme Mastricht, Breda, ou Bergues-op-Soom, lesdits Espagnols ne manqueroient pas de se declarer, & ayant l'entrée dans leur pays ils auroient bien-tôt ruiné leur Commerce & la communication des Provinces les unes avec les autres, dont il s'ensuivroit peut-être une division qui romproit l'Union, & par consequent le fondement de leur Etat; que je croyois le devoir avertir

tir qu'il ne penetroit pas assez dans l'avenir, qu'on voyoit clairement le dessein de la Maison d'Autriche, qui ne tend qu'à leur faire faire des affaires par autrui, en attendant qu'elle soit prête de leur en faire elle-même ; que les Etats avoient un avantage d'avoir en Vôtre Majesté un ami puissant & asseuré, & qui ne regarde que leur intérêt, ainsi qu'il paroit par sa declaration, mais qu'il falloit qu'ils profitassent de sa bonne volonté en ne negligeant pas ses bonnes intentions. Ledit Sieur de Wit me répondit que son avis seroit toujours de s'unir avec Vôtre Majesté plus étroitement qu'on n'étoit, mais que dans la constitution de l'Etat cela ne se pouvoit faire tout d'un coup, & qu'il falloit y aller & y conduire les Provinces par degrez ; que toutes les fois qu'il songeoit que le Traité projetté avoit été rompu il en avoit un sensible regret, parce que ce pas en eut fait faire d'autres ; que c'eût été un engagement qui eut eu suite, & qui eût entraîné les Etats dans les desseins que Vôtre Majesté peut avoir après la mort du Roi d'Espagne d'à present, que l'on sçait tomber frequemment du haut mal dont ses freres sont morts : Que le feu Roi d'Espagne ayant declaré par son Testament heritiere des Païs-bas l'Imperatrice, il sera assez difficile à Vôtre Majesté de conquerir la Flandre étant soutenuë de l'Empire ; que si le Traité se fut executé, Vôtre Majesté attaquant d'un côté & eux de l'autre, on auroit subjugué ces Provinces avant que l'Empereur eut été en état de les secourir, & que cela se fut fait sans delai & sans deliberations en vertu dudit Traité ; au lieu que lors que le cas écherra, il faudra quasi une Armée pour faire resoudre les Provinces à une guerre. C'est en substance tout ce

qui

qui s'eſt paſſé dans nôtre converſation, où j'ai bien remarqué que ledit de Wit ſeroit porté à renouer cette negociation, mais je n'ai pas fait ſemblant de l'entendre, ne ſçachant pas les intentions de Vôtre Majeſté là-deſſus.

TRAITE'

D'Alliance entre *Frederic III.* Roi de Dannemarc & les Etats Generaux des Provinces-Unies. Fait à la Haye le 11. Février 1666.

Comme le Sereniſſime & puiſſant Prince & Seigneur Frederic III. Roi de Dannemarc, Norwegue, des Vandales & des Gots, Duc de Sleſwic, Holſtein, Stormarn, & Ditmarſe, Comte d'Oldenbourg & de Delmenborſt, &c. Et les Hauts & Puiſſans Seigneurs les Etats Generaux des Provinces-Unies des Païs-Bas, ont à l'occaſion de la preſente guerre d'entre le Roi d'Angleterre & Leurs Hautes Puiſſances, & après meure deliberation ſur les fâcheuſes diſpoſitions des affaires preſentes, conſideré, comment leurs Royaumes & Païs reſpectifs, enſemble la navigation & commerce de leurs Sujets & habitans pourroient être aſſurez contre toute violence & danger; C'eſt pourquoi, Sa Majeſté Royale d'une part, & Leurs Hautes Puiſſances d'autre, ſur l'amiable induction & perſuaſion du Roi de France, ont trouvé bon de s'unir & de s'allier plus étroitement, & en conſequence de prendre en main telles voyes, par leſquelles, moyennant la conduite & benediction divine, on puiſſe obtenir une honorable & ſure Paix, & que la Navigation & commerce puiſſent être rétablis dans leur premier & floriſſant état, enſemble pour ſe fortifier

ser pour la défense des Sujets de part & d'autre, aussi bien que pour maintenir convenablement les droits & prerogatives legitimes des deux parties, & repousser sur les Mers libres & autrement les exorbitans excès qui sont commis contre elles. Et a Sa Majesté Royale à cétte fin, & pour l'avancement d'autres affaires autorisé & envoyé à la Haye le noble Seigneur Paul Clingenberg Conseiller de l'Amirauté de Sa Majesté & General des Postes &c. comme aussi le Seigneur Pierre Carisius Conseiller de Sa Majesté & Resident près des susdits Seigneurs Etats Generaux, lesquels étant entrez en conference & negociation avec les Deputez & Plenipotentiaires de Leurs Hautes Puissances, à sçavoir les Nobles, discrets, sages & prudens Seigneurs Rodolphe d'Amerong, Corneille de Wit, ancien Conseiller de la Ville de Dorth, Jean de Wit, Conseiller Pensionaire de Hollande & de West-Frise; Boniface de Vrybergue Seigneur dudit Lieu, Pensionaire de la Ville de Tollen; Godard Adrian Baron de Reede, Seigneur d'Amerong, Ginckel, Elst &c. Adolph d'Unckel, Jean de Isselmond & de Rollecaten Drossart de Vollenhoven & de la Seigneurie de Cundert, & Jean Dreus Conseiller de Groningue & des Ommelandes, tous Deputez en l'Assemblée de Leurs Hautes Puissances de la part des Provinces de Gueldres, & du Comté de Zutphen, Hollande & West-Frise, Zeelande, Utrecht, Frise, Overyssel, de la Ville de Groningue & des Ommelandes, lesdits susnommez au nom desdits Seigneurs leurs Principaux, & en vertu de leurs pleins pouvoirs inserez à la fin des presentes, ont traité, accordé & conclu; traitent, accordent & concluent par ces presentes.

I. Comme il se trouve que les Vaisseaux Anglois ont pris l'année passée mille six cens soixante cinq, en pleine Mer, non seulement beaucoup de Vaisseaux Marchands

chands de Danemarc & du Nord, même ceux qui étoient destinez pour des lieux neutres, ou qui en revenoient, sans qu'ils les ayent voulu relâcher, après les avoir reclamez convenablement, mais aussi, outre cela, qu'ils ont commis plusieurs actes d'hostilité dans les Havres & Ports de Sa Royale Majesté, & qu'ils ont attaqué & canonné les Forts & Châteaux hostilement, & même en veuë de Sadite Majesté dans le Sond, & de plus pillé & poussez des Vaisseaux sur le sable sous le Château de Cronenbourg; Sa Majesté se trouve par là portée & necessitée de défendre & d'empêcher que tant que durera la presente guerre d'entre le susdit Roi de la Grand' Bretagne & Leurs Hautes Puissances, aucun Vaisseau Anglois puisse venir dans lesdites Rades, Havres & Rivieres, ni même en Norwegue, ni sur les côtes qu'on nomme Cattegàt, ou Sond, ou Belt, & il est convenu que Sadite Majesté ne pourra revoquer ni changer ladite défence, avant que ladite Guerre soit finie. Et comme on est persuadé que, nonobstant lesdites défences, les Vaisseaux Anglois continueront de tâcher de troubler le Commerce dans lesdits Quartiers; il est pareillement convenu que les Vaisseaux de Sa Majesté qui y seront les en empêcheront autant qu'il sera possible, & attaqueront & combattront lesdits Vaisseaux Anglois, & tâcheront de s'en saisir, bien entendu que par là le commerce desdits Vaisseaux Marchands ésdits lieux ne sera point interdit, en cas qu'ils se comportent paisiblement & comme il apartient.

II. Toutes les Rivieres, Rades & Havres de Sa Majesté, tant dans les deux Royaumes de Danemarc & de Norwegue, que dans ceux des Duchez de Sleeswick & de Holstein, seront en vertu de cette Alliance ouverts aux Vaisseaux de guerre, marchands & autres des Provinces-Unies, ensemble pour ceux qui seront porteurs de Commission de Leurs Hautes Puissances,

sances, lesquels y venant, seront bien reçûs, & traitez & protegez autant qu'il sera possible contre toute insulte.

III. Qu'aussi Sadite Royale Majesté, pour parvenir à un but si salutaire, & maintenir la susdite défence, ensemble pour la seureté de ses propres Vaisseaux aussi bien que les Vaisseaux Marchands & de Guerre des Païs-Bas, comme aussi de leur passage & sejour és environs de l'Orisont & du Belt, & afin de garantir ses Royaumes & les Sujets & habitans d'iceux, elle mettra en Mer, & tiendra continuellement, pendant cette année courante depuis le premier jour d'Avril jusques au premier jour de Decembre nouveau stile & tous deux inclus, & ainsi d'année en année, pendant tout le tems de cette guerre, dans & és environs de l'Orisont, quatorze bons Vaisseaux de guerre, bien équipez & pourvûs de tout, dont les noms, monture & equipage sont contenus en certaine Liste, qui a déja été mise par Messieurs les Plenipotentiaires & Ministres de Sa Royale Majesté és mains des Deputez & Commissaires des susdits Seigneurs Etats Generaux, & qui pour être signée sera encore donnée en meilleure & plus authentique forme; Et s'il arrivoit, ce qu'à Dieu ne plaise, que quelques-uns des susdits Vaisseaux vinssent à perir ou restassent par tempête, gros tems, ou bien dans quelque rencontre, en ce cas Sa Majesté en fera équiper d'autres de même équipage & monture le plutôt qu'il sera possible, pour être envoyez au même lieu & rendre le même nombre complet pour servir à la même fin.

IV. Et comme sadite Majesté & leursdites Hautes Puissances sont particulierement engagées d'assister celui qui sera attaqué, de six mille soldats, bien équipez & armez, ou d'en donner l'équivalent reduit en argent, montant à la somme de deux cens quatrevingt & huit mille Rixdalers; il est convenu & accor-

accordé entre les susdits Plenipotentiaires & Ministres des deux Parties, que Sadite Royale Majesté employera ladite somme tant à l'égard de ce qui est déja échû, que de ce qui échoira de tems en tems; à l'équipement des susdits quatorze Vaisseaux de guerre; mais comme ledit équipement, & l'entretien de l'équipage montera à beaucoup plus, & qu'il faut que Sa Majesté, & les Royaumes fassent de grands preparatifs à ce sujet, & que cela montera annuellement à une somme considerable, il est; comme ci-devant, convenu, que Leurs Hautes Puissances fourniront outre cela à Sa Majesté, pour subside, tant que la guerre avec l'Angleterre durera, la somme de six cens mille Rixdalers par an, laquelle somme sera comptée de tems en tems en Rixdalers en espece dans la Ville de Hambourg.

V. Et ledit subside dans la premiere & les années suivantes, tant que la presente guerre durera, sera & continuera d'être payé en trois termes, à sçavoir le premier Mars trois cens mille Rixdalers; le premier Juin cent & cinquante mille Rixdalers, & le premier de Septembre les cent cinquante mille Rixdalers restans, le tout à compter selon le nouveau stile; le susdit payement sera fait precisément en Lettres de change sans faute ni manquement, & sans aucune pretension, arrêt, affectation, ou pourquoi qu'on se puisse imaginer, & alleguer allencontre, comme il est dit ci-dessus, & seront fournies lesdites sommes dans la Ville de Hambourg, & sur les quittances de Sa Royale Majesté signées de sa propre main, & confirmées de son Sceau; bien éntendu néanmoins, comme il est convenu & accordé, de pouvoir les donner en diminution desdits subsides en payement sur la premiere aussi bien que sur les années suivantes, pour l'entretien de huit Vaisseaux de guerre avec ce qui en depend, chacun montez de quarante-deux pieces de

canon; Et outre ce aux conditions stipulées dans le Contract séparé fait cejourd'hui entre les susdits Plenipotentiaires & Ministres de Sadite Majesté, & les Deputez de Leurs Hautes Puissances, qui sera reputé de telle force & valeur que s'il étoit inseré de mot à mot dans cette presente Alliance.

VI. En cas que comme on l'espere sous la grace & benediction de Dieu, & comme c'est proprement le but de ce present Traité, la Paix se fait & rétablit au commencement de l'année mille six cens soixante six entre le Roi de la Grande Bretagne & Leurs Hautes Puissances, il est expressément convenu dès à present comme pour lors, que nonobstant les susdits subsides pour ladite année; en consideration que les équipages & la meilleure partie des fraix pour lesdits Vaisseaux seront néanmoins infailliblement déja faits, ils seront incontestablement payez & satisfaits en leur entier.

VII. Ladite Paix étant faite après l'expiration de l'année courante mille six cens soixante-six, on comptera alors exactement quelle partie de l'année au jour de l'échange des Ratifications sera écoulée, ensemble quels subsides auront été payez dessus, pour trouver si Sa Royale Majesté aura déja eu, ou si elle devra encore avoir quelque partie des susdits six cens mille Rixdalers, selon qu'il sera échû de l'année, à proportion du tems qui en sera écoulé; Et il est outre cela convenu, que Sadite Majesté aura par-dessus un terme de trois mois desdits subsides, sçavoir cent cinquante mille Rixdalers qu'il tirera.

VIII. Et comme Leurs Hautes Puissances fourniront un subside d'une si considerable somme, comme il est dit ci-dessus, pour l'équipage, subsistence, & entretien des susdits quatorze Vaisseaux de guerre, Sadite Majesté sera obligée de permettre que Leurs Hautes Puissances fassent monter lesdits Vaisseaux

par

par personnes authorisées à ce faire, & à leur desir, comme aussi Sa Majesté Royale sera tenuë & obligée de continuer en service les susdits quatorze Vaisseaux équipez & montez, comme il est specifié dans la Liste ci-dessus mentionnée, depuis le premier d'Avril jusques au premier Decembre ensuivant, en cas que la saison de l'hiver le puisse permettre, & ne l'empêche pas manifestement.

IX. S'il arrivoit que le Roi de la Grande Bretagne prit ce Traité en mauvaise part, & que lui seul ou ses Alliez, ou eux joints à lui vinssent pour cette raison attaquer le susdit Roi de Danemarc, Leurs Hautes Puissances seront obligées de l'assister de toutes leurs forces par Mer & par Terre, non seulement contre ledit Roi de la Grande Bretagne, mais aussi contre tous ceux qui à l'occasion de ce Traité, ou à cause de ladite défense qui se doit faire, entreprendroient directement ou indirectement quelque hostilité contre sadite Majesté Danoise, ou contre ses Royaumes, Pays, Principautez & Comtez, que sadite Majesté possede presentement, ou pourroit posseder ci-après par legitime succession, & entreront en même tems en guerre ouverte avec Sadite Majesté contre ceux qui entreprendront lesdites hostilitez; comme aussi pareillement d'un autre côté, s'il arrivoit que quelqu'un, qui que ce put être, vint à attaquer Leurs Hautes Puissances au sujet de cedit Traité, sadite Majesté Royale sera reciproquement obligée de les assister de toutes ses forces par Mer & par Terre, contre tous ceux qui pour ce sujet voudroient attaquer Leurs Hautes Puissances, ou entreprendre quelque chose contre elles, & d'entrer alors en guerre ouverte avec elles contre tous ceux qui feroient lesdites hostilitez.

X. Au cas que lesdits Contractans, pour les raisons mentionnées plus amplement dans le premier Article ci-dessus,

dessus viennent à être engagez dans une guerre ouverte, soit contre le Roi de la Grande Bretagne, qui, comme il a été dit, est déja en guerre avec Leurs Hautes Puissances, soit avec les Alliez, ou tous ensemble avec ledit Roi de la Grande Bretagne il ne sera point fait de suspension d'armes avec l'Ennemi commun ou les Ennemis communs, que conjointement & d'un consentement général; mais si l'on venoit à entrer dans quelque tems ou dans quelques années en negociation de Paix ou de Trêve, cela ne se pourra faire par l'un des Alliez sans la participation particuliere de l'autre, & sans lui procurer aussitôt la faculté & sureté de pouvoir envoyer ses Ministres au lieu qui sera choisi pour lesdites Negociations. Comme aussi n'y sera rien fait sans lui en donner avis de tems en tems & successivement de ce qui s'y passera & beaucoup moins ne pourra l'un sans l'autre conclure ladite Paix ou Trêve sans y comprendre son Allié, & l'y faire rentrer, s'il le desire, en possession de ses Pays & Places qu'il possede presentement, ou qu'il pourroit venir à posseder pendant ladite guerre par legitime succession, ensemble dans la joüissance de ses droits & immunitez qu'il avoit & dont il joüissoit avant la guerre, & accorder avec l'Ennemi commun pour son Allié les mêmes droits, immunitez, exemptions & autres prerogatives qu'il stipuleroit pour lui-même, à moins que l'Allié n'en convienne autrement.

XI. S'il arrivoit qu'après que la Paix seroit concluë avec l'Angleterre, Sa Royale Majesté, & Leurs Hautes Puissances conjointement, ou l'un des deux à part, vinssent à être attaquez par le Roi de la Grande Bretagne, ou par quelque autre, qui que ce fût, à l'occasion du present Traité, ou de ce qui en depend, & qu'ils en vinssent à une guerre ouverte, Sadite Majesté Royale & Leurs Hautes Puissances seront reci-

ciproquement tenus & obligez, d'assister aussi-tôt & sans delai de toute leur force celui qui sera attaqué, suivant & en conformité du texte du neuviéme article ci-dessus.

XII. Les deux Parties & Contractans ont consenti & consentent par ces presentes d'inviter le Roi de Suede & tous autres Princes & Potentats voisins & interessez par le Commerce, d'entrer dans la presente obligation & Alliance, pour parvenir à une bonne & salutaire Paix, & pour le rétablissement des libres Commerce & Navigation.

XIII. Tous lesquels Points & Articles nous Plenipotentiaires & Ministres authorisez de Sa Royale Majesté, & nous Commissaires Deputez de Leurs Hautes Puissances reciproquement au nom de nos Principaux, en vertu des pouvoirs à nous octroyez, ci-après inserez, l'avons traité, convenu & accordé, promettant au nom que dessus, de les observer & entretenir de bonne foi; Et que pour plus grande fermeté & sureté d'iceux ledit present Traité d'Alliance sera ratifié & approuvé par Sa Royale Majesté Danoise & de Norwegue, & par Leurs Hautes Puissances, les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies dans le tems d'un mois, à compter de la datte des Presentes, & que les Ratifications en seront échangées en bonne & dûë forme.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 12. Février 1666.

JE vous fais voir cette Lettre à part sur une Lettre que j'ai fort à cœur, dont je desire que vous parliez en grand secret au Sieur de Wit,

Wit, lequel a une occasion en main de m'obliger très-sensiblement, non seulement sans rien faire contre le bien des Etats, mais en faisant leur propre service, comme vous-même le jugerez aisément quand je vous aurai dit la chose. Le fait est, qu'il y a déja quelques mois que je me trouve engagé de parole au Roi de Pologne & à la Reine, de leur envoyer au Printems de cette année un Corps d'Infanterie Françoise de cinq à six mille hommes, pour leur donner moyen de mettre à la raison tant leurs Sujets revoltez que Lubomirski, qui s'est joint à eux depuis qu'il a été condamné & privé de ses Charges à la Diéte de l'année derniere.

On avoit esperé que l'accommodement tel quel, qui fut fait dernierement sur le champ de Bataille, où le Roi pouvoit tailler en pieces ces mutinez, s'il eut voulu se servir de son avantage, auroit pû produire le rétablissement du repos de la Pologne; mais depuis ce tems-là, tant s'en faut que ledit Lubomirski & les Rebelles ayant reconnu cette grace comme ils devoient, qu'elle n'a servi qu'à les rendre plus audacieux à pousser la Cour à bout; & par les dernieres Lettres que j'ai reçûës de ce Pays-là, la Reine de Pologne me fait sçavoir que ces Rebelles ont tant fait de cabales dans les Diétes, & si bien pris leurs mesures, pour leurs mauvais desseins, dans la grande qui se doit tenir à ce mois de Mars prochain, qu'elle sera infailliblement rompuë, sans qu'il reste alors aucun moyen au Roi, non seulement de contenter les mutinez par le payement des sommes immenses qu'ils pretendent leur être dûës, mais même de satisfaire la propre Armée fidéle dont il s'est servi jusqu'à present contre les Confederez, en sorte que tout

le parti du Roi va être bouleversé, & peut-être quelque chose de pis, si je ne trouve moyen de faire incessamment & sans aucun delai passer en Pologne le Corps de Troupes que j'ai promis pour soutenir le bon parti.

Comme il s'agit en cette affaire & de mon intérêt & de mon honneur, celui-ci en l'accomplissement d'une parole que j'ai donnée, & l'autre pour ne pas voir succomber mes amis & triompher Lubomirski : Je veux faire tous les efforts humainement possibles pour tirer le Roi de Pologne de ce mauvais pas, où il n'est pas question de moins que du soutien de sa Couroune ou de sa ruïne, d'où le Sieur de Wit doit inferer combien je lui sçaurai de gré, s'il me donne le moyen de faire passer un Corps de Troupes dans ce Royaume.

Pour cet effet il n'y a que deux voyes, l'une d'embarquer dès ici ledit Corps dans des Vaisseaux qui le transportent vers Dantzic, ce qui n'est pas praticable depuis ma declaration contre les Anglois pour les raisons qui sont assez aisées à voir; & puisque j'ai bien voulu en cette rencontre preferer les intérêts des Provinces-Unies aux miens propres, elles sont d'autant plus obligées par gratitude & bien-séance, à me donner maintenant les moyens qui dependront d'elles, pour faire que je puisse sortir honorablement & avantageusement de cette affaire.

L'autre voye qui est la seule qui me reste, est de faire passer cette Infanterie, sous pretexte de la guerre de Munster en Hollande, & de là dans l'Ostfrise, le Comté d'Embden, le Duché de Meklenbourg jusqu'à Lubek, où elle pourroit s'embarquer pour aller vers Dantzic, le surplus du chemin par terre n'étant pas praticable à

cause des Etats des Princes qu'il leur faudroit toucher, & qui n'accorderoient pas le passage, & nommément l'Electeur de Brandebourg.

C'est en quoi le Sieur de Wit peut sensiblement m'obliger, & comme j'ai dit en faisant le bien de sa Patrie, puis qu'il est hors de doute, que si l'Evêque de Munster, qüi ne sçauroit rien de mon veritable dessein, voyoit un nouveau Corps de cette consideration s'avancer vers les Etats, lui-même demanderoit alors instamment la paix qu'il rejette aujourd'hui, & Messieurs les Etats se trouvant bien-tôt libres de cette fâcheuse diversion, pourroient disposer de toutes leurs forces pour n'être plus employées que contre les Anglois & vrai-semblablement avec beaucoup d'avantage.

Si le Sieur de Wit peut me faire ce plaisir, comme je n'en doute pas, puis qu'il a un si beau pretexte en main par celui de la guerre de Munster, pour porter les Etats à me requerir de leur envoyer un nouveau secours, il est extrémement important qu'aucun autre que lui ne penetre le motif caché de cet envoy, & quand même la chose (ce que je ne puis croire) ne se trouveroit pas possible, il est de la même importance qu'il m'en garde le secret, à quoi vous tiendrez soigneusement la main.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 18. *Février* 1666.

MR. de Wit m'a répondu qu'à moins de se perdre sans aucune ressource, il n'oseroit

proposer aux Etats de demander à V. M. un nouveau secours, qu'il a peine à souffrir les reproches que les Villes où sont ses Troupes lui font tous les jours, de ce que le Peuple souffre d'elles; que les Provinces de Gueldres & d'Overyssel, qui ont été ruïnées par le premier passage, n'en donneroient pas un second, & que même ce qui est arrivé à Reze touchant la Religion avoit tellement aigri les esprits dans toutes les Villes, comme si on vouloit attaquer les consciences & leur liberté, que ce seroit les mettre au desespoir que de leur proposer de recevoir dans leur Pays un secours nouveau.

Mais que pour faire voir à Vôtre Majesté le desir qu'il a de la servir, il se fait fort de faire donner escorte suffisante de Vaisseaux des Etats, quand leur Flotte sera en Mer, pour conduire ses Troupes jusques au Zondt, d'où elles iront en seureté à Dantzic ou Lubek, & il estime que faisant l'embarquement à Dieppe, Boulogne ou Calais, le passage s'en fera avec moins de dépense & plus de seureté.

Il me dit ensuite que Castel Rodrigo lui avoit envoyé un Gentilhomme exprès avec une Lettre de Créance, qu'il lui a dit de sa part, que s'il vouloit entendre à une paix avec l'Angleterre & avec l'Evêque de Munster, il s'engageoit de la faire à l'avantage & à la satisfaction de Messieurs les Etats, qu'il en avoit les pouvoirs, & que s'il lui vouloit envoyer quelqu'un de la part des Etats à Bruxelles, il les y communiqueroit. Ledit Sieur de Wit lui a répondu que le plus court chemin pour avancer la paix, étoit de faire les propositions à Sa Majesté au même tems qu'on les faisoit aux Etats, parce qu'ils étoient si liez par la declaration qu'elle avoit fait qu'ils ne se pou-

pouvoient desunir d'elle, & qu'ainsi si ses intentions étoient aussi sinceres qu'il disoit pour cette paix, il l'asseuroit aussi que les Etats l'étoient pour accomplir ce grand ouvrage de concert avec la France & non autrement.

Ledit Sieur de Wit m'a communiqué une Lettre que le Milord Arlincton a écrite à un de ses amis, par laquelle il lui marque, que si ledit de Wit veut s'employer pour la paix avec l'Angleterre, il l'asseure que le Roi son Maitre y est fort porté, & même de prendre confiance en lui: que pour marquer mieux ce qu'il lui mande, c'est que le Roi son Maitre sera bien aise qu'on envoye Monsieur de Beverning qu'on sçait être de ses particuliers amis, avec qui il traitera à fond sur toutes choses, & qu'il asseure par avance que les Etats auront satisfaction sur les differends qui sont à present entre l'Angleterre & eux. Le Sieur de Wit a répondu la même chose qu'à l'Envoyé de Castel Rodrigo, & il ne se peut pas mieux agir qu'il fait. Il m'a témoigné avoir la derniere satisfaction de la conduite de Monsieur Colbert, & lui attribuë tout le succès du Traité: comme Vôtre Majesté est informée par lui de tout le détail, je ne l'en importunerai pas par des redites, mais je lui dois rendre cette justice qu'il a prevenu par sa prudence des projets qui étoient faits de deçà pour rompre cette Alliance, & qu'il en a acquis grande estime auprès du Sieur de Wit & des plus éclairez des Etats.

Ledit Sieur de Wit croit, que s'il pouvoit engager l'Electeur à une liaison plus étroite avec Vôtre Majestè, que celle du Traité fait par Bloemendael, cela seroit avantageux pour les Etats, & qu'on seroit plus asseuré de ce Prince. J'ai

estimé à propos d'avertir Monsieur Colbert de tout ce que ledit Sieur de Wit m'a dit là-dessus quand il m'a communiqué la Lettre du Milord Arlinćton. Je lui ai dit que j'estimois qu'il faloit faire reflexion sur ce qu'il marque desirer qu'on envoye Monsieur de Beverning en Angleterre, & que ce pourroit bien être de concert avec lui. Il me répondit qu'il étoit asseuré dudit Beverning, & qu'à son dernier voyage de Cleves ils s'étoient éclaircis sur quelques soupçons, & qu'il répondroit de lui sur toutes choses, après la satisfaction qu'il en a reçû. J'ai bien remarqué que les conjonctures des tems tiennent plutôt cette amitié que leurs inclinations; & ledit de Wit, qui a besoin de ménager le Conseil d'Etat en la Ville de Goude, où Beverning est très-puissant, n'a rien oublié pour l'attacher à ses intérêts; il est persuadé qu'il y est presentement.

Nous entrâmes ensuite dans une conversation dont je dois rendre compte à Vôtre Majesté, qui est très-importante & qui merite bien ses reflexions.

C'est sur le sujet du Commandement de l'Armée, & de l'impossibilité de pouvoir réüssir dans les desseins, faute d'un Chef. Il me dit qu'il m'avoit communiqué sa pensée il y a quelques jours touchant Monsieur de Turenne, qu'il ne voyoit plus de ressource que celle que Sa Majesté lui commandât de venir servir cette Campagne les Etats, qui lui donneroient le Commandement general de toutes leurs Troupes qui monteroient à 50000. hommes, les Alliez compris; que pour disposer les affaires il travailloit dans les Villes pour leur faire goûter, que c'étoit l'avantage du Prince aussi-bien que de l'Etat; que

les esprits étoient fort partagez, mais qu'il employeroit tout son credit pour les réünir.

Que tout son travail seroit inutile si Vôtre Majesté n'étoit disposée à prêter Monsieur de Turenne aux Etats, pour une Campagne, pour remettre l'Armée dans la discipline que l'on observoit du tems des feu Princes d'Orange; qu'il me prioit d'en écrire à Vôtre Majesté pour sçavoir ses sentimens, afin qu'il pressât ou se desistât de cette affaire.

Je prendrai la liberté de dire à Vôtre Majesté que par ce moyen on étouffera toutes les cabales, & on ruïnera tous les partis, Monsieur de Turenne étant estimé comme il est, & ayant le Commandement de toutes les Troupes asseurera l'Armée, qui ne prendra pas les sentimens des mal-intentionnez, & le dehors & le dedans seront dans l'ordre; au lieu que toutes choses restent dans la confusion en l'état où elles sont, & à la veille de changer de face selon les accidens qui arrivent.

J'ajouterai que le Prince d'Orange faisant la Charge de General de la Cavalerie sous Monsieur de Turenne, il lui pourra facilement donner des impressions d'être dans les intérêts de Vôtre Majesté, & quitter ceux d'Angleterre où il est assez porté par la mauvaise éducation qu'il a euë; & comme il a de l'esprit infiniment, je ne doute pas qu'il ne soit facile de l'attacher tout-à-fait à Vôtre Majesté par son propre intérêt. J'attendrai la réponse de Vôtre Majesté là-dessus avant d'agir de mon chef sur cette matiere, m'en étant excusé au Sieur de Wit jusques à ce que j'eusse informé Vôtre Majesté de cet entretien, & de plus je vois qu'il n'étoit pas tems que je parusse, lui-même n'ayant pas encore

re disposé toutes les Villes à consentir à cette proposition.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 18. *Février* 1666.

MOnsieur de Wit m'a apporté la réponse au Memoire de Vôtre Majesté du 5. de ce mois. Il m'a ajouté que les Etats donnoient pouvoir au Sieur van Beuningen d'ajuster avec les Ministres de Vôtre Majesté les contestations qui se rencontroient pour le Commandement, & même il m'a dit que n'y ayant que huit Vaisseaux des Etats dans la Mer Mediterranée, son avis étoit qu'ils obéissent à Monsieur le Duc de Beaufort, ou celui qui commandera en son absence, mais que si les douze Fregates qui doivent passer dans la Mer Mediterranée se joignent aux huit qui y sont déja, qui est une Flotte considerable, on s'en tiendra au Traité de 1635. qui regle la maniere qu'on se doit conduire sur toutes choses.

Depuis ma premiere Lettre écrite j'apprens qu'il y a bien des cabales qui agissent en faveur de Monsieur le Prince d'Orange, non seulement pour son établissement, mais pour ruïner les mesures que le Sieur de Wit prend pour tâcher de l'obliger, ce que le parti qui lui est contraire ne veut pas, & voudroit qu'il eut toujours la Maison d'Orange opposée. Je ne puis encore rien mander de certain de ce qui arrivera, vû la legereté des peuples qui sont aujourd'hui d'un parti & demain de l'autre.

Quand

Quand Vôtre Majesté agréeroit qu'on reprît la Negociation du Partage projetté, je doute que le Sieur de Wit fut assez fort pour faire agréer aux Etats ledit Projet dont il me parla l'ordinaire dernier, parce que j'ai remarqué depuis deux jours, qu'il a été obligé de cesser la poursuite de quelques affaires moins considerables que celle-là, par l'opposition qu'il a trouvée dans les Villes, ce qui marque que son credit diminuë.

L'on vient tout presentement de m'avertir que le Prince Maurice avoit eu les voix de cinq Provinces pour être continué General de l'Armée de Messieurs les Etats, mais je ne crois pas que cela tienne, la Hollande y étant contraire, & cela ne peut passer que toutes les Provinces n'y consentent.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 18. *Février* 1666.

J'Ai ôté les mots que vous m'avéz marqué du Projet de la garantie, *sous quelque pretexte que ce puisse être*, comme aussi ceux, *après la paix faite*, & comme vous me donniez permission d'en user du reste de l'expression, je m'en suis servi, ne trouvant pas que cela engage le Roi à plus que les Traitez precedens qu'il a faits, & le Sieur Clingenberg étoit si fort attaché aux premiers mots de son Projet, qu'il ne vouloit pas signer si on y retranchoit quelque chose, & ce n'a été qu'à l'extrêmité qu'il y a consenti en la forme dont je vous ai envoyé Co-

pie. Si vous y trouvez à redire vous n'avez qu'à m'en envoyer une autre, cela n'empêchera pas que le Traité étant signé ne subsiste ; mais je songe que comme Monsieur Annibal Sexter est à Paris, vous le ferez plus aisément convenir de ce que vous voudrez pour la garantie, que je ne sçaurois faire le Sieur de Clingenberg, lequel ne raisonne pas, & dit seulement qu'il a ordre de son Maitre de faire telle chose & n'en demord pas. Je vous envoye les articles qui ne purent être traduits assez à tems pour les mettre dans ma depêche l'ordinaire passé.

Je crois à present le Traité de l'Electeur de Brandebourg signé, on n'a rien oublié de divers endroits pour le rompre ; mais Monsieur Colbert s'y est conduit avec tant de prudence qu'il en est venu à bout avec la satisfaction des deux partis, & particulierement de Monsieur de Wit.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 19. *Février* 1666.

JE commencerai ma reponse à vos deux dépêches du 11. par le point qui me tient le plus au cœur, vous avoüant que je n'ai jamais été plus surpris que du discours qu'a tenu le Sieur de Wit sur le sujet du rétablissement du Prince d'Orange dans ses Charges. Je considere que cela arrive huit jours aprês ma declaration contre l'Angleterre, quoi que le Sieur van Beuningen, parmi les raisons qu'il m'a alleguées pour la presser, ait toujours mis en tête, comme la plus forte, celle d'établir pleinement & seurement l'autorité du

du Sieur de Wit, & reculer l'établissement dudit Prince d'Orange. Je considere encore que dans le même tems que ledit de Wit vous a dit de de-là, comme en grande confidence, qu'il ne peut plus soutenir ce poids contre la passion aveugle des peuples, le Sieur van Beuningen dit ici qu'il trouve toutes les Villes disposées à l'exclusion dudit Prince, & qu'il croit que le credit dudit de Wit n'a jamais été si puissamment établi qu'il est aujourd'hui: je fais reflexion d'ailleurs sur la conduite reservée & desobligeante qu'a tenuë à Cleves Beverning avec le Sieur Colbert; les mysteres qu'il lui a fait d'une Negociation qui par toute raison devoit être commune; les conferences frequentes que ledit Beverning a euës avec l'Envoyé d'Angleterre, sans faire aucune part audit Colbert de ce qui s'y passoit, ce qui est formellement contre le Traité d'Alliance; les propositions dont Beverning a été chargé par Monsieur l'Electeur de Brandebourg, dont il a fait aussi un secret audit Colbert, & encore que van Beuningen ait dit ici qu'il avoit eu ordre de lui communiquer tout lors qu'il seroit de retour à Cleves, on ne vous a pas dit un seul mot de cette affaire pour m'en informer par une voye plus courte que n'est celle de Cleves. Toutes ces circonstances, jointes au discours que ledit de Wit a tenu presque dans le même tems, me font juger qu'il y a en cette affaire des choses qu'on me cache, & c'est un très-mauvais commencement d'agir entre des Alliez d'une guerre commune, où je ne suis entré que pour le seul intérêt des Etats. Il est donc bien juste qu'avant que je réponde positivement au discours surprenant dudit de Wit, que lui-même s'explique davantage, & qu'il m'in-

forme à fonds & au vrai de tout ce qui se passe, ne pouvant pas sans cela prendre mes resolutions dans une affaire qui est de si grande consideration qu'elle ne va pas à moins qu'à donner à l'avenir tout le credit au Roi d'Angleterre dans les Provinces Unies, & détruire entre nous toute confiance, car il est aisé à voir que tout ce que le Sieur de Wit vous a dit, d'obliger le Prince d'Orange à renoncer à toute affection & liaison avec l'Angleterre est purement illusoire, & une belle chimere qui ne serviroit que pour nous tromper nous-mêmes, ou peut-être moi seul si j'y acquiescois si facilement. Je vous dirai seulement par avance, sur l'ouverture que le Sieur de Wit vous a faite que je pourrois prier les Etats de ce rétablissement dudit Prince, afin qu'il m'en eût obligation; que je ne suis pas resolu de joüer jamais un si mauvais personnage dont ledit Prince seroit le premier à se moquer avec les Anglois, & notamment si ma priere n'intervenoit (comme il y a grande apparence) qu'après l'affaire concertée & resoluë entre les parties mêmes pour conclusion de tout ce que dessus. Je vous repliquerai en deux mots qu'avant que je puisse vous répondre plus precisément, il faut que le Sieur de Wit s'explique plus avant, & plus à cœur ouvert qu'il n'a fait encore.

Je passe maintenant au Traité fait à la Haye avec le Dannemarc, dont vous m'avez adressé la Copie, & vous dirai que je ne fus jamais plus surpris que quand j'en ai vû le contenu: aussi vous avoüerai-je franchement que si vous m'aviez informé pendant cette Negociation que ce Traité eut été de la nature dont je le trouve, s'il n'y a point d'autres Articles secrets dont l'on m'ait encore fait un mystere & à vous, j'aurois

eu

eu grande peine à me disposer de promettre les 300000. livres monnoye de Hollande, que je vous ai donné pouvoir d'accorder pour finir cette affaire, & à dire vrai quel besoin ont les Anglois d'envoyer des Vaisseaux de guerre vers l'Armée du Nort, qui sont néanmoins les seuls bâtimens que le Roi de Dannemarc s'est obligé par ledit Traité de combattre, si les Navires Marchands Anglois y peuvent continuer leur trafic avec la même liberté & seureté, c'est-à-dire en tirer & transporter generalement toutes les Marchandises & denrées dont le Roi d'Angleterre a un absolu besoin pour équiper ses Flottes; en sorte que l'on peut dire que nous avons armé à nos dépens, le Roi de Dannemarc, pour asseurer aux Anglois le Commerce de la Mer Baltique; au lieu que le principal fruit que nous devions nous procurer en cette Negociation, c'étoit sans doute d'ôter aux Anglois tout moyen de pouvoir continuer la guerre, en les privant de ce qu'ils ont necessité de tirer du Nort pour l'équipage & l'armement de leurs Vaisseaux: d'où je conclus ou que l'on a achetté cherement une affaire fort indifferente, ou qu'il y a des articles secrets que l'on vous a cachez, & peut-être de concert avec les Ministres de Dannemarc, afin de leur laisser lieu de pouvoir tirer de moi quelques autres sommes d'argent, pour des conditions qui sont déja arrêtées & signées entr'eux, ce qui seroit un très-mauvais procedé, entre des Alliez qui se doivent tout dire, & procurer sincerement les avantages l'un de l'autre, comme je le pratique de mon côté en toutes choses. Ce soupçon que j'ai n'est pas si mal fondé que je ne l'appuye sur des conjectures comme certaines & infaillibles; car le Sieur de Wit mande au Sieur van Beuningen, sans s'ou-

s'ouvrir davantage, qu'il a enfin conclu & signé le Traité de Dannemarc en très-bonne forme; or il me semble impossible, à moins qu'il n'y ait des articles secrets, qu'on ne me communique point, qu'un aussi habile homme qu'est le Sr. de Wit puisse croire d'avoir fait un Traité fort avantageux avec le Dannemarc, laissant aux Anglois la liberté de continuer à tirer du Nort tout ce qu'ils voudront, & que les Etats achetent six cens mille écus comptant annuellement, le seul armement inutile de 40. Navires du Roi de Dannemarc, qu'il pourra toujours tenir dans ses Ports pour ne combattre que des Vaisseaux de guerre, que le Roi d'Angleterre n'a aucun besoin d'y envoyer & n'y envoyera point. Je tiens le Sieur de Wit pour un meilleur Negociateur, qu'il ne feroit, s'il obligeoit les Etats à payer chaque année la valeur de trois millions pour une chose non necessaire, & dont ils ne dûssent tirer aucun avantage. Ainsi, comme vous voyez, cette affaire a encore besoin d'être éclaircie, & jusques là je n'aurai pas grande occasion de m'en rejoüir. Je ne laisserai pas pourtant de payer les trois cens mille livres que j'ai promis pour finir cette affaire.

Je ne dois pas omettre de vous dire pour vôtre information sur le sujet de Monsieur de Turenne, que quand les Etats lui déféreroient le commandement général de leurs armes, ou pour toûjours ou pour un tems limité, je ne le vois nullement disposé à vouloir l'accepter.

Les Etats sont bien insensibles s'ils n'employent que de foibles & simples plaintes, sur l'entreprise que le Marquis Castel Rodrigo avoit faite sous le nom de l'Evêque de Munster, & de concert indubitablement avec les Anglois, pour

pour s'emparer de Wilhemstat, l'une de leurs plus importantes places & qui auroit entiérement coupé tout le Commerce entre la Hollande & la Zeelande, & ce n'étoit pas sans raison qu'on a dit, il y a quelques jours en Angleterre, qu'on alloit porter un coup mortel aux Etats, ce qui se doit aujourd'hui entendre de cette entreprise ou de leurs Négociations pour le rétablissement du Prince d'Orange.

J'attendrai à me réjoüir du Traité avec l'Electeur de Brandebourg que vous me mandez être en si bon Etat, jusqu'à ce que je sache qu'il soit conclu, signé & ratifié, car de la maniere que les choses se conduisent, je ne le tiendrai pas bien assuré que toutes ces formalitez n'y ayent passé, & que je n'aye vû tous les articles.

MEMOIRE

Du Roi au Comte d'Estrades, envoyé par Monsieur de Lionne.

MOnsieur de Beaufort écrit de Toulon, que six Vaisseaux Hollandois y sont arrivez, dont trois sont de guerre de Messieurs les Etats, & les trois autres Marchands armez en guerre avec deux prises Angloises, qui peuvent servir en guerre, & que lesdits Vaisseaux ont tous besoin d'un grand radoub, que les équipages en sont très-foibles, & qu'ils ont peu de Munitions, & de plus qu'ils n'ont aucun ordre ni de lui obéïr ni de faire la guerre, surquoi il est necessaire que le Sieur d'Estrades voye le Sieur de Wit, pour lui dire qu'il est absolument necessaire que Messieurs les Etats envoyent avec toute diligence un Courier à Toulon, pour porter les ordres au Commandant pour se radouber, fortifier les équipages, y mettre de bons Soldats, & y augmenter les Munitions

tions de guerre ſur tous les Vaiſſeaux. Il dira de plus au Sieur de Wit que l'Armée Navale de Sa Majeſté eſt toute prête, au nombre de trente deux Vaiſſeaux de guerre bien armez & bien équipez, dont le moindre porte trente ſix piéces de Canon, & le plus fort ſoixante dix, & que Sa Majeſté les a encore depuis peu fait favoriſer d'un nombre conſidérable des meilleurs Soldats de ſes Troupes & ſix Brulots, en ſorte qu'il n'y a pas un moment de tems à perdre à envoyer les ordres audit Commandant ſur ce qu'il aura à faire.

La reſolution de Sa Majeſté eſt, que ſon Armée cherche par tout la Flotte d'Angleterre qui eſt dans la Mediterranée, & qu'elle la combatte, & enſuite qu'elle paſſe en Ponant & vienne à Breſt, pour recevoir & exécuter ſes ordres.

Préſuppoſant que leſdits Sieurs Etats approuveront infailliblement cette reſolution, Sa Majeſté la fera exécuter, & fera partir ſa Flotte dès le premier jour de Mars, à moins que les ordres deſdits Sieurs Etats audit Commandant ne la retardent; & elle eſtime d'autant plus neceſſaire de preſſer, que pour pouvoir joindre toutes ſes forces à celle des Etats, il faut qu'elles ſoient à Breſt au commencement d'Avril.

Sur le point de cette jonction Sa Majeſté deſire que le Sieur d'Eſtrades confere avec le Sieur de Wit, ſur la conduite que les Etats veulent tenir dans cette guerre, afin qu'après l'avoir examiné & dit ſes ſentimens elle puiſſe donner ſes ordres en conformité.

Cette conduite peut-être double, l'une d'aſſembler toutes ſes forces enſemble & donner un combat général, l'autre de diviſer ſes forces par Eſcadres de trente ou quarante Vaiſſeaux chacune.

La premiére a ſes avantages & ſes inconveniens, elle decide plus promptement du ſort de cette guerre, la ſuperiorité du Roi en nombre de Vaiſſeaux ſemble rendre le combat général ſeur, & obliger le Roi d'An-

d'Angleterre à consentir à une paix avantageuse, par le moyen de laquelle le Commerce sera plus promptement rétabli : elle met aussi toute la fortune de cette grande affaire à la decision d'un combat.

L'autre prolonge la guerre plus long-tems, interrompt le Commerce de toutes les Nations, & les met en grande necessité : aussi est-elle plus asseurée, & si elle interrompt le Commerce des Alliez, elle le ruïne entiérement à l'égard de l'Angleterre, qui par ce moyen sera menacée de beaucoup de troubles en dedans. Fait à St. Germain en Laye le 19. *Février* 1666. *Signé, &c.*

ARTICLES SECRETS

Concernant le Traité d'Alliance entre le Roi de Dannemarc & les Etats Generaux des Provinces Unies.

I. *Quoi que sur la fin du premier Article du Traité d'Alliance fait & conclu cejourd'hui entre le susdit Roi d'une part & leurs Hautes Puissances d'autre, soit inserée la periode, sçavoir.* Et comme on a raison d'apprehender que nonobstant cette Alliance, les Vaisseaux de Guerre Anglois continuëront à tâcher de troubler le Commerce dans les susdits quartiers, il est pareillement convenu que les Vaisseaux de Sa Majesté Royale qui y seront l'empêcheront autant qu'il sera possible, & tâcheront d'attaquer, combattre & conquester lesdits Vaisseaux de Guerre Anglois ; bien entendu que par-là le Commerce n'est point interdit ou empêché aux Vaisseaux Marchands Anglois, au cas qu'ils se comportent paisiblement & convenablement.

Nous

Nous Plenipotentiaires & Ministres autorisez de sadite Majesté Royale, & Députez de Leurs Hautes Puissances, avons néanmoins trouvé à propos de déclarer par ces présentes de part & d'autre, que la pensée & l'intention de nos Seigneurs Principaux est, comme nous en sommes particuliérement convenu, & tombé d'accord, que sadite Majesté Royale, aussi-tôt après l'extradition des Ratifications respectives, du susdit Traité, entrera avec Leurs Hautes Puissances en guerre ouverte contre le Roi de la Grande Bretagne, & d'y continuër en conformité du Texte du susdit Traité, aussi long-tems que Leurs Hautes Puissances; & en conséquence, entr'autres hostilitez, d'attaquer, conquêter, en amener, ou ruïner & detruire selon l'occurrence des cas, tous les Vaisseaux Anglois, tant de guerre que Marchands, & ce tant en pleine Mer, que dans les Fleuves, Rades & Havres de Sa Majesté, & par tout où l'occasion se présentera, & où les Flottes & Vaisseaux de Guerre de Sa Majesté iront & se trouveront par son ordre, pour insulter l'ennemi commun; Et principalement les empêchera de tout son possible de passer & repasser par le Sond & le Belt.

II. *En cas que les Flottes de Sa Majesté & de Leurs Hautes Puissances, ou une partie d'icelles, se trouvassent quelquefois sous une même Jurisdiction, ou l'une parmi l'autre, & y demeurassent après que les Amiraux ou Capitaines Généraux de part & d'autre en auront deliberé & l'auront jugé à propos, elles se joindront & demeureront combinées, pendant tout le tems que les deux Amiraux & Commandans en Chef le trouveront utile, & non plus long-tems.*

III. *Et quand les susdites* Flottes *ou Vaisseaux de Guerre se trouveront ainsi jointes, les actions de Guerre seront conduites & dirigées, suivant & en conformité de la resolution du Conseil de Guerre, qui sera*

sera formé, par les Amiraux & Officiers en Chef de part & d'autre.

IV. *Mais le Conseil de Guerre se tiendra sur le Vaisseau dudit Amiral de Sa Majesté, qui y aura la premiére voix, & après lui l'Amiral de Leurs Hautes Puissances, & ainsi alternativement : premiérement un des Officiers en Chef de Sa Majesté, & après lui un des Officiers en Chef de Leurs Hautes Puissances en pareil nombre, & seront toutes les resolutions qui seront prises, par ledit Conseil de Guerre, conçûës tant en haut Allemand qu'en bas Allemand, dont sera donnée une Copie authentique à chacun des Amiraux.*

V. *En cas que lesdites Flottes combinées ou Vaisseaux viennent à faire quelques prises, soit Vaisseaux, Marchandises, denrées & autres Biens & Meubles, ils seront en présence des Officiers des deux Nations inventariez & envoyez à l'Amirauté de Copenhague, pour prendre convenablement connoissance de la valeur ou non valeur d'iceux, & ensuite être partagez en présence & au contentement des Ministres de Leurs Hautes Puissances residens en Dannemarc, ou gens à ce autorisez, & ce à proportion des têtes & de l'équipage dont les Vaisseaux de Guerre de l'une & l'autre Nation étoient équipez & se trouvoient présens dans la Flotte au tems de la prise, sinon que l'équipage ou le nombre des têtes ne fut plus grand sur les Vaisseaux des Provinces Unies que sur ceux de Dannemarc, auquel cas lesdites prises seront envoyées au College de l'Amirauté resident dans les Provinces Unies, pour sur leur jugement être partagez en présence & au contentement des Ministres de sadite Royale Majesté, & ce de la maniére qu'il est ci-dessus exprimé.*

VI. *Il est aussi convenu & accordé que les Vaisseaux de Guerre de part & d'autre, & ceux qui vont croi-*

croiser pouront poursuivre, combattre & conquérir, non seulement en pleine Mer, mais aussi dans les Golphes, Detroits, Rivieres, Havres ou Rades de l'un des Alliez, les Vaisseaux de Guerre ou Marchands Anglois, sans que cela puisse être pris pour une offense, ni que lesdits Vaisseaux de Guerre ou ceux qui iront en commission puissent en la moindre maniére être inquietez ou empêchez, mais au contraire on leur prêtera toute aide & assistance; & leur sera loisible & permis, comme il leur est permis par ces présentes, de pouvoir faire leur profit & vendre lesdites prises dans le païs & territoire de l'une ou l'autre des parties.

VII. *Semblablement que tous les Vaisseaux de Guerre de Sa Royale Majesté, aussi-bien que ceux de Leurs Hautes Puissances, en cas de necessité, pourront prendre de l'un & de l'autre à un prix raisonnable, ou moyennant restitution, ce qui leur pourroit manquer, soit vivres ou Munitions de Guerre, ou autres besoins de Vaisseaux & de Guerre pourvû qu'on s'en puisse passer.*

VIII. *Que pareillement les Vaisseaux de Guerre d'une & d'autre part pourront acheter dans les Havres, Rivieres, rades & fleuves à un prix raisonnable ce qui est ci dessus mentionné, & même s'y nettoyer, calfeutrer, reparer, ravitailler, & y prendre le monde qui leur manquera, avec communication des Officiers, Gouverneurs, ou Magistrats qu'il appartiendra.*

IX. *Au cas que le Roi de Suede, suivant l'Article douziéme du susdit Traité d'Alliance, sur l'invitation des deux parties, vint à y entrer, ou autrement se joindre avec les Alliez pour l'avancement d'un ordre salutaire, & le rétablissement du Négoce & de la Navigation; il est aussi convenu & accordé, que sa Majesté Royale de Dannemarck, Norwegue &c.*

d'un

d'un côté après la susdite inclusion & jonction, au lieu de quarante Vaisseaux de Guerre ne sera plus obligé que d'en équiper vingt & de les mettre en Mer; & que Leurs Hautes Puissances d'autre part ne payeront non plus que la moitié des subsides stipulez, sçavoir trois cens mille écus : A moins que lesdits Seigneurs Principaux ne jugeassent particuliérement à propos, d'équiper & mettre encore en mer quelque Vaisseaux de guerre par de-là ledit nombre de vingt, auquel cas la moitié desdits subsides sera augmentée à proportion. Mais les susdites parties délibereront & conviendront en tems & liëu s'il sera nécessaire, pour parvenir à leur but commun, d'entretenir un plus grand nombre de Vaisseaux de guerre que vingt ; bien entendu que la diminution des susdits quarante Vaisseaux de Guerre ou les subsides ne se sera point dans cette année courante mil six cens soixante six, mais seulement pour l'avenir.

X. Sa Royale Majesté, aussi bien que Leurs Hautes Puissances prieront le Roi de France & le feront prier qu'il veüille le plus fortement & efficacement guarentir le susdit Traité d'Alliance & ces Articles secrets avec ce qui en dépend, non seulement pour la sincére prestation & observation de ce qui est convenu & accordé, tant dans le susdit Traité d'Alliance que dans cet Article secret, mais aussi à l'égard de tous Potentats, Princes & Républiques étrangeres, qui à l'occasion de la présente Alliance viendroient à attaquer ou faire la guerre ou à sa Royale Majesté ou à Leurs Hautes Puissances à présent ou à l'avenir ; & en tel cas, en conformité de ce, tant sa Royale Majesté que Leurs Hautes Puissances s'assisteront, & en passeront un instrument en la meilleure forme.

Et seront ces Articles séparez & secrets, ensemble le susdit Traité d'Alliance observé de part & d'autre de bonne foi & inviolablement. Pour plus grande

de fermeté de quoi, a été fait des présentes quatre Instrumens de même teneur, deux pour chacune des parties, signez & confirmez des mains & seaux des susdits Plenipotentiaires & Ministres autorisez de sa Royale Majesté d'une part, & des Commissaires de Leurs Hautes Puissances d'autre part, & seront les Ratifications de part & d'autre livrées & échangées dans le tems d'un mois.

Fait à la Haye le onziéme Fevrier mil six cens soixante six.

MEMOIRE

Du Comte d'*Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 24. Février 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a encore reçû ordre du Roi son Maître de renouveller les instances qu'il a ci-devant faites à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise, de permettre la construction de douze Navires de guerre, pour Sa Majesté, par les Charpentiers de leurs Amirautez, au même prix qu'elles font bâtir les leurs, comme aussi la sortie de deux cent milliers de poudre que Sa Majesté à fait acheter à Hambourg, & voiturer incessamment à Amsterdam, d'où elle désire les faire passer à Dunkerque par la Zelande, après avoir payé les droits accoûtumez dûs à l'Etat, à quoi ledit Ambassadeur Extraordinaire se promet que Vos Seigneuries n'apporteront aucun délai, & qu'au contraire elles voudront bien répondre par toute la diligence qui dépendra d'elles en cela à l'affection pure, avec laquelle Sa Majesté se

donne

donne tant de soins à rechercher les moyens qui peuvent le plus contribuer au bien & à l'avantage de la cause Commune, pour la considération duquel elle ne plaint aucunes dépenses. Donné à la Haye le vingt quatriéme Fevrier 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 25. Fevrier 1666.

DEpuis ma derniere dépêche treize Villes de Hollande étant portées au rétablissement du Prince d'Orange, Monsieur de Wit & moi Jugeames que le seul reméde pour l'empêcher étoit de rompre l'assemblée, sous prétexte d'être mieux informé de ses supérieurs sur cet matiére, ce qui a réüssi, & ils s'en sont retournez chez eux dès le lendemain sans rien résoudre; cependant Monsieur de Wit & moi travaillons près des Villes pour donner l'exclusion au Prince sur ses prétensions. Ce procéder de Monsieur de Wit fera connoître à Vôtre Majesté qu'il n'étoit pas content de son rétablissement, mais à dire la vérité il ne s'étoit pas senti assez fort pour résister à cette Cabale qui a été grande : mais après deux conversations très fortes que nous avons eu ensemble, il a pris cœur & est revenu de l'abattement où il étoit, causé par le changement de plusieurs de ses amis des Villes qui lui ont manqué. Monsieur Colbert a été témoin hier à la Conférence que nous eûmes avec lui sur ce sujet, où il parut vouloir agir avec

beaucoup de vigueur, & avoüa qu'il avoit besoin d'être aidé dans l'accablement où il est de tant d'affaires, & à gouverner tant de sortes d'esprits différens. Je n'oublierai rien pour pousser cette affaire, étant très importante pour le service de Vôtre Majesté, par les raisons qu'elle m'allégue dans sa dépêche du 19. de ce mois.

Je ne pûs retirer les Articles secrets du Traité de Dannemarck, que l'ordinaire d'après que j'eus envoyé à Vôtre Majesté la Copie dudit Traité, parce qu'étant couché en Allemand, la Traduction n'en pût être faite assez tôt. Vôtre Majesté sera à présent hors de l'inquiétude où elle étoit, l'engagement étant aussi fort qu'il se peut contre l'Angleterre & contre les Marchands Anglois, qui est ce qui m'a paru qui faisoit plus de peine à Vôtre Majesté. J'ai sû depuis que ledit Roi de Dannemarck travaille d'attirer dans cette Ligue, le Duc de Saxe, & le Duc Jean Frederic son beau Frere, sur qui l'Evêque de Munster comptoit, ce qui marque que ledit Roi de Dannemarck agit de bonne façon, & que les soins & l'argent que Vôtre Majesté a donnez pour faire finir le Traité ne sont pas mal employez.

Le Sieur de Beverning est venu par ordre des Etats nous voir Monsieur Colbert & moi, pour nous éclaircir de l'entretien qu'il a eu avec Vennes, & du soupçon que j'avois eu qu'il n'eût quelque intelligence secrete en Angleterre, ce qui paroit assez par la Lettre du Milord Arlincton où il est nommé: il a fort protesté n'y avoir aucune part, & que cela venoit du Buat qui est au Prince d'Orange, qui la nommé de son Chef au Milord Arlincton qui est son ami, pour entrer dans cette Négociation, qu'il a rejetté

dès

dès qu'il lui a parlé. Je lui ai dit que cet éclairciſſement étoit quelque choſe, mais qu'il eut mieux fait d'en avertir Monſieur Colbert à Cleves, & de dire au Buat que s'il ſe mêloit de telles affaires, il le feroit caſſer par les Etats.

Ledit Sieur de Wit croid détacher Beverning des intérêts du Prince par ce rencontre. Il le croit néceſſaire dans le Conſeil d'Etat, où il eſt fort accrédité & diſpoſé à la Ville de Goude, ainſi il eſt à propos de diſſimuler ſa mauvaiſe conduite.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne.

Le 26. Février 1666.

VOus verrez dans la dépêche du Roi l'état de toutes choſes. Monſieur de Wit & moi travaillons de concert auprès des Villes de Hollande, pour faire donner l'excluſion au rétabliſſement du Prince. Je ne puis encore vous mander rien d'aſſuré ſur ce qui en arrivera. Tout ce que je vous puis dire eſt qu'un Avocat de Dort, n'a pas la même fermeté qu'un homme de qualité, & que Monſieur de Wit étoit tout-à-fait abattu & étonné. J'ai été aſſez heureux pour le remettre, & lui faire connoître combien il lui étoit avantageux d'être lié & ſoutenu du Roi dans les véritables intérêts des Etats, & de la Province de Hollande: qu'il pouvoit bien juger que de remettre le Prince dans ſes charges par les Intrigues & Cabales des Anglois, ſes ennemis déclarez, c'étoit ſe ſoûmettre à eux en toutes choſes, & mêmes manquer de reconnoiſſan-

ce envers Sa Majesté, après le pas qu'elle avoit fait de sa déclaration pour leurs propres intérêts; que je ne voyois pas les affaires si désespérées qu'il n'y eut moyen d'y remédier, mais qu'il ne falloit pas perdre de tems, & se servir de la lettre du Milord Arlington à Buat domestique du Prince d'Orange, qui vrai-semblablement n'ignore pas cette Intrigue. Il approuva cette ouverture, & nous agissons à présent sur ce pié; Monsieur Colbert a été present à toute nôtre conversation, & a été témoin que le Sieur de Wit s'est fort remis de l'étonnement où il étoit.

Quant à Beverning, il nous est venu voir de la part des Etats, pour se justifier de sa conduite sur les entrevuës qu'il a eu avec Vennes, les voulant faire passer comme ayant été faites par rencontre & sans concert. Monsieur Colbert m'ayant dit, qu'il vous en informoit amplement par sa dépêche, je ne vous en ferai point de redites.

Monsieur de Wit s'est ouvert à Monsieur Colbert de toutes les prétensions des Etats, touchant l'accommodement avec l'Evêque, en cas qu'on en fasse quelque ouverture, & sur ce qui regarde celui d'Angleterre. Comme ce dernier m'a dit qu'il devoit s'aboucher avec le Comte Guillaume de Furstemberg, j'ai crû qu'il étoit du service du Roi qu'il tirât de Monsieur de Wit tous les éclaircissemens possibles sur cette matiére, afin d'avancer d'avantage l'ouvrage dans la Conférence qu'il aura avec le Comte de Furstemberg.



LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 26. *Février* 1666.

J'Ai reçû vos dépêches du 18. de ce mois. Je n'ai rien à vous dire sur la réponse que vous a faite le Sieur de Wit, pour ce qui regardoit la Pologne, si ce n'est qu'il sçait lui-même aussi-bien que moi, que l'expédient qu'il vous à proposé d'embarquer les 6000. hommes à Boulogne, Diépe & Calais, & de les faire escorter jusques au Sont par une Flotte des Etats, n'est pas une chose qui soit praticable, tant pour le defaut des Bâtimens pour faire cet embarquement, que pour ne pas exposer de braves gens à y perir sans se pouvoir défendre, s'il arrivoit (comme il y a toute apparence) que les Anglois fissent un effort pour se trouver superieurs à la Mer, quand on voudroit entreprendre ce Trajet, qui pourroit d'autant moins demeurer caché, que lesdits Anglois voyant ramasser tant de Troupes de terre craindroient pour eux-mêmes qu'on eut dessein de faire une descente dans leur païs.

Vous direz au Sieur de Wit que j'ai été très-satisfait, tant de la communication qu'il vous à aussi-tôt donnée de l'envoy du Gentilhomme du Marquis de Castel Rodrigo, & de sa proposition, comme aussi de la Lettre du Mylord Arlington au Sieur du Buat, que des réponses qui ont été faites à l'un & à l'autre; J'ai aussi fait dire au Sieur van Beuningen deux choses de pareille nature, qui me sont revenuës, l'une de

la part d'un Ministre de Portugal, & l'autre de l'Electeur de Mayence : & comme ledit van Beuningen ne manquera pas d'en rendre compte de de-là, & que je ne crois pas d'ailleurs que l'une ni l'autre ait aucune suite, il est superflu de grossir cette Lettre de cette relation, m'en remettant à ce que le Sieur de Wit vous en fera voir dans les Lettres dudit van Beuningen.

Cependant j'estime que pour prévenir & detruire tous les artifices dont les ennemis pourroient user pour jetter de la division, ou au moins des ombrages & des soupçons entre nous, il est important que nous marchions nous & les Etats uniformement, & que pour cet effet, il faut que vous & le Sieur de Wit concertiez ensemble une reforme de la réponse que nous devrons faire à toutes les propositions d'accommodement qu'on voudra faire separément à l'un des deux : vous vous appliquerez donc à dresser ce point, & me l'envoyerez aussi-tôt que vous en serez convenus.

La demande que le Mylord Arlington faisoit de la demande du Sieur de Beverning m'est fort suspecte, & vous en ferez le même jugement que moi, quand le Sieur Colbert qui me mande qu'il alloit à la Haye, vous aura dit ce qui s'est passé à Cleves, dans un incident, où il surprit ledit Beverning avec l'Envoyé d'Angleterre, dans une grande Conférence qui se faisoit entr'eux dans la Chambre de l'Electeur de Brandebourg, & en sa présence, dont tous les trois parurent fort embarassez, sans que Beverning après cela ait rien communiqué audit Sieur Colbert, du sujet de cette Conférence, ne l'a payant que d'une mauvaise excuse qu'ils s'étoient rencontrez de la sorte par un grand hazard. Il peut y avoir là dedans des Négociations pour le réta-

blisse-

blissement du Prince d'Orange, & que peut-être Beverning cache même au Sieur de Wit. Vous voyez combien il est important de bien éclaircir la chose.

Je vous ai déja mandé qu'il n'y a rien à faire avec Monsieur de Turenne, pour le commandement général qu'on seroit de de-là disposé de lui deferer, quand ce ne seroit même que pour une Campagne. Il dit avoir des raisons invincibles qui l'empêchent de pouvoir accepter la chose.

Il est assez étrange que les Espagnols fassent ouvertement des entreprises pour s'emparer des Places des Etats les plus importantes, & qu'on fasse passer un simple desavû de Gamarre, pour une conduite fort sincere contre ce que l'on void, & que l'on touche au doit, & que d'un autre côté j'entre en rupture avec un Roi mon proche parent pour le seul intérêt des Provinces Unies, & que je leur envoye un secours de six mille hommes contre un Prince de l'Empire mon Allié, & que je retienne par ma considération d'autres Princes dudit Empire d'attaquer lesdites Provinces, que je contribuë de mes soins & de mon argent, pour engager des Rois & des Princes dans leur Parti, & que des obligations si importantes & si effectives ne puissent produire dans lesdites Provinces le gré que j'en devrois attendre, ni empêcher, qu'on n'y declame souvent plus contre la France que contre l'Espagne: d'où l'on peut inferer si tout cela se passe, lors qu'on a le plus de besoin de moi, ce que je pourrois me promettre de leur affection & de leur gratitude, quand je leur en demanderois des effets: je ne laisserai pas pour toutes ces considérations d'aller mon même chemin, & avec la même cordialité & sincerité.

Le Sieur van Beuningen m'a remis l'ordre que les Etats envoyent au Commandant des huit Vaiſſeaux, qui ſont à Toulon d'obéir au Duc de Beaufort, & je le lui adreſſe ce ſoir.

Je vous envoye l'Acte de garantie que j'ai fait expédier ſur le Traité de Dannemarc. On a eu ici là-deſſus de grandes conteſtations avec le Sieur Annibal Sexter, mais on l'a payé de raiſons ſi convaincantes, pour lui faire voir celle que j'avois d'ôter certains mots du Projet qu'en avoit dreſſé le Roi de Dannemarc, qu'il n'a ſçû qu'y repliquer, & il a paru qu'il écriroit favorablement à ſon Maître, pour lui faire agréer & accepter l'Acte en la forme qu'il eſt.

J'ai reçû & vû avec plaiſir les Articles ſecrets dudit Traité de Dannemarc, & c'étoit avec raiſon que j'avois crû le Sieur de Wit un peu trop habile négociateur, pour avoir ſacrifié de ſi grandes ſommes au ſeul contenu des Articles du Traité public.

J'ai vû auſſi avec la même joye les Traitez qui ont été ſignez à Cleves avec l'Electeur de Brandebourg, & comme je renvoyai le Courier que le Sieur Colbert m'avoit depêché pour m'en apporter la nouvelle, & lui écrivis amplement ſur la même matiére, je me remets à lui qui eſt auprès de vous, de vous communiquer ce que je lui ai mandé.

Le Sieur van Beuningen a fait ici de grandes plaintes des termes auxquels je vous avois écrit derniérement, ſur la conduite qui avoit été tenuë touchant les Vaiſſeaux des Etats qui ſont dans la Mer Mediterranée, qu'on avoit dit premiérement être au nombre de douze, & puis cinq, & puis trois, & puis qu'ils avoient paſſé dans l'Ocean, &c. Et ledit van Beuningen en a par-

lé

ſé avec tant de ſentiment qu'il eſt venu juſqu'à dire, que ſi la France avoit eu deſſein non ſeulement de le décrediter, mais le détruire entiérement dans l'eſprit de ceux qui compoſent l'aſſemblée des Etats, on n'auroit pas pû le faire en des termes plus forts, que ceux qui ont été employez dans le Mémoire ſigné de moi, dont il avoit la Copie. Surquoi je vous dirai que vous devez témoigner de de-là que ma penſée & mon intention ont été bien éloignez de nuïre en quoi que ce ſoit audit van Beuningen, & qu'au contraire je le connois & le tiens pour un des plus habiles, & des mieux intentionnez Miniſtres que leſdits Sieurs Etats puiſſent employer à traiter leurs affaires : Cet incident pourtant, & celui de la Lettre que Lionne vous écrivit ſur l'action de mes Troupes dans le païs de l'Evêque de Munſter, doit faire voir combien vous devez être reſervé à donner au Sieur de Wit les Copies des Lettres ou Mémoires que je vous adreſſe.

MEMOIRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades, envoyé par Monſieur de Lionne.

SA Majeſté donne ſes ordres à Monſieur le Duc de Beaufort de chercher par tout la Flotte Angloiſe qui eſt dans la Mer Mediterranée, & la combattre ſuivant ce que Sa Majeſté a eſtimé être de plus avantageux pour la Cauſe commune; il eſt neceſſaire de lui expliquer les intentions de Sadite Majeſté ſur ce qu'il aura à faire après le combat: elle ſe remet à ſa prudence & à celle des Officiers Generaux de ſon Armée, ſuivant l'état auquel ſeront les Vaiſſeaux dont ladite Armée eſt compoſée, & celui auquel ſeront

ront ceux de la Flotte Angloise de prendre leur parti pour laisser dans ladite Mer Mediterranée tel nombre de Vaisseaux qu'ils estimeront necessaires pour agir avec les Galeres de Sa Majesté qui pourront agir pendant l'Eté, & les douze Fregates Hollandoises en demeurer toujours les maitres, combattre par tout les Anglois & ruïner leur commerce, & pour le surplus des Vaisseaux qui sont en état, Sa Majesté donne ordre audit Sieur Duc de Beaufort de passer en Ponant & venir à Brest, pour y joindre ensemble toutes ses forces & prendre ses mesures avec les Etats pour la jonction & l'employ des Armées de Sa Majesté & des Etats pendant la Campagne.

C'est la resolution que Sa Majesté a estimé la meilleure & la plus avantageuse pour le bien commun, encore qu'il semble que par le Memoire donné au Sieur d'Estrades, les Etats soient plutôt d'avis de laisser l'Armée Navale de Sa Majesté dans le Levant; mais comme il a été expliqué à Sa Majesté par le Sieur van Beuningen, que la resolution contenuë en cette réponse pourroit bien avoir été prise sur quelques difficultez concernant l'execution du commandement absolu de toutes les Flottes, Sa Majesté veut bien que le Sieur d'Estrades entre en conference sur ce sujet avec le Sieur de Wit, & qu'il lui dise que Sa Majesté se tiendra au Traité de 1635. *pour raison de la forme du Commandement de donner, soit dans une poursuite d'une Armée défaite, soit dans une retraite, soit dans quelque autre occasion de pareille nature, qui pour être trop precipitée ne peut pas être mise en deliberation dans un Conseil de guerre. Le Commandement en ce cas sera fait par l'Amiral de France & envoyé directement à l'Amiral des Etats pour le faire executer par sa Flotte, & comme cet ordre est tel qu'il est impossible d'y trouver rien à changer, & même qu'il est autant avantageux aux Etats qu'ils le peu-*

vent desirer, Sa Majesté ne doute pas qu'ils n'y donnent les mains, & qu'ils ne conviennent de la jonction de toutes les Flottes.

De plus Sa Majesté voulant suppléer au défaut d'experience dudit Sieur de Beaufort & des autres Chefs de son Armée Navale pour faire la guerre dans l'Ocean, Sadite Majesté demandera volontiers aux Etats quelqu'un de leurs plus experimentez Capitaines pour mettre sur le Vaisseau Amiral de France, & servir de Conseil audit Sieur Duc de Beaufort en toutes les occasions importantes.

Le Sieur d'Estrades conferera sur ce Memoire avec ledit Sieur de Wit. Il en fera sçavoir à Sa Majesté ses sentimens sur ce qu'il contient.

Fait à Saint Germain en Laye le 26. Février 1666.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 4. Mars 1666.

NOus avons conferé sur l'Article d'agir de concert. Mr. de Wit est d'avis qu'on se dise de part & d'autre toutes les propositions que les Ennemis feront, & qu'on leur declare que s'ils veulent agir de bonne foi, ils les fassent aux uns & aux autres en même tems, & que même on convienne d'un lieu pour traiter la paix, où tous les Alliez pourront envoyer leurs Ministres. Il croid que la Haye seroit le plus propre pour abréger les longeurs qu'apportent les Provinces, à donner leurs consentemens sur ces points qui sont en contestation.

Ce que Vôtre Majesté me fait l'honneur de me-

mander est très-prudemment dit de la réfléxion qu'elle fait sur la conduite des Etats à l'égard des Espagnols, qui font tous les jours de nouvelles entreprises sur eux, & se payent d'un simple desaveu de Dom Esteven de Gamarre, au lieu que Vôtre Majesté les a sauvez d'une ruïne totale, & le regardent après cela comme le seul dont ils apprehendent la puissance, & elle ne laisse pas d'user de ces termes généreux, qu'elle ne laissera pas pour toutes ces considérations d'aller son même chemin, & avec la même cordialité & sincerité. J'ai estimé à propos de lire cet Article tout entier au Sieur de Wit, & aux principaux Députez des Villes, qui n'ont sçû me repliquer autre chose, si ce n'est que les gens de bien seront toûjours portez à reconnoître les grandes obligations que l'Etat avoit à Vôtre Majesté; qu'ils avouënt qu'il y en avoit grand nombre d'ingrats dans leur Republique, mais qu'ils m'asseuroient qu'ils n'étoient pas les maitres, & qu'ils porteroient toûjours ses intérêts préferablement à tous autres.

Le Sieur de Klingenberg, Envoyé du Roi de Dannemarc, m'est venu voir, & m'a montré une Lettre du Roi son Maître, par laquelle il lui mande que le Sieur Geus son Resident près Vôtre Majesté, lui a écrit qu'elle étoit portée à lui donner un subside, & qu'elle me donnoit ordre d'en convenir à la Haye.

Je lui ai répondu que le Sieur Geus avoit mal compris les intentions de Vôtre Majesté, qu'il étoit vrai qu'elle m'avoit donné ordre de tâcher à porter Messieurs les Etats dans le Traité à donner quelque subside d'augmentation, pour aider audit Roi de Dannemarc à entretenir une Armée de terre, mais cet ordre étant venu après

la signature dudit Traité avec Messieurs les Etats, & n'y ayant plus rien à menager avec eux sur un nouveau subside, je n'avois pû exécuter les ordres que Vôtre Majesté m'avoit donnez là-dessus, & que je n'en avois pas oüi parler depuis.

Il m'a paru assez surpris, & m'a dit qu'il avoit ordre d'en écrire au Sieur Geus, pour en parler de nouveau avec Vôtre Majesté.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 4. *Mars* 1666.

J'Aï communiqué à Monsieur de Wit la ratification de la garantie, & lui ai dit comme le Roi avoit retranché ces trois mots (ou les Etats) comme étans inutiles, vû les Traitez que Sa Majesté & eux ont ensemble, qui donnent de part & d'autre les suretez nécessaires. Il me répondit qu'il convenoit qu'ils étoient inutiles, & que par cette raison il eût souhaité qu'ils n'eussent pas été ôtez, parce qu'il se servoit souvent des choses inutiles pour grossir les especes, & faire valoir aux Villes le procédé du Roi desintéressé pour leurs avantages, ce qu'il avoit fait en ce point, ne comprenant pas, en quoi on pouvoit interprêter que ces trois mots puissent avoir quelque suite, puisqu'ils n'engagent à rien qu'à ce que les uns & les autres sont engagez par le Traité de 1666. Je lui repliquai qu'il avoit en main de quoi faire valoir plus fortement, qu'en ce cas, aux Députez des Villes la bonne volonté du Roi & son procédé sur tous

leurs intérêts, puis qu'il n'y a rien qui le prouve plus que sa déclaration contre l'Angleterre, celle contre l'Evêque de Munster, le secours de six mille hommes, les Traitez de Dannemark & de l'Electeur de Brandebourg, dont les Etats seuls tirent de l'utilité, à quoi je joignois l'Ambassade extraordinaire de Monsieur de Pompone, pour disposer la Suede à ne leur être pas contraire, tant d'argent employé pour faire réüssir tous ces projets, que tout cela dis-je, devoit bien être mis en plus forte considération, pour donner de la reconnoissance à ses Maîtres, & qu'il me sembloit que trois mots inutiles ne méritoient pas de vouloir me persuader qu'il étoit important de les laisser; sa réponse fut fort courte, & me dit qu'il n'en faloit plus parler.

Le Sieur de Wit a découvert de nouvelles Cabales, pour le rétablissement du Prince dans l'assemblée prochaine. Il m'a prié d'aller me promener dans les Villes, & voir mes amis là-dessus, ce que je ferai demain : je serai de retour pour l'ordinaire prochain : il y doit aller aussi de son côté : j'espere que nous en viendrons à bout.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 5. Mars 1666.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 25. de l'autre mois par l'ordinaire, & depuis par vôtre Courier celle du 26. J'ai eu beaucoup de joye d'aprendre que toutes les pratiques que les cabales contraires avoient faites pour le retablissement du Prince d'Orange dans les Charges que ses Peres ont

ont tenuës, n'ayent abouti, par vos diligences & par l'addresse du Sieur de Wit, qu'à faire élire dans l'Assemblée des Etats un autre General que lui. Je ne doute pas que cette nouvelle ne soit reçûë en Angleterre avec beaucoup de chagrin & de déplaisir, de voir qu'il ne leur est pas si facile qu'ils l'avoient esperé de jetter sous un tel pretexte de la division dans les Etats; cependant je suis bien aise de voir l'autorité dudit Sieur de Wit bien raffermie, me promettant que je trouverai en lui la gratitude que merite le procedé que je tiens en tout ce qui regarde ses intérêts & le maintien de son credit.

Vous m'auriez épargné beaucoup d'inquietude, si en m'adressant le Traité de Dannemarc vous eussiez seulement marqué qu'il y avoit des articles secrets.

Quoi que je vous aye adressé l'Acte de garantie qu'a desiré le Roi de Dannemarc en la forme que j'ai crû le pouvoir faire, le Sieur Annibal Sexter ne laisse pas de poursuivre encore ici, que je veüille bien faire quelques additions, disant que son Maitre ne pourroit pas ratifier le Traité, si ledit Acte n'est entierement conforme au Projet qu'il en avoit envoyé, & que les retranchemens que j'y ai faits lui ôtent quelque chose de la seureté qu'il cherche dans le grand pas qu'on lui veut faire faire. Vous serez aussi-tôt informé de la resolution que j'aurai prise là-dessus.

Il eut été mieux que vous n'eussiez point donné de Copie de ce que je vous avois écrit, touchant les ordres que j'ai donnez au Duc de Beaufort pour être envoyée dans les Provinces. Ce secret - la divulgué de cette sorte me fait de la peine; car pour ce qu'en avoient déja dit les Lettres de Provence aux Marchands, & les Gazet-

tes d'Amsterdam & de Haerlem, vous jugerez bien que les Anglois n'y auroient pas ajouté la même foi qu'ils donneroient au contenu d'une de mes Lettres envoyée dans toutes les Provinces; on peut même dire que quand les Marchands de Marseille ont écrit ce que vous dites, ils n'écrivoient qu'une chose fausse; car le Duc de Beaufort ne peut avoir reçû mon ordre que depuis quatre ou cinq jours.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 11. *Mars* 1666.

L'Ordinaire étant arrivé si tard, je supplierai très-humblement Vôtre Majesté d'avoir agréable, que je la remette à la Copie de la Lettre que j'ai écrite à Monsieur Colbert sur l'état des affaires de Munster; à quoi j'ajouterai que Monsieur de Wit supplie Vôtre Majesté qu'il reste en ces quartiers-ci, jusques à ce qu'on voye quelle fin prendra cette Negociation, qui sera asseurément traversée par les cabales contraires, le Sieur de Wit & moi étant asseurez qu'il n'y a sorte d'artifice que le Baron de Goes, Resident de l'Empereur, & Dom Esteven de Gamarre n'ayent mis en pratique parmi les Villes, pour leur donner ombrage du sejour de Monsieur Colbert, & tâcher de l'éloigner; mais nous avons découvert toutes ces fourberies, qui ne tendent qu'à être seuls à gouverner l'Electeur de Brandebourg, qui paroit assez facile à prendre des impressions; & comme ils ont trouvé en Monsieur Colbert un esprit ferme & clair-voyant ils

voyent

voyent bien qu'il leur rompt leurs mesures, & détourne ce Prince des fausses impressions qu'ils lui donnent sur les affaires présentes. Nous agirons de concert en telle maniére que j'espere un bon succès de l'accommodement de l'Evêque, en cas que les Princes Mediateurs veüillent s'y employer tout de bon.

Il ne faut pas que l'on s'attende que les propositions de douceur se fassent du côté de deça, parce que les trois Provinces ruïnées par la guerre qui sont Gueldre, Overyssel & Groningue y sont opposées; mais les expédiens venans du côté des Mediateurs, on tâchera d'y porter ces trois Provinces, par les detours & les adresses dont Monsieur de Wit se servira pour les y faire consentir, ce qui ne se peut faire en un jour; car pour expliquer à Vôtre Majesté de quelle maniére les affaires se gouvernent ici, il faut que Monsieur de Wit & moi, d'abord leur témoignions que nous ne voulons pas & ne trouvons pas juste, ce que nous approuvons & voudrions qui fut déja accordé; & après cela nous viendrons à discourir, sur les inconveniens & les grandes pertes que la continuation de la guerre apportera.

Nous exagerons la ruïne de tant de familles, & le hazard que courent celles à qui il reste encore un peu de bien.

Nous ferons intervenir les Villes de Hollande, qui font les avances pour ces Provinces comme ne les pouvant plus continuër, & puis insensiblement on tâchera, en gaignant les plus puissans desdites Provinces, à les faire convenir des expédiens qui se proposeront.

LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 13. *Mars* 1666.

SUr l'article d'agir de concert, je demeure entiérement d'accord de ce que ledit Sieur de Wit vous a dit, qu'on se communique de part & d'autre toutes les propositions que les ennemis feront, y ajoûtant même que cela se fasse promtement & fidélement, & qu'on leur déclare encore que s'ils veulent procéder de bonne foi, ils les fassent aux uns & aux autres en même tems, & qu'on convienne aussi d'un lieu où toutes les parties intéressées & leurs Alliez pourront envoyer leurs Ministres pour traitter.

Touchant le lieu de la Haye, que le Sieur de Wit propose, comme le plus propre pour abréger les longueurs, qui sont absolument nécessaires pour recevoir les avis des Provinces & leurs consentemens sur les points qui sont en contestation, je voi bien que cette considération peut-être fort bonne, mais je ne sçai si Messieurs les Etats, d'autre part, n'auroient pas en cela un grand inconvenient à craindre, en recevant chez eux des Ministres ennemis, qui au lieu de traiter sincérement la paix pourroient trouver diverses conjonctures dans un Etat, qui n'est déja que trop divisé par des factions favorables ou contraires à la maison d'Orange, & s'en prévaloir fort avantageusement ou pour jetter des semences de discorde ou peut-être même pour faire un grand coup, & ruiner en un moment le Sieur de Wit & tout son parti, persuadant à la plûpart des peu-

peuples qui ne sont pas toûjours bien éclairez, que c'est la personne seule dudit de Wit, & son intérêt seul, qui empêche que la paix ne soit concluë en un instant. Messieurs les Etats ont déja éprouvé combien la présence & les Cabales de Douwning les ont souvent embarassez, & qu'ils ont tenu avec raison pour un avantage de se pouvoir défaire de lui : cependant ils donneroient alors les mains eux-mêmes à le laisser revenir, car il ne faut presque pas douter que dans un cas pareil, le Roi d'Angleterre ne nommât Douwning pour un des Commissaires, ou au moins ne le donnât pour ajoint & pour principal Conseiller de ceux qu'il avoit députez, s'il en vouloit envoyer de plus grande qualité ; Je crois que quand le Sieur de Wit aura bien pesé la chose, il ne persistera pas dans son premier sentiment, outre qu'il n'est nullement à présumer que le Roi d'Angleterre donne jamais les mains à envoyer traiter la paix chez ses propres ennemis, à moins qu'il n'eût pour objet de ne point faire d'accommodement, mais de tenter seulement ce que je viens de dire, à quoi par la raison du contraire la prudence veut que l'on s'oppose fortement.

Il est tombé là-dessus une pensée au Sieur van Beuningen, qui seroit bien plus praticable, parce que sans crainte d'aucun inconvenient, chacun pourroit penser d'y trouver son compte à l'égard de la dignité, ce seroit de traiter la paix à Paris, & que les Conférences s'en fissent dans l'Hôtel où loge la Reine d'Angleterre : j'aurois en cela l'avantage qu'elle se traiteroit effectivement dans mon Royaume ; Les Anglois pourroient se flatter & prétendre qu'elle se traite même dans l'Angleterre-même, puis que ce seroit

roit dans un lieu où la Reine d'Angleterre est la Maîtresse, & les Etats auroient aussi la satisfaction de traiter en effet chez leurs Alliez.

Vôtre Courier qui m'a apporté la nouvelle de la cheute des prétensions du Prince d'Orange pour son rétablissement, & que le Sieur de Wit & tout son parti triomphoit de cette victoire, n'a pas encore eu le tems de partir d'ici pour s'en retourner, que j'apprens par la dépêche suivante, que vous avez besoin de faire de nouveaux efforts avec le Sieur de Wit, pour vous opposer encore à de nouvelles cabales contre ce même rétablissement; mais comme je présuppose qu'elles n'auront que le même succès que les premiers, je suis bien plus en peine de ce que vous me mandez du peu de soin & d'application que l'on apporte, non obstant toutes vos remonstrances, à faire les préparatifs necessaires, pour la Campagne contre l'Evêque de Munster, & du desordre que vous prêvoyez qui en arrivera. Vous ne devez donc point vous lasser sur cette matiére de parler, de presser, & de faire connoître qu'on ne se doit pas entiérement reposer, comme on fait de de-là, ou sur la quantité de forces que l'on pourra assembler, ou sur l'esperance que l'on a peut-être conçûë, comme infaillible, que l'Evêque ne peut manquer à s'accommoder, ce qui sans doute sont les deux seules causes principales d'une si grande inapplication, & le Sieur de Wit ne doit pas comme il fait renvoyer ce soin à d'autres, car outre que les mauvais succès courent sur son compte plûtôt que sur le leur, comme il a plus de capacité & de credit que personne, il manqueroit à ce qu'il doit à sa Patrie s'il ne pourvoyoit à tems aux préjudices qu'on prévoid inévitables.

Vous

Vous avez fort bien répondu au Sieur de Klingenberg, pour la demande des subsides. J'aurai ici à soûtenir les affaires d'Annibal Sexter & du Resident Goes; mais s'ils sont capables d'entendre raison, il sera facile de leur faire comprendre, comme le Sieur van Beuningen en est déja persuadé, que quand je voudrois & les Etats leur donner lesdits subsides pour la cause qu'ils disent, qui est d'armer le Roi leur Maître sur la terre, il ne devoit pas par prudence les recevoir, rien ne pouvant aigrir d'avantage les Suedois ni les obliger plûtôt à prendre une derniére liaison avec l'Angleterre, ni leur fournir un plus specieux prétexte d'attaquer le Dannemarc, voyant qu'il n'arme pas seulement grand nombre de Vaisseaux, mais qu'il leve des Troupes, & en ce cas-là ils ne manqueroient pas de dire, quoi qu'aggresseurs, qu'ils n'ont rien fait, que pour leur pure & legitime défense, de crainte d'être prévenus; au lieu que le Roi de Dannemarc ne songeant qu'à la Mer, sous prétexte d'une pareille attaque, manquera la Suede, & quand contre toute apparence elle la feroit, le Dannemarc a son entiére seureté dans la garantie que je lui ai donnée, & les Etats aussi de l'assister de toutes mes forces & de rompre même contre tout aggresseur, quel qu'il puisse être, & sous quelque prétexte que ce soit durant la guerre. La Reine d'Angleterre m'ayant fait proposer par l'Abbé Montagu un voyage d'Angleterre du Marquis de Sande, comme d'un Ministre qui pourroit être fort propre à promouvoir l'accommodement, tant pour l'intérêt que son Maître y a, que pour l'estime que le Roi d'Angleterre fait de sa personne, & la confiance qu'il prend en lui, ajoûtant que ledit Marquis

quis étoit disposé a faire volontiers cette course, pourvû qu'il peut-être informé de mes intentions touchant les conditions de la paix, lesquels après étant sur les lieux, il menageroit en sorte qu'il ne proposeroit jamais rien que comme de lui-même, je repartis audit Abbé que je ne voulois point répondre à son ouverture, qu'après l'avoir communiqué au Sieur van Beuningen, ayant resolu de ne faire jamais un seul pas en cette affaire, de quelque petite importance qu'elle pût être, que du sçû & de concert avec mes Alliez, que j'étois bien asseuré qu'ils en useroient de même de leur côté à mon égard.

J'ai donc fait sçavoir au Sieur van Beuningen l'ouverture que ladite Reine faisoit, & après plusieurs consultations avec lui qu'il seroit superflu de vous redire, j'ai fait répondre à la Reine, que le Marquis de Sande étoit un Ministre libre qui pouvoit aller en tous lieux, ainsi qu'il le jugeroit être à propos pour le service de son Maître, mais que je n'avois aucune proposition à lui faire touchant la paix d'Angleterre, & il y a toute apparence que la chose en demeurera-là.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 18. *Mars* 1666.

MOnsieur de Wit a été fort satisfait de ce que Vôtre Majesté approuve le concert proposé, pour communiquer de part & d'autre les propositions qui se font du côté d'Angleterre.

Il

Il a d'abord poussé les raisons portées dans la dépêche de Vôtre Majesté pour ne traiter pas la paix à la Haye, & a trouvé que Paris étoit le lieu le plus propre pour cela, & y fait convenir les Etats, qui donnent ordre au Sieur van Beuningen de l'accepter. Il m'a témoigné aussi que les Etats se sentoient aussi fort obligez à Vôtre Majesté de la participation qu'elle a donnée au Sieur van Beuningen, des propositions qui lui ont été faites par la Réine d'Angleterre; & assurant d'en user avec la même sincerité en toutes rencontres. Il m'a dit que Silvius, qui est celui qui m'avoit apporté au Buat la Lettre du Milord Arlincton, a écrit audit du Buat, qu'il étoit de retour à Londres, qu'il a parlé deux fois au Roi d'Angleterre, qui lui a dit qu'il feroit assembler son Conseil, la résolution de cette affaire étant fort delicate, ce sont les propres termes de la Lettre.

Vôtre Majesté ne doit pas être en peine d'entendre que les cabales contraires font de nouveaux efforts, pour installer le Prince d'Orange & detruire le Sieur de Wit, c'est ce qui fait qu'on se precautionne pour les prevenir. Le voyage que j'ai fait dans les Villes n'a pas été inutile; celui du Prince d'Orange à Amsterdam, sous pretexte de voir des Vaisseaux qu'on y bâtit, & de diner avec le Magistrat où plus de 4000. personnes de peuple s'assemblerent, disant hautement qu'il le falloit remettre dans ses Charges, & l'accompagnerent hors de la Ville avec des acclamations de joye, n'a produit que de faire voir clairement que la faction d'Angleterre cherche par ce pretexte d'émouvoir le peuple & faire leurs affaires.

Presentement que l'Assemblée se tient, on connoit

noit que le grand coup a été celui qui fut donné à l'autre Aſſemblée, & que ce que nous faiſons à preſent, n'eſt que ſoutenir la reſolution qui a éte priſe, ce que nous ferons nonobſtant les oppoſitions que nous y trouvons, & Vôtre Majeſté peut être en repos de ce côté-là. Je ne lui puis pas ſi bien répondre du bon ordre de l'Armée & des prevoyances neceſſaires pour la bien faire agir, parce que je n'y vois pas encore clair; ce n'eſt pas que par les ſollicitations continuelles que je fais aux Etats ſur ce ſujet, je ne les aye obligez de faire partir les Deputez pour aller à Weſel avec de l'argent & ordre de preparer les Munitions de guerre, l'Artillerie & autres choſes neceſſaires pour la Campagne; mais avant de mander à Vôtre Majeſté quelque choſe de certain là-deſſus, il faut attendre de ſçavoir ce qu'ils auront fait. Je la ſupplie d'être perſuadée que je ne me laſſerai pas de leur en parler, & de leur repreſenter l'intérêt qu'ils ont à preparer de bonne heure tout ce qu'il faut pour faire bien réüſſir les deſſeins de la Campagne.

Le Sieur de Beverning a été nommé par les Etats pour aller à Cleves traiter la paix avec l'Evêque de Munſter; il a ordre de ne rien faire ſans le communiquer à Monſieur Colbert.

Les Provinces ne ſont pas encore d'accord de la réponſe qu'on fera aux dernieres propoſitions de l'Evêque. Je remarque que les Etats s'en veulent tenir au premier Projet, & qui a été accepté par le Sieur Friquet Reſident de l'Empereur.

Comme j'étois ſur le point d'achever cette depêche, le Sieur de Wit m'a apporté une Lettre qu'il a reçûë de Caſtel Rodrigo, dont j'envoye la Copie à Vôtre Majeſté. Il l'a lûë dans l'Aſſemblée,

ſemblée, où il a été reſolu qu'il lui répondroit que les Etats ne trouvoient pas à propos de lui envoyer perſonne pour conferer avec lui, mais qu'il étoit chargé de leur part de lui demander une reſolution cathegorique & par écrit, dans laquelle il declarera, qu'il ne donnera pas de paſſage aux Troupes ennemies de l'Etat dans le Territoire du Pays de ſon Maitre, & qu'il n'y permetra aucunes nouvelles levées.

MEMOIRE

Du Comte d'*Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 12. Mars 1666.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi ſon Maître de faire inſtance à Vos Seigneurie, à ce qu'il leur plaiſe permettre la ſortie de quatre Navires Flutes, que Sa Majeſté a deſſein de faire charger, ſçavoir deux à Amſterdam de Mats, Bordages & Planches, qui y ont été achétez depuis long-tems ſous le nom de Laurens Hubac, Maître Charpentier du Roi à Breſt, par les Sieurs Evrard Scot, peres & fils, pour ſervir au Navires de Sa Majeſté audit lieu de Breſt, où leſdits deux Fluttes ſont deſtinées par le Nort, & les deux autres pour aller à Dramante près de Chiſtiana en Norvegue, & y charger particuliérement des Mats & Bordages pour le Roi, & de là faire leur voyage aux Iles. Comme auſſi que les cinquante Maîtres de la Compagnie du feu Rhingrave incorporés dans celle de Monſeigneur le Dauphin, ne ſouvient point ſeparez de leur Corps qui eſt à Boisleduc, ſuivant la priére

qu'en fait à Vos Seigneuries Monsieur de Pradel par la Lettre ci-jointe, lequel offre en cas qu'elles ayent besoin de fortifier la Garnison de Maestricht, d'y faire marcher telle autre Compagnie qu'il leur plaira de choisir pour cela en lui en donnant avis. Donné à la Haye le 12. Mars 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

De Mr. Pradel au Comte d'Estrades.

Le 9. Mars 1666.

MONSIEUR,

JE n'ai jamais prétendu que les Troupes du Roi, que j'ai l'honneur de commander ici, attendissent mes ordres pour agir aux actions de la guerre dans le voisinage des Places où elles tiennent garnison, mais au contraire je leur ai donné plusieurs fois ordre de suivre en cela ceux des Gouverneurs, & je ne doute pas qu'elles ne s'y soient conformées toutes les fois qu'on l'a desiré, & même les actions faites depuis peu par celles qui sont à Boisleduc & à Maestricht, font connoître assez leur obéïssance sur ce sujet, puis qu'elles n'ont point eu ordre particulier de moi, pour se rencontrer aux deux expéditions où elles se sont assez signalées, mais j'ai crû que je ne pouvois pas, sans blesser le Caractére qu'il a plus au Roi de me donner sur ces Troupes, permettre qu'elles fussent changées d'une garnison à l'autre, sans ma participation & mes ordres, & je ne me suis plaint au Roi, à Messieurs les Etats & à vous, que pour la conduite

que

que l'on tenoit sur ce sujet à mon préjudice.

Ainsi, Monsieur, je vous supplie de vouloir asseurer Messieurs les Etats, que je m'en tiendrai à ce qui est porté par la Lettre qu'ils m'on fait l'honneur de m'écrire, & qu'ils ne trouveront aucune difficulté pour faire agir les Troupes du Roi en la maniére qu'ils le desireront, & Sa Majesté auroit lieu de se plaindre, si l'on faisoit quelque entreprise où ses Troupes n'eussent pas de part, car vous sçavez comme moi que Sa Majesté m'a commandé de profiter de toutes les occasions où ses armes pourroient être employées utilement.

J'ai vû dans les ordres que Messieurs les Etats m'ont envoyé pour faire changer quelques Troupes de leurs Garnisons, qu'ils desirent que la Compagnie de feu Monsieur le Rhingrave, maintenant incorporée dans celle de Monseigneur le Dauphin, se transporte à Maestricht : mais comme cette partie ne se peut pas separer de son corps, je vous supplie de vouloir faire mes excusses, si je n'ai pû dans ce rencontre defférer à leurs ordres. Ce néanmoins s'ils ont besoin de fortifier cette Garnison, ils n'auront qu'a faire le chois de telle autre qu'il leur plaira, que je ferai marcher à la premiére connoissance que j'aurai de leurs intentions.

La traduction que j'ai fait faire des Patentes que Messieurs les Etats m'ont adressées pour les Compagnies de Tiel & Bommel, m'a fait connoitre que s'ils ont bien voulu que les Troupes de Sa Majesté ne chaugeassent pas de Garnison que par mes ordres, ils ont oublié à faire executer leur Resolution, puis que ces Patentes sont dans la même forme que les precedentes, c'est-a-dire, qu'elles ordonnent directement aux

Troupes de marcher ſans faire aucune mention de moi, ni de mes ordres. Je n'ai pas laiſſé de les envoyer avec les mêmes Patentes aux Compagnies qui y ſont denommées, pour être executées ſans retard; mais j'eſpere qu'à l'avenir Meſſieurs les Etats feront changer cette forme, & ſe contenteront de m'écrire leurs intentions, & de n'expedier leurs Patentes que pour obliger les Bourguemaîtres des Places & des lieux où les Troupes auront à paſſer, de les recevoir & loger & leur donner des vivres en payant, c'eſt-ce que je vous ſupplie de leur faire comprendre, parce qu'autrement ce qu'ils m'écrivent de leurs Reſolutions ſur ce ſujet feroit infructueux & de nul effet, & nous ſerions toûjours dans le même embarras, où nous avons été juſques à ici.

Il eſt auſſi-bien à propos, qu'ils envoyent auprès des Troupes qui ont à marcher, un Commiſſaire pour les conduire, & faire recevoir par tout, à cauſe de la difficulté qu'il y a pour les formes & pour la différence du langage. Je ſuis,

MONSIEUR,

Vôtre très-humble & très-obéïſſant Seigneur,
Etoit ſigné, PRADEL.

A Weſel le 9. *Mars* 1666.

J'oubliois à vous dire que je ne manquerai pas de partir, ou au commencement de la prochaine ſemaine pour me rendre à la Haye, le plûtôt que je pourrai, où je prétend vous aſſeurer mieux de vive voix, que par ma plume de la forte paſſion que j'ai d'être vôtre très-humble Serviteur.

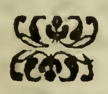
ME-

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 15. Mars 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maitre de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise permettre la sortie d'Amsterdam d'un Vaisseau Flutte du port de quatre cens tonneaux, pour aller à Lubeck charger du chanvre, bordage perceintes & courbes, & les porter aux Magasins de Sa Majesté aux Iles où ces choses-là sont destinées, comme aussi de permettre que le Vaisseau François, nommé la Ville de Nantes, auquel Vos Seigneuries ont donné liberté de sortir d'Amsterdam dès le 18. *Février dernier pour s'en retourner en France, puisse emporter en s'en allant vingt last seulement tant de Brey que de Godron, en payant les droits accoutumez. Ce que ledit Ambassadeur extraordinaire se promet que Vos Seigneuries accorderont volontiers. Donné à la Haye le quinziéme jour de Mars* 1666.

D'ESTRADES.



MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, preſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 18. Mars 1666.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi ſon Maître de faire inſtance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaiſe donner à Sa Majeſté ſix de leurs meilleurs pilotes qu'elle à deſſein d'envoyer inceſſamment en Provence, pour les mettre ſur ſon Armée Navale où elle en a beſoin pour la faire mieux agir. Comme auſſi de preſſer le départ de cinq Navires Flutes que ledit Ambaſſadeur Extraordinaire a déja demandez au nom du Roi, ſçavoir quatre par ſon Memoire du 12 *& le cinquiéme par un autre Memoire du* 15 *de ce mois, leſquels Vos Seigneuries ont renvoyez aux Amirautez pour avoir leur avis deſſus, afin que la bonne ſaiſon de les faire partir ne ſe paſſe pas ſans en profiter; en outre accorder la ſortie du port d'Amſterdam d'un Navire Flute nommé le Dauphin Royal, ci-devant pris en Mer par le Capitaine Garlof Armateur d'Enkhuyſe, & enſuite relâché par ſentence de l'Amirauté dudit Enkhuyſe en faveur du Sieur Formont Banquier de Paris, à qui il appartient, pour aller avec ſon équipage où il aura ordre, & au ſurplus, ledit Ambaſſadeur Extraordinaire repréſente à Vos Seigneuries, que leur ayant fait la demande de la part du Roi, par ſon Memoire du troiſiéme Fevrier dernier de ſix Vaiſſeaux de Guerre qui ſont à Amſterdam, de ceux que l'Amirauté de ladite Ville a fait bâtir pour le même prix qu'ils coûtent à Vos*

Sei-

Seigneuries, Sa Majesté lui a donné ordre de les leur demander tout de nouveau, pour les employer cette Campagne au bien de la Cause Commune, & ce aux conditions que le Roi payera toutes les dépenses qui auront été faites, soit par les Charpentiers, Menusiers, ou autres ouvriers qui auront travaillé auxdits Navires, que Sa Majesté se chargera de mettre tous les agrès, apparaux, tous les Canons & équipages, sans qu'aucune de toutes les dépenses faites ou à faire puisse tomber sur Vos Seigneuries ni sur aucuns particuliers; que lors que lesdits Navires seront en état de sortir à la Mer, Sa Majesté se remet à ce qui sera jugé plus à propos par elle & par Vos Seigneuries pour le bien de la Cause commune, ou de les joindre à leur Armée Navale, ou à la sienne, ou de les employer à des detachemens. Et pour faire voir à Vos Seigneuries que Sa Majesté ne se propose d'autre but en cela que celui du même bien de la cause commune, & de faire profiter les particuliers; c'est qu'elle avoit fait offrir au College de l'Amirauté d'Amsterdam de leur fournir, à ses fraix & dépens, pareil nombre de Navires eu même état bâtis par leurs Charpentiers au mois d'Août, qui est le tems auquel on pourroit après un combat avoir besoin de Navires pour un remplacement, & que cependant ceux que Sa Majesté demande, en cas qu'ils fussent plutôt prêts, seront employez dès à present avec l'une ou l'autre des Flottes; que néanmoins ils ne sortiroient pas que les Maitres Charpentiers ou autres ne declarassent être satisfaits de ce qu'il faudroit avoir, pour en mettre d'autres en même état que ceux qui auroient été donnez, & sans que les payemens en eussent été faits, ou du moins les asseurances données au contentement des intéressez, que même leur sortie n'eut été jugée necessaire & avantageuse pour le bien commun, lequel seul a porté Sa Majesté à renouveller ses instan-

ces pour avoir lesdits Navires qui seroient prêts à être joints à l'Armée de Vos Seigneuries, ou à celle de Sa Majesté, comme il a été dit ci-dessus, selon qu'il seroit jugé plus avantageux à la cause commune. Donné à la Haye le dix-huitiéme jour de Mars 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 19. *Mars* 1666.

MOnsieur l'Electeur de Mayence est dans une colere extrême contre moi, à ce que me mande ledit Abbé, de ce qu'il a apris que les Etats ont fait regiſtrer dans leur Greffe le contenu d'une Lettre que mon dit Sieur l'Electeur avoit écrite au Roi, & ensuite raporté mot pour mot, ce que Monsieur de Schonborn son frere m'avoit fait sçavoir par le Courier qu'il m'avoit dépêché, & qu'il n'avoit point voulu confier à la poste; que ce qui lui donne le plus de chagrin est que cet incident les met hors d'état de pouvoir plus servir dans les affaires publiques, parce que le Roi d'Angleterre le tiendra avec raison fort suspect, & que Milord Taff le depeindra à Vienne & par tout ailleurs pour un Prince partial, auquel il ne faut rien dire que ce qu'on veut être publié en France. Gravel ajoute que l'Electeur lui a dit qu'il voudroit avoir donné trente mille écus, & que cela ne fut point arrivé. Je ne puis pas m'empêcher de donner à ce Prince toute raison dans les plaintes qu'il fait, cela m'aprendra à être une autre fois plus

plus circonspect. Je vous prie de faire témoigner ma douleur à Monsieur de Wit, & que je le prie instamment de me fournir quelque mécontentement dudit Sieur Electeur.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 24. Mars 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a reçû un nouvel ordre du Roi son Maitre de redoubler ses instances à Vos Seigneuries à ce qu'il leur plaise de permettre la sortie d'Amsterdam de cinq Fluttes qu'il leur a ci-devant demandez par ses Memoires des 12., 15., *&* 18. *de ce mois, pour être employées à charger diverses Marchandises necessaires pour la Marine dont Sa Majesté a un pressant besoin, comme aussi d'accorder six de leurs meilleurs Pilotes, que Sa Majesté a dessein d'envoyer incessamment en Provence, pour les mettre sur son Armée Navale, & au surplus que Sa Majesté puisse acheter cent milliers de poudre à Amsterdam au même prix qu'elle coute à Vos Seigneuries, & les faire sortir sans aucun delai, pour les porter dans ses Magasins de Marine & en assister son Armée Navale. Ledit Ambassadeur Exrraordinaire prie Vos Seigneuries de considerer que Sa Majesté ne lui ordonnne de les presser sur tout ce qu'Elle desire que pour une chose où elle est persuadée qu'elles devroient avoir plus d'intérêt de la presser elle-même, afin de tenir son Armée Navale dans le meilleur état qu'il sera possible pour la faire agir avec vigueur & avantage pour le bien de la cause*

commune où Vos Seigneuries n'ont pas la moindre part. Et ainsi j'espere qu'elles ne laisseront pas perdre plus de tems sans prendre leurs resolutions dernieres sur les points ci-dessus. Donné à la Haye le 24. Mars 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 25. Mars 1666.

L'Electeur de Brandebourg avoit écrit par deux fois à Messieurs les Etats en faveur du rétablissement du Prince, croyant que sa recommandation, jointe aux voix de quelques Villes pourroit faire réüssir leurs desseins dans cette nomination, mais les cabales ont manqué leur coup cette fois comme les autres, elles ne se rebutent pas pour cela, & continuënt de faire agir leurs Emissaires par les Villes pour émouvoir les peuples.

Je travaillerai incessamment avec Monsieur de Wit, pour maintenir les choses en l'état qu'elles sont. Les trois Fregates qui étoient sorties sont de retour au Texel, avec deux Navires des Indes & sept de Smirne, qui s'étoient sauvez à Bergues en Norvegue, on les estime à cinq millions, ce qui a apporté bien de la joye à la Ville d'Amsterdam.

J'ai eu une longue Conférence avec Monsieur de Wit sur les jonctions de nos Flottes. Je me suis plaint de lui du peu de diligence des Amirautez, qui ne peuvent pas mêmes asseurer que la Flotte sera prête de sortir au commencement de

de May ; qu'il est certain que celles des Anglois le sera au 10. d'Avril, & que venant se poster au Texel elle empêchera la jonction des Escadres de la Meuse & de la Zeelande, & que par ce même moyen il y a à craindre pour le passage de la Flotte du Roi dans l'Ocean, en ce que les Anglois pourroient aller au devant, avant que celle des Etats fut assemblée, & en état de l'aller joindre.

Il est convenu avec moi de cet inconvenient, & s'est plaint de la lenteur des Amirautez qui provoient de la constitution de l'état qu'il fera encore assembler l'Amiral de Ruyter, & les principaux Officiers des Amirautez, pour resoudre encore des moyens de hâter les équipages de la Flotte, & ce que l'on pourroit faire pour la jonction, sans que les uns & les autres courussent risque. Je lui ai répondu que le plus seur seroit de se mettre à la Mer avant les Anglois, & aller avec toute leur Flotte au devant de celle du Roi, & puis revenir dans le Canal toutes ensemble chercher celle du Roi d'Angleterre pour la combattre. Comme ledit Sieur de Wit ne peut pas de lui-même prendre ces resolutions, & qu'il faut qu'il confere avec ses Maîtres, il faut attendre qu'il ait negocié là-dessus ; & cependant je crois, Monsieur, que vous approuverez bien, que la Flotte ne passe pas en ces Mers, qu'on n'ait pris des mesures plus justes.

Monsieur de Wit m'a prié de vous avertir aussi, que lors que vous aurez quelque chose à dire de secret à Monsieur van Beuningen, vous aurez agréable de lui marquer que vous ne le lui dites pas pour le mander aux Etats, mais bien pour le faire sçavoir confidemment au Sieur de

 Wit

Wit. Il asseure que par ce moyen on ne découvrira rien de ce que vous lui ferez sçavoir. Il m'a encore témoigné bien du déplaisir de la plainte de Monsieur l'Electeur de Mayence : il n'a pû verifier par qui la Copie de la Lettre de Monsieur van Beuningen a été donnée, mais il est assurée qu'elle n'est pas enregistrée au Greffe, ainsi que je me suis donné l'honneur de vous mander ci-dessus. Je vous avouë que je suis tous les jours en toutes les peines imaginables de la maniére de négocier avec ces gens ci, avec qui il y a si peu de secret. Je ferai du mienx qu'il me sera possible, & vous donnerai avis tous les ordinaires des mouvemens qui se feront par les cabales contraires.

Le Sieur van Beuningen écrit aux Etats, que j'avois reçû ordre de leur payer les cent mille écus argent de Hollande, destiné pour le Traité du Roi de Dannemarc; Ils ont donné charge à Monsieur van Gent de me prier de donner ordre à cette partie; j'ai répondu que j'y serois fort ponctuel, le Roi me l'ayant ordonné ainsi, mais qu'il falloit attendre le tems de l'écheance de deux usances, & que les ratifications fussent échangées.

J'ai attendu de fermer cette Lettre, jusques à ce que l'Assemblée de Hollande fut sortie du Conseil, où l'on a pourvû aux hautes Charges pour cette Campagne, Monsieur le Prince de Tarente doit commander la Cavallerie, Monsieur de Nordwick Général de l'Artillerie, Monsieur le Comte de Horn Sergeant de Bataille, Monsieur de Meteren President du Conseil de guere, Messieurs Oliman, Itterſum, & Maison Neuve Majors de Brigade, Monsieur Kilpatrick;

Col-

Collonel commandera la Milice en Hollande, Monsieur Pain-evain Commissaire Général.

J'ai voulu vous marquer tout ce que dessus pour vous dire, Monsieur, qu'il n'y a eu pas un Officier dans ces hautes Charges, qui ne soit ami particulier de Monsieur de Wit, & dependant de lui, ce qui fait voir son credit. Les amis de Monsieur le Prince d'Orange l'ont proposé pour la charge de Général de la Cavalerie, mais cela a été rejetté.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 26. Mars 1666.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 18., & j'ai eu beaucoup de joye d'y voir les nouvelles assurances, que vous me donnez que je ne dois point être en peine des efforts que font encore les cabales pour le rétablissement de Monsieur le Prince d'Orange, dans quelques-unes des Charges qu'ont eu ceux de sa Maison. Il n'y a rien présentement de plus important que de bien asseurer ce point, pour les raisons que je vous ai mandées, & que vous voyez assez de vous même, les Anglois espérans toûjours qu'il leur donnera lieu, à la fin, de jetter de la division dans l'Etat, par le moyen dudit Prince.

Vous devez aussi presser continuellement l'armement & la sortie de la Flotte, & les provisions necessaires pour la guerre contre l'Evêque, sans se trop confier aux esperances qu'on pourroit concevoir d'un accommodement, car ce sont ces diligences la même qui la hâteront le plus,

plus, par la necessité plus grande où l'Evêque se verra de prendre sa derniére resolution.

J'ai envoyé ordre au Duc de Beaufort de mettre à la Mer, au plus tard au premier du mois prochain, & j'espere que douze de mes Galeres pourront sortir au même tems, & peut-être avoir part au combat, si les vents leur sont favorables; J'ai mandé aussi audit Duc, qu'en cas que Smit eut quitté la Mer Mediterranée, & fut retourné vers l'Angleterre, il passe les Detroits & vienne à Belle Ile.

Je songerai meurement à ce que vous m'avez mandé par vos derniéres dépêches, des pensées qu'on a de de-là sur la jonction de nos Flottes, & comme ceci ne presse pas, il y aura du tems de reste à vous faire sçavoir aussi mes sentimens, & concerter ensemble toutes choses.

Je vous dirai seulement par avance que je suis de l'avis du Sieur de Wit, qu'il sera bon & utile de restraindre le nombre des Officiers dans les Conseils de guerre.

Par les derniéres Propositions que l'Evêque de Munster a donné à l'Envoyé de Brandebourg, & que le Sieur Colbert m'a dressées, il me semble que ce Prince se met à la raison, & par cette considération j'ai été fort aise d'apprendre la resolution que les Etats ont prise d'envoyer le Sieur de Beverning à Cleves; j'addresse audit Colbert mes ordres pour assister en mon nom aux Conférences, suivant ce que le Sieur de Wit vous a témoigné desirer, & je lui envoye encore un pouvoir pour promettre ma garantie du Traité qui se fera, prévoyant que les deux parties pourront desirer que je la donne.

Les Ministres de Dannemarc qui sont ici, bien informez, que le Roi leur Maître a déja envoyé sa

ſa ratification, ne laiſſent pas de me preſſer toûjours pour des ſubſides, ſous prétexte de la neceſſité qu'ils ont d'armer par terre. Cela vous doit obliger à preſſer d'autre côté l'échange des ratifications.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne.

Le 26. Mars 1666.

J'Envoye un Exprès après l'ordinaire juſques à Anvers, pour porter cette dépêche, & vous dire, que Monſieur le Comte Guillaume de Furſtemberg m'a écrit une Lettre de Mayence du 18. du courant, que je n'ai reçûë qu'après le départ de l'ordinaire, par laquelle il me prie de preſſentir Monſieur de Wit ſur trois points.

Le premier, ſi Meſſieurs les Etats veulent tomber d'accord d'une Trêve de quatre ſemaines.

Le ſecond, de vouloir envoyer leurs Députez à Dormont, qui n'eſt qu'à ſix lieuës de Munſter, pour aviſer aux conditions de la paix & de la garantie.

Et le troiſiéme, d'entendre à quelque tempérament pour l'affaire de Borkelo.

Après avoir conferé avec ledit Sieur de Wit, il m'a répondu qu'il étoit inutile de propoſer aux Etats une Trêve, qu'ils n'y conſentiroient pas, & qu'il ne le leur conſeilleroit point, mais bien plûtôt de s'armer & ſe mettre en état d'agir, en cas que la Négociation ne finiſſe pas bien-tôt, & que la propoſition d'une Trêve n'étoit

n'étoit qu'un expédient de tirer l'affaire en longueur.

Que pour le lieu de Dortmont il ne convenoit pas aux Etats, & qu'ils s'en tenoient à celui de Cleves, où tous les Miniſtres des Alliez & le leur étoient déja.

Quant à l'affaire de Borkelo, que le Sieur de Beverning avoit le pouvoir des Etats, pour ajuſter l'affaire ſans préjudicier à la juſte poſſeſſion deſdits Etats, & qu'ainſi il n'y avoit rien à faire ici ſur ce point; qu'il vouloit bien me dire confidemment, que le Sieur de Beverning avoit pouvoir de la Province de Hollande, d'uſer des termes les plus doux qu'il ſe pourroit dans cet article concernant la ſeureté de la poſſeſſion, comme ſeroit de mettre ces trois mots (ſaufs les droits de l'Empire) ce qui lui donne un ſujet de prétexte de prétendre ces droits, & qui ôte la force à la renonciation que leſdits Etats demandent; Mais que les Provinces de Gueldres, Overyſſel & Groningue n'en ſçavent rien, non plus que de l'ordre qu'il a de ſe départir de la demande des dédommagemens des pertes ſouffertes, parce que ces trois Provinces ne veulent entendre aucune raiſon ſur ces deux derniers points, j'ai donné avis à Monſieur Colbert à Cleves de tout ce que deſſus.

Monſieur de Buſchamp, Chancelier de l'Electeur de Cologne, eſt ici; il m'a apporté une Lettre de Monſieur l'Electeur, & une autre de Mr. le Prince de Strasbourg. Ils me prient de favoriſer la demande de la reſtitution de Rhinberg: quoi qu'elle ſe faſſe en mauvais tems, je ne laiſſerai pas de m'employer autant que je pourrai à lui procurer quelque ſatisfaction, comme ſeroit un échange de quelques Terres, mais pour cela

cela il faut laiſſer faire la paix, & que les Etats ſe trouvent plus libres qu'ils ne ſont à préſent, Monſieur le Chancelier Buskam qui eſt ſur les lieux n'en diſconvient pas, quoi que les ordres qu'il a de ſon Maître ſoient de preſſer les Etats ſur ce point.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 29. Mars 1666.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, ayant ci-devant fait inſtances à Vos Seigneuries au nom du Roi ſon Maitre, à ce qu'il leur plût accommoder Sa Majeſté de ſix Navires de guerre prêts à recevoir leurs équipages en les payant, & Vos Seigneuries lui en ayant ſeulement accordé quatre qui ſont à Amſterdam, il eſt obligé par un nouvel ordre qu'il a reçû d'en demander encore deux autres pour faire le nombre de ſix, leſquels il repreſente à Vos Seigneuries que l'on pourroit acheter en Nort-Hollande de ceux que l'Amirauté de ce Pays-là a fait bâtir, pourvû qu'ils ſoient de la même bonté que les quatre qui ont déja été accordez, & que pour cet achat l'on ſe regle ſur le même prix qu'ils coutent à ladite Amirauté; comme auſſi de demander permiſſion de frêter & faire ſortir d'Amſterdam ſix Fluttes pour aller à Stocholm & autres lieux vers le Zondt, chargez de cuivre, de fer, de Canon, de boulets, de fer blanc, d'aſſier & autres choſes neceſſaires pour les Vaiſſeaux & pour les Magaſins de Marine de Sa Majeſté; & deux autres Fluttes pour ſortir de ladite Ville

Ville d'Amsterdam, avec quelques planches, cordages, & autres Marchandises pour servir à la construction de Vaisseaux que Sa Majesté fait faire en France. A quoi ledit Ambassadeur Extraordinaire espere que Vos Seigneuries apporteront d'autant moins de difficulté, que toutes les dépenses effectives que Sa Majesté fait en cela n'ont autre motif ni autre but que l'avantage ds leurs intérêts & celui de la Cause commune. Donné à la Haye le vingt-neuviéme Mars 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 1. Avril 1666.

J'Ai reçû la dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 26. du passé. Je continuerai d'asseurer Vôtre Majesté que toutes les cabales travaillent inutilement pour le rétablissement du Prince d'Orange, & que la Province de Hollande est tellement unie pour n'accepter ledit Prince dans aucune Charge de ses Peres, qu'elle se déclara hier à vingt-huit Députez de la Province de Zeelande, qui étoient venus exprès pour demander son rétablissement, que les serviteurs & amis que Vôtre Majesté a dans les Villes de la Province de Hollande n'ont pû aider Monsieur de Wit en ce rencontre.



LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 1. Avril 1666.

DEpuis mon autre Lettre écrite, le Sieur de Wit est venu chez moi, & m'a communiqué une dépêche qu'il a reçûë par un Exprès du Sieur Isbrand, qui porte que depuis le départ de l'ordinaire, il a eu une Conférence avec les Commissaires du Roi de Suede, qui lui ont dit que cette Couronne demandoit une asseurance par écrit en bonne forme des Etats, qu'ils n'assisteroient pas directement ni indirectement la Ville de Breme: qu'ils avoient ordre aussi de lui déclarer qu'ils ne pouvoient souffrir l'étroite Alliance qu'ils avoient fait avec le Dannemarc, & qu'ils se joindroient avec leurs Ennemis, pour rendre le secours de ce Roi inutile auxdits Etats; que pourtant s'ils vouloient contenter la Suede sur ses prétensions, tant des subsides que touchant les Côtes de Guinées, qu'elle pourroit entendre à s'accommoder avec eux; que sur cela ledit Isbrand leur a répondu qu'il n'avoit pas pouvoir de ses Messieurs d'entrer dans aucune de ses matiéres, dont ils seroient fort surpris, attendu que depuis un an qu'il est de leur part à Stocholm, on lui a toûjours fait esperer un accommodement, pourvû qu'on le satisfit sur les prétensions du Cabo Corse, & du Vaisseau appellé la Christine, & que quand il a eu les pouvoirs d'accorder tout ce qu'ils demandent ils denoncent la guerre à ses Maîtres, pour de nouvelles propositions.

Mais

Mais que pour les informer au juſte de tout ce que deſſus, il ſeroit bien-aiſe d'être éclairci ſi en cas que les Etats ſe portaſſent à n'aſſiſter pas Breme, & à donner ſatisfaction à la Suede ſur ſes prétenſions de ſubſide, elle ſe joindroit avec eux & romproit contre l'Angleterre : Ils lui ont répondu que cela ne ſe pouvoit pas, parce qu'ils étoient trop étroitement liez avec l'Angleterre, mais que la Couronne de Suede ſe diſpoſeroit à envoyer des Ambaſſadeurs vers le Roi d'Angleterre, pour le porter à la paix à des conditions raiſonnables, & en cas qu'il la refuſât elle pourroit ſe porter à demeurer neutre, & à n'agir pas avec ſes forces contr'eux.

Sur cela ledit Isbrand leur repartit que ſes Maîtres n'étoient pas en état d'acheter leur mediation ſi chere, & qu'il doutoit même qu'ils l'acceptaſſent pour rien; que Vôtre Majeſté étant jointe avec eux, & les protegeant dans la juſtice de leur cauſe, ils ne croyoient pas que la Couronne de Suede voulut rompre avec elle : ils lui répondirent qu'ils ſeroient très-maris de rompre contre Vòtre Majeſté, mais qu'en ce cas ils y ſeroient obligez, ne pouvant ſouffrir en aucune maniére cette étroite liaiſon avec le Roi de Dannemarc. C'eſt en ſubſtance ce qu'il m'a dit ſur la dépêche du Sieur Isbrand qui eſt du quinziéme Mars.

Il m'a prié enſuite de lui dire mon avis là-deſſus, & ſur le mauvais effet que produit dans les Provinces & parmi les peuples ce procedé des Suedois, qui donne vigueur aux cabales contraires de ſe ſervir du prétexte du rétabliſſement du Prince d'Orange, pour retarder l'armement de la Flotte, & le payement du deux-centiéme

de-

denier ; que pour ſoutenir les affaires, il falloit que la Hollande ſeule fournit des ſommes immenſes, qu'il me prioit d'écrire à Vôtre Majeſté, pour agréer que cette ſomme de cent mille écus ſoit payée à l'écheance de deux uſances.

Je lui repliquai que je n'étois pas ſurpris des hautes demandes des Suedois, que c'étoit leur maniére de négocier, que j'y étois d'autant plus confirmé que de voir qu'en un inſtant des menaces d'une rupture, ils viennent à propoſer un accommodement par argent ; que ſi les Etats pouvoient les rendre neutres en leur donnant quelque ſomme, je croyois qu'elle ſeroit bien employée ; mais que j'eſtimois encore une voye plus ſeure pour les porter à la raiſon, qui eſt de conclurre au plûtôt le Traité avec l'Evêque de Munſter, ſans s'arrêter à certains termes qui regardent l'affaire de Borkelo, & à quelques autres articles qui choquent l'Evêque, & touchent même ſon honneur ; que les Etats le peuvent, ſans qu'il y aille de leur reputation, ſe pouvant ſervir du nom̃ de Vôtre Majeſté, pour accorder à ſa priére ledit relâchement, & faire voir qu'ils ne l'avoient pas fait d'eux-mêmes, que par cet accommodement on romproit toutes les meſures que les Suedois pourroient prendre par terre avec l'Evêque de Munſter, leſquels voyant que les Etats auront toutes leurs forces unies pour la Mer, ſans être diverties du côté de la terre, & que les Flottes du Roi de Dannemarc ſe peuvent joindre, je ne doutois pas qu'ils ne changeaſſent de langage.

Qu'il reſtoit encore un point à decider très-important, qui eſt celui du rétabliſſement du Prince d'Orange, dont les cabales ſe ſervent en

toutes rencontres ; que je lui voulois avouër sincerement & lui dire comme de moi-même, que ce procedé réiteré si souvent fatiguoit fort Vôtre Majesté, & que sans l'affection particuliére qu'elle a pour la Province de Hollande, & pour sa personne en particulier, elle auroit laissé prendre le cours de cette affaire, & demêler ces contestations entre les parties ; mais qu'ayant fort bien remarqué l'intérêt que ladite Province de Hollande a de ne se laisser pas oprimer par la faction Angloise, & par celles du Prince d'Orange & d'Espagne qui sont toutes unies sur ce point ; Vôtre Majesté m'avoit commandé de lui dire de tems en tems les raisons portées par ses dépêches, pour ne permettre pas le rétablissement dudit Prince dans ces conjonctures.

Que pour decider cette affaire & rompre toutes les mesures des Provinces contraires, (ce qui porteroit aussi coup en Angleterre & en Suede, qui esperent tous les jours semer des divisions dans l'Etat par ce prétendu rétablissement ;) il me sembloit qu'il seroit à propos que dans la Conférence que les Deputez de Zeelande doivent avoir dans l'Assemblée de Hollande, où ils doivent encore parler du rétablissement du Prince ; la Province de Hollande leur devoit répondre qu'on ne trouve pas à propos de le rétablir pendant la guerre, & qu'il n'ait été auparavant instruit par ladite Province dans les affaires, & qu'elle prendra soin de lui, lors qu'elle aura reconnu s'il a l'affection & la capacité requise pour bien servir les Etats ; mais que pour commancer à le préparer dans les bons sentimens qu'il doit avoir, elle trouve à propos de le retirer des mains des Anglois, & d'éloigner tous ceux de cette Nation d'auprès de lui ;
même

même son Gouverneur, lequel ayant épousé une Angloise, & s'étant declaré pour ce parti, ne manque pas d'inspirer dans l'esprit dudit Prince des sentimens contraires à ceux qu'il doit avoir pour l'Etat, & choisir ensuite des personnes capables & bien intentionnées pour être auprès dudit Prince, & l'instruire selon les intérêts des Etats.

Que quand tout ce que dessus sera executé par la Province de Hollande, on fera revenir peu à peu les autres Provinces qui se verront déchoues de leurs esperances, & mêmes des recompenses qu'on leur avoit fait esperer par ce rétablissement; toutes les cabales n'auront plus de forces après une telle declaration, & seront éteintes en peu de tems: Et l'Angleterre & la Suede connoîtront qu'ils ont été trompez dans les Projets qu'ils avoient fait de ruiner le parti dudit Sieur de Wit, & sa personne même, pour y établir des gens dependans d'eux.

J'ajoûtai qu'il pouvoit bien faire comprendre à ses Maîtres, & aux Députez de cette Assemblée, les grandes obligations qu'ils avoient à Vôtre Majesté, d'avoir rompu avec ses Alliez & ses Amis pour leurs seuls intérêts, & d'avoir attiré à leur parti le Roi de Dannemarc & tant d'autres Princes, qui se seroient indubitablement joints pour les oprimer, sans les soins & les grandes dépenses que Vôtre Majesté a fait pour les en empêcher.

Je lui dis encore comme de moi-même, que si dans la suite du tems Vôtre Majesté avoit besoin des assistances de la Province de Hollande, pour avoir raison des droits de la Reine, & que cette Province refusât d'agir en ce rencontre avec la reconnoissance qu'elle doit à Vôtre Majesté

jesté ce seroit une grande ingratitude à elle, que tous les siécles lui reprocheroient.

Il me répondit, qu'il faisoit grande réfléxion sur tout ce que je lui avois dit, qu'il alloit dans l'Assemblée leur faire connoître les obligations, que les Etats avoient à Vôtre Majesté, qu'il feroit prendre une fin aux pretextes des cabales du parti du Prince, & qu'il approuvoit fort l'ouverture que je lui donnois là-dessus.

Que dès ce soir, il dépêcheroit un Courier à Monsieur de Beverning pour hâter l'accommodement de Munster, & passer par-dessus quelques termes à quoi les Provinces de Gueldres, Overyssel & Groningue n'ont pas voulu consentir, comme aussi pour l'affaire de Borkelo qu'on adoucira autant qu'il se pourra; que pour ce que je lui avois dit de moi-même touchant les droits de la Reine, il souhaiteroit avoir matiére d'y servir Vôtre Majesté, mais qu'il falloit des éclaircissemens pour cela qui n'ont pas paru jusqu'à présent, quelque recherche qu'il en ait faite, & que pour y porter les Villes, il faut qu'un droit de succession legitime paroisse à l'exclusion de l'enfant mâle, sans quoi il sera mal-aisé de porter les Etats à rompre avec l'Espagne.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 2. Avril 1666.

LE Roi a été fort aise d'apprendre, que l'on ait encore cette fois-ci rompu le coup aux cabales, qui s'étoient renouvellées pour le rétablissement de Monsieur le Prince d'Orange, comme

comme aussi de la riche charge qui est entrée au Texel, dans les deux Vaisseaux des Indes & sept de Smirne.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 8. *Avril* 1666.

VOtre Majesté verra par la Copie du Memoire que Madame la Princesse d'Orange a presenté à l'Assemblée de Hollande, comme elle les prie de prendre soin de l'éducation de Monsieur le Prince d'Orange en termes fort respectueux & soumis.

Comme elle a vû que toutes les cabales des Villes & les Deputations des Provinces n'avoient de rien servi qu'à aigrir davantage la Province de Hollande, elle a pris le meilleur parti, & en même tems elle s'est fort broüillée avec les Deputez de la Province de Zeelande, qui disent qu'elle les a trompez, & qu'elle s'est accommodée avec la Hollande sans leur en rien dire. Il est vrai que la Princesse d'Orange ayant vû que la Province de Hollande avoit résolu par une unanimité de voix de répondre à la Deputation de Zeelande, qu'elle n'avoit pas trouvé à propos de donner aucune Charge au Prince qu'il ne s'en fût rendu capable par ses services & par l'affection qu'il doit avoir pour les Etats; elle connut que ce qu'on lui avoit dit il y a longtems, qu'elle prenoit un mauvais chemin pour l'établissement dudit Prince, étoit vrai, & en faisant cesser toutes les cabales & y renonçant, elle l'a remis entre les mains de la Hollande, qui

a accepté de prendre ſoin de ſon éducation; & le Sieur de Wit m'a dit enſuite qu'ils ont reſolu de chaſſer tous les Anglois ſes Domeſtiques. & leur faire commandement de ſortir du Pays. Il y a entr'autres choſes un Gentilhomme que le Roi d'Angleterre lui a donné, qui a beaucoup d'eſprit, & qui avoit credit auprès du Prince.

La Province de Hollande lui doit donner des Domeſtiques qui dependront d'elle, c'eſt-à-dire du Sieur de Wit, & ſelon que le Prince ſe conduira, on fera pour lui avec le tems.

Je n'ai rien à ajouter à Vôtre Majeſté ſur les pouvoirs qui ont été donnez à Monſieur de Beverning touchant l'affaire de Borckelo, le tout conſiſte à preſent ſur les trois mots (ſauf les Droits de l'Empire) que le Sieur de Beverning a ordre ſecret de la Hollande de paſſer, & que le Sieur de Wit croit qui doivent contenter l'Evêque, ayant toujours une porte pour rentrer dans ſes Droits par ces trois mots, & qu'ainſi la renonciation ne lui eſt pas prejudiciable. Je l'écrivis à Monſieur de Lionne le 26. du paſſé, dês que cela fut reſolu, & en donnai en même tems avis à Monſieur Colbert à Cleves, comme je continuë de faire ſur tout ce qui ſe paſſe ici. Le Sieur de Wit le louë fort de ſa conduite, & de la réponſe qu'il a faite à Monſieur le Comte Guillaume de Furſtemberg touchant les intérêts des Etats, leſquels il ſoutient en toutes rencontres avec vigueur.

Il m'a donné avis du projet d'accommodement qui a été donné par Monſieur l'Electeur de Brandebourg, & de la remarque qu'il a faite de l'article qui donne autorité à l'Empereur d'empêcher l'Evêque d'armer ſans la permiſſion & conſentement dudit Empereur, & comme

me il s'est declaré qu'il s'opposeroit à cet article, mais qu'il consentiroit qu'on mit (sans le consentement des Etats de l'Empire au lieu de celui de l'Empereur.) j'en ai parlé au Sieur de Wit en cette conformité. Il ne desapprouve pas l'opposition que Monsieur Colbert a faite à cet article, & il croit qu'il sera aisé d'y remedier, trouvant que ce seroit donner une grande autorité à l'Empereur, & plus grande que ses predecesseurs n'ont jamais eu. Il ne m'a répondu que de lui-même, n'ayant pas eu le loisir d'en conferer avec ses Maitres.

Les Etats ont resolu un Conseil secret de huit Deputez pour traiter les affaires de la guerre; mais comme ce nombre est trop grand pour pouvoir observer le secret, on ne parlera pas des affaires qu'avec ceux de qui on sera bien asseuré, & nous prendrons nos mesures le Sieur de Wit & moi d'ajuster les personnes & d'en diminuër le nombre sans qu'on s'en aperçoive. Il suffit que par cette resolution on est exempt de traiter avec la Generalité, & qu'on ne peut rechercher ceux qui traiteront d'affaires avec moi pour n'en avoir pas rendu compte aux Etats.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 8. Avril 1666.

DEpuis mon autre Lettre écrite Monsieur de Wit a été chez moi, pour me communiquer la depêche qu'il vient de recevoir du Sieur de Beverning par un Courier exprès.

Elle porte que le Comte Guillaume de Furstem-

ſtemberg eſt entierement contraire à l'accommodement, ne voulant pas conſentir que l'Evêque renonce ſur l'affaire de Borckelo, & qu'il a même été chez les Mediateurs des Princes Alliez pour les détourner de continuer d'aprouver cet article, eux s'étant déja expliquez audit Beverning qu'ils ne romproient pas la paix pour cela; que du depuis ledit Comte Guillaume leur ayant dit qu'il ſçavoit que les intentions de Vôtre Majeſté étoient que ledit Evêque ne renonçât pas, ils ont changé d'avis, à quoi ils ont été confirmez par le diſcours que Monſieur Colbert lui avoit fait, que Vôtre Majeſté ne pouvoit preſſer ni conſentir à cette renonciation. y allant de ſa conſcience, & que quoi que ledit Beverning lui ait repliqué qu'il n'étoit pas, il y a deux jours, dans ce ſentiment, & qu'au contraire il l'avoit remercié des réponſes vigoureuſes qu'il avoit fait ſur ce ſujet au Comte Guillaume de Furſtemberg, à qui il avoit allegué l'exemple des alienations entieres d'Evêchez qui ont été faites à la Paix de Munſter, ſans que la conſcience du Roi ait été intereſſée, il n'a pas laiſſé de demeurer ferme dans cette opinion, & que n'y ayant plus rien à negocier ici, puis que Vôtre Majeſté y paroiſſoit contraire, il le prioit de demander ſon congé à Meſſieurs les Etats.

Sur quoi ledit Sieur de Wit m'a prié de lui dire confidemment, ſi Vôtre Majeſté avoit changé la bonne volonté qu'elle avoit témoignée juſqu'à cette heure pour les Etats, afin que ſans l'importuner davantage ils puiſſent regler leur conduite ſelon l'état preſent des affaires.

Je lui ai répondu que je n'avois nulle connoiſſance que Vôtre Majeſté eût diminué en rien la bonne volonté qu'elle a toujours eu pour le bien

&

& l'avantage des Etats, que je n'avois point reçû de Lettre de Monsieur Colbert, & qu'ainsi je ne pouvois pas lui dire par quel sentiment il avoit parlé au Sieur de Beverning, comme il marque par sa Lettre; mais que s'il vouloit bien que je lui disse ma penséeavec liberté, je lui ferois remarquer que le Sieur de Beverning a concerté & reçû les derniers articles comme accordez, sans les consulter avec Monsieur Colbert & le Comte Guillaume, qui comme Mediateurs, l'un d'un grand Roi leur Allié & Protecteur, & l'autre d'un Electeur Prince de l'Empire, qu'on peut fort bien juger que ledit Beverning ayant mis dans un des articles, *qu'on ne pourra armer sans le consentement de l'Empereur*, c'est se declarer pour ledit Empereur & n'avoir pas consideré les intérêts du Roi & des Princes de l'Empire. Que j'ajoutois qu'il me sembloit qu'une renonciation generale de tous droits sur Borckelo étoit trop rude à digerer pour un Prince Souverain, & qu'on pourroit encore adoucir davantage l'instruction dudit Sieur de Beverning sur cet article & sur d'autres, dont je voulois m'expliquer de moi-même, sans pourtant en avoir aucun ordre.

Que les difficultez consistent sur les trois pretensions de l'Evêque touchant Borckelo.

La premiere est le Droit Territorial ou la Souveraineté.

La seconde est le *Dominium directum*, & que cela releve de l'Evêché en chef.

Et la troisiéme est, que le Vassal a mal usé avec lui, & que la Terre est confisquée.

Quant au premier article, Messieurs les Etats s'étant expliquez qu'ils ne pouvoient en aucune façon se relâcher de la renonciation sur le fait de la

Souveraineté, parce qu'ils ſont ſeuls Ducs de Gueldres; mais que paſſant les mots (ſauf les Droits de l'Empire) l'Evêque peut revenir à ſes pretenſions, & ainſi il ne ſe prejudicie pas en renonçant à ce point, ce qui fait que je ne m'attachois pas à chercher d'autres temperamens que celui qui a été accordé.

Mais pour les deux autres, je croyois que les Etats ſe devoient contenter de l'expedient, qu'on traiteroit ces deux points amiablement, avec promeſſe de n'en venir plus aux armes.

Que j'eſtimois auſſi neceſſaire que les Etats donnaſſent ordre au Sieur de Beverning d'ôter de l'article ces mots, (ſans le conſentement de l'Empereur.)

Et qu'on accordât le nombre de 3000. hommes à l'Evêque au lieu de 1500. portez par l'inſtruction dudit Beverning.

Que ſi le Sieur de Wit trouvoit à propos de renvoyer le Courier dudit Sieur de Beverning avec ces adouciſſemens, j'ecrirois auſſi à Monſieur Colbert en même tems ce qui s'étoit paſſé entre nous, ce qu'il a approuvé, & le Courier doit partir dans une heure.

Je l'ai prié de ne rien communiquer aux Etats Generaux de la Lettre du Sieur de Beverning, pour n'aigrir pas les eſprits, & ne donner pas pretexte aux cabales de nous brouiller, les peuples étant aſſez ſuſceptibles de mauvaiſes impreſſions contre nous, puis qu'agiſſant, comme Vôtre Majeſté fait, pour les intérêts de l'Etat, ils ne laiſſent pas de publier que la guerre de Munſter a été fomentée par Vôtre Majeſté; mais comme Vôtre Majeſté m'a déja mandé par ſes depêches, que quoi que la conduite des Etats ne ſoit pas bonne, elle ne laiſſera pas d'aller toujours

ſon

son chemin pour leur bien ; je dois aussi par les bons conseils de Vôtre Majesté ne prendre pas garde à beaucoup de choses qu'ils font mal à propos, & dissimuler jusqu'à un autre tems.

Ledit Sieur de Wit m'a prié de n'en parler pas aux Etats, que nous n'ayons eu réponse de Monsieur Colbert sur la dépêche que je lui écris conformément à celle-ci. Il communiquera seulement au Bourgemaitre d'Amsterdam & à celui de Delft ce qui s'est passé entre nous, afin de ne se charger pas seul d'un tel secret, dont il pourroit être recherché un jour.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 9. Avril 1666.

J'Ai reçû vos deux dépêches du premier de ce mois, je ne vous parlerai point encore du point le plus important qu'elles contiennent, qui est la declaration que les Suedois ont faite de ne pouvoir souffrir l'armement du Roi de Dannemarc, & les menaces qu'ils font de l'attaquer s'il ne se départ du dernier Traité de la Haye, parce que la matiére est d'assez grande conséquence, par les suites fâcheuses qu'elle peut avoir de toutes maniéres, pour m'obliger à y deliberer meurement, & qu'aussi-tôt que j'aurai pris là-dessus ma resolution, je fais état de dépêcher un Courier exprès pour la faire sçavoir premiérement à la Haye, pour y concerter toutes choses, & sçavoir des Etats les ordres qu'ils voudront envoyer au Sieur d'Isbrand, touchant la satisfaction que demande la Suede,

& de-là ledit Courier passera à Stocholm.

J'ai été cependant fort aise d'avoir vû plusieurs choses dans vôtre dite dépêche, & particuliérement le succès de la députation si nombreuse de la Province de Zeelande; que les ordres ayent été envoyez par tout pour les préparations de la Campagne, sans s'arrêter à ce qui se négocie à Cleves; que l'échange des ratifications du Traité de Dannemarc ait été fait, & que Klingenberg ait eu charge de son Maître d'accepter le dernier Acte de garantie, que je vous avois adressé: je voudrois seulement que les Etats eussent usé de plus de diligence pour les préparations de leur Flotte & de sa sortie.

Il ne se peut rien de mieux que tout ce que vous avez si fortement représenté au Sieur de Wit, tant sur l'importance dont il est, qu'on trouve une bonne fois les moyens de ruïner entiérement le prétexte du rétablissement du Prince d'Orange, qui flatte les esperances de nos ennemis & leur ôte toute disposition à la paix, que sur la necessité qu'il y a de conclurre promtement l'accommodement de Munster, sans s'amuser à chicaner certains points, qui ne donneroient même nulle plus grande seureté aux Etats, comme est celui de vouloir forcer l'Evêque à renoncer pour jamais à toutes ses prétensions sur Borkelo. La conjoncture où l'on void se fonder les Suedois, est bien mal propre pour disputer une chose fort inutile, je dis quand même le Chapître de Munster donneroit la même renonciation, car les gens d'Eglise n'étant qu'usufruitiers de ces biens, & ne pouvant ni les alliéner ni les ceder; il est indubitable qu'un autre Evêque & d'autres Chanoines, & celui-ci même avec les siens ne se tiendront point

point obligez à ce qu'on aura extorqué d'eux en cette rencontre par la loi de la necessité, s'ils voyoient une occasion favorable de s'en dédire & d'en revenir, & ils croiroient au contraire beaucoup meriter de Dieu & de l'Eglise; Le Sieur van Beuningen, quand on lui a représenté toutes ces choses, n'a pû disconvenir que l'affaire n'eût pas été bien entenduë à la Haye.

MEMOIRE

Du Roi au Comte d'Estrades, envoyé par Monsieur de Lionne.

L'Incident que forment les Suedois pour empêcher par des menaces le Roi de Dannemarc d'executer le Traité de la Haye, est une chose si surprenante, si injuste & si intolerable, que si on ne vouloit considérer que l'action en soi, la hauteur avec laquelle on la fait, & la visée qu'on s'y propose, il est certain qu'on n'en sçauroit trop témoigner de ressentiment, ni prendre des resolutions, pour vigoureuses qu'elles fussent, qui ne dussent paroître trop moderées, car en premier lieu le Traité de la Haye a été négocié pendant quatre ou six mois au vû & sçû de tout le monde, sans que la Suede ait rien dit d'approchant de ce qu'elle fait aujourd'hui, ce qui auroit peut-être suffi, pour en arrêter la conclusion, du moins, pour y avoir les égards qu'elle eût témoigné desirer.

En second lieu, il ne tient qu'à la Suede d'entrer dans le même Traité, avec les mêmes avantages qu'il semble qu'elle envie aujourd'hui au Roi de Dannemarc, & même en diminuant ceux de celui-ci.

En troisiéme lieu, la Suede avoit jusqu'à présent toûjours declaré qu'elle n'étoit engagée en rien avec l'Angleterre pour cette guerre-ci, & qu'elle avoit

voulu, en considération de l'amitié de la France, demeurer toûjours les mains libres, qui est le propre terme, dont les Regens ont usé depuis la conclusion du Traité d'Angleterre.

En quatriéme lieu, cette Couronne là, sans même faire aucun armement, a tellement la seureté entiére contre le Dannemarc dans sa propre puissance, que ce qu'elle dit aujourd'hui de vouloir faire pour cette sureté ne pourra jamais passer que pour un prétexte qu'elle prend de favoriser les Anglois; d'autant plus que le Roi seroit prêt d'ajoûter à leur propre puissance toutes les forces de la sienne, par une garantie qu'elle leur accordera volontiers telle qu'ils la pourroient desirer contre les Dannois, en cas qu'ils voulussent se servir de leur armement pour attaquer la Suede.

En cinquiéme lieu, que lors du tems de la République Romaine, quand elle étoit Maîtresse du monde, il ne s'est guere ouï dire qu'un Roi prescrivit à un autre Roi la dure Loi de n'executer point un Traité qu'il a fait avec d'autres Puissances, lequel ne le regarde point & ne préjudicie point à sa seureté.

Et enfin, qu'il se rencontre que c'est un autre ami de la France, qui veut détacher d'elle un Allié pour fortifier son ennemi, & cela non seulement sans que la Suede y ait aucun intérêt, puis qu'elle a souvent declaré elle-même, de ne pouvoir souffrir que les Anglois deviennent les maîtres de la Mer, & de tout le Commerce du monde.

On a fait toutes ces remarques, afin que quand le Sieur d'Estrades traitera de cette affaire avec le Sieur de Wit, & que celui-ci trouvera peut-être trop moderez les sentimens de Sa Majesté, tels qu'ils seront ci-après expliquez, ledit de Wit, ne croye pas que cette moderation parte d'un autre principe que de celui de sa prudence, & qu'elle n'ait vû aussi-bien

que

que lui, combien le procedé des Suedois est injuste & insoutenable en toutes ses parties.

Mais comme dans toutes les affaires politiques pourvû que l'honneur, qui doit marcher avant toute autre considération, se puisse sauver, c'est l'intérêt des Etats, qui doit regler toutes leurs resolutions, & que pour les prendre bonnes & utiles, il n'y doit entrer ni chagrin, ni dépit, ni emportement. Sa Majesté a estimé qu'en ce rencontre plus qu'en aucun autre qui se soit jamais offert, Elle & les Etats Généraux doivent observer la maxime qu'on vient de dire.

Par les derniéres Lettres que Sa Majesté a reçûës de ses Ambassadeurs, l'affaire a un peu changé de face, car quoi que les Suedois tiennent encore bon à dire, qu'ils ne peuvent s'empêcher d'attaquer le Dannemarc s'il arme par terre, & que vrai-semblablement ils le feront, ne sçachant ou mieux employer les Troupes qu'ils ont dans l'Empire, qu'a les envoyer prendre des quartiers dans le Holstein & Zutland, néanmoins ils ont témoigné aux Ambassadeurs du Roi, qu'en cela ils ne prendront qu'un parti de desespoir, & sont même déja entrez les premiers dans les expédiens & temperamens d'accommoder la chose, & nommément ont proposé celui qui suit.

Que le Roi de Dannemarc demeure à l'égard de la Hollande dans un Traité defensif, tel qu'est celui que la Suede a avec l'Angleterre, qui a asseuré ses ports aux Vaisseaux de guerre d'une seule des parties, & les laisse libres & seurs aux Vaisseaux Marchands de tous les deux.

Le point d'honneur pouvant aujourd'hui être mis à couvert, toute la difficulté sur la maniére de la conduite qu'on doit tenir roule sur ce point, de sçavoir lequel est le plus avantageux au Roi & aux Etats, où que le Roi de Dannemarc execute pleinement

ment ſon Traité, & qu'on ſe charge de le ſoûtenir ou de le défendre contre les armes de la Suede, qui l'attaquera en ce cas-là indubitablement, ou que l'on accepte le parti que la Suede propoſe qu'il demeure dans un Traité purement defenſif en la maniére ci-deſſus dite.

Le Roi ne veut rien reſoudre là-deſſus diffinitivement, ſans ſçavoir le ſentiment des Etats, & avoir concerté toutes choſes avec eux, cependant parce que la choſe preſſe, & qu'il n'y a pas de tems à perdre à écrire à Coppenhague, Sa Majeſté a voulu s'expliquer par avance de ſes penſées ſur la matiére, & en cas que celles des Etats ſe trouvent conformes, comme elle n'en peut preſque pas douter, Sa Majeſté charge le Sieur d'Eſtrades d'envoyer auſſi-tôt à ſes Ambaſſadeurs en Suede, & au Sieur Courtin les paquets qui ſont ci-joints dont la ſubſtance eſt la même que celle de ce Mémoire, & elle ſe promet que les Etats en même tems envoyeront leurs ordres au Sieur d'Isbrand, & à leur Miniſtre à Coppenhague, en la même conformité.

Le ſentiment donc de Sa Majeſté eſt que pour ſon intérêt & pour celui des Etats, il n'y a pas un moment à héſiter, à dire que le ſecond parti eſt de beaucoup préferable au premier, pour deux raiſons très-ſortes qui ſont communes, & une troiſiéme qui eſt particuliére à Sa Majeſté, dont il ne ſeroit pas à propos de rien dire au Sieur de Wit.

Les deux raiſons convaincantes ſont que l'action du Roi de Dannemarc contre les Anglois ſera incomparablement plus à charge au Roi & aux Etats, qu'ils ne peuvent jamais tirer d'utilité s'il faut entreprendre de le défendre dans la foibleſſe où il eſt contre les attaques des Suedois en Dannemarc & en Norvegue, puis qu'il eſt aiſé de voir qu'ayant à ſoûtenir une ſi vaſte étenduë de côtes & de païs, & tant de pla-

ces

ces mal munies de toutes choses, il faudroit que Sa Majesté & les Etats se chargeassent de former, & d'entretenir à leurs dépens divers Corps d'Armée, pour les faire agir en des lieux éloignez, ce qui causeroit une diversion incomparablement plus avantageuse & plus favorable aux Anglois, que n'a été celle de l'Evêque de Munster qui n'est pas encore cessée, & occuperoit tellement les forces du Roi & des Etats, qu'il faudroit necessairement relâcher beaucoup de la vigueur, avec laquelle on pourroit, sans cette diversion, faire la guerre aux Anglois.

La deuxiéme que comme jusqu'à présent, le Roi de Dannemarc ne s'est pas engagé à joindre sa Flotte avec celle du Roi & des Etats, mais seulement attaquer les Vaisseaux Anglois au Cap Gac, & leur fermer l'entrée du Zundt, il n'y a pas une si grande différence entre cela, & ce que la Suede propose de defendre l'entrée de ses ports auxdits Vaisseaux de guerre Anglois, qu'il faille pour cette différence d'un assez leger avantage, non seulement s'engager à faire la guerre en Dannemarc & en Norvegue avec nos propres Troupes, car sans cela l'un & l'autre seroient bien-tôt englouties, mais se mettre en état de ne pouvoir agir contre les Anglois, avec la vigueur qui paroit si necessaire.

La troisiéme qui est particuliére au Roi, est que dans le second parti on conserve l'amitié de la Suede, & on maintien en état cette Couronne de pouvoir seconder tous les desseins de Sa Majesté, soit dans l'Empire, soit dans la Flandre, au lieu que le premier la jette necessairement dans la derniere union avec l'Angleterre, & problablement encore avec la Maison d'Autriche.

Par ces raisons & plusieurs autres qu'on pourroit y ajoûter, Sa Majesté croit qu'elle & les Etats doivent donner promptement ordre à leurs Ministres à

Stocholm, qu'après avoir fortement représenté combien est dur à digerer le procedé de la Suede, par toutes les raisons qu'on a touchées au commancement de ce Mémoire; Ils disent que nonobstant cela, le desir de conserver leur amitié l'a emporté sur toutes les autres considérations, & que Sa Majesté & les Etats ont agrée que le Roi de Dannemarc accepte le parti qui lui a été proposé, mais qu'en cas qu'il se rencontre des difficultez comme la Suede pourroit bien en faire naître pour se former un prétexte d'attaquer le Dannemarc; Le Roi quand il devroit sacrifier tous les intérêts de sa Couronne, & même la hazarder ne manquera pas à sa parole, & accomplira ponctuellement l'Acte de garantie qu'il a donné au Roi de Dannemarc, envoyera de ses Troupes & de celles de ses Amis pour le défendre, & lui fournira tout l'argent qui sera necessaire pour lui donner le moyen de ne pas succomber, & qu'en même tems le Ministre des Etats parle de la même maniére de la part de ses Maîtres.

Cette affaire-ci ne doit être communiquée par le Sieur d'Estrades qu'au Sieur de Wit, & au moindre nombre de personnes qu'il se pourra: & en cas que ceux avec qui il conférera témoignassent plus d'inclination au premier parti, il leur dira qu'il écoutera volontiers leurs raisons, & que si elles lui paroissent plus fortes que celles qui ont déja obligé Sa Majesté à se determiner au second, il lui en rendra compte par un Courier exprès; mais qu'en ce cas-là il desire de sçavoir précisément des Etats qu'elle est leur intention sur la quantité de Troupes, dont ils voudront bien de leur part assister le Dannemarc, pour lui donner moyen de soûtenir cette guerre, quels fonds ils voudront faire pour la subsistance desdites Troupes, & quels subsides ils voudront accorder audit Roi, afin que rendant compte de tout à Sa Majesté,

jesté, Elle puisse prendre de son côté ses resolutions & des mesures plus certaines.

Il y a toute apparence que quand il n'y auroit autre raison, pour les faire entrer d'abord dans tous les sentimens de Sa Majesté que celle de la dépense seule, mais immense, à laquelle les engageroit le soûtien des guerres de Dannemarc & de Norvegue, ils seront de ce seul Chef bien rebutez d'embrasser ce parti, ainsi dès qu'ils auront donné les mains à s'appliquer au second, la seule difficulté qui restera sera sur l'argent que les Etats ont promis au Roi de Dannemarc, surquoi il écherra peut-être de faire un nouveau Traité à la Haye, qui reglant le nombre de Vaisseaux qu'il devra seulement armer, on convienne de nouveau de la somme que les Etats lui donneront pour les équiper & les entretenir durant cette guerre, surquoi on pourra prendre la proportion du premier Traité. Mais comme il peut avoir déja fait beaucoup de dépenses sur la foi dudit Traité, il semble au Roi que la justice & l'honnêteté requierent qu'on lui donnât dès à présent parole de la rembourser jusqu'à un écu près, & outre cela pour le bien traiter & le maintenir toûjours favorable au parti, on pourroit lui faire quelque présent considérable d'argent. Cependant pour témoigner que Sa Majesté ne donne pas des Conseils qu'elle ne veuille bien prendre pour soi-même en ce qui la regarde, elle donne une entière & plaine disposition au Sieur d'Estrades (si l'affaire prend le chemin qu'on vient de dire) de faire payer en une seule fois aux Etats les cent mille écus en décompte des prétendus subsides, quoi qu'elle ne lui eût donné jusqu'ici autre pouvoir que de payer ladite somme par moitié égale, comme les six cens mille écus que doivent fournir les Etats doivent être payez de même par portions égales de six en six mois.

On a dû ci-dessus de faire une remarque digne

de

de grandes réfléxions, ſur le choix que l'on doit faire de l'un des deux partis, qui eſt que le Sieur Hoults, Reſident de Dannemarc en Suede, a témoigné aux Ambaſſadeurs du Roi d'être perſuadé , que le Roi de Dannemarc ſon Maître devoit, par ſon veritable & propre intérêt, entrer dans tous les expédiens & temperamens qui lui peuvent faire éviter la rupture avec la Suede. Fait à St. Germain en Laye le 16. *Avril* 1666.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 15. *Avril* 1666.

DEpuis la derniere depêche que j'ai eu l'honneur de faire à Vôtre Majeſté, ſur la Lettre que le Sieur de Beverning écrivit au Sieur de Wit, j'en ai donné avis à Monſieur Colbert ; & de toute la converſation que j'eus avec lui ſur ce ſujet : ledit Sieur Colbert m'a fait une réponſe ſi exacte, dont j'envoye Copie à Vôtre Majeſté, ſur toute la conduite qu'il a tenuë depuis qu'il eſt en Hollande, & qui eſt ſi differente des plaintes dudit Beverning, que ledit Sieur de Wit en eſt demeuré très-ſatisfait, & eſt convenu qu'il étoit allé bien vîte ; car il ſe voit clairement que non ſeulement Monſieur Colbert a eu une grande moderation à ſouffrir les reſerves & les duretez de cet homme ; mais même qu'il a été porté d'un zéle extraordinaire pour conduire les affaires plus à l'avantage de Meſſieurs les Etats qu'ils ne deſiroient eux-mêmes, ainſi qu'il a paru dans le ménagement qu'il a fait des eſprits des Mediateurs & du Comte de Furſtemberg, pour les faire conſentir à la Renonciation de

Borcke-

Borckelo, & les porter même à celle du *Dominium directum*, que les Etats consentoient d'être decidé par voyes amiables.

Ledit Sieur Beverning a été obligé de se dedire par sa Lettre du 8. du courant de tout ce qu'il avoit mandé par sa precedente; car les propres termes de sa Lettre au Sieur de Wit portent, que Messieurs les Etats ne sçauroient être plus obligez qu'ils lui sont de tous les bons offices qu'il a rendu auprès de Messieurs les Mediateurs, & principalement auprès du Comte Guillaume de Furstemberg qu'il a tout-à-fait ramené pour faire passer la renonciation; qu'il ne s'est pas arrêté à ce point, mais qu'il a même fait comprendre le *Dominium directum* comme lui Beverning l'avoit proposé, & qu'ainsi c'étoit une affaire faite par l'entremise de Vôtre Majesté, à qui on en avoit l'obligation.

Après que ledit Sieur de Wit m'eût communiqué cette dépêche, je lui fis remarquer comme il étoit impossible qu'en deux jours une affaire comme celle-là eut tourné du blanc au noir, & qu'il faloit qu'il y eut bien de la malice, & quelque chose de caché dans tout ce que Beverning avoit écrit par sa premiere Lettre, qui n'avoit pas été si secrete que plusieurs de mes amis des Villes ne m'eussent fait entendre qu'elle produisoit un mauvais effet dans les esprits des peuples; que pour ôter les ombrages qui en pourroient rester, & me donner satisfaction sur ce point, je le priois de porter la derniere Lettre à l'Assemblée de Hollande & de-là aux Etats Generaux, & après la lecture faite de la faire enregîtrer au Greffe, afin que toutes les Provinces soient informées que Monsieur Colbert, par les ordres de Vôtre Majesté, a été même au de-là de

leurs

leurs pretenſions pour leur faire obtenir une paix honorable & avantageuſe, ce qui a été executé, & l'on connoitra par là le procedé injuſte de Beverning de s'être plaint de Monſieur Colbert, & deux jours après avoir été obligé d'avoüer qu'il ne ſe peut pas mieux agir qu'il a fait au nom de Vôtre Majeſté, pour faire convenir les Mediateurs à plus que les Etats n'avoient pretendu de l'Evêque.

La Province de Hollande a accepté l'éducation de Monſieur le Prince d'Orange, & lui a nommé des Tuteurs qui ſont tous amis & dependans du Sieur de Wit. Il y a eu une grande cabale des Villes pour être de ce nombre, mais le tout s'eſt paſſé comme le Sieur de Wit l'a deſiré.

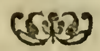
On travaille à preſent à former la Maiſon du Prince d'Orange & à en ôter tous les domeſtiques. Il me vint rendre viſite il y a trois jours, & me pria la larme à l'œil de parler à Monſieur de Wit pour lui laiſſer Monſieur de Zuyleſteyn. Il me repreſenta qu'il étoit des Nobles & des Etats de la Province d'Utrecht, qu'il envoyeroit ſa femme qui eſt Angloiſe dans une de ſes Terres, qu'il ne la verroit pas qu'après la paix faite avec l'Angleterre, & qu'il ſeroit caution pour lui qu'il n'agiroit en rien que par les ſentimens de la Province de Hollande; que pour lui il ſe vouloit mettre entre les mains de Mr. de Wit & le regarder comme ſon pere, & qu'il s'adreſſoit à moi pour me marquer mieux les ſentimens qu'il avoit de ſuivre les exemples de ſes Predeceſſeurs, en s'attachant tout-à-fait aux intérêts de Vôtre Majeſté; que ſi on avoit crû qu'il eut quelque attachement, à cauſe de la proximité avec le Roi d'Angleterre on lui avoit fait tort, qu'é-

tant

tant Enfant de l'Etat, il n'en auroit jamais d'autre qu'avec Messieurs les Etats & ses Amis & Alliez.

Je lui répondis que j'étois très-aise de lui voir de si belles pensées; qu'il ne sçauroit mieux faire que de les suivre; qu'il y trouveroit sa grandeur & ses établissemens; & qu'il ne devoit pas douter de la protection de Vôtre Majesté, comme elle l'a donnée à ses Predecesseurs; mais que pour conserver Monsieur dê Zuylesteyn auprès de lui, j'y croyois de l'impossibilité, après la resolution que Messieurs de la Province de Hollande ont prise de changer tous ses Domestiques; que je ne laisserai pas que de lui en parler, quoi que je le croye inutile; mais que dans cette conjoncture Monsieur de Zuylesteyn feroit bien de se retirer de lui-même; que je sçavois que Monsieur de Wit lui feroit donner par les Etats la même pension qu'il avoit, & une promesse du premier Gouvernement vacant, que ce ne feroit qu'en consideration de l'amitié qu'il lui témoignoit, ce qui marquoit assez celle que Monsieur de Wit faisoit de sa personne, puisque cela seul le portoit à procurer cet avantage audit Zuylesteyn qu'il ne croyoit pas de ses amis.

Lors que j'en ai parlé au Sieur de Wit, il m'a remercié d'en avoir usé de la sorte; & quoi que les choses ne soient pas encore resoluës, je crois que les Etats changeront toute la Maison.



LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 16. *Avril* 1666.

LA lenteur de la préparation de la Flotte pourroit bien nous couter cher; car si Monsieur de Beaufort, qui étoit déja embarqué suivant les derniéres Lettres, que nous recevons de Provence, passe en Ponant ou ayant combattu Smit, ou sans le combatre s'il ne le rencontre plus dans la Mer Mediterranée, à moins que la Flotte des Etats ne se mette à la voile sans delai, les Anglois pourront aller avec toute la leur à la rencontre dudit Sieur Duc. Le Roi desire que vous fassiez remarquer ce grand inconvenient à Monsieur de Wit seul, afin qu'il y pourvoye.

Monsieur Beverning, je ne sçai par quel esprit, avoit étrangement déguisé, & même falsifié ce qui lui avoit été dit par Monsieur Colbert; j'ai lû à Monsieur van Beuningen une dépêche de Monsieur Colbert, que j'ai reçûë fort à propos, pour les détromper de toutes les mauvaises impressions, que ledit Beverning en est demeuré fort satisfait, & m'a témoigné de desirer passionnément que Monsieur de Wit pùt aussi voir la même dépêche: j'écris aujourd'hui à Monsieur Colbert, pour le prier de vous en adresser une Copie.

Je n'ai pas eu assez de tems pour faire les dépêches que je dois écrire à Coppenhague & à Stocholm, & vous les adresser par l'ordinaire qui part ce soir, ainsi qu'il étoit porté par le Mémoire du Roi; mais j'ai crû que je devois toû-

toûjours vous adreſſer la vôtre par le même ordinaire, afin que vous puiſſiez profiter de tous les momens pour négocier ſur cette affaire avec Monſieur de Wit, & je travaillerai demain & après demain à compoſer les autres dépêches pour Meſſieurs de Pompone, Terlon & Courtin, & fais état de vous les adreſſer dans deux jours par un Courier exprès.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades.

Le 21. *Avril* 1666.

NOus avons ici Monſieur le Comte Guillaume depuis avant hier, & un Envoyé de Munſter, qui dit que ſon Maître eſt prêt de ſigner le Traité, & de paſſer les deux conditions qui lui paroiſſent ſi rudes de la renunciation, & du deſarmement à deux mille hommes près, en cas que Sa Majeſté le deſire abſolument. On lui a déja répondu qu'il falloit de neceſſité paſſer les conditions, & il s'en retourne en toute diligence le ſignifier à ſon Maître, mais je veux croire qu'avant qu'il arrive le Traité aura été ſigné.



TRAI-

TRAITÉ

De Paix entre Leurs Hautes Puissances les Seigneurs Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas d'une part, & Son Altesse Serenissime Monsieur l'Evêque de Munster d'autre part, conclu à Cleves le 18. Avril 1666.

Traduction du Latin.

Soit notoire à tous & un chacun par ces présentes, que s'étant mû l'année derniére des dissentions entre les Hauts & Puissans Seigneurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas d'une part, & le Très-Reverend & Serenissime Seigneur Christophle Bernard Evêque & Prince de Munster d'autre part, lesquelles s'étoient tellement accruës que non seulement elles s'étoient tournées en une guerre ouverte, mais qu'il étoit dangereux qu'elles ne s'étendissent dans les Païs voisins, & principalement dans les Terres & Domaines de l'Empire Romain, & ne les envelopassent dans leurs propres dommages & incommoditez, à moins que lesdites dissentions ne fussent terminées à l'amiable & par la voye de la douceur, pour prévenir les malheurs & les perils qui pourroient s'en ensuivre; il est arrivé qu'enfin par la bonté Divine, & par la mediation, les efforts & les soins de l'Empereur, du Roi Très-Chrétien, des Electeurs du Saint Empire Romain, sçavoir ceux de Mayence, de Cologne, & de Brandebourg, & des Princes l'Evêque de Paderborn, le Comte de Neubourg Palatin du Rhin, les Ducs de Brunswic, Luneboürg, Wolfembutel & Culenberg, on

on a pensé à la paix. C'est pourquoi les Seigneurs Etats Genéraux des Provinces Unies des Païs-bas tendans à une si bonne fin, ont commis & deputé à cet effet le Sieur Jerôme de Beverning, Deputé en l'Assemblée desdits Seigneurs Etats Généraux d'une part, & ledit Evêque & Prince de Munster de la sienne le Sieur Matthias Korf, dit Schmiling, & le Sieur Bernard de Wiedenbourg, Chanoine & Thrésorier de l'Eglise Cathedrale de Munster & de Hildesheim, Conseillers privez dudit Seigneur Evêque, & President de la Cour de Justice de Munster, qui en vertu de leur Mandemens & Procurations necessaires, dont Copies sont inserées à la fin du présent instrument, par un commun sentiment d'amitié & de paix, sont convenus & accordez, comme s'ensuit.

I. *Premiérement qu'il y aura une paix ferme, stable & perpetuelle entre lesdits Seigneurs Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas, & Son Altesse Serenissime le Très-Reverend Evêque & Prince de Munster, pour être entretenuë & observée serieusement, en s'étudiant à se procurer l'avantage l'un de l'autre, & se témoignant tous les devoirs d'amitié & de bon voisinage.*

II. *Qu'il y aura amnistie & oubli perpetuel de tout ce qui a été commis & fait de part & d'autre, en sorte que pour quelque cause, & sous quelque prétexte que ce puisse être, il ne se fera de la part d'une des parties à l'autre, aucune hostilité, dommage ou obstacle, & qui puisse tourner & tendre à quelque préjudice l'un de l'autre soit par soi-même, soit par autrui, Il y aura aussi une amnistie universelle en faveur de ceux qui auront été les Adherens de l'une ou l'autre partie, excepté ceux qui seront repris de trahisons, en sorte neanmoins que la voye de justice leur sera libre, & que leurs biens seront conservez à leurs Femmes, Enfans & Héritiers. Le*

Seigneur

Seigneur Evêque ne refusera non plus l'investiture à aucun de ses Vassaux à l'occasion & pour raison de cette guerre, tant dependans de l'Evêché de Munster que de l'Abaye de Corbie, ni ne les différera & trainera en longueur, pour quelques autres prétensions ou procès; ce qui sera pareillement observé en semblable cas par les Seigneurs Etats.

III. *De plus le Seigneur Evêque de Munster, dès aussi-tôt que la paix sera faite, rendra aux Seigneurs Etats Généraux des Provinces Unies, tous les Lieux & Places, sans en rien reserver, qu'il a occupé pendant la présente guerre, & qu'il se trouvera posseder au tems de la conclusion, & les rendra tous dans l'état où ils seront duns le tems de la restitution, specialement les Bourgs & Châteaux de Borckelo; & de plus promettra que durant cette Négociation, & depuis le dernier jour du mois de Mars, il fera soigneusement en sorte que de son fait ou par son ordre, il ne soit rien deterioré dans les susdits Lieux occupez, & qu'il ne sera rien demandé ni exigé des sujets ou pour rachetter ou rançonner des Maisons, ou sous quelque autre prétexte de charges de la guerre, ou sous quelque nom que ce puisse être, mais au contraire il pourvoira par toute sorte de moyens qu'ils soient conservez dans le même état qu'ils étoient au jour susdit; & s'il se fait cependant quelque chose au contraire, ou qu'il fut causé quelque dommage, quel qu'il fut, auxdits Lieux, il les reparera, & remettra à ses dépens dans leur précedent état; & à cette fin, il sera permis à chacune des parties, d'envoyer, si elles veulent, au plûtôt des Commissaires sur lesdits lieux, qui pourvoiront à ce qu'il ne soit rien attenté contre la teneur de cet Article.*

IV. *Il aura soin aussi de bonne foi, que tout Soldat qui se trouvera au susdit tems dans les lieux susdits,*

dits, en sortent, aussi-bien que de tout le Territoire generalement desdits Seigneurs Etats, leur étant en outre libre de passer, en cas de necessité, par leurs Terres, en sorte pourtant que ce soit par le plus court & le plus commode chemin qu'il se pourra, & que leur prescrira un Commissaire qu'on envoyera devant, pour les faire passer dans le Territoire de Munster. Ils n'en emporteront non plus aucun butin ni effets, & ne feront dans leur passage aucun dommage ni violence aux habitans.

V. Reciproquement promettent de bonne foi lesdits Seigneurs Etats Généraux qu'à compter du 24. d'Avril, ils n'exerceront aucun Acte d'hostilité contre le Seigneur Evêque de Munster ni contre son Evêché, & qu'ils le repareront aussi de bonne foi, s'il se fait quelque chose au contraire.

VI. Les Seigneurs Etats Généraux feront sortir du Territoire dudit Seigneur Evêque, leur Armée & toutes les Troupes qui s'y trouveront dans ce tems-là, soit en action ou inaction, & leur sera, aussi de même maniére, accordé libre passage, s'il est necessaire; & il ne sera, par elles, fait aucun dommage ou violence aux habitans, & ne leur emporteront, après ledit jour, aucune depouïlle ni aucuns effets. Les Prisonniers faits de part & d'autre, de quelque condition qu'ils soient, seront renvoyez sans rançon, en payant seulement par eux les dettes legitimement contractées pendant leur detension, & ne pourront les habitans de part & d'autre, ci-après exiger des Prisonniers ce qu'ils auront extorqué d'eux même pendant cette guerre, ni mêmes les promesses qu'ils n'auront pas encore prestées ledit jour 24. d'Avril. Et comme de part & d'autre les Contributions ont été établies à certaines sommes pour la seureté des personnes & des lieux, à payer par mois ou par semaines, elles seront payées selon les regles, &

comme il a été convenu avec les Commiſſaires des Bourgs & Villages ou autres, juſques au dernier jour du mois d'Avril, & non plus.

VII. *Il eſt convenu que le Seigneur Evêque, auſſitôt après la Ratification de ce Traité, licentiera ſon Armée, & ne retiendra que les Troupes qui lui ſont neceſſaires pour ſes Garniſons, & pour la ſeureté de ſa Province, ce que les Seigneurs Mediateurs, auſſi bien que lui-même Seigneur Evêque jugeront pouvoir ſe faire avec trois mille hommes; ainſi il promet qu'il n'excedera pas ledit nombre; & qu'il ne fera point ci-après de nouvelles levées, ſinon pour la ſeureté & neceſſité de l'Empire & des Cercles, & que des Alliances, non contraires à ce Traité, ne le requiſſent, ce qui ne ſe fera, au ſurplus, non autrement que ſelon les conſtitutions de l'Empire, l'inſtrument de Paix & les Droits des Princes, auxquels les Seigneurs Etats ne demandent pas qu'il ſoit derogé.*

VIII. *Et renoncera au reſte ledit Seigneur Evêque à tous & un chacun Traitez d'Alliance, contraires à celui-ci, & ne s'engagera jamais de nouveau avec d'autres Princes ou Puiſſances contre les Seigneurs Etats Généraux, ni n'attaquera leur Republique par la guerre.*

IX. *Comme reciproquement declareront, leſdits Seigneurs Etats Généraux, ainſi qu'ils le declarent par ces préſentes, pour la ſeureté dudit Seigneur Evêque, qu'ils ne ſont auſſi de leur part engagez dans aucune Alliance, qui ſoit contraire à cette Paix, & qui puiſſe en aucune maniére en empêcher le but & l'effet. Et promettent auſſi de bonne foi, que la Negociation de ce Traité achevée, ils ne commettront aucun acte d'hoſtilité, ſous quelque prétexte que ce ſoit, de force ou par les armes, contre la perſonne du Seigneur Evêque ou contre les Terres de l'Evêché de*

de Munster, ni ne s'engageront non plus jamais contre lui ni contre son Evêché avec d'autres Princes ou Puissances.

X. *Les Alliez aussi & les amis de part & d'autre seront compris dans ce Traité, & nommément de celle des Seigneurs Etats Generaux le Serenissime & très-puissant Prince & Seigneur Frederic troisiéme, Roi de Dannemarc, de Norwege, des Gots & des Vendales; le Serenissime Prince & Seigneur George Guillaume Duc de Brunswic & de Lunebourg, &c. le Reverendissime Prince & Seigneur Ernest Auguste Evêque d'Osnabruch, Duc de Brunswick & de Lunebourg, &c. le Serenissime Prince & Seigneur Christian Albert, Heritier de Norvegue, Duc de Sleswick, Holsace, &c. Illustrissime Comte & Seigneur Anthoine Gunterus, Comte d'Oldenbourg, &c. avec tous les Royaumes, Duchez, Comtez, Seigneuries, Regions & Terres qu'ils possedent, & posséderont ci-après, ensemble leurs Habitans & Sujets. Et de la part du Seigneur Evêque de Munster, Sa Sacrée Majesté & l'Empire Romain & les Confederez du Rhin, ou ceux de leurs amis qu'ils voudront y comprendre, & qui dans l'espace de deux ou trois mois voudront declarer y être compris, avec tous leurs Royaumes, Duchez, Comtez, Seigneuries, Regions & Terres qu'ils possedent déja ou posséderont ci-après, ensemble leurs Habitans & Sujets. Semblablement y sont compris de part & d'autre les Generaux & Commandans de leurs Troupes, nommément l'Illustrissime Comte & Seigneur George Frederic Comte de Waldeck avec ses Comtez & Terres, & ce avec tel effet, qu'il joüira absolument de toutes & chacunes choses qui y sont contenuës; de telle sorte néanmoins que si les susdites Parties, & Leurs Confederez, & ceux y compris ont quelques Procès ou contestations subsistantes, ou qui naissent ci-après, elles ne se termi-*

neront que par la voye de la douceur, & ſelon les droits & conſtitutions de l'Empire, & ſans voye de fait ni priſe d'armes.

XI. *Quant à la Seigneurie de Borckelo, les Seigneurs Etats Generaux ne deſirent pas, qu'il ſoit rien changé par ce Traite, en ce qui concerne le Droit direct ou utile; mais que ce droit demeure dans le même état auquel il étoit avant la guerre. Mais le ſuſdit Seigneur Evêque renonce au droit de Superiorité ſur ladite Seigneurie de Borckelo avec ſes dependances, & du conſentement du Chapitre: En ſorte pourtant que cette Renonciation ne prejudicie au droit de l'Empire, mais qu'il demeurera en ſon entier en toutes choſes; ce qui néanmoins ne ſera decidé entre l'Empereur & les Seigneurs Etats Generaux que par la voye amiable, ou telle qu'il ſera jugé convenable de part & d'autre.*

XII. *Semblablement les Seigneurs Etats Generaux & le Seigneur Evêque, du conſentement même dudit Chapitre de Munſter, renoncent de bonne foi à toutes & chacunes leurs pretenſions quelles qu'elles ſoient; en ſorte qu'elles demeurent éteintes par ce preſent Traité.*

XIII. *Le Seigneur Evêque ou ſes Succeſſeurs, ſous quelque pretexte ou pour quelque cauſe que ce ſoit, ne ſe mêlera des cauſes appartenantes aux Sujets, & Incorporez des Seigneurs Etats Generaux, ni ne decernera jamais à l'avenir d'arrêt ni de repreſailles, ſoit par lui-même ou par ſes Sujets & autres Incorporez, ni n'empêchera l'execution des choſes jugées. Si contre toute attente il s'élevoit jamais quelques differens entre les ſuſdits Seigneurs Etats Generaux & le Seigneur Evêque & ſes Succeſſeurs, ils ne ſe termineront jamais que par la voye de douceur, & en vertu de la garantie faite par ce Traité; les procès des particuliers ſeront renvoyez à leurs Juges com-*

competens ; sans que sous ce pretexte, ou pour quelque autre cause ou raison que ce puisse être, il puisse rien attenter contre lesdits Seigneurs Etats Generaux, ni contre leurs Incorporez & Sujets par armes, violence ou voye de fait, ce que les Seigneurs Etats Généraux des Provinces Unies promettent aussi de leur côté pour eux & leurs Incorporez. Auxquelles fins les deux Parties contractantes seront tenuës, comme elles s'obligent par ces presentes, chacune en droit soi, qu'à tous & un chacun de ceux qui procederont devant quelques Juges, la Justice leur soit administrée sans delai, & sans exception de personnes.

XIV. *Pour plus grande seureté des choses susdites, l'Empereur des Romains, le Roi Très-Chrêtien, les Electeurs de Mayence, de Cologne & de Brandebourg, l'Evêque de Paderborn, le Prince de Neubourg Palatin du Rhin, Auguste & Jean Frederic Ducs de Brunswick & de Lunebourg, jusques à ce qu'on en ait requis d'autres encore à cet effet, promettens la garantie de ce Traité & des articles y contenus en la meilleure forme, en sorte que si l'une des parties ne satisfaisoit pas à ce Traité de paix, & aux articles y contenus, & vint à y contrevenir en quelque point que ce soit, ils s'obligent de concourir non seulement par l'intervention de leur autorité & dignité, mais aussi par toute sorte de secours & de moyens à le faire observer.*

XV. *Item il est convenu & a été trouvé bon par l'une & l'autre des Parties que le present Traité, & tout ce qui y est contenu & conclu, sera par lesdits Seigneurs Etats Generaux des Provinces Unies, & par ledit Seigneur Evêque & Prince, & par le Chapitre de Munster, confirmé & ratifié par Leurs Lettres Patentes respectives munies de leurs grands Seaux, & en forme convenable & authentique, dans l'espace de quinze jours prochainement venans, ou plûtôt si faire est possible,*

& que les échanges en seront faites dans ledit tems: & sera à cette fin accordé à ceux qui les feront un Sauf-conduit, qui par ces presentes sera tenu pour accordé. Et le licentiement des Troupes, comme il est convenu par l'article septiéme, se fera du jour desdites échanges, & ne cessera point de se faire jusques à ce qu'il soit parfait, & devra être achevé dans quinze jours, à compter de celui mentionné ci dessus; & sera aussi ledit Traité dès aussi-tôt après l'échange des Ratifications publié en la forme & aux lieux accoutumez, &c.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 22. Avril 1666.

JE me suis servi des ordres que Vôtre Majesté m'a donné, par le Mémoire qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire du 16. du courant, dans la Conférence que j'ai euë avec les Sieurs de Wit & Huygens, Commissaires de Messieurs les Etats, pour traiter avec moi: quoi qu'il y en ait huit de nommez, je ne traiterai qu'avec le Sieur de Wit, & un autre seul avec lui pour tenir les affaires plus secretes. Je leur ai dit tout ce qui est porté dans le commencement dudit Mémoire, & ensuite les deux raisons qui y sont deduites, ayant reservé la troisiéme pour moi seul. Après leur avoir fait entendre bien amplement les sentimens de Vôtre Majesté, & le parti qu'elle croiroit le plus avantagueux dans la conjoncture présente, je leur ai exaggeré les grandes dépenses auxquelles la rupture avec la Suede les engageroit, & le peu d'utilité que

que les Etats en retireroient par la diversion de toutes les forces de Dannemarc, & de partie des leurs pour soûtenir ledit Roi, & me suis étendu autant qu'il m'a été possible sur toutes les raisons contenuës dans ledit Mémoire; surquoi ledit Sieur de Wit prit la parole, dit que tout ce que j'avois allegué dans le commencement du discours étoit si fort & si vrai, des injustes procedez des Suedois, qu'il ne croiroit jamais que Vòtre Majesté peut souffrir qu'il fût dit, que cette Nation orgueilleuse eut pû par sa fierté faire rompre un Traité si solemnellement fait avec un Roi aussi puissant qu'est celui de Dannemarc, & qui a la garantie de Vôtre Majesté.

Qu'il estimoit qu'on devoit faire toutes choses pour lui donner une satisfaction raisonnable dans ses prétensions, mais que de les obtenir par menaces, ainsi que les derniéres dépêches du Sieur Isbrand portent, il ne le conseilleroit pas à ses Maîtres, mais bien de venir plûtôt à une rupture, si le Roi de Suede refuse les conditions équitables qu'on lui fera; que pour cet effet son avis est qu'on ne relâche rien du Traité fait à la Haye, mais que si les Suedois veulent entrer avec eux aux mêmes conditions du Roi de Dannemarc, les Etats seront prêts de les recevoir; ou bien s'ils veulent être Mediatèurs pour la paix avec l'Angleterre, & promettre que si le Roi d'Angleterre ne se dispose pas à la conclurre à des conditions raisonnables dans quatre mois; ils prendront les intérêts des Etats & joindront leurs forces avec les leurs, pour l'y contraindre; moyennant quoi ils conviendront équitablement de leurs prétensions. Et quand aux soupçons que les Suedois ont que le Roi de Dannemarc les at-

taquera, qu'ils donneront conjointement avec Vôtre Majesté un Acte de garantie, par lequel ils promettront d'assister la Suede en cas qu'elle soit attaquée par le Dannemarc : qu'il croid qu'après ces asseurances la Suede (si elle a bonne intention) doit être satisfaite, & de Vôtre Majesté & des Etats.

Il ajoûta que si on relâche la moindre chose du monde à la Suede sur ses menaces, c'est lui donner un pied d'où l'on ne reviendra jamais, & qu'il sçait, à n'en pouvoir douter, que tout ce qu'elle souhaite le plus au monde est de faire voir en Allemagne & en Angleterre, combien elle est considérable jusques à faire rompre des Traitez faits avec des Rois, par la seule crainte qu'on a de ses menaces: qu'il estime qu'après les offres ci-dessus specifiez, (s'ils les refusent) il faut maintenir le Roi de Dannemarc, de toutes ses forces; que pour cet effet, il proposera à Messieurs les Etats d'entretenir encore pour quatre mois, les Troupes de l'Electeur de Brandebourg & des Ducs de Brunswic ; qu'il travaillera à faire entrer ces Provinces dans une Ligue contre la Suede ; qu'on tâchera d'en engager d'autres pour l'attaquer dans la Pomeranie : que s'il rompt contre le Roi de Dannemarc, les Etats feront marcher leurs Troupes avec celles de ses Alliez dans l'Evêché de Breme, en cas qu'ils entrent dans le païs de Holstein & Zutland, & que la Ville de Breme leur demande assistance: que du côté de la Mer, ils joindront leur Flotte à celle de Dannemarc, & seront du moins aussi forts que les Suedois & les Anglois ensemble.

Que Vôtre Majesté de son côté assistant le Roi de Dannemarc, par des subsides, lui donnera

moyen

moyen d'entretenir une Armée de terre, & qu'il ne croid pas que les Suedois, voyant qu'on veut ſoûtenir vigoureuſement le Traité fait à la Haye, & qu'on compte pour peu de choſe leurs menaces, ne ſe mettent à la raiſon, ſur les conditions qu'on lui propoſera; du moins, s'ils les refuſent on fera voir à toute la Chrêtienté leur injuſte procedé, & qu'il n'a tenu ici ni à Vôtre Majeſté ni à eux, que les anciennes Alliances n'ayent été obſervées. C'eſt en ſubſtance tout ce qui s'eſt paſſé dans nôtre Conférence, ſur laquelle Vôtre Majeſté peut juger des ſentimens des Etats par celui du Sieur de Wit, qui ſe void à préſent delivré d'un péſant fardeau par la paix avec l'Evêque de Munſter, qu'il connoit bien devoir à la protection de Vôtre Majeſté, & aux ordres qu'elle a donnez à Monſieur Colbert de porter les intérêts dés Etats le plus avantageuſement qu'il ſe pourroit; ce qui a ſi bien réüſſi qu'ils ont obtenu plus qu'ils n'eſperoient.

Le Sieur de Klingenberg, Envoyé de Dannemarc, eſt d'un ſentiment bien contraire à celui qui eſt à Stocholm. Il proteſte que le Roi ſon Maître ne conſentira à aucun temperament touchant le Traité fait à la Haye, & qu'il aime mieux hazarder ſes Etats que de ſe relâcher de quoi que ce ſoit par crainte des Suedois; Il perſiſte à demander des ſubſides pour lever & entretenir deux mille Chevaux; qu'avec cela le Roi ſon Maître aſſeurera toutes ſes Frontiéres, & mettra ſon païs en état de ne rien craindre des Suedois.

Annibal Sexter lui a écrit que Vôtre Majeſté m'avoit envoyé les pouvoirs pour convenir ſur leſdits ſubſides, à quoi j'ai répondu que je n'avois d'autre ordre que d'aſſeurer en toutes rencontres

le Roi de Dannemarc que s'il eſt attaqué pour cauſe de ce Traité, Vôtre Majeſté lui prêtera ſa garantie, mais qu'il y a des expédiens à chercher pour trouver des temperamens, & des moyens de s'accommoder ſans en venir à une rupture, & que c'eſt à quoi je m'appliquois à préſent avec le Sieur de Wit. Je n'ai pas voulu entrer plus avant en matiére avec lui là-deſſus.

Le Sieur van Gent a été nommé par la Province de Hollande pour gouverner Monſieur le Prince d'Orange, & en a reçûë l'Acte en même tems. Il eſt des Commiſſaires nommez pour traiter des affaires de France, & ami particulier du Sieur de Wit, & on eſt aſſeuré qu'il ne lui donnera que de bons conſeils; les Gentilhommes de ſa Maiſon Anglois naturels ſont ſoupçonnez de tenir ce parti & ſont congédiez. Le Prince d'Orange en eſt malade de regret, & a fait un diſcours à ſes nouveaux Tuteurs qui les a fort ſurpris, comme auſſi la Princeſſe Doüairiere avec qui il eſt fort mal; il leur a dit, que puis qu'ils lui ôtoient ſes Domeſtiques & ſon Gouverneur, & qu'ils vouloient prendre ſoin de ſon éducation, il les prioit auſſi d'en prendre de ſes affaires, & de faire rendre compte à ſon Conſeil & à ſon Thréſorier de l'adminiſtration de ſon bien; qu'on vendoit tous les jours de ſes Terres à vil prix, qu'on ne payoit aucune de ſes dêtes, & quoi qu'il faſſe fort peu de dépenſe, vû ſa qualité, qu'il ſçavoit que juſques à ſa table l'on devoit au Boucher, au Boulanger, & aux autres Marchands des années entiéres, qu'il les prioit d'y faire réfléxion, & d'y apporter les remedes neceſſaires.

Pluſieurs Villes ſont d'avis qu'on examine ſes comptes, à quoi la Douairiere s'oppoſera, parce

parce que ceux qui ont gouverné le bien sont ses Créatures, & qu'ils ne peuvent être tombez en faute sans sa participation.

Si le Prince d'Orange effectuë ce qu'il a dit au Sieur de Wit, il y trouvera ses avantages; il l'a assuré qu'il le regardoit comme son Pere, qu'il vouloit suivre ses avis en toutes choses, & en effet, il a presque tous les jours des Conférences secretes avec lui, dont la Doüairiere a pris un si grand ombrage qu'en ayant gourmandé ledit Prince, l'autre lui a répondu avec fermeté & lui a dit, que puis qu'elle même avoit jugé à propos de le remettre entre les mains de la Province de Hollande, tant pour son éducation que pour d'autres avantages, il les considéroit comme ceux de qui il avoit à esperer sa fortune, & qu'il vivroit avec eux & avec le Sieur de Wit, avec toutes sortes de respects, de déference & d'amitié, & que si elle avoit pour lui les vrais sentimens de mere, il croyoit qu'elle seroit bien-aise de le voir dans ces sentimens. Je suis, &c.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 22. Avril 1666.

LEdit de Wit m'a témoigné en particulier être fort surpris de ce qu'il remarquoit, que le panchant du Roi alloit à relâcher du Traité fait à la Haye avec le Roi de Dannemarc; qu'il vouloit bien me dire que plûtôt que d'y consentir, il conseilleroit à ses Maîtres de hazarder toutes choses, & que cet Etat se pourroit

compter pour perdu, ſi les Suedois avoient cet avantage de leur faire rompre un Traité, auſſi ſolemnel que celui-là, par des menaces; qu'il eſpere auſſi que Sa Majeſté en conſidérera les conſéquences, & que les Etats font plus qu'ils ne doivent en leur offrant les conditions qu'ils m'ont déja propoſées, il m'a encore ajoûté qu'avec les Anglois & les Suedois, il faut bien que Meſſieurs les Etats s'empêchent de faire rien par crainte & par menaces, & que ce feroit le moyen de détruire l'Etat en peu de tems & le reduire au néant, qu'il écrit la même choſe au Sieur van Beuningen pour vous en parler, & qu'il ne faut pas une plus grande preuve de la mauvaiſe intention des Suedois que leur procedé diſſimulé, & le prétexte qu'ils prennent de craindre l'armement du Roi de Dannemarc.

Que ſi la garantie que le Roi & Meſſieurs les Etats leur offrent, ne les fait deſiſter de leurs deſſeins contre le Dannemarc, il eſt aiſé de juger que ce n'eſt pas cela qui les fait agir, mais un deſſein formé de leur faire la guerre; qu'en ce cas il n'y a rien à faire qu'à ſe mettre promtement en état de repouſſer cette injure, & attaquer les Suedois, en preſtant la garantie au Roi de Dannemarc, & l'aſſiſtant contre ſes Ennemis. Vous ferez, s'il vous plaît, vos réfléxions ſur tout ce que deſſus: vous connoiſſez les intérêts des Suedois mieux que moi, & leur maniére d'agir, mais ſelon la connoiſſance que j'ai du ſentiment de la Hollande & des Villes, ils ſacrifieront toutes choſes plûtôt que de relâcher du Traité de Dannemarc, & je ne crois pas mêmes qu'il fut avantageux pour le ſervice du Roi d'inſiſter d'avantage ſur ce temperament propoſé, après ce que ledit Sieur de Wit m'a dit de la part

des

des Etats, car il a à présent plein-pouvoir avec le Sieur Huygens de répondre en leur nom sur les affaires que nous traitons.

Je l'ai fort pressé de faire hâter leur Flotte, & lui ai fait remarquer ce que vous m'écrivez du peril ou celle du Roi pourra être passant dans le Ponant; Il m'a dit que la leur ne sçauroit être prête qu'à la fin de May, mais que si un nombre des Vaisseaux Anglois alloit au devant de celle du Roi dans le Ponant pour la combattre, il me donnoit parole de la part des Etats de faire partir tout ce qu'ils auroient de Vaisseaux prêts au Texel, à la Meuse & en Zeelande, qui pourroient bien être au nombre de cinquante ou soixante, & les envoyer dans la Riviere de la Tamise, ce qui rappelleroit bien-tôt leur Flotte.

C'est un grand bonheur pour les Etats que la paix de Munster soit faite, car s'ils avoient sur les bras cette guerre avec celle qui se prépare du côté de la Suede, il faudroit qu'ils succombassent.

On execute la Resolution qui a été prise par la Hollande, pour l'éloignement des Domestiques du Prince d'Orange. Vous verrez dans la dépêche du Roi ce que je lui écris sur ce sujet. Ce Prince a de l'esprit & aura du merite. Il est fort dissimulé, & n'oublie rien pour venir à ses fins.



LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 23. *Avril* 1666.

IL ne feroit pas de la prudence d'accorder la demande pour laquelle le Prince d'Orange vous a prié d'interceder auprès du Sieur de Wit, qu'on lui laisse le Sieur Zuylesteyn son Gouverneur ; je crois au contraire qu'on doit prendre de grandes precautions pour empêcher que ledit Zuylesteyn ne puisse plus voir le Prince, lequel témoigne avoir en lui tant d'attachement, qu'il est aisé à juger avec combien de facilité ce Gouverneur détruiroit toutes les impressions qu'on tâcheroit d'ailleurs de mettre dans ce jeune esprit.

Je ne pouvois recevoir une plus mauvaise nouvelle que celle que vous me donnez, que la Flotte des Etats ne pourra être prête à sortir avant la fin de May, d'autant qu'il pourroit arriver un très-grand malheur de ce retardement ; car ayant pris mes mesures sur les asseurances que Messieurs les Etats m'ont données si souvent, de mettre leur Flotte à la Mer dans le mois de Mars, je n'ai pas fait difficulté de donner ordre au Duc de Beaufort de passer en Ponant le plutôt qu'il pourroit, me promettant que la Flotte des Etats occuperoit assez les Ennemis, pour ne laisser pas craindre qu'ils puissent aller avec toutes les forces à la rencontre dudit Duc. Cependant je vois aujourd'hui que la chose leur sera facile, si on ne trouve moyen de faire sortir sans delai la Flotte des Etats, à quoi je desire que vous

vous vous appliquiez avec l'efficace que vous voyez bien que la matiere requiert, sans qu'il soit besoin que j'en exagere davantage l'importance.

Le Sieur van Beuningen m'a communiqué la Copie qu'on lui a adressée des Lettres de Milord Arlincton. Comme en cela le Sieur de Wit satisfait ponctuellement à la foi que se doivent des Alliez, ainsi en toutes rencontres, j'en userai de même de ma part. Je ne vous celerai pas aussi que j'ai été un peu surpris de la question que ledit de Wit vous a faite, si je ne trouverois pas à propos que chacun envoyât quelqu'un, sous pretexte des prisonniers, pour sonder ce que veut dire le Roi d'Angleterre par ce (dit-il) que tout ce qui est porté dans les deux Lettres du Milord Arlincton ne sont que termes generaux qui ne signifient rien.

C'est par cette raison qu'il me semble qu'il faut bien se garder de faire un pareil pas; car outre qu'il ne se peut faire avec dignité de ma part, principalement après que j'ai sollicité la paix huit mois durant par une celebre Ambassade envoyée exprès, il est aisé à voir que le but du Roi d'Angleterre en cela n'est autre que de jetter parmi nous des défiances, offrant aux uns & aux autres des avantages separément, & même de conclurre avec l'un des deux, s'il pouvoit le porter à abandonner l'autre; je crois même que pour ôter ces sortes d'esperances audit Roi, il importe beaucoup que le Sieur de Wit, en faisant répondre audit Arlincton lui fasse témoigner de l'indignation, de ce qu'on peut en Angleterre croire les Etats capables de me faire une aussi grande infidelité, que seroit sans doute celle d'envoyer traiter la paix sans mon sçû & mon agrée-

ment

ment par des voyes souterraines, ajoutant que la seule pensée qu'on en a euë est injurieuse aux Etats; mais que si le Roi son Maitre a veritablement l'intention qu'il dit, il la peut faire voir facilement par des voyes où l'honneur de personne ne sera blessé.

Monsieur van Beuningen a representé au Roi depuis deux jours, que quand même ses Maitres voudroient entrer dans le temperamment que la Suede propose, de mettre le Roi de Dannemarc en neutralité, la nature de l'affaire même rendroit la chose impraticable, d'autant qu'il se rencontre que par la signature & l'échange de la Ratification du Traité de la Haye, ledit Roi a déja declaré la guerre à celui de la Grande Bretagne, & par consequent il ne suffit pas aujourd'hui que le Roi de Dannemarc declare qu'il embrasse la Neutralité, si les Anglois dans le même tems ne font la même declaration à son égard, & ne lui donnent de suffisantes suretez qu'ils ne l'attaqueront point, dont pourtant jusques ici les Suedois n'ont point parlé ni témoigné se vouloir charger d'y faire consentir les Anglois. Cet inconvenient est sans doute digne de grande reflexion; mais il ne me fait point changer mes premiers sentimens, dont je vous ai informé par ma dépêche du 16., parce que j'ai crû qu'il ne peut pas être que les Suedois pressant comme ils font cette Neutralité, ayent pû entendre de lier les mains au Roi de Dannemarc contre les Anglois; & de les vouloir laisser libres à ceux-ci contre le Dannemarc, c'est une proposition qui seroit si absurde & si insoutenable que je ne puis douter, qu'écrivant là-dessus, comme je fais par cet Ordinaaire, à mes Ambassadeurs qui sont à Stocholm, de faire connoitre aux Regens l'im-

l'impraticabilité de leur ouverture, à moins qu'ils ne se chargent aussi en même tems de mettre l'Angletetre en Neutralité à l'égard du Dannemarc, & d'en donner toutes les seuretez necessaires, je ne doute pas, dis-je, que lesdits Regens ne s'engagent d'abord à porter l'Angleterre à la même Neutralité, & n'en offrent toutes les seuretez qu'on pourra desirer d'eux, comme pourroit être une promesse par écrit de leur Roi de se joindre à nôtre parti, ou tout au moins de laisser librement agir le Roi de Dannemarc contre les Anglois, sans prendre plus aucune part à l'affaire, en cas que l'Angleterre refuse d'entrer en neutralité à son égard, ou dans la suite attaque ses Vaisseaux ou ses places.

J'estime donc que sans vous arrêter audit inconvenient que ledit Sieur van Beuningen a representé, & lequel à mon sens peut être facilement reparé par une seule parole que mes Ambassadeurs en diront en Suede, vous devez sur la presupposition infaillible croire que la chose arrivera comme je le dis. Continuez à travailler à l'execution de mes ordres contenus dans mon Memoire du 16. de ce mois, c'est-à-dire, à faire entrer les Etats en des temperaminens qui ne nous rendent pas l'adherence & l'action du Roi de Dannemarc incomparablement plus à charge & plus desavantageuse que nous ne recevrons de prejudice de la Neutralité où l'on propose de la faire entrer.



LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 30. *Avril* 1666.

J'Ai reçû vos depêches du **22.** de ce mois, & en même tems l'Ecrit que Messieurs les Etats vous ont fait donner par le President de semaine, touchant le procedé de la Suede en l'affaire du Traité de Dannemarc. J'approuve bien en cette rencontre que l'on témoigne aux Suedois beaucoup de vigueur, que l'on réponde à leurs menaces d'attaquer le Roi de Dannemarc, que s'ils en viennent à cette extrémité, je serai (quoi que malgré moi) necessité à soutenir ce Royaume-là, en conformité de l'Acte de garantie que j'ai donné au Roi de Dannemarc au dernier Traité qu'il a fait à la Haye, & qu'aucune consideration d'intérêt ou d'amitié ne sera capable de m'empêcher de l'accomplir de bonne foi & par de-là, puis qu'il y va de mon honheur, lequel doit toujours prevaloir à tout autre égard, & que Messieurs les Etats en useront de même de leur côté; mais je ne change pas pour cela le sentiment que j'ai eu, que si on reconnoit que ces declarations (qui devront réellement être effectuées, si la necessité le requiert) ne sont pas suffisantes pour retenir la Suede de passer outre à l'attaque du Roi de Dannemarc, ou d'autres qu'elle a proposé, ou pourra encore proposer à l'avenir; la prudence alors & toute bonne politique voudra que l'on donne les mains auxdits temperamens & expediens, plutôt que de se charger d'une nouvelle guerre contre la Suede, pour

pour soutenir un Roi dont les Etats sont si fort éloignez & exposez aux irruptions & insultes de cette Couronne-là, ce qui rendroit même de beaucoup moins vigoureuse l'action de nos armes communes contre les Anglois.

Cependant j'approuve fort si le Roi de Dannemarc ne dit rien de contraire à l'Ambassadeur qu'on lui a depêché de Stocholm, & qu'il persiste toujours à vouloir accomplir son dernier Traité; j'approuve fort, dis-je, qu'on ne perde point de tems à lui payer l'argent qu'on lui a promis pour équipper sa Flotte, autrement on perdroit pour toute cette Campagne le fruit de son armement, & vous savez là-dessus qu'en ce cas-là je vous ai déja donné pouvoir de payer en une seule fois aux Etats les cent mille écus de leurs pretendus subsides.

Si Klingenberg continuë à vous presser pour quelques subsides, vous pouvez lui répondre que je vous ai mandé que le Roi son Maitre a si bien connu, que je ne devois pas faire ce pas dans cette conjoncture pour ne pas aigrir davantage la Suede, qu'il a envoyé son Secretaire au Sieur Courtin, pour lui declarer qu'il n'aprouve pas les demandes desdits subsides, que le Sieur Annibal Sexter m'avoit fait comme de sa part avec des instances si pressantes qu'il se confioit entierement en mon amitié, & que je reconnoitrois peut-être mieux que lui-même ce qui étoit de son bien & de son plus grand avantage.

J'ai été très-aise d'apprendre que Monsieur le Prince d'Orange ait commencé à se conduire aussi bien qu'il a fait, & ce n'est pas une mauvaise affaire pour les Etats & pour leurs amis que cette division qui a commencé à paroitre entre le fils & la mere.

Lundi

Lundi dernier on tint une conference pour la paix chez la Reine d'Angleterre & en sa presence, entre le Sieur de Lionne & le Milord Hollis, & le Sieur van Beuningen. Vous sçaurez par le Sieur de Wit de quelle maniere parla celui-ci. Le Sieur de Lionne dit en substance à la Reine, suivant les ordres que je lui en avois donné, que ma disposition étoit telle que mes intérêts n'arrêteroient pas un moment la conclusion du Traité. Le Milord Hollis témoigna aussi que le Roi son Maitre avoit sincerement la même disposition & le même desir; enfin toutes choses se passerent fort bien pour une premiere entrevuë. Il faudra maintenant attendre ce qui viendra de réel du côté d'Angleterre, pour avancer cet ouvrage, sur le raport que le Milord y aura fait de ce qui s'est passé en cette entrevûë.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 30. *Avril* 1666.

J'Ai reconnu à quelques discours de Monsieur van Beuningen que leur Etat a de grandes aprehensions, que quand le Roi prendra la resolution de poursuivre les droits de la Reine contre la Couronne d'Espagne, Sa Majesté croira de son avantage d'attaquer la Flandre comme par surprise, afin de trouver les Espagnols moins preparez à lui resister; & comme j'ai rendu compte à Sa Majesté de cette remarque que j'avois faite, elle m'a ordonné de vous mander là-dessus de dire confidemment de sa part à Monsieur de Wit, qu'il peut être asseuré que son inten-

intention n'est point d'en user de la maniere qu'on l'aprehende de de-là, & qu'elle ne prendra point de resolution sur cette affaire qu'après l'avoir communiquée & concertée avec lui-même, & pris ensemble toutes les mesures qui seront possibles, & où leur Etat se trouvera disposé.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 30. *Avril* 1666.

J'Ai reçû la dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 23. du courant; j'ai eu deux Conférences avec le Sieur de Wit depuis l'ordinaire dernier, sur les sentimens de Vôtre Majesté touchant l'affaire de Suede, & n'ai rien obmis pour lui faire voir que ce seroit un parti plus avantageux pour le Roi de Dannemarc, de rester dans la Neutralité, pourvû que le Roi d'Angleterre y restât, à quoi Vôtre Majesté consentiroit en ce cas. Il me répondit, que la Resolution des Etats de maintenir le Traité fait à la Haye étoit plus avantageuse, que toutes les Provinces y avoient consenti, & que seroit se soumettre à la Suede que d'en passer par où ils voudroient, & même diminuër de beaucoup la fermeté que les Etats veulent tenir, pour maintenir avec vigueur & fidelité les Traitez qu'ils font. J'ai donné avis à Messieurs les Ambassadeurs en Suede de tout ce qui s'est passé ici entre le Sieur de Wit & moi. Je me suis servi du départ d'un Courier qui a été dépêché par les Etats au Sieur d'Isbrand,

brand, pour porter les dépêches de Vôtre Majesté, auxquelles j'ai ajoûté la Copie de celle de Monsieur de Lionne, qui me charge de leur donner avis de n'avancer rien sur cette affaire, qu'ils ne reçoivent de nouveaux ordres de Vôtre Majesté.

Cependant ils verront par mes Lettres tout ce qui s'est passé ici là-dessus. Je leur ai aussi envoyé la Copie de la Resolution des Etats, surquoi ils pourront prendre leurs mesures.

Je crois avoir mandé à Vôtre Majesté que la premiére Lettre, que le Sieur de Beverning a écrite au Sieur de Wit n'a pas été communiquée aux Etats, ni à la Province de Hollande; & que le Sieur de Wit demeura d'accord avec moi de n'en rien dire; mais pour la seconde où il se loüoit de la conduite de Monsieur Colbert, est en termes fort avantagueux; qu'elle a été lüë par le Sieur de Wit dans les Etats Généraux & dans la Province de Hollande, & enregîtrée au Greffe, & des Copies envoyées dans toutes les Villes, ce qui fait remarquer toute l'obligation que les Etats ont à Vôtre Majesté de son entremise, & la bonne conduite de Monsieur Colbert a bien menager les intérêts des Etats dans cette Négociation.

Quant à la personne de Beverning, j'en ai parlé au Sieur de Wit plusieurs fois, lui faisant remarquer sa conduite & les attachemens qu'il avoit auprès de l'Electeur de la Maison d'Orange, & des Ministres de l'Empereur; Mais le Sieur de Wit m'a répondu, que le Sieur de Beverning pouvoit bien manquer à la civilité étant fort brusque, & juger legérement des intentions des Mediateurs, & mêmes en dire son sentiment

avec

avec trop de liberté & promtitude, étant un défaut de son humeur, mais qu'au fonds il étoit bien intentionné, & qu'il m'en répondoit comme de lui-même.

Je lui ai aussi dit, que Vôtre Majesté n'approuvoit pas, qu'on envoyât des Députez sous prétexte de prisonniers, pour entendre plus clairement les intentions du Roi d'Angleterre sur la paix, & que cela n'étoit pas de sa dignité après avoir tenu huit mois des Ambassadeurs en Angleterre, pour la solliciter sans aucun succès, & que toutes les tentatives n'auroient autre but que de chercher à nous diviser, que pour y couper court Vôtre Majesté estimoit que le Sieur de Wit devoit faire écrire au Mylord Arlington, que les Etats connoissent bien que tout ce qu'ils font n'est que pour les diviser de la France. En quoi le Roi d'Angleterre se méconte, lesdits Etats n'étant pas capables d'entendre jamais à un accommodement, sans le sçû & l'agréement de Vôtre Majesté : & que si le Roi d'Angleterre a veritablement de bons sentimens, il les peut faire voir avec facilité par des moyens ou l'honneur de personne ne sera blessé, comme seroit celui de s'expliquer nettement de ses propositions dans la Conférence, qui se doit tenir à Paris dans l'Hôtel de la Reine Mere d'Angleterre, ce qu'il a fort approuvé, & il en doit écrire en ce sens au Sieur van Beuningen, & en Angleterre. J'ai continué à le presser d'envoyer de nouveaux ordres aux Amirautez pour hâter l'équipage de leur Flotte : il fait asseurément toutes les diligences qu'il faut pour cela, mais il ne peut surmonter les lenteurs du païs, & les formes des Amirautez.

L'Amiral de Ruyter dans son dernier raport a dit,

a dit, que tout ce qu'on pourra faire eſt d'avoir la Flotte prête à la fin de May.

Ledit Sieur de Wit m'a encore confirmé la parole qu'il m'a donnée, que ſi les Anglois détachent partie de leur Flotte pour aller au devant de celle de Vôtre Majeſté, ils envoyeront tous les Navires qui ſont prêt au Texel, à la Meuſe & en Zeelande, dans la Riviere de Londres pour faire diverſion : Il m'a dit que Monſieur van Beuningen lui mandoit la même choſe que ce qui eſt porté dans la dépêche de Vôtre Majeſté, touchant l'ouverture que ledit van Beuningen a faite, que ſi le Roi de Dannemarc acceptoit la Neutralité, il faudroit en même tems que l'Angleterre l'accordât auſſi, ſurquoi ledit Sieur de Wit replique, que quand bien le Roi d'Angleterre y conſentiroit ce n'eſt pas l'avantage des Etats, parce que quoi que neutres il faudra que le Roi de Dannemarc demeure toûjours armé, & il ne le peut être que de l'argent des Etats, & que de donner cinq millions pour avoir ſa Neutralité après un Traité fait & ratifié, par lequel il doit rompre contre l'Angleterre, c'eſt à quoi les Etats ne conſentiront jamais, & que tout ce qu'il me pouvoit dire là-deſſus étoit que les Etats s'en tiendront, ſans rien changer à la derniére Reſolution qu'ils m'ont communiquée, & je vois toutes les Villes de Hollande portées à n'en rien relâcher, quoi que je n'aye rien negligé près de mes amis, pour leur faire comprendre que l'autre parti ſeroit meilleur & plus avantageux pour eux.

Le Sieur van Gent eſt établi Gouverneur du Prince, & loge proche de ſa Chambre; le Sieur de Zuyleſtein & tous les autres Domeſtiques ſont chaſſez, juſques au Sieur Boreel ſon Maître d'Hôtel,

d'Hôtel, fils de l'Ambassadeur qui est en France, qu'on a découvert être naturalisé Anglois, quoi que natif de Hollande.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 6. May 1666.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 30. de l'autre mois, & n'ai rien à ajoûter à ce que je vous ai mandé par ma précedente de mes sentimens sur l'affaire de la Suede à l'égard du Dannemarc, & sur la Resolution que les Etats Généraux ont prise, par laquelle je vois bien que sous prétexte de générosité lesdits Etats n'entraînent en quelque façon, où je n'avois pas dessein ni d'intérêt d'aller; J'espére néanmoins qu'il n'en arrivera point de mal ni de préjudice à mon service, voyant dans les derniéres dépêches de mes Ambassadeurs qui sont à Stocholm, que les Suedois ont déja beaucoup rabattu de leur fierté, & qu'ils ne parlent plus si positivement qu'ils faisoient de l'attaque du Dannemarc; cela me fait juger que l'accommodement de cette affaire ne tiendra qu'à la disposition, ou à la repugnance que Messieurs les Etats auront à accorder a la Suede les satisfactions qu'elle demande; c'est pourquoi vous ne devez rien obmettre pour presser vivement & incessamment le Sieur de Wit, de faire envoyer là-des-

ſus de bons ordres au Sieur d'Isbrand, parce que la Regence de Suede ſe plaint qu'on les amuſe & qu'on ſe moque d'eux ; c'eſt donc aujourd'hui le principal point, ſur lequel vous devez appuyer, que ces ſatisfactions qui ſe doivent donner à la Suede, autrement je prévois que ſi on le fait, on aura ſujet de s'en repentir longtems.

J'ai été bien-aiſe d'apprendre que vous ayez eu la commodité d'un Courier que l'on dépêchoit audit d'Isbrand, pour faire tenir mes dépêches à meſdits Ambaſſadeurs, & pour les informer en même tems de ce qui s'eſt paſſé à la Haye, qui ne s'eſt pas trouvé conforme à meſdites dépêches, retenant cependant celle qui étoit pour le Sieur Courtin, ſuivant ce que je vous avois fait mander.

Il n'eſt plus queſtion de parler du Sieur de Beverning, l'affaire qu'il traitoit à bien fini, mais ſa conduite à mon égard ne pouvoit être plus mauvaiſe, & je crains bien que le Sieur de Wit ne s'abuſe dans la croyance qu'il a des bonnes intentions de cet homme.

Le Sieur van Beuningen a communiqué ici de nouvelles tentatives qu'à fait le Mylord Arlington, pour obliger les Etats à traiter la paix ſans moi, & il a dit que le Sieur de Wit vous avoit informé de tout ; cependant je n'en ai rien trouvé dans vôtre derniére dépêche, mais ſeulement que le Sieur de Wit avoit approuvé la réponſe que j'avois ſuggerée, qu'on devoit faire à la propoſition d'envoyer ſecretement un homme à Londres pour traiter ladite paix.

Je

Je ne suis pas bien convaincu de la force & de la bonté du raisonnement que vous a fait le Sieur de Wit, lors qu'il dit que quand même le Roi d'Angleterre consentiroit à la Neutralité de celui de Dannemarc, ce ne seroit pas l'avantage des Etats, parce que quoi que neutre, il faudra que le Dannemarc demeure toûjours armé, qu'il ne le peut être que de l'argent des Etats, & que de donner cinq millions pour n'avoir qu'une Neutralité aprés un Traité fait & ratifié, qui l'oblige à rompre contre l'Angleterre, ce seroit un mauvais parti, auquel les Etats ne consentiront jamais ; & moi, je crois au contraire que, présupposé qu'il fut indubitable que la Suede attaquera le Dannemarc, il seroit beaucoup plus avantageux à nôtre cause commune, de laisser mettre le Roi de Dannemarc en Neutralité, en lui payant même les cinq millions, que de nous charger de la défense des deux Royaumes de Dannemarc & de Norwegue, pour les raisons, que je vous ai si amplement desduites par mes précedentes dépêches, qu'il seroit fort superflu de les repeter en celle-ci.

J'ai été très-aise d'apprendre les nouveaux établissemens, qui ont été faits dans la Maison & auprès de la personne du Prince d'Orange, & nommément que le Sieur van Gent, ne doutant pas qu'il n'inspire dans ce jeune esprit tous les bons sentimens pour cette Couronne que je puis desirer ; Je vous ai il y a long-tems donné le pouvoir de fournir aux Etats toute la somme destinée pour le Dannemarc.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 6. May 1666.

LE Sieur de Wit a témoigné bien de la joye, quand je lui ai dit ce qui étoit contenu dans la Lettre de Monsieur de Lionne, & m'a dit que Vôtre Majesté agit dans les Etats avec tant de netteté & de désintéressement, qu'elle aura d'eux par ces voyes tout ce qu'elle desirera, & qu'il remarque fort bien que de n'avoir rien prétendu au Traité de paix qui s'est fait avec l'Evêque de Munster, ni demandé aucune condition pour ses intérêts dans cette premiére ouverture de la Conférence, qui s'est tenuë à Paris dans l'Hôtel de la Reine Mere d'Angleterre, Elle a ôté tous les ombrages que les peuples avoient conçû, que Vôtre Majesté apporteroit un obstacle à la paix, jusques à ce que les Etats se fussent engagez à une rupture contre l'Espagne; qu'on est à présent desabusé de ces fausses impressions, & qu'il me peut asseurer que des choses se passent de concert. Vôtre Majesté aura toute sorte de satisfaction des Etats.

Le Prince d'Orange est tout-à-fait detaché de la Princesse Douairiere, Il se gouverne fort bien &

& témoigne avoir grande confiance en Monsieur de Wit, il a eu un peu de peine à s'ammoder avec Monsieur van Gent, son nouveau Gouverneur; mais comme il a de l'esprit & qu'il comprend fort bien qu'il faut s'attacher tout-à-fait aux Etats, pour obtenir les Charges de ses Peres, je ne doute pas qu'il ne se conforme à la maniére de vivre que la Hollande lui prescrira, le Sieur de Wit m'a prié de lui en parler de tems en tems, & j'ai laissé ce matin le Prince dans la disposition de faire tout ce que le Sieur de Wit lui conseillera.

L'échange des ratifications fut faite le 4. de ce mois. On a executé aussi l'évacuation des places, & on licentie l'Armée de l'Evêque de Munster, ainsi c'est une affaire consommé.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 6. May 1666.

JE n'ai pas à présent grande occupation, & je me trouve fort en repos depuis que toutes les cabales ont été dissipées, sous le prétexte du Prince, lequel se conduit fort bien. Il témoigne grande confiance en moi, & Monsieur de Wit & lui ont bien voulu que je fusse l'entremetteur entr'eux deux pour se lier ensemble, dont la Princesse Douairiere me veut grand mal, & en verité cette femme est si Espagnole & si inégale, qu'il n'y avoit nulle mesure à prendre avec elle, ce que je trouve de meilleur est qu'elle est ruïnée & decreditée auprès de son fils & de la Princesse de Nassau Gouvernante des deux Provinces,

qu'elle eſt très-mal dans la Province de Zeelande, & que les Villes de Hollande qui tenoient ſon parti l'ont entierement quitté, & elle reſte ſans credit, après le pas que Monſieur de Wit lui a fait faire de remettre l'éducation du Prince entre les mains de la Hollande, ſans même en avoir donné aucune part aux Provinces & Villes qui étoient les plus attachées à elle, cette affaire a été conduite fort adroitement, & quoi qu'elle ſoit fine & méfiante elle a été priſe pour dupe. Elle le connoit à preſent & enrage.

Je dois auſſi vous rendre compte que lors que Monſieur le Prince d'Orange me pria d'interceder près de Monſieur de Wit pour lui conſerver Monſieur de Zuyleſteyn, je lui dis que cela ne pouvoit réüſſir parce que la Province de Hollande avoit deja reſolu de l'ôter, mais que je ne laiſſerois pas de lui en parler. Je découvris que dans ce même tems la Doüairiere & Dom Eſteven de Gamarre avoient envoyé inſinuer parmi les Deputez des Villes, que c'étoit moi qui preſſoit par ordre du Roi qu'on chaſsât tous les Domeſtiques du Prince, & que même je demandois qu'on donnât l'excluſion audit Prince des Charges de ſes Peres. Monſieur de Wit me confirma que les Villes étoient perſuadées de cela, ce qui les rendoit plus obſtinées à ne conſentir pas à l'éloignement de ſes Domeſtiques. Nous convinmes, pour les détromper, que je lui écrirois une Lettre qu'il liroit dans l'Aſſemblée de Hollande en preſence de tous les Deputez, par laquelle je lui expoſerois la priere que Monſieur le Prince d'Orange m'avoit faite, à quoi je joindrois la mienne s'il trouvoit que l'intérêt de l'Etat s'y rencontrât.

Cela

Cela fit un si bon effet que tout d'une voix l'Assemblée dit qu'il y avoit des partis formez pour donner des ombrages contre la France & par des faussetez malicieusement inventées, & on demanda ensuite l'avis de Monsieur de Wit; qui conclut que je ne pouvois pas mieux répondre au Prince que j'avois fait, qu'il faloit m'en remercier & me prier de disposer l'esprit du Prince à agréer Monsieur de Ghent pour Gouverneur, ce que je fis, quoi que ledit Prince versât bien des larmes; mais je vous puis dire qu'à present cela est passé, & que les choses sont dans une telle disposition, que je ne doute pas que le Prince ne reconnoisse qu'il n'a plus d'intérêt à se ménager avec le Roi d'Angleterre qui lui doit trois millions & ne lui paye pas un sol.

Comme j'achevois cette Lettre, l'Agent de Messieurs les Etats m'est venu dire de la part de ses Maitres, qu'on avoit envoyé ordre à l'Amiral de Ruyter de sortir en mer au plutôt avec le plus grand nombre de Navires qu'il pourroit assembler, mais je doute qu'il en trouve assez en état de tenir la Mer, étant seur que les Anglois ont à la Rade de Harwick 60. Fregates. Messieurs les Etats font imprimer la Lettre de Monsieur van Beuningen pour l'envoyer dans les Provinces & dans les Villes, pour faire voir aux peuples que si la paix ne se fait pas, ce n'est pas que les Etats ne la desirent, mais que les Anglois n'en veulent point. J'ai vû plusieurs Deputez des Villes, qui m'ont dit qu'ils donneront toujours jusqu'au dernier sol de leur bien, si le Roi d'Angleterre refuse les conditions raisonnable que Monsieur van Beuningen a offertes. Je suis &c.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 6. May 1666.

Le Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, represente à vos Seigneuries, que Gilles Derin, Marchand demeurant à St. Malo, ayant envoyé en Norwegue un Navire à lui apportenant du port de 150. tonneaux, pour y charger du goudron, huiles, begge, de poisson, & planches, laquelle cargaison étant faite, & ledit Navire ayant fait voile pour revenir audit St. Malo, il auroit été rencontré le 27. Janvier dernier par une Galiote sortie de Horn montée de cinquante hommes & de deux pieces de Canon, le Capitaine de laquelle, après avoir exercé sur l'équipage dudit Navire St. Laurent des cruautez inoüies, pour les obliger à dire qu'ils étoient ennemis de cet Etat, & voyant qu'il ne pouvoit découvrir par les papiers qu'il trouva dans ledit Navire qu'ils fussent tels, il fit transporter dans la Galiote toutes les victuailles, chandelles, livres & Cartes Marines, Horloge, Compas, Plomb à sonder, toutes les Enseignes, & generalement tout ce qui étoit dans ledit Navire, tellement que n'ayant plus rien de tout ce qui lui étoit necessaire pour continuer son voyage, ils le laisserent à la merci du vent, qui la porta

porta deux heures après sur un banc à six lieuës de terre où il se brisa, & avec grande peine l'Equipage se sauva ; & d'autant que cette action est une pure pyraterie faite sur un Sujet d'un grand Roi ami & Allié de Vos Seigneuries, & dans le tems qu'il leur donne des preuves évidentes de son affection, ledit Ambassadeur extraordinaire supplie Vos Seigneuries de faire payer audit Derin la valeur de son dit Navire & des Marchandises dont il étoit chargé estimées à dix-sept mille florins, & en outre de faire châtier ledit Kaper pour avoir osé sans aucune cause legitime mal-traiter les Sujets de Sa Majesté, afin de prevenir par là de pareilles Pyrateries, & c'est ce qu'il espere de la justice & équité de Vos Seigneuries. Donné à la Haye ce sixiéme jour de May 1666.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 11. May 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que Monsieur Colbert, Conseiller du Roi en ses Conseils, & son Envoyé extraordinaire près de Monsieur l'Electeur de Brandebourg, ayant dépêché à Sa Majesté un Courier, pour l'informer de l'état auquel étoit la Négociation de paix entre Vos Seigneuries & l'Evêque de Munster, qui se poursuivoit auprès dudit Electeur ; Il auroit été rencontré proche de Bruxelles par le Capitaine Louïs, & ceux de sa suite, lesquels

après avoir fait toute sortes de mauvais traitement audit Courier, lui auroient ôté tous les paquets dont il étoit porteur. Et d'autant que cette action est contraire à la bonne correspondence qui est entre le Roi son Maître & Sa Majesté Catholique, & que Vos Seigneuries ont même intérêt, qu'elle ne demeure pas sans punition puis qu'il leur peut arriver tous les jours la même chose; Ledit Ambassadeur Extraordinaire les prie très-humblement de ne pas relâcher ledit Capitaine Louïs, qu'il a appris être prisonnier à Breda, jusques à ce qu'il ait été auparavant informé des sentimens du Roi son Maître sur ce sujet. Fait à la Haye ce 11. May 1666.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Comte d'*Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 12. May 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de représenter à Vos Seigneuries, que Sa Majesté considérant que par la paix qui vient d'être concluë entr'Elles & l'Evêque de Munster, le service du Corps de Troupes, qu'elle a envoyé à leur secours leur est inutile, Sadite Majesté a resolu de les faire repasser en France; & pour cette fin elle ordonne à Monsieur de Pradel, son Lieutenant Général Commandant ledit Corps, de dépêcher à moi Ambassadeur un Exprès, pour m'indiquer le lieu qu'il estimera le plus propre pour y assembler toutes lesdites Troupes,

&

& les faire ensuite de là marcher en Corps; Et comme pour les faire rendre toutes à Maestricht, il est besoin d'avoir les ordres de Vos Seigneuries; Ledit Ambassadeur Extraordinaire se promet qu'Elles se conformeront aussi-tôt à ce qui est en cela de l'intention de Sa Majesté, & donneront leurs ordres necessaires pour faire recevoir lesdites Troupes, dans les lieux où elles auront à loger tant au partir de leurs Garnisons, pour aller au lieu où Monsieur de Pradel aura estimé à propos de les faire assembler, que pour ensuite se rendre de-là audit Maestricht; Comme aussi que Vos Seigneuries pourvoiront soigneusement à ce que tant dans les lieux de leur obéïssance où lesdites Troupes auront à loger separément, qu'en ceux où elles auront à passer depuis qu'elles se seront jointes, elles y trouvent les vivres necessaires, pour y pouvoir subsister commodément au moyen de leur solde, & sans être à charge à leurs sujets; à quoi ledit Ambassadeur Extraordinaire ne doute point, que Vos Seigneuries ne se portent volontiers, pour reconnoître en quelque maniére le service que lesdites Troupes ont essayé de leur rendre, & particuliérement qu'Elles ne tiennent la main de près, à ce que les ordres & routes pour la marche desdites Troupes, & la fourniture suffisante des étapes dans les lieux de leurs logemens soient bien executez, afin que le manquement qu'il y pourroit avoir, n'apporte aucune confusion; Il ne reste plus après cela que de prier Vos Seigneuries d'user, s'il leur plaît, dans l'expédition desdits ordres, & en leur envoi à Monsieur de Pradel, de toute la prévoyance, la diligence, & l'exactitude qui y sont requises.

Ledit Ambassadeur Extraordinaire a ordre aussi de demander à Vos Seigneuries, la restitution d'un Navire François, nommé le St. Laurens, de St. Malo, appartenant à Gilles Derin, du port environ de

cent cinquante tonneaux , lequel après avoir été pris en Mer par les Anglois , & mené dans leurs ponts où il a demeuré fort long-tems , fut enfin relâché , & dans sa route pour retourner d'Angleterre à St. Malo , à la hauteur de Neufchâtel fut de nouveau attaqué , il y a environ deux mois par le nommé Jean Gerritsz Capitaine Avanturier , demeurant à Hoorn , lequel ayant pris dans ledit Navire ce qui servoit à le conduire , le laissa avec treize hommes d'équipage à la merci de la Mer , & alla se briser ainsi vers Zericzé ; C'est pourquoi ledit Ambassadeur Extraordinaire prie Vos Seigneuries , de vouloir faire rendre justice audit Gilles Derin , proprietaire dudit Navire , en faisant condamner envers lui par l'Amirauté de Hoorn , ledit Capitaine Avanturier à la restitution de la valeur dudit Navire , & de ce qu'il contenoit avec tous dépens , dommages , & intérêts ; l'action qu'il a faite en cela étant tout-à-fait extraordinaire, inhumaine & insoutenable , & de faire en sorte que ledit Derin ait une prompte expédition. Donné à la Haye le 12. May 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 13. May 1666.

JE n'ai pas manqué de representer incessamment au Sieur de Wit & aux Deputez des Villes de Hollande toutes les raisons portées par les dépêches de Vôtre Majesté, pour empêcher la rupture de la Suede , & prendre les temperammens que Vôtre Majesté offre ; mais je les

ai trouvez si obstinez à soûtenir le Traité qui a été fait à la Haye avec le Roi de Dannemarc, que je ne vois pas d'apparence qu'ils puissent changer, après avoir pris cette resolution de concert avec toutes les Provinces.

Monsieur l'Electeur de Brandebourg est en cette Ville incognito. Il doit aller demain au Texel voir la Flotte; il mene Monsieur le Prince d'Orange avec lui. Il m'a paru que le Sieur de Wit n'est pas trop satisfait dudit Electeur, sur ce qu'il s'éloigne du Projet dont j'ai envoyé Copie à Vôtre Majesté, & ne témoigne pas la même chaleur que ses Ministres avoient fait pour entrer dans cette nouvelle Ligue. Je me suis servi de ce que j'ai remarqué, pour dire au Sieur de Wit que ce refroidissement de l'Electeur le devroit obliger à conseiller les Etats de s'accommoder aux demandes de la Suede, & s'ôter de dessus les bras une guerre plus rude & de plus longue durée que celle de l'Evêque de Munster; mais il est demeuré ferme dans son premier sentiment, & m'a dit que les Etats avoient pris resolution d'envoyer dix-huit cens hommes en Ostfrise, & deux mille hommes dans le pays de Holstein pour servir le Roi de Dannemarc; ce n'est encore qu'une proposition & il n'y a encore rien d'arrêté. Ledit Sieur de Wit a fait envoyer des Deputez de la part des Etats par toutes les Amirautez, pour presser l'Equipage de la Flotte, ce qui lui a fort bien réüssi. Vingt-deux Navires ayant joints de Ruyter au Texel depuis hier, ils en attendent encore 16., & Vôtre Majesté peut être asseurée qu'il y aura cent Navires prêts de sortir en Mer à la fin de ce mois, dont il y en a 16. destinez pour les Convois des Marchands.

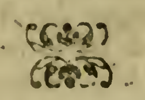
LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 13. *May* 1666.

MOnsieur de Wit m'a témoigné bien de la joye d'une conversation que vous avez euë avec Monsieur van Beuningen touchant la Flandre, & des asseurances que vous lui avez données, que le Roi ne feroit rien de ce côté sans prendre auparavant des mesures avec Messieurs les Etats. Vous me permettez de vous dire, Monsieur, que si le Roi a quelque pensée de faire valoir ses droits, on ne sçauroit être trop tôt averti pour avoir le tems de negocier & gagner les Deputez des Villes sans qu'ils s'aperçoivent pourquoi on les ménage.

J'ai retiré la quittance de Messieurs les Etats de la somme de six vingt mille patacons en la forme que Monsieur Colbert m'a mandé par ses dépêches.



LET-

LETTRE
Du Roi au Comte d'Estrades.
Le 14. *May* 1666.

LE Mylord Hollis a reçû la réponse du Roi son Maître, à la dépêche, par laquelle il lui avoit rendu compte de la Conférence, qui s'étoit tenuë chez la Reine de la Grande Bretagne, & cette réponse n'a été autre qu'un ordre de partir de Paris sans delai; Voilà une grande fierté, il faudra voir dans la suite comme elle sera soûtenuë, & j'ai tout sujet d'esperer, que Dieu protegera la cause de ceux qui ont desiré la paix, & n'ont rien desiré de leur part pour parvenir à un si grand bien.

Les derniéres Lettres de Provence m'ont apporté l'avis, que le vingt-neuviéme de l'autre mois le Duc de Beaufort mit à la voile, ayant un vent fort favorable, avec trente un Vaisseaux de guerre, huit Brûlots, & le Vaisseau la Flute servant d'Hôpital à l'Armée, six Vaisseaux Hollandois, & deux petits Bâtimens qui sont à la solde des Etats, & vingt un Navires Marchands qui en ont pris l'escorte; Ledit Duc ne rencontrera plus dans la Mer Mediterranée l'Escadre des Fregates Angloises, que le Sieur Smit commandoit, que j'ai avis depuis quelques jours être rentrée dans Pleimouth, mais avec intention de se remettre à la Mer sans delai avec tout le reste de la Flotte Angloise, pour aller à la rencontre dudit Duc avant qu'il ait pû rentrer dans quelqu'un de mes Ports de Ponant: Il suffit de vous exposer la chose pour vous faire compren-

prendre, & aux Etats, qu'il est d'une necessité indispensable, s'ils ne veulent laisser ma Flotte dans un peril manifeste, qu'ils donnent, à l'instant même de l'arrivée de cette dépêche tous les ordres necessaires, pour mettre leur Flotte à la Mer, ou au moins tous ceux généralement tant de Hollande, que de Zeelande, & des autres Provinces qui se trouveront prêts à sortir, aussi-tôt qu'ils auront l'avis que la Flotte Angloise aura pris sa route du côté des Côtes de Bretagne & de Poitou, ou vers le Cap de Finisterre, pour aller à la rencontre du Duc de Beaufort, afin de la rappeller de deçà par la crainte de voir inquieter l'Angleterre même, par les Vaisseaux des Etats.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 19. May 1666.

Le Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maitre de présenter de sa part à Vos Seigneuries, l'Acte de garantie de Sa Majesté, portant ratification de celle que Monsieur Colbert a promise en son nom dans le Traité d'accommodement, d'entre Vos Seigneuries & Monsieur l'Evêque de Munster, concluë & signé à Cleves le 18. *Avril dernier; à quoi il satisfait par le présent Mémoire, auquel il a joint ledit Acte. Il a ordre aussi de faire sçavoir à Vos Seigneuries, que Monsieur Koningsmarck, Ambassadeur de Suede, a présenté au Roi une Lettre du Roi son Maître, par la-*

aquelle il lui offre sa Mediation pour la paix d'Angleterre, surquoi Sa Majesté n'a pas voulu faire réponse, qu'auparavant Elle n'ait été informée nettement, dans quels sentimens sont aujourd'hui Vos Seigneuries là-dessus ; C'est pourquoi ledit Ambassadeur Extraordinaire prie Vos Seigneuries de les lui communiquer, afin qu'il en puisse rendre compte à Sa Majesté, laquelle pourra ensuite faire une réponse audit Ambassadeur de Suede, plus conforme aux intentions de Vos Seigneuries, & au souhait qu'elle a pour leurs avantages, comme aussi de faire instances à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise permettre à un Navire François, & dont tout l'équipage l'est aussi, nommé l'Esperance, Capitaine François Millia, appartenant à la Compagnie des Indes Orientales de France, du port de quatre cens tonneaux, chargé de Mats, Godron, Bray & Planches, qu'il a pris en Suede, de sortir du port de Rotterdam, où il est à présent pour aller au Texel se joindre aux autres, qui en doivent sortir & de la France. Donné à la Haye le dix-neuviéme May 1666.

D'ESTRADES.

ACTE

De Garantie du Roi Très-Chrêtien du Traité de paix entre les Etats Généraux des Provinces Unies, & l'Evêque de Munster, fait à Cleves le 18. Avril 1666.

LE Roi ayant eu communication, tant du Traité d'accommodement d'entre les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas & l'Evêque de Munster,

ster, Prince de l'Empire, conclu & signé à Cleves le seiziéme Avril 1666., que de l'Acte par lequel le Sieur Colbert, Conseiller de Sa Majesté en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, auroit, en vertu du pouvoir qu'il lui en auroit été par elle donné, promis la Garantie dudit Traité, suivant l'Article quatriéme & autres subséquentes: Sa Majesté a ratifié & ratifie ce qui a été fait par ledit Sieur Colbert, a promis & promet ladite Garantie. En foi de quoi elle a signé la présente de sa main, & y a fait apposer le Scel de son secret, & contresigné par moi son Conseiller Secretaire d'Etat & de ses Commandemens & Finances. A Saint Germain en Laye le treiziéme jour de May 1666.

Signé,

LOUIS.

Plus bas,

DE LIONNE.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 20. *May* 1666.

J'Ai reçû la dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 14. du courant; J'ai représenté au Sieur de Wit ce que Vôtre Majesté me mande touchant le peril de sa Flotte, en cas que d'Angleterre aille au devant de Monsieur de Beaufort, & l'ai exhorté d'envoyer de la part des Etats ordre à l'Amiral de Ruyter de

e sortir en Mer, avec ce qu'il aura prêt, au
remier avis qu'on aura de la sortie de ladite
lotte d'Angleterre, ce qu'il a communiqué à
s Maitres, qui ont promis d'envoyer leurs or-
res par toutes les Amirautez, pour hâter les
quipages, & à de Ruyter de sortir avec ce qu'il
ura de Navires prêts au premier avis; J'ai été
onfirmé de plusieurs lieux, que la Flotte des
tats sera prête à la fin de ce mois, ainsi j'espe-
e que celle de Vôtre Majesté pourra passer en
onant avec seureté: Les avis d'Angleterre por-
ent que Smit est entré dans la Riviere de Lon-
res avec 16. Navires, & qu'il ne sçauroit être
rêt de sortir dans un mois; Le même avis porte
ue la Peste est dans leur Flotte, que le rendez
ous est aux Dunes, & qu'on ne croid pas qu'el-
e puisse sortir dans tout ce mois de May.

Le Sieur de Wit s'est servi du refus du Roi
l'Angleterre à traiter la paix, pour persuader
es Villes, que toutes les Lettres, qui ont été
crites par le Mylord Arlington, n'ont été qu'un
rtifice pour les separer de la France; & ce rap-
el de Monsieur Hollis, sans avoir répondu aux
Propositions qui avoient été faites les a si fort
rritez, qu'elles ont pris une forte Resolution
le contribuër de nouveau, pour le maintien de
a guerre.

On continuë dans toutes les Villes de Hollan-
le, de se louër de la maniére obligeante & des-
ntéressée, dont Vôtre Majesté s'est servie dans
outes ces rencontres; J'espere qu'avec le tems,
elle recevra des effets des protestations que les
Députez des Villes m'ont fait de demeurer toû-
jours fermes dans les intérêts de Vôtre Majesté.

Le Prince d'Orange n'est pas encore de re-
tour du Texel; il a été reçû avec joye de tous
les

les Officiers & Matelots, sa présence a fait prendre service à plus de mille Matelots. Il se conduit fort bien, & à toute confiance au Sieur de Wit & au Sieur van Gent.

J'ai sçû de bon lieu que l'Electeur de Brandebourg fait marcher ses Troupes pour attaquer Magdebourg. Ce n'est pas le moyen d'executer le Projet qui a été fait : le Sieur de Wit n'est pas trop satisfait de l'éloignement de ses Troupes sans aucun concert.

Les nouvelles que les Etats ont reçû du Sieur d'Isbrand de Suede sont meilleures, que par le passé. Le Grand Chancelier de Suede lui a parlé en des termes, qu'il y pourroit avoir quelque accommodement, & je crois, s'il ne tient qu'à les contenter sur leurs prétensions, pourvû qu'ils les reglent avec qui sera trouvé raisonnable par des Mediateurs, qu'on pourroit porter les Etats à leur donner contentement. Je n'ai reçû aucune Lettre de Mrs. les Ambassadeurs de Vôtre Majesté depuis deux ordinaires, il faut qu'elles ayent été interceptées, ne doutant pas qu'ils ne m'ayent donné avis de ce qui se passe dans la conjoncture présente.

Les Etats ont nommé ce matin les Officiers pour marcher dans le païs de Holstein ; il y a vingt-quatre Compagnies de Cavallerie, & un Regiment d'Infanterie de mille hommes.

Le President de semaine est venu tout présentement chez moi, pour me dire de la part des Etats, qu'ils se sentent fort obligez à Vôtre Majesté, de la réponse qu'elle a faite à Monsieur de Koningsmarck, qu'ils ont resolu d'accepter la Suede pour Mediatrice entre l'Angleterre & eux, à condition qu'elle declare qu'elle sera neutre, & ne fera aucun Acte d'hostilité contr'eux ni

contr

contre le Roi de Dannemarc, pendant le tems que la Négociation durera : Ils donnent ordre au Sieur van Beuningen d'expliquer plus amplement leur intention à Vôtre Majeſté.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne.

Le 20. *May* 1666.

J'Ai remis entre les mains du Preſident de ſemaine l'Acte de la Ratification du Traité de Paix, fait à Cleves, entre Meſſieurs les Etats & l'Evêque de Munſter.

Et l'autre Acte qui eſt pour l'Evêque avec la Lettre pour ſon Envoyé. Je l'ai donnée au Sieur Heſſeing ſon Agent près de Meſſieurs les Etats qui m'en a donné un reçû.

Vous verrez par la dépêche du Roi combien Meſſieurs les Etats ſe ſentent obligez à Sa Majeſté de ce qu'elle veut ſçavoir leurs ſentimens, avant de répondre à la Lettre du Roi de Suede ſur la Mediation qu'il offre pour la paix d'Angleterre. Monſieur de Wit me dit hier ſur ce ſujet, que Monſieur van Beuningen lui mandoit qu'on ne pouvoit pas agir plus adroitement ni avec plus d'affection, pour les intérêts des Etats, que le Roi faiſoit en toutes rencontres : à quoi il ajouta que l'Etat vous étoit très-obligé des facilitez que vous donniez audit van Beuningen, de vous parler de leurs intérêts dans le grand accablement où vous étes de tant d'affaires, & que même il vous devoit rendre cette juſtice, que bien ſouvent vous vous relâchiez des vôtres propres pour vaquer à celles des Etats, ce ſont les

les propres termes de la Lettre de Monſieur van Beuningen; ſurquoi Monſieur de Wit me pria de vous en remercier, & de vous aſſeurer de ſa part & au nom des Etats, qu'ils vous conſiderent comme un des meilleurs amis qu'ils ayent jamais eu, que vous devez faire état de leur amitié, & qu'ils conſerveront toujours le ſouvenir des obligations qu'ils vous ont. Si vous avez agréable, Monſieur, de me marquer par quelques-unes de vos Lettres que je me ſuis acquitté de la priere que Meſſieurs les Etats & Monſieur de Wit m'ont faite là-deſſus, je leur ferai voir ce que vous m'en écrivez, & cela fera un bon effet.

Monſieur de Wit me parla enſuite de quelques converſations qne vous avez euës avec Monſieur van Beuningen, touchant quelques partages ſur les pretenſions du Roi pour ce qui eſt dû de la Dot de la Reine, & me fit entendre que cela pourroit ſe reſtraindre à Cambrai. Surquoi il loüa fort la moderation du Roi, & me dit que lors que Sa Majeſté jugeroit à propos qu'il s'employât pour cela, il le feroit avec joye, & même avec eſperance de ſuccès pour y diſpoſer les Eſpagnols.

Je lui répondis que je n'avois nulle connoiſſance de cette affaire; mais que je ne doutois pas que Monſieur van Beuningen ne ſçut par vous lors que le Roi voudroit qu'on agit ſur cette matiere. Il me pria de ne pas témoigner qu'il m'en avoit parlé: c'eſt pourquoi je vous prierai que ce diſcours demeure entre nous, parce qu'ayant beſoin de ménager la confiance de Monſieur de Wit pour d'autres affaires, je crois que vous jugerez à propos de ne lui donner pas ſujet de la retirer.

LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.

Le 21. May 1666.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 13. de ce mois, quelque choſe qu'on vous diſe de de-là ſur l'affaire de la Suede à l'égard du Roi de)annemarc, & quoi que je ne laiſſe pas même e louër la fermeté que l'on témoigne à vouloir ıire agir ledit Roi en conformité du dernier 'raité de la Haye, je continuë néanmoins à ous dire que je ne change point de ſentiment ɔuchant ce que je vous ai ci-devant mandé, ue ſi l'on voyoit la rupture de la Suede infaillble contre le Roi de Dannemarc, il vaudroit ıieux lui laiſſer accepter la Neutralité dont on : preſſe, & nous-mêmes la lui conſeiller & l'y orter ſous main, que de ſe charger de le défenre contre des ennemis puiſſans éloignez, & qui nt tant de commodité & de moyens de lui faire u mal; mais juſques-là il peut être bon de renre menaces pour menaces, & tâcher de ſauver e Prince par une fermeté apparente.

Cependant le Sieur de Wit doit avoir déguiſé ɛs ſentimens ou à vous ou au Sieur van Beuninen, ſur le ſujet de la diſpoſition de l'Electeur le Brandebourg à la Ligue que les Etats lui ont ropoſée; car vous mandez que ledit Sieur de Vit vous a paru mal ſatisfait là-deſſus dudit Electeur, & il écrit audit van Beuningen que e Prince eſt fort échauffé à faire ladite Ligue, z qu'il s'eſt même expliqué à lui d'être déja ngagé par un Traité à ſecourir le Roi de Dannemarc

nemarc contre la Suede, non pas veritablement à rompre ouvertement contre celle-ci, qui est la feule difference entre ce qu'on lui propose & ce qu'il est déja obligé de faire.

J'ai été fort aise d'apprendre la bonne nouvelle que vous mandez, que les Etats auront cent Navires prêts à sortir en Mer à la fin de ce mois, dont il y en a 16. qui sont destinez pour les Convois des Marchands. Je vous ferai sçavoir aujourd'hui même, ou par l'Ordinaire prochain, mes sentimens sur l'action de nos Flottes & sur leur jonction, suivant les instances que van Beuningen fait ici qu'on prenne resolution là-dessus.

J'ai sçû que le Comte de Koningsmark me doit presenter une Lettre du Roi son Maitre pour m'offrir sa Mediation pour la Paix. J'ai fait concerter avec van Beuningen ce qu'on pouvoit & devoit lui répondre, & suivant son avis j'ai pris la resolution de lui dire que je recevois & acceptois son offre avec plaisir & en faisois beaucoup de cas, souhaitant sincerement la Paix, & nommément que la Suede eut la gloire de procurer un si grand bien à la Chrêtienté: que Messieurs les Etats m'avoient déja fait asseurer par leurs Ministres qu'ils seroient dans les mêmes sentimens; mais qu'il se rencontroit que le Roi de Dannemarc étoit dès à present autant que nous en guerre contre l'Angleterre, & que nous nous trouvons liez à ne pouvoir traiter d'aucun accommodement sans qu'il y intervienne aussi par ses Ministres, & qu'il n'y soit compris dans la conclusion. Il est donc d'une necessité indispensable que la Suede veuille bien offrir aussi ladite Mediation audit Roi, que je suis asseuré & les Etats aussi qu'il ne fera aucune difficulté

d'accep-

d'accepter, & ainsi ce n'est pas un obstacle qu'on lui forme à dessein d'éluder son offre, mais un fait qu'on lui raconte dont il connoit la verité comme nous-mêmes, & qui ne fera aucun incident dans le fonds de l'affaire, pourvû qu'on ne neglige pas cette petite formalité qui se trouve absolument necessaire.

MEMOIRE

Du Roi au Comte d'Estrades, envoyé par Mr. de Lionne. Le 21. *May* 1666.

SUr ce qui concerne l'employ & jonction des forces navales du Roi & de Messieurs les Etats, comme il n'y a rien de plus important pour le bien commun que de prendre à present resolution sur cette matiere, Sa Majesté desire que vous entriez en conference avec le Sieur de Wit, & que vous lui disiez que le Projet dont il vous a parlé de faire venir la Flotte de Sa Majesté à Belle Ile, est à demi executé, vû qu'elle a donné ordre à Monsieur de Beaufort d'y venir, & que le surplus de ce même Projet pour joindre les Flottes entre Boulogne & Diépe, a semblé bon à Sa Majesté, pourvû qu'il se puisse executer; mais auparavant elle estime qu'il faut bien connoitre nos forces communes & celles des Anglois, autant qu'il se pourra, bien considerer l'état des affaires & prendre resolution sur la conduite generale de cette guerre pendant cette Campagne, pour sçavoir s'il est à propos de se mettre en état de chercher les occasions d'un Combat, ou bien si en donnant toutes les apparences de le rechercher., il ne vaudra pas mieux

l'éviter pour consommer les Anglois, & les obliger, par l'impossibilité de soutenir cette dépense, à entendre à la paix.

Et comme il est absolument necessaire, pour bien raisonner sur ces deux propositions, de sçavoir combien il y aura de Vaisseaux de part & d'autre, & comment ils seront armez, Sa Majesté desire que vous disiez au Sieur de Wit que son Armée sera composée de 44. bons Vaisseaux & 14. Brulots, sçavoir 29. Vaisseaux, deux petits & huit Brulots qui passent de Levant en Ponant sous le Commandement de Monsieur de Beaufort, 13. Vaisseaux & 5. Brulots qui sont dans la Fosse de Mardik, que ces 44. Vaisseaux porteront depuis 40. jusques à quatre-vingt pieces de Canon, & que les Equipages sont plus forts d'un tiers au moins que les Vaisseaux de pareil port de Messieurs les Etats. Et après lui avoir bien fait connoitre combien lesdits Sieurs Etats doivent être obligez à Sa Majesté, d'avoir fait un si grand effort & si extraordinaire pour se mettre en état de leur faire obtenir une bonne paix, vous direz aussi audit Sieur de Wit qu'il est necessaire que Sa Majesté soit pareillement informée du nombre & forces des Vaisseaux qu'ils mettront en mer, & même qu'ils lui fassent part de tous les avis qu'ils ont des forces du Roi d'Angleterre, & que sur toutes ces connoissances ils deliberent sur ces trois propositions.

S'il sera expedient pour la Cause commune de faire la jonction des Flottes & donner un Combat general, ou si en donnant toutes les apparences de rechercher le combat, il sera à propos de l'éviter, & en ce cas quelle conduite auront à tenir les Armées de part & d'autre.

Et s'il est à propos de joindre les Flottes pour don-

donner un Combat general, en cas que cette jonction soit empêchée par l'interposition de la Flotte Angloise, quelle conduite auront à tenir les mêmes Armées de part & d'autre pendant qu'elles seront divisées, & jusqu'à ce que la jonction soit faite.

Monsieur le Comte d'Estrades pressera le Sieur de Wit de prendre promptement le sentiment de Messieurs les Etats & des plus habiles Officiers de Marine qu'ils ayent, & les faire sçavoir promptement à Sa Majesté, laquelle se conformera toujours à ce qui sera estimé le plus avantageux pour la Cause commune; elle desire seulement qu'en cas qu'ils estiment plus à propos de donner un Combat general, il seroit de très-grande consequence d'obliger le Roi de Dannemarc de joindre sa Flotte de quarante Vaisseaux à celle de Messieurs les Etats, en cas qu'il n'en ait point besoin pour la défense de ses Etats, & pour cet effet qu'il n'y a point de diligence qu'ils ne doivent faire pour l'y attirer, quand même il leur en devroit coûter quelque somme d'argent un peu considerable.

Quant au Commandement des Flottes en cas de jonction, Sa Majesté desire que le Sieur d'Estrades examine avec soin le Traité de 1635. & tous les autres Traitez qui en parlent, & sçachent dudit Sieur de Wit l'intention de Messieurs les Etats sur ce sujet, Sa Majesté ne doutant point qu'ils ne rendent à son Pavillon & à la personne de l'Amiral de France tout le respect & la déference qu'ils doivent rendre.



LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 27. May 1666.

DEs que j'eus reçû la dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 21. du courant, je fis dire au Sieur de Wit que j'avois à conférer avec lui & les Députez, pour les affaires secretes, comme en ces sortes de matiéres, tant moins il y a de gens & mieux le secret est gardé; il se rendit à mon Logis, accompagné seulement du Sieur Huygens, Députez aux Etats Généraux, & nommé pour cette Commission: je leur exposai ce qui est porté dans la dépêche de Vôtre Majesté, & dans le Mémoire que Monsieur de Lionne m'a envoyé touchant la jonction de nos Flottes. Après qu'ils eurent bien fait réfléxion sur tout ce qui y est contenu, le Sieur de Wit me dit, que l'affaire étoit de si grande importance, qu'ils assembleroient les Officiers de Marine les plus experts, pour prendre une bonne resolution sur tous les points proposez: Nous avons eu ensuite trois Conférences, & ils m'ont donné aujourd'hui leur resolution que j'envoye à Vôtre Majesté.

L'Amiral de Ruyter opine, que le meilleur poste à occuper est celui d'entre Calais & Douvre, parce que si on est plûtôt à la Mer que les Anglois, on empêchera, que ce qui sortira de la Riviere de Londres, ne se puisse joindre aux Dunes; on coupera aussi par ce même moyen toute sorte de communication des Ports de Pleimouth, Portsmouth, & autres avec la Riviere

viere de Londres, & on sera posté entre la Flotte Angloise & celle de Vôtre Majesté, qui pourra se joindre avec eux sans aucune opposition.

Mais aussi si la Flotte Angloise gagne les devans, il faut incessamment combattre & s'ouvrir le passage, pour ne pas perdre l'occasion de la jonction.

Quant au pavillon & à tous les honneurs que les Etats doivent à Monsieur le Duc de Beaufort, ils promettent de suivre ponctuellement * l'Article douziéme du Traité de 1635., où le tout est reglé & specifié fort nettement.

Mais que pour les Conseils de guerre, ils estiment

* *Extrait du* 12 *Article du Traité de* 1635.

Et au cas que lesdites Escadres viennent à s'assembler, comme il peut arriver qu'il sera necessaire pour le bien commun, l'Amiral desdits Seigneurs les Etats abaissera à l'abord son Pavillon du grand Mât, & le saluëra de son Canón, & celui du Roi le resaluëra comme de coûtume, & comme il en a été usé par le Roi de la Grande Bretagne, lors que ses Armées & celle desdits Seigneurs les Etats ont été jointes ; ensuite de telle salutation les Officiers des susdits Navires assemblez sur le Vaisseau qui portera le Pavillon du Roi au grand Mât, consulteront ensemble au commun Conseil de guerre, pour faire dans les occasions qui n'auront point été prévûës dans leurs instructions respectives, ce qu'ils estimeront plus à propos. Et l'Amiral aura audit Conseil la premiére voix, & l'Amiral desdits Seigneurs les Etats la seconde, & la troisiéme le Vice-Amiral du Roi, & la quatriéme celui desdits Seigneurs les Etats, la cinquiéme le Contre-Amiral du Roi, & la sixiéme celui des Seigneurs les Etats, & les autres Officiers qui de part & d'autre seront appellez au Conseil par resolution commune desdits Amiraux, opineront alternativement ainsi qu'il est porté ci-dessus, & concluront puis après à la pluralité des voix, & la conclusion sera mise par écrit par un Secretaire dudit Conseil qui entendra la langue Françoise, & celle desdits Seigneurs les Etats.

ment à propos si Vôtre Majesté l'approuve, qu'au lieu de les composer d'un aussi grand nombre d'Officiers qu'il est porté par l'Article, on se restraigne à quatre ou cinq de part & d'autre choisis par chaque Amiral.

Vôtre Majesté verra par les Mémoires que les Etats viennent de m'envoyer, & que je n'ai pas le tems de faire traduire en François; le nombre de leurs Vaisseaux, de leurs Equipages & de l'Artillerie, comme aussi celui de ceux de la Flotte du Roi d'Angleterre dont ils sont asseurez à n'en pouvoir douter.

Vôtre Majesté verra aussi la réponse que les Etats m'ont faite sur le Memoire que je leur ai donné, touchant l'offre que le Roi de Suede a fait à Vôtre Majesté de sa Mediation. Ils ont été très-satisfaits d'apprendre les sentimens de Vôtre Majesté là-dessus auxquels ils se sont conformez.

Je ne sçavois pas bien juger à qui de deux, ou du Sieur van Beuningen ou de moi le Sieur de Wit a déguisé ses sentimens, mais il est seur qu'il a fait tout son possible auprès de l'Electeur de Brandebourg pour faire rester son Armée sur ses frontiéres, jusques à ce qu'on ait vû clair aux affaires de Suede, ce qu'il a refusé, & il envoya ses ordres à son Général de marcher en Prusse le même jour qu'il partit de la Haye.

Il est aussi vrai que depuis sept jours ledit Sieur de Wit a fait donner commission des Etats au Sieur Beverning pour se trouver à Utrecht à son retour du Texel pour lui proposer de nouveau cette Ligue. Ledit Beverning a écrit que Monsieur l'Electeur y consentoit & avoit donné pouvoir au Sieur Suerin de la conclurre; il travaille à présent avec ledit Suerin pour en dresser les articles. Il est vrai aussi que Monsieur l'Elec-

teur

teur a dit au Sieur de Wit, lors qu'il pressoit à la Haye de conclurre la Ligue proposée & de retenir ses Troupes, que si le Roi de Suede rompoit contre le Roi de Dannemarc, il étoit engagé par un Traité de secourir le Dannemarc, & qu'il le feroit.

J'ai reçû des Lettres de Messieurs les Ambassadeurs de Suede du 12. du courant, qui marquent avoir reçû toutes les miennes, & la dépêche de Vôtre Majesté que j'avois donné à un des Couriers des Etats; ainsi ils ont été informez de tous les ordres que Vôtre Majesté m'a envoyez, & de tout ce qui s'est passé à la Haye. Ils me mandent que les Suedois semblent s'adoucir; mais je ne vois pas que tout ce que j'ai pû alleguer, sur le contenu des dépêches de Vôtre Majesté que j'ai exposé dans toutes les Conferences que j'ai euës avec les Commissaires des affaires secretes, dont est le Sieur de Wit, ait servi de rien pour leur faire changer leur resolution. Ils persistent de maintenir vigoureusement le Traité fait à la Haye avec le Roi de Dannemarc, & pour cet effet ils font partir 2000. Chevaux & 1000. hommes de pied pour rester dans le Pays de Holstein.

Ils ont destiné 1800. hommes de pied pour l'Ostfrise, moyennant cela les Ministres du Roi de Dannemarc asseurent qu'il n'y a rien à craindre pour le Pays de leur Maitre.

J'ai témoigné auxdits Commissaires que s'ils jugeoient qu'il y allât de leur service & de leur intérêt que les Troupes de Vôtre Majesté restassent encore dans la Hollande, ainsi que les Ministres de Dannemarc lui avoient fait entendre, Vôtre Majesté ordonneroit de retarder le depart de ses Troupes autant de tems qu'ils voudroient.

Ils m'ont répondu, après en avoir conferé avec les Etats, qu'ils remercioient très-humblement Vôtre Majesté de tant de marques essentielles de son affection, qu'ils avoient pourvû à la seureté du Pays du Roi de Dannemarc, & qu'ils me prioient d'écrire à Monsieur de Pradel d'executer ce qui avoit été resolu, pour le depart des Troupes qui doivent se rendre le 6. de Juin à Boxmeer pour passer la Meuse. J'en ai donné avis à Monsieur de Pradel par le Sieur de Langlée, que j'avois retenu à la Haye jusques à ce qu'ils m'eussent signifié leur resolution là-dessus.

Vôtre Majesté peut prendre seurement ses mesures, que si le vent est bon, la Flotte des Etats sera en Mer dans 5. ou 6. jours. Il y a l'Escadre de Zeelande & celle de Rotterdam qui croisent à la vûë de Schevelingen & attendront la sortie de la Flotte qui est au Texel.

MEMOIRE

Du Roi au Comte d'Estrades, envoyé par Monsieur de Lionne.

Depuis le Memoire qui fut envoyé au Sieur Comte d'Estrades par le dernier Ordinaire concernant l'action des Armées Navales, le Sieur Colbert a eu une grande conference avec le Sieur van Beuningen sur le même sujet, & particulierement sur la pensée que le Sieur de Wit a communiquée, & dont il a donné pareillement part audit van Beuningen de faire la jonction de l'Armée de Sa Majesté & de celle des Etats entre Boulogne & Diépe, & quoi qu'il soit très-certain que la jonction soit très-necessaire, & qu'elle doive produire un très-grand avantage à la

Cause commune, il a paru beaucoup de difficulté de le faire au lieu marqué par ledit Sieur de Wit, parcé que la Manche étant fort étroite, l'Armée des Etats auroit peut-être quelque difficulté à passer devant la Flotte Angloise étant aux Dunes ou en quelques autres endroits de la Côte d'Angleterre dans la Manche, ce qu'elle seroit obligée de faire en venant du Texel au Rendez-vous entre Boulogne & Diépe, & qu'il seroit impossible que la premiere des deux Armées qui se rendroit à ce Rendez-vous n'y demeurât long-tems & n'y fut exposée, étant impossible de prendre un Rendez-vous fixe sur une Mer si étroite, & où l'on ne peut éviter la contrarieté des vents, & après avoir bien examiné & disputé ce qui se pouvoit faire pour le mieux, les Armées de part & d'autre étant dans l'état & dans la situation où elles sont, sçavoir l'Armée d'Angleterre au nombre de 90. Vaisseaux aux Dunes prête d'être mise en mer si elle n'y est.

L'Armée des Etats au Texel qui n'est pas encore toute assemblée & ne pourra être mise en mer qu'au 5. ou 6. du mois prochain.

L'Armée de Dannemarc n'est point encore en état, & celle de Sa Majesté n'est point encore arrivée dans les Mers de Ponant.

Etant donc impossible que l'Armée des Etats se puisse joindre à present ni à celle de Sa Majesté, ni à celle de Dannemarc, & celle d'Angleterre étant en Mer, il faut que les Etats examinent s'ils exposeront leur Armée au combat seule contre celle d'Angleterre, ou s'ils se tiendront dans leurs Ports ou Rades jusques à ce qu'ils se puissent joindre à quelques-unes de leurs Puissances qui ont pris leur parti, ou à toutes les deux ensemble.

Il me semble que la prudence voudroit que l'Armée des Etats demeurât au Texel jusques à ce que celle de

Sa Majesté étant arrivée en Ponant, & celle de Dannemarc en état, elle se peut joindre à l'une des deux suivant la route que prendroit l'Armée d'Angleterre, d'autant que si cette Armée prend sa route vers le Nord pour aller attaquer le Dannemarc, celle des Etats pourra la suivre, & en donnant avis à celle de Sa Majesté, elle peut entrer dans la Manche sans risque, & suivre & se joindre à celle des Etats comme reciproquement, si l'Armée d'Angleterre sort de la Manche pour venir attaquer celle de Sa Majesté, celle des Etats pourra la suivre de même, & en donnant avis à celle de Dannemarc, elle pourroit suivre pareillement & se joindre.

Si le Roi d'Angleterre divise sa Flotte pour éviter ces jonctions, chacune des Armées sera assez puissante pour resister à celle qui voudra l'attaquer. Pour mettre toutes choses en état de pouvoir executer ce Project en cas que le Sieur de Wit l'approuve, il est necessaire que Messieurs les Etats travaillent diligemment & traitent avec le Roi de Dannemarc pour l'obliger à joindre sa Flotte & la mettre promptement en mer, en cas que l'occasion se presente, & à l'égard de l'Armée de Sa Majesté, comme on a reçû Lettre du Sieur Duc de Beaufort d'Alicante du 8. de ce mois, elle a lieu d'esperer qu'elle sera bientôt dans ces mers, & afin qu'elle soit plus en état de se joindre, Sa Majesté fait reconnoître la Riviere de Pointrieux, vis-à-vis de l'Ile de Brehac en Bretagne, qui est au dedans de la Manche & à sa sortie du Nord; en sorte que d'un seul vent elle pourra sortir & se mettre à la voile, au lieu que si elle étoit à Brest, outre la difficulté de sortir du Havre, il faut deux vents au moins pour se mettre dans le Canal.

En cas que ledit Sieur de Wit approuve ce Projet, ledit Sieur d'Estrades le fera sçavoir promptement, afin

afin que Sa Majesté puisse faire mettre toutes choses en état de le bien executer.

Et en cas aussi que ledit Sieur de Wit estime absolument necessaire de tenter la jonction plus promptement que ce qui est dit ci-dessus, en ce cas il sera absolument necessaire aussi-tôt que l'Armée de Sa Majesté sera arrivée, que les Commandans de l'Armée des Etats prennent une occasion favorable pour sortir du Texel, venir en Zeelande, & prendre un vent fort pour porter l'Armée en 24. heures jusques à l'entrée de la Manche où l'Armée de Sa Majesté se pourroit trouver.

Ledit Sieur d'Estrades fera de plus connoitre audit Sieur de Wit que la Mer Mediterranée étant entierement dégarnie de Vaisseaux, & n'y ayant plus que les 13. Galéres de Sa Majesté pour faire la guerre, il est absolument necessaire, pour ôter toute esperance aux Anglois d'y pouvoir rétablir leur Commerce, que les Etats fassent passer au plus tard dans la fin de Juin ou au commencement de Juillet les 12. Fregates qu'ils ont promises il y a si long-tems, auxquelles Sa Majesté fera joindre six Vaisseaux qu'elle fait achever de bâtir en Levant, & ce point est de telle importance qu'il ne faut pas que ledit Sieur d'Estrades omette d'en parler en toutes les conferences qu'il aura avec ledit Sieur de Wit, jusques à ce que cela soit executé. Pour ce qui concerne le Commandement des Armées lors qu'elles seront jointes, Sa Majesté se remet au Memoire précédent. Fait à Saint Germain en Laye le 28. May 1666.



LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 3. Juin 1666.

J'Ai estimé necessaire de vous dépêcher ce Courier exprès, sur l'avis que le Sieur van Beuningen en a donné ici, lequel est confirmé par vos depêches du dernier Ordinaire, de la Resolution prise par Messieurs les Etats de mettre leur Flotte en Mer pour combattre celle d'Angleterre; surquoi je desire que vous témoigniez au Sieur de Wit que cette resolution me paroit si importante & si éloignée de ce que vous avez pû connoitre de mes sentimens par mes deux derniers Memoires, qu'il me semble que l'on auroit pû retarder l'execution, jusques à ce que l'on m'en eût pû faire connoitre les raisons; & difficilement Messieurs les Etats pourront-ils se faire passer pour prudens, à moins qu'ils ayent des raisons si particulieres qu'aucun autre qu'eux ne les connoisse.

Celles sur lesquelles tout le monde raisonnera dont je desire que vous donniez part audit Sieur de Wit, sont que Messieurs les Etats m'ayant joint avec eux & le Roi de Dannemarc dans une même guerre, étant délivrez comme ils sont de la guerre de Munster, le dedans de leur Etat calme, & n'ayant rien à craindre de la part des Anglois, ma Flotte n'étant point encore arrivée en Ponant, celle de Dannemarc n'étant point encore en état, l'argent ne pouvant manquer ni de ma part ni de la leur pour l'entretenement de nos Flottes, au contraire le Roi de Dannemarc

ayant

ayant fait des efforts extraordinaires pour mettre la ſienne à la Mer.

Tous les avis d'Angleterre portent qu'il n'y a que pour ſix ſemaines de vivres, & qu'il aura peine à la remettre en Mer quand une fois elle aura rendu le bord ; ce que la remiſe de la convocation de ſon Parlement au mois de Septembre donne lieu de croire.

Toutes ces raiſons étant très-fortes, & y en ayant peu de contraires, il me ſemble qu'il valoit beaucoup mieux ou ſurceoir la ſortie des Flottes & ne pas hazarder le tout par un Combat, ou au moins attendre une occaſion favorable de pouvoir joindre ma Flotte à celle des Etats pour enſemble atraquer les Anglois.

Si au contraire l'on vient de conſiderer les ſuites fâcheuſes qui pourroient arriver par la perte d'un combat, qui rendroit les Anglois plus ſuperbes, & leur donneroit le moyen de choiſir telle des trois Puiſſances qu'ils voudroient attaquer, il ſera bien difficile de s'empêcher de conclurre qu'il n'y avoit pas à balancer entre les deux partis que l'on pouvoit prendre, & que celui de ſe tenir en état de ſortir & ſurceoir juſques à ce que l'occaſion fut favorable de joindre nos Flottes, étoit infiniment à preferer à l'autre.

Je deſire donc que vous faſſiez connoitre toutes ces raiſons audit Sieur de Wit, & s'il eſt encore poſſible que vous faſſiez toutes les diligences qui dependront de vous pour retenir leur Flotte au dedans du Texel, pour dans la ſuite du tems profiter de toutes les occaſions qui pourront s'offrir pendant la Campagne de pouvoir joindre nos Flottes.

Vous pouvez cependant aſſeurer ledit Sieur de Wit que je donne tous les ordres neceſſaires pour

faire venir ma Flotte à la Rade de Belle Ile pour y assembler tous mes Vaisseaux tant de Levant que de Ponant.

Addition de la main du Roi.

Cette Lettre ici est de la derniere importance, appliquez-vous à faire réüssir ce qu'elle contient autant qu'il vous sera possible.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 3. Juin 1666.

JE ne sçaurois rendre réponse à Vôtre Majesté par cet Ordinaire, sur les points contenus dans la dépêche qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire du 28. du passé. Je lui dirai seulement que les Sieurs de Wit & de Huygens étant les Commissaires Deputez des affaires secretes, & les deux seuls avec qui je confere, ayant détourné les autres sous divers prétextes que nous prenons de concert pour observer mieux le secret, & se trouvant tous deux absens par la Commission qu'ils ont eu des Etats d'aller au Texel pour faire partir incessamment la Flotte.

J'ai estimé à propos de leur envoyer un Exprès avec la Copie du Mémoire, & un extrait des articles de la dépêche de Vôtre Majesté, qu'on ne peut éviter de leur donner, afin qu'ils deliberent là-dessus; dès que j'aurai reçû leur réponse je ne manquerai pas de l'envoyer à Vôtre Majesté: cependant j'executerai ponctuellement tout ce qu'elle me fait l'honneur de m'ordonner, & après

après avoir eu celle du Sieur de Wit sur ce qui regarde ce Genois qui continuë à faire des Gazettes contre les intérêts de Vôtre Majesté & contre sa personne, j'en porterai mes plaintes à Messieurs les Etats & poursuivrai le châtiment.

Mais il seroit necessaire que j'eusse quelques-unes de ses Gazettes, parce qu'il ne manquera pas de nier le fait, & il faut que j'aye de quoi le convaincre en Justice, l'ordre étant qu'après une plainte le Magistrat ordonne à celui qu'on accuse de comparoitre dans la Maison de Ville, on lui expose la plainte qu'on fait de lui, & s'il ne se justifie pas on le condamne par une Sentence. Ce sont les Privileges des Villes, car les Etats Generaux sur un tel fait ne peuvent qu'écrire au Magistrat d'Amsterdam de faire justice d'un tel sur une telle plainte.

Monsieur le Prince d'Orange est allé conduire Madame la Princesse d'Orange qui va à Cleves, jusques à une journée d'ici; lors qu'il sera de retour je parlerai à Monsieur van Gent conformément à ce que Vôtre Majesté m'ordonne, & lui donnerai la gratification qu'elle lui a destinée.

La Flotte de Messieurs les Etats est sortie du Texel le premier de ce mois à huit heures du soir, elle est composée de 80. Navires, & 15. qui n'ont pas leur Equipage complet qui sont restez au Texel; ils esperent être prêts dans peu de jours, & ont ordre de joindre la Flotte qui doit faire voile dans la Manche, suivant la resolution que j'ai envoyée à Vôtre Majesté: je crois pourtant qu'ils croiseront jusques à ce que le reste des Vaisseaux soit en état de sortir.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 9. Juin 1666.

DAns nos Conferences ils m'ont fort exageré les diverses instances que je leur ai faites de la part de Vôtre Majesté, de mettre au plutôt leur Flotte en Mer & de prevenir celle des Anglois, même de faire en sorte que ce qui sera prêt en Zeelande, à la Meuse & au Texel, sortit en Mer pour faire diversion, pour empêcher que les Anglois ne se détàchent pour venir au devant de Monsieur le Duc de Beaufort, Vôtre Majesté témoignant de l'inquietude de ce que la Flotte étant en mer elle courroit quelque risque, celle de Messieurs les Etats n'y étant pas.

Sur ces ordres on a travaillé vers les Amirautez pour hâter les Equipages, on a pris six millions à intérêt à Amsterdam, afin que tous pretextes de retardement fussent ôtez. On a negocié vers les Villes & les Provinces pour faire consentir à un prompt départ de la Flotte; on a même répondu au premier Memoire de Vôtre Majesté sur les resolutions que les Etats ont prises de concert pour les desseins de la Campagne, ce qui étant fixé on ne peut changer en aucune maniere sans prejudicier à leur reputation & au bien de leurs affaires, qu'ils n'ont rien fait sans l'avoir bien consulté avec leurs Amiraux, qui trouvent qu'il leur est beaucoup plus avantageux d'être en Mer que dans leurs Havres, où ils peuvent être enfermez par la Flotte Angloise, & se consommer sans pouvoir tirer aucune utilité de leurs

leurs dépenses, ni même avoir aucune esperance de se joindre à la Flotte de Vôtre Majesté, celle des Anglois tenant la leur enfermée, & qu'ainsi il vaut mieux en toutes façons qu'ils soient à la Mer & en état de combattre celle des Anglois si elle se presente ; que leur Flotte étant composée de 85. grands Vaisseaux, 14. Brulots & 20. Galiottes ou petites Fregates, elle est en état de tenir tête à celle des Anglois ; que néanmoins pour satisfaire en partie à ce que Vôtre Majesté desire, ils envoyent ordre à leur Amiral d'éviter le combat autant qu'il se pourra, & suivre sa route vers le Canal & se poster entre Boulogne & Douvres pour donner lieu à la Flotte de Vôtre Majesté de se joindre sans aucun peril. Ils m'ont ajouté, que si leur Amiral est obligé de combattre, quand bien ils perdroient le combat, il resteroit assez de leurs Vaisseaux pour être maitres de la Mer avec la Flotte de Vòtre Majesté, parce que l'experience faisoit voir qu'après un grand Combat de Mer, le victorieux étoit obligé de se retirer pour se raccommoder, se rafraichir & prendre de nouvelles munitions ; qu'une Flotte comme celle de Vôtre Majesté venant en telle rencontre pourroit infailliblement gagner la victoire & remettre leurs affaires en cas de malheur.

Ils m'ont aussi fort exageré que dans une Republique il n'en va pas de même qu'en un Royaume ; que quand un Roi veut une chose, cela est fait ; mais que dans leur Etat quand une resolution est prise, & que c'est avec le consentement des Villes & des Amirautez, on ne la peut changer, & qu'il en faut essuyer les évenemens.

Ils font aussi de grandes considerations sur les avances d'argent que la Ville d'Amsterdam a

faites

faites pour mettre la Flotte en Mer, afin de favoriser l'arrivée de la Flotte des Indes qui est estimée dix millions, & que la Compagnie des Indes attend ce mois de Juin.

Tout ce que dessus m'a été representé par Messieurs les Commissaires, sans que pour cela j'aye relâché des raisons portées par les deux Mémoires, leur disant que les tems en telles occasions devoient faire changer les resolutions, que ce que j'avois demandé aux Etats de la part de Vôtre Majesté il y a un mois, de mettre leur Flotte en mer pour favoriser le passage de Monsieur le Duc de Beaufort dans le Ponant, étoit sur l'avis qu'elle avoit eu que le Roi d'Angleterre détâchoit partie de la Flotte pour joindre Smith; que cet avis ne s'étant pas trouvé veritable, Vôtre Majesté revenoit à present à donner aux Etats des conseils les plus prudens & les plus avantageux à la Cause commune dont ils devroient profiter.

Ils me repliquerent qu'il étoit impossible pour les raisons ci-dessus alleguées, & que si leur Flotte revenoit dans leurs Ports toutes les Bourses seroient fermées, & qu'on courroit grand risque d'une revolte generale.

Mais que puis qu'ils suivoient le projet qu'ils avoient envoyé à Vôtre Majesté, ils la supplioient très-humblement de donner des ordres à Mr. le Duc de Beaufort de s'approcher de la Manche, puis qu'ils s'en alloient se poster entre Boulogne & Douvres.

J'entrai ensuite en matiere sur les affaires de Suede. Je les trouvai bien informez sur tous les points par la dépêche du Sieur van Beuningen; ils consentent qu'on retranche les termes (trop fiers) de la réponse des Etats sur l'offre de la Media-

Mediation, & qu'on se conforme en la maniere que Vôtre Majesté approuve.

Quant à ce qui est de renoncer au Traité d'Elbing, ils m'ont dit, après bien des raisonnemens & des contestations, qu'ils ne le feront jamais, & qu'il n'est pas dans leur pouvoir; que ce seroit donner un couteau aux Suedois pour leur couper la gorge, en ce qu'il y a un article qui porte, que les Suedois ne pourront pas prendre des droits sur les Marchands Hollandois plus hauts que sur les autres Nations, & les Etats sont asseurez, à n'en pouvoir douter, que par le Traité que les Suedois ont fait avec les Anglois, il y a un article qui dit que les Anglois ne payeront des droits qu'un quart moins que les Hollandois, afin de leur donner moyen d'attirer tout le Commerce, & que s'ils renoncent au Traité d'Elbing, c'est leur donner pouvoir de favoriser les Anglois à leur préjudice.

Lesdits Commissaires, & entr'autres Monsieur de Wit, se plaignirent de ce que le Sieur van Beuningen, dans sa conférence, n'avoit pas representé assez fortement à Vôtre Majesté l'intérêt que les Marchands & la Ville d'Amsterdam avoient à maintenir le Traité d'Elbing, & qu'il étoit aussi bien informé qu'eux que ledit Traité ne pouvoit être détruit sans porter grand prejudice aux Marchands, qui sont ceux qui composent les Députez de la Province de Hollande, qui n'y donneront pas leur consentement.

J'ai parlé au Sieur de Wit de ce que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire, que le Sieur Coyet avoit dit quelque chose d'important au Sieur d'Isbrand, & qui meritoit bien qu'il y fit ses reflexions. Il me répondit que le Sieur d'Isbrand lui avoit mandé que ledit Coyet lui

avoit

avoit dit qu'ils n'étoient engagez à donner aucun secours aux Anglois contre les Hollandois, & que s'ils voyoient que le Roi d'Angleterre ne voulut pas entendre à une paix raisonnable, ils se mettroient de leur parti.

Ledit de Wit m'a dit que les Etats ont écrit au Sieur d'Isbrand, que si on veut convenir d'un accord par écrit, & en coucher des conditions, on lui donne tout pouvoir de le faire; mais qu'il eut hier réponse dudit d'Isbrand, lequel en ayanr parlé au Grand Chancelier, lui a répondu qu'on ne pouvoit pas traiter par écrit d'une telle matiere, mais bien en discourir, & qu'il ne juge pas que cela ait de suite.

Je rends compte tous les Ordinaires à Messieurs les Ambassadeurs en Suede de tout ce qui se passe ici; mais je reçois fort peu de leurs nouvelles. Je n'en ai pas eu depuis le 12. de May. J'apprehende qu'on intercepte leurs dépêches.

Monsieur de Ghent n'a pas voulu recevoir la gratification que Vôtre Majesté lui a voulu faire. Il la supplie de croire qu'il ne perdra pas l'occasion d'insinuer au Prince d'Orange qu'il doit regarder Vôtre Majesté comme le veritable ami & Protecteur des Etats, & par consequent le sien. Il m'a témoigné desirer qu'un de ses enfans, qui est Lieutenant de Cavalerie en ce Pays, s'attachât au service de Vôtre Majesté, en cas qu'elle entrât en rupture avec l'Espagne; que cependant il apprendroit son métier dans sa Charge. Je l'ai asseuré que lors que ce tems viendroit Vôtre Majesté seroit très-aise de l'employer. Je renvoye à Monsieur de Lionne la Lettre de change qu'il m'avoit adressée.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 10. Juin 1666.

J'Ai estimé à propos de voir Monsieur de Wit là-dessus, & lui ai representé que la fermeté qu'il témoigna hier dans nos conferences, à ne vouloir pas se relâcher du Traité paroitroit au monde plutôt une opiniatreté, qu'une affection à conserver les avantages de sa Patrie, qui peut beaucoup plus perdre en ne s'accommodant pas avec la Suede, & que je croyois lui pouvoir dire en ami, qu'un jour l'avis de Messieurs d'Isbrand & van Beuningen pourroit être raporté dans l'Assemblée & aprouvé, & que ceux qui s'y seroient opposez en seroient blâmez.

Il me répondit qu'il étoit vrai que ces deux Ministres étoient d'un même sentiment sur ce fait; mais que les Deputez des Villes n'y trouvoient pas leur compte, qu'Amsterdam même s'y oppose, que ce sont les Maitres, & qu'il faut qu'il se conforme à leurs volontez.

J'ai bien pénétré qu'il faut qu'il témoigne bien souvent être contraire en des affaires, qu'il opineroit d'accommoder s'il suivoit son sentiment, mais au poste où il est, il faut qu'il ait de la complaisance pour tous.

Cette affaire est d'une nature qu'il faut la negocier & tâcher de gagner les Deputez des Villes; il faut du tems, c'est à quoi je m'appliquerai autant que je pourrai, c'est beaucoup que de pouvoir insinuer à mes amis que Messieurs van Beuningen & d'Isbrand sont d'avis de casser ledit Traité d'Elbing.

LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 11. *Juin* 1666.

JE vous fais cette Lettre sur une seule affaire, mais qui est celle qui presentement m'occupe le plus l'esprit, parce qu'elle me paroit la plus importante de toutes celles qu'on peut promouvoir par la voye de la negociation, pour reduire nos Ennemis à souhaiter la paix. Je pense vous avoir déja informé que le Grand Chancelier de Suede avoit fait une ouverture à mes Ambassadeurs, par le moyen de laquelle, si les Etats y veulent consentir, la Suede se desisteroit de la pretension des Subsides, sur laquelle autrement il sera fort mal-aisé de s'accommoder. Cette ouverture est que les Etats veuillent lever le joug (pour parler aux mêmes termes du Chancelier) qu'ils ont imposé à la Suede par le Traité d'Elbing sur le fait des impositions dans leurs Ports, contre le droit naturel que tous les autres Princes ont dans leur pays de les établir telles que bon leur semble, c'est-à-dire, que la Suede desireroit la cassation dudit Traité en cette partie qui regarde les impositions dans ses Ports. Lors qu'on a communiqué ici cette proposition au Sieur van Beuningen, il a témoigné d'abord que son sentiment seroit que ses Ministres l'acceptassent fort volontiers, & d'autant plus que nonobstant ledit Traité la Suede ne laisse pas d'en user chez elle selon son bon plaisir: il dit seulement que la chose devroit être reciproque, & que Messieurs les Etats devoient aussi être mis

en

en pleine liberté de traiter chez eux les Suedois comme leurs Sujets seroient traitez chez elle ; mais j'estime que ce n'est pas ce que la Suede a entendu dans son ouverture, autrement si la chose devoit être reciproque, elle n'auroit pas eu besoin d'offrir le desistement de la pretension des Subsides passez, qu'elle fait monter jusques à une somme de six cens mille écus ; son intention sans doute a été qu'en abandonnant ladite pretension, elle auroit la liberté de mettre tels impôts qu'elle voudroit dans ses Ports, & qu'en consideration du desistement desdits Subsides, les Suedois ne laisseroient pas de continuer à être traitez dans les Provinces Unies comme les Sujets naturels, dont ayant été depuis reparlé audit van Beuningen, il a témoigné de croire que la chose n'étoit pas de si grande importance que ses Maitres ne la pussent accorder, pour un si grand bien que celui de pouvoir s'asseurer que la Suede demeurera neutre, qu'elle ne s'engagera pas plus avant avec les Anglois, qu'elle n'attaquera point le Roi de Dannemarc, & qu'elle le laissera agir en toute liberté contre les Anglois, soit dans le Zondt & la Mer Baltique, soit dans les Mers de deçà. Par tout ce que dessus vous comprendrez aisément l'importance de cette affaire, & ce que vous avez à faire de vôtre part en mon nom auprès des Etats, pour ne perdre pas par trop de negligence ou de dureté le grand fruit qui s'en peut tirer, étant certain que rien ne peut plus mortifier les Anglois que s'ils la voyent conclurre, ni rien aussi leur être d'un plus notable préjudice dans cette conjoncture ; on peut même esperer que ce premier pas étant fait une fois, on pourra avec un peu de tems por-

ter

ter la Couronne de Suede à en faire de plus grands en faveur de ce parti, dès qu'elle aura mieux reconnu que les Anglois ne veulent pas la paix, parce qu'en effet (& elle-même l'avouë) la continuation de la guerre rüine tout ſon Commerce, & détruit tous ſes Péages. Vous devez donc vous propoſer pour but, d'obtenir, & de faire promptement envoyer des ordres & pouvoirs au Sieur d'Isbrand d'accepter la propoſition du Grand Chancelier, & vous témoignerez au Sieur de Wit, qu'outre que je le crois du ſervice des Etats & du bien de la Cauſe commune, c'eſt le plus grand plaiſir qu'il me puiſſe faire en cette conjonćture.

MEMOIRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades, envoyé par Monſieur de Lionne.

PUis que les Etats, nonobſtant toutes les raiſons deduites dans les precedens Memoires, ont reſolu & en même tems executé de faire ſortir leur Flotte pour aller combattre celle d'Angleterre ſans l'aſſiſtance d'aucun de leurs Alliez; Il n'y a qu'à loüer leur reſolution, & ſouhaiter que le ſuccès en ſoit tel qu'ils le peuvent deſirer. Cependant pour faire de la part du Roi tout ce qui peut regarder le bien commun, Sa Majeſté a envoyé deux Couriers, l'un par Mer & l'autre par terre au Sieur Duc de Beaufort, avec ordre de ſe rendre en toute diligence, & ſans attendre en aucun lieu de ſa route, dans les Rades de Belle Ile ou de la Rochelle à ſon choix, & en même tems elle a ordonné à ſes Gouverneurs de Dunkerque, Calais & Boulogne de tenir correſpondence avec l'Amiral de Ruyter & autres Commandans la Flotte des

des Etats de les avertir de tout ce qui viendra à leur connoissance, de donner retraite & seureté aux Vaisseaux dans leurs Ports & Rades, & en cas de combat opiniâtre de les assister de poudre & de boulets.

Sa Majesté desire que le Sieur d'Estrades donne part de tout ce qui est dit ci-dessus au Sieur de Wit, qu'il l'asseure que ledit Sieur Duc de Beaufort se tiendra en état de joindre l'armée de Sa Majesté à la Flotte des Etats, aussi-tôt que l'occasion le pourra permettre, & qu'il sçache si lesdits Etats ont à desirer quelque chose davantage de Sa Majesté. Fait à Fontainebleau le 11. *Juin* 1666.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 17. *Juin* 1666.

JE rendrai présentement compte à Vôtre Majesté de la Conférence que j'ai euë avec les Commissaires sur les affaires de Suede, après avoir reçû en même jour deux dépêches de Messieurs les Ambassadeurs de Suede du 26. May, & l'autre du 2. du courant; je leur parlai conformement à ma derniére dépêche, & ils me répondirent de même, ce que je ne repeterai point ici, pour ne pas importuner Vôtre Majesté par des redites. Je leur communiquai ensuite l'ouverture que Monsieur de Pompone avoit faite au Grand Chancelier, pour les dégager du Traité des Anglois, par le prétexte des préparatifs que les Moscovites font de leur faire la guerre, & que cet expédient les mettroit à couvert de tout engagement, puis que par le Traité qui est entr'eux & l'Angleterre, on ne

ſe doit pas ſecourir en cas qu'il leur arrive une guerre par terre ; & comme ledit Chancelier avoit approuvé ledit expédient, & étoit entré en Conférence pour chercher les moyens de le faire réüſſir, & que même Meſſieurs les Ambaſſadeurs croyoient qu'ils donneroient parole à Vôtre Majeſté de laiſſer agir le Dannemarc, je leur dis que j'eſtimois qu'ils ne devroient pas perdre cette conjoncture de finir une affaire, qui leur ſeroit ſi avantageuſe dans la ſuite pour leur intérêt, & pour la cauſe commune.

Ils me répondirent qu'ils avoient été informez par le Sieur d'Isbrand, de tout ce qui s'étoit paſſé entre Monſieur de Pompone & Monſieur le Grand Chancelier, que les Etats ne feroient pas difficulté de ſe confier à un écrit en bonne forme, qui ſeroit donné à Vôtre Majeſté de la part de la Couronne de Suede, qui déclarât qu'elle obſerveroit tout ce qui ſera arrêté, nonobſtant que la paix ſe fit avec les Moſcovites, car autrement il n'y auroit nulle ſeureté pour les Etats : que pour ce qui étoit du Traité d'Elbing, ils ne peuvent s'en relâcher par les raiſons déja alléguées, mais que pour trouver un temperament qu'ils s'y accorderont, comme de traiter, pour les droits, également les ſujets des Etats & ceux des autres Nations ; que ſi on augmente les droits des Péages en Suede aux Hollandois, ils en feront de même aux Suedois dans l'étenduë de leurs Provinces.

Quant aux ſubſides, ils prétendent n'en devoir point, ils offrent de venir à compte, & payer s'ils en devoient : ainſi qu'il n'eſt pas neceſſaire de mettre en compenſation le relâchement des ſubſides avec l'Article du Traité d'Elbing, qui parle des Droits & Péages, que par leurs comptes

tes ils trouvent & verifient que la Suede leur est redevable de quatre cent mille écus.

Qu'enfin si la Suede manque au Traité qu'elle a fait avec eux, quelle seureté (disent-ils) peuvent-ils avoir par un nouveau Traité? que néanmoins ils ne laisseront pas de faire tout ce qui se pourra honnêtement pour les ramener de leur côté, & qu'ils dépêcheront au Sieur d'Isbrand conformement à cette Resolution, les Etats n'en pouvant prendre d'autres, tant que les Suedois feront des propositions deraisonnables.

C'est ce que les Commissaires m'ont répondu de la part des Etats, & que je ferai sçavoir à Messieurs les Ambassadeurs par l'ordinaire de demain, n'ayant pû les porter aux relâchemens que Vôtre Majesté temoigne desirer par sa dépêche.

Le Sieur de Wit est parti ce matin par ordre des Etats pour aller en Zeelande, où l'on donne l'ordre à l'Amiral de Ruyter d'amener la Flotte, pour se racommoder. Il porte avec lui de l'argent, pour donner la recompense qui a été promise aux Officiers qui ont pris des Vaisseaux.

Il restera quarante Navires en Mer, pendant que les autres se racommoderont. Le Sieur de Wit m'a dit, qu'il espere que dans douze jours les Amirautez auront remplacez ceux que l'on aura perdu.

Comme j'achevois cette Lettre, Messieurs les Etats m'ont communiqué la Resolution qu'ils ont prise de faire rester l'Amiral de Ruyter en Mer, & de la fortifier d'un nouveau secours, dont je rends compte à Vôtre Majesté par mon autre Lettte : mais selon ce que j'apprens il sera difficile, qu'il soit en état en si peu de tems,

n'ayant pas vingt Navires qui ſoient capables de combattre ; L'Amiral de Ruyter a donné des marques d'un grand cœur & d'une grande capacité, & tout eût été perdu par trois fois ſans lui. L'Amiral Tromp a combatu en Lion ſur ſix Vaiſſeaux les uns après les autres, mais il s'étoit engagé trop avant, & a obligé l'Amiral de Ruyter de hazarder tout pour le retirer, ce qui lui a bien réüſſi, & pourroit le faire perir avec toute la Flotte une autre fois. Trente Capitaines de la Flotte des Etats n'ont rien fait qui vaille, & ſe ſont comportez fort lâchement, on eſt reſolu de les châtier, mais j'en doute, la plûpart étant appuyez de leurs parens qui ſont des Magiſtrats des Villes de Hollande. Le Sieur de Buſca a toûjours combatu dans le Vaiſſeau de l'Amiral de Ruyter, qui s'en louë fort, ayant agi en tous les lieux où il y avoit le plus de peril.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 17. *Juin* 1666.

LA nouvelle arriva hier du gain de la Bataille contre les Anglois à Meſſieurs les Etats ; Le combat a duré quatre jours, & lundi matin, qui étoit le dernier, vint deux Navires de renfort arriverent aux Anglois, pendant que l'Amiral de Ruyter les pourſuivoit, ce qui l'obligea de faire halte, & de raſſembler ſes Vaiſſeaux pour combattre avec plus d'ordre : Les Anglois de leur côté, après avoir reçû ce renfort ſe diſpoſerent de recommancer le combat, le-

que

quel dura six heures avec avantage égal, mais l'Amiral de Ruyter voyant que la victoire balançoit, fit mettre la Flague rouge, qui est le signal d'une attaque générale, & donna avec tant de vigueur dans la Flotte Ennemie, qu'il a perça deux fois, prit six grands Vaisseaux, & en coula quatre à fonds, ensuite de quoi les Anglois prirent la fuite, & sur le soir s'étant levé un grand brouïllard, l'Amiral de Ruyter étant proche des Côtes d'Angleterre, & apprehendant les bancs, prit le large avec sa Flotte victorieuse.

Pendant les quatre jours de combat, il a pris onze grands Navires, & brûlé ou coulé à fonds dix; toute l'Escadre du Pavillon blanc est ruïnée. L'Amiral Aschut est pris, & son Vaisseau appellé le Prince Royal, qui étoit à l'épreuve du Canon, monté de cent piéces de Canon a été brûlé; Le Vice-Amiral commandé par Barckley, Gouverneur de Portsmuyden, monté de septante piéces de Canon a été amené avec cinq autres Navires de même force dans la Meuse; ledit Barckley & un autre Vice-Amiral ont été tuez dans leurs Vaisseaux de coups de Mousquet. Il y a trois mille prisonniers & autant de peris.

Du côté des Etats l'Amiral deZeelande Cornelis Everssen a été tué en abordant le Vice-Amiral du Pavillon blanc; le Vice-Amiral d'Amsterdam a été tué aussi, il y a eu trois Vaisseaux brûlez & quatre coulez à fonds, & pas un de pris, mais plus de vingt démâtez: Tromp a monté six Vaisseaux l'un après l'autre, & l'Amiral de Ruyter a été obligé d'en changer deux fois pour raccommoder le sien. On n'a jamais oüi parler d'un combat si opiniâtré de

part & d'autre. Dans le reçit que le Sieur de Nieuport a fait aux Etats de tout ce qui s'est passé, il a exageré les actions de Monsieur le Comte de Guiche qui sont tout-à-fait extraordinaires.

Il dit que Monsieur le Prince de Monaco, & lui étant sur le Vaisseau du Capitaine Terlon, secondé de l'Amiral de Ruyter, furent les premiers qui chargerent les Ennemis, & ensuite aborderent le Vice-Amiral du Pavillon rouge, qu'ils en vindrent aux coups de Pistolet, & comme les uns & les autres furent soutenus, ce combat dura deux heures où il y eut beaucoup de gens tuez, le Comte de Guiche agissant avec les Matelots & Soldats, pour la facilité qu'il a de la langue plus que le Capitaine même, & dans le tems qu'il croyoit se rendre maître du Vaisseau Ennemi, le feu prit dans le leur, où ils travaillerent autant qu'il se pût pour l'éteindre, mais le feu ayant déja gagné les voiles, Monsieur le Prince de Monaco & lui se desabillerent, & se mirent en calsons pour se jetter à la Mer avant que le feu prît aux poudres. Dans cet instant, un des Vaisseaux de l'Etat passant s'accrocha à la pointe de celui où ils étoient, & ces Maîtres avec trois ou quatre eurent le tems de se jetter dedans avec leurs épées, & se sauverent de la sorte. Ce Vaisseau où ils entrerent étoit commandé par le frere de l'Amiral de Ruyter, qui alla au secours d'un autre Vaisseau fort mal-traité. Ils combattirent trois heures sur ce Vaisseau jusques à ce qu'il fut mis hors de combat, & qu'on le vint secourir. Monsieur le Prince de Monaco, & Monsieur le Comte de Guiche, avec le Sieur de Nointel, qui ne les a pas abandonnez, furent menez en cet équipage dans le

le Vaiſſeau de l'Amiral de Ruyter, qui les reçût avec joye, & leur fit donner des Juſtaucorps. Peu de tems après leur arrivée le ſecours de vingt-deux Vaiſſeaux arriva aux Anglois, ce fut le dernier jour du combat & le plus rude. Ces Meſſieurs furent toûjours par tous les lieux, où il y avoit le plus de peril, & Monſieur le Comte de Guiche fut legerement bleſſé au bras, & à l'épaule d'un éclat de Canon. Il a perdu trois de ſes Domeſtiques & l'Ecuyer de Monſieur le Maréchal de Grammont. Meſſieurs de la Fretté ont fait des choſes tout-à-fait ſurprenantes pour joindre l'Amiral de Ruyter: Ils s'embarquerent à la Boſele dans une Galliote le jour avant le combat, & ils arriverent le lendemain à la vûë des deux Flottes qui étoient aux mains. Ils obligerent à force d'argent le Capitaine de la Galliote de paſſer au travers de la Flotte Angloiſe, qui étoit ſur le chemin, ce qu'ils firent avec grand peril, & joignirent le Vaiſſeau de l'Amiral de Ruyter, & ont combattu juſqu'à la fin avec lui. On ne ſçauroit aſſez dire à Vôtre Majeſté la reputation qu'ils ont aquiſe, & les perils qu'ils ont couru, pour faire quelque choſe qui puiſſe marquer la paſſion qu'ils ont de ſe rendre capables de ſervir Vôtre Majeſté.

Meſſieurs les Etats ont fait partir les dix Navires, qui étoient équipez pour le Roi de Dannemarc, cinq qui étoient reſtez au Texel, & deux de la Meuſe pour aller joindre de Ruyter; il y a ſix Flutes qui portent neuf cens Matelots, & quinze cens Soldats pour remplacer les bleſſez: on a envoyé outre cela deux cens milliers de poudre & des munitions de toutes ſortes.

La Province de Hollande a envoyé un million comptant dans les Amirautez, pour faire

travailler avec diligence au Radoub des Vaisseaux qui ont été gâtez dans le combat.

La Resolution est prise de tenir la Mer, & de fortifier la Flotte encore plus qu'elle n'étoit, afin d'aller au devant de celle de Vôtre Majesté avec toute seureté.

Il y aura encore dans deux mois vingt-quatre grands Navires, dont six sont de quatre-vingt piéces de Canon, les autres de septante,: après cela les Anglois éprouveront asseurément, que les Etats ne sont pas tant à mépriser comme ils ont fait.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 18. *Juin* 1666.

JE ne puis m'empêcher de vous faire remarquer, qu'ils poussent la chose au de-là de la verité; car il est bien vrai, que je vous ai souvent donné ordre de les presser de mettre leur Flotte en état, mais non pas de la faire sortir, que l'on n'eut vû auparavant qu'elle demarche feroit l'Angleterre vers le Duc de Beaufort, ou vers le Dannemarc; & pour ce qui est des millions qui viennent dans les Vaisseaux des Indes, le Sieur de Wit sçait, que cette raison n'a pas tout le fondement qu'elle paroit avoir. Cependant voilà peut-être la fortune & les avantages de cette guerre commis au sort d'un combat, qui se pouvoit & qui se devoit d'autant plus éviter, que je sçai que les Anglois n'apprehendent rien à l'égard d'une Resolution contraire, qui leur auroit fait consumer, sans

en

en pouvoir tirer aucune utilité, toutes les dépenses qu'ils ont faites pour cette Campagne, & qu'ils auroient eu peine à continuër plus long-tems.

Je vous fis assez connoître par ma dépêche de la semaine passée, combien je croyois important, dans l'état présent des choses, que les Etats vainquissent toutes sortes d'obstacles pour contenter la Suede; à présent je vous dirai, qu'il me semble que l'on abandonne trop les affaires du Nort, & que si on ne s'y applique d'une autre maniére, je crains bien qu'il n'en arrive quelque grand préjudice à nôtre parti; car il ne faut point tant se confier au changement & radoucissement de conduite, qui paroit depuis quelque tems aux discours des Regens de cette Couronne-là, qu'on ne considére qu'elle a présentement deux Ambassadeurs à Londres, qui peuvent d'un jour à l'autre y conclurre un nouveau Traité, selon les avantages qu'on leur offrira. On croit même qu'on se conduit à Stockholm, d'une maniére à pouvoir embrasser tel part qu'on voudra, selon que le sort des armes en decidera dans un combat, dont vrai-semblablement on peut attendre le succès avant que de se determiner. A cela j'ajoûte que les raisons que le Sieur de Wit vous a dites, pour lesquelles il prétend que les Etats ne peuvent consentir à la cassation du Traité d'Elbing, que le Grand Chancelier avoit proposée, comme une compensation du desistement de la prétension des subsides, ne m'ont nullement persuadé, puis qu'on peut les toutes détruire par cette seule replique, que la Suede n'accomplira plus de sa part ledit Traité, ce qui dépend purement d'elle, d'autant plus qu'elle pourra soûtenir cette annullation & cassation dudit Traité, du prétexte

fort apparent, que les Etats sont les premiers qui l'ont violé, en lui refusant les subsides qui y avoient été stipulez pour les uns & les autres en cas d'àttaque; Cette raison est si forte qu'elle a convaincu pleinement l'esprit du Sieur van Beuningen & d'Isbrand. Cependant la réfléxion que je fais là-dessus, c'est que ce seroit une chose fort étrange, & dont j'aurois grand sujet de me plaindre, que je n'eusse pas assez de credit sur les Etats, pour les porter à prendre une Resolution que deux de leurs Ministres du poids que sont & doivent être ledit van Beuningen & d'Isbrand, sont persuadez qui convient à leurs intérêts, quand même je ne témoignerois pas de la desirer. Vous direz tout ceci audit Sieur de Wit, & que je m'attens de son affection qu'il ne permettra pas que j'aye plus longtems ce sujet de déplaisir, considérant même que je n'ai d'autre intérêt en cela que le bien du parti. Je serai bien-aise de donner de l'emploi au fils du Baron van Gent, quand l'occasion s'en présentera, vous pouvez l'en asseurer de ma part, sur ce je &c.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 18. *Juin* 1666.

DEpuis ma dépêche de ce matin fermée & envoyée à Paris, pour être mise ce soir à la poste; le Sieur de Nointel qui s'est trouvé au Combat Naval est arrivé, & m'a tiré bien agréablement de toutes les inquietudes où j'étois, de n'apprendre rien du succès d'une Batail-

le,

le, que je sçavois s'être donné bien près des Côtes de ce Royaume, & avoit commencé il y a aujourdhui huit jours; Je rends graces à Dieu de la bonté qu'il a euë de faire tomber tout l'avantage du côté de la bonne cause,& j'espére de ce même principe qu'il continuëra à benir nos armes. Cependant je ne sçaurois vous bien exprimer quelle est la joye que ce grand évenement m'a causée, tant pour la gloire qui en revient à mes Alliez, que pour l'importance des suites de cette victoire, si nous sçavons en bien profiter, en ne donnant pas le tems à nos Ennemis de se reconnoître, & de se remettre en état de nous faire de la peine; c'est-ce qui me met aussi-tôt la plume à la main, pour vous recommander de faire vivement connoître aux Etats, combien il nous sera avantageux en toutes maniéres, qu'ils se hâtent, autant qu'il sera humainement possible,de reparer les consomptions qui se sont faites dans le combat, pour remettre promtement à la Mer le plus grand nombre de Vaisseaux qu'il se pourra, afin d'aller boucher la Riviere de Londres, dont on tirera divers grands avantages, qu'il est superflu de déduire ici, puis qu'eux-mêmes le verront aussitôt que moi. Nointel m'a dit là-dessus deux choses qui m'ont infiniment satisfait, l'une qu'il a ouï dire au Sieur de Ruyter, qu'il espéroit de pouvoir ressortir des Ports, avant qu'il fut trois semaines, pour aller joindre le Duc de Beaufort; & l'autre que la Flotte, quoi que le combat ait été fort opiniâtre, n'est que fort peu endommagée, & qu'à la reserve des poudres qui commençoient à lui manquer, & à quoi il sera très-aisé de pourvoir en Hollande, les autres reparations seront fort aisées à faire, & en

très-peu de tems. Je considére encore qu'on avoit été obligé de laisser bon nombre de corps de Vaisseaux dans les Ports, faute de Matelotage, lesquels se trouveront aujourd'hui tous préparez à sortir,formant leur équipage de ceux qui seront revenus du combat ; Nointel m'a dit qu'en même tems, que le Duc d'Albemarle s'est avancé pour aller attaquer la Flotte Hollandoise, le Prince Robert s'étoit detaché avec trente Fregates des plus fortes (il y a des avis de Calais qui disent 37.) pour aller à la rencontre du Duc de Beaufort ; il y auroit quelque peine à croire que les Anglois eussent été assez imprudens, pour en user de la sorte, lors qu'ils pouvoient combattre plus seurement avec toutes leurs forces jointes,n'étoit qu'on n'en peut presque douter, sur ce que Nointel en a ouï de la bouche de plusieurs prisonniers, & que les bravades qu'on faisoit publiquement à Londres de n'avoir besoin, que d'une partie de leur Armée pour battre toute la Flotte Hollandoise, donne lieu de croire qu'ils auront fait ce detachement du Prince Robert. Il vous sera très-facile de verifier sur les lieux si la chose est veritable, & en cas qu'elle le soit, ce vous devra être un nouveau motif, de presser vivement les Etats de remettre promtement à la Mer le plus de Vaisseaux qu'ils pourront,pour aller achever de remporter la victoire entiére en enfermant le Prince Robert, ce qui mettroit nos Ennemis en état de ne pouvoir plus paroître devant toutes nos forces jointes, & par conséquent à n'avoir plus de pensées que pour la paix, dont les conditions en ce cas-là,seroient comme en nos mains. Je n'ai pas le tems de vous en dire d'avantage, puis qu'autrement cette dépêche n'arriveroit pas

à Paris, avant le départ du Courier ordinaire, sur ce &c.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 23. Juin 1666.

J'Apprehende fort que la Ville d'Amsterdam ne fasse rompre les Etats contre la Suede, sur un incident qui est arrivé. Un Vaisseau Suedois venant d'Angleterre, & chargé de Marchandises de contrebande a été pris à l'entrée du Zont par deux Navires des Etats. L'Amirauté examine s'il est de bonne prise, & comme la procedure est un peu longue, le Connestable Wrangel a fait arrêter sur l'Elbe par représailles deux Vaisseaux Marchands, appartenans aux Marchands d'Amsterdam richement chargez; La Ville a deputé aux Etats, & demande qu'il lui soit permis de donner des représailles sur les Suedois, ce qui attireroit infailliblement une rupture.

J'ai parlé aux Commissaires des Etats sur ce sujet, & leur ai représenté combien une Resolution précipitée, comme celle-là, seroit blâmée de Sa Majesté, qui pourroit bien trouver matiére de faire voir qu'ils seroient les aggresseurs, & changer tous les bons sentimens qu'elle a pour leurs avantages & leurs intérêts; J'en ai dit autant à tous les Députez des Villes, & je les ai disposez à surseoir toutes choses jusques à l'arrivée de Monsieur de Wit, qui comprendra bien que cette affaire est fort préjudiciable à leur intérêt, & à la cause commune. Je suis, &c.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, presenté à Messieurs les Etats Géneraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 23. Juin 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de témoigner à Vos Seigneuries, que Sa Majesté ne pouvant recevoir une nouvelle plus agréable que celle de l'avantage que viennent de remporter leurs armes sur celles de leurs Ennemis; cet heureux succès lui donnant d'autant plus de joye, qu'il pourra faire remarquer aux Anglois, & au reste du monde que s'ils ont méprisé les sollicitations continuelles que Sa Majesté leur a fait faire en vain, durant un long-tems pour tâcher de composer les différends qui broüilloient les deux Nations, & rétablir entr'elles par des voyes honnêtes, amiables & de leur satisfaction, la Paix qu'elle eut été bien-aise de leur procurer, Dieu a permis qu'une opiniâtreté aussi endurcie que la leur à rejetter des propositions fort raisonnables, qui ont été faites & réïterées pour cela, & qui n'a servi qu'a les faire blâmer, ait été punie; & permettra peut-être qu'ils seront reduits eux-même à rechercher avec plus de confusion pour eux, les moyens d'y pouvoir parvenir. Pour les y obliger fortement Sa Majesté convie Vos Seigneuries de remettre le plûtôt qu'elles pourront leur Flotte à la Mer, pour être en état de profiter des suites que fait espérer une victoire aussi complete que celle dont elles viennent de se signaler; Ledit Ambassadeur Extraordinaire les asseure de la part du Roi son Maître, que Sa Majesté redou-

redoublera vivement les soins & l'application qu'elle apporte par les diligences qu'elle fait par Mer & par Terre, pour y faire joindre incessamment la sienne, afin qu'elles agissent de concert avec vigueur, pour le soûtien, la reputation & la gloire de la cause commune.

Ledit Ambassadeur Extraordinaire a aussi ordre de faire instances à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise de permettre la sortie du port d'Amsterdam d'un Navire Flute ci-devant nommé le Charpentier, & à présent l'Espérance, appartenant au Sieur Arnoul de la Forcade, Marchand François, pour aller à la Ville de Bayonne en France, ou avec son ballast seulement, ou avec des Marchandises permises en payant les droits; A quoi ledit Ambassadeur espére que Vos Seigneuries n'apporteront aucune difficulté. Donné à la Haye le 23. Juin 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 24. Juin 1666.

J'Ai bien de la joye d'avoir satisfait aux ordres de Vôtre Majesté, avant que d'avoir reçû les dépêches qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire. Dès que la Flotte de Messieurs les Etats a été de retour dans les Ports pour se raccommoder, j'ai vû avec soin tous les Députez des Villes, & même j'ay été à l'Amirauté de Rotterdam, pour les exhorter d'user de diligence à remettre leur Flotte à la Mer, & boucher l'entrée de la Riviere de Londres, pour ne donner pas de tems aux Anglois de se remettre de leur perte.

Le

Le tout a été fait de concert avec le Sieur de Wit, qui est allé en même tems en Zeelande, pour le même sujet. Tous les Vaisseaux du Texel & de la Meuse seront prêts dans quatre jours, & iront joindre l'Amiral de Ruyter en Zeelande. Je puis assurer Vôtre Majesté, qu'on ne peut user de plus de diligence, & que les Villes & les Amirautez ont consenti à tout ce qu'on leur a demandé, pour faire sortir promtement la Flotte, qui sera aussi belle qu'elle a jamais été. On ne doute pas ici de l'entiére ruïne des Anglois, si Monsieur le Duc de Beaufort arrive dans le Canal en cette conjoncture. Les Etats sont fort en peine de ce qu'on n'a aucunes nouvelles du lieu où il est; Ils m'ont dit que tous les prisonniers asseurent, que les derniers vingt-deux Navires, joignirent le lundi matin les Anglois, qui étoient l'Escadre du Prince Robert, qui avoit été detachée pour aller au devant de Monsieur le Duc de Beaufort.

L'Amiral Aschut a fait une protestation par devant Notaires, comme il avoit été contre cette Resolution dans le Conseil qui s'étoit tenu avant le départ, & qu'il avoit été toûjours d'avis, connoissant le merite & l'expérience de l'Amiral de Ruyter, d'aller, avec toutes les forces d'Angleterre, combattre les Hollandois; qu'il ne doutoit pas qu'ils n'eussent emporté la victoire, & qu'après cela ils auroient été chercher la Flotte de Vôtre Majesté, mais que le Général Monc l'emporta & detacha le Prince Robert, ce qui a été cause de leur perte.

Le Sieur de Wit m'écrit d'hier qu'il espére être à la Haye le 28. de ce mois, & que la Flotte des Etats sera en Mer dans ce tems-là, ce qui se rapporte à ce que j'ai appris des Amirautez.

ME-

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 28. Juin 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise permettre que le Navire nommé le Chariot d'or, qui est à Rotterdam, appartenant à Sa Majesté, soit chargé de diverses Munitions de guerre, qu'elle a dessein de faire transporter de-là à Dunkerque, & mettre là dans ses Magasins pour s'en servir dans son Armée Navale, ou dans celle de Vos Seigneuries en cas de besoin, comme aussi de permettre au Sieur Philippe Coppens, Marchand de Dunkerque, de faire charger aussi à Amsterdam, & transporter, suivant l'ordre qu'il en a, audit Dunkerque, le nombre de trois cens cinquante mille trois cens une livre pésant de fer, en boulets de Canon, de plusieurs calibres achetez audit lieu d'Amsterdam, cent quarante un milliers de Mêche achetez à Utrecht, Tergouw & Amsterdam, & six mille Grenades à main achetez à Middelbourg du Sieur Vermouwe, & de freter pour cet effet un ou plusieurs petits Bâtimens pour le transport de ces Marchandises, qui sont toutes pour le compte & service du Roi, & doivent être remises audit Dunkerque entre les mains du Sieur Camus des Touches, Ordonnateur général des dépenses à faire pour l'Artillerie de France, pour la seureté desquelles Marchandises, ledit Ambassadeur Extraordinaire prie Vos Seigneuries, de vouloir ordonner un

Convoi

Convoi suffisant dans leur Trajet à Dunkerque, de concert avec le Navire le Chariot d'or, qui doit partir de Rotterdam. Donné à la Haye le vingt-huitiéme Juin 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 1. *Juillet* 1666.

LE Sieur de Wit arriva avant-hier à la Haye, où il n'a été que six heures, & s'en est retourné avec la même diligence qu'il étoit venu; Il fit assembler les Etats Généraux, & après les Gecommitteerde Raden; il leur communiqua les avis secrets qu'il a eus d'Angleterre, qui sont que quelque déguisement que les Anglois apportent à leur perte, elle est plus grande qu'on ne croid, qu'ils trouverent vingt-quatre grands Navires de perdus, & neuf à dix mille hommes, & dix-huit Vaisseaux de ceux qui sont rentrez tout dematez, & tellement brisez qu'ils ne seront de long-tems en état de servir.

Que néanmoins le Roi d'Angleterre a resolu d'employer tout son pouvoir, pour faire sortir une autre Flotte en Mer; qu'on croid même que le Duc de Yorck la commandera, & que lui Sieur de Wit a jugé à propos de les venir trouver pour leur proposer deux choses; la premiére d'attendre que tous leurs Vaisseaux soient raccommodez & joints, qui seront au nombre de quatre-vingt, pour les faire sortir ensemble, & qui seront prêts sans faute le dixiéme de ce mois, & changer la Resolution qui avoit été prise

prise de faire sortir les premiers cinquante Navires qui seroient prêts pour tenir la Mer.

La seconde est d'envoyer cinquante Compagnies d'Infanterie, pour former un Corps de quatre mille hommes à Rammekens près de Vlissingue, avec les Officiers d'Artillerie, Petardiers & Faiseurs de feu d'artifices & Ingenieurs, pour être prêts de s'embarquer, en cas qu'il arrive quelque desordre en Angleterre, & que les cabales qui y seront leur demandassent du secours, attendu qu'il seroit trop tard de prendre ses Resolutions quand le cas écherroit, & qu'il est important que celui qui commandera lesdites Troupes ait ordre & pouvoir d'agir suivant les avis qu'on aura sur les lieux.

Les Etats ont approuvé ces deux propositions, & ont donné plein-pouvoir au Sieur de Wit sur tout ce que dessus; Il m'a témoigné qu'il seroit de la derniére importance, que la Flotte de Monsieur de Beaufort se joignit à celle des Etats dans cette conjoncture. Il a fort bien remarqué, aussi-bien que les Etats, le bon effet qu'à produit la separation de l'Escadre de Monsieur le Prince Robert, pour aller au-devant de Monsieur le Duc de Beaufort, & que si d'abord cette separation n'eut point été la Flotte des Etats eut couru grand risque d'être battuë; ils m'ont tous témoigné en être fort obligez à Vôtre Majesté.

Dans le peu de tems que le Sieur de Wit a été à la Haye, il a fait connoître à Messieurs d'Amsterdam qu'il ne faut pas parler de représailles pour ces deux Vaisseaux, que le Connestable Wrangel a fait arrêter sur l'Elbe, mais bien lui écrire avec civilité pour les faire relâcher, ainsi cette affaire n'ira pas plus loin.

Le Sieur d'Appelboom, Resident de Suede, a pré-

présenté un Mémoire aux Etats, par lequel il adoucit fort les prétensions de la Suede. Le Sieur de Wit avant son départ a été d'avis de profiter de cette conjoncture, & de chercher quelque temperament touchant les Gabelles du Traité d'Elbing, qui est la pierre d'achopement, tous les autres Articles se pouvant ajuster à la satisfaction des parties. Il a laissé les Commissaires bien persuadez, & j'espére que cette affaire ira bien. Il a fort bien compris que les soins que Vôtre Majesté a pris de leurs intérêts par les ordres présens qu'elle a réïterées à ses Ambassadeurs, ont obligé la Couronne de Suede de relâcher de ses prétensions. Il m'a protesté que les Etats auront toûjours grande reconnoissance de la maniére obligeante & desintéressée, dont Vôtre Majesté en use en leur endroit en toutes rencontres.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, presenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 5. Juillet 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaires de France, présenta lundi dernier à Vos Seigneuries, par ordre du Roi son Maître, un Mémoire par lequel il leur faisoit instance, à ce qu'il leur plût permettre, que le Navire nommé le Chariot d'or, qui est à Rotterdam, appartenant à Sa Majesté, fût chargé de diverses Munitions de guerre, qu'Elle a dessein de faire transporter de-là à Dunkerque, & mettre dans ses Magasins pour s'en servir à son ar-

mée

mée Navale, ou dans celle de Vos Seigneuries en cas de besoin; Mais comme Vos Seigneuries ont souhaité de sçavoir la quantité & qualité de ces Munitions; Ledit Ambassadeur Extraordinaire en a fait joindre l'état au présent Mémoire, afin qu'elles le puissent voir, & que comme la chose presse & ne peut souffrir de retardement, à cause que l'armée Navale de Sa Majesté est attenduë de jour à autre, Vos Seigneuries puissent d'autant plûtôt donner leur Resolution decisive là-dessus, comme aussi sur le transport d'Amsterdam à Dunkerque, de trois cens cinquante cinq mille trois cent une livre pésant de Fer, en boulets de Canon de plusieurs calibres, achetez audit lieu d'Amsterdam, cent quarante un milliers de Mêche achetez à Utrecht, Tergouw & Amsterdam, & six mille Grenades à main achetez à Middelbourg, à la diligence du Sieur Philippe Coppens, Marchand dudit Dunkerque, & de permettre de freter pour cet effet un ou plusieurs petites Bâtimens, lesquelles Marchandises sont toutes pour le compte & service du Roi, & doivent être remises audit Dunkerque entre les mains du Sieur Camus des Touches, Ordonnateur général des depenses à faire pour l'Artillerie de France; A quoi ledit Ambassadeur Extraordinaire prie Vos Seigneuries, d'apporter la diligence necessaire en ce rencontre, afin de pouvoir exécuter sans perte de tems ce qui est en cela des intentions & du service du Roi, & même du bien de la cause commune, & de vouloir ordonner que pour la seureté du Trajet desdits Vaisseaux & Marchandises, il soit donné un Convoi suffisant de Rotterdam à Dunkerque. Donné à la Haye le cinquiéme Juillet 1666.

D'ESTRADES.

Etat

Etat des Provisions que Sa Majesté ordonne être envoyé de Hollande dans ses Magasins de Dunkerque.

500 Mousquets.
500 Mousquetons.
300 Pistolets, ou 150 paires.
600 Piques.
300 Demi-piques.
300 Pertuisanes.
300 Haches d'armes.
50 Ancres de toutes sortes au-dessus de 500 livres pésant.
50 Mâts depuis 20 jusques à 30 palmes, parmi, lesquels seront compris ceux qu'on doit embarquer dans le premier voyage, dans le Navire le Chariot d'or, venans de Gottenbourg au nombre de 80 piéces.
Comme aussi à proportion des Mâts de toutes sortes pour faire Beauprès, Vergues, Mâts de hune & perroquets.
4000 Planches de Sapin, entre lesquelles il y aura 500 belles Planches de Prusse, qui ne soient point fenduës ni gâtées.
3000 de toutes sortes.
10 Cables de toutes grosseurs depuis 12 à 18 pouces.
150 Rooles de Toile de Hollande, pour voiles de la meilleure sorte.
20 Balots de Toile de la premiére marque.
20 Balots de la seconde.
20 Balots de la troisiéme.
20000 De cloux de toute sorte.
8000 Boulets de 8, 6 & 4 livres de balle.

1000 Bal-

1000 Balles à fiches, à chaîne & à barres de de 8 livres de balle.
6000 Grenades à la main.
150 Pinses pour le Canon.
60 Cuilliéres des calibres de 18, 12, 8, 6 & 4, en tout cinq douzaines, par tant une douzaine pour chacun calibre.
400 Avirons de Biscaye & de Bayonne de toutes sortes depuis 25 pieds à 12.
20 Barils à bourse.
200 Sceaux de Cuir.
1000 Pieds Planches de chêne de 5, 4, 3½, 2 & 1½ pouces.
200 Rames papier à Cartouche.
100 Masses & Marteaux de fer de toutes sortes.
8 Coffres garnis pour les Charpentiers, comme on les fait pour les Navires.
12 Pots de fer à brai.
6 Chaudieres à gaudran.
6 Trepieds.
72 Pinceaux à goudronner.
10000 Livres de fer plat.
10000 Livres de fer carré de toute sorte.
36 Souflets.
72 grandes Haches.
20 Chaînes de fer pour saisir les vergues.
24 Grapins de plusieurs sortes, avec Essaires.
400 Manches de cuir pour les doloirs.
300 Maugeres de cuir gras & bon.
25 Milliers de Clouds de platte tête.
25 Milliers de Clouds à pompe.
100 Compas ou Boussoles.
200 Orloges de toute sorte.
12 Cloches de toute sorte de fonte.
1000 Livres de fil de rey ou de voile.

50 Escop.

50 Escoppes à mouiller voile.
100 Sceaux de bois & bucquets ferrez, avec cercles de fer.
2 Pipes d'huile de baleine.
60 Fusils à feu garnis de leurs bouëttes.
100 Bares de Cabestan.
50 Jumelles pour les Mâts de Navires.
60 Lanternes de fer blanc.
24 Lanternes sourdes.
72 Grattiors.
4 douzaines de brinque Balles, autant de jouëts de pompe.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 8. *Juillet* 1666.

J'Ai continué mes diligences avec application pour accommoder l'affaire des deux Vaisseaux d'Amsterdam retenus sur l'Elbe, ce qui a bien réüssi, Wrangel les ayant relâchez, & l'on a aussi donné satisfaction à la Suede, pour ce Vaisseau qui avoit été retenu allant en Angleterre, ainsi c'est une affaire terminée. Je souhaiterois pouvoir aussi-bien réüssir touchant le projet d'accommodement, que les Suedois ont presenté à Messieurs nos Ambassadeurs, surquoi j'ai eu une longue Conférence avec les Commissaires des affaires secretes, & je n'ai rien oublié pour les porter à s'accommoder aux propositions de la Suede sur les Articles 3., 4. & 5. Pour ce qui est du vôtre, par lequel ils prétendent se reserver la liberté de favoriser leurs amis à l'égard des droits d'entrée & de sortie; Ils disent

disent qu'ils ne le passeront point absolument, parce qu'il ruïneroit le Commerce des habitans de ces Provinces, qui est le seul & le plus considérable avantage que l'on avoit stipulé par le Traité d'Elbing.

Que l'on ne peut non plus accorder le quatriême point, parce que la reserve du Traité qu'ils ont fait avec le Roi d'Angleterre, élude l'effet des Traitez précedens, & cet Etat ne seroit pas asseuré.

Que le cinquiême point touchant la liberté de la Navigation, avec les Passeports Suedois, est de trop vaste étenduë.

Pour ce qui est des autres Articles ils ne sont pas éloignez, & je ne doute pas qu'on n'en demeure d'accord, mais on n'arrêtera rien sur cette matiére, que Monsieur de Wit ne soit de retour de Zeelande, on l'attend ici dans trois ou quatre jours.

Il a si bien travaillé qu'il a fait sortir la Flotte de Vlissingue, avec septante grands Navires le 4. du courant, & le 6. Tromp est sorti de la Meuse avec dix Vaisseaux, de sorte qu'étant joints, ils sont à présent quatre-vingt Navires fort bien équipez, qui s'en vont mouiller l'ancre à l'entrée de la Tamise. Si les Anglois sont aussi prêts de sortir qu'ils ont écrit, on verra bien-tôt un second combat.

Outre cette Flotte, on travaille dans les Amirautez à l'équipage de vingt Navires, pour servir de remplacement, en cas d'accident, qui seront prêts de se joindre à la Flotte dans un mois.

Le Corps de quatre mille hommes reste près de Vlissingue, pour renforcer & rafraichir la Milice qui est sur la Flotte, & même il y a

deux Flutes, ſur leſquels il y a deux mille hommes qui ſuivent la Flotte, pour remplacer les bleſſez en cas de combat, ou pour agir à toutes fins ſuivant les avis qu'on aura.

Les Etats ont pris Reſolution du conſentement de toutes les Provinces, de faire bâtir avec diligence douze grands Navires de 90. piéces de Canon chacun, & de la même force que les quatre du premier rang d'Angleterre, pour être prêts d'aller en Mer au mois de May prochain.

On-ne peut agir avec plus de vigueur que les Etats font pour bien ſoutenir cette guerre, & le credit de Monſieur de Wit eſt tellement augmenté, que tout ce qu'il propoſe eſt auſſi-tôt accepté, auſſi ſert-il ſes Maîtres, avec tant de zéle & d'ardeur qu'il ne ſe donne pas de repos, & fait des choſes preſque impoſſibles à croire.

Meſſieurs les Commiſſaires m'ont touché un mot, ſur la neceſſité qu'il y auroit de joindre vingt Vaiſſeaux du Roi de Dannemarc à leur Flotte, ce qui ſeroit aiſé d'obtenir ſi le Roi les vouloir ſoldoyer pendant trois mois.

Je leur ai répondu, que Sa Majeſté conviendroit aiſément de l'utilité de cette jonction, pour l'avantage de la cauſe commune, mais que pour contribuer à leur entretenement, cela ne ſe pouvoit pas honnêtement propoſer, vû les grandes dépenſes que Sa Majeſté a fait pour eux, dont ils lui doivent ſept cens mille livres de reſte, comme il paroît par le compte qui m'en a été envoyé par Monſieur Colbert, dont je leur ai donné Copie; ils changerent de diſcours, & ne voulurent pas entrer plus avant ſur cette matiére, s'excuſant d'entrer en Conférence de ce compte, parce que ce ſont des affaires qui regardent le Conſeil d'Etat.

La

La Flotte de la Mer Baltique eſt arrivée au Texel, eſcortée par quatre Navires de guerre du Roi de Dannemarc ; il y a cinquante cinq Navires pour Amſterdam, & ſept pour Rotterdam. Ils ſont chargez de Mâts, Planches, Bois à bâtir des Vaiſſeaux, Godron, Bray & Chanvre ; on a dequoi pourvoir les Flottes de toutes choſes pour un an.

Il eſt auſſi arrivé deux Navires de la Guinée, qui valent deux millions, & deux Navires de Smirne autant. La Compagnie des Indes Orientales attend bien-tôt ſa Flotte, eſtimée à dix millions : tous les Marchands ſe préparent à recommancer leur commerce, eſpérans que la Mer ſera libre.

Les Etats ſont avertis des vingt-quatre Navires Anglois qui chargent dans la Riviere d'Elbe, ils les font obſerver & agiſſent de concert là-deſſus avec l'Amiral du Roi de Dannemarc : vous devez être aſſeurez qu'on n'oubliera rien de deçà pour endommager l'Ennemi.

Je crois que vous avez ſçû l'inſulte que le peuple de Bruxelles a fait au Reſident de Meſſieurs les Etats, faiſant un feu de joye devant ſa Maiſon du gain de la Bataille. Le peuple le fit éteindre, batit de ſes gens & força ſa Maiſon, & il eut bien de la peine de ſe ſauver. Caſtel-Rodrigo a envoyé un Exprès aux Etats, pour en faire excuſe, promettant de faire punir les coupables. Le même Reſident qui eſt un miſerable, & qu'on croid avoir été gagné par argent, écrit aux Etats, que Caſtel-Rodrigo envoya ſes gardes chez lui, qui firent retirer le peuple, & même en tuerent ſur la Place, & qu'il la ſauvé de cette émotion populaire, & ſe loüe fort du ſecours qu'on lui a donné.

Dom Esteven de Gamarre envoya un Mémoire aux Etats pour excuser l'action, mais ils refuserent de le lire & témoignerent s'en vouloir ressentir: depuis ils sont fort radoucis, & il y a aparence qu'il y a eu de l'argent distribué pour ôter l'aigreur du premier jour.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 8. *Juillet* 1666.

MOnsieur de Wit m'a dit que les derniers avis qu'il a eu d'Angleterre, portent qu'ils ont perdu 25. Vaisseaux, & entre 9. & dix mille hommes, qu'ils ne sçauroient être prêts de sortir en Mer que vers la fin de ce mois, avec des Vaisseaux de moindre force que les premiers, leurs plus grands étant si ruïnez, qu'il faut trois mois pour les raccommoder; qu'il y a une grande consternation par toute l'Angleterre; que le tems seroit propre pour faire quelque chose de grand; que si le Roi vouloit attaquer l'Ile de Wigt, il lui seroit facile de l'emporter & de la conserver; que pour lui en donner les moyens il faudroit que le Roi de Dannemarc attaquât au même tems les Orcades & Hitland, qui est un bon Havre du côté de la Norvegue, à quoi il croid que ledit Roi se portera facilement, & que Messieurs les Etats de leur côté se tiendront dans la Manche & à l'entrée de la Tamise avec leur Flotte, pour empêcher le secours par Mer & combattre les Anglois, s'ils le vouloient tenter; que par ce moyen ces Iles, tant celle de Wigt que les Orcades & Hitland, ne pourroient

être

être secouruës, & seroient aisées à prendre, les Forteresses étant peu considérables. Je lui ai répondu, que je vous informerois de sa proposition, & qu'après que le Roi se seroit expliqué là-dessus, je ne manquerois pas de lui faire sçavoir son intention.

Les Etats viennent de recevoir tout présentement une nouvelle qui les a fort rejouïs, c'est la prise de dix Vaisseaux Anglois venant des Barbares, chargez de Sucre, d'Indigo & Cochenille, que deux Navires ou fributs de Hollande ont attaqué à deux cent lieuës d'ici, & les ont pris après un combat de six heures; il y a présentement dans Amsterdam de quoi équiper les Flottes pour deux ans, de tout ce qui est arrivé de la Mer Baltique.

J'ai témoigné à Monsieur de Wit la part que vous preniez à tous ces bons succès, pour son intérêt particulier, outre celui de la cause commune; Il m'a prié de vous en remercier, & vous asseurer qu'il s'en sent fort vôtre obligé.

Nous avons remis à parler d'autres affaires, lors qu'il aura plus de loisir.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 13. Juillet 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que deux Navires François, l'un nommé le Saint Philippe Maître Pierre Gilbout, & l'autre la Ville de

Paris Maître Henry Gillet, venans de Bourdeaux, chargez de Marchandises pour Amsterdam, ont été poursuivis par quelque Capres Anglois, & obligez pour leur seureté de se refuger dans le Havre de Delfziel en la Province de Groningue, où les Intéressez ont trouvé à propos de les faire décharger, pour éviter le risque qu'ils auroient couru en ressortant, & faire transporter lesdites Marchandises dans de petits Bâteaux de-là à Amsterdam, auparavant ce déchargement, declaration a été faite aux Bureaux, & tous les droits dûs Païs, comme lesdits Navires peuvent faire voir par les acquis desdits Bureaux, néanmoins lesdits deux Navires se trouvant déchargez & prêts de s'en aller, ont été arrêtez par les Pachters ou Fermiers des Impôts des Vins & eaux de vies, sous prétexte de quelque prétensions de droits d'Accise sur iceux; surquoi lesdits Maîtres de Navires ont dit que leurs Navires ne doivent aucune Accise, ni même les Marchandises qu'ils ont aporté, quand elles ne sont que passer, comme il le peut voir par l'Ordonnance de Messieurs les Etats de Groningue, mais qu'au cas qu'elles dûssent quelque chose, il n'avoit qu'à s'addresser aux Intéressés desdits Marchandises, ou aux Marchands mêmes qui sont à Amsterdam, & non à leurs Navires qui ne doivent rien, & qu'ils protestoient du notable préjudice de leurs arrêts & retardement. C'est pourquoi ledit Ambassadeur Extraordinaire a ordre de faire instances à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise écrire à Messieurs de l'Amirauté de Frise & de Groningue, afin qu'ils fassent relâcher lesdits deux Navires François, sans qu'il soit apporté aucun empêchement à leur départ. Ledit Ambassadeur a aussi ordre de demander à Vos Seigneuries, la permission de laisser sortir du Port d'Amsterdam une petite Fregate appartenante à Sa Majesté, nommée l'Aigle volant, du port de qua-

quatre-vingt tonneaux ou environ, & de huit piéces de Canon avec ſon laſt ſeulement, que Sa Majeſté a deſſein de faire paſſer au plûtôt à Nantes, pour s'en ſervir dans ſon armée Navale. Donné à la Haye le treiziéme Juillet 1666.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 15. *Juillet* 1666.

ON m'a communiqée le grand deſſein, dont le Sieur van Beuningen s'eſt fait entendre, mais je le trouve fort éloigné du bon ſuccès, & je n'ai pas douté de ce qui eſt arrivé; Je n'en voulus même rien mander à Vôtre Majeſté, n'eſtimant pas que la choſe en valut la peine.

Le deſſein étoit d'aller brûler vingt-deux Vaiſſeaux Anglois, qui s'étoient retirez après le combat à l'entrée de la Tamiſe, dans un recoin qui forme un Havre ſans aucune fortification. Cet avis fut donné par un Bâteau pêcheur, dont le Pilote eſt Anglois, & retiré en Hollande depuis long-tems. Je dis dès qu'on m'en par là que ces Vaiſſeaux ne reſteroient pas un jour dans ce Port, qu'il étoit aiſé à juger que c'étoit une retraite pour une nuit après le combat, & qu'ils iroient après cela dans les Havres de la Tamiſe proche des Villes, pour ſe raccommoder & ſe pourvoir des choſes néceſſaires, & cela s'eſt trouvé ainſi.

Cependant les cinquante Compagnies que le

Sieur de Wit avoit demandées ſont arrivées en Zeelande le troiſiéme jour, & aſſez à tems pour en embarquer deux mille hommes dans les Fluttes, pour fournir les Vaiſſeaux d'hommes, ou les employer à autre choſe en cas de beſoin. Le reſte de ce Corps eſt demeuré en Zeelande tout prêt à s'embarquer, lors que l'Amiral de Ruyter demandera quelque renfort, l'utilité qu'on recoit de l'envoi de leurs Troupes, eſt de gagner du tems, & éviter les longueurs qui ſe rencontrent en attendant les Reſolutions des Etats ſur les demandes qu'on leur fait, ce qui fait bien ſouvent perdre les occaſions de réüſſir.

Je n'ai rien à ajoûter à ce que j'ai mandé à Monſieur de Lionne l'ordinaire dernier, touchant les difficultez que les Etats font ſur les 3., 4. & & 5. points du Projet que la Suede a donné à Monſieur d'Isbrand. Je dis au Sieur de Wit ce qui eſt contenu dans la dépêche de Vôtre Majeſté ſur ce ſujet; il me repliqua qu'il n'oſeroit conſeiller à ſes Maîtres, de ſe ſoumettre â des conditions ſi rudes; qu'il étoit ſurpris de ce que je lui diſois des ſentimens de Vôtre Majeſté, puis que le Sieur van Beuningen lui écrivoit, qu'il avoit informé Vôtre Majeſté de toutes les raiſons, qu'elle les avoit approuvées, & même dit à van Beuningen, que les Etats ne pouvoient pas faire d'avantage, & qu'elle étoit perſuadée que la Suede avoit tort; je lui repliquai que la dépêche de Vôtre Majeſté étant contraire à ce qu'il me diſoit, je doutois de ce que le Sieur van Beuningen lui avoit avancé, & que Vôtre Majeſté inſiſtoit toûjours à donner ſatisfaction à la Suede, par les grands avantages qu'ils en retireroient auſſi-bien que la cauſe commune; que même la parole y étoit engagée,

ayant

ayant avancé à Monſieur de Koningsmarck, que les Etats annulleroient le Traité d'Elbing.

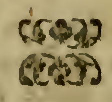
J'ai donné avis de tout ce que deſſus à Meſſieurs les Ambaſſadeurs de Suede, & les avertis tous les ordinaires de la diſpoſition des Etats ſur cette affaire.

Le Traité de la Ligue entre l'Electeur de Brandebourg & les Ducs de Lunebourg n'avance point, & il y a de l'apparence qu'il ne ſe fera pas. Ils demandent des ſubſides à Meſſieurs les Etats, leſquels déclarerent hier qu'ils ſont hors de pouvoir d'en donner. Ils m'ont fait preſſentir par les Commiſſaires, ſi Vôtre Majeſté ne voudroit pas conſentir & contribuër à l'entretenement de leurs Troupes; Je leur dis que peut-être Vôtre Majeſté conſentiroit qu'on prît quelque choſe ſur les ſix cens mille livres, que les Etats lui doivent des avances que Vôtre Majeſté a faites, par de-là de ce qu'elle devoit des ſubſides portez par le Traité de 1662., mais que tout ce que je leur diſois n'étoit que de moi-même : ils n'en parurent pas fort ſatisfait: je fis plainte auxdits Commiſſaires du tort qu'on avoit fait à un Marchand de Diépe, appellé Michel Mel, qui a été condamné par l'Amirauté de Rotterdam à perdre ſon Navire; Je leur ai demandé la Reviſion du Procès, qu'ils ont accordé; je ferai toutes les diligences qui dépendront de moi, pour ſolliciter les Juges; ce n'eſt pas qu'il y ait beaucoup à eſpérer; par ce que ceux des Amirautez ont toûjours le plus grand credit pour ſoûtenir les ſentences qu'ils ont données.

Les derniéres Lettres qu'on a eu de l'Amiral de Ruyter, ſont de l'embouchure de la Tamiſe. Il mande que toute ſa Flotte attend la

fortie des Anglois, & que ses gens ont bonne envie de combattre.

Monsieur de Klingenberg presse fort les Etats d'envoyer les deux mille chevaux & mille hommes de pied dans le païs de Holstein; il a présenté un Mémoire, par lequel il expose que si ce secours n'est envoyé promtement pour mettre en seureté le païs de Holstein, on n'y pourra plus pourvoir lors que les Suedois s'en feront emparez; qu'ils ont fortifié toutes leurs frontiéres, mis des Troupes dans l'Ile de Schoonen, fait des levées du licentiemment de l'Armée de l'Evêque de Munster, envoyé des Officiers pour retenir celle des Ducs de Lunebourg, lors qu'ils les licentieront; que tous ces préparatifs doivent faire juger que les propositions qu'ils font ne tendent qu'a les amuser, qu'on le doit juger par les ombrages qu'ils feignent de prendre de ce que le Roi son Maître veut pourvoir ses frontiéres, pour s'opposer à l'invasion qu'ils pourroient faire dans ses païs, & dans le même tems ils levent des Troupes de tous côtez, donnent même aux Soldats plus d'argent que les autres Princes, envoyent des Corps considérables dans tous les lieux qui sont frontiéres du Dannemarc, ce qui donne lieu de croire que leur dessein est de les surprendre. Ensuite de ce Mémoire on lui a donné des Commissaires; Et si les Etats trouvent que le païs de Holstein court risque de quelque invasion, ils feront partir les Troupes qui y sont destinées qui sont toutes prêtes à marcher.



LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 16. *Juillet* 1666.

J'Ai reçû vos dépêches du 8. de ce mois; je vous envoye la Copie d'une Letrre, que j'ai crû devoir écrire au Roi de Dannemarc, sur la parole que le Roi de Suede m'a fait donner par le Comte de Koningsmarck son Ambassadeur, qu'il n'attaqueroit point le Dannemarc pendant la présente guerre, & que le Roi pouvoit dorênavant faire agir les forces en toute seureté & liberté contre les Anglois. Vous communiquerez confidemment ladite Lettre au Sieur de Wit, mais vous ne la donnerez pas aux Etats, vous excusant de le faire si elle vous est demandée, sur ce que vous craindriez de faillir, n'en ayant point d'ordre. Vous pourrez seulement, s'il est jugé néceſſaire, témoigner auxdits Etats, que je prends à présent sur moi cette seureté du Dannemarc; & comme vous m'avez mandé par l'une de vos précedentes dépêches que le Sieur de Wit avoit fait resoudre à ses Maîtres, qu'ils se contenteroient que la Suede donnât cette parole sans exiger d'elle la même chose; il faudra vous employer efficacement pour faire que lesdits Etats demeurent dans cette Resolution, autrement on pourroit facilement retomber dans les premiers embarras, cela est d'autant plus neceſſaire que le Sieur van Beuningen a laiſſé aller ici un mot qui me fait quelque peine. Il a dit que si la Suede ne donnoit aux Etats la même parole pour la seureté

de Dannemarc, ils ne lui donneroient jamais leur argent. Je vous avouë que j'ai grand deplaisir de voir la continuation de pareilles aigreurs, & je n'en pronostique rien de bon, si ledit de Wit n'y met efficacement la main par sa prudence. Vous lui donnerez cependant un avis que j'ai de très-bon lieu, que la Suede a resolu, si les Etats lui témoignent toûjours la même dureté, d'envoyer un Corps considérable de Troupes dans l'Ostfrise, de celles que le Connestable Wrangel commande, ce qui est d'autant plus à craindre qu'il est assez embarrassé à les faire subsister au lieu où elles sont.

J'ai eu beaucoup de joye de tant de nouvelles que vous me donnez tout à la fois, comme sont celles de la sortie de la Flotte Hollandoise, du bon état où elle est, de l'arrivée à bon port des Vaisseaux qui étoient dans la Mer Baltique, & qui ont apporté dequoi pourvoir les Flottes pour deux ans, de l'arrivée aussi des Navires de Guinée & de Smirne, si richement chargez, de la prise de dix Vaisseaux Anglois venant des Barbades, & de la Resolution de faire construire en diligence douze grands Navires, de la même force que les quatre du premier rang d'Angleterre, lesquels seront prêts d'aller en Mer au mois de May prochain.

Cependant j'ai fait une réfléxion sur ce dernier Article, qui est que je ne puis bien comprendre comment les Etats resolvent avec tant de facilité une chose qui sera d'une immense dépense, pour avoir seulement douze Vaisseaux, & qu'ils veulent épargner une somme de deux cens mille francs, qui suffiroit peut-être à leur faire avoir pour cette Campagne même, où il semble que tout se doive decider, vint Navires

du

du Roi de Dannemarc, qui se trouvent tous équipez, & dont il y en a plusieurs qui ne sont pas de moindre force, que ceux qu'ils veulent faire bâtir. A dire vrai, la contestation qu'ils ont mûë si injustement pour rejetter sur moi cette dépense, est une espéce de fatalité qui pourroit être dans la suite bien avantageuse aux Anglois.

Il est venu des nouvelles asseurées à la Rochelle, non pas du Duc de Beaufort lui-même qui n'a point écrit, mais par d'autres Lettres écrites de Lisbonne, comme le dixiême de l'autre mois il étoit arrivé sur ces côtes-là de Portugal, & étoit même entré dans la Riviere dudit Lisbonne, avec toute la Flotte qu'il commande, pour faire de l'eau dont il avoit grand besoin, de sorte que comme il a reçû mes ordres, que je lui ai envoyé par Mer & par Terre, pour le presser de hâter sa venuë, j'espére que j'aurai bien-tôt la nouvelle, que j'attens avec une impatience extrême, de le sçavoir arrivé dans mes Ports de Ponant, où il trouvera d'autres ordres de passer incontinent dans la Manche; Je n'ai pas attendu ce que le Sieur de Wit vous en a suggeré, pour songer de moi-même à ne laisser pas inutile ma Flotte, ou après un nouveau combat s'il se donne, ou dans le tems que celle de Hollande tiendra les Anglois enfermez dans leurs Ports. Il y a long-tems que je pense à ce qui se pourra entreprendre contre l'Ennemi, soit dans l'Ile de Wigt par le moyen des Anglois qui sont au service des Etats, ou de ses autres correspondances, & quelques lumiéres particuliéres à me donner touchant ladite Ile de Wigt, c'est-à-dire de l'état où elle est des Troupes qui y sont, & de la garde qui s'y fait: j'en

ſerai fort aiſe. Quant aux Orcades ou à Hitland que le Roi de Dannemarc pourroit attaquer, cela ſeroit encore bien; mais outre que je ne crois pas qu'il veuille envoyer ſi loin ſa Flotte, Je crois toûjours qu'elle ſeroit plus utilement employée pour le parti, s'il en détachoit ſeulement la moitié, pour venir dans la Manche faire la guerre à l'Ennemi.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 21. Juillet 1666.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, expoſe à Vos Seigneuries, que Monſieur van Beuningen ayant preſenté au Roi ſon Maître, un Mémoire de quelques plaintes ſur deux incidens arrivez à des Marchands Hollandois, l'un à Rouën & l'autre à Amiens, dont il tiroit des conſéquences qui ſont bien éloignées de l'intention de Sa Majeſté; Sadite Majeſté a donné ordre là-deſſus audit Ambaſſadeur Extraordinaire d'aſſeurer Vos Seigneuries, qu'elle n'eſt autre que d'accomplir exactement les Traitez qu'elle a faits avec cet Etat & auquel il ne ſera non plus manqué de ſa part, pour ce qui regarde leur Commerce dans ſon Royaume, qu'elle n'y a pas manqué en des choſes de bien plus grande importance, & de plus difficile exécution pour Elle; & pour preuve de cela ſur l'affaire de Rouën, Sa Majeſté, avant même qu'elle eut reçû la procedure faite par ſes Officiers qu'elle avoit demandée, a envoyé ſes ordres pour la main levée des Marchandiſes ſaiſies, & pour celle d'Amiens où

l'on

l'on a arrêté des Balots, non en conséquence d'aucun ordre de la part de Sa Majesté, mais des Arrêts du Parlement de Paris, donnez sur le sujet de la santé, s'agissant de la seureté de tout un Royaume, ou entroient lesdits Balots après avoir passé dans la Flandre en des lieux infectez, & dont le Commerce étoit interdit par lesdits Arrêts; qu'on n'a eu en cette saisie autre dessein que de faire la quarantaine accoutumée, & mettre à l'écart selon l'usage, des Marchandises suspectes du mal contagieux avant que d'en permettre le debit à ses sujets, surquoi néanmoins Sa Majesté a ordonné à son Procureur Général audit Parlement de faire appeller des Marchands, pour resoudre avec eux, si la Peste étant un peu diminuée dans la Flandre, on ne pourroit pas, sans hazarder trop la seureté publique, apporter quelques plus grandes facilitez au Commerce, soit en restraignant ladite quarantaine à un moindre tems, ou par d'autres moyens qu'ils aviseront ensemble; Et ainsi Vos Seigneuries peuvent voir que ces deux incidens se sont non seulement passez dans le cours ordinaire qu'ils devoient avoir, mais que Sa Majesté a eu soin, autant qu'elle a pû en ce rencontre, de procurer la satisfaction des sujets de Vos Seigneuries, bien loin d'avoir eu aucune arriére pensée contraire à la sincerité du procedé qu'elle a accoutumé de tenir, & tiendra en toutes choses avec Vos Seigneuries.

Ledit Ambassadeur prie Vos Seigneuries de vouloir faire expédier leur Passeport pour un Vaisseau Anglois, qui puisse conduire en seureté d'Angleterre à Ostende Monsieur le Comte de Piosasque, Envoyé auprès du Roi d'Angleterre de la part de Monsieur le Duc de Savoye, pour lui signifier la naissance d'un Prince; Sa Majesté ayant accordé le sien audit Sieur Comte, pour aller & revenir d'Angleterre avec tout son train, qui consiste en trente personnes, avec le

Comte de Traon, Gentilhomme Allemand, ſans qu'il y ait avec lui en ce voyage aucun Anglois, & comprendre auſſi dans ledit Paſſeport huit chevaux, & trente-cinq couples de chiens que ledit Comte de Pioſasque amene au Duc de Savoye, & le retour avec la même ſeureté dudit Vaiſſeau Anglois d'Oſtende en Angleterre. Donné à la Haye le 21. *Juillet* 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 22. *Juillet* 1666.

J'Ai communiqué au Sieur de Wit ſeul la Copie de la Lettre, que Vôtre Majeſté a écrite au Roi de Dannemarc, qu'il a trouvé forte pour la ſeureté de ſes Etats; Il ſouhaiteroit que Vôtre Majeſté fit la même choſe à leur égard, & qu'elle tirât la même parole pour eux de la Couronne de Suede, & qu'il lui plût d'écrire aux Etats une pareille Lettre pour leur ſeureté. Il m'a paru que ce ſeroit une choſe fort honorable à Vôtre Majeſté, de voir tout d'un coup terminer une affaire par ſon entremiſe, qui devoit attirer tant de choſes fâcheuſes, & qui a fait voir à toute la Chrêtienté le credit que Vôtre Majeſté a ſur ſes Alliez. Elle en connoit mieux l'importance que moi, & je la ſupplie très-humblement de m'excuſer, ſi le zéle que j'ai pour ſon ſervice, me porte à lui en dire mon ſentiment avec trop de liberté.

Dans la Conférence que j'ai euë avec le Sieur de Wit, je lui ai dit, que pour obliger Vôtre

Majeſté

Majesté à passer les offices qu'il desire près de la Couronne de Suede, il falloit aussi qu'il facilitât près des Etats le projet proposé par les Suedois, à quoi je voyois de la disposition du côté de la Suede, par les dépêches que j'avois reçûës de Messieurs les Ambassadeurs. Il me témoigna y vouloir travailler de bonne sorte près de ses Maîtres, & même il m'a prié de voir les Députez des Villes, sur ce sujet, ce que j'ai déja fait, & j'espére que cette affaire s'accommodera à la satisfaction des uns & des autres, & que sa gloire en sera dûë aux soins que Vôtre Majesté en aura pris.

Les trois points qui paroissent les plus rudes qui sont 3., 4. & 5., sont fort moderez par la derniére dépêche du Sieur d'Isbrand, & on travaille à présent dans l'Assemblée à lui envoyer des ordres de conclurre.

Ledit Sieur de Wit me pria de la part des Etats, de remercier Vôtre Majesté des deux mille hommes, qu'elle avoit fait avancer sur la Côte, pour servir sur leur Flotte, en cas que l'Amiral de Ruyter en eût besoin. Ils y ont pourvû, y ayant mis de l'Infanterie suffisamment, & renvoyé le reste de leur Infanterie qui suivoit la Flotte des Flutes. Leur dessein qui étoit de fortifier ce lieu où les Vaisseaux Anglois s'étoient retirez, n'ayant pas été trouvé praticable, lesdits Etats souhaiteroient que Vôtre Majesté leur voulut accorder la demande que le Sieur van Beuningen lui doit faire de leur part, de joindre à leur Flotte douze Brûlots commandez par de bons Capitaines, parce que leurs gens ne s'en sçavent pas si bien servir que les François.

Vôtre Majesté aura vû par ma derniére dépêche

pêche, qu'on craignoit ici que les Suedois renvoyassent des Troupes en Ostfrise, ce qui se confirme par la dépêche de Vôtre Majesté du 16. du courant. J'ai pris occasion de dire au Sieur de Wit, qu'il doit juger par la peine que les Etats reçoivent de ces avis, combien il est important de ne pas pousser les Ducs de Lunebourg, pour l'évacuation des Troupes qu'ils ont en Ostfrise, lesquelles pourroient se joindre aux Suedois, & par cette démarche rompre toutes les mesures, que Vôtre Majesté prend pour mettre cette Couronne dans nôtre parti. J'espére qu'il y fera réfléxion, & je ne perdrai pas de tems près de mes amis à leur en faire voir les conséquences.

Le Sieur de Wit a de très-bonnes qualitez, il a grand esprit, une grande fermeté dans les mauvais évenemens, rempli d'expédiens pour ramener les esprits, tellement maître de soi-même que personne ne l'a jamais vû en colére; mais avec tout cela, il abonde si fort dans son sens, qu'il est impossible de le faire revenir, quelque raison qu'on lui allégue, & comme il n'entend pas la guerre, & qu'il veut faire lui seul toutes choses, il donne avec trop de facilité dans toutes les propositions qu'on lui fait, & je m'apperçois que cela le décredite. Cette derniére entreprise sur ces Vaisseaux Anglois, & sur ce poste qu'on devoit fortifier en Angleterre, qui n'étoit qu'une chimere a fait dire dans les Villes beaucoup de choses qui lui sont fort desavantageuses: c'est pourtant le seul capable de maintenir les intérêts des Etats avec vigueur, & le seul qui soit informé des affaires étrangéres, aussi void-on demeurer toutes les Resolutions quand il est absent.

J'ai

J'ai fait sçavoir à Messieurs les Etats les ordres que Vôtre Majesté avoit donnez tant à Rouën qu'à Amiens, touchant le Mémoire des plaintes que le Sieur van Beuningen avoit presenté à Vôtre Majesté. Ils ont été forts satisfaits d'apprendre les ordres que Vôtre Majesté a donnez là-dessus, & la supplient très-humblement de les réiterer, afin que leur Commerce ne soit pas interrompu.

Monsieur le Prince d'Orange a donné ordre à son Conseil, d'examiner le Mémoire que je lui ai presenté sur l'entreprise du Parlement d'Orange, en saisissant le revenu de l'Evêché; Je ne doute pas qu'on n'obtienne dans peu de jours la satisfaction que Vôtre Majesté desire là-dessus. Monsieur le Prince d'Orange m'a témoigné qu'il souhaiteroit donner à Vôtre Majesté des preuves de son affection, & de ses services en des choses plus considérables, & que c'est assez qu'il sçache ses intentions pour les suivre. Il ne se peut pas en user plus honnêtement.

La Flotte des Etats est à présent de quatre-vingt grand Navires, & on continuë toûjours d'en préparer d'autres, pour remplacer ceux qui pourroient manquer en cas de combat, ou d'autres accidens.

Il est beaucoup plus facile de porter ces peuples à faire une dépense de deux millions, pour la construction de douze grands Vaisseaux & l'équipage d'autres, que de les faire consentir à donner 200000 livres au Roi de Dannemarc, pour avoir vingt de ses Vaisseaux, parce qu'ils croyent que par le Traité l'argent qu'on lui a donné doit suffire, pour l'emploi de sa Flotte, tant conjointement que separément, & quoi que cela soit expliqué bien clairement dans le Traité

Traité, néanmoins les Députez des Villes disent, qu'ils ne l'ont pas entendu comme cela, & ce qui fait qu'ils consentent si librement à toutes ces nouvelles grandes dépenses, c'est que chaque Ville de Hollande & les Amirautez y trouvent grand profit, les Vaisseaux se bâtissans chez eux, ils vendent leurs bois, fer & autres ustancelles, les ouvriers de leurs Villes y sont employez, & comme c'est la Hollande qui fait l'avance pour les autres Provinces, les principales Villes intéressées donnant leurs voix pour cette dépense attirent des autres petites Villes, & c'est pour cette raison que Vôtre Majesté void qu'ils rejettent une dépense de 200000 livres, pour en faire une des deux millions; il en est ainsi de toutes les choses où le Marchand ne gagne rien.

Le Sieur de Wit n'a pas de connoissance des fortifications, & de la situation de l'Ile de Wigt; mais le Sieur de Pettecum, qui a été Resident du Roi de Dannemarc en Angleterre, en est très-bien informé, il sera dans peu de jours à Paris, c'est un homme d'esprit, & fort affectionné pour le cause commune.

MEMOIRE

Pour Monsieur le Comte d'Estrades. Le 22. Juillet 1666.

Par le Traité fait entre le Roi & les Etats de Hollande à Paris le 27. Avril 1662., la Garantie mutuelle est accordée par les Articles quatriéme, cinquiéme & sixiéme; & par les Articles signez du même jour, il est dit qu'au cas que lesdits Etats Géné-

Généraux des Provinces Unies, vinssent à être attaquez, Sa Majesté seroit obligée de les assister d'un secours de douze mille hommes d'Infanterie bien armez, & payez à raison de dix mille livres par mois, & ce pendant quatre mois, pendant lesquels Sa Majesté employeroit ses offices pour procurer un accommodement équitable, & en cas qu'il ne réüssit pas Sa Majesté sera obligée d'entrer dans une rupture ouverte, & en ce cas ledit secours cessera, si mieux n'aiment lesdits Etats Généraux se contenter du secours sans rupture.

Le Roi d'Angleterre a commencé de prendre les Vaisseaux Hollandois dans la Manche environ le mois de Janvier 1665.

Les Etats ont sommé le Roi de l'exécution dudit Traité environ le mois de Février de la même année.

Au commencement de Mars le Roi a envoyé ses Ambassadeurs en Angleterre, qui y ont demeurez jusques au mois de Janvier 1666.

En Jaillet ou Août l'Evêque de Munster Allié du Roi d'Angleterre, a declaré la guerre aux Etats, & est entré dans son païs au mois d'Octobre. Le Roi a envoyé un secours de quatre mille hommes de pied, & de deux mille chevaux demandé par lesdits Etats.

Au mois de Janvier le Roi a declaré la guerre au Roi d'Angleterre.

De tout ce discours contenant le fait ainsi qu'il s'est passé, il resulte que le Roi étoit obligé de donner aux Etats quatre mois durant, à commencer au premier Mars 1665., ou douze mille hommes d'Infanterie, ou 120000 livres par mois en argent, ce qui monteroit à 480000 livres, ci . . . 480000 livres.

Et declarant la guerre au Roi d'Angleterre à la fin desdits quatre mois en retirant ses Troupes, ou cessant l'assistance desdits 120000 livres par mois.

Et Sa Majesté a continué son entremise dix mois entiers

tiers avant sa declaration, sans donner l'assistance; mais au bout de huit mois, c'est-à-dire dans le mois d'Octobre, Sa Majesté a commencé de donner son assistance, & la continué depuis ledit mois d'Octobre jusques au 15. May 1666.

Les Etats ont donc droit de demander au Roi l'assistance de 120000 liv. par mois, pendant les huit mois que l'entremise a durée avant la prétension du secours, ou la declaration ce qui monte à - - -	960000 liv.
Et Sa Màjesté a droit de demander qu'il lui soit tenu compte sur cette somme de la solde des Troupes, qu'il a envoyez au secours des Etats à leur instante priére, depuis le 1. Octobre jusques au 5. May 1666., montant suivant l'état ci-joint, compris le change, à la somme de - -	1332898 l. - 13
Plus 360000 liv. donnez par Sa Majesté, lors du Traité fait entre Messieurs les Etats & le Roi de Dannemarc, ci -	360000 liv.
Total -	1692898 l. - 13
Partant Sa Majesté a trop payé de - - -	732898 l. - 13

Pour détruire ce raisonnement & ce calcul Messieurs les Etats pourroient dire deux choses.

L'une que la guerre d'Angleterre & celle de Munster, sont deux guerres entierement distinctes & séparées

parées, & pour chacune desquelles le Roi doit les mêmes assistances & les mêmes declarations.

L'autre que Sa Majesté n'ayant envoyé que six mille hommes, Elle doit fournir l'assistance en argent pour les six mille restans.

La premiére raison se détruit d'elle-même, vû que l'Evêque de Munster a fait la guerre aux Etats comme Allié du Roi d'Angleterre, avec lequel il avoit un Traité, d'autant plus qu'il est hors de toute vraisemblance, que l'intention du Roi & des Etats ait jamais pû être, de fournir les mêmes assistances pour chaque Prince qui se joindroit à l'attaquant, vû qu'en ce cas si le Roi d'Angleterre eût attiré dans son parti l'Electeur de Cologne, celui de Mayence, de Brandebourg, le Duc de Neubourg, de Lunebourg, & le Landgrave de Hesse, Sa Majesté auroit été obligée de fournir pour chacun douze mille hommes de pied, ou 120000 *livres par mois en argent, ce qui est hors de toute apparence, joint qu'il n'en est pas dit un mot dans tout le Traité.*

Pour l'autre raison Messieurs les Etats ayant demandé quatre mille hommes de pied & deux mille chevaux, au lieu de douze mille hommes de pied portez par le Traité; & Sa Majesté ayant été même obligée à leur instante priére d'augmenter leur solde à cause de la chereté des vivres en Hollande, il est raisonnable qu'ils tiennent compte à Sa Majesté du total de ladite solde.

Ce Mémoire servira à Monsieur d'Estrades, pour ajuster le compte de l'assistance accordée par le Traité, & pour tirer la quitance des trois cens soixante mille livres qu'il doit faire payer auxdites Seigneurs Etats.



Etat

Etat de la dépense qui a été faite pour l'entretenement des Troupes & Officiers Majors du Corps que le Roi a fait passer en Hollande, & autres dépenses concernant ledit Corps, & ce depuis le premier Octobre de l'année derniere, jusques au quinziéme May de la presente.

Premiérement.

Pour l'entretenement pendant les trois derniers mois de l'année derniere des cinq Regimens d'Infanterie.	161590 - 10 - 0
Pour l'entretenement des Cornettes des Gardes du Corps du Roi pendant lesdits trois mois, - -	46615 - 3 - 4
Pour l'entretenement pendant ledit tems des trois Compagnies de Mousquetàires de Sa Majesté.	89400 - 10 - 0
Pour l'entretenement de la Compagnie de Chevaux legers de Monseigneur le Dauphin pendant lesdits 3. mois.	38283 - 0 - 0
Pour l'entretenement des vingt Compagnies de Chevaux legers pendant lesdits trois mois, - -	93177 - 0 - 0

Pour les appointemens des

Offi-

Officiers Majors pendant lesdits trois mois, la somme de 28465 - 0 - 0

Pour les Estapes qui ont été fournies auxdites Troupes depuis Sedan jusques à Mastricht. - 17150 - 6 - 0

Pour l'établissement d'un Hôpital à la suite dudit Corps. - - 3050 - 0 - 0

A été payé à Monsieur de Pradel pour lui donner moyen de se mettre en équipage. 20000 - 0 - 0

Idem à Mrs. Despense & St. Lieu. - - 6000 - 0 - 0

Pour l'entretenement pendant les mois de Janvier, Février, Mars & Avril, & les quinze premiers jours de celui de May de la presente année desdits cinq Regimens d'Infanterie la somme de 282754 - 15 - 0

Pour l'entretenement pendant lesdits quatre mois & demi des Cornettes des Gardes du Corps de Sa Majesté. 70520 - 0 - 0

Pour l'entretenement pendant lesdits quatre mois & demi des deux Compagnies de Mousquetaires de Sa Majesté. - - 122804 - 10 - 0

Pour l'entretenement de la Compagnie de Chevaux legers de Monseigneur le Dauphin pendant ledit tems. 37677 - 0 - 0

Pour l'entretenement pendant ledit tems des vingt

Compagnies de Chevaux legers. - -	169816 - 0 - 0
Pour les appointemens pendant lesdits quatre mois & demi des Officiers Majors dudit Corps. -	42648 - 9 - 0
Pour les dépenses de l'Hôpital dudit Corps pendant les deux derniers mois de l'année derniere, & lesdits quatre mois & demi de la presente, à raison de 2000. liv. par mois. - -	13162 - 10 - 0
Pour les gratifications faites à plusieurs Officiers d'Infanterie & de Cavalerie dudit Corps. - -	14782 - 10 - 0
Total.	1257898 - 13 - 4
Pour l'échange & remise de ladite somme d'ici en Hollande à raison de six pour cent. -	75000 - 0 - 0
Total.	1257898 - 13 - 4
Total.	1332898 - 13 - 4

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 23. *Juillet* 1666.

JE vous dirai que la chose me paroît utile, & même necessaire, mais elle doit être à mon sens conduite avec plus de dexterité & de moderation, car par les Traitez entre la Suede & le Dannemarc, ces deux Rois là sont convenus que les Vaisseaux Suedois passeroient dans le Zont, sans être visitez ni obligez à donner autre chose qu'une certification du Maître de Navire, comme toute sa charge appartient à des Suedois; Il est vrai que la raison veut que pendant cette guerre, il en soit usé differemment, autrement nous perdrions tout le fruit de l'engagement du Roi de Dannemarc; mais mon avis est que pour ne tomber pas dans les premiers embarras, & correspondre aussi à ce que la Suede vient de faire, quand pour m'obliger elle a mis en seureté le Roi de Dannemarc, la chose doit être traitée non pas avec la hauteur desobligeante qu'on fait à la Haye, mais plûtôt amiablement concertée avec les Regens de Suede, qui ne peuvent, ce me semble, nous refuser avec justice de pratiquer les moyens qu'on avisera ensemble, pour empêcher que les Marchands Suedois, par l'espérance d'un grand gain, ne puissent fournir l'Angleterre de ce dont Elle à un besoin absolu pour l'équipement de ses Flottes; J'en ai écrit en cette conformité dès l'ordinaire passé au Sieur de Pompone, & j'en ai fait parler ici au Comte de Koningsmarck,

qui eſt convenu du principe que j'établiſſois, & a ſeulement repréſenté que la Suede ſe trouveroit privée de tout debit de ſes denrées, ſi nous ne voulons nous mêmes achéter à prix raiſonnable celles dont ils pourroient ſe défaire plus avantageuſement avec les Anglois. Cependant comme Annibal Sexter m'a preſſé de declarer mon intention ſur le ſujet de cette nouvelle garantie, que les Etats offrent au Roi de Dannemarc, ſur tout ce qui lui peut arriver de cette viſite des Vaiſſeaux neutres; Je n'ai pas jugé à propos de m'expliquer avec lui de toutes les penſées que j'ai ſur cette affaire, qui auroient pû décourager ſon Maître touchant ladite viſite, mais le parti que j'ai pris a été de lui faire entendre, que je vous écris par cet ordinaire d'en conférer avec le Sieur de Klingenberg, & avec les Commiſſaires des Etats.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, preſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 26. Juillet 1666.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi ſon Maître de repréſenter à Vos Seigneuries, que depuis que Sa Majeſté a acquis la Ville de Dunkerque en l'année 1662.*, tous les Vaiſſeaux des ſujets de Vos Seigneuries, & autres Etrangers n'y ont payé aucun droit de cinquante ſols pour Tonneau, qui ſe paye dans les autres Portes de France, & que même par Arrêt du Conſeil d'Etat de Sa Majeſté, l'entrée & la ſortie dudit Port a été afranchie de tous droits, comme*

me il paroît par ledit Arrêt du 7. May 1664., *& par le Certificat du Sieur Nacquart, Lieutenant Général de l'Amirauté audit Dunkerque; C'est pourquoi ledit Ambassadeur Extraordinaire fait instance à Vos Seigneuries à ce qu'il leur plaise faire, non seulement joüir à l'avenir les habitans de Dunkerque, qui viendront avec leurs Vaisseaux dans les Ports de Vos Seigneuries, de la même franchise du droit de cinquante sols pour Tonneau, mais aussi faire rendre & restituër la consignation d'argent, que quelques-uns des habitans de ladite Ville de Dunkerque ont été obligez de faire, à cause dudit droit qu'on les vouloit contraindre de payer, & laquelle consignation ils n'ont faite que pour se faciliter la sortie des Ports de Vos Seigneuries: comme aussi qu'il plaise à Vos Seigneuries permettre qu'une Flute qui sera fretée à Amsterdam, pour porter des Bordages dans les Magazins du Roi, en Charente, puisse sortir dudit Port d'Amsterdam sans aucun empêchement. Donné à la Haye le vingt-sixiéme Juillet* 1666.

D'ESTRADES.

TRAITÉ

Entre Leurs Hautes Puissances les Seigneurs Etats Generaux des Provinces-Unies des Pays-Bas d'une part, & Son Altesse Serenissime Monsieur l'Evêque de Munster d'autre part, pour l'explication du Traité de Paix du Mois d'Avril precedent, fait à Northorn le 28. Juillet 1666.

SOit notoire à tous, que quelques doutes & controverses étant survenuës sur le Traité de Paix con-

 clu

clu le 18. d'Avril dernier, entre les Seigneurs Etats Generaux des Provinces Unies des Pays-Bas d'une part, & Christophe Bernard Evêque & Prince de Munster d'autre part, lesquels il a semblé à propos à l'une & l'autre des Parties d'assoupir de bonne heure, pour l'affermissement de leur amitié & bon voisinage reciproque, en declarant le veritable sens dudit Traité; pour l'execution de quoi les Deputez & Envoyez des Parties sont convenus comme s'ensuit.

I. Comme par l'article VI. dudit Traité de Paix, où il est parlé des prisonniers faits durant la guerre, & dit que de quelque condition qu'ils fussent, ils seront relâchez & renvoyez sans rançon, en payant seulement les dettes legitimement contractées durant leur detention, la chose y est declarée de telle maniere que tous les prisonniers, nuls exceptez, & sans aucune difference de civils ou de militaires doivent être aussi-tôt relâchez, & qu'on n'a pû convenir à l'égard des dettes qui restoient à payer durant la detention de ceux qui sont morts, ou qui se sont évadez; d'autant que de la part des Seigneurs Etats Generaux on pretend que leurs obligations se trouvoient éteintes & abolies avec leurs personnes, & que s'il en restoit dû quelque chose aux particuliers, cela devoit être à la charge du Seigneur du Territoire, au lieu d'esperer quelque benefice de leur rançon; & que de la part de S. A. S. on soutient qu'on doit excepter ceux qui ayant refusé la subsistance publique, se sont fait donner des alimens particuliers, & ont pour cela donné des cautions, lesquelles il ne seroit pas juste de relâcher avant d'avoir degagé leurs promesses, & lesquels on voudroit néanmoins que Son Altesse Illustrissime relâchât, Son Altesse Serenissime se sentant grevée de ce qu'après avoir offert de sa part de payer les dépenses, & avoir, en ne rete-

retenant que les cautions, renvoyé les prisonniers de bonne foi, les Seigneurs Etats Generaux ayent de leur côté retenu jusqu'à present les leurs, ce qui a donné lieu à de grandes dépenses. De toutes lesquelles choses on se remet à la decision des Seigneurs Garands.

II. *Dans le même susdit article depuis le* §. & comme d'une & d'autre part, *jusques à la fin, il y est declaré qu'aucunes des contributions restantes, ne doivent s'entendre être dûës, & ne pourront être exigées ni payées, que celles que l'on est convenu expressément & dûëment monter à une certaine somme, & qu'on devoit payer chaque mois ou chaque semaine, pour la seureté des personnes & des lieux, auxquelles fins les susdites parties se devoient envoyer receproquement une designation des lieux qu'ils croyoient en être tenus, & ce dans le tems de trois mois prochain, afin que l'on payât, comme dit est, ce qu'on reconnoitroit être dû pour la seureté accordée, conformément à la convention expresse qui ne pouvoit pas recevoir d'extension, & ce au seul mandement du Seigneur du Territoire: les choses non liquidées étant remises auxdits Seigneurs Garants.*

Quant au dommage causé après la conclusion de la paix, par les Officiers & Troupes de Son Altesse Serenissime le Prince de Munster, tant pour avoir évacué certains lieux trop tard, qu'autrement, lequel dommage les Deputez des Seigneurs Etats font monter à une somme excessive, & jusqu'à quarante mille florins, & cette affaire étant debattuë & contestée de part & d'autre, parce que de la part des Hauts & Puissans Seigneurs les Etats Generaux, on croit que suivant l'article III., où il est dit que quelque dommage, &c. *Son Altesse Serenissime est obligée à les payer, precisément du jour de l'évacua-*

 tion,

tion, au lieu que de la part de Sadite Altesse Serenissime on objettoit, que la ratification des Seigneurs Etats ayant été differée, le delai & refus de leurs Sujets de payer à ses Soldats ce qui restoit dû de contributions, conformement aux articles clairs & distincts du Traité de paix, leur avoit attiré ce dommage; que de plus les Etats Provinciaux avoient loüé la bonne discipline militaire qu'avoit observé le Colonel Lutzau, & l'en avoient remercié; qu'ainsi, s'il y avoit quelque chose qui n'eut pas été bien fait, on devoit l'oublier; que s'il étoit arrivé quelque dommage procedant d'autre cause, on reconnoit que cela n'auroit pû arriver que du fait ou par l'ordre de Son Altesse Serenissime, (outre plusieurs autres raisons alleguées de part & d'autre); ainsi comme par la constante contradiction des deux parties, leur differente maniere d'expliquer ledit Traité & les instructions contraires des Deputez, ce point n'a pû être terminé à l'amiable, & que Son Altesse Serenissime soutient être grievement lezée par de frequentes executions militaires, invasions dans ses Terres, arrêts de ses Sujets, & injures & calomnies contre sa propre personne; on se remet de tout ce que dessus aux Seigneurs Garants; à moins que cependant les Seigneurs Etats, sur la remnotrance déja faite, ne reviennent de leur opinion, & ne trouvent à propos, comme on l'espere, de faire faire une satisfaction exacte, exemplaire, & convenable au delict, toute violence, execution & voye de fait cessant de part & d'autre.

IV. *Comme en concluant la paix, on a parlé d'y comprendre le Comté d'Ostfrise, que les Deputez des Seigneurs Etats y ont fait comprendre sous ces mots* les Confédérez & les amis, *&c. cela ne peut avoir été entendu autrement par lesdits Deputez, que conformément à la declaration que Son Altesse Sérénissime*

nissime a ci-devant faite à cet égard, auxdits Seigneurs Etats, à l'Electeur de Brandebourg & à la Duchesse d'Ostfrise.

V. Quant aux differens qui regardent quelques-uns qui se sont plaints d'avoir été lesez, en partie durant la guerre, & en partie depuis qu'elle est finie, tant par la confiscation de leurs biens qu'autrement, quoi que les Deputez des Seigneurs Etats ayent nié que cela regardât ledit Traité, ils ont pourtant convenu en ceci, que si ces gens peuvent prouver avoir été grevez à l'occasion & à cause de cette guerre, ils en doivent être dédommagez convenablement suivant les articles du Traité, leurs biens restant en leur entier à leurs femmes & enfans; la justice, quant au reste, leur devant être administrée sans partialité par un Juge competent. Fait à Northorn le 28. Juillet 1666.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 29. Juillet 1666.

J'Ai reçû la dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 23. du courant; Le Sieur van Gent ne m'a pas communiqué la Resolution des Etats Généraux du 9. du courant, sur le sujet de la visite des Vaisseaux neutres dans le Zont; & quand il m'en auroit parlé, je n'en aurois rien mandé à Vôtre Majesté, parce qu'elle est defectueuse, ayant été prise sans la participation de l'Assemblée de Hollande. Lors que j'en ai parlé au Sieur de Wit, il m'a dit qu'il n'en avoit été rien communi-

muniqué à ses Maîtres. Le Sieur de Klingenberg & lui sont du même sentiment que Vôtre Majesté, qu'il faut traiter cette affaire avec douceur avec la Couronne de Suede, pour les obliger à consentir que leurs Vaisseaux ne portent pas de Marchandises de contrebande en Angleterre, & propres à équiper leurs Flottes. Ils croyent tous deux, que le moyen le plus seur pour obliger la Suede à y consentir, est que Vôtre Majesté continuë d'y envoyer ses ordres à ses Ambassadeurs, pour proposer les expédiens qu'elle jugera les plus raisonnables, à quoi ils se conforment. Le Sieur de Wit s'est plaint au Resident de Suede, de ce que deux Vaisseaux Suedois chargez de Mâts, Godron, Brey & Fer, ayant été arrêtez par l'Amiral de Ruyter, les Maîtres des Navires lui avoient montré les Passeports du Roi de Suede, & les connoissemens comme s'étoit pour aller au Havre de Grace, & à la Rochelle; surquoi ils furent aussi-tôt relâchez, & après à demi lieuë de la Flotte, à la vûë de l'Amiral, ils tournerent vers Marquats & entrerent dans la Riviere de Londres, dont les Anglois ont écrit des railleries à Ostende & à Anvers, disans que les Hollandois sont de bonnes gens, & qu'ils leur laissent passer librement dequoi équiper leur Flotte. Du depuis treize autres Navires Suedois ont été arrêtez, chargez aussi de Mâts & autres ustancelles pour la Marine: l'Amiral de Ruyter les a envoyez à l'Amirauté de Rotterdam pour examiner leurs Passeports, ne voulant plus être trompé comme il a été.

Vôtre Majesté peut juger que si on ne fait quelque reglement là-dessus, les Suedois, sous prétexte d'aller en France, fourniront tout ce

dont

dont les Anglois auront besoin pour leur Marine.

Les derniéres Lettres que Messieurs les Etats ont reçûës du Sieur d'Isbrand, marquent que leur accommodement s'avance, & qu'on est d'accord des principaux points.

Le Sieur de Wit m'a communiqué de la part des Etats, comme ils ont accepté la mediation du Roi de Suede.

Puis que je sçai les intentions de Vôtre Majesté, sur le Traité de la Ligue entre les Etats, l'Electeur de Brandebourg, & les Ducs de Lunebourg; Je la puis asseurer qu'il ne se conclura point, & que je ne manquerai pas d'expédiens auprès des Députez des Villes, pour y apporter des obstacles que ceux qui les desirent ne surmonteront pas.

Le Sieur de Wit n'a pas negligé l'avis, que Vôtre Majesté a donné de faire joindre vingt Navires du Roi de Dannemarc à leur Flotte. Le Sieur de Klingenberg en a écrit au Roi son Maître, mais ledit Sieur de Wit ne prétend pas que les Etats donnent plus, que le subside qui a été accordé par le Traité. Il m'a paru que le Sieur de Klingenberg n'y a pas trouvé de difficulté.

J'ai envoyé aux Amirautez, pour reïterer des instructions sur les torts & injustices qui ont été faites à Michel Mel, Marchand de Diépe, & à d'autres sujets de Vôtre Majesté, où il se trouvera de bien plus grands sujets de plaintes, que celles que fait le Sieur van Beuningen.

L'Amiral de Ruyter a écrit aux Etats du 25. au soir, que la premiére Escadre des Anglois paroissent comme s'ils vouloient sortir, qu'il a 89. grands Navires & 16. Brulots en fort bon état, & que quand la Flotte des Anglois sera

prête de sortir, il se retirera trois lieuës en Mer, pour avoir de l'espace à former les Escadres, & se retirer hors des bancs de la Côte d'Angleterre.

J'ai attendu jusqu'à présent d'avoir quelque lumiére du Sieur de Wit, mais il ne m'a rien dit qui puisse m'informer de l'état des Places, de la force des Troupes Angloises, de la facilité de la descente, ni d'aucunes choses qui puissent porter Vôtre Majesté à un tel dessein. Ceux à qui il en parle se sont tenus aux termes généraux, que ce seroit une entreprise fort préjudiciable à l'Angleterre, mais je lui ai repondu qüe cela ne suffisoit pas pour la faire réüssir, & que je ne croyois pas que Vôtre Majesté s'embarquât à de tels desseins, sans y voir plus clair. Je n'ai pas trouvé le Sieur de Klingenberg mieux informé pour celui des Orcades, & de Hitlande; aussi ce n'est pas leur métier à l'un ni à l'autre que celui de la guerre : ils croyent toutes leurs propositions faciles.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, presenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 29. Juillet 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaires de France, a ordre du Roi son Maître de faire instances à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise écrire en termes fort efficaces au Collége de l'Amirauté d'Amsterdam, de relâcher deux Navires de Diépe, l'un nommé la Sainte Marie, Maître Lau-

Laurens Poullet, & l'autre l'Aurore, Maître René Carlet, qui après avoir porté partie du Bagage de l'Ambassadeur en Angleterre, & prenant leur route pour aller de la Tamise à Hul, à Nieucastel y charger du Plomb & du Charbon, & retourner avec leurs charges au Havre de Grace, ayans les Passeports du Roi, & les attaches de Monsieur l'Amiral, ont été rencontrez par un Capitaine d'un petit Vaisseau Hollandois équipé en guerre, qui sans avoir aucun égard auxdits Passeports, attaches de l'Amiral, ni aux congez de l'Amirauté de Diépe, les a non-seulement pris & menez à Amsterdam, mais a pillé les équipages, depredé lesdits deux Navires, & mis les Officiers en prison; ce que Sa Majesté a appris avec grand déplaisir, & a chargé ledit Ambassadeur Extraordinaire de poursuivre incessamment à obtenir la liberté desdites deux Navires, ensemble des Passeports de Vos Seigneuries, pour la seureté de leur retour en Angleterre, & d'Angleterre en France, & particuliérement demander tous les dépens, dommages & intérêts, soufferts & à souffrir par lesdits deux Navires, même le châtiment dudit Armateur, pour le manquement du respect qu'il a dû avoir pour les Passeports de Sa Majesté, & pour la pernicieuse conséquence qui s'introduiroit & qu'il introduit par-là, surquoi ledit Ambassadeur Extraordinaire attend une promte expédition de Vos Seigneuries, afin qu'il puisse sans delai rendre compte de ses diligences à Sa Majesté. Donné à la Haye le 29. Juillet 1666.

D'ESTRADES.

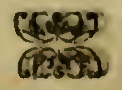


LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 30. Juillet 1666.

JE ne veux pas dire par-là, que quand cet accommodement feroit fait, il fut d'aucune necessité, que j'écrivisse aux Etats aux mêmes termes que j'ai fait au Roi de Dannemarc, dont la condition pour la situation de ses Etats, & pour leur foiblesse est bien différente de celle des Provinces Unies; J'ai seulement voulu faire remarquer que tant que la Négociation du Sieur d'Isbrand, ne sera point terminée à la satisfaction de la Suede, je n'avois pas lieu de demander à celle-ci avec honnêteté, les mêmes paroles que j'ai exigé d'elle pour la seureté du Dannemarc. Je veux cependant espérer, après ce que j'ai vû dans vôtre derniére dépêche, que le Sieur de Wit, ayant tenu ce qu'il vous avoit promis, comme je n'en doute pas, le Sieur d'Isbrand recevra bien-tôt des ordres qui lui donneront moyen de terminer au contentement des parties l'affaire qu'il traite, & alors seulement les Etats pourront être en repos, sur le dessein qu'on croid que le Connestable Wrangel a d'envoyer un Corps de Troupes dans l'Ostfrise, s'il n'en est retenu par les ordres qui lui viendront de Stockholm.



LETTRE

Du Roi de la Grande Bretagne à Leurs Hautes Puissances Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas.

Le 4. *Août* 1666.

CHarles, par la grace de Dieu, Roi de la Grande Bretagne, France & Irlande, Défenseur de la Foi, &c. à Hauts & Puissans Seigneurs les Etats Généraux des Provinces Unies, nos très-chers Amis, *Salut.* Hauts & Puissans Seigneurs nos très-chers Amis, Nous avons vû par Vôtre Lettre du dixiéme de Juillet, & qu'un Trompete nous a apportée, un exemple de Vôtre honnête & loüable humanité, exercée à l'égard du Corps du Chevalier Guillaume Barcley, qui en combattant vaillament pour Nous & pour sa Patrie, est mort, & est tombé en vôtre pouvoir par le sort des armes; Lequel office, qui est un effet de vôtre generosité, nous a été très-agréable, & en cas pareil, nous tâcherons de faire le semblable, & même encore plus, ne voulant jamais rester en défaut, quand il s'agira de rendre à la vertu l'honneur qui lui est dû, & de témoigner nôtre benignité à nos Ennemis même, autant que la raison de guerre le permettra. Comme donc les parens & les proches du défunt souhaitent de l'inhumer auprès de ses Ancêtres, nous avons volontiers consenti à leurs desirs, & avons reçû à gré l'offre que vous

vous nous avez favorablement faite à cet égard: & afin que le Vaiſſeau que vous procurerez pour tranſporter le Corps, vienne & retourne, ſans que nos ſujets lui nuiſent, nous avons fait expédier un Sauf-conduit, que vous trouverez enfermé dans la préſente. Au reſte nous vous declaclarons ſincérement, que l'heureux ſuccès, que par l'aide de Dieu nous avons remporté, ne nous a nullement enflé, & nous ne laiſſons pas d'avoir toûjours préſens à nôtre eſprit les inſignes dommages que ſouffre la Religion Proteſtante par cette guerre, & combien les Ennemis de la même Religion ſe promettent de profiter de nos diſcordes; c'eſt pourquoi nous ſommes prêts à nous appliquer à guérir de telles playes, dès que des conditions juſtes & honorables nous pourront inviter à une œuvre ſi pieuſe. Donné à nôtre Palais de Witheal le 4. d'Août 1666.

Signé, Vôtre bon Ami,

CHARLES.

Et plus bas,

GUILLAUME MAURICE.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 5. *Août* 1666.

LA Lettre que Monſieur van Beuningen a écrite cet Ordinaire au Sieur de Wit lui a donné beaucoup de chagrin. Elle porte qu'il a parlé

parlé à Vôtre Majesté de la part des Etats, pour lui demander douze Brulots & un nombre de Matelots de ses places maritimes pour mettre sur la Flotte au lieu des soldats dont ils ont suffisamment, ce que Vôtre Majesté lui a refusé ; qu'il lui a demandé ensuite les deux Brulots qui sont tous prêts à Dunkerque & fort proche de leur Flotte, qui est en presence de celle d'Angleterre, & qu'il n'a pû les obtenir ; que le lendemain il écrit à Monsieur de Lionne dans les termes les plus pressans qu'il peut pour le prier de favoriser sa demande des deux Brulots auprès du Roi, dont il n'a point de réponse ; que voyant ce refus, il ne peut être que dans de grandes inquietudes, de voir ses Maitres exposez à soutenir seuls par les armes ce grand effort de leurs ennemis ; qu'il doit juger de-là si on se doit attendre à la jonction de la Flotte de Vôtre Majesté, puis qu'on refuse deux Brulots inutiles à six lieuës d'où le Combat se doit faire ; qu'il est tout étonné de voir qu'en France on considére si peu leurs propres intérêts, jusques à laisser perdre les occasions d'abattre l'orgueil des ennemis communs ; qu'il remarque bien, par les instances que Vôtre Majesté fait pour les avantages de la Couronne de Suede, en conseillant aux Etats de leur donner satisfaction tant sur les subsides que sur la cassation du Traité d'Elbing, son sentiment peu favorable pour ses Maitres, parce que le seul moyen pour faire mettre la Suede à la raison seroit celui de lui declarer que les Etats feroient les choses raisonnables, mais rien par crainte ni par la hauteur avec laquelle elle agit, & cependant il paroit par les démarches que Vôtre Majesté fait qu'on veut leur donner des frayeurs de la Suede ; que faisant réfléxion sur tout ce que

dessus,

dessus, il croit qu'il y va du service de ses Maîtres & de son devoir de les en avertir, afin qu'ils prennent leurs mesures avant que d'être accablez.

Soit que le Sieur de Wit ait fait une Lettre de lui-même, ou qu'elle soit effectivement du Sieur van Beuningen, je lui ai repliqué que pour le refus des douze Brulots, les Flottes étant en presence, ils ne pouvoient pas être prêts assez à tems pour s'en servir. Quant aux Matelots, que les Etats sçavoient bien qu'il n'y en avoit pas seulement dans les places de cette Côte, de quoi faire le service aux Barques qui sont dans lesdites places; que pour les deux Brulots de Dunkerque, étant destinez pour la Flotte de Vôtre Majesté qu'elle attend à toute heure dans la Manche, & faisant partie de l'armement, que je crois que Vôtre Majesté ne l'a pas voulu affoiblir, afin qu'elle pût agir à son arrivée avec plus de vigueur contre les ennemis communs.

Quant à ce qui regarde la Negociation de Suede, qu'on pourroit aussi alleguer la même chose pour le Dannemarc, ayant fait les mêmes démarches de la part de Vôtre Majesté pour porter les Etats à s'accommoder, que je fais tous les jours par ses ordres pour la Couronne de Suede, & cependant je suis asseuré que les Etats seroient fâchez de n'avoir pas attiré dans leur parti le Roi de Dannemarc, comme ils le seroient s'ils laissent échaper la Suede; que je suis étonné de voir juger du procedé de Vôtre Majesté avec tant d'injustice; que je voulois venir dans le détail avec lui; que je le priois de rapeller à sa memoire & si au commencement les Suedois n'ont pas demandé la Cassation du Traité d'Elbing, huit cens mille écus de subsides, vouloir obser-

ver

ver le Traité fait avec l'Angleterre, ne parler point d'être neutres, donner diminution des Péages aux étrangers tels qu'ils voudroient, & presentement ils se reduisent à laisser le Traité d'Elbing, à ne demander plus de subsides, traiter les Hollandois pour les Péages dans la même égalité que les autres étrangers, se delarer neutres, qui est le plus grand pas qu'ils pouvoient desirer, à quoi la Suede a été portée par les grands soins avec lesquels Vôtre Majesté a insinué à la Couronne de Suede, que si elle ne se reduisoit à reformer ses prétensions, Vôtre Majesté seroit obligée de rompre avec elle pour l'intérêt des Etats; que j'étois tout-à-fait surpris de voir de tels reproches après tant d'effets d'amitié & de la protection de Vôtre Majesté pour les Etats; que je lui voulois bien alleguer tout ce que dessus de moi-même, & lui dire que s'il montre sa Lettre aux Etats, je serai obligé de rendre compte à Vôtre Majesté de tout ce détail; que j'estime important, que ni les uns ni les autres n'en sçachent rien pour n'aigrir pas les esprits, qui auroient peine à revenir dans une bonne & sincere confiance, ce que j'ai estimé à propos pour éviter que les Deputez de l'Assemblée de Hollande ne prennent Copie de cette Lettre, qu'elle envoyeroit dans toutes les Villes, où ces impressions étant une fois dans les esprits des peuples, il faudroit des années pour les desabuser. Il en est convenu avec moi. Je lui ai fait entendre par même moyen que Vôtre Majesté ne pouvoit accorder la même Lettre aux Etats qu'elle a accordé au Roi de Dannemarc, que le cas n'étoit pas pareil, que la situation de leur païs n'avoit rien à craindre contre les insultes des Suedois, & que de plus ils n'étoient pas d'ac-
cord

cord avec eux de leurs differends. Il me repliqua, que puis que Vôtre Majesté n'avoit pas trouvé à propos de leur accorder une pareille Lettre, il étoit fâché d'en avoir parlé; qu'il faloit tâcher de s'accommoder avec la Suede, que les Etats de Hollande avoient formé leurs avis, qu'il y avoit encore des points qu'ils ne pouvoient passer, qu'on dépêchoit exprès au Sieur d'Isbrand pour cela, & qu'il falloit être éclairci, sur ce que dans la derniere conversation dudit Isbrand avec les Commissaires, il lui a été dit que les Hollandois seroient traitez pour les péages, en faisant les mêmes conditions que les autres étrangers.

Que les Etats ne pouvoient pas passer cet article de la sorte; que peut-être les Anglois leur promettent de ne prendre nul intérêt au siege de Breme, que s'il attaque le Dannemarc après cette guerre, il ne s'y opposera pas; il peut aussi lui promettre des assistances contre les Moscovites; qu'un article passé de la sorte se trouveroit peut-être contre les intérêts de l'Etat; qu'il veut observer religieusement tous ses Traitez precedens, & qu'ainsi il faut parler clairement & ne laisser aucun doute. Il y a aussi deux autres articles sujets à diverses interpretations.

J'ai donné avis de tout ce que dessus à Messieurs les Ambassadeurs de Suede, & les ai informé de ces difficultez, afin qu'ils y remedient par leur prudence.

Vôtre Majesté verra, par la réponse que je fais à Monsieur Colbert, ce qui s'est passé entre Monsieur de Wit & moi touchant les saluts, comme aussi sur la sentence de confiscation qui a été donnée par l'Amirauté d'Amsterdam des Vaisseaux du Sieur Fromont, qui ont trafiqué en An-

gleterre

gleterre avec les Paſſeports de Vôtre Majeſté. Les rencontres ſont fort fâcheuſes dans un tems où la défenſe eſt generale aux Sujets des Etats, de n'avoir aucun Commerce avec les Anglois, ce que les Peuples ſouffrent avec peine; & le Sieur de Wit m'a dit là-deſſus, que ſi les Amirautez ne traitoient avec vigueur telles actions ils ne ſçauroient contenir leurs peuples, voyant que la France, qui a la même guerre qu'eux, introduiroit un Commerce avec des Paſſeports. Un autre Navire apartenant à Michel Mel Bourgeois de Diépe allant en Ecoſſe avec Paſſeport de Vôtre Majeſté, & un du Duc d'Yorck a été mené à Horne, ce qui a émû d'autant plus les eſprits qu'ils ont jugé qu'il y avoit concert entre Vôtre Majeſté & l'Angleterre pour établir le Commerce par voye des Paſſeports & une infinité d'autres chimeres, que les peuples ſe mettent dans la tête, qu'il eſt difficile de leur ôter ſi l'on n'en fait ceſſer la cauſe.

Une Galiote vient d'arriver aux Etats de la part de l'Amiral de Ruyter, qui marque que les ennemis ſont en preſence, & qu'il va commencer le combat, la Lettre eſt dâtée du 4. à 8. heures du matin, nous avons entendu tirer continuellement du depuis.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 5. Août 1666.

L*E Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi ſon Maître de faire*

faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise écrire au Collége de l'Amirauté de Hoorn, afin que le Vaisseau, nommé le Saint Jean, appartenant à Michel Mel, Marchand de Diépe, du port de 70. tonneaux ou environ, Maître Michel Robin, rencontré & pris en Mer par un Navire de cet Etat, nommé le Renard d'Or équipé en guerre, commandé par Laurens Ferisson, & par lui mené audit lieu de Hoorn, chargé de Sel & de Cercles, qu'il portoit en Ecosse, à cause d'un établissement de pêche de Saumon, qu'y a fait ledit Mel, soit relâché & mis en liberté avec ses Marchandises, suivant le Passeport du Roi qu'avoit ledit Robin, nonobstant lequel il a été ainsi pris & mené audit Hoorn.

Ledit Ambassadeur réïtere aussi à Vos Seigneuries, la demande qu'il leur a déja faite par son Mémoire du 29. Juillet dernier, pour la liberté de deux autres Navires de Diépe, nommé l'un la Sainte Marie, Maître Laurens Poullet, & l'autre l'Aurore, Maître René Carlet, aussi rencontrez & pris en Mer, nonobstant les Passeports du Roi qu'ils avoient, & menez à Amsterdam par un Capre de cet Etat; ensuite de quoi il plaira à Vos Seigneuries faire expédier leurs Passeports, pour la seureté du retour en France desdits trois Vaisseaux. Donné à la Haye le cinquiéme Août 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 6. Août 1666.

J'Ai été fort surpris de voir dans la derniére dépêche du Sieur de Pompone, que le Sieur

Sieur d'Isbrand, depuis le gain de la Bataille, avoit reçû ordre des Etats, de demander à la Suede une declaration précise de Neutralité, cela étant formellement contraire à ce que vous m'aviez mandé ci-devant, & surquoi j'avois fait un fondement certain que le Sieur de Wit avoit fait prendre la Resolution aux Etats, de se contenter de la parole que le Roi de Suede me donneroit, sans en vouloir exiger aucune autre pareille de lui, qu'il n'attaqueroit point le Roi de Dannemarc, & le laisseroit agir librement contre les Anglois. Comme j'ai donné part, il y a long-tems, à la Regence de Suede de cette Resolution qu'avoient prise les Etats, je vois qu'elle en interprête aujourd'hui le changement à l'effet d'une vanité que la victoire inspire auxdits Etats, comme s'ils étoient au-dessus de toutes choses, & qu'ils pussent prescrire à un chacun des Loix selon leur volonté; c'est pourquoi il sera bon que conseiller audit de Wit de porter ses Maîtres, à demeurer dans les termes de leur premiére Resolution, & d'autant plus que ma parole s'y trouve en quelque façon engagée, sur ce que ledit Sieur de Wit lui-même vous avoit rapporté de l'intention des Etats.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 8 *Août* 1666.

J'Ai estimé à propos de dépêcher ce Gentilhomme à Vôtre Majesté, pour l'informer de ce qui s'est passé dans ce dernier combat. Le Sieur de Wit m'en a envoyé un Mémoire

moire sur les Lettres qu'il a reçûës de l'Amiral de Ruyter, & du Lieutenant Amiral Tromp, qui sont à présent près de Vlissingue pour se racommoder. De Ruyter a eu deux cens hommes tuez dessus son bord, ayant été trois heures entre les trois Amiraux du Pavillon rouge & du Pavillon blanc; où il eut peri par un Brulot, que les Ennemis lui avoient detachez, sans l'assistance de Messieurs les Chevaliers de Lorraine, & de Coalin, de Cavois & du Baron de Busca, & quelques autres François qui s'offrirent d'aller au devant, avec deux Chaloupes & quarante Mousquetaires, ce qui réüssit si bien, que le Capitaine du Brulot les voyant venir à lui, avec tant de resolution, se jetta dans sa Chaloupe avec ses gens, & mit le feu au Brulot, qui se consuma à cinquante pas du Vaisseau de l'Amiral de Ruyter. Nous avons perdu deux Vaisseaux qui ont été coulez à fonds, l'Amiral de Zeelande Jean Evertsen, l'Amiral de Frise, & le sous Vice-Amiral tuez, & trois Capitaines fort estimez.

Du côté des Ennemis il y a eu quatre grands Vaisseaux brûlez & coulez au fonds, on ne sçait pas les Officiers.

L'Amiral de Ruyter a tellement ruïné le Vaisseau du Pavillon rouge, où étoit le Duc d'Albemarle, qu'il a été contraint de se mettre dans une Chaloupe avec son Pavillon, pour en aller monter un autre.

La Flotte des Etats ne sçauroit être racommodée d'un mois, & ils auront de la peine de remplacer les hauts Officiers qu'ils ont perdu.

J'ai crû qu'il étoit important d'avertir Vôtre Majesté en diligence de tout ce que dessus, afin de donner ordre à sa Flotte de rester dans quelques-

ques-uns de ses Ports, jusques à ce que celle de Hollande soit prête de sortir.

Le Sieur de Wit part dans une heure pour Zeelande de la part des Etats, avec plein-pouvoir de remedier à toutes choses.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 10. *Août* 1666.

DÉs que j'ai eu le fâcheux avis de cette disgrace arrivée aux armes de mes Alliez, j'ai pris la Resolution de vous envoyer ce Courier exprès pour plusieurs raisons.

La premiére, afin que vous témoigniez en mon nom aux Etats Généraux, la sensible part que j'ai prise au déplaisir que leur cause le mauvais succès de ce second combat, & que la douleur que j'en ai n'est pas moindre que celle qu'ils en peuvent ressentir, mais qu'il faut par nôtre fermeté, & par de nouvelles vigoureuses Resolutions non seulement en diminuër tous les préjudices, mais reduire bien-tôt les Anglois à souhaiter veritablement la paix.

La seconde, afin que vous asseuriez aussi de ma part lesdits Etats que je contribuërai sincérement & avec application, tout ce qui dépendra de moi & de mes forces, pour faire ce que je viens de dire, & qu'il me semble même d'y voir beaucoup de facilité, l'Angleterre n'étant pas en état, pour un mediocre avantage qu'elle vient de remporter, ni de soûtenir les grandes dépenses qu'elle a faites jusques ici, ni de resister à la longue elle seule aux efforts des

trois Puiſſances telles que ſont celles de la France, de Dannemarc & des Provinces Unies, puis que cette derniére ſeule a toûjours combatu contre elle à forces égales, qu'elle a toûjours rendu le danger égal, & qu'elle peut à l'avenir être ſecondée & appuyée de cent Vaiſſeaux de ſes Alliez, leſquels malheureuſement n'ont pû encore être de la partie, & qui compoſeront une nouvelle Flotte égale, en forces & en nombre des Vaiſſeaux, à celles des Anglois.

La troiſiéme, afin que vous puiſſiez promtement m'informer de l'état de toutes les affaires des Etats Généraux, & de ce qu'ils ſçavent de celle des Anglois depuis la Bataille, c'eſt-à-dire, quel échec & quelle diminution aura reçû leur Flotte dans le combat, & quelle Reſolution ils auront priſe ou de rentrer dans la Riviere de Londres, ou de pourſuivre l'Eſcadre de Tromp, ſi elle n'étoit pas rentrée dans le Texel comme l'on dit, ou de tenir la Mer & croiſer dans la Manche & avec quel nombre de Vaiſſeaux.

La quatriéme, afin que ſi les Etats ſe trouvent en pouvoir & en volonté, comme je ne doute ni de l'un ni de l'autre, de remettre leur Flotte à la Mer, auſſi-tôt qu'elle aura été reparée, pour agir juſqu'à l'arrivée de la mauvaiſe ſaiſon, à quoi vous les exhorterez vivement de ma part, que vous leur propoſiez en mon nom la jonction de ma Flotte, & que comme elle ne peut manquer d'arriver dans très-peu de jours à la Rochelle, ou à Belle-Ile, ſi elle n'y eſt déja, vous voyiez dès à préſent avec le Sieur de Wit & avec les autres Commiſſaires, quelles voyes ſeront les plus propres & les plus ſeures pour faire ladite jonction, & que vous

m'en

m'en rendriez compte en toute diligence, afin qu'on n'y perde pas un moment de tems utile, & que les ordres pour l'exécution se puissent incessamment donner de part & d'autre, selon ce qui aura été concerté & arrêté. Vous direz encore aux Etats, que je mande aujourd'hui même au Chevalier de Terlon, que j'ai depuis peu fait passer à Coppenhague en la même qualité de mon Ambassadeur qu'il avoit en Suede, qu'il tâche par des offices & de pressantes instances, qu'il fera de ma part au Roi de Dannemarc, à le porter de prendre dès à cet heure la Resolution de joindre une partie de sa Flotte à la mienne, & à celle desdits Etats, quand on lui fera entendre qu'il est necessaire de le faire pour le bien & avantage de la cause commune, & qu'on lui donnera l'occasion & le moyen de faire cette jonction avec seureté.

Je ne veux pas finir sans vous dire, que vous devez de nouveau recommander de ma part aux Etats leur accommodement avec la Suede, laquelle se voyant méprisée ou traitée avec dureté, pourroit dans ces conjonctures-ci prendre des Resolutions, qui nous seroient fort desavantageuses. On sçait que les Suedois ne manquent jamais de prétextes, pour faire tout ce qu'ils croyent être de leur intérêt. Cet article merite autant que toute autre chose ses réfléxions & toute l'application du Sieur de Wit, & ensuite de bons ordres au Sieur d'Isbrand.

Quand je vous ordonne dans cette Lettre de parler ou d'agir auprès des Etats, vous sçaurez bien distinguer ce qui doit ou peut-être dit dans leur Assemblée, d'avec ce qui doit être reservé pour vos seuls Commissaires.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 10. *Août* 1666.

DEpuis la Lettre du Roi écrite & sur le point du départ de ce Courier, j'ai reçû vôtre dépêche du 5. de ce mois. Je crois qu'il vaut mieux compatir avec ses amis dans leurs afflictions & les consoler, que de s'amuser à leur faire des reproches, quelques justes qu'ils puissent être; sans cela j'aurois cent choses à vous dire sur les desobligeantes & déraisonnables plaintes que vous a faites M. de Wit. Quoi? Messieurs les Etats qui se défendoient si mal contre un seul Prince de l'Empire, & que la seule protection du Roi a sauvé d'une ruïne qu'ils ne pouvoient presque éviter, si la Suede & d'autres Princes de l'Empire se fussent joints à l'Evêque de Munster, les Etats, dis-je, pour lesquels Sa Majesté contre tous ses intérêts, a declaré la guerre au Roi son proche parent, se plaindront qu'ils sont abandonnez & comme assassinez par la France, quand on leur refuse deux bagatelles qu'il a passé dans l'esprit de Monsieur de Wit de faire démander au Roi, & il vous dira là-dessus qu'il est obligé d'avertir ses Maitres, afin qu'ils prennent leurs mesures avant que d'être accablez; tout cela est si injuste & si mal-honnête, que s'il étoit arrivé en une autre conjoncture que celle de la perte d'un combat où il faut consoler nos amis & nous réünir plus fortement que jamais, je vous aurois fait là-dessus une Lettre de six pages pleines d'un très-vif ressentiment de Sa Majesté, mais elle ne desire

desire pas que vous en disiez un seul mot audit Sieur de Wit, & qu'au contraire vous lui témoigniez avoir reçû ordre de Sa Majesté de le proteger plus que jamais, en cas que ses envieux voulussent prendre le pretexte de la disgrace arrivée à la Flotte pour lui susciter des embarras, & en effet Sa Majesté desire que vous employiez efficacement, & autant qu'il sera besoin, toute son autorité pour le soutenir.

Cependant pour vôtre information, je vous dirai que Monsieur van Beuningen a eu grand tort s'il n'a mandé les choses comme elles se sont passées, & s'il a fait des commentaires sur une conduite fort sincere; car même les motifs des refus qu'on lui a fait ont été obligeans pour les Etats, s'ils sont bien considerez; cependant sur de pareilles bagatelles, on declare que si les Provinces en sont informées on aura de la peine à les en faire revenir.

Ledit Sieur van Beuningen demande qu'on lui permette de faire une levée de Matelots dans nos Ports de Ponant; on lui répond qu'on lui pourroit facilement accorder sa demande, mais que Sa Majesté ne veut pas vendre de la fumée, ni que les Etats se puissent plaindre qu'elle les a voulu tromper, & que la sincerité l'oblige de l'avertir qu'il ne trouvera pas un seul Matelot dans tous ses Ports, & que du Quesne a eu toutes les peines du monde, y ayant employé trois mois de tems, à y former l'équipage de Vendôme. Ledit van Beuningen demande encore qu'on équipe promptement douze Brulots, & connoissant que cela n'est pas praticable pour s'en pouvoir servir à tems dans le combat, il se reduit à en demander deux qu'il dit être dans la Fosse de Mardik. On lui répond qu'il n'y en a

qu'un, comme il eſt vrai, & qu'il peut bien croire que Sa Majeſté qui voudroit avoir payé beaucoup, & que tous ſes Vaiſſeaux de guerre & tous ſes Brulots puſſent arriver à tems dans la Manche pour ſe trouver à la Bataille, ne refuſeroit pas un Brulot aux Etats, mais que Sa Majeſté craignoit de donner à rire au monde, & que tant les Anglois que les Hollandois, voyant arriver ce Brulot, ne diſſent par moquerie & avec quelque raiſon, voilà la Flotte de France qui vient ſecourir ſes Alliez dans le peril; c'eſt la premiere réponſe que je donnai à Monſieur van Beuningen, qui étoit ſelon mon petit jugement fort ſenſée pour ne vous laiſſer pas tomber dans le ridicule; néanmoins le même ſoir étant arrivé chez lui, il m'écrit un Billet auſſi preſſant pour ce Brulot que s'il eut été queſtion de toute nôtre Flotte, & l'ayant montré au Roi, Sa Majeſté m'ordonna auſſi-tôt de lui expedier les ordres qu'il deſiroit, au peril de toutes les moqueries qu'en pourroient faire & amis & ennemis, & ledit Sieur van Beuningen prit ſoin d'envoyer à Calais cet ordre ſi important par un Courier exprès, & Monſieur Nacquart m'a écrit du 2. qu'il alloit envoyer le Brulot à Monſieur de Ruyter.



MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 11. Août 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, represente à Vos Seigneuries que le Sieur de la Garde Belin ayant demandé au College de l'Amirauté d'Amsterdam la sortie de deux Vaisseaux François, le St. Anthoine & les Armes de France, venus de Dunkerque dans la Rade de Texel pour y prendre seulement la Compagnie ou envoy de deux autres Vaisseaux, nommez le Lis couronné & la Justice, équipez en guerre pour le service de la Compagnie Occidentale de France, & le secours des Iles de l'Amerique, ledit Sieur de la Garde Belin auroit payé pour le droit de quarante deux sols pour tonneau quatre cens quarante cinq florins dix sols, seulement par provision & comme par forme de consignation, de quoi ayant presenté depuis une Requête audit College de l'Amirauté pour avoir restitution de ladite somme, ledit College a répondu par une Apostille à ladite Requête, qu'il n'en pouvoit disposer jusques à present, ce qui a obligé ledit Sieur de la Garde Belin de s'adresser audit Ambassadeur Extraordinaire, & ledit Ambassadeur de faire instances à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise faire restituer audit Sieur de la Garde Belin, les 445. florins dix sols payez par lui, comme il est dit ci-dessus, par forme de consignation, pour la sortie de ces deux Vaisseaux, attendu qu'ils sont venus de Dunkerque sans aucunes Marchandises, & seulement pour joüir dudit Convoi.

Ledit Ambaſſadeur Extraordinaire repreſente auſſi à Vos Seigneuries, que Paul le Vaſſeur, Capitaine d'une petite Courvette de Calais armée en guerre, étant ſortie de ladite Ville le ſixiéme Juillet dernier avec Commiſſion de France pour faire ſa route du côté du Nord, avoit rencontré à la hauteur du Vlie pays de Frieſland un Heu chargé de Goudron, tenant ſa route du côté d'Angleterre, lequel il a fait aborder, & a trouvé que le Maitre dudit Heu n'avoit aucun congé, connoiſſement, charte partie, Lettres d'habitation ni d'adreſſe, ce qui l'a obligé de mettre de ſes gens deſſus à deſſein de le conduire au premier Havre de France, mais le vent contraire l'en ayant empêché il avoit relâché aux Côtes de Frieſland, où il a crû être auſſi bien en ſeureté que dans les Ports de France; mais bien au contraire de cela que le Garde-côte lui a fait commandement d'aller à bord pour lui porter ſa Commiſſion, à laquelle il n'a trouvé rien à redire, & que néanmoins il n'a pas laiſſe de s'emparer dudit Heu & des Marchandiſes qu'il a menez en la Ville de Harling, où étant arrivez Meſſieurs de l'Amirauté auroient donné main levée au Maitre dudit Heu, pour s'en aller où il adviſera bon être avec ſon Vaiſſeau & ſes Marchandiſes; que le douziéme dudit mois le même le Vaſſeur a fait rencontre à la hauteur d'Inglant d'un autre Heu chargé de Chanvre tenant ſa route vers l'Angleterre, qu'il a trouvé auſſi ſans congé, charte partie, connoiſſement, ni Lettre d'avis & d'habitation, qu'il a pris & mené à Horne, ne pouvant le conduire en France à cauſe du vent contraire, où le Garde-côte l'a encore obligé de lui porter ſa Commiſſion, qu'il a trouvée en bonne forme, nonobſtant quoi il n'a pas laiſſé de l'envoyer à Harling, où il n'a pas lieu d'eſperer plus de juſtice de cette priſe que de la premiere; C'eſt pourquoi ledit Ambaſſadeur Extraordinaire prie Vos Seigneuries de laiſſer joüir ledit

le

le Vaisseur de ses prises suivant sa Commission, & les mener en France pour y être fait droit sur icelles.

Ledit Ambassadeur Extraordinaire a aussi ordre du Roi son Maitre de demander à Vos Seigneuries l'exemption des droits pour un Navire venu de Suede, chargé de cent pieces de Canon qui doivent servir à l'armement des Vaisseaux de Sa Majesté qui sont bâtis à Amsterdam. Donné à la Haye l'onziéme Août 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 12. *Août* 1666.

DEpuis que le Sieur de Wit est arrivé en Zeelande, il a trouvé le mal plus grand qu'il ne croyoit par la division de l'Amiral de Ruyter & de Tromp, & par la lâcheté de 40. Capitaines qui ont abandonné de Ruyter dans le Combat. Il m'écrit que son application est à mettre d'accord les deux Chefs qui sont fort animez l'un contre l'autre. Il blâme trop, je l'ai averti que ledit Tromp est poussé à tenir la conduite qu'il tient par des voyes secretes, & que c'est une cabale où lui & plusieurs des principaux des Etats trempent. Je dois avertir Vôtre Majesté que si la chose tire en longueur, il ne faudra faire nul fondement sur l'action de leur Flotte, quoi qu'il y ait encore 80. mais fort peu de braves Capitaines, les meilleurs ayant été tuez en soutenant l'Amiral de Ruyter.

Ce que je trouve de plus fâcheux est de voir les lâches soutenus par leurs parens Deputez des

Villes & des Amirautez, & qu'ils resteront dans l'emploi comme s'ils avoient fait leur devoir.

La Flotte Angloise a été trois jours près de Blanckenbergue à la vûë de celle de Hollande, elle est à present devant la Meuse, & a detaché dix grands Navires pour aller du côté du Nord. On ne sçait pas si le reste de la Flotte suivra, en ce cas le Roi de Dannemarc pourroit avoir des affaires; leur dessein peut être aussi d'aller au devant de la Flotte des Indes, qui est sur le point d'arriver, ou bien d'aller prendre dans le Zondt quantité de Vaisseaux Marchands Anglois chargez de toutes sortes d'Ustensiles pour la Marine.

La Victoire des Anglois paroit en ce qu'ils sont maitres de la Mer.

Vôtre Majesté verra, s'il lui plait, dans ma dépêche du 17. Juin dernier, comme les Sieurs de Wit & Huguens, Commissaires aux affaires secretes, m'ont dit que les Etats ne feroient pas difficulté de se confier aux écrits en bonne forme qui seroient donnés à Vôtre Majesté de la part de la Couronne de Suede, qui declarât qu'elle observeroit tout ce qui sera arrêté, nonobstant que la paix se fit avec les Moscovites. Du depuis le Sieur d'Isbrand a écrit qu'il espere obtenir un Acte de Neutralité en bonne forme.

Les Etats ont envoyé ce matin 500. mille livres en Zeelande pour la Flotte, & on louë des Matelots de tous côtez pour remplacer ceux qu'on a perdu.



LET

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 15. *Août* 1666.

LE Sieur de Wit arriva hier de Zeelande, après avoir raccommodé les Sieurs de Ruyter & Tromp, & remis la bonne intelligence & l'union dans ſa Flotte. Sa preſence étoit neceſſaire à la Haye pour diſſiper les cabales qui commençoient de ſe former. Je n'ai rien omis dans ſon abſence pour faire connoitre de la part de Vôtre Majeſté, qu'elle ſeroit contraire à tous ceux qui formoient des deſſeins de broüiller, & pluſieurs Villes enſuite ſont demeurées dans la retenuë ſans prendre partie. Il n'y a plus rien à craindre à preſent de ce côté-là, & je vois toutes choſes diſpoſées à une bonne union.

Le Sieur de Wit & les Commiſſaires, dans nôtre conference, m'ont dit que la Flotte ne ſçauroit être prête que dans un mois, que ſi celle des Anglois étoit vers le Texel, la leur iroit la chercher, & qu'en ce cas la Manche ſeroit libre à la Flotte de Vôtre Majeſté ; que ſi celle d'Angleterre rentroit dans la Riviere de Londres ou aux Dunes, celle des Etats iroit ſe poſter ſoit à l'entrée de la Tamiſe, ou entre Douvres & Calais, & qu'ainſi celle de Vôtre Majeſté aura facilité de ſe joindre ſans rien riſquer.

Leſdits Commiſſaires m'ont aſſeuré que la Flotte ſeroit de 80. Vaiſſeaux bien équipez, que les Anglois n'en ont à preſent que 70., qu'ils en ont renvoyé dix fort mal traitez & hors de combat, & trois brûlez ou coulez à fonds. Ils ont

mis 60. hommes à terre en Nort-Holland e près d'Egmont, qui ont brûlé deux maisons & mis un Etendart rouge sur une Dune qu'ils y ont laissé, & de-là sont allez vers le Texel. Tous les Marchands apprehendent fort pour leurs Vaisseaux qui ont ordre de revenir, & pour ceux de la Compagnie des Indes.

J'ai fort pressé le Sieur de Wit & les Commissaires de finir l'accommodement avec la Suede. Ils m'ont répondu que c'etoit leur intention, mais que les Etats veulent trouver leurs seuretez, & qu'ils ne peuvent les trouver qu'aux conditions qu'ils m'ont declaré l'Ordinaire dernier, dont j'ai rendu compte à Vôtre Majesté. Les Etats accorderent hier l'exemption de droits des cent pieces de Canon venus de Suede pour le compte de Vôtre Majesté. Le Sieur de Wit m'a témoigné que les Etats se sentoient fort obligez à Vôtre Majesté, de la Lettre qu'elle écrivoit au Roi de Dannemarc sur ce sujet, & le prient de leur accorder ce secours dans cette conjoncture presente.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 15. Août 1666.

Vous verrez dans la dépêche du Roi tout ce qui s'est passé entre Messieurs de Wit, les Commissaires & moi dans deux conferences que j'ai eu avec eux sur les points de la dépêche de Sa Majesté. C'est en user bien genereusement, Monsieur, que de n'insulter pas ses amis par des sinistres reproches, dans une conjoncture d'affliction com-

comme celle d'à preſent. Je n'ai pas laiſſé de le dire à Monſieur de Wit, & de lui témoigner l'ordre que j'ai reçû de Sa Majeſté de le proteger & me ſervir de ſon nom en toutes rencontres où il iroit de ſon intérêt. Il s'en eſt ſenti fort obligé, & m'a prié de vous écrire qu'il n'oublieroit jamais cette marque de la bonté du Roi. J'ai remarqué qu'il a été bien aiſe que cela ſe ſoit paſſé de la ſorte, & qu'il s'attendoit à quelques reproches. Je lui ai lû ce qui eſt porté dans vôtre dépêche ſur les demandes de Monſieur van Beuningen & vos réponſes; il eſt convenu qu'elles étoient juſtes, & que ledit van Beuningen s'en devoit contenter. J'ai adreſſé hier le paquet de Monſieur le Chevalier de Terlon à Monſieur Courtin, & lui ai écrit un Billet de l'ouvrir en ſon abſence & faire ce que Sa Majeſté ordonne.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades à Mr. de Lionne.

Le 19. *Août* 1666.

MOnſieur de Wit revenant de Zeelande avoit crû d'avoir terminé les differends de l'Amiral de Ruyter & de Tromp, & avoir par là diſſipé toute cette grande cabale qui s'étoit élevée; mais il n'a pas été deux jours hors de la Flotte, que les cabales ont échauffé Tromp & l'ont porté à ſe plaindre plus haut qu'auparavant, & toute la Flotte eſt partagée pour les deux partis. Monſieur de Wit s'y en retourne dans deux jours; il me prie d'aller dans les Villes & ſe ſervir du nom du Roi pour porter les eſ-

prits à demeurer dans l'union, ce que je ferai la ſemaine prochaine. Je crains même qu'il ne ſoit obligé de monter ſur la Flotte avec des Deputez des Etats, pour contenir Tromp dans ſon devoir, ce qui ſeroit très-fâcheux, ſa preſence étant fort neceſſaire à la Haye.

Si la Flotte du Roi arrivoit dans cette conjonćture elle remettroit les mutins dans leur devoir.

J'ai fait lire à Monſieur de Wit la Lettre de Monſieur Colbert à Terron, mais comme il n'a rien apris de l'arrivée de la Flotte, il n'en a pas été beaucoup ſatisfait.

Les Etats ont nommé des Commiſſaires pour entendre les plaintes de Monſieur le Duc de Neubourg, & ſi les choſes ſe verifient comme le Memoire le porte, Monſieur de Wit m'a aſſeuré qu'on lui donnera ſatisfaćtion. L'on travaille auſſi avec le Chancelier de Cologne pour ajuſter les differends de Rhimberg.

Il arrive tous les jours quelque choſe de nouveau qui retarde l'accommodement de Suede; les Etats ne peuvent paſſer l'Aćte de la Mediation, comme il eſt couché. Vous verrez, par ce Memoire, de la maniere qu'ils le pretendent pour y trouver leur ſeureté, & ce qu'ils m'ont repliqué touchant les péages & droits nouveaux.

J'ai eſtimé à propos de vous envoyer la Copie de la Lettre que j'ai écrite à Meſſieurs les Ambaſſadeurs de Suede pour ne vous importuner pas par des redites. Je n'ai oublié aucune des raiſons portées dans les dépêches du Roi, pour obliger Monſieur de Wit & les Commiſſaires à ſe relâcher ſur les termes du projet de l'Aćte, que Meſſieurs les Ambaſſadeurs m'ont envoyé, & après beaucoup de conteſtations Monſieur de Wit m'a

m'a dit en particulier que cela ne se pouvoit pas, que la Ville d'Amstérdam & toute la Hollande voyoit fort bien, que par l'augmentation des Droits & Péages, la Suede leur vouloit ôter le Commerce de la Mer Baltique, & qu'il n'oseroit pas leur proposer aucun temperamment là-dessus.

Monsieur du Buat, qui étoit auprès du Prince d'Orange, avant qu'on eût changé sa Maison, fût arrêté prisonnier par ordre des Etats hier au soir, & ses papiers ont été saisis: on l'interroge presentement, on le soupçonne d'avoir eu intelligence en Angleterre & d'être de cette nouvelle cabale de Tromp. Beaucoup de gens de la Milice en sont soupçonnez. Dans peu de jours on verra plus clair à cette affaire; mais il paroit déja que tous les amis des Espagnols supportent Tromp.

La Flotte des Anglois se promene toujours sur ces Côtes depuis le Texel jusques à la Meuse. Il ne paroit qu'environ 30. Navires, & on est dans l'incertitude si le reste a passé jusques au Zondt, ou s'ils sont retournez jusques à la Meuse.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 19. Août 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de réïterer fortement à Vos Seigneuries les instances qu'il

leur

leur a ci-devant faites pour le relâchement de deux Navires Flutes, appartenant au Sieur Fromond Marchand de Paris, qui retournant d'Angleterre, où ils avoient (avec Passeport du Roi) porté le Bagage du Milord Hollis, ont été pris & menez à Amsterdam, où Sa Majesté a été fort surprise d'apprendre que dans un même cas de Passeports, que deux Vaisseaux avoient chacun de Sa Majesté, le College de l'Amirauté de ladite Ville d'Amsterdam ait ordonné le relâchement de l'un & la confiscation de l'autre, y ayant tout lieu de les traiter également & de les relâcher tous deux, d'autant plus qu'il se voit clairement, que si on a eu dessein d'aller charger ces Vaisseaux de plomb & de charbon, ce n'a été qu'en chemin faisant & par occasion, & non pas que l'on ait eu la moindre pensée d'établir par le moyen desdits Passeports aucun Commerce en Angleterre, en faveur des Sujets de Sa Majesté, qui leur a fait des défenses très-rigoureuses d'y en avoir aucun; & même Sa Majesté voyant l'effet qu'un seul cas de cette nature a produit dans les Provinces Unies, a resolu d'en retrancher la cause à l'avenir, & de n'expedier plus de pareils Passeports; mais elle espere de la justice & de l'honnêteté de Vos Seigneuries que le Sieur Fromont, qui n'a agi que sur la foi de ses Passeports, ne souffrira pas le prejudice de la confiscation qui a été ordonnée, & qu'au contraire elles la feront reparer, par la consideration de l'intérêt que Sa Majesté est obligée de prendre en cette rencontre à la restitution desdits deux Vaisseaux audit Fromont dans le même état qu'ils ont été pris, & même que Vos Seigneuries leur accorderont leurs Passeports pour la seureté de leur retour en France, après la connoissance qu'elles auront que la chose n'est d'aucune consequence.

Ledit Ambassadeur Extraordinaire represente aussi à Vos Seigneuries que par leur resolution du 11. *de ce*

ce mois il leur a plû exempter des droits du pays un Vaiſſeau qui a apporté cent Canons de Suede, pour armer ceux qui ſe bâtiſſent pour le Roi à Amſterdam; mais comme il ſe trouve de plus parmi leſdits Canons du fer propre à faire des Ancres pour ledit Vaiſſeau, il les prie au nom du Roi ſon Maitre de vouloir étendre leur exemption auſſi bien ſur ce fer que ſur les Canons, s'aſſeurant que comme Vos Seigneuries ont interêt de ſouhaiter le prompt armement deſdits Vaiſſeaux de Sa Majeſté, elles n'apporteront pas de difficulté à ladite exemption pour le fer qui doit être employé à leurs Ancres.

Ledit Ambaſſadeur a auſſi reçû avis qu'il doit venir de Suede juſques au nombre de ſix cens Canons pour les Vaiſſeaux du Roi & du fer pour les Ancres à proportion, & ordre de demander à Vos Seigneuries l'exemption pour cette quantité de Canon & de fer dont partie eſt déja arrivée & le reſte ne tardera pas à arriver, afin d'armer bien-tôt les Vaiſſeaux de Sa Majeſté & les mettre en état d'agir. Donné à la Haye le 19. *Août* 1666.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Roi pour ſervir d'Inſtruction au Sieur Marquis de Bellefont, s'en allant en Hollande.

AUtant que le Roi a vû avec un indicible déplaiſir, que ſon armée Navale par de fâcheux contretems, n'ait pû avoir part au peril & à la gloire des deux Batailles qui ſe ſont données ſur Mer cette Campagne, autant Sa Majeſté ſouhaite avec paſſion que la mauvaiſe ſaiſon n'arrive pas, ſans que

que l'on remporte quelque avantage decisif sur les Anglois par un nouveau combat, ou les Officiers de sa Flotte & leurs équipages ayent lieu de signaler leur valeur & leur zéle, pour le bien de la cause commune.

Dans cette vûë qui fait aujourd'hui le plus ardent desir de Sa Majesté, aussi-tôt qu'elle sçût l'évenement du dernier choc des Flottes, & que celle de Messieurs les Etats, quoi qu'avec perte seulement de deux Vaisseaux, avoit été obligée de rentrer dans les Ports de Zeelande pour se radouber, Elle dépêcha un Courier exprès au Sieur Comte d'Estrades, son Ambassadeur en Hollande, pour témoigner auxdits Etats le déplaisir que ce malheur lui avoit causé, la disposition où elle étoit de contribuër tout ce qui dépendroit d'Elle pour le reparer promtement, & pour cet effet, sçavoir en quel tems précisément ils pourroient remettre leur Flotte à la Mer, & par quels moyens ils estimoient que l'on pût plus seurement faire la jonction de la Flotte de Sa Majesté avec la leur.

Ledit Sieur d'Estrades, après avoir longuement conferé sur la matiére avec les Commissaires desdits Etats, qui ont accoutumé de traiter avec lui, a répondu au Roi de leur part qu'ils étoient en état de remettre leur Flotte en Mer dans le 15. du mois prochain, composée de quatre-vingt bons Vaisseaux; & touchant la jonction, que si celle des Anglois étoit vers le Texel, la leur iroit la chercher, & qu'en ce cas-là la Manche seroit libre à celle de Sa Majesté; ou que si l'Ennemi rentroit dans la Riviere de Londres, ou étoit aux Dunes, la Hollandoise iroit se poster, ou à l'entrée de la Tamise, ou entre Douvre & Calais, & qu'ainsi celle de Sa Majesté auroit facilité de la joindre sans rien risquer.

Comme on ne peut bien discuter une matiére qui

attire de si grandes conséquences après soi, par des Lettres qui ne repliquent point, & comme d'ailleurs les Commissaires des Etats n'ont touché que deux cas entre un plus grand nombre d'autres, qui peuvent très-facilement arriver, & qui mettroient en peril l'une & l'autre Flotte, si on n'y avoit pourvû, & enfin que sur les deux cas même qui ont été touchez de de-là, il y a beaucoup de choses à dire, les expédiens que l'on propose ne satisfaisans pas entiérement Sa Majesté sur la seureté de la jonction, sadite Majesté, qui n'a présentement rien plus à cœur que cette affaire, a pris la résolution de faire faire une course en Hollande au Marquis de Bellefont, son premier Maître d'Hôtel & Lieutenant Général de ses Armées, afin qu'après avoir communiqué audit Sieur d'Estrades les sentimens de Sa Majesté, dont on l'informera mieux ici de vive voix, & lui de la même maniére ledit Sieur d'Estrades, qu'on ne le sçauroit faire par écrit, ils puissent l'un & l'autre conférer de nouveau pleinement sur la matiére avec les Commissaires des Etats, & concerter les meilleures mesures qu'ils estimeront qui se peuvent prendre sur chacun des divers cas qu'on peut prévoir, afin que ledit Sieur de Bellefont venant après en rendre compte à Sa Majesté, & Elle les approuvant, elle puisse envoyer ses ordres en toute diligence au Sieur Duc de Beaufort, par le même Marquis de Bellefont, comme étant celui qui sera le mieux informé de tous les concerts qui auront été pris, & lequel d'ailleurs avoit il y a long-tems demandé à Sa Majesté, la grace de pouvoir se trouver au premier combat Naval qui se donneroit, ce qu'elle lui avoit accordé.

En premier lieu, ledit Sieur de Bellefont dira aux Commissaires, que ce que Sa Majesté l'a chargé de demander avec plus d'instance aux Etats, c'est qu'ils veu-

veulent bien ordonner précisément à leur Lieutenant Général Amiral de Ruyter, de ne donner plus de combat contre les Ennemis, ni pendant le reste de cette Campagne ni à l'avenir, si la guerre dure encore, que la Flotte de France ne soit jointe à la leur, & cela tant pour le propre honneur de Sa Majesté, & pour fermer la bouche à ceux qui ont voulu jusqu'ici mal juger de ses intentions, sur le long retardement de l'arrivée du Sieur Duc de Beaufort, que pour plus grandes seuretez de pareilles actions, la prudence ne permettant pas que l'on hazarde sa propre reputation, & son plus considérable intérêt avec des moindres forces, quand on a facilement le moyen d'en assembler de plus grandes, & de mettre l'un & l'autre à couvert, agissant avec une apparente probabilité de la victoire.

Cette instance, que l'on devra fortement appuyer, sera sans doute très-agréable aux Etats, qui en tireront la conséquence que le Roi ne veut ni épargner les Ennemis, ni exempter sa Flotte d'aucun des dangers que celle de ses Alliez peut courir.

Ce fondement étant présupposé qu'on ne combatra plus qu'avec toutes les forces conjointes, il reste à deliberer & à concerter par quels moyens plus seurs on fera toûjours cette jonction, selon chacun des divers cas de l'action de la Flotte ennemie.

Il semble que ces divers cas peuvent se reduire à sept principaux : le premier que la Flotte Angloise aille au Texel, ou plus avant dans le Nort, soit pour faire quelque dommage au Roi de Dannemarc, ou pour intercepter les Vaisseaux qui reviennent des Indes chargez si richement, & les autres Navires Marchands qui retournent sous la bonne foi de la victoire du mois de Juin, & enfin pour tirer de l'Elbe les vingt-deux Vaisseaux Anglois, qui n'en ont osé sortir jusqu'à présent, chargez de beaucoup de denrées du Nort,

absolu-

absolument necessaires pour la Navigation & pour l'equipement des Flottes.

La seconde, que la Flotte ennemie rentre dans la Riviere de Londres, par le défaut de Munitions & de Victuailles, & y desarme entiérement, sans témoigner aucun dessein de se remettre à la Mer cette Campagne, comme la necessité d'argent ou d'autres provisions pourroit bien l'y obliger.

La troisiéme, que ladite Flotte rentre dans la même Riviere, ou dans ses autres Ports, mais avec dessein de prendre des Munitions & des Victuailles, pour se mettre promtement à la Mer.

En quatriéme lieu, qu'elle continuë à tenir la Mer, & à croiser dans la Manche & sur les Côtes des Etats, se faisant ravictuailler par des Barques qui lui seront envoyées.

Le cinquiéme, qu'elle vienne toute contre le Duc de Beaufort, quand elle apprendra son arrivée à la Rochelle, & sa prochaine venuë vers la Manche, espérant de le pouvoir attaquer seul avant la jonction.

La sixiéme, qu'elle se divise, envoyant une partie de ses Vaisseaux sur les Côtes des Provinces Unies, & l'autre contre le Duc de Beaufort.

Et la septiéme & derniére, qu'elle se tienne à l'embouchure de la Riviere de Londres ou dans Portsmouth, toûjours en état de sortir aussi-tôt qu'elle verra paroître à la Mer ou la Flotte de Sa Majesté, ou celle des Etats; & ainsi pouvoir combattre l'une & l'autre seule avant que la jonction ait pû se faire.

Sa Majesté a dit au Sieur de Bellefont ses sentimens sur chacun desdits cas, qu'il communiquera au Sieur Comte d'Estrades, afin qu'ils puissent ensemble travailler à attirer les Etats dans les mêmes pensées.

Il y en a plusieurs sur lesquels il n'échet presque pas de faire aucune declaration, chacun pouvant d'abord

bord juger ce qu'il devra faire, comme si les Ennemis vont vers le Nord, ou s'ils rentrent dans la Riviere de Londres pour desarmer leur Flotte, ou s'ils viennent vers le Duc de Beaufort, car aux deux premiers la jonction se fera sans difficulté, & au troisiéme la Flotte des Etats devra suivre celle de l'Ennemi. Il n'est pas à présumer après la fâcheuse expérience que les Anglois ont faite au mois de Juin dernier, qu'ils songent plus à separer leurs forces; il est plus seur de prendre de ce côté-ci des mesures sur la croyance qu'ils ne tomberont plus dans cette faute, & qu'ils feront au contraire tout ce que le bon sens & la raison dicte, qui est sans doute autant sur Mer que sur Terre, de s'opposer de tout son pouvoir à la jonction des forces Ennemies, de tâcher de combattre l'un des deux Corps Ennemis avant qu'ils se puissent joindre. On veut dire que les Anglois etant bien conseillez, pourvû que les moyens d'argent & autres choses necessaires ne leur manquent pas, dès qu'ils apprendront l'arrivée à la Rochelle de la Flotte de Sa Majesté, & qu'elle y aura trouvé des Victuailles qu'on y a fait depuis long-tems préparer, afin que rien ne retarde son passage dans la Manche, ils se tiendront vrai-semblablement en état de pouvoir faire, ce qui a été dit dans le quatriéme ou dans le dernier cas; & c'est aussi principalement sur ces deux là, que Sa Majesté charge le Sieur de Bellefont, de lui rapporter des réponses bien précises de ce faire à la Flotte des Etats de sa part, pour se donner la main avec celle que commande le Duc de Beaufort, & faire réüssir la jonction avec le moins de danger de l'une & de l'autre qu'il se pourra.

Ces sortes de Resolutions sont de si grande importance, qu'il semble à Sa Majesté qu'elles ne peuvent être trop consultées avec les gens du métier, c'est pourquoi elle estimeroit très-utile, & même en quelque

que façon neceſſaire, ou que l'on trouvât moyen de faire venir à la Haye le Sieur de Ruyter, ou que le Comte d'Eſtrades, le Sieur de Belleſont, & le Sieur de Wit allaſſent eux mêmes le trouver au lieu où il eſt, pour concerter toutes choſes de l'avis du Chef qui les doit exécuter, en ce qui regarde le fait de Meſſieurs les Etats. Sa Majeſté ſe remet du ſurplus à ce qu'elle a dit de vive voix audit Sieur de Belleſont. Fait à Vincennes le 22. *Août* 1666.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 26. *Août* 1666.

DEpuis la derniére dépêche que j'ai eu l'honneur d'écrire à Vôtre Majeſté ſur la detention de Buat, il a été interrogé pluſieurs fois par des Commiſſaires, il a avoué avoir fait un voyage à Anvers, & conferé avec un Gentilhomme du Roi d'Angleterre, des moyens pour faire la paix, qui vont à changer la forme du gouvernement préſent, & à ſe ſeparer de la France. Il a avoüé avoir tout communiqué au nommé Quivit, qui eſt dans le Gecommitteerde Raed de la part de la Ville de Rotterdam, & Beaufrere de Tromp, & à vander Houſt, qui eſt dans le Conſeil d'Etat de la part de la même Ville de Rotterdam; ainſi ces deux-là ſont les plus chargez, & comme étant complices avec le Buat, & les Chefs de la Négociation & de l'intelligence, Meſſieurs les Etats les ont interdits de leurs charges, & ont donné ordre au Fiſcal d'en connoître.

Les Sœurs de Tromp ayant fait imprimer quel-

quelque Mémoire, qui blessoient l'autorité de l'Etat, ont été citées à l'Assemblée, & puis mises entre les mains du Fiscal.

Tromp a été mandé à la Haye, où il est arrivé depuis deux jours. Messieurs les Etats l'ont fait venir dans l'Assemblée, & après avoir blâmé sa conduite, lui ont ôté sa charge, & en ont pourvû Monsieur van Gent, personne de qualité, & qui étoit second de Ruyter à ce dernier combat.

Il a été fort debatu si l'on ôteroit la charge à Tromp, parce qu'il est fort aimé de tous les Matelots, & du même peuple qui est celui qui cause les plus grands desordres dans les Villes; mais après avoir bien consideré les accidens qui en pouvoient arriver, les Etats ont jugé qu'ils seroient moindres que ceux qui sont à craindre, si ledit Tromp étoit dans la Flotte avec le credit qu'il y a. C'est pourtant un homme de grand service, & qui seroit bien propre à commander l'Escadre des Vaisseaux, que Vôtre Majesté a fait bâtir à Amsterdam; Il y avoit à prendre des seuretez avec lui, comme celle de l'obliger à porter,cent mille écus qu'il a en France, & y achéter une Terre, & des mesures avec Monsieur de Wit, pour ne l'attirer pas sans sa participation au service de Vôtre Majesté. J'attendrai ses ordres là-dessus, & les suivrai très-ponctuellement.

Monsieur de Wit est allé à la Flotte pour la presser de partir, établir Monsieur van Gent dans la charge de Tromp, & tâcher d'unir les Matelots qui sont divisez en deux factions, & même en sont venus aux mains. Les uns tenans le parti de Ruyter, les autres de Tromp. Ce desordre en a causé un fort grand, car les An-

glois

glois sont entrez dans la Rade de Vlie, conduits par un Capitaine Hollandois, qui fut cassé l'année passée pour avoir mal fait son devoir, & ont brûlé cent quarante Navires Marchands & deux Navires de Guerre, & ensuite un Village sur la côte; on estime cette perte à plus de six millions.

Le dommage de la Bataille, l'incendie des Vaisseaux, & les grandes intelligences que les Anglois ont dans les Villes, à quoi la cabale d'Espagne est jointe, ont fait juger à Monsieur de Wit que le moyen le plus promt, pour remedier à tout ce que dessus étoit de mettre l'union dans la Flotte; il y porte treize cens mille livres pour cela, & après il la doit faire sortir en Mer, pour aller vers le Nort, où les Anglois sont pour attendre la Flotte des Indes. Ce parti est necessaire à prendre pour contenir les Villes dans leur devoir, un nombre infini de Marchands étant ruïnez par cette derniére perte, qui excitent la canaille du peuple à la revolte contre les Magistrats. Les Espagnols n'oublient rien pour les y porter, & ils debitent par les Villes des Libelles infames contre Vôtre Majesté, & le Gouvernement présent de Hollande; On a donné les ordres necessaires pour les supprimer par tout, & il en paroit peu à présent, j'en envoye une Copie à Monsieur de Lionne.

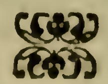
Le Sieur de Wit en partant m'a fait prier de voir les Députez des Villes, de les menager autant qu'il sera possible, & tâcher même de gagner ceux que je trouverai chanceler entre l'un & l'autre parti. Il a déja reconnu que j'y ai agi assez utilement depuis huit jours. Je continuerai encore, & n'oublierai rien de tout ce qui

pourra contribuër à rompre, & dissiper une si grande cabale, qui a infecté la plus grand part des Magistrats des Villes.

Comme je travaillois à cette dépêche, Monsieur de Bellefont est arrivé, qui a apporté la nouvelle tant desirée ici de l'arrivée de Monsieur le Duc de Beaufort à la Rochelle: dès l'instant, j'ai demandé des Commissaires aux Etats, qui sont venus chez moi: il leur a fait entendre le sujet de son voyage, & sans entrer plus avant en matiére avec eux, ils nous ont dit que le Sieur de Wit & les Députez qui sont partis pour la Flotte, ayant tout pouvoir de conclurre pour la jonction, en prenant les avis de Monsieur de Ruyter, ils s'en remettoient à eux: Nous avons resolu Monsieur de Bellefont & moi de partir demain pour Zeelande, & je donnerai par même moyen à Monsieur de Ruyter le présent que Vôtre Majesté lui a envoyé, & l'Ordre de St. Michel.

Je verrai encore aujourd'hui partie des Villes, pour les disposer à demeurer fermes dans le bon parti, & je serai de retour à la Haye dans sept jours pour continuër à les solliciter.

Je ne dirai rien à Vôtre Majesté de la Flotte, par ce que Monsieur de Bellefont lui en aura dit des nouvelles de vive voix, après que nous aurons examiné toutes choses.



ME-

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 26. Août 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, m'il vient de recevoir présentement des Lettres de ia Majesté, par les mains de Monsieur le Marquis le Bellefont, son premier Maître d'Hôtel. Mais 'autant qu'elles traitent d'affaires pressées & importantes, il prie Vos Seigneuries de lui vouloir doner le plus promtement qu'il se pourra des Commissires pour les examiner, Monsieur le Pensionnaire e Wit étant absent. Fait à la Haye le vingt-sixiéme ur d'Août 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 27. *Août* 1666.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 19. Je considére les divisions de l'Amiral de Ruyter & de Tromp, pour un des plus grands préjudis, qui pourroient dans cette conjoncture arrir aux Etats, & à la cause commune, si on trouve le moyen de les faire cesser, d'autant us que les aigreurs qu'on dit être extrêmes en: ces deux Chefs, ne s'arrêtent pas à leurs

ſeules perſonnes, & à quelqu'un de leurs amis; mais que vous mandez que toute la Flotte ſe partialiſe pour l'un ou pour l'autre; & comme d'ailleurs Tromp eſt fort ſerviteur de la Maiſon d'Orange, il eſt bien à craindre que tous les peuples, Villes ou Provinces qui ſont affectionnez au Prince, ne prennent l'occaſion de ce différend particulier de deux hommes, pour faire des cabales qui produiſent une grande diviſion dans l'Etat, dont nos Ennemis profitent; C'eſt encore un grand mal que Tromp ne croyant pas le Sieur de Wit ſon ami, & étant dans des intérêts contraires, le Penſionnaire n'aura pas ſur ſon eſprit, le credit qu'il faudroit,pour lui faire goûter les raiſons qu'il lui repréſentera, pour le porter à reſpecter ſon Général, à bien vivre avec lui, & à faire ceder tous ſes reſſentimens au bien de ſa Patrie, ce que je ne doute pas que de Ruyter qui eſt plus âgé, & qui a plus de prudence ne faſſe volontiers de ſon côté, & ſincérement; c'eſt pourquoi regardant cette affaire comme étant de tous nos intérêts communs, celle de la plus grande conſidération que nous ayons, non ſeulement j'approuve le voyage que vous vous propoſiez de faire dans les Villes à la priére du Penſionnaire, pour exhorter un chacun à l'union, mais que vous alliez auſſi au lieu où ſe trouveront ces deux Officiers Généraux pour employer mes offres, mes exhortations, & mon autorité à les remettre bien enſemble, prenant les paroles de part & d'autre, de ce que vous pourrez vous ſervir de lui, pour leur faire entendre que le principal motif de ſon voyage a été le deſir que j'ai de leur accommodement; & enſuite leur faire dire par ledit Marquis comme venant de moi, tout ce que vous eſtimerez à pro-

propos pour y mieux parvenir, après l'avoir néanmoins concerté avec le Sieur de Wit.

Ce sera à la verité un grand malheur que ce demêlé-ci ne pouvant être accommodé, & les Etats d'ailleurs ne pouvant ôter à Tromp le commandement de son Escadre, sans courir risque de divers inconvéniens, soit dans les actions de la guerre, soit à l'égard des peuples & des Matelots qui aiment ce jeune Officier, le Sieur de Wit soit obligé de monter sur la Flotte, quand elle se mettra à la Mer, car outre le besoin qu'on aura tous les jours de sa présence à la Haye en toutes sortes d'affaires, la prudence ne voudroit pas qu'on laissât exposer dans un si manifeste danger un homme de cette importance, dont la perte seroit fatale à l'Etat dans cette conjoncture : néanmoins mon sentiment seroit que l'accommodement ne se pouvant faire, on passât sur les deux considérations que je viens de dire plûtôt que de laisser sortir la Flotte, avec la division qui se void entre ces deux Officiers principaux, & qui partage le reste de ladite Flotte en de pareils sentimens de desunion ; Je crois pourtant qu'on ne doit venir à ce remede qu'à la derniére extrêmité. Ne manquez pas cependant de témoigner de ma part au Sieur de Wit, que je lui sçais beaucoup de gré de la Resolution qu'il a fait prendre aux Etats de faire arrêter du Buat, sur les intelligences qu'il entretenoit en Angleterre, pour favoriser & promouvoir le dessein qu'on a, & qu'auront toûjours les Ennemis, de tâcher à porter les Etats à traiter l'accommodement à part, & à le conclurre à mon exclusion : ce sont des pensées qui ne tombent pas dans l'esprit des Anglois à mon égard, & ils voyent bien que leur ayant declaré

ré la guerre, pour le ſeul intérêt des Etats contre tous les miens, je ſuis incapable d'abandonner jamais mes Alliez. Il ne s'agit donc pour obtenir une promte & bonne paix, que de leur donner là-deſſus la même bonne opinion des Provinces Unies, qu'ils l'ont déja de moi, & c'eſt à quoi l'arrêt du Buat pourra ſervir beaucoup, & particulierement s'il eſt ſuivi du chatiment que merite ſa trahiſon, comme je me le promets de l'équité des Etats, de leur prudence, & de la conſidération qu'ils auront de leur propre honneur, & même de leur intérêt, pour bien détromper nos Ennemis de ces ſortes de fauſſes eſpérances, qui empêchent de recourir à de meilleurs moyens pour avoir la paix, dont quelque bonne mine qu'ils tiennent ils ont incomparablement plus beſoin que nous.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.

Le 27. *Août* 1666.

MEs Galeres ſont rentrées depuis quelques jours dans le Port de Marſeille, mais avec un ſi grand nombre de malades tant Matelots, ſoldats, que forçats qu'il m'eſt impoſſible d'en pouvoir remettre préſentement plus de ſix à la Mer, qui n'y pourront même demeurer que juſques à la fin du mois de Septembre, & comme après qu'elles ſe ſeront retirées, les Anglois reſteront les maîtres de la Mer Mediterranée, & y pourront continuër leur Commerce avec plus de liberté que jamais, ce qu'il eſt important d'empêcher pour le bien de la cauſe

com-

commune ; J'ai resolu, si les Etats veulent envoyer dans cette Mer les douze Fregates, dont vous leur avez si souvent parlé de ma part, d'armer six de mes Vaisseaux pour y joindre, afin de faire une Escadre commune, qui puisse ôter à nos Ennemis la facilité qu'ils auroient autrement de se rendre les maîtres du trafic du Levant. Je desire donc que vous fassiez connoître au Sieur de Wit, le préjudice que la cause commune recevroit, si nous abandonnions tout-à-fait la Mer Mediterranée, & qu'ensuite vous le pressiez de disposer ses Maîtres à prendre la Resolution d'y envoyer le plûtôt qu'il leur sera possible lesdites douze Fregates, pour joindre à six de mes Vaisseaux, auxquels même j'en joindrai encore deux autres au commencement de l'année prochaine, en sorte que s'il est jugé necessaire, ces deux Escadres, qui seront composées pour lors de vingt Vaisseaux pourront passer en Ponant, pendant le tems que toutes mes Galeres occuperont la Mediterranée, & continuëront d'empêcher le Commerce des Anglois. Ne manquez pas de me rendre compte incessamment des réponses, qui vous seront faites sur ces propositions, sur ce &c.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 28. *Août* 1666.

ENfin je viens de recevoir la nouvelle que j'attendois avec tant d'impatience depuis si long-tems de l'arrivée de mon Armée Navale à la Rochelle, dont j'ai été bien aise de vous don-

ner aussi-tôt avis par un Courier exprès, afin que vous puissiez avec plus de certitude examiner, avec le Sieur de Wit & les Deputez des Etats, ce qui est à faire pour la jonction; surquoi il est bon que vous observiez que l'Escadre qui a porté la Reine de Portugal, n'a point joint madite Armée; mais que vrai-semblablement elle la joindra dans peu de jours, & auparavant que ce Courier soit de retour; de plus que pour la seureté du passage de madite Armée dans la Manche, il est àbsolument necessaire, ou que l'Armée des Etats occupe le pas de Calais, laissant l'Armée d'Angleterre du côté du Nord, ou que les Etats envoyent un bon nombre de leurs meilleurs Vaisseaux au devant de madite Armée jusques à la pointe du Conquest, afin qu'en étant fortifiée elle puisse entrer dans la Manche.

En examinant cette matiere, qui est à present la plus importante qui puisse se rencontrer pour le bien de mon service, ne manquez pas de bien considerer le défaut de retraite pour mes Vaisseaux dans toute l'étenduë de la Manche, & à quel risque ils seroient exposez s'ils étoient surpris d'un mauvais tems ou de quelque accident extraordinaire.

Vous direz au Sieur de Wit que je donne ordre de faire fermer les Ports de mes Provinces de Normandie & Picardie, afin d'empêcher autant qu'il se pourra que les Anglois soient avertis, & que la Flotte des Etats puisse se servir de l'avantage qu'elle a d'être plus proche de Calais étant en Zeelande, que celle d'Angleterre qui est vers le Texel.

En même tems je donne ordre à mon Armée de s'avancer aux Rades de Belle Ile, & même jusques

jusques à la pointe du Conquest, en cas que les Officiers qui la commandent croyent y pouvoir demeurer avec seureté, en attendant les ordres pour pouvoir entrer dans la Manche.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 2. Septembre 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maitre de faire instances à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise permettre que le Navire nommé l'Esperance de St. Malo, du port de 250. tonneaux ou environ, Maitre François Poctevin étant venu à décharger du Sel à Amsterdam, s'en retourne en France, soit avec quelques Marchandises non prohibées, ou avec son balast seulement, sans qu'il lui soit apporté aucun empêchement: comme aussi de representer à Vos Seigneuries, comme il a déja fait par deux de ces Memoires des cinq & dix-neuviéme Août dernier, qu'outre que Sa Majesté a été fort surprise que les deux Vaisseaux appartenans au Sieur Fromont Marchand de Paris revenans d'Angleterre, où ils avoient été porter les Bagages du Milord Hollis sous la foi des Passeports qu'ils avoient chacun de Sa Majesté, ayent été pris par un Capre de cèt Etat & mené à Amsterdam, y ayant été jugez par le College de cette Amirauté, l'un à être relâché & l'autre confisqué, elle a fort à cœur le relâchement de tous les deux, d'autant plus qu'elle sçait que quand Vos Seigneuries ont occasion d'envoyer de leurs Vaisseaux en Angleterre, ils ont toujours per-

mission d'en raporter des Marchandises, & il ne se trouvera pas que ces deux Vaisseaux ayent fait autre chose. C'est pourquoi ledit Ambassadeur a ordre exprès de demander de nouveau à Vos Seigneuries le relâchement pur & simple desdits deux Vaisseaux, ou s'il ne leur plait pas de l'accorder, la revision de la confiscation de l'un d'iceux. Donné à la Haye le deuxiéme Septembre 1666.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 3. Septembre 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, fait sçavoir à Vos Seigneuries, qu'il a reçû un Courier extraordinaire de la part du Roi son Maître, par lequel Sa Majesté lui donne avis de l'arrivée à la Rochelle de Monsieur le Duc de Beaufort, avec la Flotte qu'il commande, & qu'aussitôt après il lui a dépêché son Capitaine des Gardes, pour l'en informer & l'asseurer de sa part de vive voix, qu'il ne perdra aucun tems à faire prendre toutes les provisions, & rafraichissemens necessaires aux Vaisseaux de sa Flotte qui en manquent, & la tenir prête, & en état de faire voile aussi-tôt qu'il aura l'avis que la Resolution en aura été prise; ce que ledit Ambassadeur Extraordinaire a crû être obligé de communiquer à Vos Seigneuries, afin que de leur part elles puissent ajuster toutes choses, pour faire ladite jonction avec la diligence & la seureté qui

sont

sont requises. Donné à la Haye le troisiéme Septembre 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 3. *Septembre* 1666.

LE Marquis de Bellefont arriva ici avant hier, & m'a rendu très-bon compte de ce qui s'étoit passé dans vos conferences avec les Deputez des Etats & le Sieur de Ruyter. Je l'ai fait partir ce matin pour aller avec la même diligence trouver le Duc de Beaufort: & afin que vous voyiez mieux les ordres que je lui donne, pour les pouvoir communiquer aux Commissaires des Etats qui ont accoutumé de traiter avec vous ; je vous adresse une Copie de la Lettre que j'écris de ma main au Duc de Beaufort par ledit Marquis de Bellefond, qui prend son chemin droit à Brest, où ma Flotte pourra déja s'être avancée sur les ordres que ledit Duc aura trouvez à la Rochelle, où il arriva le 23. de l'autre mois, sans avoir rencontré l'Escadre de mes Vaisseaux qui conduisoit la Reine de Portugal ; mais comme il a des avis qu'elle étoit arrivée à Lisbonne sur la fin de Juillet, j'attens à tous les instans la nouvelle que ces dix Vaisseaux sont aussi de retour à la Rochelle, où ils recevront l'ordre de suivre sans delai leur route pour joindre le Duc de Beaufort.



MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, presenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 6. Septembre 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extrordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que le Roi son Maître ayant sçû que depuis les défenses générales qu'elles ont fait à leurs Amirautez, de ne laisser sortir aucuns Navires de leurs Ports, ceux de France n'en sortent qu'avec beaucoup de difficulté, Sa Majesté lui a donné ordre de faire en son nom instances à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise excepter de la généralité desdites défenses les Vaisseaux François, & faire connoître par leurs ordres auxdites Amirautez, que lesdits Vaisseaux François n'étant pas entendus être compris dans leurs défenses, ils doivent nonobstant icelles à leur égard sortir tous de leurs Ports avec leurs charges, sans aucun empêchement, car autrement les sujets de Sa Majesté en souffriroient un notable préjudice, lequel seroit même entiérement contraire à la liberté, que leur donne le Traité de 1662., *où il est porté que l'on ne pourra arrêter les Navires & Marchandises de part ni d'autre, sans quelque cause qui contrevienne audit Traité; ce que ledit Ambassadeur Extraordinaire se promet, que Vos Seigneuries accorderont d'autant plus volontiers à Sa Majesté, qu'outre que la chose est dans la justice, les Vaisseaux de cet Etat auront aussi une pareille liberté d'entrer & de sortir avec des Marchandises aux Ports de France, & que Vos Seigneuries aimeront mieux en user*

ainsi

ainsi, que d'obliger le Roi a faire le même mauvais traitement aux Vaisseaux de leurs sujets en France, que ceux de Sa Majesté pourroient recevoir des Amirautez de Vos Seigneuries. Donné à la Haye le 6. Septembre 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 9. Septembre 1666.

J'Ai fort pressé le Sieur de Wit & les Commissaires de prendre une bonne resolution, pour envoyer les douze Fregates à la Mer Meditertanée ; mais ils s'en sont excusez pour cette année, n'ayant pas suffisamment de Vaisseaux équipez pour s'opposer aux grandes forces d'Angleterre.

J'ai fort insisté sur la reformation du Traité d'Elbing, qui donne quelque avantage pour les Droits & Péages aux Sujets du Roi de Suede par dessus les Etrangers. Comme la Ville d'Amsterdam en reçoit plus de prejudice, elle est aussi la plus ferme & la plus opiniâtre à ne relâcher rien, & elle attire les autres Villes à son avis. Je leur ai representé tous les inconveniens qui leur en peuvent arriver, & je remets souvent sur le tapis toutes les raisons que Vôtre Majesté m'a souvent alleguées par ses dépêches sur cette matiere, sans que cela les fasse changer de resolution.

Vôtre Majesté verra par le projet de la Ligue proposée, qu'on s'est servi de l'absence de Monsieur de Wit pour en faire l'ouverture, à quoi

toutes les Provinces inclinent. J'en ai fort entretenu le Sieur de Wit, & lui ai fait aſſez connoitre que l'Electeur de Brandebourg n'étant pas ſon ami, comme il a paru encore dans cette derniere affaire, une ſi étroite union de tous les Princes avec lui ne me ſembloit pas fort avantageuſe pour les Etats. Il eſt tombé dans mon ſentiment, & fera naitre des difficultez pour en empêcher la concluſion.

Il m'a dit que Monſieur van Beuningen lui écrivoit ſa penſée ſur Tromp, mais qu'il ne croyoit pas qu'il fut propre en France, ne ſçachant pas la Langue, étant brutal & incivil, ce qui eſt l'oppoſé des François. Je lui ai répondu que la principale vûë qu'il faloit avoir en cela devoit être de l'ôter aux Anglois, du côté deſquels le deſeſpoir pourroit bien le jetter & lui faire prendre leur parti, & qu'en ce cas-là j'eſtimois qu'il vaudroit mieux ſuporter tous ſes défauts, & l'avoir tel qu'il eſt, que de le laiſſer engager avec les Ennemis; que je croyois que Vôtre Majeſté accepteroit ſon ſervice, ſi lui Sieur de Wit & les Etats l'aprouvoient, & que Tromp me vint voir & témoigner qu'il ſouhaiteroit d'offrir ſon ſervice à Vôtre Majeſté. Il a approuvé ce que je lui ai dit, & on doit parler aux Deputez de Hollande dès que l'Aſſemblée ſera arrivée. Par ce moyen la dignité de Vôtre Majeſté ſera conſervée, en ce que ce ſera Tromp même qui demandera à être agréé de Vôtre Majeſté.

Le Sieur de Wit m'a aſſeuré que les Etats obſerveroient tout ce qui a été concerté en Zeelande, & que leur Flotte étoit déja entre Calais & la Riviere de la Tamiſe, & qu'ils ſupplioient Vôtre Majeſté de faire avancer la ſienne au plu-

tôt,

tôt, parce que la plûpart des mal-intentionnez de l'Etat asseuroient toujours qu'elle ne viendroit pas, & que s'il arrivoit qu'il se donnat encore un Combat & que la Flotte des Etats eut du malheur, tous les peuples lui en attribueroient la faute, & il auroit peine de s'en justifier.

Il m'a prié de faire sçavoir à Vôtre Majesté que plusieurs Provinces, & entr'autres Utrecht, Gueldres, Frise, Groningue & Overyssel demandent la paix, & Monsieur de Reinswoude Deputé d'Utrecht, partisan d'Espagne, a declaré en pleine Assemblée que sa Province ne pouvoit plus suporter les fraix de la guerre, & qu'il falloit travailler à la paix; toutes les autres Provinces ont été aussi de cet avis: & comme il y a beaucoup de division parmi les Villes de Hollande, le Sieur de Wit seroit d'avis, en cas que Vôtre Majesté l'aprouvât, que pour contenter ces peuples on leur dit qu'on vouloit bien travailler à la paix, pourvû que le Roi d'Angleterre s'expliquât sur les propositions qui ont été faites de la part des Etats à Paris, & que si le Roi d'Angleterre leur donnoit satisfaction là-dessus, on pourroit après cela envoyer des Deputez conjointement avec Vôtre Majesté. Je remarque bien que le Sieur de Wit est fort pressé, que les grandes dépenses, les pertes & la cessation du Commerce le rendent odieux, comme celui qui leur a causé la guerre, & il est necessaire qu'il acquiesce aux propositions de paix pour avoir le tems de faire revenir les esprits, qui n'auront plus rien à dire quand ils verront que le Roi d'Angleterre refusera ce qui a été proposé à Paris, & que les Etats ont trouvé juste & raisonnable.

Tout ce que l'on peut faire presentement est de tenir la balance, & empêcher que le Sieur de Wit

ne

ne ſuccombe ; car il doit compter que l'Eſpagne, l'Angleterre, l'Electeur de Brandebourg, & la Maiſon d'Orange ſont contre lui, & que tous les partis qu'ils ont dans les Provinces & dans les Villes font tout ce qu'ils peuvent pour le ruïner.

Le procès de Buat va fort lentement. Kivit & vander Horſt, l'un du Conſeil d'Etat & l'autre des Comiteerde Raeden ſont en fuite & on procede contr'eux ; la Ville de Rotterdam les a abandonnez, & l'exemple de cette Ville-là en attirera d'autres.

Dans la courſe que j'ai fait dans les Villes, j'ai ramené quelques Deputez dans le bon parti. Le grand effort ſera dans cette prochaine Aſſemblée. Je ſupplie très-humblement Vôtre Majeſté d'être perſuadée que je m'y employerai pour ſon ſervice avec grand zéle & affection.

Le Sieur de Klingenberg & moi avons eu une conference avec le Sieur de Wit touchant les vingt Vaiſſeaux du Roi de Dannemarc. Comme il doit avoir réponſe de ſon Maitre avant de rien conclurre, je ne vois pas que cela puiſſe réüſſir de cette Campagne, la Flotte ne pouvant demeurer à la Mer que juſques au 15. d'Octobre à cauſe des tourmentes.

Le Deputé de l'Electeur de Brandebourg m'a donné part de l'envoy du Sieur de Brant, ſon Chancelier en Angleterre, pour offrir ſes offices pour la paix. Le Sieur de Wit n'eſt pas trop perſuadé que ce ſoit ſon intention.

Il vient tout à preſent d'arriver un Courier de Hambourg, qui aſſeure que deux Navires de guerre des Etats avec quatre Galiotes, quelques Chaloupes & deux Brulots ont brûlé à la veuë de Hambourg 25. Navires Anglois & un Convoi de

50.

50. pieces de Canons, leſdits Navires étant chargez de Mats, Godrons, Cables, Chanvre, & autres Uſtenſiles neceſſaires pour l'équipement d'une Flotte.

Je dois avoir demain la réponſe des Etats ſur le Memoire de Monſieur le Duc de Neubourg. Je ne manquerai pas de lui faire ſçavoir ce qui ſe ſera paſſé. Le Reſident du Conſeil d'Etat m'a aſſeuré qu'on lui donneroit ſatisfaction. Monſieur de Buſcham Chancelier de l'Electeur de Cologne ne l'a pû obtenir, & s'en eſt retourné mal ſatisfait ſur un point ſeul, qui eſt pour l'aquitement de la Religion à la Terre d'Iſſum. J'avois fait convenir les Etats d'ôter le Miniſtre de l'Egliſe de la Paroiſſe & qu'on y remettroit le Prêtre, & que Monſieur d'Iſſum pourroit ſeulement faire faire le prêche dans une ſalle de ſon Château; mais ledit Chancelier a répondu qu'il ne pouvoit accepter ces conditions, n'étant pas autoriſé de ſon Maitre. Quand Monſieur l'Electeur de Cologne fera bien reflexion là-deſſus, il trouvera peut-être que cet expedient n'étoit pas à rejetter, & que c'eſt beaucoup d'ôter un Miniſtre d'une Egliſe Parochiale établi depuis 30. ans, & y remettre l'exercice de la Religion Catholique avec la reſtitution des revenus de la Cure.

Je dois avertir Vôtre Majeſté que ces Meſſieurs croyent, que parce qu'ils ſont protegez de Vôtre Majeſté, ils doivent tout avoir, & ne veulent pas conſiderer qu'on a à traiter avec des peuples fort diviſez & d'avis fort contraire, & que ce qu'on obtient par la recommandation de Vôtre Majeſté, eſt negocié avec bien de la peine & du tems.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 9. Septembre 1666.

JE vous envoye la Copie du Projet de la Ligue qui se traite ici, & vous verrez dans la dépêche du Roi ce qui s'est passé entre Monsieur de Wit & moi là-dessus. Les Etats m'ont envoyé la Copie de la Lettre que le Roi d'Angleterre leur a écrit le quatriême Août. Je vous avouë, Monsieur, que je ne me suis jamais trouvé si embarassé qu'à present, par les grandes cabales qui sont contre Monsieur de Wit. J'ai fait revenir quelques Deputez de Villes; mais le nombre de ceux qui sont contre lui est si grand que j'aprehende cette Assemblée. Tous les peuples le font auteur de la guerre, & disent hautement que la France & lui ne veulent pas la paix. Vous verrez la pensée du Sieur de Wit pour ôter ces impressions dont je rends compte à Sa Majesté. Il m'a prié aussi de vous écrire, que vous l'obligerez sensiblement de lui envoyer la Copie des ordres adressez à Monsieur de Beaufort, & celle des Lettres, pour s'en servir à se justifier dans son avis, qui a été d'envoyer la Flotte des Etats entre le pas de Calais & la Tamise pour asseurer la jonction: & comme les mal-intentionnez disent que la Flotte du Roi ne viendra pas, ils mettront sur lui tous les mauvais évenemens qui arriveront à leur Flotte, toutes les apparences étant qu'il y aura combat entre les Anglois & eux dans peu de tems. Je lui ai dit que si Monsieur Rose n'eût pas été absent, vous m'auriez envoyé

voyé Copie de la Lettre, laquelle a été écrite par le Roi au Duc de Beaufort par Monsieur de Bellefond, mais que ce sera pour le prochain ordinaire.

J'ai payé cinq cens livres de cette monnoye à l'Orfévre, pour le Collier de Saint Michel pour Monsieur de Ruyter : je l'écris à Monsieur Colbert.

Quoi que les Etats ayent procedé par la voye du Fiscal, contre Kivit & vander Horst, qui ont été accusez par le Buat, néanmoins on agit avec tant de lenteur qu'il paroit que les uns & les autres sont protegez secretement.

Je n'ai pas manqué de representer aux Etats combien une sevére justice des coupables leur importe, mais, Monsieur, j'ai à faire à une Republique divisée, & par là vous jugerez qu'on ne fait pas tout ce que l'on veut.

MEMOIRE

Du Comte d'*Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-bas. Le 11. Septembre 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, represente à Vos Seigneuries, que leur ayant plû, sur son Memoire du 2. de ce mois, & l'avis sur icelui du College de l'Amirauté d'Amsterdam, de permettre que le Vaisseau nommé l'Esperance de St. Malo, sortit dudit Port pour s'en retourner en France, il prie maintenant Vos Seigneuries qu'il puisse en s'en allant remporter des Marchandises non prohibees,

ſuivant la liberté qu'en donne le Traité de 1662. à tous les Vaiſſeaux François, qui par cette raiſon-là ne doivent pas être compris dans les défenſes generales, que Vos Seigneuries ont faites à leurs Amirautez de ne laiſſer ſortir aucuns Vaiſſeaux de leurs Ports, autrement les Marchands François ne manqueront pas d'inſiſter aux plaintes qu'ils ont déja portées au Roi des grandes difficultez que l'on apporte à la ſortie de leurs Vaiſſeaux de ces Ports, & du refus qu'on leur fait d'y charger de la Marchandiſe non probibée, & d'expliquer l'un & l'autre comme une infraction audit Traité. Sur quoi ledit Ambaſſadeur Extraordinaire a déja reçû ordre du Roi ſon Maitre, qu'il a executé par ſon Memoire du 6 de ce mois, duquel il attend réponſe pour en rendre compte à Sa Majeſté. Donné à la Haye le 11. Septembre 1666.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, preſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-bas. Le 15. Septembre 1666.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi ſon Maître de faire inſtance à Vos Seigneuries, à qu'il leur plaiſe permettre la ſortie du Texel à deux Flutes deſtinées pour le tranſport en France du Canon, Fer, Boulets, Uſtenſiles de Marine pour le ſervice du Roi, & autres Marchandiſes non probibées qui avoient été ci-devant

devant chargées dans un Vaisseau qui a relâché & est hors d'état de continuër son voyage.

Comme aussi de donner leur resolution decisive sur l'exemption reciproque du droit de 50. sols par tonneau pour les Vaisseaux de cet Etat qui vont à Dunkerque, & pour ceux de Dunkerque qui viennent ici, sur la sortie libre sans aucun empêchement de tous les Vaisseaux de ces Ports avec des Marchandises non prohibées, & sur l'exemption des droits du pays pour le Canon & fer venant de Suede, pour les Vaisseaux de Sa Majesté qui se bâtissent à Amsterdam, lesquels trois points ont été renvoyez aux Amirautez, à l'Assemblée de Hollande & à des Commissaires particuliers, sans que depuis que les demandes en ont été faites on ait donné aucune réponse finale dessus. Donné à la Haye le 15. Septembre 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 16. Septembre 1666.

LE Sieur de Wit m'a paru surpris du changement que le Sieur van Beuningen a apporté à nôtre Projet, tous les quatre cas que Monsieur le Marquis de Bellefont a rapportez à Vòtre Majesté, sont vrais & en lisant la depêche au Sieur de Wit, il en est convenu; il n'y a rien mieux qui verifie la verité du concert que l'exécution, & le poste que la Flotte des Etats a pris entre Calais & la Tamise, aussi-tôt que celle des Anglois a été à Harwich.

J'ai

J'ai fait ouverture au Sieur de Wit, que Vôtre Majesté desiroit avoir asseurance précise & positive des Etats, qu'en quelque état que leur Flotte se trouve elle sera mise en Mer, pour la seureté du retour de celle de Vôtre Majesté dans ses Ports, & en sorte qu'elle ne puisse courre risque à son passage dans la Manche.

Il m'a témoigné d'être fort surpris de cette proposition, dont on n'avoit jamais parlé, lors que Monsieur de Bellefont étoit ici, & l'apprehender comme une prémisse d'une Resolution que Vôtre Majesté pourroit bien prendre ensuite, pour n'envoyer pas sa Flotte vers le Pas de Calais, parce que je la faisois dans des termes si forts & si précis, qu'il étoit impossible que les Etats la pussent accorder en cette maniére, & qu'un mauvais succès d'une Bataille, une grande tempête & autres incidens pourroient rendre impossible l'exécution de ce que l'on auroit promis si précisément, & que comme les Etats ou leurs Plenipotentiaires agissent avec beaucoup d'affection & de sincérité, ils ne doivent pas s'engager à des choses qu'il pourroit bien n'être pas possible d'exécuter; mais que Vôtre Majesté peut-être asseurée qu'ils feront tout ce qu'il leur sera possible, pour favoriser la retraite de sa Flotte, selon le tems & l'état où la leur se trouvera, lors que celle de Vôtre Majesté voudra se retirer. J'ai représenté ensuite au Sieur de Wit, suivant l'ordre de Vôtre Majesté, le préjudice que les Etats se font de rompre, pour si peu de chose, la Négociation avec le Roi de Suede; à quoi il m'a repondu, que les Etats de Hollande, à qui il avoit représenté tout ce que je lui avois allegué plusieurs

fois

fois ſur ce ſujet, trouvoient moins d'inconvénient de rompre la Négociation, & faire revenir le Sieur d'Isbrand, que de perdre tout le Commerce de la Mer Baltique, en accordant ce que les Suedois demandent pour leurs ſujets; & comme c'eſt une deliberation priſe dans l'Aſſemblée qui a été ouverte depuis deux jours, je n'y vois plus de remede. Les Députez de Monſieur l'Electeur de Brandebourg me ſont venus voir, & me faire part de l'accommodement de leur Maître avec Monſieur le Duc de Neubourg, ſur les différends qu'ils avoient pour le partage de la Duché de Cleves, qui ont été ajoûtez à la ſatisfaction des uns & des autres.

La joye n'a pas continué ici, ſur l'avis qu'on avoit eu que des Vaiſſeaux Anglois avoient été brûlez dans la Riviere de Hambourg. On a été informé de tout le détail de l'action par un ſecond Courier, qui porte que ſi les deux petites Fregates euſſent ſuivi l'ordre que le Commandeur des deux Navires de guerre avoit donné, d'aller par de-là le dernier Navire Anglois, pour empêcher qu'ils ne ſe retiraſſent ſous les Baſtions, ils auroient ruïné toute cette Flotte; Il y a eu ſeulement cinq Vaiſſeaux brûlez, & trois de pris. Le Ha a coupé ſes Cables, & s'eſt retiré ſous les Baſtions de la Ville de Hambourg, qui ſe plaint de ce que les Etats ont rompu la franchiſe de la Riviere, qui leur appartient en cet endroit.

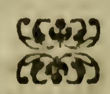
Il eſt arrivé un Courier du Sieur Glarges, Reſident à Calais, aux Etats, qui porte que leur Flotte a paſſé d'un grand vent de Nord-Ooſt, faiſant voile dans la Manche, & que deux heures après celle du Roi d'Angleterre eſt paſſée qui

qui la ſuivoit. J'eſpére que la Flotte des Etats aura joint celle de Vôtre Majeſté, avant qu'ils ayent commencé le combat. On juge ici que de Ruyter a pris ce parti, les Anglois venant ſur lui avec un bon vent, ce qui eut donné un grand avantage à ſes Ennemis.

J'avois déja fait ouverture de la propoſition que Monſieur de Lionne me fait là-deſſus par ſa dépêche, mais le hazard l'a decidée, & peut-être le bonheur des Etats.

Le Comte de Staffort, Seigneur Anglois, a été quelque tems à Amſterdam. Les Etats envoyerent ordre de le prendre. Il ſe ſauva par une porte de derriere, & comme les ordres de l'arrêter ont été envoyez par tout, il a été arrèté, à Maeſtricht, & mis en priſon. On a des avis qu'il étoit chargé de quelque commiſſion.

Le Sieur de Wit m'a communiqué une Lettre, que les Etats écrivent au Roi d'Angleterre, en lui renvoyant le Corps de Barckley; Le Sieur van Beuningen a ordre de la faire voir à Vôtre Majeſté. Ils témoignent ne vouloir entendre à aucun Traité que de ſa participation. Il y a bien des ſollicitations dans cette Aſſemblée pour le Buat & ſes Complices. Jamais l'Etat n'a été ſi rempli de cabales; Je ferai tout mon poſſible pour les rendre inutiles, & témoigner à Vôtre Majeſté par toutes mes actions, la paſſion que j'ai d'être avec toute ſorte de ſoumiſſion & de reſpect.



LET-

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 17. Septembre 1666.

J'Ai reçû vos dépêches du neuviême, peu d'heures après que je vous eus envoyé vôtre Ecuyer. Puis que les Etats ne peuvent si-tôt concourir de leurs forces avec les miennes, pour tâcher de détruire le Commerce des Anglois dans la Mer Mediterranée, qui est pourtant celui dont ils tirent le plus d'avantage, & dont la ruïne feroit plus crier la Ville de Londres à la paix ; Il faut au moins que nous concertions ensemble dès à présent, par quels moyens & par qu'elle contribution de Vaisseaux de part & d'autre, nous pourrons venir à bout au Printems prochain, & pour tout le reste de la Campagne, de ruïner ledit Commerce des Ennemis dans ladite Mer, en cas qu'entre ci & là on n'ait pû avoir la paix.

Il importe extrêmement que vous continuiez à avoir l'œil bien ouvert, pour mettre tous les obstacles que vous pourrez à la conclusion de la Ligue, qui se négocie avec Monsieur l'Electeur de Brandebourg, pour les raisons que je vous ai si souvent mandées, & à obliger le Sieur de Wit à vous tenir la parole qu'il vous a donnée en dernier lieu ; Il est certain, que s'il entend bien ce qui est en cela de son intérêt particulier, il ne permettra jamais que ladite Ligue se concluë. J'attendrai à prendre ma Resolution sur la personne & le service de Tromp, que vous m'ayez fait sçavoir de quel sentiment aura été

là-dessus l'Assemblée de la Province de Hollande, où le Sieur de Wit en devoit parler.

Les Provinces qui crient à la paix, & declarent si hautement qu'elles ne peuvent plus supporter les frais de la guerre, font directement contre leur intention. Ce n'est pas-là le moyen de l'avoir, c'est plûtôt apprendre aux Ennemis qu'ils ne la doivent pas faire : c'est même leur dire assez clairement qu'ils doivent tenir bon, & prétendre qu'on la leur aille demander à génoux jusques chez eux ; voilà les satisfactions que l'on a de faire des Unions & des Alliances avec les Etats populaires, qui ne connoissant pas le plus souvent leur intérêt, font peu de compte de leur honneur, de leur parole & de leurs Traitez, & agissent encore moins par principe de gratitude ; & leur Etat étoit perdu si je ne l'eusse soûtenu contre la seule attaque de l'Evêque de Munster, auquel, sans ma declaration, plusieurs autres Princes de l'Empire se seroient encore joints ; Le Roi de Dannemarc a embrassé leur parti par ma seule considération ; J'ai detourné la Suede de l'ardent desir qu'elle avoit de s'unir avec les Anglois pour leur faire la guerre ; J'ai reduit le Roi d'Angleterre à n'avoir aucun ami ni allié dans cette guerre, & à la faire des seuls forces d'un Royaume divisé en soi-même, par différentes Sectes, toutes fort mécontentes de son Gouvernement : Je suis moi-même entré en guerre contre un Roi mon proche parent & mon ami, pour leur seul intérêt, & contre tous les miens, quoi qu'il ne fut pas bien évident, que ledit Roi eut été l'aggresseur ; Je pouvois même en demeurer à la simple rupture, & j'aurai satisfait en cela à nôtre Traité d'Alliance. Cependant j'ai fait des dépenses im-

immenſes à armer une Flotte pour les appuyer plus fortement, & ſept mois après que je me ſuis embarqué de cette ſorte de ſi bonne foi, & avec tant d'affection, j'entens cinq Provinces crier à la paix, & declarer qu'elles ne contribuëront plus rien pour les frais de la guerre; bien plus, je vois deliberer ſi on commettra l'indignité d'envoyer des Députez en Angleterre, pour la demander; Quoi que les Etats ayent gagné une Bataille cette Campagne, & que dans le ſecond combat ils n'ayent perdu que deux Vaiſſeaux, je fais requerir vivement les Etats par vous, & par le Marquis de Bellefont, qu'ils ne donnent plus de combat que ma Flotte ne ſoit jointe à la leur, & que pour cet effet ils ne ſe hâtent pas de faire ſortir la leur de leurs Ports, afin de donner plus de tems à la mienne, qui n'eſt pas maîtreſſe des vents, de s'avancer dans la Manche. Ils n'ont aucun égard à mes inſtances, & leur Flotte ſe remet à la Mer quatre jours après qu'elles ont été faites. De Ruyter vient au Pas de Calais, quand le Duc de Beaufort peut à peine être parti de la Rochelle; Il ſe met en Bataille ſur la Côte de Boulogne, il veut ſeul donner le combat aux Ennemis, ceux-ci ſe retirent vers leurs Côtes, & lui laiſſent toute liberté d'aller joindre s'il veut le Duc de Beaufort inconteſtablement, & avec ce temporiſement de ſept ou huit jours ſeulement aſſeurer la victoire, & peut-être par ce moyen la fin de la guerre; & au lieu de ce parti que la prudence conſeilloit ſi fort, il prend celui d'aller encore chercher l'Ennemi vers Douvres pour le combattre ſeul, & s'il lui arrive un malheur non ſeulement mes affaires en ſouffriront, dont je me conſolerois aiſément ma Puiſſance ne dé-

pendant pas de pareils incidens, mais on dira dans les Provinces Unies, que c'est moi, qui aurai été la principale cause de cette disgrace.

Je vous ai dit tout ce que dessus pour décharger mon cœur, car je vois assez que ce n'est pas le tems de faire des plaintes, si ce n'est qu'on vous y force, par celles qu'on vous pourroit faire, quoi que bien injustement. Il vaut bien mieux s'appliquer à reprendre une nouvelle vigueur, & à encourager le Sieur de Wit contre les cabales mal-intentionnées, & pour cela j'approuve fort que vous fassiez ce qu'il vous a proposé, qui est que vous declariez que l'on veut bien travailler, pourvû que le Roi d'Angleterre s'explique sur les propositions qui ont été faites de la part des Etats à Paris, & que ledit Roi donne satisfaction là-dessus. On pourra après cela envoyer des Députez, pour traiter & conclurre au lieu qui sera concerté.

Il ne faudra pas manquer d'ajoûter ces cinq derniers mots, que j'ai remarqué que vous avez obmis dans vôtre dépêche. Ils sont d'autant plus necessaires que le Sieur van Beuningen m'a proposé de la part du Sieur de Wit, que nous pourrions moi & les Etats envoyer chacun un Deputé en Angleterre, pour traiter, qui est une indignité à mon égard, que je ne commettrois jamais, quand je devrois demeurer seul en guerre, n'étant pas la premiére fois que cette Couronne l'a euë avec l'Angleterre, sans qu'elle en ait reçû aucun mal. Je ne donnerai jamais aussi mon consentement à ce que les Etats envoyent, sans moi, traiter la paix à Londres, soit publiquement, soit secretement & s'ils le font sans mon consentement, je prétendrai, comme il sera vrai, qu'ils ont contrevenu formellement au Traité, & que nôtre Alliance est rompue

rompuë : après quoi j'espérerois que Dieu qui voit la sincerité de mes intentions & de ma conduite benira ma cause, & que je ne manquerai ni de pouvoir, ni d'amis, ni de moyens de susciter de plus grands embarras à ceux m'auroient si lâchement abandonné. Le Sieur Wrangel est avec des forces très-considérables dans un poste dont il me sera très-aisé de le tirer quand je le voudrai, & avec grande joye de sa part. Enfin je veux bien faire la paix, & j'y ai même plus d'intérêt qu'aucun autre, n'en prenant point en cette guerre, laquelle ne me peut produire aucun avantage imaginable; mais je veux que cette paix se traite par des moyens honnêtes, & je ne suis pas resolu, quoi qu'il en puisse arriver, de me laisser mener injustement ni par mes Ennemis, ni par mes amis.

Vous verrez par la Copie que je vous adresse de la dépêche du Sieur Colbert à du Terron du 13., que ce même jour-là ma Flotte étoit en pleine Mer sur les six heures du matin, & qu'elle s'en venoit, suivant mes ordres réïterez, droit dans la Manche, pour s'avancer au Pas de Calais sans toucher à Belle Ile, ni à Brest, ni à aucun autre lieu de ladite Manche. Vous y verrez aussi les raisons qui ont empêché le Duc de Beaufort de pouvoir se remettre plûtôt à la Mer, & il seroit bien aujourd'hui à desirer qu'elles eussent duré encore plus long-tems. Car il est arrivé du côté de deçà deux choses, qui la mettent, comme j'ai dit, en très-grand danger; l'une que les Anglois, après avoir été en présence contre l'Armée Hollandoise à la vûë de Boulogne, se sont retirez sans donner combat, & sont allez se poster à l'Ile de Wigt, sur le passage dudit Duc, à l'approche duquel ils ne

ſçautoient manquer d'être avertis par les bâtimens qu'il feront croiſer. La ſeconde, que le Sieur de Ruyter n'exécutant pas en cela l'ordre qu'il a des Etats (que le Sieur van Beuningen m'a communiqué,) d'obſerver & de ſuivre l'Ennemi par tout où il ira, pour empêcher qu'il ne tombe ſur ma Flotte avec toutes ſes forces, ne l'a pas ſuivi vers ladite Ile de Wigt, & s'eſt toujours tenu juſques ici à ſon premier poſte de la Rade de Saint Jean, à la vûë de Boulogne. Je lui dépêchai hier le Comte de la Feuillade, pour lui repréſenter le danger de ma Flotte, & lui demander l'exécution de ſes ordres. Je ne ſçai pas ce qu'il reſoudra. Je veux croire que ſon intention ſera bonne, mais le mal eſt que les vents peuvent lui ôter le moyen de l'accomplir, à quoi pourtant-il s'eſt laiſſé reduire volontairement, car le même vent qui a porté les Anglois à l'Ile de Wigt, pouvoit auſſi le porter s'il eut voulu prendre un poſte auprès de ladite Ile, pour ſuivre & obſerver l'Ennemi comme il lui étoit ordonné.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Eſtrades.

Le 17. *Septembre* 1666.

LA dépêche du Roi eſt ſi ample que je n'ai rien à y ajoûter, ſi ce n'eſt pour vous confirmer l'extrême inquietude, que nous avons pour la ſeureté de la Flotte du Roi, & avec raiſon, puis qu'il eſt certain qu'on ne peut être dans un plus grand peril que court Monſieur de Beaufort, qui s'en vient à pleines voiles dans

la

la Manche donner dans l'embuscade des Anglois. On a bien donné charge au Cap de la Hogue & à Saint Malo, de lui faire dépêcher deux petits bâtimens pour l'avertir de l'état des choses, mais ce sera un miracle s'ils le rencontrent, & même ils peuvent être pris par les Ennemis, qui ne manqueront pas de faire croiser dans toute la Manche, pour venir à bout de leur dessein qui ne pouvoit être mieux pensé. Il n'y a donc que Monsieur de Ruyter qui puisse sauver ledit Duc, en allant observer & suivre lesdits Ennemis, comme il en a l'ordre formel des Etats; & le malheur veut encore que ledit de Ruyter à la fiévre, & on ne sçavoit pas encore si elle seroit tierce ou continuë.

Je vous envoye une Copie de la derniére Lettre de Monsieur du Terron à Monsieur Colbert, par laquelle vous verrez les particularitez du départ de la Flotte du Roi, & comme elle vient droit au Pas de Calais, sans toucher en aucun lieu. On pourra de là juger au lieu où vous étes quelle étoit nôtre sincérité dans tous les ordres que nous lui avons adressez; elle n'a été que trop grande pour le succès.



LETTRE

De Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Pays-bas, au Roi de la Grande Bretagne.

Le 17. *Septembre* 1666.

SIRE,

AYant vû dans la Lettre de Vôtre Majesté, écrite le 4. stile nouveau & le 14. stile vieux du mois passé, que son intention & inclination est, que le Corps du défunt Chevalier Barckley, soit porté de de-là, & laissé à la disposition de ses parens, suivant l'offre que nous avons fait par nôtre Lettre du dixiéme Juillet dernier, nous envoyons présentement ce Corps en exécutant nôtre offre, pour être delivré à ceux qu'il plaira à Vôtre Majesté d'ordonner.

Nous avons été bien-aises de voir vers la fin de la même Lettre la declaration que Vôtre Majesté y fait qu'elle portera volontiers la main à la playe présente, pour l'adoucir, & qu'elle est prête d'aider à reparer la brêche que la guerre a faite entre les deux Nations, en y ajoûtant pourtant, & à nôtre avis, sans sujet, cette clause, dès que Vôtre Majesté seroit conviée de s'appliquer à cette œuvre pieuse par des conditions justes & honorables. Nous ne devrions pas douter de la sincerité des protestations & declarations que Vôtre Majesté a si souvent faites & réiterées ; sçavoir, qu'elle a veritablement une inclination bien forte à la paix ; mais ne pou-

pouvons pas ignorer aussi, que Vôtre Majesté sçait fort bien, que par cette sorte de declarations l'on n'avance pas la paix d'un seul pas, tant que Vôtre Majesté est en demeure de faire aussi de son côté ouverture des conditions particuliéres, sur lesquelles elle juge que la paix se puisse & se doive conclurre. Pour ce qui est de nous, nous l'avons fait plusieurs fois; Tant par nòtre Ambassadeur, que nous avons continué pour cet effet en Vôtre Cour, long-tems après que le Ministre de Vôtre Majesté a été revoqué, & par plusieurs autres voyes, que depuis encore par le Sieur van Beuningen, nôtre Ministre Extraordinaire, & à Paris dans le Palais en la présence de la Reine Mere de Vôtre Majesté, au Sieur Hollis, alors vôtre Ambassadeur en cette Cour-la, sans que jusqu'ici elle ait daigné de nous faire avoir une réponse positive, soit par le même Sieur Hollis, au lieu qui avoit été agrée pour cela de part & d'autre, ou par des Lettres ou bien autrement : nous pouvions avec sujet, & suivant ce qui se pratique ordinairement en des Négociations de cette nature, avoir fait presser & insister en la même Conférence par nôtre Ministre, à ce que ledit Sieur Hollis fit aussi en même tems, ou du moins ensuite de cela, ouverture de son côté des conditions, sous lesquelles Vôtre Majesté avoit dessein de faire la paix. En tous cas pouvoit-il bien avoir stipulé préallablement, que vôtre Ambassadeur auroit été obligé de rapporter dans un certain tems limité une reponse positive & cathégorique sans aucune reserve, sur les offres qu'il feroit de nòtre part. Mais afin de donner des marques de l'excès de l'inclination que nous avons à faire réussir une œuvre si Chrêtienne & si salutaire.

taire, nous avons bien voulu paſſer par deſſus toutes les formalitez ordinaires, & nous avons fait gloire non ſeulement de faire la premiére démarche, mais auſſi d'avancer reſolument juſques au dernier pas, où l'on pouvoit aller de ce côté; Nous étant promis que Vôtre Majeſté s'avançant auſſi de ſon côté avec la même reſolution, l'on auroit pû conclurre une paix tant deſirée incontinent, & ſans aucune perte de tems, & ainſi l'on auroit prévenu l'effuſion de tant de ſang Chrêtien, qui a été repandu cet Eté dans les Batailles qui s'en ſont enſuivies. Et d'autant que nous nous en ſommes remis au choix de Vôtre Majeſté, tant par nôtre Lettre de l'onziéme Decembre de l'année paſſée, qu'enſuite encore dans ladite Conférence, qui a été tenuë à Paris, de faire la paix en reſtituant reciproquement tout ce qui a été pris ou retenu de part & d'autre, tant devant qu'après le commencement de la guerre, & que par ce moyen l'on rentreroit dans les prétenſions que l'on auroit euës devant la guerre, ou bien en gardant reciproquement ce qui a été pris ou retenu de part & d'autre, devant ou après le commencement de la guerre, pour autant que l'on en a eu connoiſſance dans l'un ou l'autre des deux Etats, lors de ladite offre: Moyennant quoi toutes les prétenſions des choſes & pertes faites & ſouffertes, tant pendant que devant la guerre, demeureroient éteintes & compenſées: Nous jugeons que par là nous avons abondamment, & au de-là, ſatisfait à la derniére clauſe de la Lettre de Vôtre Majeſté, l'ayant déja pluſieurs fois convié à une œuvre ſi deſirée, & ſi pieuſe par des conditions juſtes & honorables. Car nous n'avons jamais pû comprendre, que l'on

l'on pût dans l'équité nous demander autant que nous avons offert par le choix de cette alternative, bien loin que l'on pût avec quelque prétexte, tant s'en faut avec raison, exiger quelque chose de plus de nous : Vû que tout ce que nous avons pris sur Vôtre Majesté ou sur ses sujets, & que nous possedons encore, a été conquis legitimement, comme ayant été pris ou retenu dans une juste guerre, après que nous avons été contrains d'y entrer pour nôtre défense necessaire ; au lieu qu'au contraire l'on a pris sur nous, & sur nos sujets & les habitans de ces Provinces Unies plus de cent Navires, avec les Marchandises qui y êtoient chargées, comme aussi le Fort de Saint André & l'Ile de Bonavista, la nouvelle Belgique & Cabo Corse, sans aucune declaration de guerre préallable, & par conséquent sans aucune apparence de droit ; c'est pourquoi, puis que Vôtre Majesté nonobstant tout cela ne nous à jamais fait de réponse sur ces offres & avances, sçavoir si elle trouvoit sa satisfaction en ces conditions, & au choix qu'on lui en laissoit ; ou bien, si elle avoit des raisons qui l'obligoient à les rejetter, & qu'il ne lui a pas plus aussi de faire faire de son côté une ouverture claire & cathégorique des conditions, sous lesquelles elle voudroit faire la paix, bien qu'elle ait été plusieurs fois requise & sommée de nôtre part sur l'un & l'autre ; mais qu'au contraire elle a subitement, & tout à coup, rompu ladite Conférence qui avoit été commencée au Palais, & en la présence de la Reine Mere de Vôtre Majesté, au grand déplaisir de ceux qui desirent la paix de bon cœur, & qu'elle a r'appellé son Ambassadeur de Paris, sans qu'il ait donné aucune declaration sur

de ſi grandes & de ſi belles offres ; Vôtre Majeſté conſidérera, s'il lui plaît lui-même, ce que nous devons neceſſairement juger de ces proteſtations générales & illimitées, bien que ſouvent réïterées, d'inclination à la paix, leſquelles ſans une ouverture des ſentimens de Vôtre Majeſté touchant les conditions particuliéres, ne peuvent rien contribuër à l'avancement d'une œuvre ſi ſalutaire. Et d'autant que l'expérience nous a enſeignée pluſieurs fois, que pour s'acheminer à une bonne fin, la mediation & intervention d'autres Rois, Republiques, Princes & Etats n'eſt pas inutile, nous avons bien voulu agréer auſſi les offres d'interceſſion, que le Roi de Suede a offer depuis quelque tems, bien qu'il eût plû à Votre Majeſté de mettre le même Roi au nombre de ſes Alliez, lequel comme une de nos parties adverſes devoit être convié aux Traitez conjointement avec Vôtre Majeſté, & ſans la participation duquel elle declaroit ne pouvoir pas traiter, parce que nous nous confions entiérement en l'équité palpable & viſible des offres que nous avons faites, & au jugement équitable dudit Seigneur Roi de Suede : Comme auſſi les Rois de France & de Dannemarc nos Alliez, qui ſe trouvent préſentement engagez avec nous dans une même guerre contre Vôtre Majeſté, ont accepté la même mediation dudit Seigneur Roi de Suede, nous n'avons point fait de difficulté de faire delivrer nôtre declaration par écrit ſur ce ſujet, incontinent après que ces offres nous ont été faites, afin qu'on la pût faire voir à Vôtre Majeſté: mais juſqu'ici le Miniſtre du Roi de Suede, qui reſide auprès de nous, n'a pas pû nous faire voir une declaration ſemblable de la part de Vôtre

Vôtre Majeſté, bien qu'il en ait été requis pluſieurs fois, ni même nous aſſeurer qu'elle accepte de ſon côté ladite mediation, tant à l'égard des ſuſdits Rois de France & de Dannemarc nos Alliez, que de nous, pour faire ceſſer la guerre, en laquelle nous nous trouvons tout enſemble engagez contre Vôtre Majeſté. Après tout cela, nous proteſtons ici derechef non ſeulement en des termes généraux, de la continuation de nôtre inclination à une paix ſeure & honorable, mais auſſi d'autant que ces declarations générales, ſur tout quand on les repete ſouvent, ſans y ajoûter une expreſſion ſpecifique des conditions ſeures & honorables aux uns & aux autres, ne produiſent point d'effet du tout & donnent même une impreſſion contraire, nous tenons ici premiérement pour repeté derechef tout ce qui a été ſi reſolument offert de nôtre part en ladite conférence tenuë au Palais, & en la préſence de la Reine Mere de Vôtre Majeſté, & ce qui a été ſuccinctement recapitulé ci-deſſus. Secondement nous requerons Vôtre Majeſté, que pour la confirmation deſdites proteſtations générales, il lui plaiſe nous donner une réponſe nette & claire, par laquelle elle agrée l'une ou l'autre des deux offres, que nous avons faites; ou bien que du côté de Vôtre Majeſté l'on faſſe une ouverture entiére, ſans aucune reſerve de toutes les conditions, ſur leſquelles elle deſire de conclure la paix, afin que nous puiſſions juger par-là de la vraye intention de ces proteſtations générales; Et que pour achever une ſi ſainte œuvre, il plaiſe à Vôtre Majeſté faire continuër ladite Conférence au lieu & en la maniére que ci-devant: ou du moins, & en tout cas, ſi Vôtre Majeſté y trouve quel-

que difficulté, ce que nous ne pouvous pas croire, qu'elle veuille agréer quelqu'autre Place neutre, que Messieurs les Ministres dudit Sieur Roi de Suede comme Mediateurs, pourront proposer, où, non seulement nous, mais aussi nosdits Alliez par leurs Ministres se puissent assembler au plûtôt avec ceux de Vôtre Majesté. Et nous considérerons & tiendrons pour une très-forte preuve de la sincerité des protestations que Vôtre Majesté a si souvent réiterées, qu'elle fasse voir en effet, que ce n'est pas son intention de se servir de ces protestations générales, ni d'aucuns autres moyens, pour semer de la jalousie ou de la défiance, ou, si cela pouvoit causer du divorce & de la separation entre nous & nos Alliez; pour cette fin nous attendrons aussi au plûtôt de recevoir ici par les mains du Ministre dudit Seigneur Roi de Suede, qui reside ici, la declaration par écrit de Vôtre Majesté, par laquelle elle accepte la Mediation, que le Roi son Maître a fait offrir à toutes les parties intéressées, & ce tant à l'égard desdits Seigneurs Rois de France & de Dannemarc que de nous. Nous prions le Dieu tout-puissant de vouloir inspirer à Vôtre Majesté les mêmes mouvemens pacifiques, que nous trouvons effectivement & veritablement en nous; comme aussi ensuite l'inclination & la resolution d'embrasser & de mettre en effet les moyens qui sont requis, pour conduire l'affaire à une fin si salutaire & si desirée, afin qu'il s'ensuive au plûtôt l'effet que l'on se promet, sçavoir une bonne, ferme, & seure paix entre toutes les parties intéressées susdites, & que nous ayons sujet de prier sa divine Majesté, avec d'autant plus d'ardeur pour la prosperité de la personne de Vôtre

Vôtre Majesté & celle de ses Sujets, comme aussi de nous signer, SIRE, Vos bon Amis, les ETATS GENERAUX. A la Haye le dix-septiéme Septembre 1666.

LETTRE

De Messieurs les Etats Genéraux des Provinces Unies des Pays-bas au Roi Très-Chrêtien.

Le 21. *Septembre* 1666.

SIRE,

NOus venons de recevoir aujourd'hui de fâcheuses nouvelles, tant par Lettres écrites dans nôtre Flotte, que par des rapports d'une personne affidée, qui en est partie, de l'augmentation de la maladie de l'Amiral de Ruyter, auquel nous avons confié en qualité de Chef & Général le Commandement & la conduite de ladite Flotte, comme aussi de divers autres Chefs & moindres Officiers, ensemble d'un nombre très-considérable de Matelots, & Soldats de la même Flotte. Et d'autant que Vôtre Majesté n'ignore pas, combien nous nous fions en l'expérience, courage, & bonne conduite dudit de Ruyter & autres Chefs, & de quelle importance & necessité doit être reputée la santé & la disposition corporelle desdits Chefs & gens de Marine dans une telle Flotte, aussi avons nous lieu d'espérer & de croire fermement, qui sur le rapport qui vous aura été fait par le Comte de la Feuillade, desdites & autres

autres raiſons, Vôtre Majeſté aura déja conclu, qu'il ſeroit, tant à nôtre égard, qu'a celui de la cauſe commune, très-mal a propos, & très-dangereux de hazarder nôtre Flotte, conſtituée comme nous venons de dire, à un combat général avec l'Ennemi, principalement après que l'expérience nous a appris en pluſieurs rencontres, que la maladie dans cette ſaiſon & dans le déclin de l'année, ſur tout en ces quartiers, & le climat vers le Nord, ſe commençant une fois à emparer des Flottes, & s'y rendre le maître, communément, & pour la plûpart, eſt accoûtumée de s'y diſpoſer & accroître de la ſorte, que les Flottes ſe rendent entiérement incapables de ſoûtenir le choc, & de ſe bien defendre, bien loin de les laiſſer en état d'aller attaquer & livrer le combat à l'Ennemi. Ce qui nous a abſolument obligé, de faire rentrer le gros de nôtre capitale Flotte dans nos Ports, & de faire croiſer ſeulement quelques Eſcadres tant proche le Détroit, ou le Pas de Calais, que vers le Nord, afin d'apporter par ce moyen, avec l'aſſiſtance du bon Dieu, le plus de dommage aux Ennemis, qu'il ſe pourra faire, ne doutant pas, que Vôtre Majeſté ne faſſe faire le même à l'embouchure de la Manche: Nous euſſions bien deſiré, SIRE, qu'il eût plût au Dieu tout-puiſſant de permettre, que le deſſein ſalutaire de Vôtre Majeſté & le nôtre, fût mis en effet, pour joindre nos Flottes encore en cette préſente année, & par un effort commun procurer une bonne & ſeure paix: Nous avons en cela remarqué avec une entiére ſatisfaction la promte & louable diſpoſition de Vôtre Majeſté, quoi que nous ayons été bien en peine, que ſa Flotte ayant été contre ſon ex-

expectation, par aucuns incidens, detenuë à la Rochelle trois semaines durant, au lieu de trois jours devant son arrivement en cette Mer, & devant la fin d'une Bataille avec l'Ennemi, la saison auroit été tellement avancée, que la même Flotte n'auroit sçû, sans de très-grands perils & incommoditez se rendre, dans vos Havres : De sorte que nous nous consolons aucunement en cela, que le présent desastre, qu'il a plû au Seigneur de faire tomber sur nôtre Flotte, pourra bien être la préservation de celle de Vôtre Majesté, à l'égard de plus grandes disgraces, qu'elle pourroit avoir rencontré à son retour dans vos Havres : & que possible le bon Dieu a voulu par sa Divine Providence de cette sorte diriger & faire réüssir cette affaire, afin que vers le Printems de l'année suivante, nous pussions tous deux nous mettre en meilleur état, & avec des forces plus considérables & jointes ensemble, aller attaquer l'Ennemi commun, & entreprendre quelque chose de grand & d'extraordinaire : ou bien d'obliger ledit Ennemi (après avoir consideré la veritable & serieuse intention de Vôtre Majesté, de vouloir avec vigueur & conjointement avec nous pousser les affaires, & supportant par-là, ce qu'il aura à attendre vers ce Printems à venir) de faire tourner ses pensées durant la saison de l'hiver, avec plus d'attention sur la pacification & l'accommodement des differens, & qu'ainsi durant encore la même saison de l'hiver, puisse être conclu une bonne, seure & générale paix. Quant à nous, nous pouvons en toute sincerité & candeur asseurer Vôtre Majesté, que comme d'une part nous desirons ardemment qu'une telle paix puisse être faite au

con-

contentement de toutes les parties intéressées ; ainsi d'autre part nous ne manquerons pas de faire tout nôtre possible, & le dernier effort, pour mettre derechef au Printems une Flotte très-considérable en Mer, & la faire joindre de la meilleure façon qu'il sera possible à celle de Vôtre Majesté, espérant, & attendant indubitablement de la générosité de Vôtre Majesté, qu'elle continuëra de son côté dans les bonnes intentions qu'elle a témoignées présentement contre l'Ennemi commun, & qu'alors elles seront effectuées & exécutées avec plus de vigueur par la jonction de ses Vaisseaux, qui par le transport de la Reine de Portugal se trouvent à présent separées de la Flotte de Vôtre Majesté, commandé par Monsieur le Duc de Beaufort, comme aussi par la jonction de plusieurs autres de vos Vaisseaux, équipez en divers endroits, partant en tous cas nous devons trouver nôtre consolation en la disposition absoluë & visible du grand Dieu, lequel nous prions de tout nôtre cœur, de vouloir combler la personne de Vôtre Majesté & son Royaume de ses plus précieuses bénédictions, & de vouloir.

SIRE, &c.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 23 Septembre 1666.

J'Ai reçû la dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 17. du courant, & c'est avec grand sujet que Vôtre Maje-

Majesté est en inquietude de sa Flotte qui peut courre grand risque, si Monsieur le Duc de Beaufort entre dans la Manche. J'espere que les Barques d'avis qui lui ont été dépêchées le pourront rencontrer pour lui faire changer sa route; ensuite de ce qui a été resolu dans le Conseil qui s'est tenu avec Monsieur le Comte de la Feuillade.

Les Etats ont reçû beaucoup de déplaisir d'aprendre par Monsieur de Nieuport, Secretaire de la Flotte, l'extrêmité de Monsieur de Ruyter, qui a une fiévre continuë avec des redoublemens & de grandes rêveries. Comme il est hors d'état de pouvoir agir, & que l'Amiral de Zeelande est aussi fort mal, & grand nombre de Matelots, ils sont resolus de faire revenir leur Flotte, ne la pouvant confier à pas un des Chefs qui restent. Ils m'ont témoigné avoir du regret, qu'un accident pareil ait empêché d'executer ce qui avoit été arrêté, dans le concert que nous fîmes Monsieur de Bellefond & moi avec les Deputez des Etats à Flessingue, qu'ils esperoient que la Flotte de Vôtre Majesté n'en recevroit pas de dommage, & qu'on pourra prendre des mesures plus justes pour la Campagne prochaine, tant pour la Mer Mediterranée que pour la jonction des vingt Vaisseaux du Roi de Dannemarc. Le Sieur de Wit me dit en particulier, qu'il avoit la derniere douleur du peu d'esperance qu'il y avoit de la vie de Monsieur de Ruyter, & qu'outre la perte que l'Etat feroit de sa personne, il en feroit une irreparable en son particulier: qu'il esperoit que Vôtre Majesté ne desaprouveroit pas leur retraite, puis qu'il n'y avoit nul Chef capable de conduire cette Armée, & que de plus six jours d'une tourmente pareille

pareille à celle qu'il fait acheveroit de les ruiner à ne se pouvoir plus remettre.

Il me dit ensuite que les Villes de Hollande ne vouloient pas permettre que Tromp sortit de leur Pays & s'engageât au service de pas un Prince étranger. S'il vient faute de Monsieur de Ruyter, je ne doute pas que la Province de Hollande ne le fasse Amiral. Il a l'amitié & l'estime des Peuples & des Matelots, & je ne crois pas que le Sieur de Wit soit assez puissant pour l'empêcher. Il se conduit fort sagement & s'est retiré dans une maison à la Campagne à six lieuës de la Haye.

Toutes les Provinces & Villes s'unissent tous les jours de plus en plus, & les Deputez qui étoient les plus portez à la paix avec l'Angleterre ont fort approuvé la Lettre que le Sieur de Wit a conçûë au nom des Etats. Vôtre Majesté verra que son sentiment y a été suivi, & qu'on ne songe pas d'envoyer des Deputez en Angleterre, ni de proposer rien qui soit contre la dignité de Vôtre Majesté.

Je remarque que la méfiance que les Etats ont des Suedois, les fait pencher à faciliter le Traité de cette Ligue avec les Ducs de Lunebourg & l'Electeur de Brandebourg, afin d'àvoir une Armée prête à s'opposer au dessein que le Connêtable Wrangel a d'assiegèr Brême. J'ai fait voir au Sieur de Wit que cet accommodement & cette liaison de l'Electeur avec les Etats le regarde plus que personne, & qu'il me semble qu'il doit rompre ce coup pour son intérêt particulier. Sur quoi il m'a répondu qu'il y fera tout ce qu'il pourra; mais qu'il y a de certaines conjonctures où il faut qu'il cede, comme en celle-ci, où il sçait que les Suedois font toutes les cho-

choses imaginables pour attirer l'Electeur dans leur parti par une Alliance fort étroite, & que si on le peut engager pour deux ans à rompre contre tous les Princes etrangers qui attaqueront les Etats, ce seroit l'asseurer pour ce tems-là, & en cas que la Suede rompit contre eux, avoir ledit Electeur dans les intérêts des Etats; mais qu'il ne voyoit rien encore qui les obligeât de se hater de conclurre avec lui, pour beaucoup de raisons qu'il m'avoit déja alleguées. Je veillerai soigneusement à tout ce qui se passera dans cette affaire, & m'y opposerai autant qu'il me sera possible.

J'ai encore fait une recharge aux Commissaires des affaires secretes & au Sieur de Wit sur les affaires de Suede. La Ville d'Amsterdam & la Nort-Hollande ont absolument refusé de passer l'adoucissement que les Suedois demandent pour leurs Sujets, touchant les droits & péages qui sont sur les Marchandises, & ont pressé ensuite l'ordre de faire revenir Monsieur d'Isbrand. Vôtre Majesté verra le détail de toute la conversation que j'ai eu avec eux sur ce sujet, par la Copie de la Lettre que j'ai écrite à Monsieur de Pompone, n'ayant rien oublié pour tâcher de les porter à changer de resolution, mais je n'ai pas mieux réussi cette fois que les autres.

J'ai estimé à propos de dire à ces Messieurs dans nôtre conference & de moi-même, tout ce qui est porté dans la dépêche de Vôtre Majesté, touchant le peu de reconnoissance que les Peuples témoignent lui avoir, & même des Provinces entieres de toutes les obligations que l'Etat lui a; & comme cela s'est passé par forme de conversation & d'avis de ma part, on ne pour-

ra

ra pas attribuer cela à des reproches ; aussi n'aurois-je pas voulu le faire dans un tems d'afflictions, comme celles du mauvais état où est Monsieur de Ruyter qui est grande, & des inconveniens qui peuvent arriver à leur Flotte, faute d'un Chef ; mais cela servira en tems & lieu à leur faire faire des reflexions sur tout ce que je leur ai dit.

Les Etats ont appellé la Cour de Justice dans leur Assemblée, lui ont representé combien il est important qu'ils fassent une prompte & severe justice à du Buat & de ses complices, & qu'il y va de l'intérêt & de la reputation de l'Etat d'agir avec vigueur & severité, afin de rompre toutes les mesures des Anglois dans ce pays. Ils ont promis d'y agir fortement, & en effet depuis deux jours ledit Buat a été interrogé trois fois, & on croit que ses affaires vont fort mal, nonobstant toutes les cabales contraires qui n'oublient rien pour le sauver.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 23. Septembre 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire instance à Vos Seigneuries à ce qu'il leur plaise permettre au Vaisseau nommé l'Europe, acheté pour la Compagnie des Indes Occidentales de France, dont est Maitre Pierre Henri, de sortir du Texel avec sa cargaison pour la côte de Guinée, laquelle cargai-

gaison est la même que celle qui fut embarquée il y a un an avec permission de Vos Seigneuries, & que l'on fut contraint de débarquer, le Vaisseau n'ayant pû partir alors à cause des mauvais tems & de la guerre, & de vouloir l'expedier promptement, attendu que la saison de partir se passe, & qu'il n'attend qu'après le congé de Vos Seigneuries pour pouvoir se mettre en Mer. Donné à la Haye le 23. Septembre 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 24. Septembre 1666.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 16. J'avois bien jugé que le Sieur de Wit ne pourroit pas disconvenir, que les concerts que le Marquis de Bellefond m'avoit raporté avoir été pris en Zeelande, sur les quatre cas des divers mouvemens que l'Armée ennemie pourroit faire, étoient veritables; & vous dites fort bien là-dessus que rien ne le justifie mieux que l'execution qu'en a fait l'Amiral de Ruyter, quand il est allé se poster avec sa Flotte entre Calais & la Tamise aussi-tôt que celle des Anglois est entrée à Harwich : mais je suis fâché d'être obligé de dire que la suite n'a pas répondu au commencement, & qu'au contraire par un manquement formel audit concert & à l'ordre des Etats, qui étoit ainsi que le Sieur van Beuningen me l'avoit communiqué d'observer & de suivre l'Ennemi par tout où il iroit, ma Flotte se trouve encore à l'heure que j'écris au plus grand danger qu'une Armée puisse

jamais courir ; car, comme je vous l'ai déja mandé il y a huit jours, que les Anglois sont allez prendre le poste de l'Ile de Wicht depuis le 12. de ce mois, & non seulement ledit Sieur Amiral de Ruyter ne les y a pas suivis conformement au concert & à ses ordres, & est toujours démeuré à la Rade de Saint Jean près de Boulogne ; mais ce qu'a produit le voyage du Comte de la Feuillade, dont je vous écrivis par ma derniere, c'est que ledit de Ruyter a pris la resolution de s'ôter encore plus qu'il n'avoit fait les moyens de secourir le Duc de Beaufort, ou d'empêcher qu'il ne soit attaqué, ayant dès le jour suivant fait repasser le Pas de Calais à toute sa Flotte pour aller, à ce qu'il dit, prendre poste entre Dunkerque & le Nord-Voorland. Je vous envoye une Copie de la Lettre que m'a écrite là-dessus la Feuillade, & celle d'un Memoire de mauvaises raisons qu'on lui a donné pour tâcher de se justifier du manquement au concert & aux ordres. Cependant les dernieres nouvelles que j'ai du Duc de Beaufort, sont qu'après avoir fait une navigation heureuse depuis la Rochelle jusques à l'entrée de la Manche, comme il étoit prêt d'y entrer le 15., un vent contraire s'éleva fort grand qui le rejetta à Belle-Ile, où l'Escadre de mes Vaisseaux qui étoit allée en Portugal le joignit heureusement, & il lui partagea de ses vivres & de son eau dont ladite Escadre manquoit, afin qu'elle fut en état de venir aussi avec lui au Pas de Calais dès que le vent changeroit un peu. Il est vrai que deux jours après le vent a changé, & s'est rendu entierement & trop favorable à madite Flotte, pour pouvoir venir à pleines voiles donner dans l'embuscade des Anglois, si ceux-ci l'eussent attenduë à l'Ile de

Wicht ;

Wicht, & qu'ils ne soient pas plutôt allez à sa rencontre, comme il y a grande apparence qu'ils l'auront fait quand ils auront eu le vent bon depuis le 12. jusques au 18., & ce qui fait juger encore qu'ils ont eu & executé l'un de ces deux desseins, c'est qu'ils ont pris si grand soin de faire fermer leurs Ports, qu'on n'a pû avec tant soit peu de certitude avoir aucune nouvelle de ce qu'ils font; mais ce qui est certain c'est qu'ayant pû combattre l'Armée Hollandoise le jour que les deux Flottes furent en presence, & pouvant depuis cela retourner tous les jours pour l'attaquer dans la Rade de St. Jean, ils ont entierement abandonné ce dessein, pour ne songer qu'à celui de tomber sur ma Flotte & la ruïner.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 24. Septembre 1666.

DEpuis la Lettre du Roi écrite Sa Majesté vient de recevoir deux Couriers, l'un du Havre & l'autre de Diépe, qui lui ont apporté l'avis que sa Flotte arrivoit hier sur le soir à la Rade de Diépe, ayant heureusement passé devant l'Ile de Wicht sans que les Anglois se soient mis en aucun devoir de la combattre, & même sans qu'elle en ait rencontré aucun. Voilà un grand incident qui va bien changer l'état des choses en bien ou en mal: en bien, si nôtre jonction se fait heureusement; en mal, si les Anglois nous surprennent avant qu'elle ait pû se faire; à quoi Monsieur de Ruy-

ter peut facilement obvier s'il le veut, en faisant au moins la moitié du chemin pour venir à la rencontre dudit Duc, ou même jusques à Diépe si le vent l'y retenoit. Sa Majesté a depêché il y a six heures Monsieur de Villequier audit de Ruyter, mais comme on a pris la resolution de vous envoyer demain un Courier exprès qui arrivera plutôt que cette Lettre, je ne vous en dirai pas davantage.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 25. *Septembre* 1666.

JE viens de recevoir avis qu'en execution de mes ordres ma Flotte renforcée de dix grands Vaisseaux & cinq Brulots qui ont fait le voyoge de Portugal, est entrée dans la Manche & a passé hier à huit heures du matin devant le Havre de Grace; c'est ce qui m'oblige de vous depêcher ce Courier exprès, pour vous dire, que connoissant comme vous faites le risque qu'elle a déja couru en passant à l'Ile de Wicht où l'Armée d'Angleterre s'est retirée, & celui qu'elle peut encore courre avant que de pouvoir joindre l'Armée des Etats; je desire que vous fassiez en mon nom les instances, les plus vives & les plus pressantes que faire se pourra, vers lesdits Etats, ou les Commissaires par eux établis pour la direction de leur Flotte, à ce qu'ils envoyent ordre au Sieur de Ruyter de s'avancer au Pas de Calais, & même plus avant, jusques à ce qu'elle ait rencontré nôtre Armée pour la recevoir & la joindre.

Vou

Vous pourrez bien faire connoitre auxdits Etats la sincerité avec laquelle j'agis dans une affaire si importante & si delicate, puis que nonobstant l'entrée de la Flotte Angloise dans la Manche & la retraite de la leur, je n'ai pas laissé de faire passer la mienne à la vûë de l'Angloise pour faire la jonction qu'ils ont tant desirée, & qui est si necessaire pendant le reste de cette Campagne, soit pour faire une bonne paix, soit pour continuer serieusement la guerre. Vous pouvez même vous servir avantageusement d'une action si hardie de concert avec le Sieur de Wit, pour fortifier le parti des bien-intentionnez pour le bien de leur Patrie, & pour détromper les peuples de toutes les mauvaises impressions que les Anglois & leurs Partisans s'efforcent de leur donner; me remettant au surplus à la longue experience que vous avez de l'humeur & de l'esprit de ces peuples, & à vôtre zele & affection pour mon service, pour mettre en pratique tous les expediens possibles pour tirer avantage d'une si sensible preuve de mes bonnes intentions pour lesdits Etats.

Outre les instances que vous ferez en mon nom, j'ai estimé necessaire dans une rencontre si importante, & où la diligence de quelques heures peut sauver mon Armée, d'envoyer le Sieur de Villequier, Capitaine des Gardes de mon Corps, vers le Sieur de Ruyter, pour le presser de s'avancer, avec ordre de vous donner part de tout ce qu'il negociera, & d'agir en tout de concert avec vous.

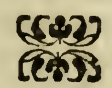
Après que vous aurez obtenu les ordres pour faire avancer la Flotte desdits Etats, & que par ce moyen la jonction sera faite & asseurée, mon intention est que vous traitiez, avec le Sieur

de Wit & avec lesdits Commissaires des moyens d'employer utilement nos Armées pendant le reste de la Campagne, non seulement pour chercher l'Armée Angloise & la combattre, & pour courre toutes les Côtes ennemies; mais même pour ruïner leur Commerce & asseurer celui des Etats, en sorte que pendant l'hyver ils ayent libres (s'il est possible) les Mers de la Manche & du Nord. Sur tout considerez bien que le plus important point de toute vôtre Negociation, & celui duquel depend la conservation ou la ruïne de mon Armée, est l'asseurance positive que vous devez tirer des Etats, d'employer leur Armée Navale ou des forces suffisantes, pour donner moyen à mon Armée de repasser avant l'hyver dans mes Ports de Bretagne, & souvenez-vous bien qu'il n'y a point de temperamment à prendre sur ce point, par une infinité de raisons & entr'autres une decisive, qu'outre la difficulté & même l'impossibilité d'entretenir pendant l'hyver de si grands Equipages, nulles forces humaines ne pourront empêcher la desertion universelle, & la levée des Equipages en France pour passer en Hollande, & leur passage, soit par terre soit par mer, étant également impossible, il se trouveroit que tous mes Vaisseaux seroient entierement inutiles. Vous supléerez facilement tant d'autres raisons sur ce sujet, que je ne doute point que lesdits Etats ne se portent facilement à asseurer le retour de madite Flotte. Pour cet effet il me semble que leur plus grand Commerce de cette saison consistant en la Flotte qu'ils ont accoutumé d'envoyer tous les ans dans les Rivieres de mon Royaume pour y prendre les vins & autres denrées, vous pouvez les presser de donner ordre de la preparer, & en mê-

me

me tems de commander ou à toute ou à la meilleure partie de leur Flotte pour l'escorter, ce qui se pourroit facilement faire dans le milieu ou à la fin du mois d'Octobre prochain.

Quand vous serez convenu de ce point, je desire que vous traitiez encore avec ledit Sieur de Wit des moyens de ruïner pendant l'hyver le Commerce des Anglois, & d'asseurer celui des Etats, tant dans la Manche que dans la Mer du Nord. Pour la Manche, si les Etats veulent entretenir 30. Vaisseaux pendant tout l'hyver, j'en entretiendrai dix, & avec ce nombre nous pouvons être asseurez du succès de cette proposition. Quant à la Mer du Nord, comme il en faut traiter avec le Roi de Dannemarc, offrez lui mes offices pour y réüssir, & faites lui bien connoitre l'importance de ces deux propositions, puis que par la Manche nous ôtons presque tout Commerce aux Anglois, & augmentons les mécontentemens que la necessité attire après soi par la Mer du Nord, & nous leur ôtons toutes les Marchandises qui servent à leur Flotte. Comme ce dernier point est très-important, je desire que vous examiniez avec ledit Sieur de Wit si nous ne pourions pas trouver les moyens d'acheter par voye de Marchands toutes les Marchandises que la Suede, le Dannemarc & la Mer Baltique peuvent fournir pour les armemens & équipages des Vaisseaux.



LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 26. *Septembre* 1666.

JE viens de recevoir avis de Diépe, que mon Cousin le Duc de Beaufort avec mon Armée Navale y étant arrivé la nuit du 23. ou du 24., il avoit moüillé l'ancre pour y attendre trois ou quatre de mes Vaisseaux qui étoient demeurez derriere; que pendant le peu de tems qu'il y est demeuré, il auroit reçû un Duplicata de mes dépêches envoyées dans tous les Ports, pour lui donner avis de la sortie de l'Armée des Etats de la Manche, & en même tems par les Lettres du Comte de la Feuillade de sa retraite en Zeelande, de la maladie du Sieur de Ruyter, & d'une partie considerable des Officiers & Equipages de ladite Armée. Ce qui l'a obligé d'assembler un Conseil general de tous les principaux Officiers de madite Armée, où le vent s'étant trouvé assez favorable, il auroit été resolu de remettre à la voile & de s'en retourner à Brest, ce qui a été en même tems executé. C'est pourquoi j'ai estimé necessaire de vous en donner avis par un Courier exprès, afin que vous en puissiez informer le Sieur de Wit & ses Maitres, & cesser les instances que vous aurez pû commencer en exécution de mes ordres du jour d'hier. Au surplus, je desire que vous exécutiez mesdits ordres, en ce qui concerne les moyens d'asseurer le Commerce dans toutes les Mers pendant cet hiver.

LET-

LETTRE

Du Roi Très-Chrêtien à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Pays-bas.

Le 26. Septembre 1666.

TRès-chers & grands Amis, Alliez & Confèderez, nous avons reçû vôtre Lettre du 21. de l'autre mois, par laquelle vous nous avez informez des raisons, que vous estimez vous devoir obliger à rappeller vôtre Flotte dans vos Ports, nonobstant le concert qui avoit été fait en Zeelande, avec le Comte d'Estrades, & le Marquis de Bellefont, pour la jonction de nos forces Maritimes, pendant le reste de cette Campagne : Nous y avons vû encore la peine que vous témoignez du peril que nôtre Flotte par cette retraite de la vôtre, pouvoit courir en s'avançant suivant ledit concert dans la Manche, où vous sçaviez qu'elle étoit attenduë à l'Ile de Wigt par toute l'Armée Angloise, comme aussi la loüable disposition dans laquelle vous étes de faire des grands efforts, pour vous mettre en état au Printems prochain d'aller attaquer l'Ennemi commun, & d'entreprendre quelque chose de grand & d'extraordinaire contre lui, avec nos forces jointes ensemble, si pendant la saison de l'hiver, Dieu ne lui a touché le cœur, pour l'obliger à prendre des pensées plus pacifiques, qu'il n'a témoignée jusqu'à présent de les avoir, & qu'on n'ait pû entre ci & là conclurre une bonne paix, au contentement de tou-

tes les parties intéressées, ce que vous asseurez avec toute sincerité & candeur être vôtre plus ardent desir. Surquoi nous vous dirons en premier lieu qu'encore qu'à l'heure présente, que nous vous écrivons cette Lettre, nous n'ayons point d'asseurance que nôtre Flotte qui s'étoit avancée jusqu'à Diépe, pour faire la jonction concertée, ne puisse recevoir quelque grand échec à son retour dans nos Havres, nous ne laissons pas d'avoir pris à bonne part la retraite de la vôtre dans vos Ports, ayant bien pesé la force des raisons qui vous ont obligez à l'y rappeller, dont l'une entre les autres nous a même touché sensiblement, qui est la maladie de vôtre Amiral. Quoi que nous espérons de la bonté Divine, qu'elle ne voudra pas ôter à la bonne cause un Chef si brave, & d'une expérience si consommée. En second lieu, que les ordres que nous avions envoyez à nôtre Cousin le Duc de Beaufort, étoient si exprès & si indispensables de venir jusqu'au Pas de Calais avec nôtre Flotte, (laquelle l'Escadre, qui s'en trouvoit separée, avoit rejoint le quinziéme à Belle Ile,) que sans aucune considération des embuscades que les Anglois pouvoient lui tendre dans la Manche avec une grande supériorité des forces, & lesquelles en effet ils lui avoient tenduës à l'Ile de Wigt, nôtre dit Cousin après qu'un vent fort contraire lui eût refusé la premiére fois l'entrée de ladite Manche, ayant eu le tems plus favorable, quelques jours après s'est avancé jusqu'à la Rade de Diépe, où il arriva le 23. au soir, ayant passé avec grande intrepidité à la vûë de toute l'Armée l'Ennemie, & il a sejourné un jour entier à la Rade dudit Diépe, qui n'est pas bonne, attendant d'apprendre quel-

quelques nouvelles certaines du lieu, où il pouvoit joindre vôtre Flotte ; mais le 24. sur le soir il reçût avis par le Marquis de Crequi, qui revenoit de Dunkerque, que vôtre Flotte n'étoit plus au poste, qu'en partant de la Rade de Saint Jean, il avoit dit qu'elle iroit prendre entre Dunkerque & le Nord-Voorland, & jugea de-là qu'elle devoit s'être retirée dans vos Ports: & comme d'ailleurs par la réponse, par écrit, que le Conseil de vôtre Flotte avoit quelques jours auparavant donné au Comte de la Feuillade, dont nôtre dit Cousin reçût à Diépe une Copie, que je lui avoit addressée, ledit Conseil avoit declaré aux termes formels qui suivent ; qu'il jugeoit le plus seur pour nôtre service, & pour le bien commun, que nous fissions retirer promtement nôtre Flotte dans les Havres de Brest, en attendant un tems plus propre pour faire la jonction : & qu'enfin le vent qui l'avoit amenée jusqu'à Diépe ayant entiérement changé, nôtre dit Cousin a pris la resolution de retourner traverser presque toute la Manche pour regaigner Brest, & de passer pour la seconde fois devant l'Ile de Wigt, où l'on présumoit que toute l'Armée l'Ennemie étoit encore, puis qu'elle n'avoit point paru à la Mer, en aucun autre endroit ; & comme nous avons déja dit, nous n'avons point d'asseurance qu'il ne puisse être arrivé quelque disgrace à nôtre dite Flotte à son retour vers les Côtes de la Bretagne : Si la chose arrive (dont Dieu par sa bonté veuille préserver tant des braves gens, qui se trouvent de beaucoup inférieurs en nombre,) nous aurons du moins la consolation de vous avoir fait connoître évidemment, par un proceder tout plein de sincerité & de candeur, que si jusqu'ici

certains contretems auxquels nous n'avons peu pourvoir assez-tôt, ont empèché nôtre Flotte de partager avec la vôtre la gloire & les perils des combats, ce n'a jamais été nôtre intention de l'exemter de ceux-ci, ou d'épargner l'Enne-mi, comme des personnes, mal-intentionnées envers nôtre Alliance & nôtre Union, ont pris grand soin d'en semer calomnieusement le bruit dans le monde : mais nous nous promettons, qu'outre la preuve contraire & si éclatante que nous venons d'en donner, la suite de nos actions & de toute nôtre conduite détruira de plus en plus pleinement une si fausse malignité ; & par avance nous voulons bien vous asseurer de trois choses, & y engager même nôtre honneur & nôtre foi par cette Lettre ; La premiére que nous souhaitons sincérement & ardemment la paix au contentement, à l'avantage, & à la seureté de vôtre Etat, qui a été attaqué, & que nous avons dû soûtenir, & secourir en conformité de nos Traitez, & que nous contribuërons bien volontiers à l'accommodement (quand il se pourra traiter) toutes les facilitez qui dépendront de nous, n'ayant rien plus au cœur, qu'une promte fin de cette guerre. La seconde, que comme il se voit clairement que le dessein, & peut-être la principale espérance de l'Ennemi, est de vous separer d'avec nous, ou de vous diviser en vous même, nous vous asseurons, pour ce qui nous regarde, que nous demeurerons constamment jusqu'au bout dans la ponctuelle observation de tout ce qui a été stipulé entre nous par nôtre Traité d'Alliance, & partant que nous ne serons jamais capable, non seulement de nous en separer ou de traiter rien à part, & bien moins de rien conclurre, mais qu'a-

qu'après n'en avoir pû écouter les ouvertures qui pourroient nous en être faites qu'avec une extrême indignation, comme une chose fort injurieuse à nôtre honneur, nous ne manquerons pas de vous les communiquer aussi-tôt, nous confiant d'ailleurs pleinement en vôtre bonne foi, que vous en userez de même si on vouloit vous tenter & vous surprendre; La troisiéme, que si le Roi de la Grande Bretagne persiste à avoir des sentimens si contraires à la paix, qu'il ne veuille pas même la traiter, à moins que vous ne la lui alliez demander chez lui, & avec lui négocier ce que par nos Traitez vous n'avez pas la liberté de faire sans nous, & de nôtre côté, nous n'y pouvons jamais consentir pour la dignité de nôtre Couronne, la premiére de la Chrêtienneté; aussi n'apprenons nous pas que ledit Roi ait voulu prétendre de nous une pareille chose, mais seulement tâcher de faire former deux Assemblées différentes, en deux endroits éloignées l'un de l'autre, afin d'avoir lieu de faire continuellement craindre aux Ministres de l'une l'avancement du Traité, & même l'imminente conclusion de l'autre, pour obliger l'une des deux à se hâter de conclurre, & signer separément, qui est un piége si aisé à voir que l'imprudence même ne seroit pas capable d'y tomber. En ce cas-là, comme on devra pour long-tems désespérer de l'accommodement, & même dès à présent, afin de regler prématurement toutes choses avec la prudence requise, il faudra que nous prenions conjointement de bons & vigoureux concerts sur deux choses, dont de nôtre part nous vous donnons assurance, l'une pour incommoder le plus qu'il se pourra l'Ennemi pendant l'hiver, nous in-

commoderons l'embouchure de la Manche & vous du côté de Nord, pour ruïner son Commerce, & établir la seureté du nôtre; & la seconde touchant l'action de nos forces, la Campagne prochaine, comme aussi tout ce qui concerne la conduite de la guerre tant au regard de nos Alliez, que de l'Ennemi, & de toutes les Nations neutres. Encore nôtre intention seroit de regler tellement nos conseils communs, & employer nos Armées, & même ce qui est à observer à l'égard des Nations neutres, que tout ce qui peut avoir rapport à la diversion de la guerre, fût plûtôt comme une resolution d'un seul Etat, que de plusieurs Alliez joints dans une même cause. Cependant vous devez faire état certain, que nous n'obmettrons aucuns des efforts, qui seront en nôtre pouvoir pour mettre en Mer, dès le commencement du Printems prochain, une Flotte plus considérable en nombre & en qualité des Vaisseaux, que celle que nous n'avons qu'avec précipitation assemblé cette année, & pour la faire joïndre de la meilleure façon qu'il se pourra, à celle que vous aurez aussi préparé, afin que nous allions conjointement & vigoureusement attaquer l'Ennemi, pour l'obliger s'il est possible à desirer la paix, pour laquelle il fait paroître tant d'aversion qu'il refuse même de la traiter. Et ce qui est encore plus surprenant, & qui doit attirer le blâme de toute la Chrêtienneté, il n'a jamais voulu, depuis que la guerre a commencé, il y a près de deux ans, s'expliquer ni aux Parties intéressées ni à aucuns Mediateurs, à quelles conditions il voudroit donner les mains à un accommodement. Sur ce nous prions Dieu qu'il vous ait, très-chers & grands Amis, Alliez & Con-

fédé-

féderez, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Vincennes le 26. jour de Septembre 1666.

Vôtre bon Ami, Allié & Confederé.

Signé,

LOUIS.

Plus bas,

DE LIONNE.

La suscription étoit,

A nos très-chers grands Amis, Alliez & Conféderez, les Seigneurs Etats Généraux des Provinces Unies des Pays-bas.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 27. Septembre 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire instances à Vos Seineuries, à ce qu'il leur plaise permettre que deux Navires, appartenans à des Marchands François, l'un nommé le Dauphin de France, dont est Maître Eustache de L'anné, & l'autre la Marie Therese, dont est Maître Adam Bunon, partent d'Amsterdam, avec des Marchandises n'ont prohibées en payant les droits accoûtumez

pour la sortie ; Comme aussi de vouloir écrire fortement aux Magistrats de la Ville de Rotterdam, afin qu'ils n'éludent plus, comme ils ont fait par le passé, & font encore à présent, comme par une espêce de deni de justice, l'executiou d'un Arrêt contradictoire du Parlement de Paris, du troisiéme Septembre dernier, rendu en faveur du Sieur le Febvre, Marchand Banquier & Bourgeois de Paris, contre le nommé de Koninck, Bourgeois de ladite Ville de Rotterdam, & autres ; Cet Arrêt confirmatif d'un autre dudit Parlement, aussi contradictoirement rendu entre les parties, de l'année 1663., *après dix ans de procedures, & de huit Sentences encore renduë depuis, tant par Messieurs de la Cour, que du Haut Conseil de Hollande, toutes contre ledit de Koninck, qui se vente de ne payer jamais ledit le Febvre, retient ici depuis deux ans & huit mois le nommé du Vausel, qui a poursuivi pour ledit le Febvre lesdites hautes Sentences, & par ses brigues & amis en empêche l'exécution à Rotterdam, aussi-bien que des Arrêts, lequel de Koninck s'est ensuite pourvû par Appel au même Parlement de Paris, qui lui avoit accordé une surséance, qui y avoit été par lui obtenuë par surprise sur Requête ; Et le Roi même ayant ordonné sur les Lettres que Vos Seigneuries en avoient écrites à Sa Majestê en faveur dudit de Koninck, que l'affaire fut examinée bien à fonds, & exactement par son Parlement, comme il a été fait, il a ensuite rendu ledit Arrêt contradictoire du troisiéme Septembre dernier, qui porte ladite surséance levée, de l'exécution duquel il s'agit à présent ; Cette affaire est du nombre de celles sur lesquelles Sa Majesté s'est plainte ci-devant à Monsieur van Beuningen, qu'on ne rendoit aucune justice à ses sujets en Hollande, & la principale à laquelle Sa Majesté insistoit le plus, & insiste encore à présent. Et si*

Mes-

Messieurs de Rotterdam continuënt à traverser & empêcher l'exécution desdits Arrêt & Sentences contre toutes les formes de justice, Sa Majesté ne manquera pas de prendre la chose, comme un deni absolu qu'ils fond de la rendre, ce qui ne pourra avoir que de très-fâcheuses suites, d'autant plus qu'en France, il n'y a pas d'exemple qu'il ait été jamais fait un traitement approchant de celui-là aux sujets de Vos Seigneuries dans les affaires de justice qu'ils y ont euës.

Ledit Ambassadeur Extraordinaire attend la réponse sur son Mémoire du 15. *de ce mois, qu'il présenta à Vos Seigneuries, & qu'elles ont renvoyez à Messieurs de Hollande, ne l'ayant pas encore euë depuis ce tems-là, non plus que celle sur son Mémoire du* 11. *dudit mois. Donné à la Haye le vingt-septiéme Septembre* 1666.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 30. *Septembre* 1666.

J'Ai reçû la dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 24. de ce mois. Les Etats ne peuvent justifier leur procedé par aucune bonne raison; & leur retraite de la Rade de Saint Jean, après le départ de Monsieur le Comte de la Feuillade, fait voir le manquement encore plus grand. Tout ce que j'y ai peu faire a été de m'opposer aux ordres donnez pour faire rentrer la Flotte dans les Ports, & me plaindrai de leurs Resolutions précipitées contre le concert & le paroles données. Vôtre Majesté connoît la constitution de cet

Etat

Etat mieux que personne, & voit de combien de cabales il est rempli, qui ne perdent aucun tems de s'opposer aux desseins de Vôtre Majesté, & de la cause commune autant qu'ils peuvent, sans considérer que c'est contre leur propre intérêt. C'est-ce qui fit prendre cette belle Resolution de faire rentrer la Flotte dans les Ports : la pluralité des voix, & le courant de l'Assemblée l'emporta & fit que le Sieur de Wit n'osa s'y opposer, mais je dirai confidamment à Vôtre Majesté, & que je n'ai osé lui declarer jusques à cette heure, doutant de l'évenement, que le Sieur de Wit a retenu les ordres, attendant quelque expédient de les revoquer ; Trois jours après on sçût l'arrivée de la Flotte de Vôtre Majesté vers Diépe. Je demandai aux Etats d'envoyer des ordres nouveaux à leur Amiral, pour mettre à la voile tout aussitôt, & aller joindre Monsieur le Duc de Beaufort, ce que j'obtins ; Le Sieur de Wit fit expédier lesdits ordres, & les envoya dès le vingt-sixiéme à quatre heures après midi, & afin de ne recevoir pas de reproches, il envoya aussi les premiers, portant de se retirer, qui furent inutiles. Je supplie très-humblement Vôtre Majesté, que ce que je lui mande demeure sous le secret, afin que le Sieur de Wit n'en soit pas recherché un jour.

Nous estimâmes ensuite à propos lui & moi, qu'il devoit se faire nommer pour aller sur la Flotte, avec plein-pouvoir d'y agir, afin de ne tomber plus dans ces inconvéniens de manquement de parole, par les cabales qui sont aussi-bien dans la Flotte, que parmi les Etats & toutes contre lui, & il est parti le 26. la nuit pour s'y rendre en diligence. C'est tout ce qui

qui m'a été poſſible de faire dans une conjonctu-re pareille à celle qui s'eſt rencontrée. Je ſçai bien que les Etats diront, pour pallier ce manquement, que c'eſt la maladie de Monſieur de Ruyter qui en eſt cauſe, que n'y ayant plus de Chef la Flotte étoit diviſée, qu'ils n'avoient nulle certitude du lieu où étoit celle de Vôtre Majeſté, qu'ils hazardoient de perdre la leur, & perdre après cela tous le païs; mais ce ſont de fort méchantes raiſons, & je n'aurois pas eu de peine à les détruire, ſi je n'euſſe eſtimé mieux & plus important de rompre le deſſein de faire rentrer leur Flotte dans les Ports, parce qu'après cela nous ne l'aurions pû faire reſortir de cette année, & laiſſer à un autre tems à leur faire de fortes plaintes ſur cette matiére.

Enſuite de ces derniers ordres Monſieur de Ruyter écrit de la hauteur environ de ſix lieuës de Dunkerque du 27., qu'il a reçû les deux ordres; que ce dernier détruiſant le premier, il s'en va mettre à la voile pour aller au devant de Monſieur le Duc de Beaufort, que le calme eſt grand, & qu'il en eſt d'autant plus faché, qu'il apprend par des Galliotes de Calais, que les Anglois ont attaqué la Flotte de Vôtre Majeſté. Il écrit une Lettre du 27. à dix heures du ſoir, par laquelle il mande que le vent s'eſt fait bon, qu'il levera l'ancre le 28. à la pointe du jour, n'oſant le faire la nuit à cauſe des bancs, & qu'il eſpére, ſi le vent continuë bon, avoir joint Monſieur de Beaufort le 28. au ſoir, & qu'il fera toute ſorte de diligence pour cela.

Je ne puis aſſez témoigner à Vôtre Majeſté l'extrême peine où je ſuis de ce qui ſera arrivé; car conſidérant que la Flotte des Anglois

eſt

eſt compoſée de quatre-vingt Vaiſſeaux, que celle de Vôtre Majeſte n'en a que quarante-trois, & que le combat eſt commencé dès le vingt-ſixiéme, j'apprehende que quelque diligence que de Ruyter ait faite il ne ſoit venu trop tard, & qu'il n'arrive quelque malheur à la Flotte de Vôtre Majeſté. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il l'en préſerve. J'ai quelque eſpérance que les Anglois étant avertis que la Flotte des Etats n'eſt pas trop éloignée, ils ne voudront pas s'engager ſi avant dans le combat, qu'ils feroient ſans cela.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.

Le 1. *Octobre* 1666.

J'Ai reçû vôtre dépêche du 23. de l'autre mois, & depuis cela par vôtre Courier la Lettre, par laquelle vous m'avez donné avis de la Reſolution que les Etats Généraux ont priſe (dès qu'ils ont eu la nouvelle que le Duc de Beaufort étoit avec ma Flotte dans la Manche) d'envoyer ordre à la leur de demeurer à la Mer, & qu'ils ont en même tems écrit à toutes les Amirautez, de faire ſortir tous les Vaiſſeaux qui ſe trouveroient en état de s'y joindre. Comme leſdits Etats ne pouvoient en cette rencontre en uſer plus obligeamment qu'ils ont fait, je deſire que vous leur témoigniez de ma part, que je leur en ſçai beaucoup de gré, & qu'ils éprouveront par les effets que je prens la même part en tous leurs intérêts, que je ne diſtingue point des miens; Cependant comme

ledit Duc de Beaufort s'est trouvé avoir déja pris la route pour s'en retourner de Diépe à Brest, pour les raisons que vous verrez dans la réponse que je fais à la Lettre des Etats, j'ai aussi-tôt fait part au Sieur van Beuningen du sujet de l'envoi de vôtre Courier, afin qu'il put (s'il l'estimoit à propos) dépêcher un nouveau Courier au Sieur de Ruyter, pour lui faire sçavoir que ledit Duc ayant fait voile du côté de la Bretagne, il se peut dispenser d'avoir égard au dernier ordre que ses Maîtres viennent de lui envoyer de demeurer encore à la Mer. Il peut-être encore que ledit van Beuningen n'aura pas crû necessaire de faire cette nouvelle diligence, parce qu'il a déja dépêché un Courier exprès audit de Ruyter, il y a trois ou quatre jours, pour lui apprendre le retour de ma Flotte dans mes Havres.

Continuez à vous opposer autant que vous le pourrez à traverser la conclusion de la Ligue qui se traite avec Monsieur l'Electeur de Brandebourg, dont la necessité paroît bien moindre qu'elle n'a jamais été depuis l'engagement que les Suedois viennent de prendre contre la Ville de Bremen. On mande que ladite Ville a envoyé faire des instances aux Etats de leur mediation & de leur assistance; Il faudra que vous tâchiez avec adresse d'empêcher que les Etats n'accordent cette démarche, au moins pour les assistances, les prenant par leur propre intérêt, qui ne permet pas qu'avec prudence étant déja chargez, comme ils sont du fardeau d'une pesante guerre, ils fassent aucun pas qui puisse irriter la Suede, & l'obliger ou à se joindre à l'Angleterre, ou à les attaquer eux-mêmes dans le desespoir d'avoir manqué leur coup contre la Ville.

ME-

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 4. Octobre 1666.

Le Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire sçavoir à Vos Seigneuries, que Monsieur le Duc de Beaufort étant entré dans la Manche avec son Armée Navale, & résolu d'essuyer tous les périls où il l'exposoit s'étant avancé jusques à Diépe, où il a demeuré quelque tems pour executer le concert, fait auparavant pour la jonction de la Flotte de Sa Majesté à celle de Vos Seigneuries à la rade St. Jean, il a appris la sortie de celle-ci de ce poste là, sa retraitte en Zeelande, la maladie de Monsieur de Ruyter, d'autres Officiers, & de quelques équipages, ce qui lui à fait perdre l'espérance de ladite Jonction, & l'a obligé pour la sureté de sa Flotte, d'assembler un Conseil général de tous les principaux Officiers qui la composent, où il a été résolu, le vent s'étant trouvé bon de mettre à la voile pour s'en retourner à Brest, & c'est dequoi il est bon que Vos Seigneuries soient informées, afin qu'elles puissent regler là-dessus leurs desseins. Mais comme la saison est avancée & la Campagne presque finie, il représente à Vos Seigneuries de la part de Sa Majesté une chose qu'elle a fort à cœur, & à laquelle elle les convie autant qu'il lui est possible pour le bien & l'avantage des deux Nations, c'est de songer serieusement dès à présent aux moyens d'asseurer le Commerce dans toutes les Mers pendant cet hi-

ver.

ver. A quoi elle contribuera très-volontiers de son côté.

Comme aussi de faire instances à Vos Seigneuries à ce qu'il leur plaise permettre qu'un Vaisseau François nommé la Marguerite, dont est Maître Guillaume Leil, sorte avec sa Cargaison de Horn. Ledit Leil présenta pour cet effet sa Requête à Messieurs du Collége de l'Amirauté dudit Horn, qui consentirent à sa demande, ainsi qu'il paroît par leur Apostille à ladite Requête du deuxieme Juillet dernier, & sur cela il chargea son Vaisseau de Marchandises pour partir; mais comme le péril qui a été grand de sortir à cause des Anglois l'en a empêché, & que depuis le tems que ledit Collége de l'Amirauté le lui a permis, il pourroit y apporter à présent quelques difficulté, ledit Ambassadeur Extraordinaire prie Vos Seigneuries de vouloir donner leurs ordres audit Collége de l'Amirauté de Horn, de laisser sortir ledit Vaisseau la Marguerite sans aucun empêchement, en payant les droits accoutumez pour les Marchandises permises, dont il est chargé, & de l'expedier promtement, le retardement qu'il a apporté jusqu'à cette heure malgré lui à son départ lui causant une grande perte. Donné à la Haye le 4. Octobre 1666.

D'ESTRADES.



LET-

LETTRE

Du Roi de la Grande Bretagne à Leurs Hautes Puiſſances Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas.

Le 4. Octobre 1666.

HAuts & Puiſſans Seigneurs, nous avons reçû la vôtre du dix-ſeptiéme du paſſé par un de vos Trompettes qui a rendu le Corps du defunct Chevalier Barkley, à ſes parens & amis. Nous recevons cette marque de vôtre humanité & courtoiſie avec le reſſentiment qui lui eſt dû, promettant de nôtre part un traittement réciproque toutes les fois que les occaſions s'en pourront préſenter.

Pour ce qui regarde l'autre partie de vôtre Lettre ſur le ſujet de la Paix, & laquelle répond à l'invitation franche que nous vous fimes pour cet effet le quatriême d'Août, nous ne ſçaurions aſſez déplorer, & nous plaindre de même, que toutes les avances que nous faiſons à cet effet ne ſervent qu'à nous attirer des reproches & des imputations mal fondées ſur nôtre maniere d'agir, & ſur des choſes faites par nous, dont le contraire eſt aſſez connu (préliminaires peu propres pour introduire la paix) comme ſi vous faiſiez vôtre capital de vouloir perſuader, & à vos peuples, & à tout le monde, que c'eſt nous véritablement qui ſommes les Aggreſſeurs, & Auteurs de cette funeſte guerre, que nous fermons obſtinement l'oreille à toutes vos propoſitions

tions de Paix, sans vouloir même vous faire sçavoir quelles sont nos demandes, & qu'enfin c'est nous qui rejettons la Paix, & que c'est vous & vos Alliez qui la desirez, & la sollicitez; quand la verité est que vous avez jusques ici refusé de faire le moindre pas en avant qui peut avancer une œuvre si sainte, & qui ne manqueroit sans doute de bien-tôt terminer la guerre.

Cette maniére d'agir si fort extraordinaire jointe à l'explication qu'on peut faire de vos intentions, par le procédé de quelques uns de vous (pour mettre à couvert nôtre honneur, & la justice de nôtre cause blessée par des aggravations si sensibles) nous oblige de declarer à vous, & à tout le monde, combien vos suggestions se trouvent éloignées de la verité, & de repéter encore une fois quand, & comment la guerre s'est commencée malgré nous, les avances que nous avons fait pour rétablir la Paix, & comme vous les avez toûjours adroitement detournées, vous asseurant, que si à l'avenir vous trouverez à propos de laisser à part vos reproches (auxquelles il faut de necessité opposer nos défenses) nous nous employerons plus utilement à des Conseils pour guérir ces playes, & par la bénédiction de Dieu, pour en effacer les cicatrices mêmes, qu'à entrer en controverses sur leur origine, afin que l'effusion de plus de sang protestant soit entiérement arrêtée: en attendant nous ne pouvons pas nous empêcher de dire, & soûtenir ces particularitez comme notoires à tout le monde.

I. Qu'en premier lieu, nous avons fait faire des instances fréquentes & importunes, quoi qu'inutiles, pour la reparation des dommages, & indignitez commises sur nous & nos Sujets,

à

à la satisfaction desquelles le dernier Traité vous obligeoit, lequel nous n'avons violé de nôtre côté.

II. En second lieu, que les Commandeurs de vôtre Flotte aux Indes Orientales défendirent à nos Vaisseaux, sous la conduite du Comte de Marlboroug, l'entrée d'un Havre, où ils alloient, dans lequel il y avoit dès long-tems une Factoirie Angloise, pourvûë d'une grande quantité de Marchandises, qui devoient servir de cargaison auxdits Navires à leur retour, toutes lesquelles Marchandises, furent bien-tôt après saisies & detenuës par vos Officiers, eux déclarans qu'ayant depuis peu annoncé la Guerre aux Princes, avec qui nous avions dessein de trafiquer, cette guerre devoit par conséquent leur interdire tout Commerce avec lesdits Princes. Laquelle déclaration imperieuse & extravagante fut de même environ ce tems là publiée en vôtre nom en Afrique, par l'Officier qui y commandoit pour vous, avec défenses à tous nos sujets de plus négocier avec les natifs de ces Païs; & quand nous avons demandé reparation des dommages soufferts dans ces lieux, & des procedez si énormes, & fait voir à cet effet une copie autentique de ladite déclaration publiée en vôtre nom au préjudice de l'honneur & de l'intérêt de tous les Rois & Princes qui s'y trouvent également interessez, & qui sans doute, en doivent ressentir l'affront, vous n'avez pas voulu desavoüer cette action ou donner la moindre satisfaction des dommages faits.

III. En troisiéme lieu, nous disons qu'aussitôt que vôtre Ambassadeur nous eût informé, que le Capitaine Holmes, s'étoit emparé de guerre ouverte, de vôtre Fort proche de Cabo Ver-

Verde, suivant nos ordres, nous asseurâmes ledit Ambassadeur sur nôtre parole Royale, que cet acte d'hostilité s'étoit fait sans que ce Capitaine en eût reçû Commission de nous à ce faire, que nous désavoüions l'action, l'avions déja mandé de venir, & qu'ensuite d'un examen de toute l'affaire déclarâmes que la Justice en seroit faite, en châtiant ledit Capitaine s'il se trouvoit coupable, & qu'une entiére reparation seroit faite des dommages survenus : Cette réponse, quoi que fort sincére de nôtre côté, ne vous a pas contenté, comme elle devoit avoir fait suivant la teneur du Traité ; au contraire vous, persistates toûjours à nous reprocher d'avoir autorisé l'insulte dudit Capitaine, auquel étant arrivé en Angleterre nous fimes défenses de se présenter devant nous, en l'envoyant tout aussitôt à la Tour de Londres, où il a demeuré prisonnier jusques après l'ouverture de la guerre (sans que vôtre Ambassadeur ait durant tout ce tems-là, produit ou avancé aucune chose, sur laquelle on pourroit former un Procès contre lui) quoi qu'il alléguât qu'avant que d'avoir assailli vôtre Fort, il avoit intercepté vos ordres dans leur chemin à la Guinée, faisant commandement à vos Officiers de se saisir de nôtre Château de Cormantine, lequel ils attaquerent ensuite.

IV. En quatriéme lieu, l'Ile de Pouleron ne nous a point été rendu, comme les termes du Traité portoient, quoi que nous envoyâmes deux différentes Flottes à grands frais pour en prendre possession ; au lieu de celà les Gouverneurs en disputerent les ordres, alléguans qu'ils n'étoient suffisans à leur décharge pour la redtion.

V. Nous disons que le Sieur de Ruyter eut une commission de courir sus à nos Sujets, & dans le même tems que vous fistes instances auprès de nous d'empécher la sortie de nôtre Flotte destinée à la Guinée, disant que vous étiez disposez à retenir la vôtre dans vos Ports, sur l'espérance d'un bon accommodement, & dans le tems que vous nous aviez prié de joindre nos Vaisseaux de guerre avec les vôtres contre les Pirates d'Alger, ce que nous fîmes de bonne foi, nous vîmes après ledit de Ruyter se separer de nos forces dans la Mediterranée, sans aucun avis donné ensuite de sadite Commission, & devant que l'on eût saisi aucun de vos Vaisseaux ici, il s'empara des nôtres dans la Guinée, & fit toute sorte d'hostilité sur nos sujets, dans ces Païs-là, sans que l'on rendit ici un seul de ceux qui avoient été saisis, ou que la guerre si fit sur vos sujets; & tous ces cinq étant ponctuellement vrais dans la substance & forme qui est ici dit, & auparavant que la guerre défensive s'est commencée de nôtre part, nous ne doutons pas que le monde ne vous juge l'Aggresseur, & que faisant reflexion là-dessus vous n'en ferez plus mention à nôtre préjudice. La guerre s'étant ainsi ouverte, & ayant eu grand sujet de quoi loüer Dieu du succès qu'il lui a plû de nous y donner, nous nous tenons plus obligé de désirer la paix, & par conséquent de nous purger des calomnies semées au contraire, comme si nous voulions faire continuër la guerre, puisque nous refusions de déclarer ce que nous voulons pour la paix.

Quant aux ouvertures faites à nous par vôtre Ambassadeur, durant le tems qu'il a demeuré auprès de nous, il faut nous remettre aux réponses

ponses que nous lui avons toûjours fait par écrit à tous ses papiers, par lesquels nôtre desir pour la paix se manifestera assez : quant à ce qui s'est passé entre nous dans les Conférences de vive voix sur ce sujet, ce sera lui qui poura répondre (à qui comme à un homme d'honneur & fort affectionné à la paix, nous nous sommes ouvert particuliérement aussi-bien qu'en général,) si nous n'avons pas toûjours témoigné une grande aversion à la guerre, avec un desir bien ardant pour la paix, & autant qu'un Prince Chrêtien est obligé d'avoir, ne trouvant pas à propos de faire coucher par écrit des particularitez, pour ne nous exposer pas aux inconvéniens que vôtre maniére d'agir alors nous auroit donné.

Quant à la revocation de nôtre Envoyé de la Haye, devant celle de vôtre Ambassadeur d'ici, il est notoire qu'il en a été comme chassé, en lui ôtant tous les Privileges que son Caractére lui donnoit, ses Domestiques mis en prison, & après des plaintes à vous faites en nôtre nom, & promesses de vôtre part qu'on n'en useroit plus ainsi à l'avenir, son Secretaire aussi mis en prison sans aucun prétexte raisonnable, & une garde mise auprès de sa maison, avec cent artifices employez pour émouvoir le peuple contre lui, tout ceci l'obligeoit de songer à sa seureté par une retraite honnête.

Il est bien vrai, que les Ambassadeurs Extraordinaires du Roi Très-Chrêtien, après avoir demeurez quelques mois ici dès le tems que nous eûmes accepté leur mediation, ils nous firent quelques propositions particuliéres ; mais il est aussi vrai qu'ils desavouërent d'avoir eu pour cela aucun pouvoir de vous, au contraire ils

nous dirent que vous aviez abſolument refuſé d'y conſentir, alléguans de vôtre part que la contagion avoit tellement affoiblis & appauvris nos Royaumes, que vous ne nous croyiez pas en état de remettre nôtre Flotte en Mer, & après pluſieurs Mémoires donnez par écrit, nous aſſeurans au nom de leur Roi, qu'il feroit en ſorte que vous y conſentiriez, & les réponſes de nôtre part (auxquelles auſſi nous nous remettons) remonſtrans l'énormité, le peu de raiſon, & l'incertitude deſdites propoſitions, en un mot peu propres à ſervir de fondement à un Traité, inſiſtant au même tems que l'Ambaſſadeur de vôtre part ici eût pouvoir de traiter ſur ces propoſitions, ou autres reciproquement bonnes aux deux parties, leur mediation ſe finit, & ils s'en allérent, declarant que ſur nôtre refus deſdites propoſitions leur Maître ſe trouvoit obligé de vous aſſiſter dans la proſecution de la guerre; Ce qu'étant ainſi, le monde peut juger s'il nous reſtoit le moyen de leur faire des autres propoſitions de nôtre part.

Sur ce qui s'eſt paſſé à Paris entre nôtre Ambaſſadeur Extraordinaire & le Sieur van Beuningen, nous nous trouvons obligé de nous étendre un peu, afin que le monde ſçache la peine qui a été priſe de leur perſuader que nous y étions entré dans un Traité formel, que nous y avions reçû & rejetté des propoſitions raiſonnables, & qu'à la fin nous avions rompu ledit Traité : par ce qui s'enſuit ſe verra comme toute cette affaire s'eſt paſſée, pour vous deſabuſer de la relation peu veritable, qui en a été faite, & des conſéquences dont on s'eſt prévalu par telles inſinuations.

Après le départ des Ambaſſadeurs François d'ici, & la declaration de la guerre de leur Roi,

Roi, qui s'ensuivit bien-tôt après, nous ne pouvions moins faire que de r'appeller nôtre Ambassadeur Extraordinaire, après qu'il eût rendu ses Lettres de revocation, se trouvant fort indisposé : une personne fort dans la confidence de la Cour le vint voir, & lui dit que le Roi son Maître travailloit toûjours à vous incliner à la paix, & que vôtre Envoyé le Sieur van Beuningen, étoit prêt à produire des propositions qui pourroient servir de fondement à cette fin, le priant aussi, de différer son voyage, & de se voir avec ledit Envoyé chez la Reine nôtre Mere, & en sa présence; Nôtre Ambassadeur lui répondit, qu'ayant reçû son congé il se trouvoit dépouïllé de son Caractére, qu'il n'avoit aucun pouvoir de traiter, & que suivant ses ordres il avoit à commencer son voyage si-tôt que sa santé le lui permettroit. Quelques jours après la même personne le revint voir, & lui renouvella les mêmes instances sur l'entrevûë, lui declarant, au nom de son Maître que s'il persistoit encore à vouloir partir, sans avoir ouï ce que l'on vouloit proposer sur le sujet de la paix, l'effusion de tout le sang qui pourroit s'ensuivre lui seroit infailliblement imputé, pour avoir opiniâtrement refusé à prêter l'oreille aux expédiens qui la pourroient avoir prévenu. Sur des instances si pressantes, nôtre Ambassadeur promit de se rendre chez la Reine nôtre Mere, pour se voir avec vôtre Envoyé, declarant toûjours qu'il n'avoit aucun pouvoir de traiter, mais qu'il écouteroit volontiers ce qu'on avoit à lui proposer; ainsi qu'il fit à l'heure assignée, où il se trouva aussi un Ministre du Roi Très-Chrêtien. Après plusieurs discours & debats de ce qui s'étoit passé

ſur le fait de la guerre, l'Envoyé mettant toûjours pour un fondemental que nous étions l'Aggreſſeur, conclüant avec la même alternative, que vous nous avez avancez à cette heure, à laquelle il demandoit une réponſe cathégorique. Vizt. que reparation fût faite de part & d'autre de tous les dommages depuis les commencemens de la guerre. Ou bien que chaque partie demeurât content de ce qu'il poſſedoit préſentement : Nôtre Ambaſſadeur lui fit voir ſon erreur dans le fondement de ſon diſcours, combien nous étions éloignez d'être l'Aggreſſeur, & combien impoſſible il étoit de faire choix de l'une ou de l'autre de ces deux propoſitions, juſques à ce qu'il fût determiné, quand, & par qui la guerre avoit été commencée, ſans quoi on ne pouvoit comprendre le veritable ſens de la propoſition ; nôtre Ambaſſadeur conclüant que n'ayant aucun pouvoir pour traiter, mais bien ordre précis de s'en retourner au plûtôt auprès de nous, le ſeul expédient à ſon avis étoit de faire envoyer quelque perſonne qui nous expoſât ces propoſitions, pour avancer la paix, à laquelle il ſçavoit que nous étions fort enclins, & ainſi ſe termina cette entrevûë qu'on a nommée ſi ſouvent par tout le monde un Trairé, & la mauvaiſe reputation de laquelle nous a ſi fort couté dans le courant de nos affaires ; Et puis que vous le repetez encore dans vôtre Lettre, comme une avance bien ſpecieuſe & conſidérable à la paix, nous nous trouvons obligé de repeter à cette heure ce que nôtre Ambaſſadeur dit alors, qu'il eſt impoſſible de répondre cathégoriquement à ces deux propoſitions, juſques à ce que vous en ayez plus clairement expliqué les termes, & pour cette raiſon

nous

nous avons accepté la mediation de nôtre bon Frere le Roi de Suede, comme nous ferons volontiers celle de tout autre Prince, qui ne s'est rendu partie contre nous, espérant par ce moyen de nous éclaircir mieux sur quelles conditions vous desirez veritablement que la paix se fasse, quoi que vous n'ignorez pas que nous nous sommes particularisé en beaucoup des choses à cette fin, comme aussi ont fait beaucoup de personnes chez vous fort affectionnez à la paix, & au bien de leur patrie, lesquels on poursuit à cette heure, parce qu'ils se sont laissez trop facilement persuader, qu'ensuite desdites propositions vous prendriez la resolution de nous envoyer quelque personne, pour ajuster la methode de bien traiter la paix, & de prévenir les maux qui ont succedé depuis.

Pour ce qui est de nommer un lieu neutre pour y traiter la paix ; à l'égard de la France & de Dannemarc, qui se trouvent engagez dans la guerre avec vous, nous disons que comme nous n'avons rien eu à démêler avec le Roi Très-Chrêtien, qu'en tant qu'il s'est voulu interessez dans vôtre querelle, nous ne doutons pas que nous ne venions bien-tôt à nous entendre & reconnoître nôtre vrai intérêt, & à ne souffrir pas, qu'une amitié si ancienne que la nôtre vienne à se dissoudre tout à fait par vôtre refus opiniâtre, de venir à une juste paix & aux moyens honorables pour y parvenir. A l'égard du Roi de Dannemarc, lequel ne pouvoit pas s'engager en cette querelle, sans avoir premiérement violé la foi publique envers vous, & puis après envers nous (car nous nous trouvons ici contraints de déclarer, que l'entreprise au port de Bergues ne nous fut jamais venu dans la pensée, sans l'invi-

tation que ce Roi nous fit d'y envoyer nôtre Flotte, & la proposition de partager avec nous tout le butin de vos Vaisseaux) ainsi à l'égard de cette Couronne nous ne pouvons pas condescendre à nominer un lieu neutre pour traitter: cependant (malgré l'outrage sensible que nous avons reçû de ce Prince, pour échange de tant de marques d'affection que nous lui avons témoignée dans toutes les occasions qui s'en sont présentées) nous ne ferons pas de difficulté de vous dire que comme nous acceptons la mediation de nôtre bon Frere le Roi de Suede, à l'égard de France & Dannemarc, quand tous les différens entre nous viendront à être adjustez, nous ne refuserons pas, pour mieux unir & affermir à l'avenir l'interêt protestant, d'accepter vôtre mediation pour une paix avec le Dannemarc sur des conditions justes & honorables.

Pour conclure, afin que vous n'ayez plus de quoi amuser vos peuples dans l'opinion que nous refusons toûjours de vous dire ce que nous voulons, & sur quelles conditions vous pouvez avoir la paix, & combien que cette maniere d'agir soit fort nouvelle & extraordinaire d'outrager & attaquer en guerre ouverte vos Alliez & voisins, & après leur demander ce qu'ils veulent, au lieu de leur offrir une juste reparation, nous ne laisserons pas, malgré tous les inconvéniens qui nous en pourront arriver, de vous faire sçavoir en même tems ce que nous ne voulons pas, aussi bien que ce que nous voulons de vous. Nous ne désirons pas que vôtre Etat souffre le moindre changement, que vôtre autorité soit diminuée dans vos Territoires, ni que vôtre liberté soit blessée par la dépendence d'aucun Prince de nôtre côté; nous ne demandons aussi aucun empire ou supé-

supériorité sur les mers que celle dont nos Predecesseurs ont joui de tout tems sans controverse.

Nous demandons que vous observiez inviolablement & de point en point le dernier Traité fait entre nous, & que vos déclarations extravagantes publiées par vos Gouverneurs dans les Indes Orientales & dans l'Afrique, comme dérogatoires à l'honneur de tous les Rois & au droit commun des gens, soient par vous annullées & désavoüées, & qu'un reglement de Commerce soit établi dans les Indes Orientales, pour guarentir nos sujets à l'avenir des oppressions & insultes que nous y avons autrefois soufferts.

Et quoi que nous ne nous proposons pas un remboursement en argent des frais immenses de la guerre, nous demandons pourtant, & attendons de vous une somme moderée de deniers, en considérations des pertes & dommages que nous & nos sujets avons soufferts, & telle qui se trouvera juste & raisonnable dans le Traité, comme aussi que caution soit donnée pour l'observation inviolable d'icelui, le tout comme les Mediateurs le trouveront juste & équitable.

En dernier lieu, nous proposons, & nous l'attendons de vous, que pour mieux effectuer une œuvre si nécessaire & si sainte, comme celle de la paix entre nous (laquelle peut aussi servir de fondement à conserver celle de toute la Chrétienté) que vous deputiez vers nous quelque personne pour ajuster les particularitez qui puissent acheminer à cette bonne fin, ce que faisant nous ne doutons pas que Dieu ne benisse nos efforts, & les couronne d'une bonne conclusion, qui se verra dans les offices reciproques d'amitié, & de nôtre côté dans la continuation de la bienveillance que nous avons toûjours eu

pour vôtre Etat. Mais si pour des raisons particuliéres vous rejettez cet expédient, & avec le péril de vôtre vray intérêt : vous vous opiniâtrez contre la paix que l'on vous met en mains; nous laisserons au monde de juger à qui il se faut prendre pour la continuation de la guerre, avec les maux & calamitez qui en suivront, & si de nôtre côté nous n'avons tout fait ce que l'honneur nous a permis de faire pour les prévenir: priant Dieu de disposer vos cœurs à faire réfléxion sur le vrai intérêt protestant, & de considérer à quel point il sera exposé à la rage de ses Ennemis si la guerre continuë entre nous. Vous recommandant au reste, Hauts & Puissans Seigneurs, à sa digne & sainte garde. Ecrit de nôtre Cour de Whitheal le quattiême d'Octobre mille six cens soixante six. Et de nôtre Regne le dix-huit.

Vôtre bien bon Ami,

Signé CHARLES R.

Et plus bas,

ARLINGTON.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 7. Octobre 1666.

J'Ai reçû la dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du premier de ce mois, avec celle des Etats qui est arrivée

fort

fort à propos, & a été lûë dans les Etats Généraux, & dans l'Assemblée de Hollande avec grande approbation d'un chacun. Chaque Député des Villes en a pris une Copie pour l'envoyer à leurs Maîtres. Tout ce qui y est contenu est si fort, & en termes si obligeans pour les Etats, qu'il ne faut douter que cela ne fasse un très-bon effet dans toutes les Provinces Unies.

Le Sieur de Ruyter est arrivé depuis trois jours dans une Galliote avec la fiévre tierce, il est fort abattu. Le Sieur de Wit est resté à commander la Flotte. Les Etats sont présentement assemblez, pour deliberer de la faire revenir dans les Ports, mais selon ce que j'aprens de quelque Deputé de l'Assemblée, ils envoyeront seulement ordre au Sieur de Wit, de faire ce qu'il jugera le plus à propos.

Il m'a paru que les Etats ont été fort satisfaits de tous les points portez par la dépêche de Vôtre Majesté, & je sçai, à n'en pouvoir douter, qu'ils apprehendoient fort de recevoir des reproches sur le départ de leur Flotte à la Rade de Saint Jean, & ensuite sur l'ordre donné de la retirer dans les Ports, sçachant que la Flotte de Vôtre Majesté étoit en chemin pour entrer dans la Manche, & que même la Province de Zeelande avoit déja protesté contre cette resolution, & écrit une Lettre aux Etats Généraux, dont j'envoye Copie à Monsieur de Lionne, pour se garantir du reproche que Vôtre Majesté lui en feroit un jour.

Si ces peuples étoient capables de se gagner par l'honnêteté, la bonne foi, & les assistances qui ont sauvé leur Etat, il y auroit dequoi asseurer qu'ils ne manqueroient jamais de reconnois-

sance envers Vôtre Majesté, mais ce sont des Marchands que l'intérêt gouverne, & qui n'ont nul égard aux engagemens où ils sont, & sur qui on ne peut faire aucun fondement certain, quand le cas écherra qu'on aura besoin d'eux.

Je m'oppose autant qu'il m'est possible à la conclusion du Traité de cette Ligue, proposée avec l'Electeur de Brandebourg : les Provinces d'Utrecht, Frise, Groningue & Gueldres la souhaitent, & la Ville d'Amsterdam aussi, croyant par là secourir la Ville de Breme, & donner des affaires aux Suedois par le moyen des Troupes de ce Prince, qu'ils offrent d'entretenir encore cet hiver, & on sçait déja que les Ducs de Brunswic ont défendu dans leurs païs toute sorte de Commerce, & de porter des vivres dans l'Armée de Suede, ce qui les incommode fort.

Il est vrai que le Deputé de la Ville de Breme a demandé assistance à Messieurs les Etats, ou du moins qu'ils se rendissent Mediateurs, s'ils ne vouloient pas agir pour leur conservation. Les Etats n'ont encore rien répondu, & je crois qu'ils ne resoudront rien là-dessus, que le Sieur de Wit ne soit de retour. Cependant j'agis incessamment près des Députez des Villes, pour leur faire comprendre le tort qu'ils se feroient, & à la cause commune, s'ils s'engageoient à une protection qui leur attireroit infailliblement la guerre contre la Suede, qui seroit bien plus à craindre pour leur païs que celle de l'Evêque de Munster ; & j'ai estimé à propos de leur laisser entendre par forme d'entretien familier, & comme de moi-même, que quand le cas écherroit, je doutois fort qu'ils pussent faire voir clairement à Vôtre Majesté, qu'ils ne fussent pas les Aggresseurs, car après

les

les pas que la Suede a fait, par les soins que Vôtre Majesté a pris de tirer parole d'elle, que pendant cette guerre elle demeurera neutre, & que dans le même tems les Etats font une Ligue avec des Princes, ils payent leurs Troupes, & que ces Troupes agissent contre les Suedois, c'est ce me semble bien prouver qu'ils sont Aggresseurs, & en ce cas ils sçavent bien que Vôtre Majesté n'est pas obligée de les secourir. Ils ne sçûrent que me repliquer, & j'espére que cela ne nuira pas, & qu'ils ne manqueront point de faire des réfléxions dans leur Assemblée sur tout ce que dessus.

J'attendrai le retour du Sieur de Wit avec la Flotte, pour concerter avec les Etats du nombre des Vaisseaux qui resteront cet hiver à la Mer, pour rendre le Commerce libre dans la Manche & ailleurs, suivant l'ordre que Vôtre Majesté m'en donne.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 7. Octobre 1666.

DEpuis ma premiére Lettre écrite je viens d'apprendre par un Deputé de l'Assemblée de Hollande, que le Traité de Ligue contre le Roi de Dannemarc, les Ducs de Brunswic & les Etats, dont j'ai déja envoyé Copie à Vôtre Majesté, a été resolu le soir; on a depêché vers Monsieur l'Electeur de Brandebourg pour sçavoir de lui s'il y veut entrer.

Sur l'avis qu'on a eu que la Ville de Breme est fort pressée par les Suedois, les Ducs de Brunswic

wic s'obligent de marcher avec leur Armée, qui eſt de 13000. hommes pour ſecourir la place.

Il y a un article qui porte que ceux des Contractans qui ſeront attaquez dans les deux premieres années, ſeront aſſiſtez ouvertement des autres.

Quoi que les Etats ne paroiſſent point ouvertement ſe mêler de ce ſecours, il eſt néanmoins à craindre que les Suedois ne s'en ſentent offenſez. J'avois eu il y a quatre jours un entretien là-deſſus avec des Deputez des Villes de Hollande, dont j'ai rendu compte à Vôtre Majeſté par mon autre depêche, ſans qu'il m'ait ſemblé que cela les ait pû détourner du deſſein d'entendre à cette Ligue & de l'achever.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eſtrades.

Le 8. *Octobre* 1666.

ENcore que je ſçache bien que l'abſence du Sieur de Wit aura pû vous empêcher de parler du contenu en ma depêche du 24. du mois paſſé, concernant l'emploi de mes forces maritimes & celles des Etats pendant cet hyver, & les moyens que nous pouvons pratiquer pour ruïner par tout le Commerce des Anglois : Je ne laiſſe pas de vous écrire ces lignes, pour vous dire qu'auſſi-tôt que ledit Sieur de Wit ſera de retour, vous concertiez avec lui & conveniez ſur toutes choſes. Cependant comme il n'y a pas lieu de penſer à aucune jonction, vû que l'occaſion en eſt entierement paſſée, à quoi j'ai d'autant plus de regret que dans l'occaſion de l'in-

cendie

cendie de Londres, si nos forces eussent été jointes, il y avoit lieu d'esperer de terminer glorieusement cette guerre ; je donne ordre de desarmer mes Vaisseaux, & d'en conserver seulement le nombre de douze que j'entretiendrai pendant cet hyver, sçavoir six grands & six moindres des plus legers pour occuper l'entrée de la Manche, & pour faire la guerre contre l'Angleterre & l'Irlande, jusques à ce que je voye, par ce que vous concerterez avec le Sieur de Wit, s'il y aura quelque chose à changer en cette resolution.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, presenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 13. Octobre 1666.

Le Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaires de France, a ordre du Roi son Maître de demander à Vos Seigneuries la permission de faire construire, aux fraix de Sa Majesté, une fonderie à Amsterdam pour y travailler à faire les Canons dont elle a besoin pour l'armement des Vaisseaux qu'elle fait bâtir, & qui doivent être employez pour le service de la cause commune, puis qu'elles n'ont pas trouvé à propos que leur fondeur ordinaire de la Haye y travaillât.

Comme aussi de representer à Vos Seigneuries que l'avis de Sa Majesté est qu'elles donnent ordre à leur Flotte de se retirer dans leurs Ports le plûtôt qu'il sera possible, & que la mauvaise saison étant déja venuë, elles doivent à present tourner toutes leurs pen-

ſées pour le projet de la Campagne prochaine, & pour aſſeurer même le commerce pendant cet hiver dans la Manche & ailleurs, à quoi elles peuvent ſe promettre que Sa Majeſté contribuera très-volontiers. Donné à la Haye le 13. Octobre 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Eſtrades au Roi.

Le 14 Octobre 1666.

J'Ai reçû vôtre dépêche que Vôtre Majeſté m'a fait l'honneur de m'écrire du 8. du courant. Depuis que j'ai ſçû l'arrivée de la Flotte de Vôtre Majeſté ſur les Côtes de Bretagne, & par conſequent en ſeureté, j'ai preſſé inceſſamment les Etats de faire entrer la leur dans les Ports, & les ai obligez d'envoyer des ordres exprès au Sieur de Wit de revenir ſans aucun retardement Je lui ai écrit auſſi fortement ſur ce ſujet. Par ſa réponſe que j'ai reçû hier au ſoir il me mande qu'il ſera demain à la Haye. Les Eſcadres de Zeelande & de la Meuſe ſont arrivées. Celles d'Amſterdam & de Friſe ont paſſé à la vûë de Schevelingen pour aller au Texel, ainſi toute la Flotte ſera bien-tôt retirée

Il eût été inutile de parler d'aucun projet de faire la guerre l'hyver, pour conſerver la liberté de la Manche, dans l'abſence du Sieur de Wit. Dès qu'il ſera de retour je ne manquerai pas d'agir ſur ce ſujet, conformément aux ordres de Vôtre Majeſté. J'ai chargé Monſieur du Mas d'aller chez le Sieur de Ruyter de ma part, pour lui dire

dire les ordres que Vôtre Majeſté m'a envoyez, & lui faire entendre que ſuivant ce qu'il a deſiré, l'intention de Vôtre Majeſté eſt que la chaine & ſon portrait garni de diamans ſoient pour ſon fils aîné. Je lui ai auſſi envoyé un extrait de la Lettre que Vôtre Majeſté a écrit aux Etats touchant ce qui le concerne, & je ne doute pas qu'après cela il ne revienne de l'apprehenſion où il a été que Vôtre Majeſté fut mal ſatisfaite de lui.

Le Buat eut la tête tranchée lundi dernier dans la place publique. La Sentence portoit qu'il avoit traité de paix avec les Ennemis ſans la participation des Etats, & à l'excluſion de la France; on l'a fait imprimer, & on en a envoyé des Copies par les Villes & dans les Provinces. Je ne crois pas qu'après cet exemple, il ſe trouve des gens aſſez fous que de vouloir traiter une paix en particulier.

L'Electeur de Brandebourg écrivit, un jour avant l'execution, des Lettres à Meſſieurs les Etats Generaux & à Meſſieurs de Hollande demandant la grace de Buat. Les Etats Generaux prierent Meſſieurs de Hollande d'accorder la demande dudit Electeur, ce qu'ils refuſerent abſolument.

Je communiquerai à Monſieur de Wit, dès qu'il ſera arrivé, l'avis que Vôtre Majeſté m'a envoyé d'Orange, & le prierai d'en ménager le ſecret. Celui qui y eſt nommé eſt déja fort ſoupçonné. Il ſe declare en pluſieurs rencontres ennemi du Sieur de Wit.

Toutes les Villes de Hollande ſont à preſent fort bien unies, & on les a ménagé en ſorte que les cabales qui ont travaillé à les deſunir pendant l'abſence du Sieur de Wit, ont employé leur tems inutilement.

Il eſt vrai qu'on a écrit de Bruxelles que Vôtre Majeſté avoit envoyé un de ſes ordinaires trouver le Roi d'Angleterre, pour lui témoigner la part qu'elle prenoit dans l'embraſement de Londres. Je n'ai pas eu de peine de faire voir la fauſſeté de ce diſcours, qui eſt du ſtyle de pluſieurs autres de cette force qui viennent du Cabinet du Gouverneur de Flandres.

J'ai appris avec beaucoup de joye l'heureux paſſage de la Flotte de Vôtre Majeſté juſqu'à Breſt, & le glorieux combat que trois de ſes Vaiſſeaux ont fait contre toute la Flotte Angloiſe, ce qui n'aide pas mal à détromper ceux qui croyoient que Vôtre Majeſté n'avoit pas deſſein de joindre ſa Flotte à celle des Etats.

Des quatre Navires des Indes qui ſont entrez au Vlie, il en eſt peri un richement chargé, ſans qu'on ait pû ſeulement ſauver un homme.

Quelques-uns des principaux Deputez des Villes de Hollande; m'ayant témoigné être fort mal ſatisfaits de la Lettre de l'Electeur de Brandebourg en faveur de Buat, & de ce que même il s'étoit adreſſé aux Etats Generaux pour les avoir favorables, je pris ce tems-là pour leur faire connoitre le peu d'avantage qu'ils retireroient d'une plus étroite Alliance avec lui, puis qu'il ſe rend le protecteur de ceux qui ont conſpiré contre l'Etat.

Lors que le Sieur de Wit ſera ici, j'entrerai plus avant dans cette matiére, & j'eſpere qu'il fera prendre d'autres reſolutions à ſes Maitres pour ce qui regarde l'Electeur.

Je vois toûjours les choſes diſpoſées à conclure les nouveaux Traitez entre le Roi de Dannemarc, les Etats & les Ducs de Brunſwic.

LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 14. *Octobre* 1666.

JE vous envoye la Sentence du Buat que j'ai fait traduire en François. Monsieur de Pelenes est venu, un jour devant l'execution, de la part de son Maitre pour solliciter sa grace ; il s'en retournera avec le deplaisir d'avoir fort bien remarqué que la Province de Hollande n'a pas fort consideré sa recommandation.

Je vous avouë, Monsieur, que sçachant la Flotte du Roi à Diépe & celle des Etats aux Côtes de Zeelande prête d'entrer dans ses Ports, je n'ai pas seulement donné les mains au Voyage que Monsieur de Wit y a fait, mais je n'ai rien oublié pour l'y porter, parce que dans cette conjoncture, je ne voyois rien de plus important que de faire avancer la Flotte des Etats au devant de celle du Roi, ce qui ne se pouvoit faire sans l'autorité d'une personne comme celle de Monsieur de Wit.

Je suis pourtant bien fâché que le Roi n'ait été satisfait de ma conduite en cette rencontre, ce que j'en ai fait a été à bonne intention, & croyant que le service de Sa Majesté le requeroit.

Pour ne vous importuner pas par des redites, je me remets pour les autres affaires à la dépêche du Roi. Messieurs les Etats m'ont envoyé des Deputez, pour se plaindre de ce que je refusois des Passeports pour aller chercher des prisonniers en Angleterre. Je leur ai répondu qu'ayant confisqué la Flute de Monsieur Fromont avec

avec Passeports du Roi, je n'en donnerois aucun qu'ils ne nous eussent satisfait auparavant par la restitution de ladite Flute. Monsieur du Mas écrit à Monsieur Colbert une proposition que l'Amirauté d'Amsterdam lui a faite là-dessus, qui est que je donne quatre Passeports à des Vaisseaux qui iront trafiquer en Angleterre, & que moyennant cela ils rendroient la Flute de Monsieur Fromont. Je lui ai répondu que je ne le pouvois faire sans ordre. Monsieur Colbert m'a demandé par une de ses dépêches un Memoire des injustices que les Amirautez ont faites aux Sujets du Roi. Je le lui envoye par cet Ordinaire. Je souhaite que cela puisse servir pour l'avenir. Je suis, &c.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 15. Octobre 1666.

JE fis hier convenir le Sieur van Beuningen que si les Ducs de Brunswic attaquoient l'Armée Suedoise au Siége de Breme, par le mouvement que leur en auroient donné les Etats, & particuliérement si c'étoit en vertu d'un Traité, ceux-ci en ce cas-là n'auroient pas droit de prétendre aucune garantie du Roi, sur tout ce qu'il leur pourroit arriver du côté de la Suede, quand même elle attaqueroit leurs Provinces : mais je crois que ce à quoi il faut que nous tendions tous unanimement, c'est de faire terminer l'affaire de Breme à l'amiable, sur la delaration que Wrangel a faite par ordre exprès de la Regence, que la Suede ne prétend pas le droit

droit de Garnison dans la Place, mais seulement que la Ville ne jouïsse pas présentement de la cession, & du suffrage dans les Diétes de l'Empire, à quoi les Princes voisins n'ont aucun intérêt imaginable, pourvû que la Suede ne soit jamais maîtresse de la Ville par ses armes, la seule difficulté de cet accommodement consistera à guérir l'esprit des Princes voisins, du soupçon qu'ils auront que la Suede ayant obtenu le premier point, d'ôter l'immédiateté à la Ville, ne veuille en d'autres conjonctures prétendre, comme une conséquence necessaire, celui du droit de Garnison, & là-dessus le Roi pourroit promettre la garantie de l'accommodement, & j'en écris aujourd'hui à Monsieur de Pompone, afin qu'il le fasse trouver bon à la Regence de Suede.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 20. *Octobre* 1666.

DEpuis le retour de Monsieur de Wit, nous avons eu deux longues conferences sur l'état des affaires presentes & sur les derniers ordres de Vôtre Majesté. Nous avons jugé à propos de bien examiner les choses & en rendre compte à Vôtre Majesté, pour sçavoir ses avis, avant de demander les Commissaires des affaires secretes pour traiter tout-à-fait cette matiere.

Ledit Sieur de Wit commença par le recit de tout ce qui s'étoit passé depuis qu'il eut pris le commandement de la Flotte, & comme les Anglois sont venus deux fois en presence, faisant mine

ne de vouloir combattre, & qu'ayant trouvé les Hollandois en bon ordre & tous bien resolus de faire leur devoir, ils tournerent le bord & s'éloignerent d'eux, ce qui lui fait juger qu'il leur manquoit quelque chose, & qu'ils ont seulement voulu tenter si la Flotte des Etats tiendroit ferme.

Qu'il crût qu'il étoit de sa reputation de les suivre, & qu'il fit faire voile vers les Côtes d'Angleterre, où il demeura deux jours jusques à ce que les Gardes avancées lui raporterent que toute la Flotte Angloise avoit passé les Bancs & étoit près de Maregat, qui est à l'entrée de la Tamise; & comme dans ce tems-là il a reçû les ordres des Etats de ramener la Flotte dans les Ports, il a obéï, & elle est rentrée sans perte d'aucun Vaisseau. Il entra ensuite dans de grandes justifications de ce que la Flotte étoit partie de la Rade de St. Jean, sans y attendre celle de Vôtre Majesté, & que cela avoit été fait sans ordre des Etats, mais par la foiblesse de ceux qui commandoient dans l'absence du Sieur de Ruyter, qui ne pouvoit pas agir à cause de sa maladie, lesquels ne se voulurent pas charger de l'évenement d'un sejour dans un poste si dangereux, qu'un vent de West les pouvoit tous faire perir à la Côte; que sur ce qui avoit été mandé à Vôtre Majesté, que le Sieur de Ruyter avoit dit qu'il avoit reçû des ordres des Etats contraires à son instruction, ledit de Ruyter proteste de n'en avoir jamais parlé ni reçû aucun ordre contraire à celui de son Instruction, & pour le prouver il me dit qu'il avoit envoyé les Copies des Lettres des Etats & les siennes datées en ce tems-la au Sieur van Beuningen, pour les faire voir à Vôtre Majesté, qui contenoient

noient les mêmes ordres du Projet que nous avions conçû & arrêté à Flessingue ; que cependant cela avoit si fort affligé le Sieur de Ruyter, qu'il en étoit retombé fort malade. Je lui repliquai que je me rejoüissois fort de son heureux retour, & de ce que les choses étoient passées à sa satisfaction, que je n'avois pas moins de joye pour l'interêt de la Cause commune, & pour le sien particulier, de ce qu'il n'y avoit pas eu de combat, & que sa tête étoit plus necessaire ici dans le poste qu'il occupe, que son cœur & ses bras ne le sont à l'Armée, & que je ferois toujours des souhaits pour qu'il n'eût plus de pareils emplois.

Que pour ce qui regarde ce qui a été mandé à Vôtre Majesté du discours du Sieur de Ruyter, je n'en avois eu aucune connoissance, mais qu'il paroissoit que Vôtre Majesté n'y a pas fait grande réfléxion, puis qu'elle parle dudit Sieur de Ruyter, dans la Lettre qu'elle a écrit aux Etats, en termes fort obligeans, & qui font connoître l'estime que Vôtre Majesté fait de sa personne ; que du depuis j'ai eu ordre de l'en asseurer, & même de lui faire sçavoir que Vôtre Majesté agréoit, qu'il fit passer à son fils aîné le présent qu'elle lui avoit donné, suivant le desir qu'il en avoit témoigné.

Que par tout ce que dessus les Etats aussi-bien que les peuples devoient faire réfléxion sur le procedé généreux de Vôtre Majesté, de ce qu'ayant sujet de se plaindre du manquement de parole, où il y alloit de la perte de toute sa Flotte, qui a passé allant & revenant à la vûë de celle des Ennemis avec grand peril, Vôtre Majesté n'en ait fait aucune plainte, ce qui marque une grande affection pour les intérêts des

des Etats, & qui doit être mieux reconnuë à l'avenir qu'elle ne l'a été par le passé.

Et que je lui voulois bien dire de moi-même, que ce ne seroit jamais de mon avis, que Sa Majesté hazardât la jonction de sa Flotte sur un concert, ni même sur un Traité signé, si celle des Etats n'alloit au devant jusques à la hauteur de l'Ile de Wigt. Sur cela il me dit que le Projet avoit été fait, que s'il eût été suivi il étoit bon & seur, que c'étoit un malheur auquel les Etats n'avoient aucune part, qu'il convenoit qu'il falloit prendre des mesures, qu'il étoit necessaire, que les Etats eussent une Flotte capable de combattre seule celle des Ennemis, qu'ils se portassent entre le Pas de Calais & la Tamise, pour laisser le chemin du Canal libre à la Flotte de V. M., comme il seroit si le vent étoit West, & qu'en cas que le vent vint à être Nord-Est, & bon pour aller au devant, toute la Flotte des Etats allât jusques au bout de la Manche, qui est environ l'Ile de Wigt, à la rencontre de celle de V. M., & que ce seroit son avis de faire les choses avec toute la seureté possible: mais que comme ce n'étoit à présent qu'un simple entretien entre nous deux, il remettoit à conclurre toutes choses là-dessus, après que j'aurois sçû les intentions de V. Majesté sur nôtre conversation. Il me proposa ensuite l'attaque de l'Ile de Wigt, ou celle de quelque Place en Angleterre. Je lui dis que je trouvois beaucoup de difficultez à faire des descentes, & que quand elles réüssiroient j'en trouvois encore d'avantage à les soûtenir, & à donner la subsistance, & les secours necessaires aux Troupes qui seroient dans l'action; outre que selon la connoissance, que j'avois de l'humeur & des inclinations des Anglois, ce seroit

un

un moyen de réünir tous les partis opposez au Roi d'Angleterre, quand ils verroient qu'une Armée de Vôtre Majesté auroit mis pied à terre dans leur païs, que je suis certain qu'en peu de tems ils auront cinquante mille hommes sous les armes, mais que si l'on pouvoit par intelligence avec les Malcontens soit en Hollande, Ecosse ou Angleterre, surprendre une Place proche de la Mer, & la remettre tout aussi-tôt entre les mains desdits Malcontens, & qu'ils fussent assez fort pour la maintenir jusques au secours, qu'on leur pourroit donner de France & de Hollande, par le moyen des Flottes qui seront vrai-semblablement maîtresses de la Mer, en ce cas-là on pourroit entendre à quelque Projet, mais qu'autrement j'y voyois de l'impossibilité, & que je rendrois compte de tout ce que dessus à Vôtre Majesté, pour sçavoir ses sentimens dont je lui ferai part aussi-tôt que je l'aurai reçûë.

Les Etats ont ordonné vingt-un Navires, trois Brulots, & six Galliotes, commandez par un bon Commandeur, pour croiser & tenir la Mer jusques au tems des glaces; Quatorze croiseront depuis le Vogerssant jusques au Zont, pour la seureté des Marchands de la Mer Baltique, du Zont, & de l'Elbe; les autres doivent croiser sur les Côtes d'Ecosse jusques à Harwich, pour empêcher la Flotte du Charbon, dont on a avis que Londres est fort incommodée, outre les Navires ci-dessus il y en a encore huit qui serviront de convoi aux Marchands; J'ai insisté pour envoyer une Escadre dans la Manche du côté de Calais; mais le Sieur de Wit m'a dit, que cela ne se pouvoit, tous les Officiers de Marine ayant representé qu'il n'y avoit point d'Escadre

qui pût croiſer ſur ce quartier-là, qui ne fut défaite par les Anglois, ſans pouvoir être ſecouruë, parce qu'ils peuvent ſortir quarante Navires des Dunes, de la Tamiſe & de Harwich, qui couperoit ladite Eſcadre, qui croiſeroit ſi près de la Manche, qu'elle n'auroit aucun Havre pour ſe retirer.

Ledit Sieur de Wit me demanda combien de Vaiſſeaux Vôtre Majeſté auroit en Mer pendant l'hiver; Je lui dis qu'elle faiſoit état d'en employer dix, ſçavoir ſix grands & quatre petites Fregates, en càs que les Etats fourniſſent trente Vaiſſeaux qui feroit le tiers, mais que n'en ayant à la Mer que vingt-un, Vôtre Majeſté en pourroit fournir ſept qui reviendroient toûjours à un troiſiéme. Nous parlâmes enſuite de cette Ligue, & lui fis le même diſcours que j'avois fait à quelques Députez, dont je rendis compte l'ordinaire paſſé à Vôtre Majeſté. Il me témoigna tomber dans mon ſentiment, pour ne faire aucun acte d'hoſtilité contre la Ville de Breme, mais qu'il conſidéroit cette Ligue avantageuſe, pour donner vigueur & force aux Princes de l'Empire, d'exécuter les ordres qu'ils ont reçû de l'Empereur de travailler à l'accommodement, & au cas que le Roi de Suede veuille uſer de voye de fait, ſans ſe ſoumettre à la juſtice ordinaire de l'Empire, avec toutes leurs forces, cet ordre a fait reſoudre Monſieur l'Electeur d'entrer dans cette Ligue: ſon Conſeiller d'Etat Graſving eſt arrivé depuis hier, avec plein-pouvoir de ſigner.

Ledit Sieur de Wit a porté la Province de Hollande, & les Etats Généraux a écrire des Lettres au Roi de Suede, & à la Ville de Breme, pour le prier d'entendre à l'accommode-

ment

ment que les Mediateurs proposent, & d'éviter d'entrer en rupture autant qu'il sera possible.

Il ne croit pas que la Couronne de Suede veuille pousser cette affaire contre les Etats de l'Empire, qui sont armez & préparez de l'empêcher, si elle n'accepte les voyes d'accommodement. En tout cas j'ai bien fait entendre de moi-même au Sieur de Wit, que si les affaires venoient en rupture pour les affaires de Breme, Vôtre Majesté n'y prendroit aucune part, les Traitez qu'elle a avec les Etats ne l'obligeant pas à aucune garantie là-dessus. Il n'en est pas disconvenu, & je le vois fort porté de se servir des voyes qui peuvent porter les affaires à un accommodement, plûtôt que d'en venir à une rupture.

La Province de Hollande qui est toûjours en méfiance de la Suede a donné ordre de delivrer des Patentes à deux mille hommes, pour les envoyer en Ostfrise.

Sur ce que Monsieur d'Isbrand écrit au Sieur de Wit par l'ordinaire d'hier, que le Grand Chancelier lui avoit dit de lui-même, que peut-être la Couronne de Suede pourroit envoyer un Ambassadeur Extraordinaire en Hollande, pour tâcher d'ajuster les affaires; ledit Sieur de Wit lui a écrit aujourd'hui qu'il l'a communiqué à ses Maîtres, & qu'ils ont témoigné en être bien-aises, pourvû que ce soit avec des intentions,plus sincéres, qu'il ne leur a paru jusqu'à présent. J'écris par ce même ordinaire à Monsieur de Pompone, que si les Suedois persistent à n'accepter pas l'Acte de Neutralité, en la forme que les Etats lui ont envoyé, & à vouloir donner à ses sujets un quart moins de droits &

Péages qu'aux étrangers, l'Ambassade sera inutile, sçachant bien que la Ville d'Amsterdam, & toute la Northollande ne consentiront pas à aucun retranchement du Traité d'Elbing sur cet Article.

J'ai representé au Sieur de Wit, suivant la priére que le Roi de Dannemarc m'a fait faire par une des dépêches de Monsieur le Chancelier de Terlon, si les Etats n'augmenteroient pas le subside, en cas que ledit Roi de Dannemarc joignit vingt Vaisseaux à la Flotte des Etats, mais il m'a répondu que les Etats continueroient seulement le subside arrêté par le Traité sans l'augmenter, & qu'ils laisseroient plûtôt les choses en l'état qu'elles sont, ce qui me fait craindre que cette jonction ne se fasse pas, qui seroit une grande diminution aux forces que les Etats pourroient mettre en Mer la Campagne prochaine.

Je lui ai representé que l'épargne qu'ils feroient de deux cent mille livres de plus, n'étoit pas si considérable, que la perte qu'ils pourroient faire d'une Bataille, faute de secours, & qu'il me semble que la prudence veut qu'on exame mieux les affaires de cette importance. Je ne sçai pas si tout ce que j'ai dit produira quelque chose dans la Province de Hollande: comme elle est composée de Marchands, qui vont à l'épargne plûtôt qu'aux dépenses necessaires qu'un grand Royaume ne hésiteroit pas de faire, je ne sçai ce qu'on doit espérer de leur Resolution là-dessus.

L'Article proposé qui portoit que les Ducs de Brunswic marcheroient avec leur Armée pour le secours de Breme, a été retranché, & l'on n'agira à présent, que suivant les ordres

des

des Etats de l'Empire, ainsi que j'ai marqué ci-dessus à Vôtre Majesté. Il n'y a encore rien de signé, mais je crois que ce sera bien-tôt. Je dirai encore à Vôtre Majesté, que j'ai trouvé le Sieur de Wit fort porté à faire tout ce qui dépendra de lui, pour faciliter un accommodement entre la Suede & la Ville de Breme, mais Amsterdam & toute la Nort-Hollande n'agissent pas de même, ils ont une aversion contre la Suede, qui ne se peut exprimer, & comme la pluralité des voix l'emporte dans les affaires les plus importantes, le Sieur de Wit est obligé bien souvent de ceder contre son sentiment ; c'est le malheur de la constitution de cet Etat, & qui à la fin attirera leur perte s'ils ne tiennent une autre conduite. J'ai communiqué au Sieur de Wit l'avis d'Orange, que Vôtre Majesté à eu ; & je l'ai prié d'observer le secret, pour ne commettre pas celui qui le lui avoit donné : il en avoit déja eu un tout pareil, & il m'a dit qu'il étoit vrai que plusieurs Députez & Magistrats des Villes de Hollande avoient approuvé la Négociation que Buat, Kivit, & vander Horst traitoient avec l'Angleterre, mais que les uns & les autres ne leur avoient jamais dit que ce fût à l'exclusion de la France, & au contraire qu'ils les avoient asseurez, qu'il ne se faisoit rien que du consentement de Vôtre Majesté & des Etats, & que dès qu'ils ont remarqué la trahison de ces gens-là, ça été eux qui ont le plus poussé à la mort du Buat, & à poursuivre criminellement les deux autres.



LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 21. *Octobre* 1666.

DEpuis ma premiere Lettre écrite, j'ai reçû la dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 15. de ce mois. Le Sieur de Wit est venu chez moi pour me communiquer les avis qu'il a eu d'Angleterre, qui portent que les Anglois préparent 25 grands Navires pour les tenir aux Dunes, afin d'empêcher le trafic par la Manche pendant l'hyver, & qu'ils auront outre cela une Escadre à Harwich. Il ne croit pas que les Amirautez de Hollnnde souffrent aucun trafic par la Manche, ne pouvant pas les soutenir contre les forces des Anglois & l'avantage qu'ils ont de leurs Havres, mais qu'ils se recompenseront du côté de Nord où ils seront les maitres. Nous parlâmes ensuite de nôtre derniére conversation sur le Projet de la Campagne, dont j'ai rendu compte à Vôtre Majesté par mon autre depêche, & nous convinmes de mettre par écrit nos pensées, afin d'avoir le tems de sçavoir les intentions de Vôtre Majesté là-dessus, & d'y augmenter ou diminuër ce qu'elle trouvera à propos; tout ce que nous avons fait n'étant que par forme d'entretien, ledit Sieur de Wit n'en ayant rien communiqué à ses Maitres, & se reservant de le faire lors que les Amirautez seront convoquées à la Haye par les Etats pour resoudre des affaires & des dépêches de la Marine, ce qui doit être le 28. de ce mois.

Vôtre

Vôtre Majesté sera informée par Monsieur Colbert de la réponse que Monsieur de Wit m'a fait sur le contenu du Mémoire que Vôtre Majesté m'avoit envoyé.

PROJET

De la Campagne prochaine.

ON tâchera de mettre en Mer la Flotte de Hollande devant que les Anglois y puissent être.

Et en même tems que le Roi puisse avoir sa Flotte en état d'entrer dans la Manche, au moment qu'elle sçaura que celle des Etats se sera approchée du Pas de Calais, si les Anglois ne sont pas en Mer, & que le vent soit Est ou Zud-Est, la Flotte des Etats se portera entre la Tamise & le Pas de Calais, & celle du Roi montera la Manche pour se joindre.

Et en cas que le vent vienne Est ou Nord-Est, la Flotte des Etats ayant avis par Mer ou par Terre, que celle du Roi est hors du Port de Brest, elle s'avancera vers la Flotte de Sa Majesté, jusques à la hauteur de Pontrieux, où Sa Majesté a fait sçavoir autrefois que sa Flotte pourroit venir.

Pour après la jonction faite venir tous ensemble chercher les Ennemis pour les combattre.

Si la Flotte Angloise est plûtôt en Mer que celle des Etats, il semble que mal-aisément lesdits Etats pourront esquiver le combat avant la jonction, néanmoins ils tâcheront de l'éviter, si on le peut avec respect & honneur, & on donnera avis de part & d'autre par Mer & par Terre, de tout ce qui passera pour bien prendre ses mesures, & faire la jonction s'il est possible.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, presenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 25. Octobre 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise permettre la sortie du Texel de trois Flutes, dont Sa Majesté a besoin pour porter dans ses Magasins de Marine des Bordages, Planches, & autres provisions necessaires pour son Armée Navale.

Comme aussi la sortie du Texel d'un Navire nommé la Ville de Bergerac, appartenant aux Sieurs Pierre Vidal & Etienne Mester, Marchands, Bourgeois dudit Bergerac, & d'un autre petit Navire, nommé le Cerf rouge, appartenant à la Veuve Denis de la Rochelle, avec pouvoir à ces deux Navires d'emporter des Marchandises, non prohibées, en payant les droits dûs & accoûtumez, ou si Vos Seigneuries ne le trouvent pas bon, de partir avec leur bas last seulement.

Et en outre de prier Vos Seigneuries, de vouloir écrire à Messieurs de l'Amirauté d'Enckhuysen, à ce qu'ils ayent à juger sans delai une deprédation faite en Mer dès le mois d'Avril dernier, par Jean Gerritsz Capitaine Avanturier, demeurant à Hoorn, d'un Navire François nommé le Saint Laurens de Saint Malo, du port de cent cinquante Tonneaux, appartenant à Gillis Devin, qui a incessamment poursuivi depuis ce tems-là à Hoorn, ou à Enckhuysen, la restitution de sondit Navire, & de ce qu'il conte-

contenoit, sans qu'il lui ait été fait justice là-dessus jusqu'a présent, & que la sentence & les piéces dudit Devin, sur lesquelles elle aura été renduë soient remises entre les mains dudit Ambassadeur Extraordinaire, pour en rendre compte au Roi son Maître, qui desire être pleinement informé de cette affaire. Donné à la Haye le vingt-cinquiéme jour d'Octobre 1666.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, presenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 26. Octobre 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, qu'il leur a ci-devant presenté plusieurs Mémoires, tendans à ce qu'il leur plût laisser sortir librement avec de la Marchandise, non prohibée, tous les Vaisseaux François de leurs Ports, conformement au Traité de 1662., *& de donner leurs ordres aux Collèges des Amirautez, de n'y apporter aucun empêchement, non plus qu'ils font aux Vaisseaux de Hambourg & de Suede, & autres étrangers qui sortent journellement avec leur Cargaison en toute liberté, sans être obligez de le demander par des Mémoires à chaque fois que leur Vaisseaux sont prêts de partir ainsi que l'on fait pour les François; lesquels Mémoires ont été renvoyez à Monsieur Goris, sans que depuis un long-tems, ledit Ambassadeur ait eu aucune réponse dessus. C'est pourquoi le Roi son Maître lui a donné ordre exprès de réïterer vivement à Vo*

Seigneuries ses mêmes instances là-dessus, & de faire incessamment ses diligences, jusques à ce qu'il ait eu leur réponse ou resolution, pour en rendre compte à Sa Majesté.

Ledit Ambassadeur Extraordinaire représente aussi à Vos Seigneuries, que leur ayant demandé par son Mémoire du 23. Septembre dernier, la sortie du Vaisseau l'Europe avec sa Cargaison, appartenant à la Compagnie des Indes Occidentales de France, pour aller à la Côte de Guinée, elles trouveront bon, sur l'avis que leur en donna l'Amirauté d'Amsterdam, de l'accorder, & ledit Vaisseau est maintenant prêt à partir; Mais ladite Compagnie de France souhaiteroit avoir auparavant des Lettres de Vos Seigneuries, adressantes au Sieur Jean Valckenburg, leur Directeur Général sur la Côte d'Afrique, ou à tel autre qui aura ladite direction, par lesquelles elles lui fassent connoître que ledit Vaisseau l'Europe, appartient à la Compagnie des Indes Occidentales de France; que l'intention de Vos Seigneuries est qu'il ne lui soit apporté aucun trouble en son Trafic, mais plûtôt toute facilité, & même protection, en cas que dans la présente guerre contre les Anglois, il fut rencontré & poursuivi par eux à la Mer, ce que ledit Ambassadeur espére que Vos Seigneuries ne refuseront pas à ladite Compagnie de France, & voudront bien lui donner leurs Lettres ouvertes, se pouvant promettre la même chose, à l'égard de leurs sujets en d'autres pareilles occasions.

Ledit Ambassadeur Extraordinaire prie aussi Vos Seigneuries, de vouloir donner leur Resolution sur ses autres Mémoires, qui ont été renvoyez à l'Amirauté d'Amsterdam, & sur l'avis de ladite Amirauté au même Monsieur Goris, touchant la sortie d'Amsterdam des Vaisseaux Nôtre Dame de bon secours, & la Catherine de Saint Jean de Lux, & autres; & d'ex-

d'expédier promtement ces pauvres Maîtres des Vaisseaux, qui ont leurs équipages sur les bras sans rien faire. Donné à la Haye le 26. Octobre 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 28. Octobre 1666.

J'Ai reçû la dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 15. du courant. Il est vrai qu'il y a du défaut dans l'expression de la Sentence de feu Buat, mais Vôtre Majesté doit être informée qu'elle a été conçûë de la sorte par les parens & amis de sa femme, qui étoient de ses juges, pour sauver le bien, parce qu'il y a une loi qui veut que le Crime de Leze Majesté n'étant pas specifié dans la Sentence, mais seulement les biens confisquez, le plus proche parent les puisse racheter pour sept livres ce que la femme a fait.

Il y a bien eu des intrigues sur ce Procès. Toutes les voix alloient du commencement à lui faire la même punition que le Parlement de Paris fit à Chenailles Conseiller, & ils ont même fait venir le Procès de Paris. La Cour de Hollande m'en fit parler, & me représenta que le Crime de Buat n'étoit pas si grand que celui de ce Conseiller, qui avoit voulu suborner les Officiers d'une Garnison, pour remettre St. Quentin entre les mains des Ennemis de Vôtre Majesté; qu'il avoit écrit & reçû plusieurs Lettres à cet effet, & que néanmoins il n'avoit été que

degradé de sa charge, & banni pour toute sa vie hors du Royaume. Je lui répondis que cette Sentence n'avoit pas été approuvée par Vôtre Majesté, qu'elle avoit laissé le cours libre aux formes de la Justice du Parlement, qui en ce rencontre avoit favorisé un de ses Membres; que je voyois bien que l'intérêt de l'Alliance, que plusieurs de leurs Collégues avoient avec le Criminel les portoit à la douceur, mais qu'ils devoient prendre garde aux conséquences que chacun tireroit, que cette intelligence secrete avec l'Angleterre, n'est pas tout-à-fait éteinte, & que je me remettois à leur prudence à y faire réfléxion, ensuite dequoi ils opinerent à la mort, & sauverent les biens à la priére des proches, en la maniére que j'ai specifié ci-dessus à Vôtre Majesté.

Le Traité de Ligue défensive entre le Roi de Dannemarc, les Etats, l'Electeur de Brandebourg, & les Ducs de Brunswic fut signé hier. La Ville d'Amsterdam & toute la Nort-Hollande l'ont emporté. Je l'ai fait différer autant qu'il m'a été possible, & il eût été mieux pour les intérêts de Vôtre Majesté, qu'il ne se fut pas fait. Je leur ai representé souvent qu'il n'y avoit aucune necessité, & n'ai pas oublié de dire tout ce que Vôtre Majesté m'a commandé plusieurs fois sur cette matiére, mais c'est une étrange chose d'avoir à traiter d'affaires avec des peuples qui croyent qu'on veut leur ôter leur Commerce. C'est par-là qu'est venu ce grand attachement que la Ville d'Amsterdam a pris pour rompre la Négociation avec la Suede.

Les Députez des Amirautez doivent arriver demain ici, je leur parlerai sur la proposition qui a été faite au Sieur du Mas, & tiendrai la main

main à ce qu'ils exécutent ce qu'ils m'ont promis.

Le Sieur de Wit m'eſt venu communiquer, de la part des Etats, la Lettre que le Roi d'Angleterre leur a écrite par le retour du Trompete. Elle eſt conçûë en des termes ſi ambigus, qu'il eſt aiſé à juger qu'il n'a pas de bonnes intentions pour la paix. Il propoſe toûjours que les Etats envoyent des Députez à Londres, & qu'il fera voir la facilité qu'il apportera à l'accommodement avec eux. Il marque ſur la domination de la Mer, qu'il ne deſire rien que ce que ſes Prédeceſſeurs ont prétendu, & ainſi ſur tous les articles il en parle en termes fort fiers, traitant les Etats avec grande hauteur.

Il s'étend fort ſur l'ingratitude du Roi de Dannemarc, & en parle en des termes injurieux & offenſans, s'expliquant de ne le vouloir pas comprendre dans le Traité. Comme le Sieur van Beuningen a ordre des Etats de communiquer ladite Lettre à Vôtre Majéſté, je ne lui touche que ſuccintement les points principaux.

Dans l'Aſſemblée des Etats Généraux il s'eſt trouvé des Provinces entiéres, qui d'abord ont dit qu'il falloit faire la paix, puis que l'Angleterre l'offroit avec la France; mais le Sieur de Wit leur ayant fait faire réfléxion ſur les termes de la Lettre qui ſont captieux, tant ſur la prétenſion de la domination de la Mer, que ſur tous les autres points, il les a fait changer, & l'Aſſemblée de Hollande a declaré tout d'une voix, qu'il falloit continuër la guerre, & ont reſolu d'entretenir tous leurs équipages de Mer ſans en licentier aucun, afin d'être plûtôt prêts à ſortir. Quoi que les Anglois ayent encore des partiſans dans

 l'Etat,

l'Etat, les peuples sont à présent fort desâbusez de leur bonne intention pour la paix, & la Copie de la Lettre que Vôtre Majesté a écrit aux Etats, les fortifient fort dans cette arrogance, & qu'il faut employer de la force pour les reduire à se mettre à la raison.

J'attendrai la réponse de Vôtre Majesté sur ma derniére dépêche, touchant les desseins de la Campagne, & sur le salut du Pavillon; Je lui dois dire qu'ayant présenté les Députez des Villes de Hollande, elles ont toutes resolu ou de ne joindre pas leur Flotte à celle de Vôtre Majesté, & faire la guerre separément, selon que chacun jugera plus à propos, ou en cas de jonction de ne baisser le Pavillon ni l'un ni l'autre. Quand ces sortes de resolutions se prenent unanimement dans les Villes, il n'y a nul retour; il vaudroit mieux pour l'état des affaires présentes, que le parti que Vôtre Majesté voudra parut, sans qu'on s'apperçoive que cela provient de la difficulté du salut, car je vois qu'une des choses qui aigrit le plus l'Assemblée de Hollande, est la prétension de la supériorité de la Mer, qu'ils ne cederont à qui que ce soit, ce qu'ils ne croyent reconnoître qu'en cette seule marque de différence du salut du Pavillon, car pour celle du nombre des coups de canon plus ou moins ils n'en font nul cas.

J'ai apris avec beaucoup de joye que Vôtre Majesté a approuvé, ce que je me suis donné l'honneur de lui écrire, touchant le consentement que j'avois donné au voyage du Sieur de Wit sur la Flotte des Etats. Je la supplie très-humblement de croire que toute mon application & toutes mes pensées, n'auront jamais d'autre but, que celui de témoigner à Vôtre Majes-

Majesté avec combien de zéle, de passion, & de respect. Je suis, &c.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 28. Octobre 1666.

L'Ordinaire étoit déja parti lors que Monsieur de Wit a été chez moi, pour me dire que l'Empereur & le Roi d'Espagne l'ont fait sonder sous main, s'ils pourroient entrer dans l'Alliance de la Ligue qu'ils ont faite ; qu'il leur a répondu que cela ne se pouvoit pas, & que c'étoit une Alliance des Princes voisins, qui ne donnoient ombrage à personne, ce qui ne seroit pas de même, si l'Empereur & le Roi d'Espagne y entroient.

Il me dit ensuite que Monsieur d'Appelboom, Resident de Suede, l'étoit venu voir comme de lui-même, pour lui communiquer que le Roi d'Angleterre avoit dit aux Ambassadeurs de Suede, qu'il ne traiteroit pas avec les Etats, s'ils n'envoyent quelqu'un à Londres pour faire des propositions, & qu'il s'étoit expliqué après cela auxdits Ambassadeurs, qu'il pourroit se porter à la paix, si les Etats faisoient quelque chose à sa priére pour le Prince d'Orange son Néveu ; qu'il vouloit un Reglement de Commerce dans les Indes, un dédommagement des pertes souffertes pendant la guerre, qu'il ne demanderoit pas une somme excessive, mais moderée.

Qu'il vouloit une reconnoissance pour la pêche du Hareng, comme se faisant sur ses Côtes, & sechant les filets sur son rivage ; qu'il

ne

ne demanderoit pas des Villes pour caution, mais feulement la garantie de l'Empereur & autres Princes. Monfieur de Wit lui a répondu, que le Roi d'Angleterre demandoit des chofes hors de raifon, & que les Etats n'accorderoient jamais.

Que tout ce qu'il avoit à lui dire, eft que les Etats ne traiteront en aucune maniére, que conjointement avec tous fes Alliez, & que le Roi d'Angleterre ne foit convenu d'un lieu neutre pour le Traité de paix.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Eftrades.

Le 29. Octobre 1666.

LE Sieur de Pompone me mande par fa derniére dépêche que l'affaire de Bremen eft accommodée, & que l'on envoyoit au Connêtable Wrangel la ratification de ce qu'il avoit ajufté avec les habitans de la Ville; qui eft qu'ils fufpendront pendant tout ce fiécle l'exercice de leur Immédiateté; & n'iront point aux Diétes, que le Magiftrat prêtera ferment de fidelité au Roi de Suede, & joüira néanmoins de fes privileges, & n'aura point de Garnifon Suedoife; ainfi les chofes étant en cet état-là, tous les pas que les Etats feront à l'avenir (j'entens parler de la Ligue qui fe traite à la Haye) ne ferviront à rien qu'à irriter fans neceffité la Suede, & la porter à quelque refolution extrême, qu'il feroit facile d'éviter en ne faifant aucune nouveauté.

Il ne paroit pas par les mêmes dépêches du

Sieur

Sieur de Pompone, que la Suede se soit bien determinée à l'envoi d'une Ambassade à la Haye.

MEMOIRE

Du Roi au Comte d'Estrades, envoyé par Monsieur de Lionne, le 29. Octobre 1666.

LE Roi ayant vû le Memoire de Monsieur d'Estrades du 21. *de ce mois, en réponse de celui de Sa Majesté du* 15., *a bien connu que les Etats, & particulierement les Hollandois, ne pensent, comme ils ont accoutumé de faire, qu'à leurs intérêts particuliers, & peu à ceux de leurs Alliez, puis qu'ils veulent seulement asseurer le Commerce du Nord, qui est tout entier entre les mains de la ville d'Amsterdam, & se soucient fort peu de celui de la Manche qui auroit produit beaucoup d'avantage à la Zeelande, & aux Sujets de Sa Majesté par l'enlevement des denrées du Royaume; mais comme la prudence ne veut pas que l'on releve tous les manquemens des Etats, Sa Majesté desire que Monsieur d'Estrades se contente à present de voir si la Zeelande seroit en état d'entretenir une bonne Escadre de Vaisseaux pour asseurer le passage de la Manche, & en ce cas Sa Majesté contribueroit de sa part à la seureté de ce passage par le moyen de* 12. *bons Vaisseaux que Sa Majesté a resolu d'entretenir pendant l'hyver, suivant le concert qui en pourroit être fait entre Monsieur d'Estrades & les Deputez de ladite Province, à quoi il ne fauroit pas perdre un seul moment de tems.*

Sa Majesté avoit toujours sujet de s'étonner pour quelle raison les Etats faisant un si grand effort que celui

celui qu'ils donnent au Roi de Dannemarc pour entretenir le nombre de quarante Vaisseaux pour garder la Mer depuis la pointe de l'Ecosse jusques dans le Zondt, peuvent se resoudre de lui refuser 200. mille livres davantage pour pouvoir joindre à leur Flotte vingt bons Vaisseaux, ce qui pourroit donner lieu de finir la guerre en beaucoup moins de tems, & par consequent produire aux Etats des avantages qui ne peuvent être comparez avec une somme si modique : & comme une infinité de raisons convaincantes les doivent porter à donner cette augmentation audit Roi, Sa Majesté se remet à Monsieur d'Estrades de les en presser en toutes rencontres.

La réponse que le Sieur de Wit a fait à la resolution qu'il a dit avoir été prise par ses Maîtres, sur le sujet des saluts, en cas que la jonction se fut faite, provient toujours du même principe qui fait la plainte de tous les Alliez des Etats; mais comme il est necessaire de dissimuler, Sa Majesté fera encore examiner cette matiere, & prendra sa resolution dans le cœur de cet hyver, laquelle elle fera sçavoir audit Sieur Comte d'Estrades.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 29. Octobre 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, qu'encore qu'il leur ait donné plusieurs Mémoires, tendans à ce que tous les Vaisseaux François, puissent sortir de leurs Ports avec des Marchandises non prohibée.

bibées librement, sans aucun empêchement, conformement au Traité de 1662., néanmoins il a reçû encore de nouveau des ordres si precis du Roi son Maître sur ce sujet, qu'il est obligé de réïterer ses instances aussi fortement qu'il peut à Vos Seigneuries, pour la même fin; les asseurant que comme Sa Majesté a ce point là fort à cœur, & qu'elle prétend que sa demande est fort juste, Elles ne sçauroient faire une chose qui lui soit plus agréable, ni qui lui donne plus de satisfaction. Donné à la Haye le vingt-neuviéme Octobre 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 4. Novembre 1666.

J'Ai reçû le Memoire & la depêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 29. du passé. J'étois déja entré en conference avec les Deputez de toutes les Amirautez, pour les presser d'ordonner une Escadre, pour croiser dans la Manche & favoriser le Commerce des Sujets de l'une & l'autre Nation. On travaille à prendre une resolution là-dessus, & quand la Hollande y apportera de l'opposition, je suis asseuré que la Province de Zeelande fournira toujours six Vaisseaux pour croiser jusques au Pas de Calais.

Les Deputez de cette Province m'ont témoigné desirer que les Armateurs particuliers qui ont de petites Fregates dans les Places depuis Calais jusques au Havre, tinssent quelquefois la Mer contre

tre les petits Bâtimens des Anglois, qui ruïnent plus les Marchands que les grands Vaisseaux. Je les ai asseurez que Vôtre Majesté donneroit tous les ordres necessaires à ses places,pour favoriser le Commerce, & aider à la seureté du passage des Marchands.

J'ai proposé au Sieur de Wit ce que Vôtre Majesté m'ordonne par son Mémoire touchant la fourniture des Canons pour les six Vaisseaux, sans quoi ils ne sçauroient être en état de servir en Mer la Campagne prochaine. Après que ledit Sieur de Wit a rendu compte à ses Maîtres de ma proposition, il m'est venu voir, & m'a dit que les Etats avoient donné ordre aux Gecommitteerde Raden de leur apporter une Liste des Canons qui sont necessaires pour équiper leur Flotte, & que s'il s'en trouve plus qu'ils n'en ont besoin, ils les laisseront à Vôtre Majesté, pour le prix qu'il leur coûte; Je ne puis lui mander rien de certain là-dessus, & il faut attendre que la Liste m'ait été communiquée.

Je ne vois pas encore paroître les Passeports que Vôtre Majesté a delivrez, & j'ai remarqué que l'Amiral d'Amsterdam en est en peine, car si lesdits Passeports passent par d'autres mains que les leurs, la proposition qui a été faite au Sieur du Mas, pour restituër la Flute du Sieur Fromont, sera inutile, parce que cela ne se peut faire sans la participation, & le consentement de ladite Amirauté.

Le Resident de Suede a eu ordre de la part du Roi son Maître, de voir le Sieur de Wit, pour remercier les Etats de la communication qu'ils lui ont donné de cette nouvelle Ligue, & de ce qu'ils l'ont convié d'y entrer, à quoi son inclination le porte; & pour cet effet il a ordre de

de demander une Copie du Traité, pour prendre ſes reſolutions enſuite d'y entrer. On travaille à ladite Copie, & ſelon ce que j'ai jugé de la converſation que j'ai euë avec le Sieur de Wit, il ne doute pas que le Roi de Suede n'entre dans cette Ligue, après l'accommodement de Breme, qu'on tient être fort avancé.

Quant à ce qui regarde l'augmentation du ſubſide pour le Roi de Dannemarc, afin de l'obliger à joindre vingt Vaiſſeaux à la Flotte des Etats, quoi que je me ſois ſervi de toutes les raiſons portées dans la dépêche de Vôtre Majeſté, le Sieur de Wit m'a répondu que cela ne ſe pouvoit pas, mais que ſes Maîtres payeroient ponctuellement le ſubſide promis par le Traité, & il m'a paru que le Sieur de Klingenberg n'en diſconvient pas, connoiſſant l'impuiſſance des Etats à fournir à tant de dépenſes, dont la Hollande ſeule eſt chargée de vingt-quatre millions par an; je ne laiſſerai pas de continuër à les preſſer là-deſſus dans toutes nos Conférences.

J'ai été dans les Villes de Hollande, ſur ce que je ſuis averti que Dom Eſteven de Gamarre avoit envoyé Richard dans les Villes, pour perſuader les Magiſtrats de l'avantage que le païs recevroit de l'offre, que l'Empereur & le Roi ſon Maître faiſoient d'entrer dans l'Alliance & la Ligue nouvelle; j'ai trouvé pluſieurs eſprits préoccupez de ce faux raiſonnement, & mon voyage n'a pas été inutile pour les détromper. J'ai été deux jours à Amſterdam, où j'ai vû avec plaiſir les ſix Vaiſſeaux que Vôtre Majeſté a fait bâtir: il ne ſe peut rien voir de ſi beau. Le Sieur du Mas, Commiſſaire, agit avec grand ſoin & œconomie dans tout ce qui concerne cette conſtruction. Madame l'Electrice

trice de Brandebourg est à la Haye. Je l'ai été voir. Elle m'a reçû, & conduit jusqu'à son Antichambre, & m'a témoigné être très-obligée à Vôtre Majesté du beau présent qu'elle lui a fait. Je ne l'ai pas baisée, par ce qu'elle n'a jamais salué personne. Elle m'a traité en me conduisant & me donnant le fauteuil, ainsi qu'elle a fait à l'Ambassadeur de l'Empereur quand ils ont été à Berlin.

Vôtre Majesté aura vû, par la dépêche que j'écrivis le dernier ordinaire à Monsieur de Lionne, que le Roi d'Angleterre ne se rebute pas de faire des propositions particuliéres aux Etats, sans y vouloir comprendre ses Alliez; mais on est ferme ici à ne rien faire de separé; & je puis asseurer Vôtre Majesté, qu'elle doit être satisfaite de ce côté-là des Etats & des Villes de Hollande.

Le Sieur de Wit a été bien-aise d'apprendre que Vôtre Majesté a approuvé le Projet que nous avions fait. Je lui ai dit de moi-même, que je croyois qu'il seroit à propos d'en user, comme je faisois du tems du feu Prince d'Orange, pour les desseins de la Campagne, par un article secret, signé de moi & des Commissaires Députez pour les affaires secretes. Il a fort approuvé mon avis. J'attendrai là-dessus les ordres de Vôtre Majesté.



LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 4. Novembre 1666.

SI vous prenez la peine de passer la vûë sur mes dépêches, vous verrez que je n'ai rien oublié pour faire valoir les ordres du Roi, touchant la satisfaction que l'Electeur de Cologne a demandé sur les griefs qu'il a souffert concernant ses droits & péages de Rhynberg, & qu'il seroit déja satisfait là-dessus, si le point du Sieur d'Issum n'avoit differé la Négociation; Vous vous souviendrez, Monsieur, s'il vous plaît, que dans ce tems-là je marquai dans une de mes dépêches au Roi, que j'avois disposé les Etats à ôter le Ministre de la Terre d'Issum, où le prêche se fait publiquement depuis trente ans dans l'Eglise du Village, pourvû qu'il fut permis au Sieur d'Issum de faire le prêche dans la Cour de son Château, & qu'il fut couché un article de ce que dessus dans l'accord qu'ils feroient de tous les différens qu'ils ont avec l'Electeur.

La Province de Gueldres, qui prétend que la Terre d'Issum est un fief de Gueldres, s'y opposa, & le President eut le credit de faire donner une réponse contraire à ce qui avoit été accordé en la derniére Conférence que nous eûmes sur cette matiére. Je dis à Monsieur de Brisman, Deputé de l'Electeur de ce tems-là, qu'il falloit attendre le retour de Monsieur de Wit, pour addresser l'affaire, ce que j'ai fait il y a huit jours, & si l'Electeur veut consentir que le

le prêche se fasse dans le Château d'Issum, on rendra l'Eglise de la paroisse où le Ministre étoit établi. J'en ai donné avis à l'Agent dudit Electeur.

Pour ce qui regarde les affaires de Monsieur le Duc de Neubourg, puis-je faire plus que j'ai fait ? d'avoir porté la Province de Hollande à convenir d'un échange pour Ravestein, & donner les Villages du pais d'Outremeuse, dont Monsieur le Baron de Leard avoit donné lui-même la Liste, comme étant les plus proches des Terres de Monsieur le Duc de Neubourg; le tout aux conditions que Monsieur l'Electeur de Brandebourg en donneroit la garantie, ce que ledit Baron de Leard promit: & quand on fut près de signer, le Sieur Blanspil intervint de la part dudit Electeur, pour s'y opposer, & dit que ces Villages proposez pour l'échange ne lui convenoient pas, & que Ravestein lui appartenoit en cas que le Duc de Neubourg mourut sans enfans. Cela arrêta l'affaire, & Messieurs les Etats promirent que toutes les fois que l'Electeur donneroit la garantie, ils exécuteroient le Traité d'échange projeté.

Quant à la plainte derniére dont vous m'avez envoyé un Mémoire, j'ai sollicité la satisfaction conjointement avec le Sieur Allert, Agent du Duc de Neubourg, pendant que j'étois en Zeelande avec Monsieur de Bellefont. Le Conseil d'Etat a ordonné que le procès demeureroit où il est, c'est-à-dire, qu'il seroit decidé sur la jurisdiction des Etats, ce qui est injuste. Je fis en sorte à mon retour, que ledit Agent présentât un Mémoire de plainte à l'Assemblée de Hollande contre cette Resolution, & je vis mes amis pour l'appuyer. L'Agent du Duc

Duc de Neubourg a informé ſon Maître de toutes ces procedures, & comme les affaires ſont longues à decider par la lenteur ordinaire des Colléges où elles ſe traitent ; J'attens à vous en informer quand elles ſeront terminées, ou en bien ou en mal.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 5. Novembre 1666.

J'Ai été fort aiſe de voir dans vôtre dépêche ce que vous avez fait, pour arrêter la ſignature du Traité qui vient de ſe conclurre à la Haye, repréſentant aux uns & aux autres ce qui les pouvoit arrêter, car j'ai vû de malicieux avis de la Haye, qui portent fauſſement que quand chaque Miniſtre vous en a parlé, vous leur avez témoigné que je l'approuvois fort. C'eſt maintenant une choſe faite, mais je conſidére fort bien que peut-être jamais affaire ne s'eſt concluë, qui puiſſe dans la ſuite me devenir plus préjudiciable, ſi les penſées que prendra là-deſſus la Maiſon d'Autriche, & dont j'ai eu quelque avis réuſſiſſoient ; car en voilà un Traité de Ligue défenſive, tout formé pour le ſoûtien des Etats des Princes qui y entreront. Je vois d'ailleurs que l'on convie chacun d'y entrer, juſqu'au Roi de Suede même, contre lequel principalement il s'eſt fait. L'Eſpagne ne manquera pas infalliblement de donner ordre à ſes Miniſtres, de demander inceſſament qu'elle puiſſe y entrer, & van Beuningen a avoüé ici que Friquet avoit déja parlé, pour y faire en-

trer l'Empereur, & que l'on en avoit adroitement decliné la propoſition. Voilà donc une pierre d'attente prète à mettre en œuvre à l'avantage des Eſpagnols toutes fois & quantes que les Etats voudront ; Je crois bien que dans ces tems ici la choſe n'eſt pas à craindre, mais quand les Etats verroient une rupture imminente entre la France & l'Eſpagne, qui peut être du ſoir au lendemain, il n'y a qu'à recevoir le Roi d'Eſpagne dans le Traité, en quoi même j'aurois ce deſavantage, qu'au lieu que je n'avois qu'a me parer contre la mauvaiſe politique des Etats, qui n'auroient peut-être oſé rien entreprendre ſe voyans ſeuls, ils prendront cœur de le faire, ſe voyant appuyez de divers autres Princes de l'Empire ; & je ſuis bien trompé ſi le Sieur de Wit, qui porte bien loin ſes vûës n'a autant viſé à cela en concluant ledit Traité qu'à l'affaire de Breme, qui ne requeroit pas un ſi grand amas de forces, pouvant d'ailleurs pour y remedier laiſſer agir l'Empire, qui y prenoit aſſez d'intérêt. Tout ce que je vous en mande ne doit pas vous obliger à dire un ſeul mot au Sieur de Wit, qui lui faſſe connoitre que je me ſois apperçû qu'il puiſſe avoir eu la viſée que je viens de dire, & bien moins lui en faire aucune plainte, car la choſe n'en ſeroit pas moins faite & ſans remede ; mais vous devez ſeulement être continuellement bien allerte, pour empêcher que ni l'Empereur ni le Roi d'Eſpagne ne ſoient pas reçûs dans ladite Ligue, vous abſtenant même en cela de faire aucune menace, mais témoignant au Sieur de Wit, que je me confie entiérement là-deſſus en ſon affection, & qu'il empêchera le coup s'ils vouloient le tenter, comme ce que le Sieur van Beuningen a dit ici
du

du diſcours de Friquet m'en a donné la penſée.

BILLET

Que Monſieur de Ruvigny pourroit écrire au Sieur Comte de St. Albans.

SI ce que vous mandez à la Reine étoit vrai, que vous étes plus difficile & delicat pour vôtre honneur ſur les premiéres formalitez, que vous ne le ſerez dans le fonds, la paix pourroit être faite dans un inſtant; car vous n'auriez qu'à accepter la ſeconde des deux alternatives, que les Hollandois vous ont offert, qui eſt que toutes choſes de part & d'autre demeurent dans l'état où le Ciel les a miſes, & en ce cas-là il ne ſeroit pas neceſſaire (comme vous l'avez néanmoins dit dans vôtre replique aux Etats) de ſçavoir ni de diſcuter quand la guerre à commencé; car que ce fut depuis cinquante ans ou deux mois ſeulement, cela ſeroit égal à chacune des parties qui demeureroit avec ſon gain & ſa perte. L'acceptation de la propoſition ne ſçauroit vous être deshonorable, puis qu'elle vous eſt même avantageuſe; parce que vous avez plus gagné que perdu, & vous ne vous appercevez peut-être pas qu'en la rejettant vous faites connoître que vous vous promettez de plus grands avantages dans la continuation de la guerre. A la verité ſi cela eſt, vous faites bien de la rejetter, & de nous vouloir impoſer des loix plus rudes ſur les conditions de la paix, que celle de poſer tous les armes en l'état qu'on ſe trouve; mais comme de vôtre part ce ſeroit vouloir traiter avec nous en victorieux; ainſi de la nôtre nous ne voulons pas traiter en gens qui ſont deja vaincus, & ainſi il ne ſemble pas que même dans une Aſſemblée, il y ait moyen de convenir jamais de rien que de ce

que l'on vous a offert, & je ſuis bien trompé ſi jamais on ſort de cette guerre, par autre voye. Faites donc de bonne grace pour le bien de la paix, une choſe où vous gagnez plus que les Hollandois: envoyez un pouvoir à la Reine de ſigner ce ſeul article ou venez le ſigner vous même, on en feroit venir un pareil à Mr. van Beuningen, & au Miniſtre du Roi de Dannemarc; la paix ſe trouveroit faite en un inſtant; & après qu'elle ſeroit ratifiée de tous côtez, il ſeroit peut-être plus facile de vous contenter ſur vos delicateſſes d'honneur, puis que je me perſuade que les Hollandois ne feroient pas alors difficulté d'envoyer leurs Ambaſſadeurs chez vous pour convenir du reglement du Commerce; mais tant que vous voudrez, comme on dit, mettre la charuë devant les bœufs, vous n'y avancerez rien. Dites après cela, qu'on ne ſouhaite pas ici la paix ſincérement, ou qu'on veut vous amuſer, quand on vous met en main un moyen ſi court, & qu'il vous eſt avantageux & honorable de conclurre.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 5. Novembre 1666.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, repreſente à Vos Seigneuries que le Roi ſon Maitre ayant fait délivrer ſix Paſſeports au nommé vander Sluys de la Ville de Rotterdam, pour ſervir à la ſeureté d'autant de Vaiſſeaux qui doivent porter des priſonniers Anglois en Angleterre, & en raporter des Hollandois ici, ſous de certaines

taines conditions, & entr'autres que la Fregate du Sieur Fromont, confisquée par l'Amirauté d'Amsterdam seroit restituée, qu'il n'a point executées, & qu'apparemment il refuse d'executer, Sa Majesté lui a donné ordre de faire instance à Vos Seigneuries à ce qu'elles fassent remettre, par ledit vander Sluys, lesdits Passeports entre les mains dudit Ambassadeur Extraordinaire, ou même donnent leurs ordres aux Colleges des Amirautez d'arrêter les Navires pour qui ils ont donné les leurs, & qui doivent se servir de ceux de Sadite Majesté pour des transports de prisonniers, & les empêcher de sortir, jusques à ce que ledit vander Sluys ait satisfait à ce qu'il a promis, ce que Sa Majesté desire. Fait à la Haye le cinquiéme jour de Novembre 1666.

D'ESTRADES.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 9. Novembre 1666.

Le Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, qu'il est fort surpris de recevoir des plaintes de toutes parts du mauvais traitement que reçoivent les sujets du Roi son Maître, dans les permissions qu'ils demandent de faire sortir leurs Vaisseaux des Ports de cet Etat, comme par exemple il a été demandé pour les deux Navires, nommez le Vautour couronné, & le St. François, appartenant à la Compagnie des Indes Orientales de France, qu'ils puissent

ſortir avec de la Marchandiſe non prohibée, en payant les droits dûs & accoûtumez, & on leur a permis ſeulement de ſortir avec leur bas laſt, & ainſi d'autres Vaiſſeaux François. A la verité c'eſt un traitement fort rigoureux, & qui ne reſſent nullement celui d'un païs allié à un autre. Et il eſt honteux de voir que dans le tems que le Roi de ſa part, en conſideration, & par l'exacte obſervation du Traité d'Alliance qu'il a fait avec Vos Seigneuries, rompt pour leur ſeul intérêt contre tous les ſiens propres, avec leurs Ennemis, fait des dépenſes immenſes, expoſe ſes forces & ſonge à tous les moyens qui leur peuvent donner de l'avantage ſur leurſdits Ennemis; Vos Seigneuries de leur côté contreviennent directement aux Articles 19., 20. & 25. *du Traité de la même Alliance, & traitent les ſujets de Sa Majeſté comme un Ennemi pourroit faire un autre, les faiſant languir dans leurs Ports des trois ſemaines entiéres, avec des grands équipages à leur grand préjudice, au bout deſquelles il ſemble qu'on leur fait grace de les laiſſer ſortir ſans Marchandiſes; Ledit Ambaſſadeur prie Vos Seigneuries, de faire leurs ſerieuſes réfléxions là-deſſus, comme ſur une choſe de grande conſéquence, telle qu'elles la peuvent juger, & qui choqueroit le Roi au dernier point, ſi la continuation de ce mauvais traitement, venant à multiplier les plaintes, & à les porter juſques aux oreilles de Sa Majeſté (comme ledit Ambaſſadeur ne pourra s'empêcher de faire, ſi Vos Seigneuries n'y apportent un prompt remede) elle en témoignoit ſon juſte reſſentiment; Ledit Ambaſſadeur Extraordinaire prie dont derechef Vos Seigneuries d'y vouloir faire réfléxion, avec leur prudence accoûtumée, & de prévenir les dangereuſes conſéquences que la conduite qu'elles tiennent attireroit, & qui l'obligeroit enfin à declarer au Roi ſon Maître, qu'il n'y a-*

rien à espérer d'elles. Donné à la Haye le neuviéme Novembre 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 11. *Novembre* 1666.

J'Ai communiqué au Sieur de Wit la pensée de Vôtre Majesté, sur le compliment qu'elle juge à propos que les Etats fassent au Roi d'Angleterre, pour le bien de la paix. Il me dit que le Sieur van Beuningen lui en écrivoit quelque chose, & qu'il est d'avis qu'on n'en face aucun, parce que les Anglois en tireroient de l'avantage; mais après avoir bien examiné les raisons qui obligent Vôtre Majesté a donner ce Conseil, il y a acquiescé, & m'a dit qu'il se serviroit de la voye des Mediateurs Suedois qui sont en Angleterre, à qui les Etats écrivoient de faire ce compliment de leur part audit Roi, & qu'au cas que lesdits Mediateurs tirent des asseurances de lui, que les Etats lui faisant un tel compliment il les recevra bien, & accordera un lieu tiers non suspect pour le Traité de paix les Etats ne manquent pas de l'écrire au Roi d'Angleterre, en la maniére qu'il est porté dans la dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 5. du courant.

Vôtre Majesté a été informée tous les ordinaires de ce que j'ai fait & dit pour éloigner la conclusion de cette Ligue, ne la pouvant rompre; Le Sieur de Wit & plusieurs Députez de

Villes en ſont témoins, ce qui decouvre aſſez la fauſſeté de ceux qui ont mandé que je l'avois approuvé.

Mais ces ſortes d'offices ne ſont pas nouveaux en ce païs, les Miniſtres des Princes étrangers & quelques-uns du Corps de l'Etat, qui ne tiennent pas le parti de la France, étant accoûtumez à jouër de telles piéces, ayant des donneurs d'avis à leur devotion; mais pourvû que Vôtre Majeſté ſoit perſuadée que j'ai fait mon devoir, leur malice & leur mauvaiſe volonté ne m'inquietent guére.

Dom Eſteven de Gamarre & Friquet font toutes leurs diligences poſſibles, pour caballer dans les Villes, pour porter les Députez à être favorables pour recevoir leurs Maîtres dans cette nouvelle Ligue; Je ſçai, à n'en pouvoir douter, qu'ils doivent cette prochaine Aſſemblée faire tous leurs efforts pour faire réüſſir leur deſſein. J'en ai même averti le Sieur de Wit, qui m'a promis de ſon côté de prendre toutes les précautions néceſſaires, pour empêcher que cela réüſſiſſe. Je ne perdrai pas de tems de mon côté, pour découvrir toutes leurs intrigues, & les prévenir par le moyen de mes amis qui en ont uſé juſqu'à préſent avec ſincerité, m'ayant averti de toutes les offres qu'on leur fait, pour donner leurs voix favorables, afin qu'ils ſoient reçûs dans cette Ligue.

C'eſt je crois l'affaire qu'il y ait maintenant à ménager ici la plus importante, & ſur laquelle je ſerai allerte & aurai une continuelle application, afin que le ſervice de Vôtre Majeſté n'y reçoive pas de préjudice. J'ai eu aujourd'hui un grand démêlé avec le Sieur de Wit, & qui ne ſe pouvoit pas éviter, à moins que

que d'abandonner absolument les intérêts des sujets de Vôtre Majesté, qui étoient au desespoir par le mauvais traitement qu'ils recevoient des Amirautez de ce païs.

Après divers Mémoires que j'ai présentez sur ce sujet depuis huit mois, pour les laisser sortir tous avec des Marchandises non prohibées, je n'ai jamais pû obtenir que d'en laisser sortir un ou deux au plus à la fois; mais l'hiver venant, & par conséquent la rigueur de la saison obligeant ce qu'il y a ici de Vaisseaux François, de profiter du vent de Nord-Oüest, qui regne ordinairement dans ce tems-ci, pour s'en retourner chez eux, je donnai un nouveau Mémoire il y a dix jours, exposant cette difficulté.

Je fus fort surpris de ce que dans la réponse des Etats, ils ne permettoient la sortie que d'un Vaisseau de Bayonne avec son last seulement, sans pouvoir charger aucune Marchandise, & qu'au même tems ils ont fait défense à toutes les Amirautez, de ne permettre pas qu'aucun Matelot, ou autre sujet des Etats prit service avec les François, & qu'ils eussent à visiter les Navires & à les arrêter. Après une telle réponse je fis tout aussi-tôt dresser encore un autre Mémoire, dont j'envoyai Copie à Vôtre Majesté, prenant prétexte de leurs defenses de redemander & prendre les Matelots François qui sont à leur service, puis que nous n'avons pas la permission de nous servir des leurs, & leur représentant sur le traitement qu'ils font aux sujets de Vôtre Majesté, qu'ils empêchent de charger des Marchandises non prohibées, que c'étoit directement contre les Articles 19., 20. & 25. du Traité de 1662., & que je les priois de changer cette Resolution.

Le Sieur de Wit est venu chez moi de la part des Etats, se plaindre que ce Mémoire leur faisoit grand tort, & donnoit grand avantage aux Ennemis de remarquer de la division entre nous, & que si les Etats ont fait une telle réponse ça été pour retenir les Matelots à leur service, & les empêcher d'aller au Commerce ; que s'ils laissoient cette porte ouverte, ils ne trouveroient pas la moitié des Matelots nécessaires, pour fournir leur Flotte quand il faudroit sortir ; mais que les Etats, sur ma demande, y ont remedié sous main, ayant laissé la permission aux Amirautez de n'empêcher pas la charge des Marchandises non prohibées aux Vaisseaux François.

Je lui ai répondu, qu'il me sembloit que les Etats avoient dû me faire sçavoir ce qu'il me disoit, que cela m'eut satisfait, en attendant que Vôtre Majesté eut été informée de cette raison qu'ils alléguent de vouloir conserver les Matelots pour l'équipage de leur Flotte, & qu'elle l'eut trouvé assez forte pour s'en satisfaire, mais que pour moi je ne pouvois faire autrement, quand les Etats en useroient comme ils font.

Le Sieur de Wit m'a dit, que le Sieur van Beuningen auroit ordre de parler à Vôtre Majesté là-dessus, & de lui proposer d'interdire tout-à-fait le Commerce, pour venir plus aisément à bout des Anglois. Je lui repliquai qu'il étoit aisé aux Etats de s'en priver, puis qu'ils avoient trouvé le moyen, de faire le Commerce par terre & par tout le monde, avec autant de profit que par Mer, mais que nous n'avions pas cette même facilité en France qu'ils ont en Hollande. La jalousie de ce Commerce est si fort imprimée dans l'esprit de ces peuples, qu'ils laisse-

laisseront les plus grands avantages, qu'ils pourroient tirer de l'Alliance de Vôtre Majesté, plûtôt que de contribuër quelque chose là-dessus, pour le bien de ses sujets.

Vôtre Majesté a très-bien jugé de l'esprit du Sieur de Wit, & il est fort capable d'avoir les vûës qu'elle me marque dans sa dépêche. Je ne lui en témoigne rien comme Vôtre Majesté me l'a ordonné, mais je me servirai aux occasions des lumiéres, que je reçois par les dépêches de Vôtre Majesté.

Les Commissaires des affaires secretes, du nombre desquels est le Sieur de Wit, sont venus chez moi, pour me dire qu'ils ont pouvoir d'arrêter le concert, qui a été fait entre nous pour la jonction des Flottes; mais que les Etats ont jugé devoir attendre jusques à ce que le Sieur van Beuningen leur ait mandé la Resolution de Vôtre Majesté sur le salut, parce que si elle ne veut pas lui rendre le salut du Pavillon, il faudra se resoudre en ce cas de faire la guerre separément, ainsi le concert de la jonction de ces deux Flottes seroit inutile.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 11. *Novembre* 1666.

DEpuis mon autre Lettre écrite le Sieur de Wit m'est venu communiquer une proposition qu'une personne, en qui il a confiance, lui a faite, & qui a grande habitude en Irlande.

Il propose qu'il seroit facile de prendre en Ir-

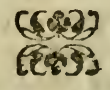
lande une Ville appellée Dungall, qui n'eſt pas fortifiée, & qui a un bon Port qui ſe peut fortifier en peu de tems, laquelle donne entrée dans les plus beaux païs d'Irlande, & qui eſt ſituée entre Kingſal & Dublin; Elle eſt ſuffiſante pour loger quatre mille hommes, & il ne faudroit pour la ſurprendre que ſix Fregates, & trois mille hommes de pied, en attendant que le reſte de l'Armée ſuivit, qui portat les choſes néceſſaires pour fortifier la Place, & qu'au même tems on apportât dix mille Mouſquets & Fuſils pour des partis, & dix mille Piques pour armer les Irlandois, qui n'attendent qu'une occaſion pour ſecouër le joug.

Que cette propoſition lui ayant été faite, il avoit crû que cette entrepriſe convenoit mieux à Vôtre Majeſté, n'y ayant que pour trois jours de paſſage de Breſt à Dungall, d'où les ſecours & les rafraichiſſemens pourroient être portez avec facilité ſans aucune oppoſition. Il me dit enſuite que pour être plus aſſeuré du Port & de l'état de la Place, il envoyeroit une Barque d'Oſtende en Irlande, ſans nommer le lieu, avec du Vin pour trafiquer, & rapporter de la chair ſalée, & qu'il iroit à Joughal. Que ſi Vôtre Majeſté approuvoit ce deſſein, Elle pourroit envoyer ici quelque Ingenieur, qui ſe déguiſeroit en Matelot, & qui pourroit rendre un compte exact de l'état de la Place & du Port. Comme il a appris que les Bateaux qui ne ſont pas bâtis à Oſtende, ne ſont pas en ſeureté par le dernier reglement que Vôtre Majeſté a fait, celui qui propoſe ce deſſein deſireroit avoir le Paſſeport en blanc, n'ayant pas encore choiſi le Maitre du Navire, qu'il envoyera à ce voyage, & il m'a

m'a dit & à Monsieur de Wit, que je remplirois le nom à la Haye.

C'est en substance la proposition qui m'a été faite, à quoi le Sieur de Wit a ajouté que la Flotte des Etats, seroit pendant l'exécution, entre le Pas de Calais & de la Tamise, & empêcheroit celle du Roi d'Angleterre, d'aller au secours de cette Place, & de la combattre en cas qu'elle l'entreprit. Il m'ajoûta que par ce moyen l'on éviteroit le différend du salut, & que nos Flottes ne se joignant pas, il n'y auroit pas de contestation.

Je lui ai répondu, que si Vôtre Majesté avoit quelque dessein sur l'Irlande, soit à cette Place là ou ailleurs, je croyois que les Etats y devoient contribuer quelque chose de plus que de se poster pour combattre la Flotte Angloise; qu'il y avoit des Armes, des Planches, des Outils, & des Brouettes à fournir pour un tel dessein, & trois Flutes pour les porter, sçavoir s'ils seroient en volonté de les fournir, & de joindre deux mille hommes de pied de vieilles Troupes a celle de Vôtre Majesté, pour l'exécution d'un tel dessein en cas que Vôtre Majesté le trouvât faisable. Il me repliqua qu'il ne me pouvoit rien répondre là-dessus, ne sachant pas l'intention de ses Maîtres, mais qu'il jugeoit bien que pour de l'Infanterie on la pourroit prêter, & que par toutes les autres demandes les Etats n'y pouvoient entrer, mais bien permettre les achats & la sortie.



MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 13. Novembre 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que le Roi son Maître ayant permis au Capitaine Poulet de Diépe de partir de Hollande, avec le Vaisseau la Sainte Marie, dont l'équipage est François, pour aller à Neufchatel en Angleterre y prendre sa charge de Marchandises du crû du païs, & les apporter au Havre de Grace ou autre Port de France, Sa Majesté a donné ordre audit Ambassadeur Extraordinaire, de faire instance comme il fait à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise accorder aussi leur Passeport, conforme à celui de Sa Majesté, audit Capitaine Poulet, pour la seureté du voyage que ledit Vaisseau la Sainte Marie, qu'il doit commander, va faire audit lieu de Neufchâtel, & de-là au Havre de Grace, ou autre Port de France.

Ledit Ambassadeur Extraordinaire prie aussi Vos Seigneuries, de lui donner réponse sur deux Mémoires qu'il leur a présentez le cinquiéme & le neuviéme de ce mois, lesquels ont été renvoyez à Monsieur Goris, demandant par le premier, que quatre Passeports que le Roi a fait delivrer à Paris, au nommé vander Sluys de Rotterdam, lui fussent remis entre les mains, afin de l'obliger à exécuter de certaines conditions moyennant lesquelles ils lui ont éte accordez. Et par le second Mémoire, qu'il fût permis à deux Vaisseaux appartenant à la Compagnie des

Indes

Indes Orientales de France, nommez l'un le Vautour couronné, & l'autre le St. François, de charger des Marchandises non prohibées en s'en allant. Donné à la Haye le treizième jour de Novembre 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

Le 14. *Novembre* 1666.

J'Ai été bien-aise d'apprendre que le Sieur de Wit, sur ce que vous lui avez remontré de ma part, soit enfin disposé (nonobstant la repugnance qu'il y avoit) à faire faire au Roi d'Angleterre, le compliment que je vous avois suggeré pour tirer ledit Roi avec quelque honneur pour lui de l'engagement où il s'est mis, par tant de declarations réiterées de prétendre que les Etats envoyent traiter la paix à Londres, & l'obliger à consentir que ce soit en un lieu tiers; J'ai cependant fort approuvé la pensée qu'a euë là-dessus ledit de Wit, de ne commettre pas les Etats à faire une avance de cette nature, qui ne produisit pas l'effet qu'on se seroit proposé, & il me semble qu'on remedie à cet inconvénient par la voye des Ambassadeurs de Suede, qui pourront présentir si le compliment sera bien reçû, & s'il suffira pour obliger le Roi d'Angleterre, à se départir de sa prétension, sans quoi je ne serois pas moi-même d'avis, que les Etats lui écrivissent une pareille Lettre.

L'avis que j'avois eu de l'approbation que vous avez donné à la Ligue, qui s'est concluë depuis

depuis peu à la Haye n'avoit fait aucune impression sur mon esprit ; Je connois trop vôtre prudence, & ai trop de preuves de vôtre zéle, pour pouvoir concevoir de vous aucune opinion qui vous fut desavantageuse. Il faut seulement que vous soyez bien allerte à l'avenir, pour empêcher que Dom Esteven de Gamarre & Friquet ne puissent tirer, pour leurs Maîtres, l'avantage auquel la fondation de ladite Ligue leur a donné occasion de songer rien, n'étant rien aujourd'hui de plus important pour mes intérêts, que de détruire l'effet des cabales que ces deux Ministres feront pour faire recevoir l'Empereur & le Roi d'Espagne dans ladite Ligue ; & je pourrois dire encore que rien aussi n'est peut-être plus important pour l'intérêt des Etats, que de n'y consentir point ; mais comme les raisons que j'en dirois paroitroient tenir de la menace, je ne desire pas que vous preniez cette voye, pour détourner le coup, d'autant plus, qu'il est à croire que les Etats y feront assez de refléxion d'eux-mêmes : en tout cas la chose ne sçauroit aller bien vite, & il y aura du tems quand on sera plus pressé, de leur en faire considérer tous les inconvéniens.

On peut toûjours concerter tout ce qui regarde la jonction des Flottes, & le moyen de la faire avec toute seureté, sans que la considération qui vous a été alléguée par les Commissaires des affaires secretes, touchant le salut des Pavillons doive arrêter cette Négociation, parce qu'il demeurera toûjours en la liberté des Etats de faire, ou de ne faire pas ladite jonction ; suivant la resolution que je prendrai touchant lesdits saluts, à laquelle je ne suis pas encore bien determiné, la matiére requerant de gran-

grandes réfléxions. Je vous dirai bien qu'il y a quelque choſe à dire, en la maniére d'agir deſdits Etats, qui croyent par-là me néceſſiter à accorder une égalité entre nos Pavillons, ſe perſuadant ſans doute que j'y ſerai forcé, par ce que ſans la jonction, ma Flotte n'oſeroit paroître devant celle d'Angleterre; mais quand cela ſeroit, ils ne conſidérent guére que cette contention, que je pourrois appeller chicane, pourroit coûter cher à leur Flotte même, & il ne ſeroit pas bon pour la paix ni pour la guerre, qu'on eût connoiſſance à Londres de ce qui paſſe là-deſſus.

J'ai vû ce que vous me mandez par vôtre ſeconde Lettre, de la propoſition qui a été faite au Sieur de Wit, touchant une deſcente en Irlande; Il m'en a été fait quelqu'autre ſemblable pour le même Royaume, & je m'applique maintenant à verifier quel fondement elle peut avoir, dont je faiſois état de donner part au Sieur de Wit, par vôtre moyen, auſſi-tôt que j'y verrois un peu plus clair. Du reſte il ne ſera pas néceſſaire que j'envoye un Ingenieur ſur le Vaiſſeau d'Oſtende, ayant des voyes bien plus courtes, pour m'éclaircir de tout, à préſent que mon Armée eſt à Breſt; Je crains ſeulement que les perſonnes qui nous propoſent de pareilles entrepriſes ne ſoient d'intelligence avec les Anglois, & peut-être envoyez par eux-mêmes, pour découvrir ce que nous ſommes capables de tenter, & avoir le tems & les moyens d'y apporter du remede. A cela près je tiens la choſe bonne & utile; je m'y appliquerai volontiers, & bien entendu, que comme c'eſt un intérêt commun, & que je ne ſuis même entré en guerre que pour le ſeul intérêt des Etats, ils contribuëront

ront de leur part à ce qui sera juste & convenable pour le bon succès du dessein ; & vous en devez redoubler vos instances, autrement il me sera fort aisé d'abandonner ces sortes de pensées. Je ne leur demanderai point de Troupes, j'en puis fournir suffisamment, mais pour les autres fraix & choses nécessaires pour l'entreprise, il est plus que raisonnable que les Etats en portent leur part.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 18. *Novembre* 1666.

J'Ai reçû la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 14. de ce mois, par le retour de mon Secretaire. Quand je ne vous répond pas précisément sur tous les Articles de vos dépêches, c'est que les Députez des Villes s'en vont chez eux, & les affaires sont remises à leur retour ; mais vous avez vû, Monsieur, par l'ordinaire suivant, la Resolution que les Etats ont prise, sur la réponse qu'ils veulent faire au Roi d'Angleterre, qu'ils n'ont pas encore executé, parce que quelques Villes sont encore infectées, que le Roi d'Angleterre desire la paix, & que ce qu'il écrit est à bonne intention, & Monsieur de Wit est d'avis qu'il faut étendre un peu les points de la réponse.

On a déja parlé au Sieur d'Appelboom de la part de l'Etat, conformement à ce que je vous ai mandé par le dernier ordinaire ; & Monsieur de Wit m'a encore confirmé, que si le Roi d'Angleterre donne sa parole aux Mediateurs qu'i

qu'il reçevra bien le compliment que les Etats lui feront, & qu'ensuite il accordera un lieu neutre & non suspect, ils lui écriront tout aussitôt conformement au conseil que le Roi leur donne. Vous ne devez pas avoir de scrupule d'avoir cité Monsieur van Beuningen, & l'avoir fait auteur d'une pensée qui vient de vous; car dès que j'en ai parlé à Monsieur de Wit, il me dit que cela ne venoit pas dudit van Beuningen, que sa dépêche ne lui en parloit pas, mais qu'il croyoit cette pensée de vous, qu'il la trouvoit bonne, & qu'il porteroit ses Maîtres à y consentir, & les choses se sont passées ensuite comme je vous les ai mandées. On ne void pas encore clair à l'accommodement de Breme. Les avis sont venus ici de Hambourg qu'il étoit fait; on a même asseuré que le siége est levé, mais j'ai sçû au vrai par un Officier reformé de mon Regiment, qui a pris service avec les Suedois, que Wrangel a levé un de ses quartiers, pour fortifier celui du Comte de Dohna fait Maréchal de Suede, & qu'il s'est posté avec huit mille hommes de pié, & quatre mille chevaux près de l'Armée des Ducs de Brunswic. Je ne tiens pas Monsieur le Comte de Waldec de la force de Monsieur Wrangel, pour l'expérience & les ruses de la guerre, ainsi il aura à prendre garde à lui, qu'il ne lui arrive quelque mauvaise rencontre sous le prétexte de la Négociation.

J'ai eu une fort longue Conférence avec Monsieur de Wit, pour moderer l'Acte de Neutralité; mais après la deliberation des Etats de n'y rien changer, & le soupçon où ils sont des Suedois, je ne vois pas qu'on puisse rien gagner sur leurs esprits. J'ai dit à Monsieur de Wit, & aux Députez des Villes, toutes les raisons portées

portées dans vos dépêches, & leur ai represen-té tous les accidens, qu'ils se peuvent attirer dans la suite du tems par leur trop grande du-reté vers la Couronne de Suede, sans que cela ait produit aucun effet.

Nous avons eu Monsieur de Wit & moi une Conférence avec Monsieur de Klingenberg, pour la jonction de la Flotte de Dannemarc à celle des Etats. Le Sieur de Wit lui a donné asseu-rance, que les Etats payeroient les arrerages ponctuellement aux termes portez par le Trai-té, dont le Sieur de Klingenberg est demeuré content; mais il n'a rien voulu arrêter pour la jonction, n'en ayant pas pouvoir, & il a dé-pêché un Courier exprès au Roi de Dannemarc pour l'avoir. Les Etats conviennent de signer l'article secret de la jonction des Flottes, en la même forme qu'il se pratiquoit du tems du feu Prince d'Orange, & dans les mêmes termes dont nous étions convenus Monsieur de Wit & moi, mais avant de signer ils desirent être éclaircis sur la difficulté du salut du Pavillon.

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 19. *Novembre* 1666.

LA verité est que les Ambassadeurs de Suede ont formellement proposé, il y a déja quelque tems, au Roi d'Angleterre, Gand, An-vers, & Hambourg pour lieux d'Assemblée à traiter la paix, & quand j'en fis des plaintes ici au Resident de Suede de la part du Roi, il me paya d'une raison à laquelle je n'eus point de bonne

bonne replique à faire, au moins pour continuër à nous plaindre d'eux ; Car il me dit que Monsieur de Wit avoit lui-même nommé ces lieux-là à Monsieur Appelboom, & que les Ambassadeurs de Suede avoient crû ne pas manquer après cela de les proposer au Roi d'Angleterre ; or vous voyez bien que le Roi ne peut consentir à laisser choisir deux de ces Villes, pour lui être suspectes, étant sous le commandement du Gouverneur de Flandres, grand Artisan de cabales & de fourberies, & grand Devaliseur de Couriers & d'ordinaires.

L'autre plainte plus forte encore que celle-là, comme étant de bien plus grande importance, est que le même Resident de Suede m'aporta hier une Lettre des mêmes Ambassadeurs, qui porte que sur ce que ledit Sieur de Wit avoit encore dit au Sieur Appelboom, ils avoient offert au Roi d'Angleterre, que s'il vouloit bien consentir à traiter dans un lieu neutre, les Etats lui envoyeroient une personne expresse pour l'en prier, & lui faire des excuses de ce qu'ils ne pouvoient aller traiter à Londres, pour la considération de leurs Alliez ; que lesdits Ambassadeurs ayant dit cela au Roi d'Angleterre, il avoit témoigné en être content, & qu'en ayant aussi parlé à son Chancelier, celui-ci avoit dit que c'étoit à la verité quelque chose, mais qu'elle ne suffisoit pas, & qu'il falloit que cet Envoyé fut aussi chargé d'entrer en matiére pour tâcher d'ajuster les préliminaires, & les principaux fondemens de la paix.

Vous voyez, Monsieur, si tout ce procedé de Monsieur de Wit, en cas qu'il soit vrai, & tant soit peu soûtenable personne ne souhaite plus sincérement que le Roi, de voir ôter les obsta-

obstacles, qui peuvent retarder l'avancement & la conclusion de la paix, & c'est Sa Majesté qui a proposé & pressé elle-même Monsieur de Wit par vôtre moyen, de faire ce compliment au Roi d'Angleterre, pour dégager en quelque façon son honneur; mais vous sçavez que c'étoit la condition que ledit compliment se fit par une Lettre publique, & non pas par l'envoi d'une personne, ce qui est différend comme le jour l'est de la nuit; & vous devez declarer fermement & positivement, que Sa Majesté ne consentira jamais audit envoi, & qu'elle a droit de parler de la sorte en vertu des Traitez, à moins que les Etats ne disent, qu'ils ne se soucient pas d'y contrevenir. Il est donc nécessaire que Monsieur de Wit (présupposé qu'il veuille compter le Roi en cela comme je n'en doute pas) revoque ce qu'il peut avoir dit là-dessus au Sieur Appelboom, aussi-bien, pour ce qui regarde le lieu de traiter la paix, que Sa Majesté ne consentira pas non plus être choisi dans les Païs-bas de la domination d'Espagne.

On dit que l'Isola, que l'Empereur envoye en Angleterre, arrive à Bruxelles. Le sujet de sa mission est pour offrir la mediation de son Maître pour la paix. Sa Majesté croit que nous devons tous répondre de nôtre part, que cette mediation est déja entre les mains de la Suede acceptée de toutes les parties; & c'est encore ici un troisiéme point, auquel le Roi ne consentira jamais; & nous croyons que Monsieur de Wit sera du même sentiment pour ce qui regarde ses Maîtres, après que vous lui aurez dit, que nous sçavons, à n'en pouvoir douter, que tous les Ministres de la Cour de Vienne, & de celle de Madrid, qui servent au dehors, ont

un

un ordre général de faire tout ce qu'ils pourront humainement, & avec adresse, pour faire durer cette guerre, dont ledit de Wit jugera, si nous serions bien conseillez d'en mettre la mediation en leurs mains.

Le Roi apprend par quelque amis de Hollande, que ledit Sieur de Wit a la pensée, & peut-être le desir de monter encore sur la Flotte, lors qu'elle se remettra à la Mer. Je vous ai souvent entretenu de la necessité qu'a la cause commune, que ledit de Wit ne quite plus le Timon des affaires à la Haye; mais il y a encore en cela une autre considération plus forte, qui est que l'on n'expose pas sa personne aux dangers. Le Roi étant persuadé, & avec raison, que quand même on gagneroit la Bataille par ses soins, s'il nous en coûtoit une vie si néceſsaire, la cause commune auroit plus perdu que gagné; C'est pourquoi Sa Majesté desire que par avance vous détourniez ledit de Wit de cette pensée, & que vous tiriez parole de lui, qu'il ne l'exécutera point; mais à toute extrêmité si vos remontrances ne suffisoient pas, vous lui declarerez, que vous avez ordre de vous y opposer au nom de Sadite Majesté auprès des Etats, comme en effet elle veut que vous le fassiez si vous n'avez rien pû gagner sur son esprit. Comme ces sentimens de Sa Majesté d'un côté lui sont bien honorables & avantageux, c'est à lui à voir de l'autre s'ils ne lui exciteroient pas trop d'envie dans l'Etat, & il y a apparence que pour éviter cet inconvénient, il aimera mieux vous donner sa parole de ne plus songer à monter sur la Flotte, & s'il ne le fait pas vous vous adresserez aux Etats même, quand il sera tems, pour l'empêcher. Il y aura assez d'autres person-

nes

nes dans l'état si non aussi capables que ledit de Wit, du moins qui pourront suffire à soûtenir le même emploi ; & en même tems que Sa Majesté n'y peut consentir pour la personne dudit de Wit, elle ne laisse pas de juger qu'il peut-être fort utile, qu'il y ait des Députez des Etats sur ladite Flotte.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 19. Novembre 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise permettre dans les lieux de leur obéïssance la levée des Matelots étrangers, François, & autres qui ne seront point leurs sujets, & n'auront aucun engagement à leur service, pour aider à équiper les Vaisseaux neufs de Sa Majesté, sans quoi il sera fort difficile de les mettre en état de pouvoir sortir avec la Flotte de Vos Seigneuries la prochaine Campagne, comme aussi (attendu que quantité de Matelots d'un Vaisseau de guerre du Roi, nommé la Ville de Roüen, qui est dans ces Ports ont deserté) que le Sieur du Mas étant pour le service de Sa Majesté à Amsterdam y puisse faire arrêter & ailleurs, au nom de Sadite Majesté, ceux desdits deserteurs que l'on pourra attraper. Et en cas que Vos Seigneuries trouvent bon d'accorder ces deux points, de la levée de Matelots étrangers, & de l'arrêt des deserteurs ; Elles le feront, s'il leur plaît, sçavoir aux Magistrats d'Am-

d'Amsterdam, & aux Colléges des Amirautez, afin qu'il n'y soit apporté aucun empêchement par les uns ni par les autres. Donné à la Haye le dix-neuviéme Novembre 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 25. *Novembre* 1666.

LA disposition est dans la Hollande telle que que Vôtre Majesté le peut desirer pour refuser les Ministres de l'Empereur & du Roi d'Espagne d'entrer dans la Ligue, & je ne croi pas qu'ils en fassent ouverture, après avoir sondé les esprits comme ils ont fait, je ne manquerai pas d'être allerte là-dessus, & d'employer tout ce qui dépendra de moi pour rompre leurs mesures.

Les Commissaires des affaires secretes m'ont demandé Audience pour demain, afin d'ajuster les points du Projet de la jonction que j'envoyerai à Vôtre Majesté devant de le signer, pour y augmenter ou diminuër ce qu'elle jugera plus à propos.

Quant à la proposition qui a été faite pour un dessein en Irlande, l'inconvénient que V. M. marque peut arriver, & il est plus seur que de tels Projets viennent par les correspondances que Vôtre Majesté a dans ce Royaume. Lors qu'elle me commandera de communiquer quelque dessein à Monsieur de Wit, je la supplierai en même tems de marquer les choses qu'elle desire que je demande au Sieur de Wit, pour entrer en

part de la dépense, afin de voir d'abord ce que l'on pourra espérer de tirer des Etats.

L'affaire de Breme est accommodée, & les Etats donnent leur garantie. Je crois que l'Armée des Ducs de Brunswic, qui est de douze mille hommes, sera bien-tôt licentiée, les Etats ne voulant plus fournir les subsides.

On ne pourra pas avancer le Projet de jonction des Vaisseaux du Roi de Dannemarc, que le Sieur de Klingenberg n'ait le pouvoir de son Maître pour traiter; il a envoyé un Courier exprès pour cela en Dannemarc.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 25. Novembre 1666.

JE ne crois pas que vous ayez sujet de vous plaindre du proceder de Monsieur de Wit; Il m'a parlé d'une maniére sur les deüx points de vôtre dépêche, qu'il se void clairement que toute la faute vient de Monsieur Appelboom, qui a écrit autrement aux Mediateurs qu'il ne lui a parlé.

Pour vous informer du fait, je commencerai par la petite plainte. Monsieur de Wit m'a dit que ledit Appelboom le fut trouver, pour lui communiquer de la part des Mediateurs, s'il approuveroit Gand, Anvers, ou Hambourg pour traiter la paix; qu'il lui répondit, que ses Maîtres agréeroient quelque lieu que ce fut hors d'Angleterre, mais qu'il falloit avant sçavoir les intentions du Roi sur la place qui lui agréeroit, & que ses Maitres se con-

forme-

formeroient à ce que Sa Majesté resoudroit là-dessus.

Quant à l'autre plainte plus forte, ledit Sieur de Wit desavouë lui avoir jamais parlé de la sorte, mais bien lui avoir répondu, lors qu'il lui a proposé de la part des Mediateurs de faire envoyer une personne de leur part en Angleterre, que cela ne se pouvoit pas; que lors qu'il y auroit un lieu neutre agréé de tous nos Alliez, nous concerterions tous ensemble, s'il seroit necessaire, pour le bien de la paix, d'y envoyer quelqu'un, mais que cela ne se feroit pas que du consentement de tous les Alliez. Après nôtre conference finie, ledit Sieur de Wit envoya chercher le Secretaire de Monsieur Appelboom, son Maitre étant malade, pour lui dire qu'il ne traiteroit plus avec lui, qu'il ne lui communiquât les Lettres qu'il écrivoit sur les matieres dont ils avoient parlé ensemble, & se plaignit de tout ce que dessus, comme ayant été écrit contre la verité de ce qui s'est passé entr'eux.

Quant au voyage d'Isola, il est de vôtre même avis qu'on ne doit pas admettre la Mediation de l'Empereur, & qu'on répondra qu'on s'en tient à celle de Suede qui est déja acceptée.

Le Baron de Goes fort honnête homme, qui étoit auprès de Monsieur l'Electeur de Brandebourg de la part de l'Empereur, est arrivé à la Haye: on ne sçait pas encore s'il y fera du séjour. L'indisposition de Monsieur Friquet pourroit bien l'obliger d'y rester. J'ai parlé à Monsieur de Wit sur la pensée qu'on vous a écrit qu'il avoit de retourner en Mer, & lui ai expliqué les sentimens de Sa Majesté, dont il s'est senti fort obligé; mais à vous dire vrai, quoi que je fasse je ne le detournerai pas de ce dessein,

 s'il

s'il a entrepris d'y aller, parce qu'il pretexte ce voyage du bien public, & s'en fait donner les ordres par la Province de Hollande, qu'il tourne en ces sortes d'affaires comme il veut, & les offices que je ferois en public au nom du Roi lui seroient plus nuisibles que profitables, & outre cela je ne crois pas qu'ils pussent l'empêcher d'y aller.

Vous verrez, Monsieur, la réponse des Etats sur la demande que j'ai fait des Passeports du Roi & de l'execution qui a été promise à Paris. Je vous envoye aussi la Copie du dernier Memoire que j'ai presenté: au lieu de m'y répondre sans resomption on m'a remis à des Commissaires, ce qui va à des longueurs qui font perdre les occasions de prendre en service les étrangers que nous trouvons. Si vous trouviez à propos d'en dire un mot à Monsieur van Beuningen pour écrire à ses Maitres de faciliter telles demandes, cela abregeroit le tems qu'on employe à me répondre audit Memoire.

LETTRE

De Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Pays-bas, au Roi de la Grande Bretagne.

Le 25. *Novembre* 1666.

SIRE,

NOus avons reçû depuis quelque tems la Lettre de Vôtre Majesté, datée de Whitehal le $\frac{4}{14}$ Octobre, servant de réponse à la nôtre du

du 17. Septembre precedent; Et bien que nous trouvions en cette réponſe une preface pour juſtifier ſes armes contre cet Etat, ſi eſt-ce que nous jugeons, qu'il eſt ſuperflu d'entrer ici en conteſtation ſur ce ſujet; parce que nous ſommes entierement perſuadez, que ſi vôtre Majeſté vouloit prendre la peine de lire avec application ce que nous avons ci-devant fait communiquer par écrit à ſes Miniſtres, & qui a été imprimé enſuite, elle ſe trouveroit convaincuë, avec tout le reſte du monde, de la juſtice de nôtre guerre défenſive, à laquelle nous avons été neceſſitez. Auſſi nous nous y rapportons encore, jugeant cette matiere plus propre à remplir un Manifeſte, qu'à ſervir de ſujet à une Lettre.

Et pour ce qui eſt des cinq points que Vôtre Majeſté deſire en la concluſion de ſa réponſe, nous pouvons declarer en toute ſincerité & verité, ainſi que nous declarons ſur le premier, que comme nous ne croyons pas avoir manqué d'obſerver le dernier Traité très-religieuſement en tous ſes points, auſſi ne ferons-nous point de difficulté après le rétabliſſement de la paix, de l'executer encore inviolablement à l'avenir; Nous promettant, que Vôtre Majeſté n'en fera point de ſon côté, de s'obliger auſſi reciproquement à l'obſervation ponctuelle du même Traité.

Quant au ſecond, puis que les Miniſtres de Vôtre Majeſté, & nommément l'Agent Selwin, a fait en la côte d'Afrique des declarations beaucoup plus extravagantes que nos gens n'euſſent pû ni inventer ni produire, comme on l'a fait voir ailleurs, nous n'avons jamais fait difficulté & voulons bien encore, ou pour mieux dire, nous ferons bien aiſes, que ces declarations

ſoient deſavoüées de part & d'autre, & qu'il n'en ſoit plus parlé, non plus que ſi elles n'avoient pas été faites.

Sur le troiſiéme, que nous ne deſirons pas moins que Vôtre Majeſté le reglement de Commerce que l'on propoſe, pourvû qu'il ſoit univerſel & reciproque: Ne pouvant pas nous imaginer, que Vôtre Majeſté puiſſe avec raiſon & juſtice refuſer en Europe & ailleurs, ce qu'elle croit être équitable dans les Indes Orientales.

Pour le quatriéme, que bien loin de nous pouvoir perſuader que nous ſommes obligez de rembourſer les fraix de la guerre, ou de reparer les dommages que Vôtre Majeſté ou bien ſes Sujets peuvent pretendre avoir ſoufferts, qu'au contraire nous pouvons demander avec juſtice la reſtitution des Navires & Marchandiſes, qui ont été pris ſur nous & ſur les habitans de ces Provinces, tant dans les Ports, Havres & Rivieres de vos Royaumes, que par ſurpriſe en pleine mer, paſſant le long de vos Côtes; Comme auſſi de la nouvelle Belgique, de Cabo Corſo, & des autres places, que nous tenions en Afrique, léſquelles ont été occupées ſans aucune denonciation ou declaration préallable, & nonobſtant que tous ces Vaiſſeaux ſe trouvaſſent dans les Havres de Vôtre Majeſté, ou bien proche de ſes Côtes, tant ſous la foi publique, & à la faveur d'une paix fondée ſur un bon Traité, que ſur l'aſſeurance expreſſe que le Miniſtre, qui étoit alors ici de la part de Vôtre Majeſté, avoit donnée, que l'on ne devoit point prendre d'ombrage ni de jalouſie des vaiſſeaux que vôtre Majeſté armoit, ou avoit en mer en ce tems là, avec une proteſtation bien ſolemnelle, que vôtre Majeſté ne ſuivroit pas le mauvais exemple de

de l'Usurpateur Cromwel, pour surprendre, comme lui, cet Etat ou ses habitans; mais si l'on refusoit de lui donner satisfaction sur les plaintes qu'elle faisoit faire, qu'alors comme Prince genereux, il ne feroit point d'acte d'hostilité contre cet Etat, que trois mois après qu'elle nous auroit publiquement déclaré la guerre. Toutes fois nous userons de modération, & ferons plus que l'on ne pourroit attendre de nous pour cet égard, conformement à ce que nous avons ci-devant protesté sur ce sujet.

Et pour ce qui est du cinquiéme point, si vôtre Majesté faisoit difficulté de prendre assurance en nôtre parole, seing, & sceau, comme nous de nôtre côté nous n'en ferions point de nous contenter de celle que vôtre Majesté nous feroit donner, nous écouterions volontiers les propositions, que l'on voudra faire pour plus grande assurance par une garantie des Princes & Etats, amis & Alliez.

Mais d'autant qu'il semble par la même réponse, que vôtre Majesté est encore persuadée, que l'on nous pourroit disposer à traitter séparément, sans nos Alliez, & à leur exclusion, nous nous trouvons obligez de repeter ici ce que nous avons déja protesté, que cela ne se peut pas faire, & par conséquent que cela ne se fera jamais; & ainsi que pour parvenir à une bonne paix il sera nécessaire, que vôtre Majesté se resolve à un Traité commun avec nous & avec nos Alliez conjointement, & qu'elle s'en explique, & qu'ensuite elle se dispose à consentir à une place neutre, où l'honneur & la commodité puissent convier les Rois de France & de Dannemarc, aussi bien que nous, d'envoyer les Ministres & Plenipotentiaires pour traitter: sans

quoi, tout ce que l'on pourra tenter aussi bien que toutes les protestations que l'on pourra faire, seront inutiles, vû que nous demeurerons fermes & inebranlables dans les termes de la résolution que nous avons prise, de ne nous separer jamais en aucune façon de nos Alliez, & de ne prêter jamais l'oreille à ce qui pourroit tendre au contraire, directement ou indirectement; comme nous sommes aussi très assurez de la même résolution & constance de leur part. Nous prions Dieu, qu'il lui plaise toucher le cœur de vôtre Majesté pour cet effet, comme un préalable & préliminaire, sans lequel nous ne pouvons pas espérer la paix, afin que par ce moyen nous parvenions au but tant désiré de tous les gens de bien, & que nous puissions prier sa bonté divine avec d'autant plus d'affection pour la prosperité de vôtre Majesté & nous dire, SIRE, &c. Le 25. Novembre 1666.

La suscription étoit,

Au Roi de la Grande Bretagne.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, presenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 29. Novembre 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, a ordre du Roi son Maître de faire instance à Vos Seigneuries, à ce qu'il leur plaise permettre, que le Navire nommé le Lion d'or

Maître

Maître Jacob de Jongh, sorte du Texel, & que l'on charge dessus cent Fusils & deux cent Mousquetons, pour les porter aux Iles de l'Amerique où la Compagnie de France en a besoin : comme aussi écrire au College de l'Amirauté de Horn, que le Vaisseau le Guillaume ayant été pris en Mer par Henri Laurens Ferisson armé en Guerre avec commission de France, & les pieces concernant cette prise ayant été envoyées au Conseil de la Marine en France, il s'abtienne d'en prendre connoissance, laquelle doit être reservee audit Conseil de la Marine à Paris où les interessez audit Vaisseau se peuvent pourvoir si bon leur semble, & même que ledit College de l'Amirauté de Horn, qui a permis au nommé Nathaniel Crispin, ci-devant Maître du Vaisseau le Guillaume, de saisir comme il a fait les Marchandises prises avec ledit Vaisseau, remettre l'affaire au même état qu'elle étoit avant la saisie, en donnant main levée, & renvoyer les partis comme dit est France où cette prise sera jugée au premier jour. Donné à la Haye le vingt neuvieme Novembre 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 2. Decembre 1666.

MOnsieur de Wit a fort approuvé l'addition qui a été faite au billet, que Monsieur de Ruvigny a écrit en Angleterre, pour les raisons que vous alleguez dans vôtre dépêche.

Vous verrez Monsieur la replique qui a été

faite par Messieurs les Etats aux cinq points portez par la Lettre du Roi d'Angleterre ; elle a été envoyée par toutes les Villes & fort approuvée de chacune. Il étoit nécessaire de bien informer ces peuples, que l'intention du Roi d'Angleterre n'est pas si bonne que ses Emissaires le veulent persuader. J'ai estimé à propos de vous envoyer la Copie de la Lettre que Monsieur de Wit d'Isbrand a écrit cet ordinaire, qui éloigne bien ces deux Etats de noüer une bonne intelligence, & qui donne de la méfiance aux Etats plus que jamais du procédé de la Suede, puis que le Chancelier a dit au Sieur d'Isbrand, que le Roi son Maître n'avoit jamais donné ordre à Monsieur de Koningsmarck, de donner sa parole au Roi qu'il n'attaqueroit pas le Dannemark & les Etats pendant cette guerre, mais seulement pendant la Campagne derniere qui est déja expirée. Ce discours rendra le Roi de Dannemark plus difficile de joindre partie de sa Flotte à celle des Etats.

Je vous ai écrit l'ordinaire passé, que l'affaire de Breme étoit accommodée, & la confirmation en est venuë depuis hier.

Les Etats ont passé l'article qui arrêtoit l'accommodement de Monsieur l'Electeur de Cologne, & son Agent doit dresser un écrit pour le terminer, où il sera dit que le préche se fera dans l'enceinte des Châteaux de Monsieur d'Issum.

Quant au démêlé de Monsieur le Duc de Neubourg, & pour l'interêt d'un de ses sujets arrêté à Vulpen païs de Gueldres, cette Province n'a pas voulu relâcher son droit en renvoyant la Cause aux Juges de Monsieur le Duc de Neubourg, mais ils retiennent le prisonnier pour être

juge

jugé par l'Officier du lieu : ils citent des exemples en cas pareils. L'Agent de Monsieur le Duc de Neubourg est témoin de mes diligences, mais les Etats Généraux ne décident pas de telles affaires contre l'Interêt d'une Province qui a toûjours de ses Députez dans ce College pour s'y opposer, & qui president à leur tour, ce qui fait changer de face aux affaires.

J'ai parlé des avis que vous avez eu d'Angleterre, conformément à ce que Mr. Colbert m'en a écrit : vous verrez la réponse par sa dépêche.

Je vous envoye le * Projet de Jonction que nous avons concerté avec les Commissaires, sans avoir rien resolu que le Roi n'ait mandé ses intentions pour sçavoir s'il l'approuve.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, presenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 6. Decembre 1666.

Le Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, expose à Vos Seigneuries, qu'il leur presenta par ordre du Roi son Maître, le 19. *de Novembre dernier un Memoire, par lequel il leur demandoit la permission de lever dans les lieux de leur obéïssance des Matelots étrangers, François & autres qui ne seroient point leurs Sujets, & n'auroient aucun engagement à leur service, pour aider à équiper les Vaisseaux neufs de Sa Majesté ; comme aussi de pouvoir arrêter par les diligences du Sieur du Mas, employé à Amsterdam pour le service dudit Roi, des Ma-*

* Voyez pag. 463.

Matelots d'un Vaisseau de guerre de Sa Majesté, nommé la Ville de Roüen, deserteurs, où on les pourroit attraper ; Vos Seigneuries pour réponse à ce Memoire ont fait expedier un Acte le 26. dudit mois de Novembre, qui n'a été remis audit Ambassadeur que le premier de ce mois, donnant pouvoir audit Sieur de Mas de faire arrêter lesdits Matelots deserteurs dudit Navire la Ville de Roüen.

Or comme Sa Majesté fait lever des Matelots de toutes parts pour les faire passer en ce pays-ci, en équiper ses Vaisseaux, & les mettre en état d'agir pour la cause commune à la Campagne prochaine, ledit Ambassadeur prie Vos Seigneuries de donner un pouvoir plus étendu que celui mentionné en l'Acte ci-dessus, afin d'arrêter non seulement les Matelots deserteurs du Vaisseau la Ville de Roüen, mais aussi generalement tous les autres qui se seront engagez au service de Sa Majesté & viendront à le quitter, & de se souvenir aussi de lui faire donner les expeditions necessaires pour la levée qu'il a demandée être faite en ce pays de Matelots étrangers, François & autres non Sujets de Vos Seigneuries, ni engagez à leur service, peur être employez à celui de la cause commune. Ledit Ambassadeur Extraordinaire fit aussi instances à Vos Seigneuries de la part du Roi son Maitre par son Memoire du 29. Novembre dernier, à ce qu'entr'autres choses il leur plût écrire au College de l'Amirauté de Horn, de s'abstenir de prendre aucune connoissance de la prise faite en Mer du Vaisseau le Guillaume & de ses Marchandises, dont étoit Maitre Nathaniel Crispyn, par Henry Laurens Ferisson, en vertu d'une Commission de France, la connoissance en devant être absolument reservée au Conseil de la Marine à Paris, qui est déja saisi de tous les papiers qui concernent cette affaire, & est prêt de la juger ; & cependant au lieu d'en écrire audit Col-

College de l'Amirauté de Horn, Vos Seigneuries ordonnent qu'une Lettre que ce même College leur a écrite, sur le seul exposé dudit Nathaniel Crispyn Anglois de Nation, sera communiquée audit Ambassadeur, lequel demande que les diverses Commissions que cette même Lettre porte, que ledit Henry Ferrisson a eües, lui soient remises entre les mains, afin que, s'il se trouve coupable, il soit châtié par le Conseil de la Marine de France suivant les Ordonnances; ledit Ambassadeur Extraordinaire insistant toujours au nom du Roi son Maitre à ce que ladite affaire soit renvoyée audit Conseil de la Marine à Paris comme à son Juge naturel, conformément au 22. article du Traité de 1662., qui porte que les prises faites en Mer seront jugées aux lieux où les Commissions auront été prises, soit en France ou dans les Provinces Unies, & priant Vos Seigneuries de lui donner une prompte réponse sur le present Memoire. Donné à la Haye le 6. Decembre 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 9. Decembre 1666.

L'Ordinaire a été volé entre Mons & Bruxelles & n'arriva qu'hier assez tard, ce qui est cause que je ne pourrai pas répondre à vos dépêches du 13. n'ayant pû voir Monsieur de Wit; mais je vous dirai par avance que tout ce que je pourrai faire au nom du Roi près des Etats pour l'empêcher d'aller commander leur Flotte ne serviroit de rien, non plus que de croire qu'on

puisse le persuader de n'y pas aller, sa passion predominante étant le commandement, croyant établir des gens tout-à-fait dependans de lui pour bien conduire les affaires pendant son absence, selon ses intentions. Par quelque discours que nous avons eu ensemble depuis trois jours, je lui ai fait découvrir un orage qui se prepare en Zeelande par un parti formé pour le Prince, & qui se repand dans les Villes de Hollande par la nouvelle création des Nobles à l'exclusion qui a été donnée à ceux qui avoient droit d'y pretendre qui se trouvent être dans l'Alliance du Prince, comme Monsieur de la Lec fils de Monsieur Beverweert. Je crois que ce n'est pas tant par ce motif que parce qu'il est beau-frere du Milord Arlington; mais quoi qu'il en soit, son pere étoit aimé des Villes, & après sa mort elles l'ont toujours fort consideré.

Je me suis servi de tout ce que dessus pour representer à Monsieur de Wit qu'il ne feroit pas prudemment de s'éloigner dans ces conjonctures, mais il croit donner si bon ordre à tout qu'il n'en arrivera nul desordre.

J'ai pris un autre chemin, qui sera je crois meilleur que le premier, du moins y trouvera-t-il de l'opposition. J'ai fait connoitre aux Deputez des Villes, combien le Roi avoit trouvé à redire que Monsieur de Wit fut allé sur la Flotte, & qu'il s'étoit étonné de ce que des gens si prudens qu'ils sont, avoient voulu hazarder une personne de son experience dans les affaires de terre pour l'envoyer faire celles de la Mer, qu'il ne peut sçavoir si bien que ceux qui y ont été toute leur vie, & les laissant penser à eux là-dessus quelque tems, ils me dirent que j'avois raison, mais que c'étoit une affaire faite. Sur cela

la je leur dis qu'ils y pourroient remedier à l'avenir en cas que la proposition se fit d'y renvoyer ledit de Wit cette Campagne. L'un d'eux me dit, que si Monsieur de Ruyter étoit malade, qu'on ne pourroit pas éviter de l'y envoyer, comme le seul qui a autorité sur les gens de la Marine. Mais ils convinrent tous de ne le souffrir pas, si la santé de Monsieur de Ruyter lui permet de faire sa Charge.

Je continuerai à m'opposer par toutes les voyes que j'estimerai être les meilleures, pour rompre les mesures que ledit Sieur de Wit prend pour cela, & vous en rendrai compte de tems en tems.

Je vous envoyai étant en Angletetre, par un Courier exprès, l'original du Traité de Dunkerque, & la Ratification dont je n'ai qu'une Copie.

Vous verrez par la Copie de mon dernier Memoire, comme je continuë à presser les Etats sur la levée des Matelots étrangers, & sur la permission d'arrêter tous les deserteurs sans les restraindre à ceux du vaisseau de la Ville de Rouen; au lieu de me donner une réponse sans resumption, ils me renvoyent à des Commissaires, qui est proprement mettre l'affaire en longueur, & laisser perdre l'occasion de prendre les Matelots qui se presentent.

Je ne m'aperçois pas que Monsieur van Beuningen en ait écrit à ses Maitres avec la force que le cas requiert.

Dès que j'eus reçû vôtre dépêche, je fus voir Madame la Princesse d'Orange & Monsieur le Prince son fils, & leur demandai un ordre pour le Gouverneur d'Orange pour faire sortir de la Ville ceux qui s'y sont retirez, pour éviter les poursuites que les Officiers des grands jours

sont

ſont contre leur crime. Ils ont tout auſſi-tôt ordonné au Chef de leur Conſeil de faire l'expedition, laquelle vous trouverez ici jointe à cachet volant. Ladite Princeſſe & ſon fils m'ont prié d'aſſeurer Sa Majeſté de leurs reſpects & obéïſſans ſervices, & qu'en toute rencontre ils ſeront toujours très-diſpoſez de lui en donner des preuves. Depuis la Lettre que j'ai reçû de Monſieur Millet, il m'a envoyé un Billet qu'il me prie de vous faire voir, que vous trouverez ci-joint avec celui de Monſieur Zehlem.

MEMOIRE

Du Comte *d'Eſtrades*, préſenté à Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 9. Decembre 1666.

LE Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur Extraordinaire de France, a reçu ordre du Roi ſon Maitre de faire inſtance à Vos Seigneuries à ce qu'il leur plaiſe lui accorder l'achat de deux cens milliers de mêche en ce pays, & le tranſport d'icelle dans les places que Sa Majeſté a le long de la Côte de Calais, afin de s'en pouvoir ſervir utilement dans les beſoins qu'elle prevoit que l'on en aura la Campagne prochaine; De l'execution duquel ordre ledit Ambaſſadeur s'acquitte d'autant plus volontiers qu'il ſe perſuade que Vos Seigneuries ne refuſeront pas cette quantité de mêches à Sa Majeſté, puis que la demande qu'elle en fait eſt un effet de ſes ſoins, qui n'ont autre but que le bien & l'avantage du ſervice de la cauſe commune. Donné à la Haye le 9. Decembre 1666.

DESTRADES.

LET-

LETTRE

De Mr. de Lionne au Comte d'Estrades.

Le 10. *Decembre* 1666.

CEpendant pour informer Monsieur de Wit avec la sincérité qui se doit & jusques aux moindres choses, je vous dirai que Milord Saint Albans écrivit un mot la semaine passée à la Reine Mere d'Angleterre, par lequel il lui marquoit qu'il voyoit que le Roi son Fils ne s'éloigneroit pas d'envoyer traitter dans un lieu neutre, pourvû que pour assurer que cet envoy ne fut pas inutile, le Roi voulut s'entendre avec l'Angleterre sur les conditions du Traité. Ruvigny vint faire ce raport ici le Vendredi au soir de l'arrivée des ordinaires d'Angleterre, après que j'avois déja envoyé mes Lettres à la poste, ce qui m'ôta le moyen de vous en écrire ce jour-là, & le Samedy matin on renvoya Ruvigny à la Reine pour lui dire qu'elle mandât au Roi son fils, qu'on étoit ici bien aise d'avoir appris qu'il commençât à se disposer à vouloir traitter dans un lieu neutre, mais que la condition qu'il y mettoit n'étoit pas praticable, & qu'il ne se flattoit pas que jamais le Roi entrât dans aucun concert avec lui sur les conditions du Traité; qu'il s'agissoit de l'interêt d'autrui, dont nous ne sommes ni ne voulons pas être les Maîtres ni forcer nos Alliez à rien, mais bien consentir à ce qu'ils croiront leur convenir, & que quand on sera dans un lieu neutre chacun y pourra dire ses raisons.

Dans la vicissitude des choses humaines, il est com-

comme inévitable que les plus grandes prosperitez ne soient par fois mêlées de quelques adversitez. Il a plû à Dieu cette semaine de toucher le Roi & toute la maison Royale d'une très sensible affliction, ayant appellé à soi Monseigneur le Duc de Vallois. Monsieur & Madame en sont inconsolables & avec raison, car outre tant d'autres considérations qui doivent causer leur douleur, c'étoit un Prince qui par une extraordinaire vivacité donnoit déja de très grandes espérances de devoir parvenir à quelque chose de plus grand encore que sa naissance, quoi qu'elle soit la plus Illustre de la Chrétienté. Nous nous promettons de la bonté divine, après avoir donné à la France ce sujet général d'un grand déplaisir, qu'elle voudra le reparer bien-tôt, la Reine étant entrée heureusement depuis quelques jours dans le huitieme mois de sa grossesse.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 15. Decembre 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries que le Roi son Maître ayant accordé au mois d'Août dernier un Passeport au Sieur Lamegue Marchand François, pour envoyer un Vaisseau nommé Loranger Maître Jean Sory, de Nantes en Angleterre, chargé de Marchandises défenduës, à condition, qu'il iroit se défaire de celles qu'il prendroit en Angleterre, aux Côtes d'Espagne, avant que de revenir en Fran-

France à cause de la maladie contagieuse, ledit Vaisseau a été pris par un Armateur de Zelande faisant sa route d'Angleterre auxdites Côtes d'Espagne, & mené à Vlissingue où on ménace de le confisquer; & comme ledit Vaisseau est François, & qu'il est allé en Angleterre sous la bonne foi d'un Passeport de Sa Majesté donné avant la résolution qu'elle a prise, sur les instances de Monsieur van Beuningen de n'en accorder plus aucun pour l'Angleterre, & que d'ailleurs les Marchandises dont est chargé ledit Vaisseau peuvent dépérir, Sa Majesté à fait parler audit Sieur van Beuningen, afin qu'il écrivit, comme sans doute il aura fait à Vos Seigneuries, pour leur demander de sa part la restitution dudit Vaisseau & de ses Marchandises, & a donné en même tems ordre audit Ambassadeur Extraordinaire de leur faire pareille instances en son nom. C'est pourquoi il prie Vos Seigneuries de faire relâcher promtement ledit Vaisseau l'Oranger avec toutes ses Marchandises & son équipage qui se plaint d'être fort maltraité, se persuadant que Vos Seigneuries s'employeront de bonne maniere, & avec diligence pour donner à Sa Majesté une satisfaction aussi juste & raisonnable que celle-là. Donné à la Haye le 15. Decembre 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 16. *Decembre* 1666.

J'Ai reçû la depêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du dixieme du courant; & ai communiqué à Monsieur de Wit

Wit tout ce qu'elle contient sur le sujet du Billet de Monsieur de Ruvigny. Il est tout-à-fait de vôtre sentiment, & croit que l'envie de lever l'argent promis par le Parlement fera differer leur réponse, & que même le Roi d'Angleterre témoignera plus d'inclination à continuer la guerre qu'à faire la Paix pour ce seul sujet.

Le Sieur de Wit m'a aporté ce billet que je vous envoye, d'un avis de Bruxelles, qui marque que les Anglois n'oublient rien pour donner des ombrages aux Etats, & à fait reflexion, qu'au même tems que le Roi d'Angleterre témoigne à la Reine sa Mere avoir inclination à traitter la Paix en lieu neutre, il tâche d'attirer le Roi à son parti, & fait semer des bruits en Flandres que le Roi traitte secretement sans la participation des Etats, qui ne manquent pas de venir jusques dans les Villes & les Provinces. Monsieur de Wit estime à propos & moi aussi, de communiquer aux Commissaires des affaires secretes ce que la Reine Mere d'Angleterre a fait dire au Roi, & ce que Sa Majesté lui a répondu, dont le Sieur de Wit est resté fort satisfait.

Il convient aussi qu'il faut travailler puissamment pour mettre les Flottes en état d'entrer en Mer de bonne heure, & plûtôt que celle d'Angleterre. Vous verrez sur ce sujet ce que je mande à Monsieur Colbert pour réponse à sa dépêche, sur la difficulté de la levée des Matelots que les Etats avoient accordée, mais que les Amirautez ne veulent pas consentir, pour les raisons qu'ils ont envoyé alleguer par leurs Députez aux Etats.

Je leur ai proposé seulement la levée de 400 hommes, pour leur ôter le scrupule qu'ils ont que

que cela leur fera perdre l'équipage ne le formant que des Etrangers qui viennent de toute part au printems pour prendre parti. Je verrai ce qu'ils me répondront, après avoir conſulté les Amirautez là-deſſus. On ne peut éviter ces formalitez qui ſont accompagnées de grandes longueurs.

J'ai fait ſçavoir aux Officiers des Amirautez ce que vous m'ordonniez, touchant la revocation des Paſſeports du Roi, dont ils ont été fort ſurpris.

La Lettre de Monſieur d'Isbran du dernier ordinaire, porte de plus en plus les Etats à les faire revenir. Le grand Chancelier demande à préſent des ſubſides, ne veut plus tenir l'accord qui avoit été fait pour le Capo Corſo & autres places, & perſiſte à ne vouloir pas donner l'Acte de Neutralité juſqu'à la fin de la guerre, ce qui confirme les Etats dans la croyance qu'ils n'ont jamais eu bonne intention pour eux. Auſſi ſe précautionnent-ils en toutes choſes contr'eux, ſoit en payant encore un terme des Troupes de leurs Alliez de cette nouvelle Ligue, ou en fortifiant les places Frontieres d'Oſtfriſe & de la Weſtphalie. J'en ai donné avis à Monſieur de Pomponne, qui m'a écrit le détail de ſa derniere converſation avec le Chancelier, laquelle il n'approuve pas. Il ſera bien mal aiſé de ramener les Etats à prendre confiance aux Suedois, & à moins qu'ils n'y trouvent bien leurs ſuretez je le crois impoſſible.

Comme je travaillois à cette dépêche, Monſieur Vivié Penſionnaire de Dort, m'eſt venu dire de la part de Meſſieurs de Hollande, qu'ils accordoient au Roi la levée de 400 hommes étrangers pour l'équipage des Vaiſſeaux du Roi.

J'ai

J'ai eu une Conference avec Monſieur de Wit, ſur une depêche que j'ai reçûë de Monſieur le Chevalier de Terlon, qui porte que le Roi de Dannemark demande pour conditions de la jonction de ſa Flotte avec celle des Etats qu'on lui laiſſe les huit Vaiſſeaux Hollandois, & qu'ils ſoient payez aux dépens de l'Etat ſans en rabattre le loüage ſur les ſubſides, que tous les Vaiſſeaux qui ſeront pris brulez ou coulez à fonds lui ſeront payez par les Etats ſelon leur valeur, qu'on lui payera tout ce qui lui eſt dû des arrerages & qu'on ſera ponctuel à payer à l'échéance de chaque terme, & qu'outre cela on fera un prêt de 40000 livres, pour aider ledit Roi de Dannemarc à équiper promtement ſa Flotte.

Monſieur de Wit a trouvé ces conditions fort rudes, & a d'abord reſolu de remercier le Roi de Dannemarc de la jonction de ſa Flotte ; mais je lui ai dit qu'avant de decider, il valoit mieux avoir quelque conference avec Monſieur de Klingenberg ſur cette matiere ; & pour le preparer nous ſommes entrez en diſcours ſur la teneur deſdites conditions. Il eſt tombé d'accord de payer tous les arrerages & d'être ponctuel au payement des termes échus. Il a même promis de faire la propoſition à la Province de Hollande, de faire une avance par prêt d'une ſomme, ſans la ſpecifier, pour aider le Roi de Dannemarc à mettre promptement ſa Flotte en Mer pour joindre celle des Etats ; mais que pour laiſſer les huit Vaiſſeaux aux dépens de l'Etat en Dannemarc, cela ne ſe pouvoit pas, non plus que de payer les Vaiſſeaux qui ſeroient pris, brûlez ou coulez à fonds.

J'ai été enſuite voir Monſieur de Klingen-

berg,

berg, qui m'a dit qu'il relâcheroit de la demande des Vaisseaux pris, brulez ou coulez à fonds, & qu'il relâcheroit aussi de celle d'une avance par prêt, pourvû qu'on voulut laisser les huit Vaisseaux aux dépens de l'Etat en Dannemarc. J'espere que la saison aidera à faire réüssir cette proposition; car si la gêlée vient, comme nous sommes dans le tems de l'attendre à toute heure, les Etats seront obligez par necessité de laisser là leurs Vaisseaux, & ainsi ce differend sera terminé.

Ledit Sieur de Klingenberg doit avoir demain une conference avec Monsieur de Wit. Je vous manderai l'ordinaire prochain ce qu'ils auront resolu. J'ai sçû de quelques-uns de mes amis de l'Assemblée, qu'il a été proposé d'envoyer Monsieur le Prince en Ambassade extraordinaire vers l'Empereur. Je ne puis pas encore pénetrer le sujet de cet envoy, ni même vous asseurer si l'avis qu'on m'en donne est veritable, mais je ne perdrai pas de tems à m'en éclaircir.

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 23. Decembre 1666.

JE n'oublie rien pour disposer les Villes à ne permettre pas que Monsieur de Wit aille commander la Flotte; mais la rechute de Monsieur de Ruyter, qui a de si grandes foiblesses qu'il demeure évanoüi des heures entieres, me fait craindre que quelque precaution que je prenne, la necessité du service, & le manque de

de gens de commandement n'obligent les Villes à y consentir. Je ne laisserai pas de continuer mes diligences pour l'empêcher. Je vous puis asseurer qu'on ne perd pas ici de tems pour preparer toutes choses, afin de faire sortir la Flotte des Etats de bonne heure & avant celle des Anglois. Les Amirautez ont fait pour cela une demande de 15. millions qui est accordée, & le Ville d'Amsterdam seule offre de faire l'avance de 10. millions, ce qui ne sera pas necessaire, toutes les autres Villes offrant de payer leur quote avant le mois d'Avril, ainsi l'argent sera prêt pour les dépenses de toute la Campagne. Il y a de l'apparence que les Etats executeront de bonne foi le Projet de la Jonction, & que le Roi n'y risque rien. Ils doivent être entre la Tamise & Calais avant que la Flotte du Roi entre dans la Manche. C'est au commencement d'une Campagne, d'où l'on ne se peut retirer pour retourner dans les Ports, comme ils firent la derniere sur le pretexte des maladies & du mauvais tems, & les Etats feroient plus contre leur intérêt propre s'ils y manquoient que contre celui du Roi, ce qui m'oblige de croire qu'ils observeront ponctuellement ledit Projet.

Les Lettres de cet ordinaire de Monsieur van Beuningen aux Etats ont été plus fortes que par le passé; ils m'ont fait même reproche de ce que je m'étois plaint de leur longueur. Sur quoi je leur ai répondu, qu'après avoir attendu leur réponse un mois, je ne pouvois pas m'empêcher d'en rendre compte au Roi, qui avoit crû avec raison que c'étoit par negligence & par ma faute que ses justes demandes n'étoient pas accordées. Les Deputez & moi nous nous sommes

ſommes bien accordez & ſeparez, & ils ont compris que je n'en pouvois uſer autrement.

Quoique Monſieur de Wit fut informé par la dépêche du Sieur van Beuningen de tout ce que vous me mandez de la réponſe du billet de Monſieur de Ruvigny, nous n'avons pas laiſſé d'en diſcourir, ſes ſentimens ſont tous conformes aux vôtres ſur cette matiére. Cependant il remarque de la malice & de la mauvaiſe intention dans le proceder des Anglois, qui ont fait écrire ici par diverſes voyes, que Monſieur le Marquis de Bellefons étoit allé ſecretement en Angleterre de la part du Roi pour traitter. On a auſſi écrit que Monſieur de Ruvigny y étoit allé pour le même ſujet, mais cela ne fait nulle impreſſion dans l'eſprit des peuples ni des Etats, au contraire ils ont jugé à propos de faire prononcer les ſentences par la Cour de Hollande contre Kivit, qui eſt condamné d'avoir la tête tranchée, & ſes biens confiſquez parce qu'il eſt en Angleterre, & pour vander Horſt il eſt banni pour jamais & ſes biens confiſquez. Un Medecin de Delft a été arrêté priſonnier, il y a environ un mois, pour avoir écrit en Angleterre tout ce qu'il ſavoit des réſolutions des Etats.

On la mis entre les mains de la Cour de Juſtice qui l'a déja interrogé trois fois depuis deux jours, on croit qu'il ſera pendu. Toutes ces actions de rigueur feront bien connoître au Roi d'Angleterre, que le procedé qu'il a tenu juſques à cette heure pour nous diviſer ne réüſſira pas, & que le plus aſſuré eſt de convenir d'un lieu neutre qui ne ſoit pas ſuſpect.

MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 23. Decembre 1666.

Le Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, fait sçavoir à Vos Seigneuries, que le Sieur Janot, Consul de la Nation Françoise en ce païs, présenta le quatorzieme de ce mois un Memoire à Messieurs les Etats de la Province de Zeelande, pour les informer que le Roi par Arrêt de son Conseil Royal, tenu à Saint Germain en Laye, le sixieme Novembre dernier, a déclaré de bonne prise le Vaisseau le Faucon blanc, avec ses Marchandises, pris en Mer, allant de Christiaen-stad à Londres, & amené à Vlissingue par le Capitaine Robert Bagaert de la Ville de Calais, armé en guerre avec commission de France, afin qu'il leur plût permettre l'execution dudit Arrêt, & en laisser jouir ledit Bagaert; sur quoi Messieurs les Etats de Zeelande l'ont renvoyé à Vos Seigneuries pour lui être sur ce pourvû: & comme ledit Ambassadeur a ordre du Roi son Maître de faire instance à Vos Seigneuries pour le même effet, il les prie de vouloir écrire à Messieurs les Etats de Zeelande, afin qu'ils se conforment non seulement à ce qu'il a plû à Sa Majesté d'ordonner sur le fait de ladite prise, par ledit Arrêt ci-dessus mentionné, mais même au Traité de 1662, *dont le* 22. *article porte en termes exprès que les prises faites en Mer, tant par les François que les Hollandois seront jugées aux lieux d'où les commissions auront été prises, ce qui se doit*

doit pratiquer sans aucune contravention de part & d'autre, & à quoi ledit Ambassadeur se promet qu'il ne sera pas manqué de la part de Messieurs les Etats de la Province de Zelande. Donné à la Haye le vingt troisieme Decembre 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Roi au Comte d'Estrades.

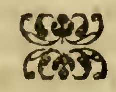
Le 24. Decembre 1666.

J'Ai vû vôtre dépêche du seizieme de ce mois. Si j'avois été capable de faire un accommodement separé avec le Roi d'Angleterre à l'exclusion de mes Alliez, je me serois bien gardé d'écrire aux Etats Généraux (sans que j'en eusse aucune nécessité, puisqu'il ne s'agissoit pas de cela) aux termes que je l'ai fait dans ma derniere Lettre, pour leur donner ma parole Royale & toute assurance qu'ils n'auroient jamais rien à craindre de moi de ce côté-là, bien plus, je n'aurois eu garde d'entrer en guerre pour l'interêt desdits Etats, & je n'aurois eu pour m'en dispenser qu'à soutenir pour bonnes les raisons que le Roi d'Angleterre employoit, & qui paroissoient assez plausibles pour prouver qu'il n'étoit pas l'aggresseur en cette guerre. Ce parti étoit bien plus sûr, plus commode, & de moins de dépense pour moi qu'à corrompre aujourd'hui, par une infidelité que je détesterois fort en autrui, tout le fruit de l'obligation que j'ai aquis sur les Etats en cette rencontre; ainsi je ne saurois vous exprimer assez l'indignation que

je conçois de me voir obligé de vous mander quelque chose sur cette matiere, & que le moindre billet que quelque méchant donneur d'avis, s'avise d'écrire, cause des frayeurs & des allarmes dans les Provinces-Unies. Je ne crois pas que le Sieur de Wit ni les principaux de l'Etat me fassent ce tort d'avoir la moindre crainte ou ombrage d'une pareille chose, comme je ne leur fais pas celui de rien soupçonner d'eux de semblable; Il n'y a qu'à considérer la boutique où se fabriquent ces sortes de machines pour nous diviser, & que c'est à Bruxelles ou à Londres; & à dire vrai nous serions bien imprudens si nous tombions dans ces pieges là : pour moi je n'y donnerai jamais de lieu, & il me semble que les circonspections que j'apporte à toute ma conduite vont jusqu'au scrupule: Rien n'étoit meilleur à mon sens que le billet que j'a fait écrire par Ruvigny au Comte de Saint Albans pour le faire voir, il n'avoit pour fondement qu'une proposition faite par les Etats Généraux eux-mêmes, cependant je n'ai pas voulu faire la chose sans l'avoir auparavant communiqué au Sieur de Wit, & en avoir appris son sentiment; le Sieur van Beuningen a vû (ou a pû voir, s'il l'a voulu, les billets de Ruvigny à Saint Alban & les réponses, & il en sera toûjours usé de même. Les avis de Londres portent que le Roi d'Angleterre, le Chancelier & Arlington ont été souvent enformez avec Saint Alban. Peut-être a-ce été par la nécessité qu'ils ont eu de l'instruire pour le voyage qu'il doit faire ici, mais je ne doute pas qu'il n'y soit aussi entré quelque affectation & quelque désir que les Espagnols prissent & donnassent jalousie aux Etats Généraux de ces conduites, avec un homme qui paroît n'avoir de relation

relation qu'en cette Cour par le moyen de la Reine sa Maîtresse, mais ni les Anglois ni les Espagnols ne sçavent pas que ledit Sieur de Wit, & les principaux de l'Etat avoient été avertis de tout par avance. Cependant comme ledit Sieur Alban doit être lui même bien-tôt ici, & que les Artisans de pareilles machines auroient encore plus de lieu d'en faire joüer les ressorts, il est bien nécessaire que les Etats se mettent une fois pour toutes au dessus de ces bruits, & pour cela je ne sçai pas que leur dire après leur avoir une fois donné & si souvent confirmé ma parole Royale.

Mais si en y engageant vôtre honneur & vôtre propre vie, & offrant pour cela de vous dépoüiller de tout caractére d'Ambassadeur & de mon Ministre, en cas qu'ils voyent jamais que je rentre en Paix & en aucune amitié avec le Roi d'Angleterre, que conjointement avec l'Etat des Provinces-Unies, & le Roi de Dannemark, ces expressions & cette offre pouvoient ajouter auprès des peuples quelque chose à madite parole, vous le pourrez faire avec toute assurance de ne rien hazarder. Cependant s'ils veulent s'enquerir de ce qui se fait par nos ordres à Brest & à la Rochelle, ils connoîtront bien que je n'ai d'autre pensée que la continuation de cette guerre, si on ne peut obtenir une bonne & sûre Paix.



MEMOIRE

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies des Païs-bas. Le 24. Decembre 1666.

LE Comte d'Estrades, Ambassadeur Extraordinaire de France, représente à Vos Seigneuries, que de petits batimens François de dix à douze Tonneaux chacun servis par des Matelots tous François, nommez la Marie, Maître Jean Martel; la Françoise, Maître David Robin; la Jouvade Maître Jean Carot, & les autres commandez par Salomon Poitevin, David Canchel, Jean Feüillet, & Pierre Billoquet tous de Diepe, & Pierre Morin de Saint Malo, chargé de Fromages & de Lin, après avoir eu leur congez de l'Amirauté de Rotterdam, & tous leurs aquits de la Brille, pour s'en retourner en France, ont été arrêtez audit lieu de la Brille par un Jagt, dont le Capitaine leur a dit avoir cet ordre de Vos Seigneuries sans leur en dire autre raison. C'est pourquoi ledit Ambassadeur Extraordinaire fait au nom du Roi son Maître instances à Vos Seigneuries, afin qu'il leur plaise donner leurs ordres à ce que ledit Jagt n'empêche point lesdits Batimens de continuer leur retour en France suivant leursdits Congez & aquits; & attendu que ce sont de petits Vaisseaux de nulle valeur, n'y ayant que celui de Saint Malo, de 25 Tonneaux & les autres étant tous aux dessous de 10, ou 12, & que les Marchandises dont ils sont chargez déperissent, il espére que Vos Seigneuries leur accorderont volontiers cette permission qui sera fort agréable à Sa Majesté, & que

ces pauvres gens là auront au plûtôt leur expedition sans résomption, afin qu'ils ne se consument point inutilement en fraix; n'attendans qu'après cela pour partir. Donné à la Haye le 24. Decembre 1666.

D'ESTRADES.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 30. Decembre 1666.

J'Ai communiqué au Sieur de Wit la dépêche que Vôtre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 24. du courant, dont il est demeuré fort satisfait, & m'a prié de lui donner copie de ce qui regarde les asseurances que Vôtre Majesté ne traitera jamais de paix sans la participation de ses Alliez & de ce qui concerne l'avis d'Angleterre, afin qu'il le puisse montrer en confiance aux Commissaires des affaires secretes, tant pour sa décharge que pour les détromper de tous ces faux avis qui viennent de Londres & de Bruxelles. Cette dépêche a fait un tres-bon effet, & donne matiere de faire voir clair aux Etats, que tout ce qui se mande de Bruxelles n'est qu'artifice & fourberie pour nous diviser.

Quant à ce qui regarde l'ajustement de la Jonction des Vaisseaux du Roi de Dannemarc, le Sieur de Wit demeure d'accord des conditions quant au payement; mais il ne se fait fort que de la quote de Hollande, il reste la part de six autres Provinces qu'il faut disposer separément, ce qui est très-difficile & ne se peut

faire si promtement, lesdites Provinces étant fort en arriere. Je ne manquerai pas d'y faire tout ce qui dependra de moi. Le moyen le plus prompt seroit que la Province de Hollande se chargeât de tout & en fit les avances. Je l'ai proposé au Sieur de Wit, mais il m'a répondu que ladite Province de Hollande étoit tellement chargée que cela ne se pouvoit pas.

Pour les huit Vaisseaux qui sont en Dannemarc, il est arrivé ce que je m'étois donné l'honneur d'écrire à Vôtre Majesté, que les glaces venant, leur demande ne pourroit s'executer, ainsi je vois que sans faire une condition de cet article, lesdits Vaisseaux demeureront en Dannemarc pendant l'hyver.

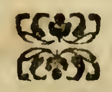
Après avoir souffert bien des remises & surmonté les difficultez de la Province de Gueldres, j'ai obtenu l'élargissement de ce sujet de Monsieur le Duc de Neubourg, sans que la Justice dudit Vulpèn ait pris connoissance de son affaire, qui est ce que Monsieur le Duc de Neubourg desiroit, & il aura à present sujet d'être satisfaît. Il y a eu du retardement par la Province de Gueldres, à la resolution qui avoit été prise de donner satisfaction à Monsieur l'Electeur de Cologne touchant la Religion dans le Village d'Issum, dont le Seigneur est Capitaine de Cavalerie au service des Etats, & a beaucoup d'amis & de parens dans cette Province; mais ayant representé comme la parole en avoit déja été donnée à Vôtre Majesté par le Sieur de Wit, & lui s'y trouvant interessé, il a agi puissamment, & hier il a été resolu que ce point seroit executé selon la premiere resolution, & même les Etats ont resolu & terminé quelques petits differends qui restoient, comme celui de

payer

payer en argent la valeur d'une maison appartenante à un Couvent qu'on a jointe à celle d'un Gouverneur.

Je menai moi-même les deux Agens de l'Electeur de Cologne & de Monsieur le Duc de Neubourg chez le Sieur de Wit, qui leur a confirmé tout ce que dessus, & s'est chargé d'en faire faire les expeditions.

Je remarque toujours dans ces esprits grand ombrage des Suedois; leur sejour aux environs de Breme, & la levée de quatre Regimens nouveaux les inquiete fort; mais ce que je vois qui leur fait plus de peine, & dont le Sieur de Wit n'a pû s'empêcher de me témoigner quelque chose en passant, est qu'ils ont avis que Vôtre Majesté leur a fourni cent mille écus pour leur subsistance audit pays de Breme. Je lui ai répondu qu'il se pouvoit faire que Vôtre Majesté eut payé aux Suedois quelque chose du reste des subsides qui lui étoient dûs, dont pourtant je n'avois aucune connoissance, & que les Etats ne doivent tirer nulle consequence qui fut contre eux, qu'au contraire Vôtre Majesté a fait cette avance (si elle est vraye) pour les empêcher de se declarer pour l'Angleterre, & les maintenir dans la Neutralité pendant cette guerre. Il ne sçût me répondre autre chose, si ce n'est que du moins on en devroit informer le Sieur van Beuningen, qui témoigne en avoir de l'inquietude aussi bien que les Etats.



LET-

LETTRE

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne.

Le 30. Decembre 1666.

SUr cela Monsieur de Wit me vint trouver il y a trois jours, & me communiqua le dessein du Sieur de Klingenberg. Je le priai de l'empêcher d'envoyer ce Courier & d'attendre jusques à l'arrivée de l'ordinaire, par lequel je recevrois peut-être des ordres du Roi qui me donneroient la liberté de m'ouvrir audit Klingenberg, ce qui est arrivé fort heureusement par vôtre dépêche. J'ai concerté ensuite avec le Sieur de Wit de la maniere que je lui parlerois, & nous sommes convenus que je lui ferois ouverture du contenu dudit Billet, & du voyage de Monsieur le Comte de Saint Alban en France, & de l'ordre que j'avois du Roi d'envoyer copie de tout à Monsieur le Chevalier de Terlon pour communiquer toutes choses au Roi de Dannemarc; que cependant je le priois de tenir la chose secrete, & que lui Sieur de Wit l'iroit voir ensuite & lui diroit aussi que je lui ai fait part aussi de la même chose, & qu'il pouvoit juger par là que le procedé du Roi étoit net & obligeant pour ses Alliez, ce qui a été executé, dont le Sieur de Klingenberg est resté fort satisfait.

J'ai envoyé ensuite à Monsieur de Terlon la Copie du Billet de Mr. de Ruvigny, & la Copie de l'article qui parle du voyage de Monsieur de Saint Alban, & me mande que vous le chargez de m'envoyer un Duplicata de tout, pour le communiquer confidemment au Roi de Dannemarc,

&

& lui faire connoitre que Sa Majeſté n'a rien de reſervé pour lui, & qu'elle continuera à lui donner avis de tout ce qui ſe paſſera.

Que ce qui vous a obligé de m'ordonner de lui envoyer un Duplicata, eſt la crainte que vous avez euë, que les dépêches que vous lui avez envoyé n'ayent couru le même riſque que celles qu'apportoient les Couriers de Flandres qui ont été volez deux fois, & comme nous avons ſouvent des Couriers extraordinaires, vous avez jugé que je pouvois avec plus de ſeureté lui faire ſçavoir ce que le Roi lui a déja mandé par d'autres voyes. J'ai eſtimé à propos lui devoir écrire de la ſorte, afin qu'il puiſſe lever tous les ſoupçons au Roi de Dannemarc, s'il en avoit été préoccupé de quelqu'un ſur ce ſujet.

J'ai remercié les Etats de la part du Roi, de la permiſſion qu'ils ont accordée de lever quatre cens Matelots. J'ai dit à Monſieur de Wit que le Roi avoit envoyé le Projet que nous avions concerté à Breſt, pour le communiquer à Monſieur le Duc de Beaufort, & qu'auſſitôt qu'il aura envoyé ſa réponſe, Sa Majeſté me fera ſçavoir la ſienne là-deſſus.

Pour n'uſer pas de redites, je me remets à la depêche du Roi, où vous verrez l'état de toutes choſes.

Vous ſerez peut-être ſurpris de la nouvelle que je veux vous mander. C'eſt que ſçachant que Monſieur de Wit joüoit une partie de paume contre Monſieur le Prince d'Orange, je fus les voir joüer, & après la partie finie, ils me defierent d'en joüer une avec un ſecond. Je les pris au mot, & ſans me deshabiller ni prendre des chauſſons, je primai & joüai en ſix jeux,

jeux, que je gagnai. Il y avoit trente ans que je n'avois joüé à la paume. Vous jugerez par là que je n'ai pas été des plus foibles dans ma jeuneſſe, & que j'ai encore des bras & des jambes pour les employer au ſervice du Roi lors qu'il m'en jugera digne.

Fin du Tome Troiſiéme.



